
Ex Libris
Thomas Spencer Jerome

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

TRENTE-DEUXIÈME FASCICULE

ESSAI SUR LE RÈGNE DE TRAJAN,

PAR C. DE LA BERGE.



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE RICHELIEU, 67

1877

ESSAI SUR LE RÈGNE

DE

TRAJAN

A MONSIEUR

LÉON RENIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÉGE DE FRANCE

PRÉSIDENT

DE LA SECTION HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

HOMMAGE

DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECTUEUX DÉVOUEMENT

ESSAI SUR LE RÈGNE

DE

TRAJAN

PAR

C. DE LA BERGE

EMPLOYÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ancien élève de l'École des Hautes Études



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE RICHELIEU, 67

1877

1

Sur une table de marbre, reproduisant les fastes d'un registre de cooptation.

IMP · CAESA.........
T · CAESARE · A.......
P · R · C.........
P · VALER............
CO.............
M' · ACIL.............
M · VLP..............
C..............
L · CEI...............
L · NO...............
T · S.................
....

Bovilles. — Borghesi. *Œuvres complètes*, VII, p. 249.

2

Actes des Frères Arvales. Fragment trouvé dans la Vigna Ceccaldi.

*M'. Acilio Glabrione, M. Vl*PIO TRAIANO COS III K MAIAS

Henzen. — *Acta fratrum Arvalium*, p. CXXVIII.

3

Borne milliaire trouvée entre Clèves et Nimègue.

*i*MP · CAE · NE*r*
VA · TRAIAN*us*
AVG GER P*ont*
MAX TRIB *pot*
PP COS

Cologne. — Brambach. *Corp. Insc. Rhen.* 1927.

4

Diplôme militaire de l'an 98.

IMP CAESAR·DIVI·NERVAE·F·NERVA·TRAIA
NVS·AVG·GERMANIC·PONTIFEX·MAXIMVS
TRIBVNIC·POTESTAT·COS·II

l. 19 A·D·X·K·MART
l. 20 IMP·CAESARE·TRAIANO·AVG·GERMAN II
l. 21 SEX· IVLIO FRONTINO II COS

Felsö Nana (Hongrie). — *Corp. Insc. Lat.*, t. III, 2e p., p. 862.

5

Borne milliaire (*Route de Mérida à Salamanque*).

IMPE*rator caesar*
DIVI·NERVAE·FILIVS
NERVA·TRAIANVS
AVGVSTVS·GERMA
NICVS·PONTIFEX·MA
XIMVS·TRIBVNICIA
POTESTATE·CONSVL
ITERVM·RESTITVIT
CXVI

Auj. perdue. — *Corp. Insc. lat.* II, n° 4667.

6

Sur la face antérieure d'un édicule de marbre blanc, dont il ne reste que la partie supérieure.

IMP
CAESARI·DIVI·NERVAE·F·
nervae·*tr*AIANO·AVG·GERM·PONT·MAX·TRIB·POT·C·II·*p*·*p*
·········ANVS·IIIIII VIR AVGVSTAL DE SVA MEDIOCRITA*te*
*testa*MENTO FIERI PONIQVE IVSSIT

Narbonne. — Tournal. *Catalogue* éd. 1864, p. 20, n° 134. Herzog. *Gall. Narb. Append.*, p. 5.

7

Borne milliaire trouvée près de Salamanque.
Aujourd'hui perdue.

IMP · CAESAR
DIVI · NERVAE · FILIVS
NERVA · TRAIANVS · AVG
GERM · P · M · TRIB · POT
COS · II · RESTITVIT
M · P · II

Corp. Insc. Lat. **II, 4685.**

8

Borne milliaire (Route d'Avenches à Windisch).

IMP · CAESARI
DIVI · NERVAE · F
NERVAE · TRAIA
NO · AVG · GERM
PONT · MAX · TRIB
POT · COS · II · P · P · DES
III · M · P · LXXXV

Zurich. — Mommsen. *Insc. Helv.* 330.

9

IMP CAESARI
DIVI NERVAE
FILIO NERVAE
TRAIANO AVG
GER PONT MAX
TRIB POTEST II
COS · II · P · P
D D

Flavium Neviodunum (Novigrad.) — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 3924.

10

Borne milliaire (Route de Cilly à Pettau).

IMP·NERVA·TRAIA
NVS·CAES·AVG·GER
PONT·MAX·TRIB·POT
P·P·COS·II
VIII

Corpus Insc. lat. III, n° 5738.

11

imp. CAESAR D *ivi* N E R
vae F NERVA T *r a* IANVS
aug GER P M TR *ib. p* O T E S
T COS II P P

Praovo (Serbie). — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 1642.

12

Borne milliaire.

imp.
DIVI NERVAE·*f*·TRAIA
NVS CAESAR AVG GER
MANI *cus p* VNTIFEX sic
MAX·TRIB·POT·P·P·COS·II
RESTITVIT PER *t* POM
PONIVM *bas* SVM *leg*
PRO PRAETORE M *p*
XXX
VIIII

Kaledjik (Galatie). — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 309.

13

Borne milliaire trouvée près de Cordoue.
Aujourd'hui perdue.

IMP · NERVA · DIVI · NER
VAE · F · TRAIANVS · CAE
SAR · AVG · GERMANICVS
PONTIF · MAX · TRIBVNIC
POTEST · II · COS · II · P · P
VIAS · VETVSTATE · CORRVP
TAS · REFECIT ET RESTITVIT

Corp. Insc. Lat. II, n° 4725.

14

IMP · CAESAR
NERVAE · DIVI · NERVAE · F
TRAIANO · AVG · GER
PONTIF · MAX · TR · P
III · COS · II · P P
D · D

Larino (Samnium). — Mommsen. I. N. 5205.

15

Diplôme militaire de l'an 99.

IMP CAESAR · DIVI · NERVAE F · NERVA · TRAIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS PONTIFEX · MAXIMVS
TRIBVNIC · POTESTAT · III · COS · II · P · P

l. 20 A D XIX K SEPT
l. 21 Q · FABIO · BARBARO · A · CAECILIO · FAVSTINO · COS

Philippopoli. — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 863.

16

Trouvée dans les carrières de Brohl.

IMP · CAES · NER////////////
TRA AV⌐ GER!!!⌐II/////
IVL ////////////////////////
ЖRCVLI //////////////////////
5. TVPIC///////////////////////
/////////////////////////////////

Bonn. — Brambach. *Corp. Insc. Rhen.* 667.

17

IMP · NERVA · TRAIANO · CA
ESARE · AVG · GER · III · SEX · IVLIO
FRONTINO · III · COS · MAGISTRI
ANNI · CVII
5. M · OPTICIVS · HELPISTVS
.... AGATHOPVS
.... VS · HERMES
.... HERMOLAVS

Rome. — Henzen, n° 6545.

18

DIANAE
NEMORESI · VESTAE
SACRVM DICT
IMP · NERVA TRAIANO AVG
5. GERMANICO III COS PRAEF
EIVS · T · VOLTEDIO · MAMILIANO
QVAESTORIB
L · CAECILIO · VRSO · II · M · LVCRETIO

Rome. — Orelli, 1455.

19

Sur un cippe :

IMP·CAESAR
NERVA · AVG · GER ·
PONTIF · M TRIB ·
POTEST·III·COS·IIII·P·P·
VIAM · A · TRIPONTIO · AD
FORVM·APPI·EX·GLAREA
SILICE · STERNENDAM
SVA · PECVNIA · INCHOAVIT
IMP·CAESAR
NERVA·DIVI·NERVAE
FILIVS · AVG
GERMA······
TRIB · POTEST · COS · III ·
CONSVMMAVIT

Sermoneta. — Morcelli *de Styl. Insc.* II, p. 129; Chaupy, *Maison d'Horace* III, 391 ; Orelli, n° 780.

20

Sur une architrave, trouvée dans l'île du Tibre.

LARIBVS AVGVSTIS · ET · GENIS · CAESARVM

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · FILIO · NERVAE · TRAIANO · AVG · GERM · PONTIFICI · MAXIMO · TRIB · POT · IIII · COS · III · DES*iiii*
PERMISSV · C · CASSI · INTERAMNANI · PISIBANI PRISCI PRAETORIS · AEDICVLAM REG XIIII VICI CENSORI MAGISTRI ANNI CV*ii*
VETVSTATE · DILAPSAM · IMPENSA · SVA RESTITVERVNT IDEM PR PROBAVIT

L · ROSCIO AELIANO	COS	L · CERCENIVS · L · LIB · HERMES	M · LIVIVS · C · L · DONAX	DEDIC
TI · CLAVDIO · SACERDOTE		P · RVTILIVS · P · F · PRISCVS	L · CORANIVS · L · L · EVARISTVS	IIII · K · IAN

Rome. — Orelli, n° 782. Borghesi, *Œuvres complètes* VII, p. 499.

21

Sur une table de marbre encastrée dans le rocher, au bord du Danube.

IMP ❦ CAESAR ❦ DIVI ❦ NERVAE ❦ F ❦
NERVA TRAIANVS ❦ AVG ❦ GERM
PONTIF MAXIMVS TRIB POT IIII
PATER PATRIAE COS III
MONTI*bu* SEXCISIS AN //////BVS
SUP///AT//S VIA//// F

Tactalia (Serbie). *Corp. Insc. Lat.* III, n° 1699. Cf. Benndorff dans O. Hirschfeld : *Epigraphische Nachlese aus Dacien und Moesien.* Wien. 1874, in-8°.

22

Fragments de l'Attique d'un arc de triomphe.

IMP · CAESAR · *divi*
NERVAE · F · NERVA · TRAIA*nus*
aug GERMANICVS · PON*tif*
max. TR*i*B · PO*t* · *iiii* · *cos* · III · P · P · CO*l*
*marc*IANAM · TR*aia*NAM · TH
*amuga*DI · PER · LEG · III · AVG
fec · *m* · *m*VNATI · M*f* · GALLVS · LEG
D AVG · PRO · *pr* · *d*

Thamugas.—Renier : *Insc. Alg.* 1479. Borghesi : *Œuvres complètes* VIII, p. 486.

23

Sur une base ronde.

IMP · CAESARI
DIVI · NERVAE · F
NERVAE · TRAIANO
AVG · GERM · PONT
MAX · TRIB · POT · IIII COS
IIII
MVNIC · IVLIPENSE
D · D ·

Zalamea (Bétique). — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 2352.

24

Sur un cippe :

EX · AVCTORITATE
IMP · CAESARIS · DIVI
NERVAE · FIL · NERVAE
TRAIANI · AVG · GERM
PONTIFICIS · MAXIMI
TRIBVNIC · POTESTAT · V ·
COS · IIII · P · P ·
TI · IVLIVS · FEROX · CVRATOR
ALVEI · ET · RIPARVM · TIBERIS
ET · CLOCARVM · VRBIS · TER
MINAVIT · RIPAM · R · R · PROXIMO
CIPPO · P · CCCLXXXVI · S

Rome. — Smetius, f. VIII, n° 9.

25

Sur un cippe :

(*Route de Naples à Sinuessa, par Pouzzoles.*)

IMP · CAESAR · DIVI · NERVAE · F
NERVA · TRAIANVS · AVG GERMANICVS
PONT · MAX · TRIB · POT · VI · IMP · II
COS · IIII · PATER · PATRIAE · VIAM
NOVAM · RELICTIS · ANTIQVI · ITINERIS

Mommsen. I. N. 6267.

26

Sur un cippe :

(Route de Naples à Sinuessa, par Pouzzoles.)

V

IMP · CAESAR · DIVI
NERVAE · F · NERVA
TRAIANVS · AVGVSTVS
GERMANICVS · PONTIF
MAXIMVS · TRIBVNICIA
POTESTATE · VI · IMP · II
COS · IIII · PATER · PATRIAE
INCHOATAM A DIVO NERVA
PATRE SVO PERAGENDAM
CVRAVIT

Mommsen. I. N. 6268.

27

Titre d'une inscription relative aux fondations alimentaires, gravée sur une table de bronze trouvée à Macchia, près Circello, en Campanie, dans l'ancien oppidum des LIGURES BAEBIANI.

imp. caes. NERVA TRAIANO AVG *german*icO IIII

q. ARTIC*u*LEIO PAETO CoS

ob liberalitatem optimi MAXIMIQ PRINCIPIS OBLIGARVNT PRAE *dia ex propos* ITO LIGVRES BAEBIA'
ni et corneliani UTEX INDULGENTIA EIVS PVERI PVELLAEQ AL*imenta* ACCIPIANT

Naples. — Mommsen : I. N. 1354 ; Henzen : n° 6664.

28

Sur un cippe :

ANNO
IMP·CAES·NERVAE
TRIANI·AVG
GERMANICI·IIII
Q·ARTICVLEI PAETI
COS
PONTIF·EX·STIPE

Vienne, en Dauphiné.—Copie de M. L. Renier; Borghesi : *Œuvres complètes* VI, 281.

29

Borne milliaire (Route de Cilly à Pettau).

IMP·NERVA·TRAIA
NVS·CAES·AVG·GER
PONT·MAX·TRIB·POT
P·P·COS·IIII
VI.

Vienne (Autriche). — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 5732.

30

Table de marbre, fragmentée.

*i*MP AVG
*fi*NES DERE*cti*
*int*ER DIEN*ses*
*et olo*SSONIO*s*
*ex c*ONVENTION
IPSORVM
im P//NERVA *t*RA*ia*
*n*O CA*e*SAR*e*
AVG GERMAN*ico*
IIII COS

Trouvée près de Dium (Malathria) en Macédoine. — Heuzey : *Mont Olympe*, p. 477. — *Corpus Insc. Lat.* III, n° 591.

31

IMP · NERVA · TRAIAN*us*..............
PONTIF · MAX · TR*ib. pot*.............
AQVAE DVCTVM · COLON*is · s · p · perfecit*
IN · QVOD · ANTE · IMPEN*derant · jussu*..
SACRATISSIMI · PRINC*Ipis*............

Zara. — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 2909.

32

IMP · CAE
NERVAE · F
VAE · TRAI
AVG · GERN
PONTIF · M
TRIBVN · PO
IMP · III · COS
LAVRENTES LA
DE C D
PVBLI

Lavinium (Pratica). — Fabretti : *Inscr. Dom.*, p. 682, n. 66.

33

Borne milliaire (VIA SUBLACENSIS, *embranchement de la* VIA VALERIA).

IMP · CAESAR
NERVAE · F · NERVA
TRAIANVS · AVGVSTVS
GERMANICVS · DACICVS
PONTIFEX · MAXIMVS
TRIBVNICIA · POTESTATE
IMP · III · COS · V
RESTITVENDAM · CVRAVIT
XXXVIII

E. Desjardins : *Topographie du Latium*, p. 177.

34

Titre d'une inscription relative aux fondations alimentaires, gravée sur une table de bronze trouvée à Velleia.

l. 1. OBLIGATIO PRAEDIORVM·OB·H-S DECIENS QVADRA=
=GINTA · QVATTVOR · MILIA · VT · EX · INDVLGENTIA · OPTIMI ·
MAXIMIQVE PRINCIPIS · IMP CAES NERVAE

l. 2. TRAIANI · AVG · GERMANICI · DACICI · PVERI · PVELLAEQVE · ALI
MENTA ACCIPIANT.

Parme. — E. Desjardins : *De tabulis alimentariis*, p. iij.

35

Diplôme militaire, de l'an 103.

IMP · CAESAR · DIVI · NERVAE · F · NERVA · TRAIANVS
AVGVSTVS · GERMANICVS · DACICVS · PONTIFEX · MAX
IMVS · TRIBVNIC · POTESTATE · VII · IMP · IIII · COS · V · P · P

l. 22 A · D XIIII · K · FEBR
M' LABERIO · MAXIMO · II
Q · GLITIO · ATILIO · AGRICOLA · II · COS

Trouvé à Malpas (comté de Chester). — *Corp. Insc. Lat.* III, p 864.

36

Sur un piédestal :

IMP · CAESARI
DIVI · NERVAE · F
NERVAE · TRAIANO
AVG · GERMANICO
DACICO · PONTIFICI
MAXIMO · TRIBVNIC
POT · VII · IMP · IIII · COS · V · P · P
TRIBVS · XXXV
QVOD · LIBERALITATE
OPTIMI · PRINCIPIS
COMMODA · EARVM · ETIAM
LOCORVM · ADIECTIONE
AMPLIATA · SINT ·

Rome. — Smetius, f° LIII, n° 3. Orelli, n° 3065.

37

Sur un piédestal trouvé à Tyndaris :

IMP · CAESAR · DIVI · NERVAE
F · NERVA · TRAIANVS · AVG
GERMANICVS · DACICVS
PONTIFEX · MAXIMVS
TR · POT · VII · IMP · IIII
COS · V · P · P

Palerme. — Henzen. n° 5440.

38

Borne milliaire (Route de Braga à Astorga).

IMP · CAESARI
DIVI · NERVAE · F
TRAIANO · AVG
GER · DACICO
PONT · MAX
TRIB · POT · VII
IMP · IV · *COS · II*
AQVIS · FLAVIS
M · P · XLII

Corp. Insc. Lat. II, n° 4782.

39

Sur un piédestal :

IMP ❧ CAESARI DIVI
NERVAE FILIO NERVAE
TRAIANO GERMANICO
PONTIFICI MAXIMO
TRIB ❧ POTEST ❧ VII
IMP ❧ IIII ❧ COS ❧ V ❧ P ❧ P ❧
KALAMENSES
DD PP FC

Guelma. — Renier : *Insc. Alg.*, n° 2711.

40

Sur une base oblongue :

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · F
NERVAE · TRAIANO · AVG · GERM
DACICO · PONT · MAX · TRIB · POTEST · VIII
IMP · IIII · COS · V · P · P · OPTIMO PRINCIPI
SAGARI *the*ATRI MARCELL
CVLTORES · DOMVS · AVG ·

Rome. — Smetius, f° LIII, n° 2.

l. 4. Smetius donne IMP VIII

41

Sur l'arc votif érigé au milieu du pont :

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · F · NERVAE
TRAIANO · AVG · GERM · DACICO · PONTIF · MAX
TRIB · POTES · VIII · IMP · V · COS · V · P · P
M V N I C I P I A
P R O V I N C I A E
LVSITANIAE · STIPE
CONLATA · QVAE · OPVS
PONTIS · PERFECERVNT
IGAEDITANI
LANCIENSES · OPPIDANI
TALORI
INTERANNIENSES
COLARNI
LANCIENSES TRANSCVDANI
ARAVI
MEIDVBRIGENSES
ARABRIGENSES
BANIENSES
PAESVRES

Alcantara. — *Corp. Insc. Lat.* II, 759, 760.

42

Diplôme militaire de l'an 105.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS DACICVS PONTIFEX
MAXIMVS TRIBVNIC POTESTAT VIIII IMP
IIII COS V P P

l. 21. A·D IDVS MAI
C IVLIO BASSO CN AFRANIO DEXTRO COS

Pesth. — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 864.

43

Autre diplôme militaire de l'an 105.

IMP·CAESAR DIVI·NERVAE·F NERVA TRAIANV*s*
AVGVSTVS · GERMANIC · DACICVS · PONTIF · MAX*i*
MVS TRIBVNIC·POTESTAT·VIIII·IMP·IIII COS·V·P·*p*·

(La partie de la plaque où se lisaient les noms des consuls est détruite.)

Sydenham. — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 866.

44

Au-dessous d'un bas-relief, représentant Trajan entre Hercule et Mercure.

IMP · CAESARI · DIVI · · NERVAE · FILIO · N
ERVAE · TRAIANO · AVG · GERMANICO · D
ACICO·PONT·MAX·TRIB·POT·VIIII·IMP IIII COS V
//

Rome. — Smetius, fº LIII, nº 4.

45

Pont sur le Liris, auprès de Frégelles (VIA LATINA).

IMP · CAESAR
DIVI
NERVAE · FIL
NERVA
TRAIANVS
AVGVSTVS
GERMANICVS
DACICVS
PONT · MAXIMVS
TRIB · POT · VIIII
IMP · IIII · COS · V · P · P
RESTITVIT

Mommsen : I. N. 6251.

46

Sur l'attique d'un arc de triomphe ?

PLOTINAE	IMP · CAES · NERVAE ·	MARTIA
AVGVST	TRAIANO · AVG · GERM	NAE AVG
	DACICO · PONT · MAX · TR	
	POT · IX · COS · $\overline{V}$ · D · D	

Sarzane. — Muratori : ccxxx. 7. Orelli : 786.

47

Diplôme militaire de l'an 108.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS DACICVS PONTIFEX MA
XIMVS TRIBVNIC POTESTAT $\overline{XI}$ IMP $\overline{VI}$ COS $\overline{V}$ P P

l. 22 PR K IV L
C · MINICIO · FVNDANO C VETTENIO SEVERO COS

Weissenburg (Franconie). — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 866.

48

TRAIANO · AVG
GERM · DAC · PONT
MAX · TRIB · POT · XI · IMP ·
VI · COS · V · P · P
C · FVLVIVS · HERMAE · LIB
EPITYNCHANVS · EX · D · D
OB · HONOREM · AVGVSTAL

Brindes. — Mommsen. I. N. 453.

49

Sur une dalle brisée, trouvée à Philippeville.

*im*P CAES DIVI ·
*ne*RVAE · F · NERVAE
*tr*AIANO AVG · GERM
*da*CICO · PONT · MAX · TRIB
pot XI · IMP · VI · COS////
*opti*MO · AC · MA*ximo*
principi

Musée du Louvre. — Renier. *Insc. Alg.*, n° 2157.

50

Sur une grande table de travertin :

M · CALPVRNIVS · M · F · PISO · FRVGI · PR · EX · S · C
FACIVNDVM · CVRAVIT · EIDEMQVE · PROBAVIT
IMP · CAESAR DIVI · NERVAE · F · NERVA
TRAIANVS · AVGVSTVS · GERMANICVS
DACICVS · PONTIF · MAXIMVS · TRIB · POT · XII
IMP · VI · COS · V · P · P · OPERIBVS · AMPLIATIS · RESTITVIT

Rome. — Smetius, f° XII, n° 8. La partie droite, vue et copiée par Smetius, n'existe plus. V. Melchiorri, *Lettre à M. de Witte;* Rev. Arch., 1845, p. 338.

51

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · F · NERVAE · TRAIANO
AVG · GERM · DACICO · PONTIFICI · MAX ·
TRIBVNIC · POTEST · XII · IMP · VI · COS · V ·
P · P · DEVICTIS · DACIS · FOROCLAVD · PVBL ·

Aixme, en Tarantaise. — Orelli, n° 787.

52

Borne milliaire.

IMP
CAESAR NERVA
TRAIANVS · AVG
GERM · DACICVS
PONTIF · MAXIM
POT · XII · COS · V
IMP · VI · P · P · FECIT
PER · COH · I · FL · VLP
HISP · MIL · C · R · EQ
A POTAISSA · NAPO
CAE
M · P · X

Thorda. — *Corp. Insc. Lat.* III, 1627.

l. 6. TR manque sur la pierre.

53

....VGVST · VIC · IOVIS · FAGVTAL....
....MP · NERVA · DIVI · NERVAE · F · TRAIAN....
....ICO · PONT · MAX · TRIB · POT · XIII · IMP · VI....
....POLLIONIS · TRIB · PLEB · AED · REG · III · VETVSTA....
....GISTRI · ANNI · CXXI · SVA · INPENSA · RESTITV....
....PHOEBVS A · NONIVS · A · L · ONESIMVS....
....CALLISTVS L · VALERIVS · L · L · EVTICHVS....

Rome. — Fabretti, *Inscr. Dom.*, p. 103, n° 241.

l. 5. Il faut lire ANNI · CXVI ·

V. Borghesi, *Œuv. compl.* VII, p. 500 (*Lettre à M. Egger*).

54

IMP · CAESAR · DIVI
NERVAE · F · NERVA
TRAIANVS · AVG
GERM · DACICVS
PONT · MAX · TR · POT · XIII
IMP · VI · COS · V · P · P
AQVAM · TRAIANAM
PECVNIA SVA
IN VRBEM PERDVXIT
EMPTIS LOCIS
PER · LATITVP · P · XXX

Conetta (10 milles de Rome). — Henzen, 5097.

55

Pont sur le Monticello, entre Terracine et Fondi
(VIA APPIA).

IMP · CAESAR
DIVI · NERVAE
FILIVS · NERVA
TRAIANVS
AVG · GERMANICVS
DACICVS · PONT
MAXIMVS · TRIBVN
POTESTATIS · XIII
IMPERATOR · VI · COS · V
P · P · PONTEM · VETV
STATE · COLLAPSVM
RESTITVIT

Mommsen. — I. N. 6241.

56

Sur un cippe :
(Via Trajana)

LXXXI
IMP · CAESAR
DIVI · NERVAE · F
NERVA · TRAIANVS
AVG · GERM · DACIC
PONT · MAX · TR · POT
XIII · IMP · VI COS V
P P
VIAM A BENEVENTO
BRVNDISIVM PECVN
SVA FECIT.

Cerignola. — Mommsen. I. N. 6289.

57

Sur un cippe :
(Via Trajana)

IMP · CAESAR
DIVI · NERVAE · F ·
NERVA · TRAIANVS
AVG · GERM · DAC
PONT MAX TRIB P
XIII · IMP · VI · COS · V
P · P
VIAM ET PONTES
BENEVENTO · BRVNDISIVM
PECVNIA SVA

Paduli (près Bénévent). — Mommsen : I. N. 6290.

58

Sur une dalle, encadrée de moulures.

IMP CAESARI
DIVI NERVAE FIL
NERVAE TRAIANO
AVG · GERM · DACICO
PONT · MAX · TRIB · POT
XIII · COS · V · IMP · VI · P · P
D · D P · P ·

Sétif. — Renier, *Inscrip. Alg.*, n° 3267.

59

Diplôme militaire de l'an 110.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIA
NVS AVG GERM DACICVS PONTIF MAXIMVS
TRIBVNIC POTESTAT · XIIII · IMP · VI · COS · V · P · P

A D XIII K MART
l. 23 SER · SCIPIONE SALVIDIENO ORFITO
M · PEDVCAEO · PRISCINO COS

Vienne (Autriche). — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 868.

60

Sur un cippe :

(Via Appia)

X

IMP · CAES ·
DIVI · NERVAE
FILIVS · NERVA
TRAIANVS · AVG
GERMANICVS
DACICVS · PONT · MAX
TRIB · POT · XIIII
IMP · VI · COS · V · P · P
XVIIII · SILICE
SVA · PECVNIA
STRAVIT

LIII

DDD · NNN · FFF · LLL
THEODOSIO · ARCADIO
ET · HONORIO · P · P · P · FFF
SEMPER · AVGGG
BONO · REIPVB
NATIS

Terracine. — Gruter 1019, 8. Fabretti, *Col. Traj.*, p. 291.

61

IMP · CAESARI · DIVI
NERVAE · F · NERVAE
TRAIANO · AVG · GER
DACI · PONT · MAX · TR
POT · XIV · IMP · VI · COS · V · P · P
BRVNDISINI · DECVRIONES
ET · MVNICIPES

Brindes. — Mommsen. I. N., n° 454.

62

imp. caesari · *d*IVI · NERVAE · F · NERVAE · *trqiano* · *aug.*
germanico · *dacico* · PONTIFICI · MA*ximo trib*
pot... *i*MP · VI · COS · V · *p* · *p* ·
*ob mu*NIFICENTIAM · SVAM..................
SVBOLEMQ · ITALIAE........
IT · MVNICIPII *auximatium*
decuriones et plebs.

Osimo. — Henzen, n° 5444.

63

Sur le pont de la Tamega :

IMP · CAES · NERVA
TRAIANO · AVG · GER
DACICO · PONT · MAX
TRIB · POT · COS · V · P · P
AQVI FLAVIENSES
PONTEM LAPIDEVM
DE SVO F · C

Chaves (Aquae Flaviae). — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 2478.

64

IMP · DIVI · NER · F
NERVAE · TRAIA
CAESARI · AVG
GER · DACIC · PONT
MAX · TRIB · POT · P · P
COS · V
C · RVFIVS · MODERATVS
IVNIANVS · IVNCINVS
PRAEF · COH · VI · RAET · TRIB
MIL · LEG · VII · C · P F
CODICIL · F · I

Cilly. — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 5202.

65

imp caes NERVA TRAIA
no aug GER DACICO P
max tr I BPP COS V
coh I. VCENSIVM P F

Roomburg. — Brambach. *Corp. Insc. Rhen.*, n° 6 *b.*

66

*Imp. nerv*A
*traia*NO
*caesa*RE
aug GERM
*dac.v.*M'LA
berio II COS

Trente. — Orelli, n° 4915.

67

(VIA SALARIA).

IMP · CAES · DIVI
NERVAE · F · NER
VA · TRAIANVS
AVG · GERMAN
DACICVS · PO///TIF
/////XIMVS · TRIB
/////STATE/////ER
VI · COS · V/////////VB
STRVCTIONEM · CON
T..... ABEM · MONTIS
FECIT.

Antrodoco. — Mommsen. I. N. 6261.

68

*n*VMINI.DOMVS·AVG*ustae*..
*i*MP·CAESARIS·NERVAE·T*raiani aug*
*g*ERM·DACICI·SER·ZMARAGDIA*nus*·*sil*
*v*ANI·SIGNVM·PORTICVS·S
*c*VM·CVLTV·ET·PICTVRA·ITEM
CORVM·DD·DEDIC·VI·K·OCT
*tr*AIANO·AVG·GERM·DACICO·VI·T·SEXTIO·COS...

Rome. — Oderico; *Dissert.*, p. 56.
Orelli, n° 1595.

69

IMP·CAESARI·DIVI·NERVAE·FILIO·NERVAE
TRAIANO·AVG·GERM·DACICO·PONT·MAX
TRIB·POT·XV·IMP·VI·COS·VI·P·P
OPTIMO PRINCIPI
L·PLVTIVS·L·F·PAL·PHOEBVS

Pouzzoles. — Mommsen. I. N. 2487.

70

SPQR
IMP·CAESARI·DIVI
NERVAE·F·NERVAE
TRAIANO·AVGVSTO
GERMANICO·DACICO
PONTIF·MAX·TRIBVNICIA
POTEST·XVI·IMP·VI·COS·VI·P·P
OPTIME·DE·REPVBLICA
MERITO·DOMI·FORISQVE

Rome. — Henzen, n° 5445.

71

Sur une table de marbre rouge trouvée à Gergina :

I M P · C A E S · D I V *i* · F I L
N E R V A E · T R A I A N O
A V *g* · G E R · D A C I C O
P O N T · M A X · *t r i* B · P O T
X V I · I M P · V I · C O *s* V *i* · P · P
P · C A L P V R N I O · M A C R O
C A V L I O · R V F O · L E G · A V G · P R O · P *r*.

Iassy. — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 777.

72

Sur le piédestal de la colonne Trajane.

S E N A T V S · P O P V L V S Q V E R O M A N V S
I M P C A E S A R I D I V I N E R V A E · F · N E R V A E
T R A I A N O · A V G · G E R M · D A C I C O · P O N T I F
M A X I M O T R I B P O T X V I I I M P V I C O S V I · P · P
A D D E C L A R A N D V M Q V A N T A E A L T I T V D I N I S
M O N S E T L O C V S · T A N T *is operi* B V S · S I T · E G E S T V S

Rome. — Orelli, n° 29.

73

Diplôme militaire de l'an 114.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS OPTIMVS
AVG GERM DACIC PONTIF MAX TRIBVNIC POTESTAT
XVII IMP · VII COS · VI · P · P ·

l. 18 K . SEPT
L · LOLLIANO AVITO L MESSIO RVSTICO COS

Petronell (Carnuntum). — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 869.

74

Sur une grande dalle de marbre :

I M P · C A E S A R · D I V I · N E R V A E · F
N E R V A · T R A I A N V S · O P T I M V S · A V G
G E R M A N I C V S · D A C I C V S · P O N T I F · M A X
TRIBVNIC · POTEST · XVIII · IMP · VII · COS · VI · P · P
SACRARIA · NVMINVM · VETVSTATE · DILAPSA · RESTITVIT

Rome. — Fabretti : *Col. Traj.*, p. 293. Borghesi : *Œuvres complètes*, V, p. 18.

75

Sur l'attique de l'arc de triomphe :

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · FILIO
NERVAE · TRAIANO · OPTIMO · AVG
GERMANICO · DACICO · PONTIF · MAX · TRIB
POTEST · XVIII · IMP · VII · COS · VI · P · P
FORTISSIMO · PRINCIPI · SENATVS P · Q · R

Bénévent. — Mommsen : I. N. 1408.

76

I M P · C A E S A R I
D I V I · N E R V A E · F
N E R V A E · T R A I A N O · O P
TIMO · AVG · GERM · DACICO
PARTHICO · PONTIF · MAX · TRIB
POT · XVIII · IMP · VII · COS · VI
PATRI · PATRIAE · MVNICIPES

Zambra (Cisimbrium, en Bétique). — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 2097.

77

Borne milliaire (Via Latina).

x*l*vii
IMP·CAESAR·
DIVI·NERVAE·F·
NERVA·TRAIANVS·
OPTIMVS·AVG·
GERMANICVS·DACICVS·
PONTIFEX·MAXIM·
TRIB·POT·XVIII·
IMP·VIIII·COS·VI·
P · P
FACIENDAM·
CVRAVIT·

Ferentino. — Borghesi : *Œuvres complètes*, V, p. 22.

78

Sur l'Attique de l'Arc de triomphe :

PLOTINAE
AVG
CONIVGI·AVG

IMP·CAESARI·DIVI·NERVAE·F·NERVAE
TRAIANO·OPTIMO·AVG·GERMANICO·DACICO·
PONT·MAX·TR·POT·XVIIII·IMP·VIIII
COS·VI·P·P·PROVIDENTISSIMO·PRINCIPI
SENATVS·P·Q·R·QVOD·ACCESSVM
ITALIAE·HOC·ETIAM·ADDITO·EX·PECVNIA·SVA
PORTV·TVTIOREM NAVIGANTIBVS·REDDIDERIT

DIVAE
MARCIANAE
AVG
SORORI·AVG·

Ancône. — Orelli, n° 792.

79

Pont du Métaure (VIA FLAMINIA) :

IMP · CAESAR
DIVI · NERVAE · F
NERVA · TRAIANVS
OPTIMVS · AVG · GER
DACICVS · TRIBVNIC
POTEST · XIX · IMP · XI
COS · VI · P · P
FACIVNDVM
CVRAVIT

Fossombrone. — Fabretti, 398. 289.

80

IMP · CAESARI
DIVI · NERVAE · F
NERVAE · TRAIANO
OPTIMO · AVG · GERM
DACIC · PARTHIC · PONT
MAX · TRIB · POTEST · XX
IMP · XII · COS · VI · PATRI · PATR
CVLTORES · IOVIS · HELIOPO
LITANI · BERYTENSES · QVI
PVTEOLIS · CONSISTVNT

Pouzzoles. — Mommsen I, N. 2488.

81

Diplôme militaire de l'an 116.

Partie intérieure.

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS OPTIM
AVG GERM DACIC PARTHIC PONTIF MAX TRIB PO
TESTAT · XX IMP · XIII · PROCOS · COS VI P P

Partie extérieure.

IMP CAESAR DIVI NERV*ae · f · nerva · trajanus*
OPTIMVS AVGVSTVS G*ermanic dacic par*
THICVS PONTIFEX M*aximus tribunic potestat*
XX · IMP · XIII PR

l. 23. A · D · VI · IDVS SEP
CN MINICIO FAV

Wiesbaden. — *Corp. Insc. Lat.* III, p. 870.

82

Sur un piédestal :

IMP · CAESARI · DIVI
NERVAE · FIL · NERVAE
TRAIANO · OPTIMO
AVG · GERMANICO
DACICO · PARTHICO
PONT · MAX · TRIB · POT · XXIII...
COS · VI · PATRI · PATRIAE
SENATVS · POPVLVS Q · ROM
OB · RECIPERATOS · AGROS · ET · POSSESS....
QVOS · LACVS · FVCINI · VIOLENT....

Alba Fucense. — Mommsen : I, N. 5619.

83

Sur une table de marbre, encastrée dans le mur d'une église :

IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · F
DIVO · TRAIANO · OPTVMO
AVG · GERM · DACICO · PARTHICO
PONTIF · MAX · TRIB · POTEST · XXI · IMP
XIII · COS · VI · PATER · PATRIAE · OPTVMO
MAXVMOQVE · PRINCIPI · CON
SERVATORI · GENERIS · HVMANI
RES · PVBLICA · ARATIS PITANORVM
DECREVIT · DIVO · DEDICAVIT ·

Cauche El Viejo (près Malaga). — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 2054.

84

INSCRIPTIONS RELATIVES AUX GUERRES DE TRAJAN.

1° GUERRES DE GERMANIE.

a. *b.*
i MP·NERVA·TRA
ian PONTIF MAX
le GIADI *l*EG· XI C

Bade. — Brambach : *Corp. Insc. Rhen.*, n° 1666.

La partie *a*, trouvée en 1809 dans le jardin anglais à Bade, est aujourd'hui perdue. La partie *b* est conservée à Carlsruhe.

85

2° GUERRES DE DACIE.

Sur un piédestal :

. . . . *cum*
IMP·CAESAR·NERVA·TRAIANVS·*aug*·*germanicus*
DACICVS·GENTEM·DACOR·ET·REGEM·DECEBALVM
BELLO·SVPERAVIT·SVB·EODEM·DVCE·LEG·PROPR·AB
EODEM·DONATO·HASTIS·PVRIS·VIII·VEXILLIS·VIII
CORONIS·MVRALIB·II·VALLARIB·II·CLASSICIS·II
AVRATIS·II·LEG·PROPR·PROVINCIAE·BELGICAE·LEG·LEG·I
MINERVIAE·CANDIDATO·CAESARIS·INPRAETVRA
ET·INTRIBVNATV·PLEB·QVAESTORI·PROVINCIAE
ACHAIAE·IIII·VIRO·VIARVM·CVRANDARVM
HVIC·SENATVS·AVCTORE·IMP·TRAIANO·AVG
GERMANICO·DACICO·TRIVMPHALIA·ORNAMENT
DECREVIT·STATVAMQ·PECVN·PVBLIC·PONEND·CENSVIT

Rome. — Borghesi : *Œuvres complètes*, V, p. 32.

86

*q·glitio·p·f·s*TEL
atilio·AGRICOLAE·COS·II
vii·viro EPVLON·LEG·PROPR
imp·nervae TRAIANI·CAES·AVG·GER
*dacici·pr*OVINCIAE·PANNONIAE
*donato·ab·e*ODEM·DONIS·MILITARIB
*hastis·puris·iii*I·VEXILLIS·IIII·CORONA
*vallari·coron*A·MVRALI·CORONA
*classica·cor*ONA·AVREA·LEG·PROPR
*provinc·belgic*AE·DIVI·NERVAE
*leg·leg·vi·fe*RRATAE·LEG
*hispaniae·criter*IOR·PR*aet*·
aed·cur·q·divi·vespasiani·trib·mil
leg·i·italic·xvir·stlitib·judic·

Turin. — Henzen, n° 5449.

87

C · MANLIO · Q · F
FELICI · TRIB · MIL · LEG · VI*i*
G · P · F · ADLECT · IN · DECVR*iis*
IVDIC · SELECTOR · A · DIVO
TITO · PRAEF · FABR · IMP ·
CAESARIS · NERVAE · TRAIAN
GERM · DACICI · II · PRAEF · CLASS
PANN · ET · GERM · PROC · AVG · REG
CHERS · PROC · AVG · XX · HERED
D D

Ecsemil (Lysimachia). — Muratori, p. 717, n° 5.

88

Q · R O S C I O · S E X F
Q V I R · C O E L I O · M V R E N A E
S I L I O · D E C I A N O · V I B V L L O
P I O · I V L I O · E V R Y C L I · H E R C L A N O
P O M P E I O · F A L C O N I · C O S
XV · VIR · S · F · PRO · COS · PROVINC · ASIAE · LEG · PR · PR
IMP · CAES · TRAIANI · HADRIANI · AVG · PROVINC
BRITTANNIAE · LEG · PR · PR · IMP · CAES · NERVAE
TRAIANI · AVG · GERMANICI · DACICI
*p*ROVINC · MOESIAE · INFERIOR · CVRATORI
*via*E · TRAIANAE · ET · LEG · AVG · PR · PR · PROVINC
iudeae · ET · LEG · X · FRET · LEG · PR · PR · PROV · LYCIAE
et · *pamph*YLIAE · LEG · LEG · V · MACEDONIC
in · *bello* · *dacico* · *donis* · MILITARIBVS · DONATO
. . . .

Gabies. — Borghesi : *Œuvres complètes*, IV, p. 125. Henzen, n° 5451.

89

L·ACONIO·L·F·CLV
STATVRAE
>·LEG·XI·C·P·F·LEG·IIII·F·F·LEG
V·MACED·LEG·VII·C·P·F·DONIS
DONATO·AB·IMP·TRAIANO
AVG·GERM·OB·BELLVM·DACIC·
TORQVIB·ARMILL·PHALERIS
CORONA VALLARET A PRIORIB
PRINCIPIBVS EISD*em* · *do*NIS
DONATO·*ob*·*bellum*·*suebic*
ET SARMATIC·*ab*·*a*VG TRAIANO
EX MILITIA IN EQVESTREM
DIGNITATEM·*t*RANSL*ato*
ARIMINI PONTIF QVINQ
TIFERNI MAT FLAMINI PONTIF
Ƀ.....IN.....
L·ACONIVS·*st*ATVRA·FIL
EX TESTAMENTO EIVS *cui* VS
DEDICATIONE·*e*PVL*um decu*
RIONIBVS ET PLEBI·*de*DIT
L·D·D·D·

S. Angelo in Vado (près Urbin). — Borghesi : *Œuvres complètes*, VIII, p. 382.

90

C · ARRIO · C · F · CORN
CLEMENTI · MILITI · COH · IX
PR · EQVITI · COH · EIVSDEM · DONIS
DONATO · AB · IMP · TRAIANO
TORQVIBVS · ARMILLIS · PHALERIS
OB · BELLVM DACICVM · SINGVLARI
PRAEFECTORVM · PR · TESSERARIO · OP
TIONI FISCI CVRATORI CORNICVL
TRIBVNI · EVOCATO · AVG · > COH · I · VIGIL >
STATORVM > COH XIIII VRB > COH VII PR
TRECENARIO · DONIS · DONATO · AB · IMP
HADRIANO HASTA PVRA CORONA AVREA
> LEG III AVG · PRIMIPILARI · II VIRO QVIN
QVENNALI · PATRONO · MVNICIPII
CVRATORI REIPVBLICAE
DECVR · ET · AVG V[*i vir*] MVNICIPES MATIL

Matilica. — Henzen, n° 6771.

91

Table de marbre, trouvée à Tanger :

P · BESIO · P · F · QVIR · BETVINIANO
C · MARIO · MEMMIO · SABINO
PRAEF · COH · I · RHAETORVM · TRIB · LEG · X · G · P · F
PRAEF · ALAE · DARDANORVM · PROCVRATORI
IMP · CAESARIS · NERVAE · TRAIANI · AVG · GERM · DACICI
MONETAE · PROC · PROVINC · BAETICAE · PROC · XX · HERED · PROC · PRO
LEG · PROVINC · MAVRETANIAE · TINGITANAE · DONIS · DONATO · AB
IMP · TRAIANO · AVG · BELLO · DACICO · CORONA · MVRALI · VALLARI · HASTIS
EXACTI · EXERCITVS · [PVR · VEXILLO · ARGENT ·

Oxford. — Selden. *Marm. Oxon.*, p. 132. Orelli, n° 3570.

92

C · C A E S I O · C · F · O V F
S I L V E S T R I · B E N E F
P R · P R · E V O C · A V G
>·LEG·II·AVG·LEG·IIII·F·F
LEG·III·GALL·LEG·VI
FERR·LEG·XXX·V·V

P·P·PRAEF·CASTRORVM·LEG·IIII·F·F
*do*NIS·DONATO·BELLO·DACICO·BIS
*tor*QVIBVS·ARMILLIS·PHALE
*ris·pon*TIFICI·CVRATORI
viarum VMBRIAE·ET·PICENDATO
*ab·imp·an*TONINO·AVG·PIO
.......PATRONO·MVNICIPI
........ERELIVS
........VFINVS·COS.F·F

Albacino (près Fabriano). — Borghesi : *Œuvres complètes,* VII, p. 365.

93

TI·CLAVDIO·TI·F·TER·VITALI
EX·EQVITE·R·ORDINEM ACCEPIT·IN·LEG·V *mac*·*x*·*hast*
POST·SVCCESSIONE·PROMOTVS *ex* LEG·V MAC·*in*·*leg*
I·ITAL·DONIS·D·TORQVIB·ARMILL·PHALER·CORONA·VALL
BELLO·DACICO·SVCCESSIONE·PROMOT·EX·LEG·I·ITAL
IN·LEG·I·MINER·*i*TER·DONIS·D·TORQVIB·ARMILL
PHALER·CORONA·VALL·BELLO·DACICO·SVCCESSIONE
PROMOT·EX·LEG·I·MINER·IN·LEG·XX VICT·ITEM·PROM
IN·LEG·EAD·ITEM·SVCCESSIONE·PROMOTVS·EX·LEG
XX·VICT·IN·LEG·IX·HISP·SVCC·PROMOT·EX·LEG·IX·HISP
IN LEG·VII·CL·P·F·ITEM·SVCCESSIT·IN·LEG·EADEM
MILIT·>IIII·PR·POST·ANNIS·XI·VIXIT·ANNIS·XLI·

Rome. — Mazocchi *Epigr.*, f° XLVIII. Restitutions de M. L. Renier; Borghesi : *Œuvres complètes,* IV, p. 211.

94

MA TR O N I S
AV F A N I B · C
I V L · MA N S V E
T V S · M · L · I · M
P · F · V · S · L · M · F V
T A D · A L V T W
F L WE N · S E C V S
M O NT C AV C A S I

Cologne. — Brambach : *Corp. Insc. Rhen.*; n° 405.

95

T · P R I F E R N I O
P · F · Q V I · P A E T O
M E M M I O · A P O L L I N A R I
IIII · VIR · IVR · DIC · QVINQ · MAG · IV
PRAEF · COH · III · BREVC · TRIB · LEG · X
GEM · PRAEF · ALAE · I · ASTVRVM · DONIS
DONATO · EXPED · DAC · AB · IMP
TRAIANO · HASTA · PVRA · VEXILLO
CORONA · MVRALI · PROC · PROVINC
SICIL · PROC · PROV · LVSITAN
PROC · XX · HER · PROC · PROV · THRAC
PROC · PROV · NORICAE
P · M E M M I V S · P · F · Q V I
A P O L L I N A R I S
P A T R I · P I I S S I M O

Rieti. — Borghesi : *Œuvres complètes*, VIII, p. 393.

96

Q · RAECIO · Q · F
CL · RVFO
P · P · LEG · XII · FVL M
TRECENARIO
DONIS · DON · AB · IMPER
VESPASIAN ET TITO IMP
BELL · IVD · AB · IMP · TRAI
BELL · DACIC · PRINC · PRAET

TREBIA · M · F · PROCVL ·
MARITO
T P I

Zara. — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 2917.

97

L · TERENTIO
M · F · QVIR · RVFO
PRAEF · COH · VI · BRITTO
Ͻ · LEG · I · M · P · F · DON · DON · AB
IMP · TRAIANO · BEL*l* · DAC
P · P · LEG · XV · APOL*l*
TRIB · COH · II · VIG

D D

Braga. — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 2424.

98

MIVS · HOR · V
M · PROVINCIAE...... *praef*
*al.. d*ACORVM · PRAEF
*t*IR · TRIB · LEG · I · ITAL *do*
natus DONIS MILITARIBVS *ab*
IMP TRAIANO AVG *Germ...*
PONTIF SACR IVN CV*ritis*
CELLAM · CALDARI..

Civita Castellana (Falerii). — Henzen, 5659.

99

ex AV*ctoritate*·*imp*·*cae*
SARIS·DIVI·NERV*ae*·*f*
TRAIANI · AVGVSTI
CONDITA·COLONIA
5. DACICA

PER

leg·V·M· SCAVRIANVS
leg·EIVS· PR · PR
d *d*.

Varhély. — *Corp. Insc. Lat.* III, n° 1443.

100

3° Guerre d'Arabie.

Sur un piédestal :

....
POTIS...
SENATVS·SVPPLICATIONES·DIS·IMMORTALIBVS...........*auctore*
IMP·CAES·NERVA·TRAIANO·AVG·GERM·DACIC·SENATVS·ORNAMENT
TRIVMPHAL·DECR·STATVAMQ·IN·FORO·AVG·PONENDAM·CENSVIT

Rome. — Borghesi : *Œuvres complètes*, V. p. 31.

101

4° GUERRE PARTHIQUE.

L · A E M I L I O
L · F · G A L
P A T E R N O · P · P
PRAEF · FABR · Ɔ LEG · VII · G
Ɔ · LEG I M · Ɔ · LEG · VII · CL
Ɔ LEG · XIII C · Ɔ COH V *urb*
Ɔ · COH · IIII · PR · CCC · LEG · II AV*g*
ET · P · P · TER · DONIS · DONATO
AB IMP · TRAIANO · TORQVI
BVS · ARMILLIS · PHALERIS
CORONA · VALLARI · BIS
IN DACIA · SEMEL · INPAR
THIA
ATILIA · L · F · VERA · BE
NE DE SE MERITO ❦

Tarragone. — *Corp. Insc. Lat.* II, n° 4461.

102

Sur un piédestal :

Q · ALBIO · Q · F · HOR · FELICI
> · LEG · XX · V · V ·
CORNICVLARIO · PR · PR
DONIS · DONATO · AB · DIVO
TRAIANO · AVG
TORQVIBVS · ARMILLIS
PHALERIS · BELLO · PARTHICO · ET · A*b*
IMP · CAESARE · TRAIANO
HADRIANO · AVG · HASTA · PVRA
ET · CORONA · AVREA
AVILLIA · SOTERIS · MATER
FILIO · OPTIMO · PIENTISSIMO
L · D · D · D

Civita Castellana. — Smetius, f° LXXIII, n° 8.

103

C · NVMMIO · C · FIL · PAL
CONSTANTI · P · P
LEG · II · TRAIANAE
CENTVRION · II · LEG · III
CYRENEICAE ET VIICLA ·
EVOCATO · IN · FORO · AB · ACTIS
MILITI · COH · III · PRAET
et X · VRB · DONIS · DONATO · AB
IMP · TRAIANO · TORQVIBVS
ARMILLIS · PHALERIS · OB
BELLVM PARTHICVM · I*te*M · AB
IMP · HADRIANO CORONA
AVREA TORQVIBVS ARMILLIS
PHALERIS · OB · BELLVM IVDACIVM
HEREDES · EX · TESTAMENTO

Grumi (Campanie). — Mommsen I. N. 3542.

104

Sur un autel de marbre :

D M
A · ATINIO · A · F · PAL
PATERNO
SCRIB · AEDIL · CVR
HON · VSVS · AB · IMP
EQVO · PVBL · HONOR
PRAEF · COH · II · BRACAR
AVGVSTAN · TRIB · MIL
LEG · X · FRETENS · A DIVO
TRAIANO · INEXPEDITION
PARTHICA · DONIS · DONAT
PRAEF · ALAE · VII · PHRYG · CVR
KAL · FABRATEBNOR · NOVOR
ATINIA · A · F · FAVSTINA · PATRI
OPTIMO · FECIT

Rome. — Smetius, f° XLV, n° 6.

105

Sur un piédestal :

N · MARCIO
N · F · GAL
P · LAETORIO · CELERI
QVAEST · II · VIR · > LEG · VII
GEMIN · > LEG · XVI · FL · FIRM
DONIS · DONATO · A · DIVO
TRAIAN · BELLO · PARTHIC
CORONA · MVRALI · TORQVIB
ARMILLIS · PHALARIS · > LEG · II
GALL · > LEG · XIIII · GEM · MART · VICTR
> LEG · VII · CL · P · F · > LEG · I · ADI · P · F · P · P · LEG
EIVSD · PRAEPOSIT · NVMEROR
TENDENTIVM · IN · PONTO ≡ AB
SARO · TRIB · COH · III · VIG ≡
PATRON · COLON
D D

Avella (Campanie). — Mommsen. I. N. 1947.

106

Sur un piédestal :

T · PONTIVS · T · F · SABINVS
PRAEF · COH · I · PANN · ET · DALMAT
EQ · C · R · TRIB · MIL · LEG · VI · FERRAT
DONIS · DONATVS · EXPEDITIONE PAR
THICA · ADIVO · TRAIANO · HASTA PVRA
VEXILLO CORONA MVRALI > · LEG · XXII
PRIMIG// > · LEG · XIII GEMIN · PRIMVS · PI
LVS LEG · III AVG PRAEPOSITVS VEXILLA
TIONIBVS MILLIARIS · TRIBVS EXPEDI
TIONE BRITANNICA · LEG · VII GEMIN
VIII · AVG · XXII · PRIMIG · TRIB · COH · III
VIG · COH · XIIII · VRB · COH · II · PRAET
PP · II · PROC · PROVINC · NARBONENS
IIII VIR · I · D · QVINQ · FLAMEN · PATRON
MVNICIPI

Ferentino. — Borghesi : *Œuvres complètes*, VIII, p. 283.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

PRÉFACE.

Depuis Tillemont, personne, en France, n'a fait du règne de Trajan l'objet d'un travail étendu[1]. On sait que les textes relatifs à cette période de l'histoire romaine sont fort peu abondants. Elle correspond précisément à une lacune entre les *Caesares* de Suétone et l'ensemble de biographies appelé *Historia Augusta*. Les ouvrages de Marius Maximus, de Fabius Marcellinus, d'Aurelius Verus, de Statius Valens[2], de Junius Cordus[3], ont péri, aussi bien que les premiers livres d'Ammien Marcellin[4]. Si Suidas ne se trompe pas en citant une Vie de Trajan écrite par Dion Cassius[5], cet opuscule a dû passer dans le texte de la grande histoire composée par l'historien de Nicée, mais à partir du règne de Néron, on ne lit plus cette histoire que dans l'abrégé de Xiphilin. Ainsi ce court livre grec, le *breviarium* d'Eu-

1. Le chapitre consacré à *Nerva et Trajan* dans le 4e volume de l'*Histoire des Romains*, de M. Duruy, p. 239-305, est un résumé intéressant et exact.

2. Lamprid., *Alex. Sev.*, 48.

3. Capitolin, *Macrin*. Le livre de Junius Cordus contenait des détails très-minutieux.

4. Ammien, XXI ult. Hæc.., a principatu Nervae exorsus usque ad Valentis interitum pro virium explicavi mensura.

5. Voy. sur cette question M. Egger, *Examen des Historiens d'Auguste*, p. 283.

trope[1], deux chapitres d'Aurelius Victor[2], un de Paul Orose[3], quelques lignes dans la Chronique de saint Jérôme[4], des faits détachés, des allusions, des observations incidentes que l'on recueille çà et là dans une vingtaine d'auteurs, voilà les matériaux rares et mutilés dont nous disposons pour retracer les actions et le caractère d'un des meilleurs princes qui aient vécu. Le *Panégyrique* prononcé par Pline le Jeune, puis refait par lui-même en forme de livre, offre il est vrai d'utiles secours, aussi bien que la correspondance laissée par cet écrivain célèbre : mais on éprouve de sérieuses difficultés à dégager la vérité historique de l'amplification oratoire[5], et les *Lettres* font allusion à plusieurs faits que nous ne pouvons plus ni bien comprendre, ni convenablement classer.

Le Nain de Tillemont a recueilli et rapproché tous les textes avec une patience qui n'a jamais été surpassée et qui n'a plus besoin d'éloges; non-seulement il a tiré tout le parti possible de ces maigres ressources, mais il a senti comment l'historien devait les mettre en œuvre, et de quel côté on trouverait les moyens de remédier à leur insuffisance et à leur désordre. En effet, les brèves indications des auteurs que nous avons énumérés ne se trouvent pas même disposées chronologiquement : pour les replacer dans leur ordre primitif, et tirer quelques conséquences de leur succession, il faut recourir aux médailles et aux inscriptions. Malheureusement, au dix-septième siècle, ni la numismatique ni l'épigraphie n'avaient encore été soumises à la critique : on alléguait, à l'appui d'opinions historiques, des pièces publiées par Occo, Goltz ou Mezzabarba, et qui n'ont jamais existé que dans l'imagination ou la crédulité de ces auteurs[6]; on acceptait comme authentiques toutes les inscriptions publiées par Gruter; les fastes consulaires n'étaient pas établis correctement. Il en

1. Lib. VIII.
2. *Caes.* 13. *Epit.* 13.
3. VII, 12.
4. Ed. Schœne, p. 163, 165.
5. Burnouf a levé plusieurs de ces difficultés dans le commentaire joint à sa traduction du Panégyrique.
6. Le désir de compléter l'histoire de Trajan poussa les faussaires à fabriquer beaucoup de médailles : « Vetus est querela vix alium esse imperatorem cujus numi plures adulterini circumferantur. » Ekchel, *Doctrina numorum veterum*, VI, p. 463.

résulte que les trente *notes* jointes par Tillemont au règne de Trajan, et qui sont autant de dissertations chronologiques, n'offrent plus aucune valeur.

La question fut considérablement améliorée par Eckhel : dans l'admirable *Doctrina numorum veterum*, le chapitre consacré aux monnaies de Trajan est un de ceux où la science solide et la pénétrante sagacité du fondateur de la numismatique se révèlent avec le plus d'éclat. On y sent qu'avant d'aborder cette branche de l'archéologie et d'en faire l'objet définitif de ses études, Eckhel s'était approprié toutes les autres parties de l'antiquité, et on voit comment les progrès qu'il a réalisés dans le champ de ses recherches particulières ont réagi sur l'ensemble de l'histoire ancienne, et lui ont donné plus de consistance et de précision.

Quelque temps auparavant, J.-Aug. Bach avait recueilli dans un travail spécial[1] tous les passages du Digeste qui mentionnent soit des édits de Trajan, soit des lois ou des sénatus-consultes datant de son règne : chapitre important que Tillemont avait laissé de côté. En 1793, Mannert[2], et l'année suivante Engel[3], élucidèrent l'histoire des guerres Daciques. Dès 1747, Muratori avait commenté les tables alimentaires de Velléia. Sur les bases judicieusement posées par Eckhel, et en s'aidant des travaux publiés au dix-huitième siècle, Henri Francke a composé depuis une histoire de Trajan qu'on lit encore avec profit, bien qu'elle offre beaucoup de développements inutiles et qu'elle soit arriérée sur plusieurs points[4].

C'est seulement dans notre siècle, en effet, que l'épigraphie, sous les auspices de Marini et de Borghesi, est entrée dans une voie de progrès chaque jour plus féconde et plus rapide. Au moyen des inscriptions, heureusement abondantes, du règne de Trajan[5], on a découvert ou rectifié nombre de détails. D'un

1. *Divus Trajanus, sive de legibus Trajani imperatoris.* Lipsiae, 1747, in-8°.

2. *Res Trajani imperatoris ad Danubium gestae.* Norimbergae, 1793, in-8°.

3. *Commentatio de expeditionibus Trajani ad Danubium.* Vindobonae, 1794, in-12. — En 1792, l'Académie de Gœttingue avait mis la question au concours; Mannert obtint le prix et Engel l'accessit.

4. *Zur Geschichte Trajan's und seiner Zeitgenossen.* Gustrow, 1837, in-8°, 740 pages.

5. Le nom de Trajan était si souvent gravé sur les monuments qu'on

autre côté, les progrès de l'archéologie monumentale permettent de mieux sentir la valeur des œuvres d'art contemporaines. Il m'a semblé utile de fondre, dans une étude d'ensemble, les faits déjà connus et les notions nouvellement acquises à la science.

Pendant que je réunissais les éléments de ce travail, deux monographies d'une grande valeur ont paru sur le même sujet. L'une est consacrée à l'histoire et à la correspondance de Pline le Jeune. M. Mommsen[1] a pu rétablir en partie l'ordre chronologique des lettres célèbres qui composent ce recueil : la plupart des personnages auxquels elles sont adressées, ou qui s'y trouvent nommés, étaient des hommes politiques dont les monuments épigraphiques nous font connaître la carrière administrative[2]. De tous ces monuments, le plus intéressant est sans doute l'inscription funéraire de Pline lui-même, que M. Mommsen a restituée. Elle jette une grande lumière sur un certain nombre de lettres et permet de reconstituer d'une manière très-satisfaisante la biographie de l'écrivain. Ainsi cet opuscule doit remplacer, dès aujourd'hui, la vie de Pline écrite par *J. Masson* en 1709, avec une extrême diligence et une science remarquable pour l'époque, mais arriérée maintenant. On admire, dans ce Mémoire de M. Mommsen, la connaissance approfondie et minutieuse des plus petits détails et l'art de concentrer méthodiquement sur les divers points à élucider toutes les ressources que la plus riche érudition peut fournir.

La deuxième des monographies dont j'ai parlé, beaucoup plus considérable en étendue que la première, est un livre de M. J. Dierauer, intitulé *Recherches pour servir à une histoire critique de Trajan*[3]. L'auteur est parfaitement au courant des travaux les plus récents : il a fait l'usage le plus judicieux des sources. Un très-petit nombre de points ont échappé à sa vigilance.

avait surnommé cet empereur *la pariétaire*. Ammien, XVIII, 3. Cf. Victor, *Epitome*, 41.

1. *Hermes*, III, p. 31-140.

2. A la fin du *Pline le Jeune* édité par Keil (Leipsig, 1870), M. Mommsen a donné un excellent index historique de ces personnages. L'article de l'*Hermes* a été traduit par M. Ch. Morel et publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes* (15e fascicule), 1873, in-8°, sous le titre d'*Etude sur Pline le Jeune*.

3. *Beitraege zu einer kritischen Geschichte Trajan's*, dans BUEDINGER : *Untersuchungen zur roemischen Kaisergeschichte*, I, 1868, p. 3-219.

L'étude que j'avais poursuivie m'amenait presque partout aux mêmes conclusions et me donne le droit de recommander son ouvrage comme la base indispensable de tous les travaux ultérieurs sur Trajan. Cet ouvrage, d'ailleurs, ne laisse rien à désirer, dans l'état actuel de nos connaissances, pour tout ce qui concerne la chronologie et l'histoire des guerres. Si M. Dierauer avait embrassé dans ses recherches la politique intérieure de Trajan et le tableau de la littérature et de la société à cette époque, j'aurais dû renoncer à publier cet *Essai*.

Malgré mes efforts pour rendre aussi complet que possible cet exposé d'un grand règne, on y trouvera bien des lacunes, imputables au hasard, qui ne nous livre qu'avec lenteur, et capricieusement, les monuments propres à éclairer une histoire aussi maltraitée par le temps. Ces lacunes, aussi bien que les digressions et dissertations nécessaires sur beaucoup de points de détail rendront, je le crains, assez fatigante la lecture d'un livre auquel manquera l'agrément du style. La difficulté d'éviter le morcellement dans une histoire de Trajan semble dater de loin. Pline, envoyant son Panégyrique à un ami, appelle son attention sur l'art avec lequel il a su opérer les transitions[1]. Or, en examinant ces transitions qui ont tant coûté à leur auteur, nous jugerons qu'il a médiocrement réussi à donner à son œuvre l'unité désirable[2]. Je n'ai pas renouvelé une tentative dans laquelle Pline avait échoué à demi : au contraire, j'ai multiplié les subdivisions et les chapitres, quelqu'inégale que dût être leur étendue, afin de rendre les recherches sur un point donné plus faciles, et pour qu'on trouvât au moins ici un répertoire commode à consulter.

Au surplus, la vie d'un prince que Tacite et Pline ont aimé, qui reçut de ses sujets le beau nom d'*Optimus*, qui a laissé une réputation légendaire de gloire, de bienveillance et de justice, et sous le règne duquel les lettres latines ont jeté leur dernier éclat, éveille une curiosité et une sympathie légitimes, et l'on peut espérer qu'elle plaira, de quelque façon qu'elle soit écrite. Mais indépendamment de cet attrait propre au sujet, elle offre, ce me

1. *Ep.* III, 13 : « atque utinam ordo saltem, et *transitus*, et figurae simul spectarentur. »

2. *Paneg.* 18 : aliud ex alio mihi occurrit... 28 : alio me vocat numerosa gloria tua... 76 : operae pretium est referre...

semble, un intérêt plus général, comme faisant partie intégrante d'une histoire plus étendue et encore mal connue, celle du deuxième siècle de notre ère. Cette époque, peu étudiée jusqu'ici à cause de la rareté des textes, et dont le tableau ne pourra être entrepris que lorsqu'on possédera un nombre suffisant de monographies consacrées aux hommes célèbres et aux institutions de cette période[1], cette époque, dis-je, est celle d'une des révolutions les plus considérables de l'histoire du monde, caractérisée par quatre grands faits.

1° Le premier est la formation de la société européenne. Jusqu'alors, les diverses nations qui la composent avaient eu leur histoire à part, aussi bien que leurs intérêts. Subjuguées par Rome, elles ne connurent d'abord d'autres relations mutuelles que le lien de l'assujétissement commun. Pendant le premier siècle de notre ère, à la faveur de la paix romaine, l'existence matérielle des peuples devint plus abondante, plus facile et plus sûre; les relations des hommes entre eux, plus régulières et plus étroites, se subordonnèrent à des principes plus généraux et plus équitables. Les religions, les langues et les coutumes indigènes disparurent par l'effet du temps et sous l'influence prolongée d'une civilisation supérieure. De là, entre l'Italie, la Gaule et l'Espagne, une certaine communauté d'intérêts, d'idées et d'habitudes, une analogie dans l'existence nationale, qui devaient, malgré d'assez grandes inégalités dans la culture morale de ces pays, imprimer à leur développement une même direction. Depuis lors, en effet, ces nations ont constitué un seul et même système politique, dont les grandes lignes n'ont jamais été brisées. Les modifications survenues dans le régime de l'Europe ont affecté toutes les parties de ce système, tous les progrès leur ont été communs, et de nouveaux peuples ne sont entrés dans le concert européen qu'en se faisant une place dans le groupe romain, agrandi mais non défiguré par leur accession. Or, ce groupe se constitua très-solidement au deuxième siècle, car dans l'anarchie du siècle suivant l'empire eût certainement sombré si les compétitions des chefs d'armées avaient été appuyées ou favorisées par de sérieuses revendications nationales.

1. Le recueil de M. Buedinger, dont nous avons parlé, est destiné à publier des monographies de ce genre. Trois volumes en ont paru.

2° Dans la même période, Rome achève d'élaborer ses institutions juridiques. Ce grand résultat, auquel aboutit l'histoire intérieure de la cité, qui domine et explique cette histoire, n'est pleinement obtenu qu'à la mort d'Alexandre Sévère, mais tout le deuxième siècle est animé par les efforts des jurisconsultes qui, à l'envi, règlent et perfectionnent le puissant instrument de civilisation que léguera Rome aux nations qu'elle a vaincues.

3° Les sciences prennent une forme qui va rester longtemps définitive. L'esprit d'investigation est éteint; la curiosité même n'est plus aussi éveillée que chez Senèque et chez Pline; mais on résume les faits acquis, on les coordonne par des théories générales. Du temps des Antonins datent les ouvrages que traduiront les Arabes et qui marqueront jusqu'au seizième siècle la borne du savoir humain.

4° Enfin, l'Église a jeté les bases de sa puissance future, non-seulement par la lointaine et courageuse propagation de la parole du Christ, par l'éloquente et habile polémique des premiers Pères contre les premiers hérésiarques, mais, ce qui fut décisif, par l'établissement de sa hiérarchie ecclésiastique, si propre à consolider les conquêtes successives de la nouvelle religion, et en même temps à assurer l'universalité et la pureté de la foi [1].

Tels sont les grands résultats acquis à la civilisation au moment où se ferme le siècle des Antonins; sous Trajan, au commencement de ce siècle, ils commençaient à se dessiner, et nous chercherons à les mettre en lumière, dans les pages qui vont suivre, sans perdre de vue notre sujet principal, déjà suffisamment vaste.

1. De Broglie, *L'Eglise et l'empire romain au* IV*e* *siècle*, 1re partie, I, 440 : « Après saint Irénée, l'Eglise est définitivement constituée. Il n'est plus besoin de rassembler des textes et de chercher des preuves; elle marche, elle agit; on voit son action, on entend son langage dans toute l'histoire, même civile. »

Merivale, *Romans under the Empire*, VII, p. 401 : « Meagre as are the remains of Christian litterature of the second century, they tend to confirm our assurance that the scriptures of the new Dispensation were known and recognised as divine at that early period, and that the Church of Christ, the future mistress of the world, was already become a great social fact, an empire within the empire. »

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE TRAJAN JUSQU'A LA MORT DE NERVA.

Trajan (Marcus Ulpius Trajanus[1]) naquit à *Italica*, municipe de l'Espagne ultérieure ou Bétique[2], le XIV des kalendes d'octobre de l'an de Rome 805[3], c'est-à-dire le 18 septembre 52 après Jésus-Christ. Il appartenait à une famille ancienne, mais qui ne devint illustre que sous la dynastie Flavienne : aucun de ses membres n'avait obtenu les honneurs curules avant M. Ulpius Trajanus, père de celui dont nous écrivons l'histoire[4].

La Bétique, dont Italica était un des principaux municipes, jouissait depuis longtemps d'une civilisation presqu'aussi avancée que celle de Rome. La douceur du climat, les richesses variées et inépuisables du sol, l'heureuse disposition des montagnes et des fleuves, fixèrent de bonne heure l'attention des Carthaginois sur cette partie de l'Espagne. Ils y installèrent des colonies et des établissements de premier ordre, dont les triomphes de Scipion assurèrent la possession aux Romains. Le vainqueur de Cartha-

1. Eutrope, seul parmi les auteurs latins, lui donne un deuxième surnom, *Crinitus*. Suivant Jean le Lydien (*de Mensib.* Januar., c. 7) il aurait dû ce surnom aux soins qu'il prenait de sa chevelure, assertion sans fondement et très-invraisemblable. M. Ulpius Crinitus, général sous le règne de Valérien, prétendait appartenir à la famille de Trajan (Vopisc. *Aurelian.*, 10), ce qui explique comment le surnom de *Crinitus* a été attribué plus tard à l'empereur.

2. Appien., *Hisp.*, 38. Eutrop., VIII, 2. Victor, *Caes.*, 13. Dion, CXVIII, 4 : οὐκ Ἰταλὸς, οὐδ' Ἰταλιώτης ἦν : il n'était ni italien ni né en Italie. Sur Italica voy. A. Gell., *Noct. Attic.* (XVI, 13) et les médailles Mionnet, t. I, p. 17, nos 130 et suiv. Suppl., t. I, p. 30, nos 167 et suiv.

3. V. l'appendice I.

4. V. l'appendice II.

gène fonda Italica pour servir d'asile à ses vétérans blessés, et la petite ville conserva toujours des relations étroites avec la mère patrie. Mummius l'Achaïque, quand il distribua aux colonies italiennes le butin fait à Corinthe, n'oublia pas les Romains de cette région lointaine : l'inscription qui conserve ce souvenir intéressant nous apprend qu'Italica n'était encore qu'un *vicus* [1]. Mais sa population était considérable au temps de Jules-César ; peut-être avait-elle déjà alors le rang de municipe [2]. Sa prospérité augmenta encore sous les premiers empereurs, comme le prouvent les débris de monuments qui couvrent son sol et qui le cèdent peu aux plus beaux restes de Cordoue, d'Hispalis et de Gadès [3]. Au sein de la paix heureuse et de l'abondance dont ils jouissaient, les mœurs des Turdétains s'étaient adoucies et policées : ils s'étaient entièrement convertis à la manière de vivre des Romains, jusqu'à renoncer à leur idiome national [4]. Cette civilisation, qui contrastait avec la rudesse de leurs ancêtres, leur a valu de la part de Tite-Live une qualification sévère [5], que la vie de Trajan, pleine des bruits de la guerre, réduira à sa juste valeur. Rappelons-nous, d'ailleurs, que les Espagnols avaient pris, depuis un siècle et demi, une place importante à Rome dans la politique aussi bien que dans la littérature. Un Gaditain, Balbus, avait été consul : son frère avait, le premier de tous les étrangers, reçu les honneurs du triomphe. Des écoles de Cordoue, déjà célèbres à cette époque, on avait vu sortir Senèque et Lucain. Il ne faudra donc nous étonner ni de la haute fortune réservée à l'Espagnol Trajan, ni des qualités toutes romaines qu'il déploiera dans l'exercice du pouvoir.

Le souvenir des faits qui se rattachent à son enfance a complètement disparu [6], et nous sommes privés de ces détails familiers, de ces anecdotes où se révèlent le caractère des grands hommes, et où l'on aime à chercher des présages de leur destinée. Pline prend son héros lorsqu'il est déjà tribun militaire. Entré

1. *Corp. Insc. Latin.*, vol. I, p. 152, n° 546.

2. *Bell. Alexandr.*, 52.

3. Hübner, *Corp. Insc. Latin.*, vol. II, n°° 1108, et *Bulletin de l'Institut archéol. de Rome*, 1862, p. 99-107.

4. Strabon, III, 2, 15.

5. XXXIV, 17 : « Omnium Hispanorum maxime imbelles habentur Turdetani. »

6. Depuis longtemps on a reconnu mal fondée la tradition suivant laquelle Plutarque aurait été le précepteur de Trajan. V. Oct. Gréard, *Morale de Plutarque*, 5-18, et Volkmann, *Leben, Schriften und Philosophie des Plutarch von Chaeronea*, I, 210-234.

au service avec ce grade, comme tous les fils de sénateurs, Trajan fit ses premières armes en Syrie, sous le commandement de son père, et passa de là aux armées de Germanie[1]. Il fut tribun militaire pendant dix ans[2]. Son courage, sa constance à supporter les fatigues, l'équité qu'il montrait à l'égard de ses compagnons d'armes et de ses soldats, enfin l'étude approfondie qu'on lui voyait faire de son art lui conquirent rapidement l'amour des légions[3].

Il revint à Rome l'an 78 pour exercer une des charges du vigintivirat[4], puis revêtir successivement les magistratures réservées aux sénateurs et qui précédaient le consulat (questure — tribunat du peuple ou édilité — préture). Le silence gardé par Pline sur cette période de la vie du prince, dont il relève ailleurs tant de détails avec un soin minutieux, nous autorise à penser que Trajan ne se signala par aucun acte remarquable dans l'exercice de ces charges civiles. Spartien rappelle incidemment sa préture[5]; lorsqu'Hadrien, âgé de dix ans (il était né le 24 janvier 76) perdit son père, Trajan, alors *ancien préteur*, fut l'un de ses tuteurs. Cette préture se place donc au plus tard en 85. En combinant cette date avec les règles alors prescrites, tant pour la succession des charges, que pour le temps qui devait s'écouler entre l'exercice de chacune d'elles, et la date de l'entrée en fonction des magistrats[6], on arrive à dresser le tableau suivant, assez conjectural je l'avoue, mais dont il faut se contenter

1. *Paneg.*, 14, Probablement en Germanie inférieure, car M. Henzen a démontré qu'il était de règle, sous l'empire, que les légats pro-préteurs ne gouvernassent point les provinces où ils avaient séjourné comme tribuns militaires. Or Trajan fut légat de Germanie supérieure sous Domitien.

2. *Paneg.*, 15: « Tribunus vero disjunctissimas terras, *teneris adhuc annis*, viri firmitate lustrasti:.. Cognovisti *per stipendia decem*, etc. »

3. Pline, *Paneg.*, 15.

4. Borghesi, IV, 110. « Fu costume ordinario che i figli dei senatorio prima, o dopo il vigintivirato ricevessero il tribunato militare coll' onore del latoclavo. » Pour se faire une idée des débuts d'un jeune homme de la classe de Trajan dans la vie politique, voyez l'histoire de Pline le Jeune, dans l'*Etude* de Mommsen, celle d'Hadrien dans le Mémoire d'Henzen (*Annali dell' Inst.* 1862), celle d'Agricola dans la dissertation de C.-L. Urlichs : *De vita et honoribus Agricolae.*

5. Spart. *Hadr.*, I : « Natus est Romae VIIII kal. Feb. Vespasiano septies et Tito quinquies consulibus. Ac decimo aetatis anno patre orbatus Ulpium Trajanum praetorium tunc, consobrinum suum, qui postea imperium tenuit, et Caelium Attianum equitem Romanum tutores habuit. »

6. Mommsen, *Etude*, etc., p. 53.

jusqu'à ce qu'un hasard, aussi heureux que celui auquel nous devons le *cursus honorum* d'Hadrien, nous rende celui de Trajan :

Trajan, né le 18 septembre. 52
prend la toge virile à 15 ans accomplis, à la fin de l'an 67
reste dix ans aux armées avec le grade de tribun laticlave 68-77
exerce l'une des charges du vigintivirat en. 78
et obtient successivement :

1° La questure; il reste en charge du 1er juin 80 au 1er juin 81.
2° { Le tribunat du peuple 10 décembre 82 au 10 décembre 83.
ou l'édilité. . . . . . 1er janvier 83 au 31 décembre 83. }
3° La préture. . . . . . 1er janvier 85 au 31 décembre 85.

En 88, nous trouvons Trajan dans les armées de la Germanie supérieure. L'empire était menacé de deux côtés à la fois, par les barbares qui attaquaient et franchissaient même la ligne du Danube, et par la révolte des légions cantonnées près de Vindonissa (Windisch). Celle-ci fut promptement réprimée, et ne se prolongea pas après la mort du légat Antonius Saturninus qui l'avait excitée. Mais dans ces conjonctures périlleuses, il avait fallu augmenter l'effectif des armées de Germanie, de Pannonie et de Mæsie, et Trajan fut chargé de conduire dans la Germanie supérieure une des légions de l'armée d'Espagne, la *Ia Adjutrix*[1]. Malgré la distance qui sépare l'Ebre du Rhin, ce mouvement n'a rien d'extraordinaire, car les troupes d'Espagne étaient alors, dans l'Europe occidentale, les seules dont le déplacement n'offrît aucun danger. Les corps du Danube devaient être maintenus au complet pour empêcher l'invasion des Daces; ceux de Bretagne faisaient la guerre sous la conduite d'Agricola; en

1. A la mort de Néron, il y avait trois légions en Espagne, la *Ia Adjutrix*, la *VIa Victrix*, la *Xa Gemina* (Borghesi, IV, p. 240). Galba, en quittant la Tarraconnaise qu'il gouvernait pour prendre la pourpre, créa la légion *VIIa Gemina* et l'envoya en Pannonie, mais elle revint en Espagne après la mort de Vitellius (Tacite, *Hist.*, IV, 39). D'autre part les *VIa Victrix* et *Xa Gemina* furent appelées sur le Rhin inférieur au moment de la guerre de Civilis (Tacite, *Hist.*, IV, 68) et y restèrent. Ainsi la *Ia Adjutrix* et la *VIIa Gemina* seulement étaient en Espagne quand Domitien eut besoin d'y prendre des troupes. La dernière ne quitta pas la province jusqu'à la dissolution de l'empire romain, sauf un court séjour en Germanie sous Alexandre Sévère (Borghesi, IV, p. 221, note). Elle était cantonnée dans la ville de *Léon*, dont le nom même rappelle ce séjour des troupes romaines (*legio*). C'est donc la *Ia Adjutrix* que Trajan mena en Germanie supérieure, où elle a laissé des monuments (V. Borghesi, IV, 204, et notre n° 84).

Gaule, enfin ceux qui avaient leurs quartiers dans les Gaules marchaient déjà contre les rebelles, mais on pouvait craindre qu'ils ne fussent pas assez nombreux pour comprimer la révolte[1].

Pline, décrivant à grands traits la marche rapide de Trajan à la tête de ses troupes, lui fait franchir les Pyrénées et les Alpes[2]. Ce mouvement n'a pas été bien compris. Comme Trajan était à Cologne à la mort de Nerva (janvier 98), on a supposé qu'il y avait été envoyé par Domitien et on ne s'expliquait pas comment il avait traversé les Alpes pour s'y rendre. Mais c'est confondre des faits séparés par un espace de dix ans. Domitien envoya Trajan dans la Germanie supérieure, en lui assignant probablement pour objectif Augst ou Windisch. Trajan passa par Narbonne, Arles, Vienne. Là il suivit la grande route de Lyon à Milan, qui traversait Chambéry, Moutiers (*Darantasia*), le Petit Saint-Bernard, Aoste *(Augusta Praetoria)*. A ce point, il l'abandonna pour prendre l'embranchement qu'elle jetait sur Windisch par Avenches (*Aventicum*). Les termes de Pline s'expliquent très-bien ainsi[3].

Lorsque la *I^a^ Adjutrix* arriva en Germanie, Antonius s'était donné la mort, et l'ordre était rétabli. Trajan ne prit donc aucune part effective à la guerre. Mais l'activité dont il avait fait preuve, et le zèle qu'il avait déployé furent récompensés par le consulat, dont il fut revêtu en 91, avec Acilius Glabrion[4]. Des présages, dit Dion[5], annoncèrent les destinées bien différentes qui attendaient chacun des consuls[6], mais il ne les fait pas connaître[7].

1. Ils le furent néanmoins : une débâcle subite, rompant les glaces dont le Rhin était couvert, empêcha la jonction projetée des Barbares avec Antonius Saturninus, et L. Appius Norbanus, commandant de la légion *VIII^a^ Augusta*, défit Saturninus dans une bataille livrée sur les confins de la Vindélicie. L. Renier, *Compte-rendus de l'Acad. des Inscr.* 1872, *p.* 423 *et suiv.*

2. *Panég.*, 14.

3. Voyez la Carte jointe à *l'Itinéraire d'Antonin*, dans l'édit. de Parthey et Pinder, et Alex. Bertrand : *Voies romaines en Gaule.* Mommsen (*Étude*, etc., p. 93) a très-nettement éclairci les faits. On a supposé que Trajan, au moment de son départ, était gouverneur de la Tarraconnaise. C'est impossible, ce gouverneur étant toujours un ancien consul. Trajan était simplement légat de la légion *I^a^ Adjutrix*, commandement auquel il avait été élevé après sa préture. Burnouf (*Paneg.*, XIV, note 2) croit que le départ de Trajan pour l'Espagne eut lieu après son consulat en 91. C'est une erreur.

4. Voir à la fin du volume notre recueil d'inscriptions, n°s 1 et 2.

5. LXVII, 12.

6. On sait que Glabrion fut exilé puis condamné à mort. Suét. *Domit.*, 10.

7. Peut-être au nombre de ces présages faut-il ranger le songe raconté

M. Dierauer[1] remarque avec raison que c'était pour un sénateur une grande faveur d'obtenir sous Domitien un consulat ordinaire, et de marquer ainsi de son nom l'année et les actes publics, car l'empereur était fort jaloux de cette prérogative[2].

Une nouvelle lacune dans les documents historiques nous dérobe ici le sort de Trajan pendant les dernières années du règne de Domitien. En octobre 97, quand il fut adopté par Nerva, il gouvernait, comme légat impérial, la Germanie supérieure[3], mais on ignore depuis quelle époque il occupait ce poste important, et s'il le tenait de Domitien ou de Nerva[4]. Au moment où il partit de Rome pour en prendre possession eut lieu un incident qui fut remarqué dans la suite. Conformément à un antique usage, il se rendit au Capitole pour invoquer les dieux[5] et particulièrement *Jupiter Imperator*. Quand les portes du temple s'ouvrirent et que la statue[6] de cette divinité apparut, le peuple, ne songeant qu'à saluer le Dieu, s'écria *Salve Imperator*.

par Dion (LXVIII, 5). Trajan crut voir un vieillard revêtu du costume que les artistes donnaient au Sénat personnifié (Cf. de Witte, *Rev. Numism.*, 1862, p. 107), lui toucher le cou de son anneau, à droite et à gauche. J'ignore quelle signification les anciens attribuaient à un rêve de ce genre. Dion (LXIX, 2) rapporte qu'Hadrien, la veille du jour où il fut proclamé empereur, eut un songe où il crut voir le feu du ciel lui tomber sur le côté gauche du cou et passer sur le côté droit sans lui causer ni effroi ni mal. Pour Trajan, voyez encore Victor, *Epitome*, XIII, 10.

1. P. 14.

2. Dans les quinze années de son règne, il fut dix fois consul ordinaire. Cf. Pline, *Panég.*, 58.

3. Spart., *Hadr.*, 2.

4. Mommsen (*Etude*, etc., p. 10) et M. Dierauer (p. 16) adoptent la deuxième hypothèse.

5. Cette cérémonie s'appelait *nuncupatio votorum*. Voy. Tite-Live, XXI, 63, XLI, 27, XLII, 49. Festus v° *nuncupata* : « Vota nuncupata dicuntur quae consules, praetores, quum in provinciam profiscuntur, faciunt. »

6. En 374 de R, (380 av. J.-C.) T. Quinctius rapporta de Préneste à Rome une statue de *Jupiter Imperator* qui fut consacrée dans le Capitole (T. Liv., VI, 19). Elle dut périr dans l'incendie de 671, et celle qu'on voyait du temps de Trajan n'était qu'une restitution. Cicéron (*Verrin.* IV, 57) dit, à tort, que cette statue fut rapportée de Macédoine par Flamininus, et il compare cette divinité au Ζευς Οὔριος des Grecs (simulacrum Jovis Imperatoris, quem Graeci Οὔριον nominant), ce qui doit s'entendre de ce que leurs représentations offraient même attitude, même costume, mêmes attributs. Malheureusement nous n'avons aucune image de Ζεὺς Οὔριος ni de *Jupiter Imperator*. Les médailles où l'on a cru voir le nom de ce dernier sont fausses ou mal lues (Voy. O. Jahn, *Arch. Aufsaetze*, p. 33. Il explique l'erreur de Cicéron).

Après l'élévation de Trajan au rang suprême, on se souvint de cette exclamation à double sens, et on l'interpréta comme l'expression anticipée du vœu public[1].

Le Panégyrique de Pline, unique et précieux guide pour l'histoire des premières années de Trajan, nous apprend que le général n'eut à livrer aucune bataille, son nom seul ayant effrayé les barbares et mis fin à leurs déprédations. A la tête de ses troupes, il parcourait les bords déserts du fleuve, souhaitant vivement des combats où il était sûr de vaincre, mais ne provoquant point l'ennemi pour ne pas acheter sa gloire au prix du sang de ses soldats.

Il avait atteint l'âge de quarante-cinq ans, et aucune pensée ambitieuse n'était venue le troubler dans l'accomplissement lent et régulier de ses devoirs obscurs, lorsqu'il apprit qu'il était adopté par l'empereur régnant, et associé à sa puissance.

A la mort de Domitien (18 septembre 96), Nerva se vit acclamer par Rome entière, moins les prétoriens, qui, aussi bien que l'armée, regrettaient ce tyran prodigue seulement pour les soldats[2]. Les violentes représailles exercées par le sénat sur la mémoire, les monuments et le corps même de celui qu'on ne craignait plus, les indignèrent et ils l'auraient vengé sans tarder s'ils avaient trouvé des chefs[3]; mais un de leurs commandants, Petronius Secundus, avait lui-même pris part à la conjuration. L'année suivante, Nerva, inspiré par une équité poussée jusqu'à l'imprudence, nommait à la préfecture du prétoire Casperius Aelianus, une première fois revêtu de cet office sous Domitien. Fidèle au souvenir du dernier empereur, comme tous les hommes placés sous ses ordres, Aelianus vint à leur tête demander à Nerva la punition des meurtriers de Domitien. Au milieu du tumulte et des cris, Nerva, enfermé et comme assiégé dans son palais, se crut perdu. Il donna les marques physiques de la plus grande frayeur[4], offrit aux rebelles sa gorge nue, se déclara prêt à mourir, mais refusa noblement de livrer les hommes auxquels il devait l'empire. Bientôt pourtant il céda, vaincu par les instances et les menaces de ses gardes, et pour éviter de plus grands malheurs. Petronius Secundus et Parthénius, saisis par

1. Pline, *Paneg.*, 5.
2. Il avait augmenté leur paie d'un quart (Zonar., XI, 19. Suét, *Domit.*, 8) ce qui la portait de 0 fr. 44 c. à 0 fr. 57 c. Voy. Letronne, *Considérations sur l'évaluation des monnaies*, etc., p. 28 et 86.
3. Suét, *Domit.*, 23.
4. Victor, *Epit.*, 12.

les prétoriens, furent mis à mort après avoir subi les plus indignes traitements et les derniers outrages[1].

Une guerre civile, aussi terrible que celle qui avait ensanglanté Rome après la mort de Néron, paraissait imminente. Comme en 68, le chef de l'état était un vieillard[2] sans autorité sur les soldats. Nerva comprit qu'il ne sauverait le pouvoir suprême que lui avaient remis les Romains qu'en le partageant avec un homme plus jeune, plus actif, aimé à la fois du sénat, du peuple et de l'armée. Tel avait été aussi le dessein de Galba quand il adopta Pison et l'associa à l'empire; mais, plus heureux que ce prince éphémère, Nerva vit le calme renaître aussitôt que l'adoption de Trajan fut connue.

C'est qu'elle avait lieu dans des conditions beaucoup moins défavorables. En 69, les armées étaient soulevées dans les différentes parties du monde romain : aujourd'hui, tout était tranquille. Les légions de Syrie n'avaient inspiré qu'une crainte passagère[3]; celles du Danube, émues à la mort de Domitien, s'étaient calmées à la voix du philosophe Dion Chrysostôme réfugié dans leurs lointains cantonnements[4]. Les troupes du Rhin étaient restées dans le devoir, maintenues par leurs dignes chefs Spurinna et Trajan[5]. D'autre part, l'adoption d'un jeune homme par Galba était attendue, et, pour ainsi dire, escomptée[6] : Othon, Pison, espéraient être choisis, et chacun de ces prétendants avait derrière lui, dans Rome même, un parti armé. Au contraire, la résolution de Nerva était imprévue, et aucun rival de Trajan n'était préparé à y mettre obstacle. Enfin Galba, timoré à l'excès, agit avec une sorte de mystère. La mesure fut prise dans le palais, discutée avec quelques conseillers intimes, et on fut bien embarrassé au moment de la révéler au public[7]. Nerva, plus honnête à la fois et plus habile, ne fit rien qu'au

1. Victor. *Epit.* 12 Cet auteur dit même que les meurtriers forcèrent Nerva à les remercier devant le peuple de l'avoir débarrassé des plus méchants des hommes.

2. Nerva était né en 32, puisqu'à sa mort, en 98, il avait 66 ans (Dion, LXVIII, 4). Merivale (VII, 197) pense que l'âge avancé de Nerva détermina le choix que firent de lui les sénateurs, qui comptaient rester les maîtres du pouvoir et profiter bientôt d'une nouvelle vacance du trône.

3. Plin., *Ep.*, IX, 13.

4. Philostr., *Sophist.*, 7, 1.

5. Vestricius Spurinna était légat de Germanie inférieure. Mommsen, *Etude*, etc., page 10.

6. Tacit.. *Hist.*, I, 12.

7. Tacit., *Hist.*, I, 17.

grand jour, et par là mit sous la garantie du peuple l'acte solennel accompli en sa présence.

On apportait de Pannonie la nouvelle d'un succès militaire [1], et Nerva devait déposer sur les genoux de la statue de Jupiter Capitolin les lauriers entourant la lettre que lui adressait le général victorieux [2]. La cérémonie avait attiré un grand concours de peuple sur le Forum. Quand elle fut terminée, l'empereur annonça qu'il adoptait Trajan, et qu'il l'associait à l'empire.

Il y a ici un acte civil et un acte politique. L'adoption est d'ordre purement civil : toutefois, le caractère de l'adoptant permit d'introduire quelques modifications dans les formalités qui la précédaient et la constituaient. On sait que les Romains distinguaient deux espèces d'adoption, l'une faite *imperio magistratus*, l'autre *auctoritate populi*. La première s'appliquait aux personnes encore placées sous l'autorité paternelle. Leur père les cédait en droit (*in jure cessio*), par une vente simulée, à l'adoptant. C'est ainsi qu'Auguste adopta ses petits-fils, Caius et Lucius César, du vivant de leur père Agrippa [3]. La deuxième sorte d'adoption, nommée aussi *adrogatio*, était employée quand il s'agissait de faire entrer dans une nouvelle famille une personne *sui juris*. Elle avait lieu par le ministère du grand pontife, dans les comices par curies, et elle était sanctionnée par une loi curiate. Tel est le mode suivant lequel Tibère et Agrippa Posthume entrèrent dans la famille Julia, et Néron dans la famille Claudia [4].

Galba essaya une innovation dans les adoptions impériales. Il adopta Pison sans se préoccuper des formes légales, et n'annonça même pas au peuple, mais seulement au sénat et à l'armée, ce qu'il avait fait [5]. Ainsi que nous l'avons dit, ce mépris des formes

1. Remporté sur les Suèves, ce qui valut à Nerva le surnom de Germanicus. Henzen, n° 5439 et Mommsen, *Etude*, etc., p. 91.

2. Pline, *Panég.*, 8. Sur les *litterae laureatae*, voy. Dion, XLIV, 25. Pline, *Hist. Nat.*, XV, 40.

3. Suét, *Oct.*, 64 : « Caium et Lucium adoptavit domi per assem et libram, emptos a patre Agrippa. »

4. Suét, *Oct.*, 65 : « Nepotem Agrippam, simulque privignum Tiberium adoptavit in foro lege curiata. » Tacite, *Ann.*, XII, 25 : « Rogata lex qua in familiam Claudiam et nomen Neronis transiret. »

5. Tacite, *Hist.*, I, 18. Tacite prête à Galba un discours en contradiction complète avec ce que nous savons des adoptions faites par Auguste. *Ibid.*, I, 15 : « Si te (Pisonem) privatus, lege curiata apud pontifices, ut moris est, adoptarem... nunc me, deorum hominumque consensu ad imperium vocatum praeclara indoles tua et amor patriae impulit ut principatum offeram, exemplo divi Augusti, qui sororis filium Marcel-

choqua les Romains et contribua sans doute à la chute de Galba. Au contraire, Nerva, grand pontife, annonçant l'adoption au peuple sur le forum, prononçait une adrogation régulière, sauf l'absence de l'adopté[1]. Depuis longtemps, les trente curies étaient représentées, pour le vote des lois curiates, par trente licteurs[2] qu'il avait été facile de convoquer pour donner immédiatement force de loi à l'adoption projetée. Elle était donc imprévue, mais parfaitement légale[3].

Quant à l'association de Trajan à l'empire, c'est un acte politique, ou plutôt une série d'actes politiques pour lesquels le vote du sénat fut nécessaire. Déclaré en même temps fils du prince et César, puis *imperator* et associé à la puissance tribunitienne, Trajan, dit Pline[4], reçut dès le premier moment ce qu'un père véritable n'avait donné naguère qu'à l'un de ses enfants.

Il s'agit évidemment de Titus, associé à l'empire par Vespasien dès l'an 71. Plusieurs inscriptions nous ont appris quelles furent les conditions de cette association, et Titus y porte précisément les titres que Pline attribue à Trajan[5]. Trois sénatus-consultes furent nécessaires pour les lui conférer, car aucun de ces titres n'appartenait, *ipso facto,* au fils de l'empereur. Ainsi les fils de Marc Aurèle, Commode né en 161, et Annius Verus né en 163,

lum, dein generum Agrippam, mox nepotes suos, postremo Tiberium Neronem privignum in proximo sibi fastigio allocavit. Cf. I, 18 : « apud frequentem militum concionem, adoptari a se Pisonem, more divi Augusti et exemplo militari quo vir virum legeret, pronunciat. » Auguste ne fit rien d'aussi contraire aux lois. Sa prudence bien connue ne permettrait pas de le croire, quand même le témoignage de Suétone nous manquerait. Ajoutons que Marcellus et Agrippa, mis ici sur la même ligne que Caius, Lucius et Tibère, furent associés à la puissance tribunitienne, mais non adoptés.

1. On lui demandait s'il consentait à entrer dans une nouvelle famille : « Is qui adoptatur rogatur an id fieri patiatur. » Gaius *Comment.*, I, 99. Cf. Cic., *pro dom.*, 29. Le peuple était également consulté. C'est seulement à partir de Dioclétien que l'adrogation se fit par un simple rescrit impérial (Cod. Inst., VIII, 48 (*de adoption.*), l. 2. et l. 6).

2. Cic. Agrar., II, 12. Sur les formes de l'adrogation, voy. aussi Aul. Gelle, *N. Att.* V, 19.

3. Nerva, en déclarant qu'il adoptait Trajan, ajouta qu'il le faisait autant dans l'intérêt du sénat et du peuple que dans le sien propre (Dion, LXVIII, 3). Auguste, suivant Velleius Paterculus (II, 104), dit la même chose en adoptant Tibère.

4. *Panég.*, 8.

5. Entre autres celle-ci (Orelli, 743) : *T. Caesari — Vespasiano, — pontif. tr. — pot. II, imp. III, — cos. II.* Trajan fut désigné *cos II* pour l'année 98.

n'obtinrent qu'en 166 le titre de *Caesar*, et L. Ceionius Commodus, adopté par Hadrien (c'est alors qu'il prit le gentilicium *Aelius)*, Marc Aurèle adopté par Antonin, furent revêtus de la *puissance tribunitienne* sans recevoir l'*imperium*[1].

Nous ne connaissons point de monnaie de Trajan frappée dans le court intervalle pendant lequel il fut associé à l'empire. Eckhel[2] en a conclu que Nerva s'était réservé, avec les titres d'Auguste et de grand pontife, le droit de battre monnaie. Mais on ne doit, je pense, attribuer qu'à la brève durée du double règne cette absence de monuments numismatiques, puisqu'on possède, d'autre part, des monnaies de Titus et d'Aelius Verus, frappées du vivant de Vespasien et d'Hadrien[3].

L'adoption de Trajan apportait dans la constitution, ou plutôt dans la tradition impériale, un changement dont l'importance n'a pas échappé aux contemporains, et que nous étudierons plus tard. Ici nous voudrions simplement chercher quelles raisons désignèrent Trajan au choix de Nerva; mais les renseignements sur ce point nous manquent. Pline, qui nous a jusqu'à présent donné des indications précises, entre à ce sujet dans une série de flatteries banales, dont la moindre est de répéter à satiété que ce choix avait été inspiré par les dieux. Nous lisons seulement, chez le deuxième Aurelius Victor, que Trajan dut l'empire aux instances faites auprès de Nerva par Licinius Sura[4]. Ce personnage, qui demeura le meilleur et le plus constant ami de Trajan, appartenait à une famille considérable de l'Espagne citérieure[5], liée sans doute par des bienfaits ou des souvenirs à la gens *Ulpia*. D'un autre côté, Trajan, en raison de ses services militaires dans tant de légions, avait partout des amis que son élévation devait satisfaire et qui défendraient la résolution de Nerva. Enfin, s'il n'y

1. Dion (LXVIII, 3) nous apprend que Nerva déclara (ἀπέδειξε) César dans le sénat son fils adoptif. Le titre de César était conféré par le sénat, aussi bien que la puissance tribunitienne, l'imperium, les titres d'Auguste, de père de la patrie, de grand pontife (Capitol., *Macrin*, 7. Lamprid., *Alex.*, 8. Vopisc. *Prob.*, 12). Ces sénatus-consultes étaient publiés (*renuntiata*) dans les comices, et n'avaient force de loi qu'après cette publication. Voy. Henzen, *Bull. de l'Inst. arch.*, 1869, p. 97-99.

2. *Doctrina*, VI, p. 412.

3. On connaît d'ailleurs une monnaie grecque, à l'effigie et au nom des deux empereurs, frappée à Apollonie de Mysie. Cavedoni. *Bullet. Arch. Nap.* 1856, p. 44.

4. *Epit.*, 13, 6 : « Surae, cujus studio imperium arripuerat. »

5. *Corp. Insc. Lat.*, II, n°° 4282 et 4507. Il fut trois fois consul sous Trajan.

avait pas eu de révolte sur le Rhin à la mort de Domitien, c'était grâce à la fermeté de Trajan, et cette fermeté même dut le recommander à Nerva, qui le jugea dès lors capable de supporter le difficile fardeau du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, ce choix répondait admirablement au vœu public, comme le prouva la suite des événements. Nerva envoya à Trajan un anneau enrichi d'une gemme[1] qu'il portait habituellement, et une lettre qui lui annonçait son élévation au pouvoir suprême, en même temps que par ce vers d'Homère

Τίσειαν Δαναοὶ ἐμὰ δάκρυα σοῖσι βέλεσσιν[2]

elle lui recommandait de punir les prétoriens coupables. Ceux-ci furent en effet mandés auprès de Trajan, et mis à mort[3].

L'adoption avait eu lieu le 27 octobre 97[4], et Trajan compta sa première puissance tribunitienne à partir de ce jour. Mais il ne les renouvela pas tous les ans à cette date. En effet, il mourut le 11 août 117. Si sa deuxième puissance tribunitienne correspondait au 27 octobre 98, c'est la vingtième qui correspondrait au 27 octobre 116, et Trajan n'aurait jamais été revêtu de la vingt-et-unième, étant mort avant le 27 octobre 117. Cependant, ce vingt-et-unième tribunat est mentionné sur des monuments très-authentiques; deux médailles d'Antioche sur l'Oronte[5], et une inscription trouvée près de Malaga[5]. Eckhel déclarait ne pouvoir expliquer ces chiffres.

En 1858, on a trouvé près de Wiesbaden un fragment de diplôme militaire[6] daté de la XX[e] puissance tribunitienne de Trajan et du VI des ides (= 8) de septembre[7].

Cette date est également inexplicable dans l'ancien système, suivant lequel Trajan aurait revêtu la XX[e] puissance tribunitienne le 27 octobre 116, car notre diplôme serait du 8 septembre 117, et l'empereur était mort le 10 août de la même année.

Heureusement un diplôme militaire trouvé en Autriche et aujourd'hui perdu, mais dont Eckhel avait pris copie et qu'Arneth a

1. « Adamante gemma, quam Trajanus a Nerva acceperat, donatus, ad spem successionis erectus est [Hadrianus] Spart. *Hadr.*, 3.

2. *Iliad.*, I, 42.

3. Dion, LXVIII, 3-5, ἐκποδὼν ἐποιήσατο.

4. Nerva vécut trois mois après avoir adopté Trajan (Victor, *Epit.*, 9). Or il mourut le 27 janvier 98, puisque, succédant à Domitien, assassiné le 18 septembre 96 (Suet. Domit., 17), il régna, suivant Eutrope (VIII, 1), 1 an 4 mois 8 jours (suivant Dion, LXVIII, 4, 1 an 4 mois 9 jours).

5. Mionnet, V, 176, n[os] 240, 241.

6. Notre n° 83.

7. Notre n° 81.

publié d'après lui (diplôme daté de la XIVe puissance tribunitienne de Trajan, du XIII des kalendes de mars (17 février), et du consulat de Salvidienus Orfitus et de Peducæus Priscinus[1]), nous permet de lever toutes les difficultés auxquelles on se heurtait jusqu'ici. En supposant que Trajan ait compté ses puissances tribunitiennes suivant le même mode que ses prédécesseurs, la XIVe commencerait le 27 octobre 110. Or les consuls ici nommés sont les consuls *ordinaires* de l'an 110, connus par les fastes. Le décret, dont le diplôme est une copie, fut donc rendu le 17 février 110, et Trajan était déjà dans son XIVe tribunat.

En comparant ce diplôme à un monument du même genre, trouvé à Bath, en Angleterre, et daté de la VIIe puissance tribunitienne de Trajan[2], Borghesi avait cru pouvoir établir que ces puissances, à partir de la deuxième, furent comptées et renouvelées le 28 janvier, anniversaire de la mort de Nerva, et, pour Trajan, date de la souveraineté sans partage[3]. Mais M. Mommsen a démontré, par une discussion approfondie, qu'il faut placer ce renouvellement, non pas au 28, mais au 1er janvier de chaque année[4]. Autrement on est obligé d'intervertir, pour les années 103 et 104, les consulats donnés par toutes les listes de fastes, entre autres par celle du chronographe de 354[5] dont l'exactitude est avérée. C'est donc à partir de Trajan, et non à partir d'Hadrien[6], que fut inauguré le mode, en usage jusqu'à la fin de l'empire, de compter les puissances tribunitiennes de l'empereur, en affectant à la première le temps écoulé depuis le jour de l'avénement jusqu'au 1er janvier suivant, et en faisant coïncider la deuxième, ainsi que les suivantes, avec l'année civile.

Nous possédons maintenant une base solide pour toute la chronologie du règne, et les moyens d'assigner leur date aux monnaies et aux inscriptions où se lit le chiffre d'une puissance tribunitienne[7].

1. Notre n° 59.
2. Notre n° 35.
3. *Œuvres*, V, 21.
4. *Etude*, p. 100 et suiv. Cette rectification a été adoptée par M. Dierauer.
5. Appelé aussi l'*anonyme de Noris* parce que ce savant publia pour la première fois, à la suite de « *Annus et Epochae Syromacedonum* » (1691) une liste consulaire tirée de cet ouvrage. Voir sur le chronographe de 354 un excellent mémoire de Mommsen : *Mémoires de l'Acad. de Saxe,* 1850, p. 547-668.
6. Voir une note de Borghesi jointe à l'inscription 5459 d'Henzen.
7. La dernière difficulté que présentaient quelques inscriptions

Dion[1] et Eutrope[2] s'accordent à faire régner Trajan 19 ans 6 mois et 15 jours. Ces chiffres sont exacts ; en effet, si de la date 10 août 117, qui est celle de la mort de Trajan[3], nous retranchons l'intervalle précédent, nous retombons sur le 27 janvier 98. On voit que les deux historiens grec et latin n'ont pas fait entrer, dans leur calcul, le temps pendant lequel Trajan régna avec Nerva.

Du reste, nous ignorons absolument ce qui se passa dans ces trois mois, sauf la punition des prétoriens rebelles. Nous savons aussi que Trajan échangea pour le gouvernement de la Germanie inférieure celui de la Germanie supérieure, où il fut remplacé par Julius Ursus Servianus, beau-frère d'Hadrien. En effet, c'est à Cologne qu'il apprit, de la bouche même d'Hadrien, la mort de Nerva, et son avénement définitif au pouvoir suprême[4]. Assurer la sécurité de l'empire à la frontière du Rhin était un intérêt de premier ordre. Trajan le sentait, et malgré les vœux du peuple entier qui l'appelait à Rome[5], il resta dans la province jusqu'à ce que le but proposé à ses efforts eût été atteint complétement.

(*Corpus*, II, 4667, 4725. Perrot, *Galatia*, p. 3) est levée par la découverte récente d'un diplôme daté du 20 février 98 (notre n° 4) sur lequel Trajan n'est encore revêtu que de la première puissance tribunitienne, ce qui montre que le changement dont parle M. Mommsen n'eut pas lieu dès le début du règne.

1. LXVIII, 33.
2. VIII, 5.
3. L'adoption vraie ou supposée d'Hadrien était datée du 9. La mort de Trajan lui fut annoncée le 11 (Spart. *Hadr.*, 4).
4. Orose, VII, 12. Eusebe, *Chron.*, éd. Schoene, p. 163.
5. Martial, *Epigr.*, X, 6 et 7.

CHAPITRE II.

TRAJAN SEUL EMPEREUR. — PACIFICATION DE LA GERMANIE.

Nous ne trouvons, dans les historiens, que des renseignements très-brefs et très-vagues sur l'organisation militaire qu'il établit dans les Germanies[1]. Toutefois, en s'aidant des autres sources historiques, on se fait une idée du plan qu'il s'était formé et dont il assura l'heureuse exécution[2]. Le rôle de Rome, vis-à-vis de la Germanie septentrionale, n'était plus alors et ne pouvait être désormais que défensif. Si, sous le règne d'Auguste, les succès rapides de Drusus et de Tibère purent faire espérer d'abord un agrandissement de territoire, la bataille de Teutoburg prouva bientôt que les Germains pouvaient être effrayés, battus même, mais jamais domptés ni conquis. Le seul but auquel les empereurs pussent viser était donc de ne pas laisser la Gaule en contact immédiat avec les barbares, et de rendre le Rhin infranchissable aux envahisseurs.

Le cours supérieur du fleuve était protégé par les villes fortifiées de Vindonissa (Windisch) et d'Augusta Rauracorum (Augst) qui suffisaient pour préserver de toute invasion le pays difficile que traversent les Alpes de Constance.

Le coude du Rhin, et son cours jusqu'à Mayence, étaient

1. Eutrope, VIII, 2 : « Urbes trans Rhenum in Germania reparavit. » Orose, VII, 12 : « Germaniam trans Rhenum in pristinum statum reduxit. »
2. On peut lire sur ce sujet un opuscule intéressant de M. Brambach. *Trajan am Rhein*, Elberfeld, 1866, in-8°.

défendus par la Forêt-Noire, à peine percée alors, et qui couvrait un pays dont la pauvreté en avait écarté les Germains eux-mêmes. Quelques colons gaulois l'occupaient, et Rome avait permis leur établissement à charge d'une redevance égale au dixième des produits de la culture. C'étaient les *agri decumani*.

A partir de Mayence, on trouvait sur la rive droite des populations braves et remuantes, accumulées sur un étroit espace qu'elles se disputaient continuellement : Mattiaques, Sicambres, Tenctères, Bructères, Cattes, Angrivariens. Rome les surveillait depuis un siècle, et opposait à leur passage les forteresses de Moguntiacum, de Bingium, de Bonna, de la Colonia Agrippina, de Novesium, de Gelduba, et enfin les Castra Vetera. Tous ces points étaient occupés par des troupes, auxquelles la flotte germanique[1], qui parcourait incessamment le cours du Rhin, pouvait amener des renforts. Les Romains contenaient d'ailleurs ces nations turbulentes, soit par des postes avancés, hardiment établis au milieu d'elles, comme Aliso[2], Amisia[3] et quelques autres sur le Mein et jusque sur l'Elbe, soit par des alliances, précaires il est vrai, nouées avec quelques-uns de ces peuples, les Mattiaques par exemple[4].

Enfin venaient les Frisons, contre lesquels aucun ouvrage de défense n'avait paru nécessaire au premier siècle, à cause de la fidélité jusqu'alors inébranlée des Bataves. Après l'insurrection de Civilis, on ne pouvait plus conserver la même sécurité ; Trajan s'occupa donc activement de fortifier la frontière du Rhin inférieur. A un mille du lieu appelé Castra Vetera, illustré vingt ans auparavant par la défense héroïque de Vocula et les exploits de Cerealis, il fonda la ville appelée de son nom *Colonia Trajana*. Elle n'est mentionnée par aucun écrivain ancien, mais la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin attestent son existence, et nous sommes conduits, par l'étude de ces documents, à en chercher l'emplacement près de la ville actuelle de Xanten. Cette identification est d'ailleurs corroborée par les nombreuses et importantes antiquités qu'on y retire du sol depuis deux cents ans[5]. A côté de la ville qu'il avait fondée, Trajan établit un camp pour une légion nouvelle, qu'il forma et qui reçut de lui le

1. Tacite, *Hist.*, I, 58, IV, 16.
2. Tacite, *Annal.*, II, 7, auj. *Elsen*, près Paderborn.
3. Tacite, *Annal.*, II, 8, auj. *Ems*.
4. Tacite, *Germ.*, 29.
5. V. Fiedler. *Denkmaeler von Castra Vetera und Colonia Trajana*, etc., dans Ph. Houben's *antiquarium Xantem*. 1839, in-fol.

nom d'Ulpia Victrix[1]. La colonie devint un centre important. Située sur la grande voie romaine qui reliait Genève aux embouchures du Rhin par Strasbourg, Cologne, Nimègue et Leyde, elle était elle-même la tête d'une autre ligne conduisant à Leyde par des points différents, et d'un embranchement qui la rattachait à la route de Bavai à Cologne[2].

Une partie de la grande route de Leyde, au voisinage de Nimègue, fut d'ailleurs construite par Trajan, comme l'atteste une borne milliaire trouvée dans ces contrées[3]. Nimègue même, place si importante au point de vue stratégique, fut agrandie ou fondée par cet empereur[4]. Près de Leyde, enfin, il créa un arsenal[5]. Quant à la frontière formée par le Rhin au milieu de son cours, Trajan l'améliora d'abord en augmentant les fortifications de Cologne[6], puis en établissant d'importants ouvrages à proximité du retranchement bâti par ses prédécesseurs et qui s'étendait de Cologne à Ratisbonne, en enveloppant les terres décumates. Commencé par Tibère, le *limes romanus* avait été rendu plus fort par Germanicus[7] et ensuite par Domitien[8]. On

1. Elle portait le numéro XXX. Son nom complet était *tricesima Ulpia Victrix*.

2. Alex. Bertrand, *Voies romaines en Gaule*, *Rev. arch.*, VIII, 1863, p. 159 et suiv. On ignore quel fut, après Trajan, le sort de cette colonie. Toutefois on lit dans Ammien (XVIII, 2) que Julien releva sept villes saccagées ou détruites par les Francs en 355, savoir : *Castra Herculis* (Malburg), *Quadriburgium* (Calcar), *Tricesimae*, *Novesium* (Neuss), *Bonna* (Bonn), *Antunnacum* (Andernach), *Bingium* (Bingen). Peut-être *Tricesimae* désigne-t-il le quartier général des *Tricesimani* ou soldats de la XXX[e] légion, c'est-à-dire la colonie de Trajan.

Des débris de cette colonie s'éleva, sous la domination franke, la ville de Xanten où le *Niebelunglied* fait naître Siegfried. Au moyen âge, Xanten s'appelle Troja sanctorum, Troja Francorum, Troja Minor. D'où vient ce mot *Troja?* Est-ce une altération de *Colonia Trajana* en *Colonia Trojana* et avons-nous ici l'origine de la tradition qui fait des Franks les descendants d'Hector, ou bien la ville n'a-t-elle reçu son nouveau nom qu'après que la légende était déjà formée, et en vue de donner à cette légende un certain caractère d'authenticité? Voy. Fiedler *l. l.*, p. 3.

3. Brambach, *Corp. Insc. Rhen.*, 1927.

4. Fabretti, *Inscr. Dom.*, 341, 518 : *T. Aurelio .I. f. Ulp. Noviomag. Vindici*, etc.

5. Voy. notre numéro 65. Cet arsenal fut plus tard reconstruit par Septime Sévère. Trajan dans l'inscription est dit *cos V*. Elle fut donc gravée entre 103 et 112. J'ai réuni ici tout ce qui est relatif à la Germanie, sans avoir égard aux dates.

6. Sidon. Appolin. *Paneg. Avito dict.*, 114-115.

7. Tacite, *Ann.*, I, 50.

8. Front. *Strat.*, 3.

peut suivre sur le terrain sa direction aux débris considérables qui en restent sur trois points de l'Allemagne[1], et on ne peut se méprendre sur les vues qui ont présidé à sa construction. Les Romains voulaient mettre obstacle aux invasions en fermant les routes naturellement tracées par les affluents du Rhin, dont les vallées offraient aux envahisseurs un chemin facile. Les deux points faibles de cette longue ligne étaient évidemment les débouchés du Mein et du Neckar, dont les bassins très-spacieux se prêtaient au rassemblement de forces considérables, auxquelles un simple retranchement n'aurait pas longtemps résisté. Trajan, pendant les séjours qu'il avait faits dans la Germanie supérieure, n'avait pas laissé échapper cette observation importante. En avant du confluent du Mein, il établit un fort (ou redoute), nommé à juste titre *munimentum Trajani*, que Julien fit relever dans sa campagne contre les Alamans[2]. Il s'assura aussi du cours du Neckar, en y fondant une ville importante aux environs de Ladenburg[3].

Nous terminerons la liste des établissements de Trajan en Germanie en citant la ville de Bade, au milieu de laquelle les légionnaires de la *I*ª *Adjutrix* élevèrent un édifice dont la dédicace seule a subsisté[4].

On voit que les Romains commençaient à franchir le Rhin. Garanties par le *limes* du contact périlleux des populations les plus turbulentes, celles qui étaient voisines des terres de l'empire se fixèrent enfin, pour bien des années, sur le sol qu'elles occupaient. C'est alors que sur les bords du Rhin pacifiés et rendus accessibles à la civilisation et au commerce, s'élevèrent tous ces monuments dont on recueille aujourd'hui les intéressants débris[5].

1. En Vétéravie, en Franconie et près de Ratisbonne, v. Pauly, *Real. Encycl.*, III, 826-829, et Forbiger, *Handbuch der alte Geographie*, III, 422-425.

2. Ammian. Marc., XVII, 1. Sa position la plus vraisemblable selon Forbiger, III, 404 est près d'Hœchst, sur la rive droite de la Nidda. On l'a placé aussi à Ascheffenburg, à Darmstadt, à Cassel, à Francfort, v. *Ukert geog. der gr. und Rœm.*, III, 1, p. 297.

3. On ne peut déterminer très-exactement la position de cette *civitas Ulpia*, certainement voisine de Ladenburg, v. Brambach, *Corp. Inscr. Rhenan*, 1713. Cf. *Baden und rœmischer Hersschaft* du même auteur, p. 22-26 et *Revue critique d'hist. et de litt.*, 1867, 2, p. 386.

4. Notre nº 84. Sur la prétendue construction d'un pont à Mayence, v. Francke, p. 60 et Dierauer, p. 32-33.

5. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Bonn, 1842 et suiv.

Ces souvenirs matériels sont, il est vrai, les seuls que Rome ait laissés dans cette partie de l'Europe; les deux civilisations, germanique et romaine, étaient alors trop distinctes pour se pénétrer et se modifier pacifiquement l'une par l'autre. C'est la Gaule, surtout, qui fut appelée à profiter du nouvel état de choses installé de l'autre côté du Rhin. Au sein d'une sécurité complète et prolongée, sa prospérité, toujours croissante depuis la conquête de Jules-César, prit un nouvel essor à partir du règne de Trajan.

Le deuxième consulat de ce prince (98 ap. J.-C.), époque à laquelle Tacite écrivait son livre[1], est donc une date importante dans l'histoire de la Germanie. La période de luttes, qui a duré deux cent dix ans, est terminée : l'armée du Rhin est *réduite de moitié*[2], et malgré ce désarmement, aucune invasion ne vient, pendant un siècle et demi, troubler de ce côté la paix du monde[3]. Ce n'est plus là qu'est le danger, c'est sur le Danube : là encore, Trajan saura l'écarter.

Mais pour le moment, tranquille sur le sort des provinces qu'il avait administrées, il se mettait en marche (99) pour rentrer à Rome. Il y arriva au milieu des bénédictions du peuple entier[4], et immédiatement travailla avec zèle au bien général. Le *Panégyrique* de Pline nous retrace les débuts du gouvernement civil de Trajan. Malgré le ton souvent emphatique de l'orateur, on sent bien que son cœur est plein d'une joie réelle, qu'à un sombre

1. *Germ.*, 37 : « Sexcentesimum et quadragesimum annum Urbs nostra agebat, quum primum Cimbrorum audita sunt arma, Cœcilio Metello ac Papirio Carbone coss. Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus, ducenti ferme et decem anni colliguntur : tamdiu Germania vincitur. Medio tam longi aevi spatio, multa inducem damna, etc. »

2. Tacite (*Ann.* IV. 5), faisant le tableau du monde romain à la mort d'Auguste : « Praecipuum robur Rhenum juxta, commune in Germanos Gallosque subsidium, *octo* legiones erant. » V. le détail de ces légions dans Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 217 et ibid., p. 265, les *quatre* légions cantonnées dans ce pays au milieu du second siècle.

3. Avant les guerres de Probus contre les Francs (277) on ne cite qu'une expédition importante sur les bords du Rhin : celle qu'avait préparée Alexandre Sévère et que termina Maximin (233). Pendant le deuxième siècle et la première partie du troisième, les invasions germaniques menacèrent exclusivement les provinces baignées par le Danube.

4. Voy. dans le *Panégyrique*, c. 22, le tableau animé de cette entrée de Trajan dans Rome : les toits couverts de spectateurs, les rues envahies par un peuple dans l'ivresse, les femmes saluant de leurs acclamations le nouveau prince et le montrant à leurs enfants, les vieillards se félicitant d'avoir vécu jusqu'à ce jour heureux.

découragement ont succédé de patriotiques espérances, justifiées par les gages que le prince a donnés déjà de sa modération et de son équité. Nous réservons pour un autre chapitre l'examen des réformes et des lois qu'il proposa dans ces premières années. Suivons maintenant le hardi et prudent capitaine dans une autre partie du monde romain, où ses légions vont se montrer dignes de leur chef et rivaliser, pour le courage et le succès, avec les soldats des temps républicains.

CHAPITRE III.

GUERRES DACIQUES.

§ 1. — *Rapports entre les Romains et les Daces jusqu'à Trajan*[1].

Ptolémée[2] nomme *Dacie* le pays compris entre le Temes ou la Theiss[3], les Carpathes, le Pruth[4] et le Danube. Ces limites sont celles de la contrée occupée au premier siècle par le peuple

1. Pour tout ce qui concerne les Gètes et les Daces, il faut lire les mémoires suivants de M. Roesler publiés dans les *Sitzbungsberichte* de l'Académie des sciences de Vienne : *Die Geten und ihre Nachbarn*, 1863, *Das Vorrœmische Dacien*, 1864. *Dacien und Romaenen*, 1866.

2. III, 8.

3. Τίβισκος. Cette rivière est sans doute le Temes, attendu que la ville de *Tibiscum* était située au confluent du Temes et de la Bistra (Mannert, *Res Trajani*, p. 28), Hérodote (IV, 49) dit que le Μάρισος se jette dans le Danube et Strabon (VII, 3. 13) le répète. Or au temps de Strabon, les Romains connaissaient assurément l'embouchure de la Theiss. Roessler suppose qu'on appelait Μάρισος non-seulement le Maros actuel, mais encore toute la partie du cours de la Theiss située en aval de Szegedin, où cette grande rivière est grossie du Maros. C'est ainsi qu'on peut dire que ce dernier se jette dans le Danube. Or Ptolémée ne parle pas du Μάρισος. Strabon dit qu'il coule chez les Gètes. Au sixième siècle, on commence à mieux connaître la géographie de ces régions. Jornandes (Get., 34) et le géographe de Ravenne (IV, 34) nomment, comme deux rivières distinctes, la *Tysia* et la *Tibisia*. La première est la Theiss. On pense que la *Tysia* de Jornandès est la même que le *Parthiscus* d'Ammien (XVII, 3) et le *Pathiscus* de Pline (*Hist. nat.*, IV, 25). V. Forbiger, *Handbuch*, III, p. 1103. La géographie de la Dacie ancienne occupe les pages 1101-1111 de ce troisième volume.

4. Ἱέρασος. On ne sait si l'on doit l'identifier avec le Pruth ou avec le Sereth.

Dace. Nous verrons plus loin que la province conquise et organisée par Trajan fut beaucoup moins étendue.

L'ethnologie offre peu de problèmes aussi difficiles que les questions relatives à l'origine des Daces, et à la place qui doit leur être assignée dans les races connues. Que les Daces et les Gètes fussent le même peuple, on n'en peut douter devant l'accord des auteurs anciens à cet égard[1]. Mais qu'étaient les Gètes? L'opinion de Grimm, qui en faisait des Germains, est abandonnée aujourd'hui[2]. Les auteurs qui voulaient rattacher les Gètes au rameau celtique ont été également réfutés[3]. Müllenhof, essayant par la philologie de démontrer leur origine slave[4], s'est peut-être moins écarté de la vraisemblance[5], mais ce n'est encore qu'une conjecture, à cause du petit nombre de mots dont on dispose pour classer l'idiome gétique.

Ce n'est pas que nous ne connaissions une partie assez considérable de son vocabulaire : malheureusement, les mots qui nous en ont été conservés ne peuvent guère être utilisés. Ils sont au nombre de 144, et se décomposent ainsi : 24 noms patronymiques, 15 noms de peuples, 48 noms de villes (dont 21 terminés en *dava*), 12 noms de fleuves, 3 noms de montagnes. Puis, d'autre part, 32 noms de plantes recueillis par Dioscoride et 17 par le faux Apulée. Sept noms sont communs aux deux listes, ce qui réduit à 42 le nombre des mots connus de ce côté. Or aucun de ces 144 noms ne jette de jour sur le caractère générique de la langue[6].

Il faut donc nous borner ici à ce que nous ont appris les anciens, à savoir que les Gètes étaient un peuple thrace[7], parlant la même langue que les autres nations de ce groupe[8].

1. Strabon, VII, 3, 12, Appian. *Praef.*, Dion, 67, 6. Pline, *Hist. nat.*, IV, 25, Justin. XXXII, 3, 16.

2. Grimm a voulu étayer par la philologie et par l'histoire une assertion absolument gratuite de Jornandes qui appelle *Gothi* le peuple auquel Domitien et Trajan firent la guerre. On trouve déjà cette confusion dans Capitolin (*Carac.*, 10). Engel (p. 90) avait déjà nié la parenté des Goths et des Gètes. V. la réfutation de Grimm dans Roesler, p. 13-21.

3. Roesler, p. 25. M. Alf. Maury (*Journ. des savants*, 1869, p. 301, 356) rapproche les Gètes et les Gaulois sur certains points, mais sans faire des premiers un peuple celtique. Il le regarde comme thraco-scythique et admet que les Scythes, aussi bien que les Sarmates, sont indo-européens.

4. Article *Getae* dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber.

5. Roesler, p. 29. — 6. V. la liste de ces mots dans Roesler, p. 75-84.

7. Herodote, IV, 93.

8. Strabon, VII. 3. 11, παρὰ τῶν Γετῶν, ὁμογλώττου τοῖς Θρᾳξὶν ἔθνους.

D'ailleurs, la religion des Gètes ou Daces nous ramène, par une autre voie, aux Thraces. Les Thraces, dit Hérodote, n'adorent qu'Artémis, Arès et Dionysos[1]. L'Artémis thrace, Cotys ou Cotyto, se retrouve dans le nom propre Cotys. (La forme dacique est Cotiso.) Arès était vénéré chez les Gètes[2]. Enfin le culte de Zamolxis[3] nous reporte au Dyonisos thraco-phrygien Sabazius. Les sacrifices humains périodiquement offerts à la divinité gétique[4] rappellent en effet les cruelles immolations accomplies en l'honneur de Dionysos Omestès[5], lesquelles se perpétuèrent sous le nom d'omophagies[6]. La retraite temporaire de Zamolxis dans une caverne fait pendant à la descente de Dionysos aux enfers. Le banquet sans fin des bienheureux, promis à la convoitise des Gètes, est l'équivalent des joies qu'espéraient après la mort les initiés aux mystères dionysiaques, et qui sont décrites dans des inscriptions funéraires trouvées dans la Thrace même[7].

Les anciens avaient confusément senti ces rapports. Pour les expliquer, ils admettaient que Zamolxis, esclave de Pythagore, avait reçu communication de la doctrine de celui-ci, et qu'il était allé chercher en Égypte un complément d'instruction[8]. Car il ne faut pas oublier l'identité, signalée par Hérodote[9], des doctrines pythagoriciennes, égyptiennes, orphiques et dionysiaques. Les affinités lointaines de la religion des Gètes et de l'orphisme avaient fait attribuer au même peuple une pureté de mœurs toute particulière[10] contraire aux faits comme l'a remarqué Strabon[11].

Ce qui est vrai c'est que la religion de Zamolxis est au fond celle de Dionysos[12] non pas épurée, mais gardant au contraire la grossièreté et la férocité primitives. Seulement, comme les Gètes l'avaient ardemment embrassée, elle pénétra dans la vie quotidienne et l'organisation sociale de la nation beaucoup plus pro-

1. Roesler, l. l., p. 73.
2. Herodote, V, 7.
3. Martial, VII, 2. Ovid. *Trist.* V, 3, 22.
4. Telle est l'orthographe véritable. Miller, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscript.*, 1866, p. 401.
5. Herodote, IV. 94.
6. Plutarch. *Themist.*, 13, *Pelop.*, 21. *Arist.*, 8.
7. Fr. Lenormant, *Voie Eleusienne*. 410-412.
8. Heuzey, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1865, p. 374.
9. Strab., VII, 3, 5.
10. Hérodote, II, 81. Suivant Hellanicus (fr. 173, éd. Didot), Zamolxis introduisit les mystères chez les Gètes Ζάμολξις... τελετάς κατέδειξε Γέταις.
11. Ainsi Josèphe (Ant. Jud., XVIII, 1, 5) les compare aux Esséniens.
12. Strab., VII, 3, 4.
13. Ceci a déjà été réconnu par M. Heuzey, l. l., p. 377.

fondément que chez les autres Thraces. La croyance à l'immortalité y fut si générale et si vive, qu'elle caractérisa les Gètes aux yeux des anciens[1]; il est même bien remarquable que dans le sacrifice quinquennal à Zamolxis, ceux qui ne pouvaient mourir fussent regardés comme des criminels[2] : les Dieux, en refusant de les accueillir, paraissaient les frapper de réprobation. Stimulés par une telle idée, les Gètes, dans les batailles, devaient non-seulement braver la mort, mais s'en éprendre, et la rechercher avec cette passion furieuse que l'on a signalée chez les combattants gaulois et scandinaves, animés d'une foi semblable[3]. Aussi Hérodote les nomme-t-il les plus braves des Thraces[4] et Trajan, dans les *Césars* de Julien[5], cite la religion de Zamolxis comme un des plus grands obstacles qu'il ait rencontrés dans ses campagnes, en raison de l'intrépidité qu'y puisaient les Daces.

Chez ce peuple éminemment religieux, le sacerdoce se constitua fortement et prit dans l'État une place considérable, plus grande peut-être que chez les nations civilisées contemporaines. Ainsi à dater de la réforme de Zamolxis[6], c'est-à-dire dès une époque extrêmement ancienne, le roi ou chef temporel fut toujours assisté d'un grand prêtre qui recevait presque autant d'honneurs que le Dieu dont il interprétait les volontés[7]. Ce trait remarquable de l'état social des Gètes a été relevé par les anciens et transmis par eux d'une façon irrécusable. Malheureusement, si l'on y joint quelques faits rapportés par Hérodote sur la religion de Zamolxis, et la mention de la polygamie des Gètes dans Strabon, on aura groupé tous les renseignements positifs que l'on possède sur ce peuple célèbre[8].

1. ἀθανατίζοντες (Herodote, IV, 93).
2. Herodote, IV, 94.
3. Ceux qui n'avaient pas péri dans le combat se donnaient la mort. V. ci-après la guerre de Trajan.
4. IV, 93.
5. Cap. 22.
6. Suivant Hérodote, IV, 96, Zamolxis serait bien antérieur à Pythagore.
7. Il portait même le titre de θεός. Strabon, VII, 3, 5. V. d'Anville, *Mémoire sur la nation des Gètes et sur le pontife adoré chez cette nation*. Mémoires de l'Académie des inscr., XXV, 35-47.
8. Compléter le tableau comme l'a fait M. Roesler (*das Vorrœmische Dacien*, p. 357) en empruntant d'autres faits à Pomponius Mela (II, 12) ne me paraît pas légitime, car ce géographe ne mentionne les Gètes qu'à propos de leur courage à affronter la mort; ce qu'il dit des femmes mises à mort près de leur époux, de leur liberté avant le mariage etc. est tiré d'Hérodote et s'applique à *d'autres* peuples thraces, comme

Au cinquième siècle avant notre ère, les Gètes occupaient encore la rive droite du Danube, près de son embouchure. On ignore à quel moment ils remontèrent le fleuve et le franchirent. A l'époque d'Alexandre, ils occupaient déjà le pays dont Trajan fit la conquête, car c'est après avoir vaincu les Triballes au bord de l'Isker, entre la Serbie et la Bulgarie, que le roi de Macédoine les attaqua[1].

§ 2.

C'est en 76 av. J.-C. que les légions romaines se heurtèrent pour la première fois contre ce peuple. Le consul C. Scribonius Curio vainquit les Dardaniens et pénétra jusqu'aux frontières de la Dacie, mais il recula devant la profondeur des forêts qui défendaient le pays[2].

Les Daces formaient un grand nombre de tribus toujours en guerre les unes contre les autres. Pendant la dictature de Jules César, Boerebistas, chef de l'une d'elles, les rassembla toutes en un seul corps de peuple. Il trouva dans la religion un puissant auxiliaire et un moyen de concentration incomparable. Le prêtre de Zamolxis placé à cette époque à la tête du sacerdoce, Decaenus, consentit à servir les desseins de Boerebistas, et celui-ci parvint à imposer à ses sujets la sobriété et la discipline[3]. Les vignes furent arrachées : les Daces apprirent à se passer de vin, et l'ivresse, plus fatale à ces peuples que les armes romaines, disparut de leurs mœurs. On vit alors combien était fondée l'opinion déjà répandue au temps d'Hérodote que les Thraces, s'ils étaient unis, seraient invincibles, tant se montra redoutable la puissance des Daces dès qu'ils firent trêve à leurs dissensions. Par la consé-

on le voit en se reportant au texte plus détaillé de l'historien grec (V, 4, 5, 6). Suivant Horace (*Carm.* III, 24, 12), les Gètes n'auraient pas connu la propriété (*immetata quibus jugera liberas fruges et Cererem ferunt*), mais sa description est plutôt poétique et surtout satirique, qu'historique. D'après les objets que fournit dans les fouilles le sol de l'ancienne Dacie, ses habitants travaillaient assez habilement les métaux. Ils semblent avoir connu aussi une certaine architecture militaire (*Bull. Inst. Arch.*, 1848, p. 33). Platon (*Charmid.* p. 156) parle de médecins thraces instruits par Zamolxis. Les anciens attribuaient aux Daces la connaissance des propriétés médicales des plantes; autrement on ne comprendrait pas pourquoi Dioscoride et le faux Apulée ont rapporté des noms daciques de végétaux.

1. Arr. *Anab.* I, 4, 2-7.

2. Florus I, 38 (éd. Halm). Ces forêts faisaient suite à la forêt Hercynienne. César, *Bell. Gall.*, VI, 25.

3. Strab. VII, 3, 11.

cration religieuse de son autorité temporelle, par ses relations habituelles avec le ministre du Dieu suprême de la nation, Boerebistas obtint de celle-ci une confiance aveugle et sans limites, le plus puissant élément du succès militaire. Il commença par exterminer les peuplades gauloises qui occupaient encore plusieurs points dans le bassin du Danube; puis, poussant à l'Est, il soumit les côtes de la mer Noire jusqu'à Apollonie et saccagea les villes grecques de cette région[1]. Au sud, enfin, traversant le Danube à la tête de deux cent mille soldats, il fit trembler les Romains dans la Thrace, la Macédoine et l'Illyrie. Ces vastes et rapides conquêtes, dont un enthousiasme à la fois militaire et religieux avait suscité et soutenait l'essor, ont été assez justement comparées aux débuts de l'*Islam*[2]: mais cette ébauche de khalifat n'eut qu'une durée éphémère: les Daces, dont Boerebistas réprimait les penchants invétérés, se lassèrent vite de sacrifices faits à la gloire, ou en vue de réformes dont ils ne comprenaient ni le dessein ni la portée. Boerebistas périt dans une sédition, au moment même où César était frappé au milieu des préparatifs d'une expédition contre le redoutable chef des Daces[3]. Ceux-ci se désunirent bien vite quand ils ne sentirent plus la main puissante qui les avait entraînés dans une action commune: à la faveur de cette désunion, les Iazyges, peuple sarmate, s'emparèrent des plaines fertiles que possédaient les Daces et confinèrent alors ces derniers dans les montagnes de la Transsylvanie[4].

Leur puissance militaire, tout amoindrie qu'elle était, demeurait redoutable pour Rome, à cause de l'éventualité toujours menaçante d'une alliance entre les Daces et les Germains. Octave, ne perdant pas de vue le dessein de Jules César, voulut conquérir en Pannonie un poste qui lui servît de base d'opérations dans les campagnes qu'il projetait contre les Daces; il s'empara de Ségeste, sur la Save, et y laissa une garnison de vingt-cinq cohortes[5].

Dans la guerre civile, les Daces prirent parti pour Antoine[6], et bien qu'ils ne lui eussent fourni qu'un petit nombre d'auxiliaires[7], ils inspirèrent à Rome une frayeur dont l'écho est

1. Dion. Chrysost. *Orat.* XXXVI.
2. Mommsen, *Hist. rom.*, traduct., vol. VII, p. 117.
3. Strab. l. l. Suétone, *Caes.*, 44.
4. Pline, *Hist. nat.*, IV, 25.
5. Appien. *Illyr.* 22-24.
6. Dion., LI, 22.
7. Ils étaient alors en proie à la guerre civile. Dion, l. c.

resté dans les vers de Virgile et d'Horace[1]. Sous le quatrième consulat d'Auguste (724 R = 30 av. J.-C.), Marcus Crassus, le fils du triumvir, remporta quelques succès sur les Daces et les Bastarnes[2], mais il ne fit aucune conquête au-delà du fleuve. Vingt ans après, il fallut songer à la sécurité des frontières, sérieusement compromise. Les barbares, sous la conduite du roi Cotiso, avaient franchi le Danube sur la glace et pillé les provinces; Lentulus les défit[3] et l'empereur éleva sur la rive romaine quelques ouvrages militaires[4]; mais le péril et la fréquence des invasions ne diminuèrent pas. Jusque vers la fin du premier siècle, les expéditions romaines contre les Daces furent habituellement heureuses, sans procurer à l'empire autre chose qu'une tranquillité passagère. A plusieurs reprises, on transporta en masse, sur la rive droite, la partie la plus remuante de la population barbare[5], et malgré ces mesures, on eut à craindre, au milieu de la guerre civile qui précéda l'avénement de Vespasien, qu'une nouvelle invasion ne s'ajoutât aux malheurs qui désolaient l'univers civilisé[6].

Comme l'a remarqué Tacite, les divisions des barbares étaient un bienfait pour l'empire; dès qu'un état puissant se formait aux frontières, la fortune de Rome était en péril. Les Daces devinrent sous Domitien plus redoutables que jamais. Duras[7], leur roi, reconnut les qualités éminentes de Décébale[8] et lui céda généreu-

1. *Georg.* II, 497, *Carm.* III, 6, 13.

2. Dion., LI, 23. Il détacha de la ligue ennemie quelques chefs, entre autres Roles, qui fut déclaré allié du peuple Romain.

3. Dion. LIV, 36. Horat. *Carm.* III, 8.

4. Florus, II, 28, éd. Halm. Sur les guerres daciques de cette époque, v. Mommsen, *Res Gestae Divi Augusti*, p. 88.

5. A la fin du règne d'Auguste, Aelius Catus transporta en Mésie cinquante mille barbares (Strab., VII, 3, 10). Sous Néron, Ti. Plautius Aelianus en amena cent mille, avec leurs femmes et leurs enfants. Orelli, n° 750.

6. Tacite, *Hist.*, III, 46.

7. Dion., LXVII, 5. Il est assez remarquable que Trajan et Décébale aient été appelés tous deux au rang suprême par le choix du prince leur prédécesseur, choix motivé par leur capacité politique et militaire.

8. Reimar, dans ses notes sur Dion, émet la conjecture que Δεκέβαλος signifie *roi des Daces* ou quelque titre analogue. D'une part nous retrouvons ce nom donné à d'autres chefs barbares (Trebel. Pol. *Trig. tyran.* 10), et de l'autre l'adversaire de Domitien, nommé Δεκέβαλος par Dion Cassius, est appelé Diurpaneus par Orose (VII, 10. Il avait sous les yeux les derniers livres des *Histoires* de Tacite) et Dorphaneus par Jornandès (*Get.*1 3). V. pourtant les objections de Roessler, *Das vorrœmische Dacien*, p. 353.

sement la souveraineté. Le nouveau chef barbare était, de l'aveu des Romains eux-mêmes, un génie militaire de premier ordre. Il comprenait, dit Dion[1], la science de la guerre et il en possédait la pratique. Il savait attaquer et se retirer à propos, dresser des embuscades et combattre à force ouverte, profiter de la victoire aussi bien que réparer une défaite. Aux vertus guerrières de son peuple, il résolut de joindre la science romaine. Il attira les transfuges, apprit à élever des retranchements, à construire des machines de guerre. Quand il se vit à la tête d'une armée bien disciplinée et bien instruite, il se jeta sur la Mésie. Le gouverneur Oppius Sabinus fut tué[2], les forteresses tombèrent au pouvoir des Daces et le pays fut mis au pillage.

Domitien fit rassembler en toute hâte les légions de Pannonie, et chargea de la conduite de la guerre son préfet du prétoire, Cornelius Fuscus. Les Marcomans promirent de seconder les armes romaines, Fuscus franchit le Danube sur un pont de bateaux et pénétra courageusement chez les Daces; mais les Marcomans violèrent leurs promesses et n'envoyèrent aucun secours. Engagé avec des forces insuffisantes dans un pays inconnu, le général romain livra une bataille funeste dans laquelle il périt : les légions laissèrent aux mains de l'ennemi un grand nombre de prisonniers, leurs bagages, leurs machines de guerre et une aigle, que Trajan retrouva plus tard et rapporta à Rome[3].

Satisfait d'un succès aussi brillant et du butin considérable qu'il avait recueilli, Décébale fit des propositions pour la paix. Domitien les repoussa et voulut continuer immédiatement la guerre. On ne peut blâmer cette résolution énergique, inspirée par l'honneur du nom romain; mais il fallait porter sur la Dacie toutes les forces dont on disposait et l'empereur les divisa de la façon la plus maladroite en organisant deux expéditions simultanées, l'une contre les Daces, l'autre contre les Marcomans dont il voulait punir la perfidie. Il aurait fallu aussi que Domitien prît part à la guerre et aux dangers qu'affrontaient des soldats effrayés par de terribles revers; il quitta Rome, en effet, et partit comme pour se mettre à la tête des troupes, mais arrivé en Mésie, il se cacha et laissa agir ses généraux[4].

Calpurnius Julianus, gouverneur de la Mésie, commanda

1. Dion, LXVII, 6.
2. Suét. *Domit.*, 6 Jornand. *Get.* 13.
3. Suétone, Jornandès, Orose aux passages cités et Dion, LXVII, 10. V. l'épitaphe métrique de Cornelius Fuscus composée par Martial, V. 3.
4. Suét. *Domit.* 6.

l'expédition, attaqua courageusement les barbares[1], et remporta à Tabae[2] une brillante victoire. Le carnage des Daces fut très-grand : Vézinas, le premier après Décébale, dut se cacher parmi les morts et ne se sauva qu'à la nuit. Julianus marcha rapidement sur Sarmizegethusa, dont il faillit s'emparer. D'après une anecdote peu croyable, mais qui montre quel esprit de stratagèmes et d'adresse les Romains attribuaient à Décébale, celui-ci aurait sauvé sa capitale en faisant abattre à l'entour un très-grand nombre d'arbres, et en ordonnant d'attacher des armes aux troncs coupés à hauteur d'homme, de sorte que Julianus, croyant se heurter contre une armée nombreuse, n'alla pas plus loin[3].

Quel que soit le motif qui l'arrêta, les fruits de sa victoire furent perdus. L'armée de Pannonie avait été battue par les Marcomans ; il fallait traiter avec eux au plus vite, et forcément avec Décébale, leur allié. Le roi dace envoya vers Domitien son frère Diégis, qui rendit à l'empereur quelques prisonniers et des armes, et demanda pour Décébale l'investiture du pouvoir royal. Le barbare, avec un grand sens, faisait bon marché des apparences du pouvoir, sachant bien que les Romains n'étaient pas de force à lui en arracher la réalité. Domitien saisit avec empressement cet appât offert à sa vanité et voulut faire passer la vaine cérémonie de l'investiture pour une marque de victoire. Peut-être prit-il lui-même le change, mais les Romains ne s'y trompèrent pas. Décébale avait rendu quelques prisonniers sans importance, et gardé des ingénieurs, des constructeurs de tout genre et d'habiles officiers. Il remit des épées et des flèches, mais il conserva les machines de guerre et Domitien dut s'engager à lui en fournir d'autres. Enfin les Romains furent contraints de payer un tribut aux barbares[4]. Pour avoir obtenu des conditions si honorables, Domitien prit le titre de *Dacicus,* et rentra dans Rome en triomphateur. Suivant une forte expression de Paul Orose, empruntée sans doute à Tacite[5], ce ne fut pas des ennemis vaincus, mais

1. Dion, LXVII, 10.

2. Dion appelle cet endroit Τάπαι. On lit dans Jornandès (*Get.* 12) : « Dacia antiqua... trans Danubium corona montium cingitur : duos tantum habens accessus, unum per Bontas, alterum per Tabas. » On croit retrouver la localité dans *Tapia,* au voisinage de Lugos dans le Banat, sur le versant occidental du dernier contrefort des Carpathes.

3. Dion. l. c. Criton, dans les Γετικά (*Frag. hist. gr.*, IV, 374) rapporte une ruse semblable, mais à ce qu'il semble inventée par les Romains.

4. Dion, LXVII. 6.

5. « Pravissima elatus jactantia, sub nomine superatorum hostium de

de ses propres légions détruites, qu'il triompha. Les poètes adressèrent à l'envi des félicitations au prince, mais le peuple appelait la cérémonie « les obsèques des morts de Dacie[1]. » Par un jeu du sort, Trajan était consul l'année où Domitien célébra ce honteux et mensonger triomphe, et dans le panégyrique qu'il eut à prononcer, en prenant possession de sa charge, il lui fallut décerner des éloges à la bravoure et à l'habileté de l'empereur.

Pendant dix ans, Rome fut, vis-à-vis des Daces, réduite à cette position subordonnée. Mais Trajan s'était promis de venger la défaite et l'humiliation de ses compagnons d'armes. Lorsqu'il prononçait un serment ou exprimait un vœu, il terminait toujours en s'écriant : Quand donc réduirai-je la Dacie en province[2] !

§ 3. — *Première guerre.*

Nous n'avons plus aucun des ouvrages écrits dans l'antiquité sur les guerres daciques de Trajan. Le plus important de tous, les commentaires écrits en latin par l'empereur lui-même, sont perdus, sauf un très-court fragment dont nous tirerons parti plus loin. Nous ne possédons ni le 23e livre des *Histoires* d'Appien, consacré à ce sujet[3], ni le poème grec composé ou projeté par Caninius Rufus à l'instigation de Pline[4] ; des Γετικά du médecin Criton, il ne reste que quelques lignes[5]. La colonne Trajane est un monument inappréciable par le grand nombre de renseignements qu'elle fournit à l'archéologie proprement dite, mais elle ne peut faire connaître ni le lieu ni la date des batailles et des campements dont elle offre tant de vives et curieuses images. D'ailleurs[6] il est difficile de distinguer sur les bas-reliefs le commencement et la fin de chaque scène ; tandis que des actions simultanées sont nécessairement représentées comme se suivant, d'autres, séparées par un intervalle de temps que nous ne pouvons apprécier, se touchent sur la spirale non interrompue qu'elles décorent. Rien, non plus, ne fait apprécier au spectateur l'inéga-

exstinctis legionibus triumphavit VII, 10. » Orose dit au même endroit que Tacite avait écrit *diligentissime* l'histoire de ces guerres, mais en dissimulant le nombre des Romains tués.

1. Martial V, 3 Stace, *Silv.* I, 1 et 4. III, 3. Dion LXVII, 9, νικητήρια, ἤ, ὥςγε ὁ ὅμιλος ἔλεγε, ἐναγισμοὺς ἐπὶ τοῖς ἐν Δακίᾳ τεθνηκόσιν.

2. Ammien, XXIV, 3.

3. Zonar. XI p. 508 ed. Bonn. Cf. Fabricius, *Bibl. Gr.* V p. 246.

4. Pline, Ep. VIII, 4.

5. *Fr. Hist. Gr.*, IV, p. 373.

6. Heyne. Lettre à Engel *Commentatio*, p. 27.

lité de leur importance relative. En outre M. Dierauer a remarqué avec autant de raison que de finesse[1], que les sculpteurs n'ont guère retracé que des épisodes où Trajan intervenait personnellement. De là des représentations assez peu intéressantes et fréquemment répétées, telles que des célébrations de sacrifices et autres cérémonies officielles; de là aussi l'omission de faits de guerre importants, tels que la capture, par Laberius Maximus, de la sœur de Décébale, le dévouement de Longin, l'invasion de Susagus en Mésie. Il est donc nécessaire de compléter les informations insuffisantes que fournit ce monument célèbre par la géographie, par les inscriptions, par les médailles, qui font connaître la chronologie de la guerre, et aident à replacer dans leur disposition primitive les faits racontés avec beaucoup de brièveté et quelque désordre dans l'abrégé de Xiphilin.

La première guerre des Daces ne commença qu'en 854 R = 101 après J.-C. En effet le panégyrique fut prononcé par Pline au mois de septembre de l'année précédente en présence de l'empereur, et il n'y est fait aucune allusion à la guerre. L'inscription latine[2] gravée à Athènes en l'honneur d'Hadrien dit qu'il fut *quaestor Imp. Traiani et comes expeditionis dacicae*. En épigraphie, la conjonction *et* indique des charges remplies simultanément[3]. Or Spartien nous apprend qu'Hadrien fut questeur sous le consulat de Trajan et d'Articuleius, c'est-à-dire précisément en 101[4].

Un fragment, récemment retrouvé, des actes des frères arvales, indique des sacrifices offerts le 25 mars de cette année pour l'heureux voyage de l'empereur. Ce jour est très-vraisemblablement celui même de son départ[5]. Avant de pénétrer en Dacie, il fallait rendre possibles et aisés les transports de troupes et de vivres à la limite même du pays ennemi. Dans cette vue, Trajan fit continuer une route commencée jadis par Tibère, le long du fleuve; les difficultés du terrain, qui avaient longtemps retardé l'achèvement de ce travail, furent surmontées, comme nous l'ap-

1. P. 110.
2. Henzen. *Annal. Inst. Arch.*, 1862, p. 139.
3. Henzen, l. l., p. 149.
4. Spart. *Hadr.* 3.
5. *Bull. Inst. Arch.*, 1869, p. 118. M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1865, p. 402) a émis l'opinion que les médailles impériales offrant au revers l'effigie de *Mars Gradivus* indiquent le départ d'une expédition militaire. L'histoire de Trajan confirme parfaitement l'exactitude de cette opinion; on a une de ces médailles datée du quatrième consulat de l'empereur (Cohen, n° 135).

prend l'inscription commémorative encore en place à Tactalia en Serbie[1].

Malgré le silence des historiens, il n'est pas impossible de rétablir, avec quelque vraisemblance, la marche des armées romaines au-delà du fleuve. En effet, Mannert a démontré que la carte dite de Peutinger représente le monde romain à l'époque d'Alexandre Sévère. Si cette attribution paraît trop ancienne, on ne peut du moins faire descendre au-dessus du règne d'Aurélien l'âge de ce document, puisqu'il nous fait connaître les rivières, villes et routes de la Dacie transdanubienne, qui cessa en 274 de faire partie de l'empire ; et nous savons d'autre part que Trajan établit dans la province nouvellement conquise un grand nombre de colons, qu'il y régla l'organisation municipale, qu'il y fit construire des routes. Il est donc probable que les voies tracées sur la carte de Peutinger remontent jusqu'à Trajan : leur direction fut nécessairement commandée par celles qui existaient au moment de la conquête.

Les routes qui reliaient la Dacie à la Mésie coupaient le Danube sur trois points, à Lederata[2] (Uj-Palanka), à Taliatis[3] (Alt-Porecs) et à Aegeta[4] (Fetislan). Nous verrons plus loin que le célèbre pont de pierre, construit au début de la deuxième guerre et pour les opérations de cette guerre, était situé à Aegeta. C'est donc sur l'un des deux autres points que l'armée romaine franchit le fleuve dans la guerre de 101.

La première route passait par les localités nommées : Lederata, Aponte, Arcidava, Centum Putei, Bersovia, Ahihis, Caput Bubali, Tibiscum (auj. Cavaran, au confluent de la Temes et de la Bistra).

La deuxième traversait Dierna, ad Mediam, Praetorium, ad Pannonios, Gagana, Mascliana et rejoignait la première à Tibis-

1. *Corp. insc. lat.*, III, n° 1699. Voy. deux belles pages de M. Saint-Marc Girardin, *Souvenirs de voyage*, t. I, p. 209, sur les pensées qu'évoque la présence de ce monument au milieu d'un site silencieux et sauvage. Les vestiges de la route terminée par Trajan sont encore visibles (Paget, *Hungary and Transylvania*, II, 123). Une partie était taillée dans le roc ; l'autre, construite en encorbellement, était supportée par des poutres dont les creux d'encastrement sont encore visibles, v. Benndorf *Sitzungsberichte der Kais. Akademie*, LXXVII, p. 417, et notre n° 21.

2. Sur la rive gauche ou dacique. La table de Peutinger place Lederata sur la rive droite ou mésique, mais c'est une erreur comme le démontrent les textes de Procope (*Aed.*, IV, 6, et de Justinien *Nov.* XI) ... « tam Viminacium quam Recidua et Lederata, quae trans Danubium sunt. »

3. En Mésie.

4. En Mésie.

cum. Une voie unique conduisait de ce dernier point à Sarmizegethusa (Varhély).

Or le seul fragment des *Daciques* de Trajan, heureusement conservé par Priscien[1], dit : « De là nous gagnâmes *Berzobim*, puis *Aixim.* » Malgré les différences d'orthographe, il est impossible de méconnaître les villes appelées *Bersovia* et *Ahihis* sur la carte de Peutinger. C'est donc à *Lederata* que Trajan franchit le Danube, choisissant la route la plus occidentale et la plus voisine de la Pannonie, où ses troupes se seraient repliées en cas d'échec.

Cherchons enfin à nous rendre compte des troupes que l'empereur avait à sa disposition pendant la guerre.

Manius Laberius, qui commandait un corps d'armée, et qui fit prisonnière la sœur de Décébale[2], était gouverneur d'une des Mésies[3], probablement la Mésie supérieure. Q. Glitius Agricola, qui reçut de Trajan des récompenses pour ses exploits dans la guerre dacique, était légat de Pannonie comme nous l'apprend l'inscription d'un monument élevé en son honneur, à Turin, à l'occasion de son deuxième consulat[4]. Nous savons d'ailleurs que ce consulat est de l'an 103[5]. Ainsi l'armée qui opérait en Dacie était composée de troupes tirées de la Pannonie et de la Mésie.

On connaît d'une manière assez satisfaisante les légions qui étaient alors cantonnées dans ces provinces[6], mais il est clair que Trajan ne prit pas avec lui toutes les troupes qui défendaient la région danubienne, dégarnissant ainsi les rives du fleuve tant de fois traversé par les barbares, et exposant les frontières à une invasion pendant qu'il serait lui-même engagé dans un pays inconnu. Il fit nécessairement un choix parmi ces légions, et les seules dont nous puissions affirmer la participation aux guerres daciques sont celles dont les officiers ou les soldats ont obtenu de l'empereur des récompenses mentionnées dans les inscriptions funéraires de ces militaires. Cet examen nous donne les légions : *I^a^ adjutrix — I^a^ Italica — I^a^ Minervia — V^a^ Macedonica VII^a^ Claudia — XIII^a^ Gemina.*

L'épitaphe de T. Claudius Vitalis prouve que la légion *I^a^ Ita-*

1. VI, p. 682 ed. Putsch : « Trajanus in primo *Dacicorum* : Inde Berzobim, deinde Aixi[m] processimus. »
2. Dion, LXVIII, 9.
3. Plin. *ad Traj.* 74.
4. Notre n° 86.
5. Mommsen, *Etude*, etc., p. 113.
6. V. l'Appendice, III.

lica prit part à la première guerre, la légion *I^a Minervia* à la deuxième[1].

La *V^a Macedonica* ne fit vraisemblablement que la deuxième guerre[2], car pendant la première, la Mésie, déjà affaiblie par le départ de la *I^a Italica*, eût été complétement dégarnie de troupes.

L'épitaphe de L. Aemilius Paternus[3] qui servit comme centurion dans les légions *VII^a Gemina — I^a Minervia — VII^a Claudia — XIII^a Gemina* et reçut *deux fois*, en Dacie, des récompenses décernées par Trajan, montre que la VII^a Claudia fut engagée dans la première guerre, et la XIII^a Gemina dans la deuxième. Mais celle-ci était une légion de Pannonie, tandis que la *I^a Italica*, et la *VII^a Claudia* venaient de Mésie. Quel est donc le corps pannonien qui, dans la première guerre, combattit sous les ordres de Q. Glitius Agricola? C'est probablement la légion *I^a Adjutrix*, naguère en Germanie[4], qui vint alors sur les bords du Danube et y resta jusqu'à la fin de l'empire.

Nous pouvons donc fixer comme il suit l'effectif de l'armée romaine pour chacune des guerres daciques :

1re guerre. Légions : *I^a Adjutrix — I^a Italica — VII^a Claudia.*

2e guerre. Légions : *I^a Minervia — V^a Macedonia — XIII^a Gemina.*

Soit, pour chaque guerre, 18,000 hommes. En y joignant divers corps auxiliaires[5], les cavaliers maures amenés par Lusius Quietus[6], et enfin les prétoriens qui accompagnaient

1. Notre n° 93.

2. Notre n° 88. Un certain *T. Julius Brocchus*, tribun dans cette légion, reçut des récompenses militaires pour une guerre dacique, mais ce fut probablement sous Domitien, le nom de l'empereur ne figurant pas dans l'inscription (Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 214), et l'on sait en effet que la mémoire de Domitien avait été abolie.

3. Notre n° 101. Cf. notre n° 89 pour la *VIIa Claudia.*

4. Mommsen. *Arch. Anzeiger*, 1865, p. 96.

5. Germains armés de massues. Bartoli, col. Traj.. tav. 27, 49. Froehner, n° 86. *Ala Dardanorum*, Orelli, 3570. Ce corps avait dû être tiré de Mésie et il y retourna après la guerre, comme le prouve un diplôme militaire de l'an 105. Henzen 6857.

6. C'était un petit prince maure qui avait déjà servi dans l'armée romaine, mais en avait été exclu pour quelque faute grave (καταγνωσθεὶς δ'ἐπὶ πονηρίᾳ... τῆς στρατείας 'απηλλάγη καὶ ἠτιμώθη). Trajan lui rendit un commandement, et il justifia cette faveur par son habileté militaire et son courage (Dion, LXVIII, 32). Les cavaliers maures qu'il commandait sont représentés sur la colonne (Bartoli, t. XLIII. Froehner, n° 50).

l'empereur[1], on arrive au chiffre de 25,000 hommes environ.

Trajan commandait en chef. A la tête de son état-major il plaça Licinius Sura, son plus intime ami, qui écrivait ses ordres et était chargé de toutes les missions délicates ou périlleuses[2]. Hadrien était l'un des aides de camp (comites) de Trajan[3], C. Manlius Felix, chef des ouvriers militaires[4].

Maintenant nous pouvons, en nous appuyant sur les résultats qui viennent d'être acquis, en nous aidant des bas-reliefs de la colonne Trajane[5] et de l'abrégé de Xiphilin, composer un récit succinct, mais exact dans son ensemble, de la première guerre dacique.

Campagne de l'an 101. — L'armée, partie de Viminacium (Kastolatz), quartier de la légion *VII^a^ Claudia*, suivit la rive droite du Danube jusqu'à Lederata où elle franchit le fleuve sur un pont de bateaux[6]. Trajan, après avoir reçu les avis de ses éclaireurs et discuté en conseil de guerre le plan de campagne[7], fit avant de commencer les opérations un sacrifice solennel[8], puis les troupes se mirent en marche sur Tubiscum par Barsobis et Aixis. A ce moment, l'empereur reçut un message des Bures, peuplade germaine, fixée près des bords de la Vistule, et alliée fidèle de Rome[9]. Ils conseillaient à Trajan une paix et une retraite

M. Dierauer, p. 79 remarque qu'ils conduisent leurs chevaux comme l'indique Strabon (XVII, 3, 57). V. sur ce personnage Borghesi, *Œuvres*, I, p. 501.

1. Claudius Livianus, préfet du prétoire, prit part à la guerre (Dion, LXVIII, 9). Voyez aussi notre n° 90, épitaphe d'un cavalier de la IX° cohorte prétorienne, récompensé par Trajan pour sa bravoure dans la guerre dacique.

2. Julian. *Caess.*, 22.

3. *Annal. Inst. Arch.* 186?, p. 139.

4. Notre n° 87.

5. Je citerai les planches de Bartoli, *Colonna Trajana nuovamente disegnata*, etc. Roma, 1672, qui représentent ces bas-reliefs sur une échelle assez grande, et *la Colonne Trajane décrite par* Mr W. Froehner. Bien que plusieurs détails de ce dernier ouvrage nous aient paru contestables, à M. Dierauer (pp. 79, 83, 86, 87, 90, 99) et à moi (*Revue critique* 1866, pp. 51 et suiv., 117 et suiv.), il est utile et commode à consulter.

6. Sur la manière dont les Romains construisaient ces ponts, v. Arrien, *Anabas*. V, 7, 2-4.

7. Bartoli, tavola 4•; Froehner, n° 4.

8. Bartoli, t. 6, 7; Froehner, n° 5.

9. Aujourd'hui contre les Daces, et plus tard, sous Marc-Aurèle, contre les Quades (Dion, LXXI, 18 LXXII, 2). Tacite les mentionne (*Germ.*, 43). Suivant Dion (LXVIII, 8) le message qu'ils envoyèrent à Trajan était

immédiates, tant était grande la frayeur qu'inspirait Décébale, et tant était puissant son renom parmi tous ces barbares. Mais Trajan ne pouvait ni ne voulait abandonner un projet conçu et préparé depuis longtemps. Il fit au courage de ses soldats un nouvel appel[1], et l'expédition continua. Les Daces ne vinrent pas d'abord à la rencontre de l'armée, soit par frayeur, soit que Décébale voulût laisser les Romains s'engager plus avant dans le pays. L'empereur, pour maintenir ses communications avec la Mésie, et voulant d'ailleurs passer l'hiver en Dacie, fit construire plusieurs camps fortifiés.

Cependant on surprit deux espions daces qui furent amenés devant Trajan et interrogés par lui[2], et peu de temps après cet incident fut livrée la première bataille[3], aux environs d'un village que les Romains saccagèrent après leur victoire. Ce succès, qui leur livrait le passage d'une rivière, avait été chèrement disputé. L'infanterie, presqu'uniquement, avait été engagée de chaque côté, et la lutte se prolongeait, lorsqu'un orage effrayant les barbares décida enfin leur défaite. Cette circonstance est indiquée sur la colonne Trajane par une figure de Jupiter lançant la foudre[4]. Trajan récompensa la bravoure de ses troupes par un *donativum* et elles le proclamèrent *Imperator*[5].

écrit en caractères latins sur un *champignon* gigantesque (μύκης μέγας προδεχομίσθη, etc.). On a cru trouver la confirmation de ce fait étrange sur un bas-relief de la colonne (Bartoli, t. 8; Froehner, n° 6) qui montre un homme se laissant tomber d'un mulet en présence de Trajan. L'animal porte, attaché à la selle, un objet de forme ronde, percé de trous comme un crible, que l'on a pris pour le μύκης μέγας (Fabretti, *de column. Traj.*, p. 17). M. Dierauer (p. 84) établit d'abord que l'objet en question est plutôt un bouclier, ou un ornement de la selle particulier aux barbares. De plus il soupçonne quelque erreur de transcription dans le texte de Dion, et renvoie au *Thesaurus* pour les divers sens du mot μύκης. Parmi eux, se trouve celui de *garde* d'épée, que M. de Champagny (*Antonins*, I, p. 285) a indiqué avec un signe de doute. Il me semble qu'on peut être moins réservé, et affirmer que Xiphilin a mal copié et mal compris un passage où Dion racontait quelque stratagème employé par les Bures et analogue à ce que nous trouvons dans Ammien (XVIII, 6) : reversis exploratoribus nostris, in *vaginae* internis notarum figuris membranam reperimus scriptam a Procopio, et dans Frontin (*Stratag.*, III, 13, 5). Nonnulli [Campani] interiora *vaginarum* inscripserunt.

1. Bartoli, tav. 8, Froehner, n° 7.
2. Bartoli, t. 13, Froehner, n° 11.
3. Bartoli, t. 17, Froehner, n° 15.
4. Bartoli, t. 18, Froehner, n° 15.
5. Bartoli, t. 20, Froehner, n° 18.

Quelle localité de la Dacie fut le théâtre de cette première bataille? Nous l'ignorons complétement. On ne peut la chercher entre *Bersobis* et *Aixis* : la brève indication de Trajan ne laisse supposer aucune interruption dans la marche de l'armée entre ces deux points. On ne doit pas non plus, ce me semble, songer à un point situé entre Aixis et Tibiscum, car il fallut, ainsi que nous le verrons, livrer l'année suivante un combat devant cette dernière ville. C'est donc entre Lederata et Bersobis qu'aurait eu lieu l'action. Le succès des fouilles qui ont fait retrouver tant de champs de bataille de César sur le sol gaulois, permet de croire que de semblables recherches, opérées en Transylvanie, amèneraient pour l'histoire de Trajan des résultats aussi heureux et aussi positifs.

Cette bataille seule eut quelque importance dans les opérations militaires de l'an 101, car Trajan ne reçut dans le cours de cette année qu'une seule salutation impériale. Sur des inscriptions datées de sa VIe puissance tribunitienne, il n'est encore que IMP. II[1].

Décébale comprit vite à quel adversaire il avait à faire, et il ouvrit des négociations. Mais Trajan n'était guère disposé à traiter au lendemain d'un succès qui lui permettait de concevoir les plus grandes espérances : d'ailleurs le roi dace agit avec maladresse. Au lieu d'envoyer près de Trajan les personnages les plus considérables de la nation, ceux que l'on appelait πιλοφόρους à cause de la tiare qu'ils portaient[2], il crut suffisant de confier son message à des hommes de la classe moyenne[3]. Trajan vit une insulte dans le choix de ces négociateurs d'un rang peu élevé, et refusa de les entendre : la guerre ne fut suspendue que par la mauvaise saison.

A la fin de la campagne, l'empereur quitta l'armée.

Campagne de l'an 102. — Les bas-reliefs de la colonne Trajane nous montrent l'empereur s'embarquant pour venir au secours de ses troupes assiégées dans leur camp par les Daces. Ceux-ci furent repoussés après une bataille sanglante, dans laquelle une nombreuse cavalerie fut engagée de part et d'autre[4]. Les Daces avaient reçu un secours important de leurs alliés les

1. N°s 25 et 26.

2. Par un privilége attaché à leur rang, les πιλοφόροι parlaient au prince la tête couverte.

3. Dion, LXVIII, 9. Cette première ambassade est figurée sur la colonne. Bartoli, t. 20, Froehner, n° 18.

4. Bartoli, t. 27, 28, Froehner, n°s 27, 28.

Sarmates, qu'on reconnaît facilement à leur armure décrite par Tacite, et surtout à l'absence de bouclier parmi leurs armes défensives, particularité que cet auteur a signalée[1].

Cette nouvelle victoire coûta cher aux Romains : sur la colonne est figurée une ambulance où sont amenés beaucoup de soldats blessés[2]. Dion rapporte qu'à une bataille livrée près de *Tabae* ou *Tapae*, là même où, sous Domitien, Calpurnius Julianus avait défait les Daces, les bandages vinrent à manquer pour le pansement des blessés, et que Trajan déchira ses vêtements et les abandonna pour cet usage[3]. Bien que les sculptures ne nous offrent pas cette scène, je suis porté à voir ici la bataille de Tabae, d'abord à cause du grand nombre de blessés, figuré intentionnellement sur la colonne, puis, parce que l'entrée des Romains à Tibiscum et le passage de la Porte de Fer suivent cette bataille, et semblent les fruits de la victoire. Or, Tabae, nous l'avons dit, commandait l'une des entrées de la Dacie[4].

Immédiatement après la bataille, nous voyons les Romains travailler à la construction d'un camp[5]. C'est aussi près d'un camp que le combat de l'année précédente avait été livré. Les Daces, ne faisant qu'une guerre défensive, attendaient les Romains dans des positions naturellement fortes, et une fois maîtres de celles-ci, le premier soin du vainqueur devait être de les fortifier encore pour assurer sa retraite ou conserver ses conquêtes. De là, les mesures que prend Trajan pour rendre ces points tout à fait inexpugnables : aussi pourra-t-il, dans la seconde guerre, porter plus loin ses armes sans craindre un retour offensif des Daces dans la partie du territoire dont ses campagnes précédentes l'avaient mis en possession. Mais, en revanche, la guerre se fait avec une extrême lenteur, et au bout de dix-huit mois on est encore au pied des montagnes qui servent aux Daces de forteresses et d'asiles.

Après la bataille de Tabae, les Romains s'avancèrent sur

1. Tacit. *Hist.*, I, 79. Ici ils n'ont pas pour armes offensives la longue lance (*contus*) et l'épée à deux mains, mais des flèches. Cf. Martial, VII, 2, Pausan, l. 21. 5. Mr Froehner prend ces Sarmates pour des Parthes, à tort (*Revue critique*, 1866, I, p. 54 ; Dierauer, p. 83).

2. Bartoli, t. 28, Froehner, n° 31.

3. Dion, LXVIII, 8, Suidas v° Λαμπάδια.

4. Mr Froehner croit que la bataille de Tabae est celle de l'année précédente ; aux raisons alléguées ici joignez cette remarque de Mr Dierauer que l'ambassade des Daces *chevelus* précéda la bataille de Tabae (p. 88).

5. Bartoli, t. 29, Froehner, n° 29.

Tibiscum, non sans être inquiétés dans leur marche[1], et entrèrent dans cette ville, heureusement située au confluent de deux rivières, et entourée de solides fortifications. Il y eut là une nouvelle distribution de récompenses aux troupes victorieuses, et Trajan fut de nouveau proclamé *imperator*[2]; puis sans perdre un seul instant, l'armée se dirigea sur la capitale Sarmizegethusa, à travers le défilé des Portes de Fer[3]. En se prolongeant, la lutte prenait un caractère toujours plus terrible de férocité et d'énergie; les femmes surtout faisaient subir aux prisonniers d'horribles supplices[4]. Cependant, à mesure qu'on s'avançait dans ce pays accidenté et sauvage, Trajan ralentissait la marche des légions, redoublait ses précautions, multipliait les sacrifices et les cérémonies qui, aux yeux de ses soldats, devaient lui assurer le secours des Dieux[5]. Un deuxième ambassadeur, un *pilophore* cette fois, revint apporter des propositions de Décébale. Trajan envoya Sura et Claudius Livianus au roi dace, qui recula au moment de traiter[6]; pendant ce semblant de négociation, Lusius Quietus, avec sa cavalerie maure, poussait des reconnaissances fréquentes dans les forêts voisines de Sarmizegethusa[7] et battait même plusieurs détachements ennemis surpris par la rapidité et l'audace de ses mouvements[8]. Enfin le siége de Sarmizegethusa commença[9], la ville tomba au pouvoir des Romains, et Décébale se vit contraint de subir les conditions imposées par le vainqueur. Il renonça au tribut que lui payaient les Romains, leur rendit leurs machines de guerre, ainsi que les ouvriers et les transfuges qu'il avait attirés dans son pays, et abandonna la partie de la Dacie que Trajan venait de conquérir[10]. Il fut déclaré *allié du peuple Romain*, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus faire aucune guerre sans la permission du Sénat. Ces conditions, dictées par Trajan, furent ratifiées par le Sénat qui reçut, à Rome, les envoyés de Décébale, et ce fut seulement après cette ratification que la paix fut considérée comme définitive[11].

1. Bartoli, t. 31, Froehner, nos 33, 34.
2. Bartoli, t. 32, Froehner, nos 35, 36, 37:
3. Bartoli, t. 35, Froehner, n° 42.
4. Bartoli, t. 33, Froehner, n° 38.
5. Bartoli, t. 36, 37, Froehner, nos 43, 44.
6. Dion, LXVIII, 9.
7. Bartoli, t. 47, Froehner, n° 50.
8. Mauric. *Tact.*, IX, 2.
9. Bartoli, n° 50, Froehner, n° 56.
10. Dion, LXVIII, 9. Pierre le Patrice, *frag.* 5 (Fr. Hist. Gr. IV, p. 185).
11. Dion, LXVIII, 10.

La soumission de Décébale est le sujet d'un des plus beaux bas-reliefs de la colonne Trajane[1].

A la suite de cette dernière et définitive victoire, Trajan avait encore été proclamé *imperator* par ses soldats[2]. C'était la troisième fois depuis le commencement de la guerre, et dès lors il pouvait prendre sur les monuments le titre de IMP. IIII. Les plus anciens monuments où figure ce titre sont des monnaies de grand bronze frappées en 102[3], et par conséquent la guerre fut terminée en cette année.

En ne consultant que les médailles et les inscriptions, on apprendrait que dans le cours de la première guerre dacique, Trajan avait été salué *trois* fois imperator, et qu'il avait dû remporter trois grandes victoires. Mais, d'autre part, la colonne offre *trois* fois la scène où il est acclamé par les soldats. Cette concordance de résultats obtenus par des voies tout à fait indépendantes l'une de l'autre donne une certaine valeur historique aux bas-reliefs de la colonne Trajane, car elle prouve que l'artiste a conservé l'ordre des faits et qu'il n'a représenté que des scènes réelles, sans sacrifier l'exactitude à l'intérêt pittoresque[4]. De retour à Rome, Trajan reçut du Sénat le surnom, très-mérité cette fois, de *Dacicus* et le consulat pour l'an 856 = 103[5]. Le butin fait dans cette guerre heureuse permit de distribuer au peuple un *congiarium*.

§ 4. — *Deuxième guerre.*

Décébale ne considérait la paix qu'il avait jurée que comme une trève; il avait voulu, comme le dit Dion, respirer un moment[6]. Au bout de deux ans, il recommença à faire des provisions d'armes, à élever des forteresses, à accueillir des transfuges, à nouer des relations offensives avec les peuples voisins. Pour la deuxième fois, le Sénat le déclara ennemi du peuple Romain, et Trajan se remit à la tête de ses troupes, bien décidé cette fois à en finir avec le rusé barbare.

1. Bartoli, t. 54, 55, Froehner, n° 51.
2. Bartoli, t. 57, Froehner, n° 63.
3. Cohen, n°° 352, 353.
4. J'avais émis cette opinion en 1866 (*Revue critique*, I, p. 53) et j'ai le plaisir de la voir approuvée par M. Dierauer, p. 92.
5. C'était son cinquième. V. Mommsen, *Etude*, etc., p. 101.
6. Οὐχ ὅτι καὶ ἐμμένειν αὐτοῖς ἔμελλεν, ἀλλ' ἵν ἐκ τῶν παρόντων ἀναπνεύσῃ (LXVIII, 9).

La déclaration du Sénat eut lieu probablement dans l'année 104[1], mais il ne semble pas que les opérations *actives* aient commencé avant l'année 105. En effet Hadrien, qui prit part à la guerre comme légat de la légion I^a Minervia, fut tribun du peuple sous le consulat de Ti. Julius Candidus et de C. Antius Quadratus[2], c'est-à-dire en 105. Il passa donc cette année, ou la plus grande partie de cette année, à Rome.

L'intervalle qui sépare la déclaration de guerre de l'entrée en campagne fut consacré à l'établissement du célèbre pont de pierre de Trajan, sur le Danube. L'empereur avait résolu l'extermination complète des Daces et l'incorporation de leur pays à l'empire. Ce pont devait mettre la nouvelle province en communication permanente et facile avec le reste du monde romain. Apollodore de Damas[3], le plus célèbre architecte de l'époque, fut chargé de ce grand ouvrage.

Les savants n'ont pas toujours été d'accord sur le point où était situé le pont de Trajan, mais des recherches récentes, consignées et discutées dans un mémoire de M. Aschbach, doivent lever tous les doutes[4].

Marsigli[5], d'Anville[6], Mannert[7], Engel[8], plaçaient le pont de pierre à Turnu-Severinului.

Schwarz[9], Schulzer[10], Francke[11] supposent qu'il était beaucoup plus à l'Est, à Giéli, près l'embouchure du fleuve de Aluta.

La première guerre avait eu lieu dans le Banat, la seconde se fit dans la Valachie; l'armée traversa donc le Danube à l'Est des premiers passages. Mais faut-il, à cause de cela, reculer jusqu'à Giéli la situation du pont de pierre? Les seules raisons qu'aient apportées Francke et les autres auteurs à l'appui de leur opinion sont :

1° L'existence d'une voie romaine traversant la petite Valachie

1. Henzen, *Annal. Inst. Arch.* 1862, p. 139 et suiv.
2. Spart. *Hadr.* 4. — Une monnaie d'argent, au type de Mars Gradivus et datée du cinquième consulat (Cohen, n° 22) fut frappée soit au moment où Trajan quitta Rome, soit lors de la déclaration de guerre.
3. Procop. *de Aedif.* IV, 6.
4. *Ueber Trajans steinerne Donaubrücke*. Wien, 1858, in-4°.
5. *Danubius pannonico-mysicus*, II, p. 26.
6. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, XXVIII, p. 438.
7. *Res Trajani*, etc., p. 46.
8. *Commentatio*, etc., p. 205.
9. *Paneg.*, ed. Norimb, 1746, in-4°. *Praefatio*, p. LIV.
10. *Gesch. von Dacien*, I, p. 256.
11. P. 128 et d'après lui M. de Champagny, *Antonins*, I, pp. 288, 291.

du nord au sud, aboutissant à Giéli, et encore appelée dans le pays *la route de Trajan* (*Kalea Trajanului*). On suppose que le pont devait se trouver à l'extrémité de cette route.

2° Des débris d'anciennes constructions que l'on distingue, à Giéli, sous les eaux du fleuve, et qui semblent les restes des piles de pierre.

Mais en admettant que la *Kalea Trajanului* ait été effectivement construite par les ordres de Trajan, rien ne prouve qu'il y eût, à l'extrémité de cette voie, un pont faisant communiquer la Mésie avec cette partie extrême et peu peuplée de la Dacie. Ce pont, d'une extrême importance, devrait être marqué sur la carte de Peutinger, qui ne présente en face d'Oescus aucune indication de ce genre.

Quant aux constructions dont les débris sont baignés par le Danube à Giéli, et que Schulzer et Francke ont pris pour les restes du pont de Trajan, Mannert s'était efforcé d'établir que c'étaient les ruines d'un pont construit par Constantin. Mais M. Aschbach a démontré, dans le travail précité, que Constantin répara le pont de Trajan, mais n'en fit pas élever un nouveau; et d'ailleurs un examen attentif du Danube à Giéli a prouvé qu'il n'y eut jamais là aucune construction romaine. Les sondages faits dans le courant du fleuve par ordre de la Compagnie de navigation du Danube n'ont révélé aucune trace de piles de pierres. Les blocs de maçonnerie visibles près des bords ne sont pas non plus des débris de culées, mais bien des restes de forteresses construites au moyen âge sur les rives du fleuve, et aujourd'hui entourées par lui, grâce aux changements incessants de son lit[1].

Au contraire *Drobetae*, auj. *Turnu Severinului*[2], où d'ailleurs une route indiquée sur la carte de Peutinger traversait le fleuve, remplit parfaitement les conditions auxquelles l'emplacement cherché doit satisfaire. Suivant Dion[3] confirmé par Tzetzès[4] le pont se composait de 20 piles distantes de 170 pieds d'axe en axe. La largeur du fleuve était donc de $170 \times 21 = 3570$ pieds[5]. Il s'agit ici de *pieds grecs,* Dion ayant

1. Aschbach, p. 7.
2. *Corp. Insc. Lat.* III, n° 1581 et p. 1018.
3. LXVIII, 13.
4. *Chiliad.* II, 67.
5. 3,570 pieds romains, de 0m 296, ne donneraient que 1,056m 72. Il ne peut donc être question que de pieds grecs, comme a bien voulu me l'écrire M. Aschbach, consulté par moi sur cette difficulté. M. de Champagny, *Antonins*, I, p. 305, dit formellement qu'il s'agit ici de pieds

emprunté ses chiffres au livre dans lequel Apollodore lui-même avait consigné l'histoire de ce grand ouvrage, construit sur ses plans et sous sa direction. Le pied grec valant $0^m,309$, la largeur du fleuve, au pont de pierre, était de $1103^m,130$.

A Giéli, le Danube est incomparablement plus large. A Turnu Severinului, au contraire, la distance des bords a été mesurée en 1858 par les ingénieurs autrichiens, et trouvée égale à 3576 pieds viennois[1]. Le pied viennois étant égal à $0^m,316$, la largeur du Danube à Turnu est donc de $1127^m,016$.

La concordance presqu'absolue des deux chiffres ne permet aucun doute.

D'ailleurs, ce qui tranche la question, en 1858, un extraordinaire abaissement du fleuve permit de distinguer l'île artificielle dont parlent Procope et Tzetzès[2], et qui fut le résultat des travaux nécessités par l'établissement du pont. On aperçut aussi les restes de 16 piles. A la base de l'une d'elles, on trouva des tuiles portant les inscriptions : COHIIHISP, ..HICRE, c'est-à-dire, *cohors IIa Hispanorum*, [*co*]*hors Ia Civium Romanorum equitata*[3]; ces corps auxiliaires étant en Pannonie à l'avénement de Trajan; les inscriptions qui nous livrent leurs noms indiquent à la fois, et la part qu'ils prirent à la construction du pont, et l'emplacement de celui-ci.

Revenons aux faits de la guerre. Comme nous l'avons établi ci-dessus, les légions qui y prirent part sont au nombre de trois (*Ia Minervia, Va Macedonica, XIIIa Gemina*). L'armée était donc composée comme dans la première expédition. L. Licinius Sura fut encore le commandant général de l'état-major[4], C. Manlius Felix celui des ouvriers militaires[5].

Nous sommes complètement dépouvus de renseignements géographiques sur la deuxième guerre, sauf une inscription qui nous apprend que la légion *Ia Minervia* opéra dans le bassin de l'Aluta[6].

Décébale commença par inquiéter les Jazyges qui s'étaient montrés des alliés fidèles de Rome, et il réussit à les déposséder d'une partie de leur territoire[7]. Jusqu'ici nous l'avons toujours

romains, mais alors le chiffre donné par Dion ne serait plus d'accord avec la largeur effective du Danube.

1. Aschbach, p. 17.
2. *De Aedif.* IV, 6. *Chil.* II, 67 et suiv.
3. Aschbach, p. 19,
4. Borghesi, *œuvres*, V, 33.
5. Notre n° 87. — 6. Notre n° 94. — 7. Dion, LXVIII, 10.

vu, digne adversaire de Domitien et de Trajan, les combattre avec autant de loyauté que de bravoure. Mais les désastres qu'il avait éprouvés dans la guerre précédente ne lui laissant plus l'espoir de vaincre à force ouverte le capitaine éminent qui l'attaquait pour la deuxième fois, le chef barbare, démentant le noble caractère qu'il avait manifesté, eut recours à la trahison et à l'assassinat. Deux transfuges romains promirent de le débarrasser de Trajan, alors en Mésie. Ils comptaient aborder facilement l'empereur qui accueillait avec une bonté bien connue et une absence complète de cérémonial et de précautions ceux qui voulaient lui parler ; mais le projet manqua : un des traîtres, soupçonné, fut mis à la torture et dénonça son complice [1].

Grâce à une autre perfidie, Décébale s'empara de la personne de Cassius Longinus, préfet du camp. Ni les caresses ni les menaces ne réussirent à faire parler Cassius, et à lui faire livrer le plan de campagne que Trajan avait discuté en conseil de guerre. Alors, par un raffinement de cruauté et de politique, le roi barbare fit savoir à l'empereur qu'il était maître de Cassius, et disposé à le faire périr, ou à le rendre à ses compatriotes en échange d'une paix avantageuse. Trajan hésitait entre la poursuite de la guerre et la mort assurée d'un de ses meilleurs officiers, quand il apprit que Cassius avait mis fin à ses jours pour dégager l'empereur de la responsabilité qui pesait sur lui [2]. Un trait si héroïque enflamma les soldats, déjà irrités des menées perfides de Décébale. Mais Trajan, toujours maître de lui-même, conduisit la guerre avec une prudente lenteur [3]. Il délivra les légionnaires postés dans les camps construits pendant la première guerre, et investis par une armée dace [4], puis il marcha sur la nouvelle capitale que Décébale avait choisie [5], et il livra sous les murs de la ville une bataille acharnée qui lui donna encore une fois la victoire [6]. Décébale fit mettre le feu à cette ville

1. Ibid., 11.
2. Ibid., 12.
3. Ibid., 14 : δι' ἀσφαλείας μᾶλλον ἢ διὰ σπουδῆς τὸν πόλεμον ποιούμενος.
4. Bartoli, t. 71, 72, Froehner, n° 76.
5. On ignore la position de cette ville : peut-être faut-il la chercher vers Gredista, près du Vulkan Pass, à la source de Schyul, là où se voient les débris d'une forteresse construite avec des blocs de pierre bruts, assemblés sans ciment. On y a trouvé, en grand nombre, des monnaies d'or appelées *pseudo lysimaques*. V. Neigebaur, *Dacien*, etc., p. 97, et la carte jointe à l'ouvrage, et Henzen, *Bullet. de l'Inst. Arch.*, 1848, p. 33.
6. Bartoli, t. 89, Froehner, n° 94.

plutôt que de la livrer aux Romains, et il convoqua les principaux chefs daces à un conseil où les résolutions à prendre furent discutées. La plupart des assistants crurent impossible de prolonger la résistance; mais personne ne voulant tomber vivant aux mains du vainqueur, les chefs se réunirent dans un dernier banquet et se passèrent, à la ronde, une coupe remplie d'un breuvage empoisonné[1]. Le peuple ne voulait plus de la guerre, et beaucoup vinrent se soumettre à Trajan[2]. Décébale était résolu à combattre encore : suivi de quelques braves, il s'enfonça dans les parties les plus reculées du pays. Les Romains s'attachèrent à ses pas : il les provoqua, et vaincu comme il s'y attendait, il se perça de son épée[3]. Sa tête, coupée par un soldat, fut apportée à Trajan[4] et envoyée à Rome[5]. Sa mort ne mit pas fin à la résistance désespérée de ses compagnons, qui luttèrent encore contre leurs vainqueurs[6], et ceux-ci n'en vinrent à bout qu'en mettant le feu au village où cette poignée d'hommes héroïques s'était réfugiée[7].

Après la grande bataille dont nous avons parlé, Trajan avait été proclamé *imperator* par ses soldats[8]. Dans un diplôme militaire daté du 13 mai 105, il ne porte encore que la *quatrième* salutation[9]. La dernière victoire remportée sur les Daces est donc postérieure à cette date. Mais on n'en peut fixer l'époque avec certitude, non plus que celle où la guerre fut complétement terminée. Par une fâcheuse et singulière coïncidence, un passage de Spartien, qui pourrait nous éclairer à ce sujet, est entaché d'erreur[10], et une inscription où Trajan est dit *imp. V* présente

1. Bartoli, t. 92, 93, Froehner, n° 97, 98.
2. Bartoli, t. 95, Froehner, n° 100.
3. Bartoli, t. 108, Froehner, n° 116.
4. Bartoli, t. 109, Froehner, n° 118.
5. Dion, LXVIII, 14. Dans ce même chapitre, l'auteur raconte que Décébale avait caché ses trésors dans le fleuve Sargetia (Schyul?) et qu'un Dace, nommé Bicilis, révéla à Trajan le lieu où étaient enfouies ces richesses. M. Dierauer (p. 102) conteste ce récit à cause des ressemblances, dans le détail, avec ce qu'on raconte des trésors ensevelis à la mort des rois goths. Il est certain pourtant qu'une partie des richesses de Décébale tomba entre les mains de Trajan (V. plus loin guerre des Parthes, et sur la colonne Bartoli, t. 103, Froehner, n° 112).
6. Bartoli, t. 111, Froehner, n° 121.
7. Bartoli, t. 112, Froehner, n° 123.
8. Bartoli, t. 97, Froehner, n° 102.
9. Notre n° 43.
10. *Hadr.*, c. 3. « Praetor factus est sub Surano bis Serviano iterum consulibus. » Ce consulat est celui de l'an 102. Les consuls de l'an 107, que

une faute dans le chiffre de la puissance tribunitienne[1]. On admet généralement aujourd'hui que Trajan prit la *cinquième* salutation impériale pour la guerre heureuse de Cornelius Palma en Arabie, et la *sixième* pour le succès de la deuxième guerre dacique, et que celle-ci fut terminée dans le courant de l'année 106[2]. Espérons que des monuments nouveaux nous permettront bientôt d'être plus précis.

Trajan, rentré à Rome, célébra ses victoires par des fêtes splendides, distribua au peuple le *congiarium*, et recula le *pomaerium*, comme il en avait le droit puisqu'il avait augmenté le territoire de l'empire[3].

Nous n'avons pu raconter qu'à grands traits ces guerres daciques, dont l'histoire complète méritait d'être conservée. Telle qu'on l'entrevoit à travers les lacunes et les obscurités du texte de Xiphilin[4], elle nous apparaît avec un caractère marqué d'intérêt et de grandeur. Du côté des Daces, un désespoir héroïque qui multiplie les obstacles devant l'ennemi, et défend pied à pied chaque bourgade, chaque fleuve, chaque forêt. Il ne faut pas moins pour le vaincre qu'un art militaire porté par huit siècles de méditations et d'exercice à la perfection. Par l'activité qu'il déploie, la variété des ressources qu'il met en œuvre, l'opiniâtre résistance qu'il oppose, l'effroi qu'il inspire, Décébale se place à côté des grands ennemis de Rome, des Mithridate, des Hannibal. Du côté des Romains, nous trouvons un courage plus patient et plus calme, commun au chef et aux derniers soldats. Après des

l'auteur voulait sans doute nommer ici, sont Sura III, et Senecio II. M. Henzen (*Annal. Inst. Arch.*, 1862, p. 154) pense que la préture d'Hadrien est de l'an 106.

1. L'inscription du pont d'Alcantara. C'est notre n° 41.

2. C'est l'opinion de M. Henzen, qui suppose qu'Hadrien, préteur cette année-là, put revenir à Rome donner, à l'issue de sa charge, les jeux qu'il devait au peuple et en vue desquels Trajan lui fit un présent de deux millions de sesterces (Spart., l. l.). M. Dierauer (p. 105) admet aussi que la guerre fut terminée en 106.

3. Vopisc. *Aurelian*, 21. Dans l'intervalle des deux guerres, Décébale avait fait quelques conquêtes sur les Iazyges. Ceux-ci se recommandèrent à Trajan, mais la partie de leur pays prise par les Daces ne leur fut pas rendue.

4. Je ne sais à quel moment des guerres daciques placer la captivité d'un personnage consulaire, à laquelle Fronton fait allusion, *de bello Parthico*, p. 217, ed. Naber. Niebuhr a pensé qu'il s'agit de Cassius Longinus, mais cet officier n'était que *praefectus castrorum* (στρατοπέδου Ῥωμαϊκοῦ ἐξηγούμενον), il n'avait donc pas été consul. On ignore aussi dans quelles circonstances le chef dace Susagus pénétra en Mésie (Plin. Ep., *ad Traj.*, 74).

combats meurtriers livrés au milieu d'une saison rigoureuse[1], l'infatigable activité du légionnaire jette des ponts sur les fleuves, ouvre d'épaisses forêts, bâtit des camps et des villes. On admire chez les officiers l'intelligence vive et hardie de Lusius Quietus, le dévouement simple et sublime de Cassius Longinus. Enfin Trajan, constamment à la tête des troupes, veille à leurs moindres besoins, les encourage, prend sa part du péril, et par sa vigilance, sa prudence, sa bravoure, se montre digne de commander cette vaillante armée.

§ 4. — *Organisation de la province de Dacie.*

Voyons maintenant comment Trajan affermit sa conquête et introduisit la civilisation romaine dans ces régions encore barbares.

Il incorporait à l'empire une province dont Eutrope[2] évalue le circuit à un million de pas romains (1,481 kilomètres). Ce chiffre a été contesté par les géographes[3]; et, en effet, il est visiblement inférieur à la réalité si l'on veut comprendre dans la Dacie romaine tout le pays situé entre la Theiss, les Carpathes, le Pruth et le Danube[4] : le cours seul de la Theiss a plus de 1,400 kilomètres de longueur. Mais c'est, selon moi, interpréter inexactement le texte de Ptolémée. Cet auteur ne veut pas indiquer les limites de la province romaine, mais celles du pays habité par les Daces, ce qui est bien différent. Quand il décrit la Bretagne ou la Germanie, il donne également leurs frontières géographiques, et non les limites de la domination romaine dans ces parties de l'Europe. On ne peut donc invoquer le témoignage de Ptolémée contre celui d'Eutrope, et j'ai peine, je l'avoue, à rejeter le chiffre que cet abréviateur emprunta assurément à une

1. Plutarch. *de prim frig.* 12.

2. VIII, 2. « Ea provincia decies centena millia passuum in circuitu tenuit. »

3. D'Anville, *Acad. des Inscrip.*, XXVIII. 462. Mannert, *Geogr. der Gr. und Rœm.*, IV, p. 189. Forbiger, III, 1102.

4. D'Anville, l. l., p. 445. « On peut dire .... que ce qui est actuelle« ment connu sous le nom de Valakie et de Moldavie était joint à la « Transylvanie dans la province de Dacie. » Cette opinion semble d'abord confirmée par ce fait que la langue roumaine se parle et s'entend dans le Banat, la Transylvanie, la Bukowine et les principautés. Mais cette même langue est également usitée dans la Bessarabie, en Macédoine, en Thrace et dans quelques cantons de la Thessalie, pays qui ne faisaient point partie des états de Décébale.

source officielle[1], qui se retrouve dans tous les manuscrits, et qui est confirmé par Sextus Rufus[2].

Maintenant je remarque que les villes de la province marquées sur la carte de Peutinger sont *toutes* comprises dans le Banat[3], la Transylvanie et la Petite Valachie (à l'ouest de l'Aluta). Les routes tracées sur la carte ne franchissent pas ces limites[4], en dehors desquelles on ne trouve non plus ni monuments romains, ni inscriptions[5]. N'est-il pas permis d'en conclure que les seules provinces de Transylvanie et de Petite Valachie, avec une moitié environ du Banat (entre la Temes et le Danube) constituent le pays colonisé par Trajan et soumis à l'administration romaine?

Vers l'époque d'Antonin le Pieux[6], la province fut partagée en trois districts : *Dacia Apulensis*, *Dacia Malvensis*, *Dacia Porolissensis*[7]. Ces adjectifs sont formés des noms daciques de trois villes, latinisés quant à la désinence. On ignore où se trouvait *Malva*, mais de nombreuses inscriptions ont prouvé qu'*Apulum*

1. Trajan avait emmené dans son expédition des ingénieurs et des arpenteurs (*Agrimensores*, ed. Lachman, I, p. 92).

2. *De Victoriis*, cap. 7.

3. Dans la partie située à l'est du Temes.

4. D'Anville est obligé de le reconnaître, l. l., p. 458. « Nous serions « instruits d'un plus grand nombre de noms de lieux, et ces lieux nous « conduiraient plus avant, si dans la table Théodosienne les voies mili- « taires qui s'étendaient jusqu'aux extrémités de la Dacie romaine étaient « décrites. » Mais cette absence d'indications prouve justement que les extrémités de la province sont marquées par les points où les routes s'arrêtent.

5. On s'en convainc immédiatement en jetant un coup d'œil sur la carte annexée à l'ouvrage de Neigebaur intitulé *Dacien aus den Ueberresten des Klassischen Alterthums*. Toutes les inscriptions conservées à Bukarest, au musée public ou chez des particuliers, ont été apportées de la Petite Valachie ou de la Bulgarie. Une inscription publiée par Gruter, 259, 8, parle bien de *Dacii Iasii*, mais elle est fausse ou mal copiée (V. une note dans Borghesi, t. III, p. 481). A Iassy, il est vrai, on conserve un monument dédié à Trajan et trouvé, dit-on, à Gergina près de l'embouchure du Sereth (notre n° 71); si la provenance est exactement indiquée, ce monument viendrait à l'appui de ma thèse, car la dédicace est faite par P. Calpurnius Macer Caulius Rufus, légat de *Mésie* pendant que Pline administrait la Bithynie (*Ad Traj.*, 41, 61, 77), ce qui prouverait que le Bas-Danube était, aussi bien que la ville de Tyras sur le Dniester (Henzen, n. 6429), placé dans le gouvernement de Mésie, et non dans celui de Dacie, et par conséquent que la Moldavie ne faisait pas partie de l'ancienne Dacie romaine.

6. Borghesi, t. VIII, p. 481 et suiv.

7. Pour ce dernier nom, voy. dans les *Œuvres* de Borghesi, t. VIII, p. 482, la note 2 de M. Renier.

répond à *Karlsburg* en Transylvanie, et *Porolissum*, dernière station de la voie romaine qui traverse tout le pays, se trouvait dans les environs de *Dees*[1]. La Transylvanie formait donc à elle seule deux districts de la province. Et l'on voudrait que Malva, située sans doute à l'est des Carpathes, fût la capitale d'un district égal à toute la Roumanie actuelle, et hors de toute proportion avec les deux autres! N'est-il pas plus naturel d'admettre que la *Dacia Malvensis* ne répond qu'à la Petite Valachie, et que Trajan n'avait nullement songé à prendre possession des plaines immenses, et si difficiles à défendre contre une invasion venant du nord-est, que les Roumains occupent aujourd'hui?

Si nous adoptons cette manière de voir, le chiffre donné par Eutrope n'a plus rien d'extraordinaire, et se vérifie même presque exactement.

	Milles romains.
De Viminacium à Oescus, vis-à-vis l'embouchure de l'Aluta, on compte le long du Danube[2] . . .	243
Le cours de l'Aluta est de 38 milles géogr. allemands[3], soit	190
De la source de l'Aluta à Dees (Porolissum) on trouve, en ligne droite, 24 milles géographiques[4] ou	120
De Porolissum à Viminacium on comptait[5] . .	285
Nous trouvons ainsi, pour le contour de notre quadrilatère . , ...	838

Il est évident que le périmètre réel de la frontière, enveloppant ce contour tant à l'ouest que le long des Carpathes au nord, était un peu plus grand et que nous pouvons sans invraisemblance lui assigner le chiffre 1,000 milles, donné par les anciens textes.

La superficie de la province ainsi délimitée était de 106,077 kilomètres carrés, soit un cinquième de la surface de la France[6].

1. Reichardt place Porolissum à Nagy-Banya au nord des Carpathes, mais cette attribution n'est pas compatible avec les distances marquées sur la carte de Peutinger. Ackner établit qu'il faut chercher cette localité à Vets ou à Mikhasa, près de Dees.
2. *Itin. Anton.*, ed. Wessl, 218, 221.
3. Daniel, *Handbuch der Geographie*, IV. Taf., p. 14.
4. Atlas de Stieler, carte 35 b.
5. *Tab. Peuting.* Segm. VI.
6. Le Temes divise le Banat par moitié environ, ce qui donne pour la

partie orientale 544/2.	272	milles carrés.
Superficie de la Transylvanie.	997	—

La Transylvanie est un des pays les plus favorisés de l'Europe pour la variété et l'abondance de ses richesses naturelles. Le climat est froid mais sain, le sol fertile et bien arrosé. L'Aluta, le Maros, le Szamos, naissant presqu'au même point des Carpathes, se séparent aussitôt en ouvrant au sud, à l'ouest et au nord de spacieuses vallées. La Petite Valachie n'offre pas à la culture des conditions moins favorables, mais au moment de la conquête, ces vastes régions étaient sans doute couvertes de bois et pendant longtemps la tâche du colon, semblable à celle des pionniers américains, dut consister à ouvrir les masses compactes des forêts, à approprier le sol tant à la culture qu'à l'élève des bestiaux. Il est à regretter que les anciens ne nous aient laissé aucun tableau de l'aspect physique de cette contrée, dont ils ne parlent qu'avec une sorte d'horreur[1]. Les inscriptions et les monuments nous donnent au moins une idée de ce qu'était la vie des colons.

Le pays avait été presque complétement dépeuplé par la guerre, et ce qui restait de la population Dace dut s'expatrier. Un bas-relief de la colonne Trajane représente cette émigration[2]. Les bannis s'établirent à l'est de la province, qu'ils inquiétèrent plus d'une fois[3], et ils furent sans doute d'utiles auxiliaires pour les Goths quand ces derniers enlevèrent la Dacie à Aurélien. Quelques-uns consentirent à prendre du service dans les armées romaines, et Trajan en forma des corps auxiliaires d'infanterie et de cavalerie; mais ces corps furent toujours cantonnés loin du Danube[4].

Dion[5] et Aurelius Victor[6] disent simplement que Trajan

—	de la Petite Valachie.	410	—
—	des trois régiments du Banat dans les confins (Karansebes, Pancsora, Weiss Kirchen).	182	—
Daniel, *Handbuch der Geog.* II, 593, 601, 602 . . .		1861	milles carrés.

à 57 kilom. carrés l'un.

1. Dans les livres aujourd'hui perdus de ses *Histoires*. Tacite, *le plus grand peintre de l'antiquité*, avait dû représenter vivement cet aspect du pays.

2. Bartoli, tav. 113, 114, Froehner, 124.

3. Les *Daci* sont plus d'une fois mentionnés après Trajan, par exemple sous Antonin le Pieux (Jul. Capitolin, 5), sous Commode (Lamprid., 13).

4. *Ala Iª Ulpia Dacorum*, Henzen, 6049; *Cohors Iª Aelia Dacorum*, ibid., 5889, 6688.

5. LXVIII, 14.

6. *Caess*, 13.

colonisa la Dacie devenue déserte. Eutrope nous apprend de plus que les colons avaient été appelés de tous les points de l'empire[1]; et les monuments de la Transylvanie confirment d'une manière remarquable cette assertion d'Eutrope[2]. Ainsi, dans les inscriptions votives, on ne trouve le nom d'aucune divinité dacique[3], ce qui prouve que la population indigène avait disparu. Mais on y lit les noms d'Isis[4], de Bonus Puer Phosphorus (l'Horus enfant égyptien[5]), de la Nehalennia gauloise[6], de la Dea Caelestis de Carthage[7], de Cautes[8], du dieu Azizus de Phrygie[9], de Jupiter Dolichenus[10], du même Dieu enfin avec les ethniques *Tavianus, Heliopolitanus*, *Prusenus*, *Commagenorum*[11]. Ces personnalités mythologiques nous reportent à l'Orient, d'où le plus grand nombre des colons paraît avoir été tiré[12]. L'idiome, si directement formé du latin, que parlent aujourd'hui les Roumains a plusieurs fois suggéré la pensée que l'Italie avait fourni à la nouvelle province ses 'premiers habitants. Les inscriptions nous conduisent, comme on le voit, à écarter cette opinion, qui est d'ailleurs en opposition directe avec ce que nous connaissons des vues de Trajan sur l'Italie[13].

Le plus ancien monument que l'on possède de la Dacie Trajane est un diplôme militaire de l'an 110[14], où est nommé le légat propréteur de la province *D. Terentius Scaurianus*. On a trouvé à Sarmizegethusa une inscription relative à ce personnage ; il y est dit fondateur de la colonie romaine établie dans la résidence des anciens rois daces[15]. Cette ville fut appelée la

1. Eutrop. VIII, 6. « Trajanus, victa Dacia, ex toto orbe Romano infinitas copias hominum transtulerat ad agros et urbes colendas; Dacia enim diuturno bello Decebali viris fuerat exhausta. »

2. Henzen, *Bullet. Inst. Arch.* 1848, pp. 156 et suiv.

3. Sauf peut-être Jupiter *Cernenius* (Ackner, n° 623) qui représente soit la divinité locale de Dierna ou Czerna, soit le dieu slave Czernobog.

4. Ackner, passim.

5. Ackner, n°s 376 à 382.

6. Ibid., 770.

7. Ibid., 409.

8. Ibid., 442.

9. Ibid., 637, 665.

10. Ibid., 556, 829.

11. Ibid., 726 à 728, 223, 224, 555.

12. V. Ackner, 268 : *Collegium Galatarum*.

13. Il ne voulait pas coloniser les provinces aux dépens de l'Italie. V. le chapitre VIII.

14. Henzen, 5443. C'est notre n° 59.

15. Notre n° 99.

métropole de la province[1], mais en réalité le centre politique de celle-ci fut déplacé et porté à *Apulum* (Karlsbourg) bien plus heureusement situé. Là fut la résidence du légat, le quartier général de la légion XIII[a] Gemina : c'est le point qui fournit les inscriptions les plus intéressantes et les plus nombreuses.

Une médaille frappée après l'an 112, puisque Trajan y porte le titre de COS-VI, et avant la fin de l'an 113, puisqu'il n'y porte pas le surnom d'Optimus[2], offre au revers la légende DACIA AVGVST(i) PROVINCIA et représente la Dacie assise sur un rocher, et tenant une enseigne militaire. Devant elle sont deux enfants portant l'un des épis, l'autre une grappe de raisin[3]. Elle fut sans doute frappée lorsque l'organisation du territoire conquis fut complétement terminée et ce travail, comme on le voit, exigea plusieurs années.

L'histoire de cette province n'a pas encore été faite avec le soin désirable et le développement que comportent les éléments dont on peut déjà disposer. Les limites de notre sujet nous obligent à ne donner ici que des indications très-générales. En ce qui concerne les mesures militaires prises pour la défense du pays, la légion *XIII[a] Gemina*, qui est citée à des époques plus récentes[4] comme cantonnée en Dacie, paraît y avoir été installée dès le moment de la conquête. Avec elle dix cohortes auxiliaires d'infanterie et deux ailes de cavalerie formaient, dès l'an 110[5], la garnison de la province. Mais avec le temps, et à mesure que la frontière du Danube sembla plus menacée, ces forces furent augmentées[6]. On a reconnu en Dacie un grand nombre de *camps romains* échelonnés le long de la frontière. Ackner en a compté jusqu'à 23[7]. Tous ne sont pas la création de Trajan; mais on ne peut douter qu'ils n'aient été établis d'après les plans et les vues

1. Henzen, 6932.

2. Il ne reçut ce surnom qu'à la fin de l'an 113 au plus tôt, puisqu'il ne le porte point sur l'inscription de la colonne Trajane (Orelli, 29). Il l'a sur les monuments de l'an 114.

3. Cohen, n° 332. Cette grappe fait allusion aux vins de Transylvanie. Ainsi la vigne était déjà cultivée dans ce pays au moment où Rome en fit la conquête. Du reste Strabon nous l'apprend en racontant la réforme entreprise par Boerebistas.

4. Dion, LV, 23.

5. Henzen, 5443, notre n° 59.

6. La légion *V[a] Macedonica* fut amenée en Dacie sous Septime Sevère (Mommsen dans Borghesi, IV, p. 260).

7. Dans la Transylvanie seulement (*Jahrbuch der central Commission zur Erforschung der Baudenkmale*, I, p. 65, 100).

des ingénieurs qui avaient, par son ordre, pris part aux expéditions qu'il dirigea.

Pour connaître l'organisation civile de la Dacie romaine, il faut recourir, presque exclusivement, aux inscriptions dont le sol de cette contrée a fourni une si riche moisson[1]. En outre, un texte précieux du *Digeste*[2] nous apprend qu'en vue d'attirer les colons et d'encourager leurs premiers efforts, Trajan accorda aux villes principales Dierna, Sarmizegethusa, Napoca, Apulum[3] et aux territoires qui en dépendaient, le *jus italicum,* c'est-à-dire l'exemption pour les habitants de toute taxe personnelle et pour les propriétés de toute imposition foncière.

Allégée de ces charges, ailleurs si lourdes, l'agriculture prit nécessairement une heureuse extension. L'industrie se développa aussi dans une certaine mesure, car les Romains avaient reconnu et surent exploiter les ressources métallurgiques qui constituent l'une des principales richesses de la Transylvanie. Les monuments épigraphiques ont conservé le souvenir d'un *collegium aurariorum* à Zalathna[4], d'un *collegium salariorum* à Thorda[5].

Les salines de cette ville et celles de Maros Ujvar[6], les gîtes aurifères de Verestapak[7] ont gardé les traces de leurs galeries et de leurs établissements. Les ouvriers en bois avaient également formé des associations dans les principales villes[8]. Enfin les rivières qui sillonnent la Transylvanie offraient d'excellentes voies de transport pour les marchandises encombrantes, telles que bois et métaux, que ce pays fournissait au reste de l'empire ; et des compagnies de bateliers et de flotteurs s'étaient formées pour ce service[9].

Apulum était le centre du réseau de routes tracées sur le sol de

1. V. Neigebaur, ouvrage cité, et Ackner et Müller, *Die ræmischen Inschriften in Dacien.*

2. L. 15 (*de censibus*), l. I. §§ 8 et 9. Ulpien y dit expressément que la colonie de Dierna fut fondée par Trajan.

3. A ces villes, Septime Sevère ajouta Patavissa qui reçut le rang de colonie et le *jus italicum*, l. l. § 9.

4. Ackner et Müller, n° 545. Ces mines furent exploitées presque immédiatement après la conquête, car on connait un affranchi de Trajan procurateur des *aurariae*. Ackner et Müller, 577.

5. Ibid., 658.

6. De Gérando, *La Transylvanie et ses habitants*, I, p. 169, 178.

7. Ibid., p. 317. On reconnait les exploitations établies comme les décrit Pline, *Hist. Nat.* XXXIII, 21.

8. Ackner, 524, 525. Henzen, 7203.

9. Ibid., 54, 523, 793.

la Dacie. Trois voies principales rayonnaient de ce point sur Porolissum, sur Tibiscum (par Sarmizegethusa), et sur Aegeta[1]. De Tibiscum deux voies gagnaient le Danube et, par des ponts de bateaux établis à leurs issues, reliaient la Dacie à la Mésie. La route d'Apulum à Aegeta traversait les Carpathes au passage de la Tour Rouge, puis par la vallée de l'Aluta venait aboutir au pont de pierre[2]. Par ces artères habilement distribuées, la vie et la richesse circulaient dans toutes les parties de la Dacie. Aussi jouit-elle, pendant la courte durée de sa vie romaine, d'une prospérité remarquable dont les traces matérielles sont partout écrites sur son sol. Peu de pays ont livré aux investigateurs autant de débris antiques, et ce qui les caractérise c'est moins la grandeur des édifices publics que le luxe des habitations particulières. Des sculptures, des mosaïques, des bijoux qui, il est vrai, ne portent généralement pas l'empreinte d'un art très-puissant ni très-délicat, témoignent pourtant d'une aisance partout répandue et d'un bien-être commun à toutes les classes de la population.

§ 5. — *Les Romains sur le Danube.*

J'ai essayé de montrer les résultats immédiats de cette guerre heureuse. Si on la considère d'un point de vue plus élevé, elle apparaîtra comme l'exécution partielle d'un vaste plan conçu par Trajan et embrassant tous les établissements romains du Danube, et elle nous aidera à mesurer la portée de ce plan, dont on possède des vestiges suffisamment significatifs. La fondation ou l'agrandissement, par Trajan, de villes importantes telles que Poetovione (*Pettau*) en Pannonie[3], Ratiaria[4], Serdica[5], Oescus[6], Nicopolis *ad Istrum*[7], Marcianopolis[8] en Mésie, Pau-

1. *Table de Peutinger.*

2. Après qu'Hadrien eut fait détruire le tablier du pont de pierre (Dion, LXVIII, 13) il dut prescrire la construction d'un pont de bateaux à cet endroit, le long des piles devenues inutiles (Aschbach, p. 22). En effet on ne comprendrait pas, si tout moyen de passage était supprimé, pourquoi la carte de Peutinger indique un passage à Aegeta. — La route romaine appelée *Kalea Trajanului* venait aboutir sur le Danube en face d'Oescus, colonie de Trajan en Mésie. Les communications de l'une à l'autre rive devaient être fréquentes.

3. Or. Henzen, 5280. — 4. Ibid.

5. Eckhel. *Doct. Num. Vet.*, II, p. 46, Fabretti, *Inscr. Dom.*, 340, 513.

6. Or. Henzen, 5280.

7. « Nicopolis quam indicium victoriae contra Dacos Trajanus condidit imperator. » Ammian, XXXI, 5.

8. « Marcianopolis, a sorore Trajani principis ita cognominata. » Ammian,

talia[1], Anchiale[2], Nicopolis *ad Mestum*[3], Beroe[4] en Thrace, se relient étroitement à la conquête du pays de Décébale. Avec ces mesures coïncide une organisation plus forte des provinces orientales de l'Europe; la Pannonie, sous le règne de Trajan, fut en effet divisée en deux provinces dont chacune eut son légat propréteur[5]; la Thrace, jusqu'alors province procuratorienne et dépendante de la Mésie, reçut dans le même temps une existence propre et un gouverneur particulier[6]. Les principales routes de la région de l'Haemus furent construites ou réparées à cette époque, et rattachées aux voies déjà existantes dans les provinces plus centrales[7]. On ne peut se méprendre sur le caractère de ces

XXVII, 4, 12. Cf. Jornand. *Getic.* 16.

1. Eckhel, II, 38, Fabretti, 340, 513.
2. Eckhel, II, 24, Fabretti, ibid.
3. Eckhel, II, 36.
4. Fabretti, 340, 513. On ne sait si *Trajanopolis ad Hebrum* fut fondée par Trajan ou par Hadrien. Eckhel, II, 47.
5. Q. Glitius Agricola, en 103, est dit *leg. pro.pr. imp.Nervae Trajani*, etc., *provinciae Pannoniae* (Henzen, 5449), et Hadrien, *leg. pro. pr. imp. Nervae Trajani*, etc. ....., *Pannoniae inferioris*. La Pannonie inférieure étant placée sous le gouvernement d'un ancien préteur ne devait pas renfermer alors plus d'une légion. Quelques vétérans reçurent des terres en Pannonie (Hyg. *de condit agr.*, p. 121, ed. Lachm).
6. Borghesi, *Œuvres*, III, p. 275.
7. C'est ainsi sans doute qu'il faut comprendre les paroles d'Aurelius Victor. *Caess*, 13 : « iter conditum per feras gentes, quo facile ab usque Pontico mari in Galliam permeatur. »

Nous devons dire quelques mots de certains ouvrages militaires attribués à tort à Trajan dans l'Europe orientale. D'abord on trouve, dans le Banat de Temesvar, des retranchements anciens qui relient le Maros au Danube. D'Anville (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, XXVIII, 445) a pensé que ces retranchements avaient été élevés par Trajan pour défendre la Dacie contre les Iazyges. Mais alors ces ouvrages, parallèles au cours de la Theiss, devraient être beaucoup plus rapprochés de cette rivière. De plus ils n'offrent pas, dans leur structure, l'aspect bien connu des fortifications romaines. C'est, dit Griselini (Histoire du Banat, I, 296) un double retranchement dirigé suivant deux lignes brisées, parallèles dans toutes leurs parties. La hauteur est de 6 à 7 pieds. Il y a un fossé entre les deux murs, un autre en avant, un troisième en arrière de l'ouvrage. Au contraire, dit Mannert (*Res Trajani*, p. 96), les retranchements romains qu'on voit en Allemagne sont hauts de dix-huit pieds au moins, forment une ligne continue; les assises inférieures sont de pierre, la stabilité du mur est maintenue par de la terre en talus, le couronnement est couvert d'un gazon qui le préserve de la dégradation, enfin, de distance en distance, sont intercalées de fortes poutres. Griselini attribuait aux Avares la constructions des retranchements du Banat, mais Mannert a montré qu'elle appartenait aux Thervinges, peuplade

efforts dirigés dans un même sens : ils nous révèlent la pensée qui inspirait Trajan quand il fit franchir le Danube à ses soldats. Il ne songeait pas seulement à venger les défaites de Domitien, à protéger la Pannonie et la Mésie en contenant les barbares par la terreur et en leur faisant sentir quels coups inopinés et terribles Rome pouvait leur porter encore sous un prince courageux et résolu. Il méditait de plus grands desseins, il était décidé à reculer les limites du monde romain en Europe. Il rejetait donc le conseil laissé par Auguste de ne rien changer aux frontières de l'empire [1], et par là faisait preuve d'une appréciation beaucoup plus exacte des besoins de cette époque et des circonstances au milieu desquelles Rome était placée. En effet il ne s'agissait pas d'un fastueux accroissement de territoire, mais de l'existence même de la civilisation ancienne. Devant les forces toujours menaçantes de la barbarie, cette civilisation ne pouvait échapper à une imminente dissolution qu'en incorporant de nouveaux peuples à ceux qu'elle avait marqués de son empreinte et dont elle avait changé l'état social et les mœurs. Elle datait de six siècles, mais sa perpétuité dans cet intervalle était due aux accroissements matériels de son domaine successivement opérés par Cimon, Alexandre, Scipion, César : à peine le rayon du cercle qu'elle couvrait se réduisit-il qu'elle périt, cernée par les barbares. Et la civilisation chrétienne qui lui a succédé n'a été

gothique qui voulut ainsi se défendre contre les Huns (Cf. Amm. Marcell. XXXI, 3).

Sous le nom de *fossés de Trajan* on connait dans la Dobrutscha un triple retranchement antique qui traverse cette contrée dans sa partie la plus étroite. Il est formé par trois fossés qui se coupent près de Kustenjé pour se séparer ensuite et se diriger parallèlement vers le Danube, sans s'écarter entr'eux de plus de 10 kilomètres. Le long de ces fossés, de distance en distance, là où le terrain naturel offrait des plateaux, on trouve des camps retranchés accompagnés de petites redoutes. Ils dessinent une vaste enceinte, dont l'existence et le but paraissent d'abord difficiles à expliquer sur une ligne qui ne fut jamais la limite de l'empire. Il faut encore recourir à Ammien (XXXI, 8) qui nous apprend qu'en 376 les Wisigoths, ayant battu les Romains près de Marcianopolis, se retirèrent dans les steppes du Bas-Danube, et qu'ils y furent cernés par les lieutenants de Valens, Profuturus et le comte *Trajan;* ceux-ci élevèrent des retranchements au milieu desquels ils tenaient les barbares assiégés, mais l'investissement fut interrompu par l'arrivée des Huns et des Alains, auxiliaires des Goths. C'est donc au *comte Trajan*, comme l'a démontré M. Allard (*Bulgarie Orientale*, p. 98), qu'il faut rapporter les fossés, et non à l'empereur Trajan, comme l'a cru M. de Champagny, *Antonins*, I, p. 296.

1. Tacit. *Annal.*, I, 11.

hors de péril que quand elle a eu étendu son empire, d'abord jusqu'à l'ancienne limite du monde romain, puis, par les victoires de Charlemagne, sur la Germanie tout entière. Alors seulement tout danger disparut parce que l'introduction de la Germanie dans la société chrétienne, sans changer notablement les proportions géographiques entre le monde policé et le monde barbare, avait renversé les proportions de leurs forces[1]. La civilisation à ses débuts, et pendant la première phase de son développement, ne peut en effet se passer de la guerre ni de la conquête, moyens violents qu'elle répudie justement plus tard, mais qui seuls peuvent alors procurer les ressources nécessaires à la vie matérielle des individus, et surtout assurer la sécurité et le loisir indispensables à tout effort un peu prolongé de notre activité spéculative. Or qu'au deuxième siècle de notre ère la civilisation ne fût pas encore sortie de cette phase initiale, et que dès lors la tâche des empereurs fût de continuer la série des efforts accomplis depuis trois cents ans pour incorporer successivement les différents peuples européens dans l'unité romaine, et non de dénaturer, en leur donnant un caractère simplement défensif, les institutions militaires que leur avait léguées la République, c'est ce que prouva la suite des événements. Sous Marc-Aurèle, les Germains franchiront le Danube et toucheront une première fois à l'Italie : dans un siècle et demi, ils passeront le Rhin et viendront ébranler l'empire aux limites qu'il possédait à la mort d'Auguste. Ces faits montrent suffisamment l'inanité et le péril du conseil qu'avait inscrit dans son testament le fondateur du principat. Il ouvrait prématurément l'ère de la paix générale, il conviait le monde à l'exploitation pacifique d'un domaine dont la possession était précaire encore : pour avoir trop tôt cessé d'être conquérants, les Romains ont été conquis à leur tour. Trajan sentit parfaitement le danger, et ce n'est pas, ce me semble, un médiocre mérite du vainqueur de la Dacie d'avoir eu, moins de cent ans après la mort d'Auguste, une vue si nette de la situation faite à Rome, héritière et propagatrice de la civilisation ancienne, d'avoir compris, mesuré, accompli résolûment le devoir qui s'imposait à ses chefs.

Hadrien, au contraire, aurait voulu abandonner la Dacie[2] : il l'isola partiellement en détruisant le pont de pierre qui la reliait

1. La démonstration de ce fait considérable est le sujet d'un des plus beaux mémoires de Mr Mignet, intitulé : *Introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée.*

2. Eutrop. VIII, 6.

aux autres provinces danubiennes[1], et conformément au plan d'Auguste, qu'il semble avoir toujours eu devant les yeux, il arrêta brusquement l'œuvre de Trajan dans ces contrées. S'il eût romanisé les autres pays situés entre le Danube, les Carpathes et la Theiss (il pouvait au moins commencer cette entreprise et en léguer l'achèvement à Antonin), il aurait prévenu les longues guerres que Marc-Aurèle eut à diriger contre les Marcomans et les Quades, au milieu des circonstances les plus critiques, quand la peste sévissait dans son armée et dans Rome. L'empereur philosophe reconnut trop tard la nécessité d'incorporer à l'empire toute cette région[2] et la mort l'empêcha de compléter et de réaliser ainsi le plan conçu par Trajan. La lâcheté de Commode, les guerres civiles qui suivirent le meurtre de ce tyran, puis les expéditions infructueuses et toujours renouvelées contre les Parthes, et enfin, au troisième siècle, la nécessité chaque jour plus visible de défendre l'ancienne frontière violée sans cesse et sur tous les points par des envahisseurs de plus en plus audacieux, firent abandonner ce plan sans retour. Un arrêt de plusieurs siècles dans la marche de la civilisation fut la conséquence de cet abandon de l'ancienne politique romaine.

Ce plan était-il réalisable? Pouvait-on, au deuxième siècle, faire entrer la Germanie dans la communauté romaine? M. Mignet ne le pense pas. « Quels points d'appui les Romains pouvaient-« ils y trouver (dans l'Europe centrale)? Où pouvaient-ils « adosser leurs légions sur ce territoire mal limité et qui ne « finissait nulle part? Où devaient-ils arrêter leurs frontières? « Comment parviendraient-ils à y subjuguer des populations « belliqueuses dont la plupart, encore errantes, s'enfonçaient « dans les profondeurs de leurs forêts et disparaissaient dans le « vaste espace ouvert devant elles, à moins qu'elles n'en sortis-« sent pour surprendre les légions comme elles le firent en égor-« geant celles de Varus? Les Romains avaient à craindre d'y « être vaincus s'ils entreprenaient des expéditions, et d'y être « débordés s'ils y fondaient des établissements[3]. »

1. Dion, LXVIII, 13. — M. Duruy, *Hist. des Romains* IV, 361, regarde ces assertions d'Eutrope et de Dion (ou de son abréviateur), comme les échos de calomnies systématiquement dirigées contre Hadrien, sans leur opposer, pourtant, de fait bien significatif.

2. Capitolin, *M. Ant. Phil.*, cap. 27. « Triennio bellum postea cum Marcomannis, Hermunduris, Sarmatis, Quadis etiam egit et, si anno uno superfuisset, provincias ex his fecisset. »

3. *Introduction de la Germanie*, etc. Ed. Charpentier, p. 8.

Ces objections, j'ose le dire, ne me paraissent point péremptoires. Charlemagne rencontra les mêmes difficultés et en triompha. Les Romains ne pouvaient-ils s'arrêter, comme lui, à la limite de l'Elbe? D'ailleurs l'incorporation que, suivant nous, les Antonins devaient poursuivre, ne pouvait pas être, au début du moins, celle de la Germanie du Nord. Conquérir cette masse énorme par une attaque latérale comme l'essayèrent Drusus et Germanicus, était une œuvre impossible. De ce côté il fallait simplement consolider, au point de vue défensif, les premiers établissements militaires de ces hardis capitaines, et cette consolidation, nous l'avons vu, fut accomplie par Trajan. Mais du côté du Danube, Rome avait bien plus facilement prise sur les barbares. Là, il lui restait seulement à annexer la Moravie et la Hongrie, c'est-à-dire une superficie égale à celle des pays que Tibère et Trajan avaient réduits en province. Et la romanisation déjà profonde de la Pannonie et de la Dacie facilitait considérablement l'assujettissement des pays voisins. A la poursuite des Marcomans, les légions étaient amenées jusque dans la Bohême : tout cela ne demandait que deux ou trois guerres, moins terribles et moins longues, à coup sûr, que les deux expéditions dirigées par Trajan contre un homme de guerre aussi habile que Décébale.

Par ce fait seul de l'installation romaine dans le bassin du Danube, les populations nomades de la Germanie septentrionale auraient adopté l'existence sédentaire avant l'époque où leur propre évolution les y amena. Parmi les nombreuses peuplades qui s'y livraient des guerres incessantes, quelques-unes auraient pris le dessus, anéanti les plus faibles[1], et cet espace immense aurait été enfin habité par de vraies nations établies sur des territoires appropriés et délimités. L'élément turbulent de la société barbare, la *bande* aurait cherché dans les pays slaves ou dans l'extrême nord la satisfaction de ses goûts de pillage et de ses besoins d'activité désordonnée; la *tribu*[2] aurait possédé et exploité tranquillement le sol. Et alors Rome pouvait faire pénétrer sa civilisation plus avancée et plus douce chez ces peuples à demi policés, ou même les conquérir en trouvant chez quelques-uns d'entre eux des auxiliaires de sa politique, en s'y créant des clients tels qu'avaient été en Gaule les Rhèmes et les Eduens au

1. Cf. la destruction des Bructères par d'autres peuples Germains, au commencement du deuxième siècle. Tacit. *Germ.*, 33.

2. Pour la différence entre la *bande* et la *tribu*, V. Guizot, *Civilisation en France*, tom. I[er], 8[e] leçon, p. 225, ed. 1846.

temps de Jules César, la province romaine du Danube devenant à l'égard de la Germanie ce que fut la Narbonnaise vis-à-vis de la Gaule chevelue.

Le christianisme aurait complété et cimenté, sans guerre et sans violence, l'œuvre de Rome. Quand les Huns envahirent au cinquième siècle la partie occidentale de notre continent, ils n'auraient pu, malgré leur férocité et leur nombre, désagréger ce groupe compacte de nations disciplinées à l'école de Rome, et animées de son esprit : l'effort de ces hordes se serait brisé sur l'Elbe au lieu de promener la dévastation et la mort dans toute l'Europe, et la civilisation aurait tranquillement suivi le cours marqué que troublèrent les invasions germaines et mongoles, et qu'il a fallu reprendre laborieusement, après plusieurs siècles, pour nous relier au monde ancien.

§ 6. — *Les Roumains.*

Avant d'abandonner les questions relatives à la Dacie, disons quelques mots du lien qui rattache les *Roumains* aux colons de Trajan. Les historiens latins disent formellement qu'après les guerres malheureuses de Gallien, Aurélien ne croyant plus pouvoir assurer aux Romains établis sur la rive gauche du Danube une protection suffisante, ramena les soldats et les colons sur la rive droite de Mésie où il leur procura des établissements et constitua une nouvelle province portant le même nom que celle qu'il abandonnait aux Goths[1]. Mais cette émigration totale est contestée par plusieurs historiens et surtout par les écrivains roumains[2]. D'après ceux-ci, un grand nombre des colons refusèrent d'abandonner leur patrie. Selon d'autres auteurs[3], la partie

1. Vopisc. *Aurelian*, 39 : Quum vastatum Illyricum ac Maesiam deperditam videret, provinciam trans Danubium Daciam, a Trajano constitutam, sublato exercitu et provincialibus reliquit, desperans eam posse retineri, abductosque ex ea populos in Moesia collocavit, appellavitque novam Daciam, quae nunc duas Moesias dividit. Cf. Eutrop., IX, 15. Sext. Ruf. *Breviar*. 7.

2. Mich. Kogalnitchan, *Histoire de la Valachie et de la Moldavie*, tom. Ier, p. 11. « La plus grande partie des Romains, qui depuis près de deux « cents ans habitaient la Dacie, n'ont pas quitté le pays à cette époque. » Cf. Ed. Vaillant, *La Roumanie*, I, pp. 41, 52. Gibbon (chap. XI) avait déjà émis cette opinion.

3. Ed. Quinet, *Revue des Deux-Mondes*, 1856, tom. Ier, p. 391. Il faut reconnaître que cette dernière manière de voir s'appuie sur les traditions locales (V. Nicolas Costin, analysé par Hase. *Notices et extraits des manu-*

la plus brave de la population aurait cherché un asile dans les Carpathes, et, derrière ce retranchement inexpugnable, amassé lentement la force nécessaire pour déposséder ses envahisseurs, et remettre la main sur les pays que Trajan avait réunis à l'empire et que les Roumains habitent aujourd'hui. Ces derniers seraient donc les descendants directs et les héritiers des colons romains.

L'exemple célèbre de Pélage et de ses compagnons retirés dans les montagnes des Asturies, le succès des sorties faites de cette forteresse contre les Arabes, donnent quelque vraisemblance à l'opinion répandue en Roumanie. Cependant elle a été attaquée par M. Roesler au moyen de considérations qui me paraissent difficiles à réfuter[1]. Si, pendant le moyen âge, les colons latins n'avaient point cessé d'occuper, totalement ou partiellement, la Dacie Trajane, on trouverait dans la langue roumaine (dont la grammaire est restée latine, mais dont le vocabulaire a dû accueillir un grand nombre de mots étrangers), on trouverait, dis-je, quelques traces des idiomes propres aux envahisseurs du pays, Goths, Huns, Gépides (autre branche des Goths), Avares, Bulgares, Hongrois, Petchénègues, Cumans[2]. Il n'en est rien : l'élément germanique y est insignifiant, et son introduction, toute récente, s'est faite par la Transylvanie et par l'Autriche[3]. Les mots turcs n'y sont entrés également que très-tard : ils appartiennent au dialecte *osmanli*, mélange de turc, de persan et d'arabe, qui ne date que des invasions du xv[e] siècle, et non au dialecte *cumanique*, plus ancien et plus pur, dont se servaient les Petchénègues, Uses et Cumans si longtemps maîtres de la Valachie[4]. Les idiomes touraniens n'ont pas apporté non plus leur contingent dans le Valaque. Au contraire, la partie non latine du vocabulaire est empruntée aux langues qui, jusqu'au xiii[e] siècle, ne furent parlées qu'au sud du Danube : albanaise, bulgare et grecque[5]. Ce fait, joint à la profession de la religion grecque par les Roumains et à leur dépendance de l'église de Constantinople, fait supposer à M. Roesler que les colons de la

scrits, XI, p. 305. — Neigebaur, *Beschreibung der Moldau und Walachei*, p. 73).

1. *Dacier und Romaenen.* Wien, 1866, in-8°.

2. La moitié seulement des éléments du valaque est restée latine. Diez, *Introduction à la grammaire des langues romanes*, trad. par G. Paris, p. 111.

3. Diez, p. 114.

4. Rœssler, p. 68.

5. Ibid., 69.

Dacie Trajane obéirent effectivement aux ordres d'Aurélien, qu'ils vinrent en Mésie; que mal couverts contre les invasions par le Danube seul, ils se réfugièrent, avec les colons de Mésie parlant latin, dans les Alpes Dinariques, dans le Pinde et dans les Balkans. De là, les uns passèrent en Epire, en Macédoine, en Thessalie où on les trouve encore; les autres gagnèrent peu à peu du terrain dans la Bulgarie et franchirent le Danube vers le commencement du XIII[e] siècle. C'est alors, en effet, que l'histoire mentionne pour la première fois des Valaques au nord du fleuve[1].

Il est certain que l'on n'a trouvé sur le sol de l'ancienne Dacie aucun monument postérieur au règne d'Aurélien. Si humble qu'on suppose la vie des colons restés dans leur résidence paternelle, ils auraient eu sans aucun doute des relations commerciales avec les autres parties de l'empire, et on trouverait dans le pays des dépôts de monnaies, indices de ce commerce. On n'a pas découvert de tels dépôts[2]. On ne comprendrait pas non plus que Constantin, qui vainquit les barbares et rétablit même quelques ouvrages militaires sur la rive septentrionale du fleuve, n'eût pas fait rentrer dans la famille romaine ces membres délaissés dans des temps malheureux, sous le poids d'une nécessité que ses victoires faisaient disparaître. On ne cite aucun effort de lui dans ce sens. L'histoire, autant qu'il me semble, concourt donc avec la philologie pour faire admettre l'opinion de M. Roesler[3]. L'empreinte romaine n'en paraîtra que plus puissamment gravée au cœur de ce peuple qui emportait au loin, et gardait au milieu de tant de traverses sa langue et ses souvenirs, et qui patiemment, en dépit d'obstacles de tous les genres, a repris le sol qu'avaient possédé ses ancêtres, et fait siens, à l'est, des territoires où Rome n'avait jamais porté ni son idiome, ni ses armes, ni même son nom.

1. Ibid., 64.

2. Les beaux médaillons d'or trouvés à Szilogy-Somlyo et conservés au Musée de Vienne sont assurément le butin de quelque chef barbare (Steinbüchel, *Médaillons d'or du Musée de Vienne*, 1826).

3. On se récrie sur l'impossibilité de transporter tout un grand peuple. Mais si, comme nous avons cherché à le prouver, la Dacie était limitée par l'Aluta à l'est, l'entreprise d'Aurélien n'a plus rien d'extraordinaire. — Engel (*Commentatio*, etc., p. 282) avait déjà nié que les Romains eussent prolongé leur séjour en Dacie après le règne d'Aurélien.

CHAPITRE IV.

CONQUÊTE DE L'ARABIE NABATÉENNE.

Pendant que Trajan reculait du côté du Danube les frontières de l'empire, le territoire romain recevait en Orient un utile accroissement. En l'an 100 mourut, après un long règne, le dernier tétrarque de la dynastie iduméenne[1]. Les pays qu'elle possédait depuis l'an 52, grâce à la libéralité de l'empereur Claude (Trachonite, Auranite, Batanée, Abilène), furent réunis à la province romaine de Syrie ; c'est alors que cette province acquit sa plus grande extension.

Entre le Taurus, l'Egypte, la Méditerranée et l'Euphrate, il ne restait plus qu'un seul pays encore indépendant, celui des Arabes Nabatéens. Depuis un temps immémorial, ce peuple échappait à la domination des divers maîtres de l'Orient. Alexandre avait manifesté l'intention de les soumettre, et Antigone voulut exécuter le projet du héros macédonien. Les armées grecques furent défaites par ces Arabes alors disciplinés, tempérants et braves. Mais, à mesure que des richesses plus considérables passaient de l'extrême Orient dans le bassin de la Méditerranée, par les soins des rois de Syrie et d'Egypte, les Nabatéens prirent l'habitude et le goût d'un luxe funeste à leur puissance militaire[2].

1. Eckhel, *Doctrina*, III, p. 496. C'était Agrippa II (V. Waddington, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1865, p. 106, 115).

2. On est frappé du contraste qu'offrent les tableaux tracés par Diodore et par Strabon des Nabatéens au temps d'Antigone et au temps d'Auguste.

La première fois qu'ils se trouvèrent en face des Romains, ce fut pour être vaincus par Pompée. Aussitôt, avec la souplesse propre à leur race, les cheikhs Nabatéens ne songèrent plus à recourir aux armes pour se maintenir libres, mais ils pratiquèrent la plus cauteleuse politique et mirent la main dans toutes les intrigues de l'Orient[1]. Ils profitaient d'ailleurs de tous les conflits pour piller leurs voisins. Les Romains ne voyaient pas alors d'inconvénients dans leur turbulence et leur rapacité qui ne gênaient que les Tétrarques et paralysaient d'avance toute velléité de révolte de la part de ces princes ; mais, quand l'empire se fut substitué au royaume iduméen, la question devint tout autre. Il fallut aviser aux moyens de créer une police sévère dans le pays que traversaient les riches caravanes de la Mésopotamie, et où un grand nombre de Romains allaient s'établir[2]. Le seul parti à prendre était la conquête et la romanisation du pays. Trajan s'y décida sans beaucoup de peine, on peut le croire. Les opérations furent conduites par le légat de Syrie, Cornelius Palma, qui, vers 104 ou 105, vainquit le roi Dabel (ou Zabel), et s'empara de Pétra sa capitale[3]. En un an, la soumission du pays fut complète[4]. Les historiens sont muets sur les événements de cette rapide campagne. Une inscription nous apprend que le sénat fit adresser des supplications aux dieux, et, sur l'invitation de Trajan, décerna au général victorieux les ornements du triomphe et l'honneur d'une statue dans le Forum[5]. L'inscription est incomplète, et le nom du personnage à qui ces honneurs furent accordés ne s'y lit plus ; mais Borghesi[6] a parfaitement démontré qu'il ne pouvait être ici question que de Cornelius Palma. Dion nous apprend en effet que Trajan avait fait élever une statue à cet habile homme de guerre[7].

Palma était aussi un habile administrateur. Quelques cantons du pays dans lesquels Rome venait de succéder à Agrippa II

1. Joseph. *Ant. Jud.*, XV. 4. 5. 6.
2. Voir le magnifique monument romain de Petra (*Revue archéolog.*, 1862, t. VI, p. 1-10.
3. Dion, LXVIII, 14. On a des monnaies de ce roi (De Vogué, *Revue numismatique*, 1868, p. 167).
4. L'an 105 ap. J.-C. est le point de départ d'une ère commune à Petra, à Bostra et à toute la province (*Chron. Pasch.*, p. 472, éd. Bonn.). M. Waddington a démontré que le premier jour de cette ère était le 22 mars 106 (*Mélanges de Numismatique*, 2e série, p. 162).
5. Notre n° 100.
6. *Œuvres complètes*, V, p. 31.
7. LXVIII, 16.

étaient à peine civilisés. Dans le fragment d'une inscription trouvée par M. Waddington à Kanatha dans l'Auranite, le prince se plaint de l'état sauvage dans lequel ses sujets ont vécu jusqu'alors. « Dans certaines parties du pays, dit-il, ils vivent « comme des bêtes fauves dans des tanières. » La contrée fut traversée par une grande voie militaire ; des postes furent placés à la frontière du désert, et enfin plusieurs aqueducs furent élevés par les ordres de Palma. « On est profondément frappé de la « grandeur de la puissance romaine et de l'énergique adminis- « tration qui a laissé son empreinte ineffaçable jusque dans ces « contrées lointaines et sauvages[1]. » Plusieurs médailles furent frappées en commémoration de la conquête de l'Arabie[2]. L'ancien royaume nabatéen fut provisoirement réuni à la Syrie et ne devint une province distincte que plus tard, pendant le séjour de Trajan en Orient, au milieu de la guerre des Parthes. Cette province fut gouvernée par un légat prétorien, qui avait sous ses ordres la légion III^{a} Cyrenaica, en garnison à Bostra[3]. Cette ville prit le surnom de Τραϊανή[4].

1. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1865, p. 86, 108.
2. Cohen, nos 15 et 309. En 62 av. J.-C., Aemilius Scaurus, lieutenant de Pompée, ayant vaincu le roi Nabatéen Aretas, la gens Aemilia fit représenter sur ses monnaies la soumission de ce chef arabe (Cohen, *Consulaires Aemilia*, n° 2); Trajan fit restituer cette monnaie (ibid., p. 30). Aussitôt après la conquête, des Arabes entrèrent, en assez grand nombre, comme auxiliaires dans l'armée romaine, car on connaît une *cohors quinta Ulpia Petraeorum* (*Bullet. Inst. Arch.*, 1870, p. 22). On sait que les corps auxiliaires désignés par le *gentilicium* d'un empereur ont été créés par lui (Henzen, *Annal. Inst. Arch.*, 1858, p. 29).
3. *Corp. Inscr. Graec.*, 4554, 4651.
4. Eckhel, *Doctrina*, III, 500.

CHAPITRE V.

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR. ESPRIT GÉNÉRAL.

A peine commençons-nous à renaître, écrivait Tacite au début du règne de Trajan, quoique dès l'aurore de cet heureux siècle, Nerva César ait uni deux choses autrefois incompatibles, le principat et la liberté[1].

Cette union a duré cent ans environ, depuis l'avénement de Nerva jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, et cette période de l'histoire romaine a été justement nommée, par Gibbon et par Hegewisch[2], la plus heureuse pour le genre humain.

Il ne faudrait pas néanmoins se méprendre sur le sens des paroles de Tacite, tout pénétré de la joie qui éclata parmi les sénateurs à la mort de Domitien. Le changement du prince n'introduisit pas dans la constitution de modifications profondes. Si, en effet, l'on cherche dans l'histoire bien mutilée du IIe siècle le caractère particulier de cette période, si l'on veut démêler les ressorts de ce gouvernement qu'on est tenté de croire nouveau, on est frappé de ce fait que les réformes les plus justement vantées des Antonins avaient été ébauchées par les premiers Césars.

Adoucissement graduel du sort des esclaves[3], élargissement

1. *Agric.* 3.
2. *Essai sur l'époque de l'histoire romaine la plus heureuse pour le genre humain*, trad. par Solvet. Paris, 1834.
3. Suét. *Claud.* 25. *Domit.* 7. Senec. *De Benef.* III, 22 et la loi *Petronia* sous Néron.

successif de la cité romaine[1], répression des gouverneurs de provinces concussionnaires[2], diminution des impôts[3], secours à la petite propriété[4], mesures garantissant la sécurité et favorisant le développement du commerce[5], il n'est pas un de ces bienfaits dont on ne puisse trouver la trace dans l'histoire d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Vespasien. A quelques-uns même, Caligula, Néron, Domitien ont attaché leurs noms.

D'autre part, le vice unique mais radical du principat romain, la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme, n'est en aucune façon corrigé ou atténué dans la période Antonine. Ce vice, les contemporains ne le voient même pas. Le gouvernement personnel est accepté de tout le monde. On attribue les maux dont on souffrait sous Domitien à l'empereur et non au régime impérial. Vienne un meilleur prince, et il n'y aura pas besoin de chercher des garanties efficaces pour les franchises et la sécurité des citoyens.

Cette inertie politique, signe et résultat d'une grande lassitude, ne datait pas de bien loin. A la mort d'Auguste, après le meurtre de Caligula, après le suicide de Néron, on songea à rétablir la république. Mais ces projets furent de moins en moins sérieux. Tandis que Tibère eut besoin de toute son habileté pour empêcher ce retour au passé, le sénat se rendit assez aisément au vœu des prétoriens qui avaient salué Claude du titre d'empereur, et, en 68, la revendication républicaine se borna à des cris de joie et à la promenade, dans les rues de Rome, de gens coiffés du bonnet de la liberté[6]. Après les guerres civiles qui ensanglantèrent l'avénement de la dynastie flavienne, au milieu des calamités sans nombre et du désarroi moral qui les accompagnèrent et les suivirent, et dont Tacite a peint l'émouvant tableau, un immense besoin d'ordre et de repos domina les autres sentiments, et bientôt les anéantit dans toutes les âmes. Les Romains reconnurent qu'ils ne pourraient supporter « ni l'extrême liberté, ni l'extrême

1. Gaulois admis aux honneurs sur la proposition de Claude (Tacite, *Ann.*, XI, 26) et l'inscription de Lyon. — Droit du Latium concédé par Vespasien à l'Espagne (Pline, *Hist. nat.*, III, 4).

2. Tacite, *Ann.*, IV, 13, XIII, 30, XIV, 28. Suet. *Domit.* 8.

3. Suét., *Calig.* 16. *Ner.* 10. Tacite, *Ann.*, XIII, 31, 50, 51.

4. Suét., *Oct.* 41. Tacite, *Ann.*, VI, 17.

5. Suét., *Claud.* 19.

6. Suét., *Ner.* 57. Voir cependant une classe très-intéressante de monnaies, aux types républicains, émises alors par le sénat, et auxquelles le duc de Blacas a consacré un savant mémoire (*Revue numismat.*, 1862, p. 197-234).

servitude[1], » mais ils ne cherchèrent aucune combinaison propre à les préserver de ces deux écueils, et à fonder un ordre nouveau[2].

Le principat durait déjà depuis plus d'un siècle, et il était devenu vénérable par le prestige qui couvrait à Rome toute chose ancienne. Dans cet intervalle, quelque bien d'ailleurs avait été fait par lui. Tous les débuts des règnes dont Suétone a écrit l'histoire furent heureux. La transmission du pouvoir impérial n'étant ni héréditaire, ni réglée par la constitution, mais soumise le plus souvent au hasard d'une révolution de palais, le nouveau prince se voit d'abord forcé d'assurer la consolidation de sa puissance en donnant satisfaction aux vœux les plus pressants de l'opinion publique, en réformant les abus, en promettant la sécurité des personnes et le respect des propriétés. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que commencent le mauvais usage et l'enivrement de la toute puissance. Il y a donc deux parts dans l'œuvre des premiers Césars, et la bonne part seule a duré. Les mesures équitables des commencements de règnes s'étendaient à toutes les provinces, passaient dans le corps des lois. Les mesures mauvaises n'atteignaient que Rome, et dans Rome même que les sénateurs. Comment s'expliquerait l'existence quatre fois séculaire de l'empire romain, si l'on avait ressenti dans l'administration et dans les lois le contre-coup des caprices monstrueux que Néron et Caligula ont portés dans leur vie privée? L'institution ne leur eût pas survécu. Mais avec la vie de chaque César finissaient les maux de son pouvoir discrétionnaire, et le bien qu'il avait fait demeurait.

En s'ajoutant les unes aux autres, les réformes des premiers empereurs avaient fini par améliorer réellement la condition du monde romain, et nous ne devons pas plus méconnaître cette amélioration qu'oublier la tyrannie, les proscriptions et le sang versé. Toutefois, on peut croire que déjà les Romains ressentaient devant l'empire l'embarras que nous avons éprouvé longtemps à porter un jugement absolu sur cette période de leur histoire[3]; on

1. Tacite, *Hist.*, I, 16.

2. Les anciens ont ignoré le système représentatif, qu'on peut mettre au nombre de ces trois ou quatre découvertes qui ont créé un autre univers (Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, liv. VI, chap. 2).

3. M. Littré a écrit : « L'empire fut une dictature avec une administration et des lois, mais sans institutions. J'entends par institutions « tout mode régulier par lequel les gouvernés interviennent dans le « gouvernement qui les régit. » (*Etudes sur les Barbares et le moyen âge*,

conçoit qu'ils aient hésité à porter la hache sur cet arbre aux racines profondes, qui avait grandi lentement entre les sept collines, et maintenant couvrait de ses rameaux l'univers civilisé, portant ensemble de bons et de mauvais fruits.

Mais en acceptant le principat, en le conservant, pourquoi ne pas l'améliorer? Et pour y introduire les modifications dont l'expérience démontrait la nécessité, quelle circonstance semble plus favorable que l'avénement d'un empereur tel que Trajan, décidé à associer le sénat à son gouvernement dans une large mesure, et allant même, comme nous le verrons, au devant et ensuite au delà du vœu public? Personne n'y songeait, et l'on s'expliquera cette insouciance qu'on pourrait qualifier d'aveuglement, en se rappelant combien diffèrent l'idée romaine et la nôtre sur la responsabilité du pouvoir. Cette responsabilité consiste, chez les peuples modernes, dans le droit donné à chaque citoyen ou à son mandataire, d'interroger le pouvoir exécutif sur ses actes *au moment* même de leur accomplissement. A Rome, au contraire, le magistrat était inattaquable tant qu'il n'était pas sorti de charge[1]; alors, seulement, l'appréciation de sa conduite politique appartenait à ses concitoyens, dont il était redevenu l'égal. Son pouvoir, essentiellement absolu, n'avait eu pour limite que la brièveté de sa délégation, et le conflit que pouvait amener l'exercice aussi souverainement indépendant des autres magistratures. Le peuple prolongeait-il les pouvoirs dévolus à un magistrat[2], ou bien celui-ci venait-il à usurper cette prolongation[3], par là même était ajournée d'autant l'époque où les citoyens pour-

introduction, p. 5.) Cette définition, lumineuse et complète, permet enfin de louer tout à son aise ce qui est louable, de blâmer ce qui est blâmable dans ces quatre siècles, et débarrassera le terrain de l'histoire, on peut l'espérer, des réquisitoires et des panégyriques innombrables et inutiles qui l'obstruaient.

1. Pendant ce temps, il était *sacrosanctus* (v. T.-Live, IX, 9). Quand il fallut poursuivre Lentulus, complice de Catilina, on l'obligea à se démettre de la préture, et Cicéron fit remarquer au peuple que son arrestation devenait alors parfaitement légale (*Catilin.*, III, 6). Sur cette inviolabilité des magistrats, voir Laboulaye, *Lois criminelles des Romains*, p. 149-150. On ne pouvait même les poursuivre pour des crimes les plus étrangers à l'exercice de leur charge, tel qu'un adultère ou un assassinat (p. 151).

2. P. Philo fut le premier auquel on accorda une prolongation de ce genre en 327 av. J.-C.

3. C'est ainsi que les décemvirs refusèrent de se dessaisir de leur pouvoir, qu'Appius Claudius refusa d'abdiquer la censure après dix-huit mois révolus, comme le demandait la loi Aemilia (T.-Live, IX, 23-24).

raient lui demander des comptes. Or, le pouvoir impérial n'est autre chose que le cumul des magistratures républicaines conférées à vie. Ce terme détruit toute responsabilité effective, puisque l'empereur, ne rentrant plus dans la condition privée, n'est jamais justiciable de l'opinion publique, et en même temps la réunion dans ses mains de toutes les fonctions fait disparaître les garanties que la séparation des pouvoirs assure et peut seule donner[1].

Les vices du régime impérial tiennent donc à ce que la révolution faite au VIIIe siècle de Rome fut incomplète. La délégation du pouvoir était modifiée, sans qu'on changeât rien aux formes de son exercice. Il nous est facile, à la distance où nous sommes, de voir le mal et d'indiquer le remède. Mais on ne se défait pas, en un jour, d'habitudes contractées pendant plusieurs siècles. Or, l'obéissance aux magistrats établis est le sentiment romain par excellence ; il avait fait la grandeur de la famille et de la cité, et il survivait aux circonstances qui l'avaient rendu légitime.

D'après cela on comprend comment, même à cette époque heureuse où chacun pouvait « penser ce qu'il voulait, dire ce qu'il pensait, » nul n'imagina de limiter ou de diviser l'autorité de l'empereur. Dans le *Panégyrique* prononcé par Pline, équivalent de ce que l'on appellerait aujourd'hui une *Adresse* du sénat à Trajan, on ne trouve qu'une vue nouvelle qui ne fait pas grand honneur à la sagacité politique des patriciens. Ils accueillirent favorablement, et demandèrent à voir consacrée pour l'avenir, la mesure inaugurée par Nerva : que le prince, dans le choix de son successeur, déférât au vœu public. « Regardez comme votre plus proche parent, dit Pline[2], celui que vous jugerez le meilleur et le plus semblable aux dieux. C'est entre tous qu'il faut choisir celui qui doit commander à tous. » Tacite place les mêmes pensées dans la bouche de Galba adoptant Pison. « Nous inaugurons le « principe électif, qui remplacera la liberté. La maison des Julii, « celle des Claudii sont éteintes ; l'adoption ira chercher le plus « digne. Naître d'un prince est un fait du hasard qui échappe à « tout examen ; mais celui qui adopte sait ce qu'il fait et il a, « pour le guider dans son choix, la voix publique[3]. »

1. Voir Laboulaye (*Lois criminelles*, préface, p. XXII, et dans l'ouvrage, p. 390).

2. *Panég.*, 7.

3. Tacite, *Hist.*, I, 16. Tacite a imité Pline, car le *Panégyrique* fut prononcé l'an 100 de notre ère, et les *Histoires* furent composées vers l'an 106 (Mommsen, *Etude*, etc., p. 82).

En théorie, cette combinaison, qui ferait toujours passer le pouvoir aux mains du plus capable, est excellente ; en pratique, elle est difficilement applicable. Sous quelle forme, à quel moment devait s'exprimer le vœu public ? Pline n'en dit pas un mot. Puis ce vœu n'est pas toujours très-clair : Trajan, qui ne demandait qu'à s'y conformer, mourut sans avoir désigné son successeur, et Hadrien témoigna plus d'une fois l'embarras qu'il éprouvait à choisir le sien[1]. Pline (qui n'eut jamais d'enfants) est d'ailleurs fort à l'aise pour conseiller à l'empereur de déshériter un fils méchant ou incapable, et il ne suppose pas qu'un conflit soit possible entre l'amour paternel et les nécessités de la politique. Un tel conflit était cependant inévitable. Le hasard, qui laissa sans postérité Trajan, Hadrien et Antonin, l'ajourna près d'un siècle pour le bonheur du monde, mais le sacrifice que Pline jugeait si simple parut impossible à Marc-Aurèle.

Ainsi, ce qui caractérise la période Antonine, ce n'est pas une révolution ou une modification radicale des lois ou des mœurs, que ne comportaient ni la fatigue des esprits, ni les préjugés politiques. Mais une évolution, commencée longtemps avant cette période, prit alors une marche plus rapide et plus décidée. Ce progrès est dû, uniquement, au caractère des empereurs qui ont régné pendant cet heureux siècle, et donné d'immortels exemples de désintéressement ou de probité sur le trône. Loin de profiter de ce que leur laissait prendre et leur offrait l'apathie de leurs contemporains, ils ont tenté de relever la vie publique, et d'associer le sénat et tous les hommes éminents de l'époque à l'œuvre administrative et législative qu'ils édifiaient. Cette œuvre, ébauchée par Nerva et Trajan, agrandie par leurs successeurs, traversa sans dommages l'anarchie du IIIe siècle. Bien ébranlée au IVe, elle était du moins assez solide pour ne pas périr tout entière, et le fond romain sur lequel nous vivons en a gardé la meilleure part.

Étudions ses humbles commencements sous le règne de Trajan ; voyons s'opérer la *conciliation* qui a réjoui la vieillesse de Tacite.

1. Spart., *Aelius Verus*, c. 6.

CHAPITRE VI.

LE PRINCE, LE SÉNAT, LES CHEVALIERS, LE PEUPLE.

Le Prince. — La puissance impériale, telle que l'avait faite la constitution habilement élaborée par Auguste et silencieusement acceptée du monde lassé, n'était autre chose, nous l'avons dit, que le cumul de plusieurs magistratures républicaines : pontificat souverain, censure, puissance tribunitienne, imperium, puissance proconsulaire, droit d'initiative *(jus relationis)*[1]. C'est ainsi que se décompose, naturellement, l'examen que nous avons à faire de la politique personnelle de Trajan.

Nous possédons peu de renseignements sur la manière dont il exerça le souverain pontificat. Il fit décerner à Nerva les honneurs, devenus assez insignifiants, de l'apothéose[2], et créa pour le nouveau culte un collége de flamines[3]. Sa sœur Marciana, son père Ulpius Trajanus[4] furent mis également au rang des Dieux. Conformément à la loi qui voulait que le *pontifex maximus* habitât *in publico*[5], il laissa toujours ouverte une partie du palais impérial[6], à l'exemple d'Auguste et de Nerva, fidèles observateurs de cette prescription. Refusant d'ailleurs des hon-

1. Vopiscus (*Prob.*, c. 12).
2. *Panég.*, 11.
3. Orelli, 65, 73, 3836, 3898.
4. Voir l'appendice, II.
5. Suet., *Caes.*, 46.
6. Dion, LIV, 27. *Panég.*, 47.

neurs que ses prédécesseurs avaient obtenus facilement de l'adulation publique, Trajan ne souffrit pas que son nom fût donné à l'un des mois [1] ; il interdit également de placer sa statue parmi celles des Dieux, et ne voulut être représenté qu'en bronze, sans permettre que des vœux fussent adressés à son génie tutélaire devant ces statues devenues des objets de culte [2]. Il consultait fort sérieusement les auspices [3]. Un passage du Panégyrique donne lieu de croire que Trajan bannit de Rome les astrologues [4], mesure prise bien des fois avant lui, toujours inutilement. Il se montrait, du reste, équitable et peu formaliste dans l'interprétation des questions relatives au culte [5] ; ce n'est pas comme sectateurs d'une religion non reconnue, ni comme adonnés à la magie, que les Chrétiens furent en butte à quelques mesures de rigueur sous son règne.

En l'an 100, suivant Pline, Trajan n'avait accepté ni la censure, ni la préfecture des mœurs [6], et l'écrivain lui fait un grand mérite de ce refus. La censure de Vespasien, celle de Domitien avaient été très-sévères [7] et les patriciens craignaient le retour de semblables rigueurs [8] : il était d'une bonne politique de les rassurer à ce sujet. Mais c'est à titre de censeur que Trajan conférait le droit de cité, qu'il nommait les sénateurs, qu'il accordait le privilége du *jus liberorum*, qu'il avançait pour ses protégés l'âge des honneurs. Comment concilier ces faits certains, et dont Pline témoigne en partie [9], avec l'assertion du même Pline que nous venons de citer, je n'en vois pas le moyen. Ce que nous pouvons assurer, c'est que Trajan se montra très-réservé dans la concession du droit de cité [10], et qu'il y porta une réserve tout à fait républicaine. Quant au *jus liberorum* accordé à ceux qui n'avaient pas d'enfants pour les faire participer aux

1. *Panég.*, 54.
2. *Panég.*, 52.
3. *Panég.*, 76.
4. *Panég.*, 49.
5. Pline, *Ep. ad Traj.*, 69.
6. *Panég.*, 45.
7. Dion, LXVII, 13.
8. Voir ce que Tacite dit des défauts qui, à la fin du règne de Néron, rendaient C. Calpurnius Pison populaire : « ...lenitati ac magnificentiae, et aliquando luxui, indulgebat. Idque pluribus probabatur qui, in tanta vitiorum, dulcedine, summum imperium non restrictum nec perseverum volunt. » *Hist.* XV, 48.
9. *Panég.*, 69.
10. On le devine par une lettre adressée à Pline, *Ep. ad Traj.*, 10.

avantages politiques et civils que la loi Popaea réservait aux pères de famille, Trajan promit au Sénat de ne distribuer chaque année qu'un petit nombre de ces faveurs, et il tint religieusement cette promesse [1].

La puissance tribunitienne dont il était revêtu lui donnait le droit de *veto* ou d'*intercessio* sur toute mesure prise par le Sénat, et le rendait inviolable, en attachant à sa personne la majesté du peuple romain, protégée par des lois exceptionnelles. Les hommages que Trajan rendit au Sénat, la liberté qu'il laissa à ses délibérations, l'essor qu'il voulut imprimer à son initiative, nous permettent d'affirmer qu'il usa peu, qu'il n'usa peut-être jamais du droit d'*intercessio,* bien que nous n'en ayons pas de preuve directe. Quant aux lois de *lèse-majesté,* elles restèrent sous ce règne une lettre morte, et la plus grande préoccupation du prince était de convaincre ses sujets qu'il répudiait cette arme terrible [2]. Non-seulement il ne voulut pas s'en servir pour sa défense, mais il chercha à l'émousser pour l'avenir en punissant les délateurs avec une sévérité dont le souvenir ne s'effacerait jamais [3] et en enlevant, dans les procès politiques, toute valeur au témoignage des esclaves contre leurs maîtres [4].

Renoncer aux lois de lèse-majesté ! Ces mots caractérisent tout un règne, car tous les faits sociaux qui lui donnent sa couleur : intimité plus grande dans la famille, adoucissement des rapports entre les maîtres et les esclaves, transmission paisible des propriétés, aisance répandue dans toutes les classes de la nation, sont les conséquences de cet abandon aussi habile que généreux. A peine délivrées, par cette abrogation tacite, de la crainte incessante qui pesait si lourdement sur elles, les âmes retrouvent leur puissance et leur ressort ; la vie, redevenue partout active et libre, reprend son cours.

L'*imperium* donnait à Trajan la haute main sur toutes les affaires de l'armée, le pouvoir *proconsulaire* l'investissait d'une autorité suprême dans les provinces : nous étudierons à part ces deux branches de son gouvernement. Il usa de son droit d'initiative *(jus relationis)* pour soumettre au Sénat un plus grand nombre d'affaires que ses prédécesseurs, et laissa aux votes de

1. Pline, *Ep. ad Traj.*, 95.

2. Dès le début de son règne, il écrivit au sénat qu'aucun bon citoyen n'aurait à craindre, sous son gouvernement, pour sa vie ou pour son honneur (Dion, LXVIII, 5).

3. *Panég.*, 34 et 42.

4. *Panég.*, 34.

cette assemblée plus d'indépendance par le rétablissement du scrutin secret[1].

On pense bien qu'un prince aussi désintéressé dans l'exercice du pouvoir se montrait peu avide des honneurs attribués à son rang, et en effet il fit preuve de la plus grande modestie pendant tout son règne. Bien qu'il n'eût pas livré dans les Germanies de combats proprement dits, il avait pacifié ces provinces, et plusieurs de ses prédécesseurs avaient célébré des triomphes pour de moins grands succès : il ne voulut pourtant ni salutation impériale[2] ni triomphe en rentrant dans Rome[3]. Suivant un usage constant, l'empereur revêtait le consulat au premier jour de l'année qui suivait son avénement. Trajan refusa cette dignité pour l'année 99, parce qu'il était à ce moment hors de Rome : c'était obéir à une loi observée sous la République[4]. Dans les premiers jours de son règne, il se défendit aussi de prendre le titre de Père de la Patrie[5], et pendant seize ans, il différa de se parer du surnom d'Optimus[6] que le Sénat et la reconnaissance universelle lui avaient donné depuis longtemps.

Dans les honneurs publics qu'il reçut, il se conduisit comme un simple citoyen aurait pu le faire. Tandis que ses prédécesseurs, retirés ou plutôt cachés au fond du palais impérial, laissaient faire leur élection comme un hommage dû à César, Trajan assistait aux comices, prêtait serment en entrant en charge et le renouvelait quand le temps de sa magistrature était écoulé[7]. Il entendait que le pouvoir impérial fût considéré comme une délégation du peuple, qui cesserait de plein droit le jour où les espérances qu'on avait fondées sur lui viendraient à être démen-

1. Pline, *Ep.*, III, 20.

2. Sur une monnaie de Nerva, frappée sous son quatrième consulat, et par conséquent en 98, sous le double règne, cet empereur est qualifié d'IMP II. Or Trajan ne prend sur les monuments cette deuxième salutation impériale qu'à partir de l'an 102, lorsqu'il avait personnellement remporté une victoire dans la première guerre Dacique. C'était montrer plus de modestie que Titus qui, à dater de son association à l'empire, se para toujours des salutations impériales que recevait son père.

3. *Panég.*, 22.

4. *Panég.*, 57, 58. On peut recueillir dans les historiens un assez grand nombre de cas où une magistrature fut conférée à un personnage absent de Rome, mais le fait est toujours exceptionnel et relevé comme tel.

5. *Panég.*, 21. Cependant il porte ce titre sur les monuments gravés dans les premières années de son règne.

6. *Panég.*, 88. Sur les médailles, le titre *Optimus Princeps* paraît en l'an 105. (Ekhel, *Doctrina*, VI, p. 418.)

7. *Panég.*, 63, 64.

ties. En remettant au préfet du prétoire Saburanus le *parazonium*, signe du commandement supérieur de cet officier : Prends ce glaive, lui dit-il, et sers-t'en pour moi si je fais mon devoir, contre moi si j'y manque[1]. Dans les vœux adressés annuellement aux Dieux pour la prolongation de sa vie et de son règne, il voulut qu'on ajoutât à la formule cette clause restrictive : « Tant qu'il gouvernera conformément au bien public »[2]. Avant de proclamer les consuls qui lui succédaient, il devait, suivant une antique formule, invoquer les Dieux et appeler sur soi leurs faveurs. Il changea l'ordre des termes, et ne se nomma qu'après le Sénat et la République[3].

Attentif à soumettre ses moindres actes au contrôle de l'opinion, il publia les dépenses de son voyage depuis la Germanie jusqu'à Rome[4]. Le chiffre peu élevé de ces frais contrastait singulièrement avec les profusions de Domitien. Dans sa vie privée, Trajan se montrait en effet aussi désintéressé, aussi économe que dans sa vie publique. Les accusations de lèse-majesté ne protégeaient pas seulement la personne du prince ; elles servaient aussi à alimenter son trésor particulier : il répudia cette source de richesses abondante, mais impure, et sut vivre aussi honorablement que les empereurs les plus rapaces. Le tribunal du fisc, créé par Nerva pour juger les contestations entre les citoyens et le domaine privé de l'empereur, fonctionna avec une activité et une équité dont Pline porte témoignage[5]. Enfin, pour couper court à un abus invétéré d'adulation, Trajan déclara qu'il n'accepterait de libéralité testamentaire que de ses intimes amis[6].

Il se montrait affable et prévenant pour tous. Il appelait ses « collègues » les consuls nommés en même temps que lui, et

1. Dion, LXVIII, 16. Aurel Vict., *Caes.* 13. Pline, *Panég.*, 67. — Sur les monnaies que firent frapper en 1567 pour le couronnement de Jacques VI (Jacques I[er] d'Angleterre) les seigneurs écossais qui avaient arraché à Marie Stuart son abdication, on lit autour d'une épée nue *Pro Me. Si Mereor. In Me* (Cardonnel, *Numismata Scotiae.* Pl. IX, 12, 3). On reconnaît le mot de Trajan. Milton s'appuya sur cette inscription des monnaies écossaises pour justifier la condamnation de Charles I[er] (Geffroy, *Pamphlets de Milton*, p. 125).

2. *Panég.*, 67.

3. *Panég.*, 72. Voir dans le *Pro Muraena*, c. 1, la formule de cette prière.

4. *Panég.*, 20.

5. *Panég.*, 36, 42.

6. *Panég.*, 43.

aussi, conformément à l'usage républicain, les préteurs élus sous les mêmes auspices que ces consuls et proclamés le même jour au Champ de Mars[1]. Pour les citoyens de toute condition, Trajan était constamment accessible dans son palais ; il sortait dans les rues de Rome, à pied ou dans une litière, sans appareil et sans gardes, saluant sur son passage, avec autant d'affection que de simplicité, tous ceux qu'il connaissait[2]. Bref, pendant tout son règne, dans les plus grandes comme dans les plus petites choses, il écarta ou abaissa les barrières que la défiance des autres princes avait élevées entre l'empereur et la nation. « Je ne veux « pas, dit-il dans une lettre adressée à Pline, m'attirer le respect « par la crainte et par la terreur, ou par des accusations de lèse-« majesté »[3], et cette règle de conduite fut religieusement observée par lui. Dès le premier jour, il commit à la foi publique son flanc désarmé, comme le dit éloquemment son panégyriste[4], et, en retour de cette confiance, il obtint et le respect de ses sujets et leur amour, sans que la puissance suprême fût jamais avilie ou diminuée dans sa personne.

Le Sénat. En montant sur le trône, Trajan avait convié les sénateurs au partage du pouvoir, les exhortant à ressaisir la liberté, à veiller avec lui aux intérêts publics[5]. Ce n'étaient point de vaines paroles : mais il fallait, avant tout, conquérir la confiance des patriciens, et le nouveau prince leur sacrifia les délateurs qui les avaient fait trembler si longtemps.

La mort de Domitien fut suivie d'une puissante réaction contre le régime qui tombait avec lui. Dans les premiers jours où la liberté nous fut rendue, chacun, dit Pline, s'empressa d'accuser et d'accabler ses ennemis[6]. Nerva, bien décidé, comme il le prouva, à gouverner avec modération, refusa d'exécuter les mesures violentes que sollicitait le parti vainqueur, et que condamnaient les gens honnêtes et sensés tels que Frontin, qui voyant « tout le monde accuser tout le monde, dit en face à « Nerva : Mauvais prince celui qui ne permet rien, plus mauvais « encore celui qui permet tout »[7]. L'empereur mit donc un terme aux récriminations du Sénat, et on s'en plaignit vivement[8].

1. *Panég.*, 77.
2. *Panég.*, 23, 24.
3. Pline, *Ep. ad Traj.*, 82.
4. *Panég.*, 23.
5. *Panég.*, 66.
6. Pline, *Ep.*, IX, 13.
7. Dion, LXVIII, 1.
8. Pline, *Ep.*, IV, 22.

Plus faible, Trajan livra les délateurs au ressentiment patricien. Ils furent amenés dans l'amphithéâtre, enchaînés comme des assassins et des voleurs, exposés aux insultes et aux quolibets de Rome entière, puis embarqués sur des navires que l'on abandonna à la merci des vents et des tempêtes. Pline, en racontant leur humiliation, rencontre des traits d'une haute éloquence pour exprimer le plaisir qu'il savoura, et le *Panégyrique*, si souvent rebutant par sa fadeur, respire ici une joie débordante et passionnée digne de Saint-Simon [1].

Malheureusement, les sénateurs mirent moins de zèle à améliorer la constitution de l'État qu'à poursuivre leurs vengeances particulières et à satisfaire la passion du moment. L'appel fait par Trajan à leur initiative ne fut pas entendu. Nous avons essayé plus haut de faire comprendre la cause décisive de cette inaction, et de montrer comment les idées courantes sur l'essence du pouvoir paralysaient à l'avance toute tentative de ce genre. En se rappelant la composition du Sénat au IIe siècle, et la manière dont l'empereur le recrutait, on s'explique d'ailleurs qu'aucun progrès n'ait été réalisé, indiqué ou même entrevu par cette assemblée. Presque toutes les anciennes familles avaient péri dans les guerres civiles qui précédèrent l'avénement d'Auguste, ou par des condamnations à mort pour crime de lèse-majesté. Les descendants de celles qui n'étaient pas éteintes traînaient dans Rome une existence oisive et dégradée ; la plupart, ayant dissipé leur patrimoine, ne pouvaient, faute de la fortune exigée par le règlement censorial [2], siéger au Sénat. Pour peupler ce grand corps dont le nom était inséparable de celui du peuple romain, les empereurs choisissaient dans les provinces les hommes qui semblaient les plus recommandables par leur richesse et leur influence. En arrivant à Rome, quelles idées générales apportaient-ils du fond de leurs municipes? Quelle vue politique un peu grande avaient-ils pu concevoir en gérant les affaires de leur patrie? Ils se trouvaient rassemblés dans la curie, étrangers les uns aux autres, ignorant même le règlement intérieur de la compagnie dans laquelle ils entraient [3],

1. *Panég.*, 34 : nihil gratius, nihil sæculo dignius, quam quod contigit desuper intueri delatorum supina ora retortasque cervices. Agnoscebamus et fruebamur; quum, velut piaculares publicae sollicitudinis victimae, supra sanguinem noxiorum ad lenta supplicia gravioresque poenas ducerentur. Cf. Mart., *Epigr.*, I, 4.

2. Pour entrer au Sénat, il fallait alors posséder un million de sesterces (Suét., *Ner*. 10, *Vesp*. 17).

3. Pline, *Ep.*, VIII, 14.

et, à plus forte raison, l'étendue de sa compétence. Ils ne possédaient plus la tradition de cette politique suivie et savante qui avait élaboré l'ancienne constitution et organisé le gouvernement de l'univers. C'est ici que l'on peut voir quelle déplorable lacune laissait dans le système du principat l'absence d'institutions provinciales sérieuses. Entre le conseil des décurions d'une petite ville et le Sénat qui statuait sur les intérêts d'un immense empire, il n'existait aucun intermédiaire. Des assemblées provinciales librement élues[1], dotées d'attributions importantes, fussent devenues, dans chaque partie du monde romain, l'école où se seraient formés les hommes politiques, où ils auraient appris à traiter les grandes affaires, à parler et à délibérer sur des intérêts collectifs, où surtout ils auraient pris conscience de leur dignité et de leur force, et conquis une autorité capable de les maintenir indépendants en face de l'empereur et du pouvoir formidable dont il était revêtu.

Mais cette institution, dont le cadre existait, ne prit aucun développement pendant les quatre premiers siècles de notre ère[2], et le Sénat ne fut guère plus qu'une assemblée de notables, consultée pour la forme, éblouie par le prestige du principat et docile à toutes les suggestions de l'adulation ou de la crainte. La loi *de imperio principis,* votée à chaque avénement, resta dans ses mains une arme inutile. Pendant le règne de Trajan, l'histoire du Sénat n'offre qu'un échange d'hommages entre l'empereur et la haute assemblée[3].

C'étaient déjà des hommages que la modestie avec laquelle l'empereur acceptait les magistratures et les honneurs, aussi bien que la conscience scrupuleuse qu'il apportait dans l'observation des règlements constitutionnels. Mais il allait plus loin encore

1. Pour la liberté laissée aux élections municipales, voir les *programmes* écrits à la main sur les murailles de Pompéi et la *lex Malacitana.*

2. Le rôle du *concilium* ou κοινόν de chaque province se bornait à peu près à célébrer le culte national et les jeux fondés au temps de l'autonomie et conservés sous la domination romaine. Cette assemblée avait néanmoins quelques attributions politiques : c'est en son nom et sur son initiative qu'étaient instruites à Rome les poursuites contre les gouverneurs concussionnaires (Pline, *Ep.*, VII, 6). Voir aussi l'inscription de Thorigny (*Mém. des Antiq. de France*, VII, 278). On connaît le tardif essai de gouvernement représentatif d'Honorius (*Script. Rer. Gall.*, I, 767).

3. Accompagné d'enfantillages, tels que ceux qui se produisirent après l'établissement du scrutin secret, à la grande indignation de Pline (*Ep.*, IV, 25).

dans sa déférence pour le plus ancien pouvoir public de Rome. Ainsi c'est au Sénat que Décébale dut demander la paix ; c'est seulement après que le même Sénat l'eut déclaré ennemi du peuple romain que Trajan reprit les hostilités contre le roi dace. Pendant la guerre des Parthes, Trajan informait régulièrement l'assemblée des événements militaires et sollicita auprès d'elle les honneurs du triomphe [1].

Il avança l'âge des honneurs pour les fils des sénateurs les plus illustres, et octroya de préférence cette faveur aux descendants des familles qui avaient marqué dans le parti républicain, ceux que Pline appelle « les derniers fils de la liberté » [2].

Un des faits qui montrent le mieux la bienveillance de Trajan pour le Sénat est la restitution, ordonnée par lui, d'un certain nombre de monnaies émises sous la République. Eckhel pensait que Trajan avait fait restituer toutes les monnaies de cette époque [3] et que le temps nous en donnerait successivement la preuve. Le sentiment de ce grand numismatiste est aujourd'hui abandonné [4], mais par cela même que Trajan a fait un choix dans les familles auxquelles il voulait rendre cet honneur, ce choix devient très-significatif. En facilitant la rentrée dans la circulation générale des pièces où l'on voyait le triomphe de Paul-Emile [5], ou Marcellus offrant à Jupiter Férétrien les dépouilles opimes [6], il perpétuait simplement des faits célèbres de l'histoire de Rome. Mais en rétablissant, à côté des monnaies de Marius, de Jules César, d'Auguste et d'Agrippa, celles des chefs du parti aristocratique tels que Sylla vainqueur de Jugurtha et de Bocchus [7], en multipliant l'effigie de Pompée [8], il faisait voir qu'il ne répudiait aucun des glorieux souvenirs de la patrie. Songeons encore au denier restitué de la famille *Junia,* portant d'un côté le nom et l'effigie de la Liberté, et représentant de l'autre le consul Brutus accompagné de ses licteurs. Comme on l'a dit [9], il fallait chez le prince qui permettait le renouvellement de ces souvenirs républicains une confiance bien grande dans la force de son gouvernement et dans l'affection de ses sujets.

1. Dion, LXVIII, 31.
2. *Panég.*, 69.
3. Eckhel, *Doctrina*, V. p. 110.
4. Cohen, *Médailles romaines de la République*, p. 29.
5. Famille *Aemilia.*
6. Famille *Claudia.*
7. Famille *Cornelia.*
8. Médaille de Sextus Pompée, famille *Pompeia.*
9. M. de Witte, *Revue numismatique*, 1865, p. 173.

Mais en faisant au Sénat une place plus brillante et plus large dans l'exercice du pouvoir, Trajan ne voulut pas laisser sans garantie les intérêts publics dont il se dessaisissait. Aussi fit-il revivre quelques dispositions empruntées aux lois républicaines pour réprimer les intrigues des candidats politiques et assurer la sincérité des élections[1]. On se disputait encore, par tous les moyens, l'ombre et le nom de la puissance, quand on était dépossédé de ses plus importantes prérogatives; les satisfactions de l'amour-propre survivaient aux autres et les suppléaient.

Le Sénat témoigna sa gratitude en conférant à Trajan de nombreux honneurs dont ce prince modeste n'accepta qu'une partie, et en multipliant sur les monuments publics les témoignages de la reconnaissance et de l'admiration. Des remerciements aux Dieux, des acclamations fréquentes au milieu des délibérations attestaient encore les sentiments du Sénat. Il est permis de ne pas ajouter une foi entière à Pline quand il assure que jamais la flatterie ni la peur n'avaient dicté aux sénateurs des éloges comparables à ceux que méritait et obtenait Trajan ; il me paraît difficile à croire qu'on n'eût pas déjà épuisé pour Tibère ou pour Domitien tout ce que l'imagination la plus fertile pouvait inventer en ce genre. Je crois même que la scène racontée par Pline, où les sénateurs quittèrent vivement leurs places pour saluer l'empereur, sans avoir l'air de prendre garde au désordre de leurs vêtements et de leurs attitudes, je crois, dis-je, que cette scène d'empressement flatteur avait été jouée bien des fois. Ce jour-là, pourtant, la sincérité et l'affection vraie donnèrent à ces expressions banales, à cette manifestation officielle, un accent ému et nouveau, et quand les patriciens s'écrièrent : « César, nous sommes heureux! » Trajan ne put les entendre sans rougir, et des larmes montèrent à ses yeux[2].

Les Chevaliers. Les textes ne nous apprennent rien sur la condition de l'ordre équestre pendant le règne dont nous nous occupons. Cet ordre avait acquis une grande importance sous les premiers empereurs, attentifs à diminuer les prérogatives sénatoriales. Autant que nous pouvons en juger, Trajan n'abandonna pas le système de ses prédécesseurs : car, s'il augmenta la puissance du Sénat, ce ne fut qu'aux dépens de celle du prince.

1. Pline, *Ep.* VI, 19. On interdit aux candidats de donner des banquets, de distribuer de l'argent ou d'en consigner pour le distribuer après l'élection.

2. Pline, *Panég.*, 73, 74.

Il laissa aux chevaliers toutes les fonctions que leur avaient réservées les autres empereurs[1], et, dans le même esprit, recruta parmi eux les titulaires des fonctions nouvelles qu'il créait, les *curatores civitatum* et les *praefecti vehiculorum*.

Spartien dit qu'Hadrien fut le premier empereur qui eut des chevaliers romains pour secrétaires[2]. On connaît plusieurs secrétaires de Trajan qui sont effectivement des affranchis[3], mais un certain Titinius Capito[4]; chevalier romain, fut secrétaire de Nerva et de Trajan[5]. La mesure d'Hadrien fut donc une consécration plutôt qu'une innovation.

Le Peuple. Il ne fut pas un seul instant question, sous ce règne, de rendre aux comices leur ancienne puissance et de donner aux plébéiens une part dans le gouvernement de leur pays. La classe moyenne, celle que Tacite appelle « pars populi integra »[6], vit sa richesse se développer rapidement, grâce au rétablissement définitif de l'ordre et à l'essor de la prospérité générale, mais elle n'obtint pas aussi facilement la considération qu'elle ambitionnait, et par suite elle ne put prendre aucune place importante dans l'État, même comme puissance d'opinion. Juvénal et Martial, pleins d'invectives aussi passionnées qu'injustes contre les *parvenus*, montrent suffisamment que les hommes qui avaient réussi à améliorer leur condition par le travail ne conquéraient à Rome aucune autorité morale. De plus, Trajan leur ravit, ou du moins les empêcha de se procurer un puissant moyen d'action et d'influence en témoignant peu de faveur aux associations *(collegia)*, où l'industrie aurait trouvé assez d'assiette et de force pour établir, à la longue, sa prépondérance sur les classes privilégiées. Derrière les motifs de police et d'ordre public qu'il mettait en avant pour justifier sa répugnance[7], ne devine-t-on pas quelque partialité, quelques ménagements en faveur des patriciens que menaçait, à bien des points de vue, la concurrence des associations?

Quant à la classe nombreuse qui vit de son travail de chaque jour, Trajan fit de grands efforts pour améliorer sa condition matérielle et pourvoir à la satisfaction de ses besoins. Les

1. *Praefecti praetorio*, *vigilum*, *classis*, etc.
2. Spart., *Hadr.*, c. 22.
3. Orelli, 1641, 2997. Gruter, 587, 2.
4. Pline le Jeune parle de lui, *Ep.*, I, 17, VIII, 12.
5. Gruter, 61, 4.
6. *Hist.*, I, 4.
7. Pline, *Ep. ad. Traj.*, 34, 117.

travaux considérables qu'il exécuta dans Rome fournissaient à des milliers de bras une occupation lucrative[1] : d'autre part, le prix des subsistances, rendues plus abondantes, fut abaissé. Trajan permit la libre circulation des grains dans toute l'étendue de l'empire ; cela, dit justement Pline, équivalait à un *congiarium* perpétuel[2], car cette liberté rendue au commerce est l'expédient le plus efficace pour prévenir les disettes. De plus, Trajan releva le collége des boulangers[3], créé sous Auguste, mais dont les services avaient cessé peu à peu. Un fragment d'Ulpien, que Mai a découvert, nous apprend que ce collége renfermait *cent* membres[4], et qu'entr'autres priviléges que lui conféra Trajan était l'exemption de la tutelle. Le *corpus pistorum*, administré par deux *questeurs* élus par lui, dépendait naturellement du *préfet de l'annone*[5]. Probablement, il cédait au fisc, à un prix très-bas, une quantité de blé calculée pour que Rome eût toujours un approvisionnement suffisant, et dans les années de disette, le fisc revendait ce blé aux citoyens au prix coûtant. Quoi qu'il en soit, les règlements de Trajan étaient assez judicieusement combinés pour qu'en tenant la main à leur exécution, un gouvernement vigilant fût toujours en mesure de parer, pendant sept ans, aux besoins de la consommation dans la capitale[6].

A cette mesure qui assurait l'alimentation publique, Trajan ajouta la distribution d'eaux abondantes et salubres. Déjà Nerva avait fait réparer l'*Aqua Marcia* qui était au premier rang, pour la qualité, de celles qui arrivaient dans Rome. Trajan améliora l'eau dite du Nouvel Anio *(Anio Novus)* en faisant ouvrir le canal de dérivation plus près de la source du fleuve, avant qu'il n'eût passé au milieu de terres argileuses qui troublaient sa limpidité. Par là, dit Frontin[7], nous aurons une eau supérieure à la Marcia, et qui la surpassera par son abondance.

1. Voir un mot de Vespasien dans Suétone, *Vesp.*, 18.
2. *Panég.*, 29.
3. Victor, *Caess.*, 13.
4. *Fragm. Vatican.* 5, 233: « Sed non alios puto excusandos (a tutela), quam qui intra numerum constituti centenarium, pistrinum secundum litteras divi Trajani ad Sulpicium similem exerceant. » Il est certain que dans une ville aussi peuplée que Rome, il y avait plus de cent boulangers; le *corpus pistorum* était plutôt une compagnie financière qu'une corporation d'industriels, et n'inquiétait pas Trajan.
5. Gruter, p. 255, 1.
6. Spartian. *Sev.*, 23. Lamprid. *Heliog.*, 27.
7. Frontin, *Aq.*, 93.

Les aqueducs construits jusqu'alors ne desservaient que les treize premières régions de Rome : une faible quantité d'eau se rendait, probablement par le pont Sulpicius, dans la quatorzième région, au delà du Tibre. Quand le pont était en réparation ou que le régime des aqueducs diminuait, la région transtibérine était privée d'eau potable et réduite à se servir de l'*Aqua Alsietina*, rare et peu salubre, qu'Auguste n'avait créée que pour alimenter sa naumachie[1]. Trajan pourvut à une meilleure répartition des eaux nécessaires au Janicule en y faisant arriver l'*Aqua Trajana,* prise au lac Sabatinus (lago di Bracciano), et qui est aujourd'hui, sous le nom d'*Aqua Paola,* l'une des trois *eaux* de la Rome antique utilisées pour les besoins de la ville moderne[2]. Une inscription découverte à Conetta, à dix milles de Rome, sur le parcours même de l'*Aqua Trajana*, prouve que l'aqueduc fut terminé en 109 de notre ère[3].

Deux grands établissements de bains furent aussi créés sous Trajan. Les *thermae Trajanae*, voisines des thermes de Titus, dans la troisième région[4], furent réservés aux femmes[5]; jusqu'alors les mêmes bâtiments avaient servi aux deux sexes[6]. Dans la treizième région, sur l'emplacement de la maison de Licinius Sura, Trajan fit construire, après la mort de son ami intime, des thermes appelés *Surianae* en son honneur[7].

1. Ibid., 18.

2. L'inscription de la fontaine Pauline dit à tort que l'eau qu'elle déverse est l'*Alsietina*. L'*acqua Vergine* (fontaine de Trevi) est l'ancienne *Aqua Virgo* et l'*Acqua Felice* correspond aux *Aquae Marcia et Claudia*. Les papes n'ont restauré que trois aqueducs antiques et pourtant les habitants de Rome ont plus d'eau à leur disposition que ceux de toute autre capitale de l'Europe. Voir la traduction de Frontin par Rondelet.

3. Notre n° 54.

4. Voir Preller, *Regionen*, etc., p. 126. Ces bains occupaient l'emplacement de S. Martino a Monti. Anastas. *Vita S. Symmachi* : « Basilicam sanctorum Silvestri et Martini a fundamento construxit juxta thermas Trajanas. »

5. Chronogr., éd. *Mommsen*, p. 646. Spartien fait honneur à Hadrien d'avoir exigé cette séparation (*Hadr.*, c. 18).

6. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 12. La défense d'Hadrien fut renouvelée par Marc-Aurèle (*Capitolin.*, 23) et par Alexandre Sevère (*Lamprid.*, 42), ce qui prouve qu'on n'en tenait guère compte.

7. Preller, *Regionen*, p. 201. Ces bains étaient alimentés par l'Aqua Trajana qui traversait le Tibre. Voir *Bullet. Inst. Arch.*, 1870.

CHAPITRE VII.

GRANDS TRAVAUX DANS ROME. — SECOURS PUBLICS.

Les aqueducs et les bains furent construits avant les années 109 et 110. D'autres édifices, qui devaient surtout contribuer à l'embellissement de Rome, ne furent entrepris qu'à la fin du règne, à une époque où l'état prospère des finances et la paix générale permettaient de consacrer des sommes considérables à des ouvrages utiles sans doute, mais plus somptueux et moins indispensables que ceux que nous avons énumérés jusqu'ici. On sent que nous voulons parler des constructions que Trajan éleva autour du *Forum* qui reçut et qui a gardé son nom[1].

Mais d'abord, que faut-il entendre par ce mot *Forum?* Il ne s'agit plus d'une place servant de lieu de réunion aux grandes assemblées politiques : au deuxième siècle, un tel emplacement n'a plus de raison d'être. Les *Fora* de César, d'Auguste, de Domitien, n'ont point la destination de l'ancien *Forum*. En les établissant, ces princes voulaient seulement réunir dans une même enceinte les tribunaux, les bureaux des notaires et des écrivains publics, les siéges des diverses administrations, en un mot la plupart des établissements d'utilité générale. L'enceinte choisie à cet effet était *consacrée* et un temple en occupait *toujours* une

1. Les médailles qui représentent les monuments de ce *forum* sont datées du 6e consulat, et Trajan n'y porte pas le titre d'*optimus*, ce qui fixe leur émission entre 112 et 114.

partie[1]. Le nombre croissant des affaires qui se traitaient à Rome nécessitait, de temps en temps, la création d'un *forum* nouveau. Tel était le besoin qu'on éprouvait à cet égard au temps de César et d'Auguste que l'on se réunît sur les places nouvelles avant même que les constructions fussent complétement terminées[2]. Depuis cette époque, le seul *forum* ouvert était celui de Domitien qui ne pouvait servir de lieu de réunion à cause de son exiguité et de sa position au croisement de plusieurs rues animées et populeuses. La création, par Trajan, d'une nouvelle place publique, cent ans après qu'Auguste avait fait exécuter son *forum*, répondait donc à une nécessité véritable et ne doit pas être considérée comme l'inspiration de la vanité. La plupart des grands édifices publics étaient échelonnés dans la vallée qui sépare le Palatin de l'Esquilin et du Quirinal. Les théâtres, le cirque Flaminius, l'Odéon, le Stade, le Portique d'Octavie, les bains d'Agrippa se trouvaient au contraire dans le Champ de Mars, dont le sol moins accidenté avait offert plus de facilité pour les travaux[3]. Trajan conçut le projet grandiose de relier les deux groupes de monuments par son *Forum*. Mais avant de déboucher dans le Champ de Mars, la vallée dont nous parlions était presque fermée par un promontoire que le Quirinal projetait vis-à-vis du mont Capitolin. La terrain fut nivelé, l'enceinte de Servius, qui s'ouvrait de ce côté par la porte Fontinalis, fut abattue et sur le vaste espace devenu disponible entre le Forum d'Auguste et le Champ de Mars, dans la direction du N.-O. au S.-E., s'élevèrent les monuments que nous allons énumérer, et qui furent exécutés, dans les années 112 et 113 de notre ère, par Apollodore de Damas, l'habile constructeur du pont de pierre du Danube[4]. Ce n'est qu'en 1812, pendant l'occupation française de Rome, que furent opérés sur le forum de Trajan les premiers déblaiements qui ont mis à jour le pavé antique, dégagé la base de la colonne Trajane, et permis de

1. Temple de Venus Genetrix sur le Forum de Jules César, temple de Mars Ultor sur celui d'Auguste, de Minerve sur celui de Domitien, d'où le nom de *Forum Palladium* donné à cette place (Martial, I, 28) qu'on appelait aussi *Forum Nervae* parce que Nerva la termina. Par réciprocité, on appelait aussi *Forum* l'espace consacré mais non bâti (*temenos*) qui entourait un temple. Ainsi le *Templum Pacis* de Vespasien (Suet., *Vesp.*, 9) est nommé *Forum Pacis* par Ammien (XVI, 10).

2. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 45. Suet., *Aug.*, 29. Vell. Paterc. II, 100.

3. Voir dans Strabon le beau coup d'œil qu'offrait cette partie de Rome (V, 3. 8).

4. Dion, LXIX, 4.

dresser enfin le plan des édifices dont on ne connaissait plus que les noms donnés par les auteurs et le Régionnaire du quatrième siècle.

L'œuvre d'Apollodore se compose de quatre parties :

1° Le *Forum* borné au sud par les Fora de Domitien et d'Auguste, au nord par la Basilique Ulpienne, à l'ouest par le mont Capitolin, à l'est par le Quirinal. Ces deux collines avaient été creusées en demi-cercles, et dans ces excavations avaient été pratiquées des boutiques disposées ainsi en hémicycles de chaque côté de la grande place. Devant chaque hémicycle, un portique rectiligne dessinait l'*area* ou *platea Trajani*[1], pavée en gros blocs de travertin. Une entrée monumentale donnait accès dans cette platea, en sortant du forum d'Auguste[2]. Au milieu de la place s'élevait la statue équestre de Trajan, dont une monnaie de grand bronze nous a conservé le dessin : l'empereur tenait une haste et une petite victoire[3]. Constance, quand il la vit, éprouva le désir de se faire représenter dans la même attitude à Constantinople. Le Persan Hormisdas lui répondit finement, en montrant les bâtiments magnifiques qui entouraient le *forum :* Il faudra faire au cheval une écurie semblable ; autrement, il sera mal à l'aise[4] : or, à Constantinople, aucun architecte n'était capable d'exécuter ni même de concevoir une œuvre aussi grandiose que celle d'Apollodore. Mais plus tard, un successeur de Constance voulant posséder, non pas une statue semblable, mais la statue elle-même, la fit enlever. On la trouve mentionnée parmi les œuvres d'art qui décoraient la Rome orientale[5].

2° La *basilique Ulpienne* formait l'un des côtés du Forum : elle avait la forme d'un rectangle allongé, terminé par deux

1. A. Gell., *N. att.*, XIII, 24. Ammien, XVI, 10, appelle cette partie *atrium*.

2. Voir la représentation de cette entrée sur les médailles à la légende FORVM TRAIANI (Cohen, 95, 350). Les fondations ont été retrouvées du temps de Flaminio Vacca. Voir ses *Memorie*, n° 9, au quatrième volume de Nardini (*Roma antica*, 1819) et le bulletin de l'*Inst. archeol.*, 1863, pp. 78-80. On sait que l'arc de Constantin est orné de bas-reliefs arrachés à un monument élevé sous le règne de Trajan, mais ce n'est pas l'arc placé à l'entrée du Forum qui a été ainsi dépouillé. Voir Preller, *Regionen*, p. 62.

3. Cette statue se voit sur une médaille (Cohen, n° 466).

4. Ammian, XVI, 10.

5. Elle fut placée à Constantinople près du Milliaire d'or. V. Anonyme de Constantinople, et Cedrenus, cités par Clarac, *Musée de Sculpture*, III, CLVI, CLXI, CLXVII.

hémicycles ou absides, prises comme celles du Forum dans la masse des deux collines. Quatre rangs de colonnes de granit dur d'Egypte formaient cinq nefs à l'intérieur de ce vaste édifice[1]. Il était recouvert de tuiles de bronze.

3° Derrière la basilique, au centre d'une petite place rectangulaire, longue de 20^{m} et large de 17^{m}, s'élevait la *colonne Trajane*, dont la hauteur indiquait précisément à quelle profondeur il avait fallu creuser le sol pour établir le Forum[2]. De chaque côté de la colonne, deux bibliothèques attenantes à la basilique, et consacrées l'une aux ouvrages grecs, l'autre aux ouvrages latins[3], formaient les côtés de la petite place.

4° Le fond de cette place, ouvert, laissait apercevoir le *temple* non terminé à la mort de Trajan, qui fut achevé par Hadrien et par lui consacré à son prédécesseur divinisé[4].

Tel était le *forum* de Trajan, qui resta debout jusqu'à la fin du IXe siècle[5]. Il est souvent mentionné dans les auteurs de la décadence, et en effet il fut longtemps un centre de réunions et de promenades. Bien des souvenirs populaires se rattachaient à cette place qui portait le nom du meilleur des princes. On y avait vu Hadrien brûler les créances non recouvrées du fisc[6], Marc-Aurèle vendre les meubles les plus précieux du palais des Césars pour épargner de nouveaux impôts aux

1. Les deux entrées de cette basilique sont figurées sur des médailles d'or et de bronze (Cohen, 18, 319). Les tronçons des colonnes sont encore debout, et les absides en partie conservées. V. *Annal. Inst. arch.*, 1851, p. 132. Pour le toit, voir Pausanias, V, 12.

2. Orelli, 29. Cf. Aur. Vict., *Ep.*, 13. Dion, LXVIII, 16.

3. A. Gell. (*N. Att.*, XI, 17) l'appelle *bibliotheca templi Trajani*. Vopiscus (*Aurelian.*, 1 et 8, *Tacit.*, 8) la nomme *Ulpia bibliotheca*. Sidoine Apollinaire (*Epist.*, IX, 16) parle des *auctores utriusque bibliothecae*. Mais ce sont les statues d'écrivains qui en décoraient l'extérieur. Les livres avaient été transportés dans les thermes de Dioclétien (Vopiscus, *Prob.*, 2).

4. Spart., *Hadr.*, 19. C'est bien ce temple, consacré à Trajan par Hadrien, qui se trouvait en arrière et au nord de la colonne et des bibliothèques puisqu'on lit dans la *Notitia : VIII*^{a} *Regio*. Forum... Trajani, templum divi Trajani et columnam cochlidem, etc. Des colonnes et des fragments de corniches ont été retrouvés (Winckelmann, *Hist. de l'Art*, II, p. 449 de la traduction française; cf. *Arch. Anzeiger*, 1866, p. 186).

5. Il est décrit dans l'*Anonyme d'Einsiedeln*. Les anciens en parlèrent toujours avec la plus vive admiration. Ammien dit que c'est une chose unique au monde (*singularem sub caelo structuram*, XVI, 10) et Cassiodore qu'on ne cessait pas d'en être émerveillé (*Trajani forum vel sub assiduitate videre miraculum est* (*Variar.*, VII, 6).

6. Spart., *Hadr.*, 7.

provinces et défrayer la guerre contre les Marcomans [1], Aurélien détruire toutes les tables de proscription [2]. C'est là que les consuls venaient rendre la justice [3], c'est là qu'on affranchissait les esclaves [4]. D'ailleurs la bibliothèque Ulpienne, riche en documents de haute importance, attirait les historiens et les philosophes ; sur l'*area* voisine, Favorinus [5] parlait morale ou grammaire avec ses amis et Fronton, Dion Chrysostôme, Hérode Atticus avaient groupé leurs disciples. C'est sur le Forum de Trajan que la poésie latine fit entendre ses derniers accents [6]. Les grands édifices élevés sur les plans d'Apollodore avaient été ornés de statues représentant les hommes de guerre, les légistes, les littérateurs les plus célèbres [7]. Le Romain pouvait être fier, en jetant les yeux sur ces monuments d'un art original et puissant. Pausanias, familiarisé avec les merveilles encore debout sur le sol hellénique, n'a pas refusé son admiration au Forum de Trajan ; on sait qu'il arracha un cri de ravissement à l'indifférence byzantine de Constance, et les débris qu'on y retrouve, à de longs intervalles, sont placés par les critiques du goût le

1. Capitolin, *M. Ant. Philos.*, 17.
2. Vopisc., *Aurelian.*, 39.
3. A. Gell., *N. Att.*, XIII, 24.
4. Sid. Apollin., *Paneg. ad Anthem. Carm.*, II, 544-546. Sur le plan de Rome qui servait de pavé au temple de Remus, et dont une partie est conservée au Capitole, on lit, dans une des absides de la basilique Ulpia le mot LIBERTATIS. V. Reber *Die Ruinen Roms*, Leipzig, 1863, p. 189. L'*Atrium libertatis* (T.-Live, XLV, 15. Cic., *ad Attic.*, IV, 16) était en effet situé près du Quirinal, et il fut englobé dans les constructions de Trajan.
5. A. Gell., *N. Att.*, XIII, 24.
6. Venant. Fortunat. *Carm.*, III, 23.
7. Multi nobiles bello Germanico sive Marcomannico, imo plurimarum gentium, interierunt, quibus omnibus statuas in Foro Ulpio collocavit [M. Aurelius] (Capitol., *M. Ant. Phil.*, 22). Statuas summorum virorum in foro Trajani collocavit (Alexander) undique translatas (Lamprid., *Sev. Alex.*, 25). Parmi les statues de ce forum, on peut citer celles de M. Claudius Fronto (Henzen, 5478), M. Bassaeus Rufus (Orelli, 3574), M. Pontius Laelianus (Gruter, 457, 2), T. Vitrasius Pollio (Or. Henzen, 5477), Fl. Peregrinus Saturninus (Orelli, 3161), celles des poëtes Numérien (l'empereur. Vopisc., *Num.*, 11), Claudien (*Insc. Nap.*, 6794), Merobaudes (Orelli, 1183), Sidoine Apollinaire (*Carm.*, VIII, 8), du rhéteur Victorinus (Euseb., *Chron.* a. 355, p. 195, éd. Schoene). Suivant une tradition chère aux Romains, et qui aurait dû au moins empêcher la destruction du Forum de Trajan, c'est là que Constantin, sous l'aiguillon des plus sanglants remords, et subitement éclairé par les lumières de la foi, fit profession publique du christianisme devant la foule étonnée et encore terrifiée de ses récentes violences.

plus difficile et le plus sûr, peu au-dessous ou à côté même des œuvres grecques.

Ces constructions eurent d'ailleurs une influence notable sur le développement de Rome. La ville, comme la suite du temps l'a montré, tendait à se porter au nord, le long de la Via Lata [1], vers le Champ de Mars, rendez-vous des plaisirs et de la mode. Les quartiers montueux du sud [2], couverts de petites constructions, de rues irrégulières, n'offrant comme édifices publics que des édicules consacrés aux divinités étrangères, ou bien des greniers et des magasins [3], répugnaient aux familles riches qui cherchaient pour leurs somptueuses demeures l'air pur et les beaux aspects du Quirinal et du Pincio. Aussi, jusqu'au moment où les empereurs abandonnèrent l'antique capitale, vit-on s'avancer au nord le flot des habitations particulières : les monuments, très-espacés, du Champ de Mars se trouvèrent peu à peu reliés par des maisons et des rues, les jardins de Salluste et de Lucullus se couvrirent de constructions [4]. Le Forum de Trajan, dont une moitié dépassait l'enceinte de Servius, était appelé à devenir le centre de la ville agrandie, et son établissement fit prendre un essor plus rapide au déplacement général des habitudes et de la vie urbaine.

Outre les monuments que nous avons énumérés, Trajan fit construire dans le Champ de Mars une basilique à laquelle il donna le nom de sa sœur Marciana [5], et un théâtre qu'Hadrien ne laissa pas subsister [6]. Il acheva l'Odéon commencé sous Domitien pour servir aux concours de musique des jeux Capitolins [7] et enfin, ce qui devait plaire particulièrement au peuple, il agrandit le Cirque et en améliora l'aménagement intérieur [8].

Comme nous l'avons dit, ces travaux immenses faisaient vivre dans la capitale un grand nombre d'hommes, et contribuaient assurément à y répandre l'aisance.

1. V. *Bullet. Inst. Arch.*, 1870, 107, 124.
2. Régions XII (Piscina Publica) et XIII (Aventin).
3. V. les Régionnaires.
4. Capitolin., *Gord. Tert.*, 32.
5. IXe Région. V. Preller, p. 175.
6. Spart., *Hadr.*, c. 9.
7. Dion, LXIX, 4.
8. Pline, *Panég.*, 51. Pausanias, V, 12.6. — Un arc de triomphe élevé en l'honneur de Trajan, près de la porte Capène, fut détruit sous Constantin, pour en tirer les sculptures qui décorent le monument de même espèce, érigé en l'honneur de ce dernier prince. Preller, *Regionen*, p. 62.

Nous arrivons enfin à cette partie de la population qui depuis longtemps ne vivait que des subsides de l'Etat ou de ses patrons. Trajan ne supprima pas la charité légale. Qui pourrait le lui reprocher? On ne sait que trop qu'il est impossible de faire disparaître les institutions de ce genre une fois qu'elles sont enracinées dans les mœurs publiques. Mais Trajan aurait pu ne pas aggraver le mal, et il l'augmenta. Sa bonté naturelle, sa déférence pour des usages qu'il avait trouvés établis à son avénement, sa condescendance pour les préjugés régnants, le conduisirent à offrir de nouvelles primes à l'imprévoyance et à la paresse.

La bienfaisance publique était exercée à Rome sous deux formes : 1° Les secours fixes donnés aux indigents[1]; 2° les libéralités impériales (*congiaria*) auxquelles le peuple entier participait. Trajan porta l'ordre dans le premier de ces services. Les listes de ceux qui devaient prendre régulièrement part aux largesses de l'empereur furent dressées et soumises à une révision permanente[2]. De plus le prince, à son retour de Germanie, organisa l'assistance des enfants pauvres de Rome, qui jusqu'alors n'avaient eu part qu'aux distributions extraordinaires[3]. Pline loue beaucoup la bonté de l'empereur, et à la façon dont il s'exprime, on voit qu'une pensée politique se joignait ici, dans l'esprit de Trajan, à des vues charitables, et qu'il espérait remédier au décroissement de la population, idée fixe qui préoccupait les Césars depuis un siècle. Il va sans dire que ce moyen artificiel dut réussir aussi peu que des encouragements semblables, vai-

1. Le nombre des individus secourus fut réduit par Jules César de 320,000 à 150,000. Sous l'empire il diminua encore, et il était moins considérable qu'on ne le croit communément. Une inscription trouvée à Rome au XVIe siècle, et aujourd'hui à Naples (*Insc. Nap.*, 6808), très-mutilée, et qui, d'après la forme des lettres, fut gravée au commencement de l'empire, indique, par tribus, le nombre d'hommes qui auront part aux distributions de blé. Les chiffres sont : *Tribu Palatina* 4191, *Succusana* 4068, *Esquilina* 1777, *Collina* 457, *Romilia* 68, *Voltinia* 85... Ici le marbre est brisé, mais les tribus qui manquent sont les tribus rustiques qui nécessairement comptaient peu de citoyens domiciliés à Rome, on le voit par le petit nombre d'inscrits des tribus Romilia et Voltinia. Douze mille familles environ, sur plus d'un million d'habitants, recevaient donc des secours publics. A Paris, la proportion des indigents assistés est plus forte.

2. *Panég.*, 25.

3. *Panég.*, 26. Cf. Suet., *Oct.*, 41. Un bas-relief découvert sur le Forum, en 1872, se rapporte à cette institution de Trajan. V. HENZEN *Bullet. Inst. Arch.* 1872, p. 280.

nement prodigués dans les temps modernes pour arrêter le même mal. Cinq mille enfants reçurent du fisc des secours réguliers[1], à la condition d'entrer plus tard au service militaire, et ce recrutement anticipé de soldats ne laisse pas que de prouver une certaine inquiétude pour l'avenir.

Nous terminons par les *congiaria* l'examen rapide auquel nous avons soumis les mesures prises par Trajan en faveur du peuple, et ici nous nous trouvons en face de profusions qui appellent le blâme le plus sévère. Trajan distribua *trois* congiaires, le premier en 99 à son retour de Germanie[2], le deuxième et le troisième en 103 et 106, après chaque guerre Dacique[3]. Jusqu'alors ces libéralités extraordinaires montaient à 75, au plus à 100 deniers par tête[4]. Le premier congiaire de Trajan fut sans doute, comme celui de Nerva[5], de 75 deniers. Mais tout à coup, après les guerres de Dacie, le montant de la distribution s'élève à 650 deniers par tête[6]. On dira que le butin fait au cours de ces guerres était considérable, que l'on était affranchi du tribut imposé à Domitien par Décébale, et que le vainqueur voulut faire profiter le peuple de ces avantages. Malgré ces raisons, on ne peut que trouver insensée une telle prodigalité, et ce qu'il y eut de plus funeste, c'est que le chiffre habituel des congiaires ne s'abaissa plus. Hadrien distribue 1,000 deniers, Antonin 800, Marc Aurèle et Commode 850, Septime Sevère 1,100[7]. On voit quelles charges écrasantes Trajan léguait à ses successeurs par sa générosité irréfléchie, et c'est à ce règne qui mérite, sur tant de points, les éloges de l'histoire, que nous sommes contraints de faire remonter l'origine d'un des abus les plus criants du bas empire.

1. *Panég.*, 28.
2. Pline, *Panég.*, 25.
3. Cohen, *Médailles*, n°s 321, 324, 330. Le n° 324 (CONG*iarium* PR*imum*) est daté du deuxième consulat, c'est-à-dire de l'an 99. Les deux autres (CONGIAR*ium* SECVND*um*, CONGIARIVM TERTIVM) sont postérieurs au cinquième consulat, c'est-à-dire à l'an 103, et se réfèrent aux guerres Daciques.
4. V. le *Chronographe* de 354, p. 646. Claude donna 75 deniers par tête, Néron 100, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, chacun 75.
5. En effet, les finances étaient alors un peu obérées puisque les soldats ne reçurent que la moitié du *donativum*.
6. *Chronogr*. l. l. *Cong. ded.* DCL.
7. *Chronogr*. p. 647.

CHAPITRE VIII.

L'ITALIE SOUS TRAJAN.

On a souvent cité, et parfois pour en forcer le sens, une phrase de Tacite exprimant le calme avec lequel les provinces acceptèrent la chute de la République[1]. Si quelque part les revers de l'ancien gouvernement romain pouvaient éveiller une sorte de joie, c'est dans l'Italie qu'un tel sentiment devait naître. Depuis trois cents ans, une destinée implacable pesait sur la péninsule. Pendant que les soldats italiens faisaient pour le compte de la République des guerres longues et lointaines, le sol restait sans culture, la petite propriété disparaissait et allait accroître les *latifundia* des patriciens et des spéculateurs, les villes voyaient décliner leur prospérité, la population diminuait de jour en jour. Les Italiens n'obtenaient même pas l'égalité politique et civile qu'ils sollicitaient comme la compensation de maux si grands, et comme la rémunération de leurs services militaires. Loin de là, des mesures tyranniques et humiliantes venaient s'ajouter aux misères de leur condition. Ils prirent les armes et succombèrent, mais la victoire coûta si cher à Rome qu'elle ne put refuser à ses adversaires abattus le droit de cité revendiqué par eux avec tant de patience et de courage. Seulement ce privilége leur était conféré au moment même où il perdait tout son prix et n'assurait plus aucune sécurité à son possesseur. Sylla donna le funeste exemple de récompenser ses compagnons d'armes en leur distribuant les propriétés confisquées. On vit ainsi, dans le centre et dans le

1. *Annal.*, I, 2. Neque provinciae illum rerum statum abnuebant.

midi de l'Italie, des soldats s'installer dans les villes et dans les terres des vaincus : incapables de tirer eux-mêmes parti des ressources qui leur étaient mises entre les mains, ils pillaient les champs de leurs voisins et enlevaient les récoltes des malheureux qui croyaient avoir échappé à la spoliation légale. Au temps de Strabon, le Samnium ne s'était pas relevé de la victoire de Sylla [1]. Puis vint la guerre civile de Jules César : il fallut payer les vétérans de la même manière : le dictateur, du moins, les répartit dans toute l'Italie pour rendre la dépossession moins onéreuse, et contenir, s'il était possible, la turbulence des nouveaux colons [2]. Enfin, dans les déchirements qui précédèrent l'établissement du principat, les provinces du Nord, restées étrangères à la guerre sociale, deviennent le théâtre ensanglanté de luttes sans merci et, à la paix, sont livrées au vainqueur. Pérouse, Modène, Crémone furent ravagées ou brûlées, les campagnes distribuées aux vétérans [3]. On sait comment ceux mêmes qui n'avaient pas subi la confiscation en devenaient les victimes, et tous n'obtenaient pas, comme Virgile, leur grâce avec de beaux vers [4].

Ces longues guerres, étrangères et civiles, avaient porté leurs fruits inévitables : diminution des produits de la terre, dépopulation, disparition de la classe moyenne. Les blessures de l'Italie étaient si profondes qu'elle ne se rétablit jamais, malgré l'ordre et la paix, malgré la bonne volonté des empereurs qui essayèrent, par tous les moyens, de relever et d'améliorer sa condition [5]. Les efforts de Trajan, dans ce sens, sont très-visibles.

Ainsi il chercha à arrêter la dépopulation en ne prenant point parmi les Italiens, comme le faisaient ses prédécesseurs, les colons qu'ils jugeaient à propos d'envoyer dans les diverses provinces [6]. D'autre part, il établit plusieurs colonies dans la Péninsule, à Æclanum, à Veies, à Ostie, à Lavinium [7].

1. Strab., V, 4, 11. La Lucanie et le Brutium étaient déserts au premier siècle. Senec., *Tranquill. Anim.*, 2:

2. Suét., *Caes.*, 38. Appian., *B. Civ.*, II, 94.

3. Octave, disait Antoine, se prépare à faire passer dans d'autres mains toutes les propriétés de l'Italie (App., *B. Civ.*, V, 5).

4. *Eclog.*, IX. Cf. Horat., *Carm.*, II, 18.

5. Suét., *Oct.*, 46; *Tib.*, 34; *Calig.*, 16; *Domit.*, 7.

6. Capitolin., *M. Ant. Philos.*, II : Hispaniis exhaustis Italica allectione contra Trajani praecepta... consuluit.

7. Or., Henzen, n° 6932. *Lib. coloniar.* (éd. Lachmann), 223, 234, 236. Mais ces colonies ne réussirent peut-être pas mieux que celles de Néron (Tacite, *Ann.*, XIV, 27). Au nombre des villes italiennes colonisées par

De grands travaux d'utilité publique, destinés à mettre en relations plus fréquentes et plus faciles les diverses parties de l'Italie entre elles, et aussi avec Rome et avec le reste du monde, furent poussés avec activité. L'un des plus importants est celui qui eut pour objet d'améliorer la navigation du Tibre, de rapprocher Rome de la mer, et d'ouvrir près de la capitale une rade spacieuse et sûre.

Le Tibre se divise avant de tomber dans la mer. Le bras gauche passe devant Ostie, le droit, ou *Fiumicino,* aboutit à Porto. Le premier n'est autre chose que le lit naturel du fleuve, modifié dans sa direction par les alluvions qui altèrent incessamment la topographie de cette côte [1]. Le bras droit, au contraire, a été creusé de main d'homme et cela, comme nous le verrons plus loin, sous le règne de Trajan. Carlo Fea a, le premier, établi [2] le caractère artificiel du Fiumicino en remarquant : 1° que le bras gauche coule sur un lit de sable, entre des rives basses et couvertes de galets, tandis que le bras droit, presque rectiligne dans sa course, se trouve encaissé entre des berges verticales telles que celles d'un canal ; 2° que parmi les auteurs qui écrivaient au premier siècle de notre ère, les uns tels que Tite-Live, Virgile, Strabon, disent expressément que le Tibre n'a qu'une seule embouchure, et les autres, Pline et Pomponius Mela, ne signalent pas la deuxième [3] : l'Itinéraire de Rutilius, composé au VIe siècle, est le premier texte qui la mentionne [4]. De ces deux ordres de faits, Fea tira justement la conclusion que le bras *droit* a été creusé de main d'homme, après l'époque

Trajan, il ne faut pas compter Parentium en Istrie, car dans l'inscription donnée par Orelli sous le n° 3729, au lieu de *col. Ulpiae Parent.* il faut lire *colon. Jul. Parent.* (V. Henzen, vol. III, p. 407.) En Sardaigne, Trajan fonda ou agrandit *Forum Trajani* (*Itin. Antonin.*, éd. Wessl., p. 82).

1. L'avancement annuel du delta du Tibre depuis 1662 est en moyenne de 3^m 9 (Rozet, Académie des sciences. *Comptes-rendus*, 1852, 2e semestre, p. 961). Les ruines d'Ostie sont actuellement à 4,500^m du point où le Tibre se jette dans la mer : le port de Claude, devenu un pâturage, est à 2,500^m du rivage.

2. *Osservazioni sugli antichi porti d'Ostia, ora di Fiumicino*. Roma, 1824. Cette opinion fut adoptée par Nibby, *Viaggio a Porto*. V. l'analyse de ces travaux dans les Mémoires de Visconti (*Atti della pontificia Academia Romana*, VIII, p. 211-233 et 233-257?

3. Parlant du Rhône, Pomponius Mela dit (II, 5) : Fossa Mariana partem ejus amnis navigabili alveo effundit. Comment n'aurait-il pas signalé la même particularité à l'embouchure du Tibre si le Fiumicino eût existé de son temps?

4. *Itin.*, I, 179-180.

où Mela et Pline composèrent leurs ouvrages, ce qui nous amène vers le règne de Trajan. Or, Pline le Jeune parle justement d'un canal creusé par les ordres prévoyants de ce prince pour diminuer la violence des inondations du Tibre[1]. C'est donc à Trajan que revient l'honneur d'avoir créé le *Fiumicino*[2] et il n'est pas impossible de fixer approximativement la date de ce travail. En 101, le Tibre sortit de son lit et renversa les bornes placées sur ses rives, car il fallut procéder à un nouveau bornage[3]. C'est sans doute ce débordement qui montra la nécessité du canal et en fit accélérer l'exécution. D'autre part, le huitième livre de la correspondance de Pline, où nous lisons la lettre relative au canal, fut écrit, en 108 et 109[4]. C'est donc entre 101 et 108 que le *Fiumicino* fut creusé.

Indépendamment de son efficacité contre les inondations dont il réduisait la hauteur, comme on s'en aperçut au XVIIe siècle quand Paul V l'eut débarrassé des attérissements qui comblaient son lit[5], le canal procurait aux Romains cet avantage immense de mettre la capitale en communication avec le port créé par Claude cinquante ans auparavant.

Au commencement du premier siècle, le port d'Ostie, partiellement ensablé, ne pouvait plus recevoir les navires d'un fort tonnage[6] et ceux qui amenaient des marchandises encombrantes qu'on ne pouvait transborder sur des chaloupes se rendaient à Pouzzoles[7], où leur contenu était porté à Rome par voitures. Pour éviter ce déchargement et la perte du temps qui en résultait, Jules César avait songé à recreuser le port d'Ostie, puis à relier Rome à Terracine par un canal[8]; mais ce projet, rejeté après examen, ou interrompu par la mort du dictateur, ne fut jamais exécuté, et personne, avant Claude, ne songea à créer un port plus

1. Pline, *Ep.*, VIII, 17.
2. Voy. dans un mémoire de Canina (*Mem. della pontif. Acad. Arch.*, VIII, p. 259 et suiv.) la réfutation de M. Visconti qui sur la foi d'une inscription mentionnant des *fossae Claudianae* (Or. Henzen 5098) attribue à Claude la création du *Fiumicino*. Canina démontre que ces *fossae* ont disparu dans les travaux nécessaires à l'établissement du port de Trajan, sauf deux tronçons dont l'un servit de darse, et l'autre de communication entre le port de Trajan et celui de Claude.
3. Notre n° 24.
4. Mommsen, *Etude*, etc., p. 23.
5. Canina, l. l., p. 299.
6. Strabon, V, 3, 5.
7. Strabon, XVII, 17; Suét., *Oct.*, 98.
8. Plutarch., *Caes.*, 58.

voisin de Rome; enfin ce prince jeta les yeux sur un emplacement situé un peu au nord d'Ostie et y fit construire un vaste bassin qui en peu de temps remplaça celui que la nature avait jadis créé à l'embouchure du fleuve. Le nouveau port offrait une surface de 70 hectares[1], et sa construction excita une vive et légitime admiration[2]. Il communiquait avec Rome par la via Campana ou Portuensis, longue de 16 milles[3]. Comme on compte 138 milles de Pouzzoles à la capitale[4], on voit que la création du port de Claude réalisait de grands progrès pour la facilité et la célérité des transports de marchandises à Rome. Mais l'ouverture d'une voie navigable, telle que le canal de Trajan grâce auquel le Tibre redevenait le moyen de transport le plus aisé et le plus direct[5], était encore plus avantageuse : on en ressentit rapidement les bons effets, et les navires affluèrent en si grand nombre dans le port de Claude, qu'il devint nécessaire de l'agrandir.

C'est alors que Trajan fit creuser le bassin encore appelé aujourd'hui *Lago Trajano*[6], hexagone régulier dont le côté a 357 m. 77 et la surface 33 h. 25 a. 33 c.[7]. Il communiquait par deux autres petits bassins avec le port de Claude, et l'ensemble offrait aux navires une surface de 113 h. 4 a. 83 c.[8]. C'est, dit Texier[9], le plus magnifique ouvrage maritime qui ait jamais été

1. Ch. Texier, *Revue générale d'Architecture*, XV, p. 306-312.

2. Dion, LX, 11. Suét., *Claud.*, 20. Quintil, *Institut. Orat.*, II, 21, III, 8. On ne s'explique pas bien pourquoi le port de Claude, au lieu de prendre le nom de son fondateur, fut appelé *portus Augusti*, ni pourquoi il figure seulement sur les monnaies de *Néron* (Cohen, *Néron*, 215).

3. *L'Itin. Antonin.* (p. 300, éd. Wessling) donne 19 milles à cette route, mais c'est une erreur. V. Nibby, *Dintorni*, III, p. 624.

4. Par Terracine, *Itin. Antonin.*, p. 107, 122.

5. Pline (*Hist. Nat.* III, 9) dit du Tibre : rerum in toto orbe nascentium mercator placidissimus.

6. PORTVM TRAIA. Cohen, 365, 366. *Schol. Juvenal ad Sat.*, XII, 75. Portum Augusti dicit, seu Trajani, quia Trajanus portum Augusti (celui de Claude) in melius et interius tutiorem, et sui nominis fecit.

7. La longueur du côté est donnée par M. Texier : elle répond à peu près à 1200 pieds romains (dont l'équivalent exact serait 355m 20). M. Texier évalue la surface à 32 hect. 19 ares 93 c. Le calcul ne me paraît pas exact. Le même savant, par inadvertance, dit que l'apothème a 150m, chiffre impossible géométriquement et que dément d'ailleurs l'inspection de la figure jointe à son mémoire. Elle doit être 309m 83. M. Lanciani a conservé les chiffres de M. Texier.

8. Port de Claude 69 hect. 79 ares 50 c.; port de Trajan 33 hect. 25 ares 33 c.; bassins intermédiaires, 10 hect.

9. P. 327.

entrepris et exécuté. On ne verra pas d'exagération dans ces paroles si l'on songe que notre port de Marseille, après tous les agrandissements modernes, n'offre qu'une superficie de 101 h. 50 a.[1]. Des quais, des magasins vastes et commodes entouraient le bassin. Entre le port de Claude et celui de Trajan, s'élevait un palais magnifique, où l'on distingue encore des *atria,* des portiques, des bains, un théâtre. Par sa situation entre les charmants pays de Laurente et d'Alsium, dans une région encore aujourd'hui renommée pour ses belles chasses, et où les Romains viennent au printemps respirer l'air de la mer, cette résidence devait avoir les préférences de Trajan.

Les plus anciennes briques trouvées dans les ruines du palais portent les dates 114, 115, 116. Ainsi on pressait l'achèvement de cette splendide demeure, et celui à qui elle était destinée ne devait jamais la voir. Pendant que les ouvriers se hâtaient, il poursuivait en Orient une guerre glorieuse mais stérile, à l'issue de laquelle une mort prématurée l'attendait. Ce souvenir agit encore aujourd'hui sur l'esprit de ceux qui visitent ces ruines, et mêle une impression triste à la sévère grandeur de ce rivage si animé il y a seize siècles, maintenant désert[2].

Trajan créa encore deux autres ports sur les côtes d'Italie, à Civita-Vecchia[3] et à Ancône[4].

Sous son règne les grandes voies de la Péninsule furent réparées ou complétées. La mention la plus explicite du fait se trouve dans Galien, où on ne songerait guère à la chercher. Le médecin de Pergame dit que la grande route de la science, ouverte par Hippocrate, a presque disparu par l'effet de l'ignorance et du temps, et qu'il vient la rétablir. « Ainsi, ajoute-t-il, parmi les anciennes routes on en voit qui sont marécageuses, ou obstruées par des pierres et des broussailles; d'autres offrent des pentes difficiles à gravir ou dangereusement rapides : ici la voie est exposée aux incursions des animaux sauvages, là elle est interrompue par de larges cours

1. Ancien port, 25 hect. 50 ares; Joliette, 26 hect.; port nouveau, 50 h. (*Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation*).

2. Voir sur *Porto* un mémoire très-intéressant de M. Lanciani, *Ricerche topografiche*, etc., dans les *Annales de l'Inst. Arch.*, 1868, p. 144-195. Les travaux antérieurs sont résumés et complétés par de nombreux détails. Un excellent plan y est joint.

3. Pline, *Ep.*, VI, 31 : Habebit hic portus nomen auctoris. Effectivement Ptolémée (III, 1, 4) appelle la ville Τραϊανὸς λιμήν. V. aussi Rutilius, *Itin.*, I, 239 et suiv.

4. Notre n° 78.

d'eau, ou bien trop longue, ou peu praticable. Telles étaient les routes de l'Italie : Trajan les a rétablies. Par ses soins, les parties humides et basses furent pavées, celles dont le sol était inégal ou couvert de broussailles furent nivelées; des ponts furent jetés sur les fleuves. Les distances trop longues furent abrégées par des coupures, les collines trop hautes furent tournées. Le tracé fut changé dans les parties désertes ou infestées par les animaux, et la nouvelle direction choisie de façon à desservir des contrées populeuses; les passages difficiles furent aplanis[1].

Il est intéressant de trouver dans les inscriptions la preuve, par le détail, de tout ce que Galien avance. Il n'est guère de route, en effet, qui ne porte les marques de la sollicitude impériale :

Via Appia : 1° Pavée depuis *Tripontium* jusqu'à *Forum Appii*, en l'an 100. L'opération avait été commencée par les ordres de Nerva[2].

2° Reconstruction, la même année, du pont de *Tripontium*[3].

3° Rétablissement d'un pont sur le Monticello, entre *Terracine* et *Fondi*, l'an 109[4].

4° Pavage entre *Forum Appii* et *Terracine*, sur une longueur de 19 milles[5].

Via Trajana. Elle conduisait de *Bénévent* à *Brindes*, et fut construite aux frais du fisc, c'est-à-dire de l'empereur lui-même. En réalité Trajan ne fit que la rendre praticable aux voitures, car elle existait au premier siècle et servait souvent aux voyageurs qui se rendaient de Brindes à Rome. Strabon le dit formellement : « Deux routes s'offrent aux voyageurs : l'une où l'on ne peut cheminer qu'à dos de mulet, traverse le territoire des Peucétiens Poedicles, celui des Dauniens, et le Samnium jusqu'à Bénévent, en passant à Egnatia, Coelia, Netium, Canusium et Herdonia. L'autre prend par Tarente et pour cela s'écarte un peu sur la gauche, ce qui fait faire un circuit qui allonge la distance d'une journée de marche environ; on l'appelle la voie Appienne, les chariots y circulent[6]. »

Ainsi la route établie par Trajan abrégeait d'un jour le voyage de Rome à Brindes, et faisait pénétrer la vie dans un pays presque déshérité jusqu'alors par le manque de communi-

1. Galen., *Method. medend.*, IX, 8, p. 632, éd. Kuhn.
2. Notre n° 19.
3. Chaupy, *Maison d'Horace*, III, 388.
4. Notre n° 55.
5. Notre n° 60.
6. Strab., VI, 3, 7.

cations. Les travaux commencèrent en 109, comme le prouvent les bornes milliaires trouvées sur divers points du parcours[1]. Dès l'an 110, les décurions et les habitants de Brindes, pressentant les avantages qu'allait leur assurer la voie nouvelle, élevèrent un monument en l'honneur de Trajan[2]. Les médailles qui mentionnent la *Via Trajana* furent frappées en 112 ou 113, quand la voie fut livrée à la circulation[3]. En 114 enfin, le Sénat et le peuple romain firent ériger l'arc de Bénévent[4] au point de départ de la route.

Sur l'attique nord-est de l'arc de Constantin, à Rome, arc décoré, comme on le sait, de sculptures arrachées à un monument de l'époque de Trajan, la *Via Trajana* est représentée, comme sur les médailles, par une femme assise, à demi vêtue, appuyée sur une *roue*. Près d'elle on voit l'empereur, debout, accompagné de deux hommes barbus dont l'un tient à la main un rouleau. C'est sans doute l'ingénieur qui exécuta ce grand travail, et comme les Romains ne portèrent pas la barbe avant le règne d'Hadrien, ce détail de costume indique que l'ingénieur était un étranger, vraisemblablement un Grec[5].

VIA PUTEOLANA. Commencée par Nerva, la route de *Naples* à *Pouzzoles* fut terminée et rectifiée par Trajan en l'an 102[6].

VIA SALARIA. En 111, mur de soutènement construit sur cette route entre *Interocrium* et *Forum Decii*[7].

VIA LATINA. En 105, rétablissement d'un pont sur le Liris, près de *Frégelles*[8].

VIA FLAMINIA. En 115, pont construit sur le Métaure, près de *Forum Sempronii*[9] (Fossombrone).

VIA SUBLACENSIS (embranchement de la *Via Valeria*), refaite vers l'an 103[10].

1. Nos nos 56, 57.
2. Notre n° 61.
3. Cohen, nos 289, 290, 546, 548. Elles sont datées du VIe consulat, mais Trajan ne porte pas le surnom d'*Optimus*.
4. Notre n° 75.
5. V. Rossini, *Archi trionfali*. Toutefois la *Via Appia*, qui menait de Bénévent à Brindes par Venouse, Tarente et Uria, ne fut pas complétement abandonnée. On y a trouvé des bornes milliaires qui témoignent de réparations exécutées par ordre d'Hadrien (*Insc. Nap.*, 6287. Cf. *Bullet. Inst. Arch.*, 1848, p. 9).
6. Nos nos 25 et 26.
7. Notre n° 67. — 8. Notre n° 45.
9. Notre n° 79.
10. Notre n° 33. Cette *Via Sublacensis* avait été pavée pour la première fois sous Néron (Front., *Aq.*, 7).

VIAE IN TUSCIA. A une époque inconnue, Trajan fit exécuter en Etrurie une ou plusieurs voies dont la direction n'est pas connue, mais dont l'existence est attestée par une inscription[1].

L'assainissement des parties du territoire occupées par des eaux stagnantes éveilla aussi son attention; il entreprit de faire écouler les eaux du *lac Fucin*, de dessécher les *Marais Pontins*. Ses efforts en ce sens font honneur à sa sollicitude, mais les moyens techniques dont on disposait alors ne permettaient pas d'arriver aux résultats cherchés. Pour le lac Fucin, il s'agissait de couper la montagne qui sépare ce lac (auj. lago Celano) du Liris (Garigliano), afin de donner issue aux eaux accumulées dans ce réservoir. L'histoire de ce percement, souvent tenté, ne nous offre que des insuccès. Conçu par Jules César[2], le projet parut devoir se réaliser sous Claude[3], mais les mesures furent mal prises et Néron ne voulut pas reprendre et terminer un ouvrage qui aurait fait honneur à son prédécesseur[4]. La tentative de Trajan, rappelée par une inscription aujourd'hui perdue et mal copiée jadis[5], mais dont l'authenticité est incontestable aussi bien que le sens, ne réussit pas mieux que les autres, puisqu'Hadrien dut reprendre encore le travail[6].

Les opérations faites dans les Marais Pontins[7] ne furent pas, non plus, très-bien combinées. D'après Prony, la position et l'ouverture du *Ponte Maggiore* sont mal calculées pour l'écoulement des eaux auxquelles il doit offrir un débouché[8].

Cette amélioration de la viabilité favorisait déjà le développement de l'agriculture italienne. Trajan l'encouragea plus directement encore. Il édicta des punitions sévères pour ceux qui favoriseraient l'*abigeat*. On nommait ainsi le délit de ceux qui emmenaient frauduleusement le bétail des pâturages et des étables, et pratiquaient ce détournement dans des vues commerciales. Ils

1. Orelli, 3306.
2. Suét., *Caes.*, 44.
3. Suét., *Claud.*, 20. Tacite, *Ann.*, XII, 56, 57.
4. Pline, *Hist. Nat.*, XXXVI, 24.
5. Notre n° 82. Trajan est dit : TRIB. POT. XXIII... COS VI, il faut lire XX IMP... ou XXI IMP... A la fin on lit : *senatus populusque romanus ob reciperatos agros et possess. quos locus fucini violent*[*ia inundaverat*].
6. Spart., *Hadr.*, 22.
7. Dion, LXVIII, 15. Pour les essais précédents, voir Tite-Live, *Ep.*, 46. Schol. Horat., *ad Art. Poet.*, v. 65.
8. V. Prony, *Dessèchement des Marais Pontins*, p. 76 et 241. Le *Tripontium* ou pont à trois arches de la Via Appia est figuré dans cet ouvrage. Pl. XVI, n° 1.

furent condamnés au bannissement de l'Italie pendant dix ans[1].

Les sénateurs furent contraints d'avoir le tiers de leur fortune en fonds de terre sur le sol italien[2], ce qui augmenta beaucoup la valeur de la propriété territoriale dans la péninsule.

Enfin, par le système combiné de secours et de prêts, connu sous le nom d'*alimenta*, Trajan exerça sur l'agriculture une action utile et puissante. Grâce aux mémoires de MM. Henzen et Desjardins, on connaît aujourd'hui les principes et les détails les plus importants de cette institution. Due à Nerva, comme l'assure Aurélius Victor[3] dont le témoignage est confirmé par une médaille[4], elle prit sous Trajan de tels développements que dans l'antiquité on en faisait déjà honneur à ce prince[5], erreur que plusieurs auteurs modernes ont répétée.

Le but de cet établissement était double. Nerva voulait fournir à la petite propriété les ressources nécessaires pour la mise en culture des terres abandonnées, et en outre aider les citoyens pauvres en assurant à leurs enfants des secours jusqu'à l'âge où ces derniers sauraient pourvoir eux-mêmes à leur existence. Ici encore, on saisit l'intention de favoriser l'accroissement de la population, mais au moins le mode d'action choisi stimulait la prudence et l'activité des agriculteurs, et contribuait ainsi à la prospérité générale.

Deux inscriptions trouvées l'une à Velleia, près de Plaisance, l'autre à Campolattari, près Bénévent, nous font connaître l'organisation de ce service. Il faut joindre à leur étude celle d'une lettre de Pline[6] qui explique comment il établit, à ses frais, des *alimenta* à Côme, car les particuliers, à l'exemple des empereurs, se signalèrent souvent par des libéralités de ce genre[7]. Ces documents nous montrent que les sommes données par l'empereur pour venir en aide aux indigents étaient remises à des cultivateurs et imputées sur des fonds de terre déterminés, grevés dès lors, et à perpétuité, d'une hypothèque égale au montant de la somme reçue. La rente de cette hypothèque, calculée d'après un taux variable suivant les localités, était distribuée aux enfants

1. Dig. XLVII, 14, 3, 5, 3.
2, Pline, *Ep.*, VI, 19, Marc-Aurèle réduisit cette proportion au quart (Capitol., *M. Ant. Phil.*, 11).
3. *Epitom.*, 12.
4. Cohen, n° 121.
5. Par exemple Capitolin., *Pertinax*, 9.
6. Pline, *Ep.*, VII, 18.
7. Voir Borghesi, *Œuvres*. V : *Iscrizione alimentaria di Terracina.*

pauvres de la cité. Le fonds de terre servant de garantie était choisi de façon que la rente de l'hypothèque ne fût qu'une très-faible partie du revenu que le fonds convenablement cultivé pouvait fournir. Il y avait donc toujours des acquéreurs disposés à prendre le domaine, même sous cette condition, d'autant moins onéreuse d'ailleurs que la culture était plus savante et plus soignée, et que les avances mêmes, faites par l'empereur[1], permettaient d'améliorer cette culture[2].

L'inscription de Velleia est gravée en sept colonnes, sur une grande table de bronze. Elle donne les détails de deux opérations distinctes, de deux libéralités impériales.

On lit d'abord : *Obligatio praediorum ob sestertium deciens quadraginta quattuor milia ut ex indulgentia optimi maximique principis imp. caes. nervae trajani. aug. germanici dacici pueri puellaeque alimenta accipiant legitimi n*[3] *CCXLV in singulos hs XVI*[4] *n*[5] *f*[6] *hs XLVII XL n. legitimae n. XXXIV sing hs XII n. f. hs IV DCCCXC VI spurius I hs CXLIV*[7] *spuria I hs CXX summa hs LIICC quae fit usura ∷ sortis supra scriptae.*

Ainsi les fonds, dont le détail sera donné dans la suite de l'inscription, sont grevés ensemble d'une hypothèque de 1,044,000 sesterces (208,800 fr.) dont la rente au taux de 5 0/0, soit 52,200 sesterces (10,440 fr.), sera distribuée à 281 enfants.

Après ce titre, vient la liste des fonds engagés avec leurs noms de lieu, leur situation, le nom du propriétaire, celui du propriétaire voisin, celui du fondé de pouvoirs qui a signé le contrat avec le fisc, la valeur du fonds et enfin la somme avancée, dont ce fonds est désormais grevé.

On compte quarante-six articles qui remplissent les six premières colonnes et une partie de la septième. La valeur totale

1. Les inscriptions montrent que ces libéralités étaient bien faites aux dépens de l'empereur : *quaestor alimentorum Caesaris* (Or. Henzen 6666). *Pueri et puellae qui ex liberalitate sacratissimi principis alimenta accipiunt* (Orelli 3366). *Quaestor sacrae pecuniae alimentorum* (*Insc. Nap.*, 4771).

2. Faute de capitaux le fermage faisait, presque partout, place au métayage (Pline, *Ep.*, III, 19).

3. *Numero.*

4. Par mois.

5. *Numûm.*

6. *Fiunt.*

7. Par an.

des propriétés monte à 13,007,536 sesterces, et l'hypothèque est de 1,044,000. Elle n'atteint pas le douzième du capital; celui-ci garantit donc parfaitement la créance, ou du moins le revenu des terres garantit parfaitement le paiement de la rente aux 281 enfants.

Un seul article suffira pour donner une idée des autres : *Caius Volumnius Memor et Volumnia Alce per Volumnium Diadumenum libertum suum professi sunt fundum Quintiacum Aurelianum, collem Muletatem cum silvis, qui est in Veleiate, pago Ambitrebio; adfinibus Marco Mommeio Prisco, Satrio Severo et populo hs CVIII; accipere debet hs VIII DCLXXXXII numum et fundum suprascriptum obligare.*

Ainsi le fonds Quintiacus Aurelianus, avec la colline Muletas et les bois qui le couvraient, valant ensemble 108,000 sesterces, le propriétaire reçoit 8,692 sesterces dont il servira la rente à 5 0/0 (434,6 sesterces). Ici, comme nous l'avons dit pour le total des biens-fonds, la somme avancée est moindre que le douzième de la valeur du fonds. La possession dudit fonds, par héritage ou par achat, ne deviendra donc jamais onéreuse malgré la rente à servir.

Voici le titre de l'obligation dont le détail remplit la septième colonne de la table de Velleia, et se continuait sur les parties de cette table actuellement perdues : *Obligatio praediorum facta per Cornelianum Gallicanum ob hs LXXII ut ex indulgentia optimi maximique principis imp. caesaris nervae trajani augusti germanici pueri puellaeque alimenta accipiant legitimi n. XIIX in singulos hs XVI n. fiunt hs IIICCCCLVI legitima hs XII fit summa utraque hs IIIDC quae fit usura ∽∽ summa s.s.*[1].

Suivent cinq articles, analogues aux quarante-six de l'autre opération. Mais ici, la liste n'est pas complète. Cette libéralité est antérieure à l'autre, puisque Trajan ne porte pas, dans l'inscription initiale, le titre de *Dacicus,* qu'il reçut, comme nous le savons, en l'an 103.

Le titre de l'inscription de Campolattari est[2] :

1. Pour le texte de l'inscription Velleia, voir Ern. Desjardins : *De tabulis alimentariis.*
2. Même ouvrage, et Henzen, 6664.

[Imp Caes] Nerva Trajano Aug [germanic]o IIII
[q] artic[u]leio Paeto [cos]
[ob tiberalitatem optim]i maximiq principis obligaverunt pra [edia ex propos]ito Ligures Baebia[ni et Corneliani u]t ex indulgentia ejus pueri puellaeq al[imenta a]ccipiant.

Ce consulat indique l'année 101 de notre ère. L'inscription étant mutilée, nous ignorons le chiffre total de l'avance faite aux agriculteurs, aussi bien que celui du secours alloué à chaque enfant. L'intérêt est payé ici sur le taux de 2,5 0/0.

Les enfants ne recevaient pas partout la même somme. Tandis qu'à Velleia le secours mensuel est de 16 ou 12 sesterces suivant le sexe, à Terracine il monte à 20 et 16 sesterces. Le prix du blé devait être en effet plus élevé dans une ville importante comme Terracine, au voisinage de Rome[1]. Le taux de l'intérêt varie aussi avec les localités, et en effet il était dicté, dans chacune, par les conditions courantes du crédit. A Côme[2], il est de 6 0/0, à Velleia de 5 0/0, chez les Ligures Baebiani de 2,5 0/0. Cela s'explique par la distance qui sépare ces points de Rome. Plus l'on s'en éloigne, moins les capitaux sont abondants, et plus le prix de leur location s'élève. La main-d'œuvre est moins chère aussi, et dès lors il est plus facile au cultivateur de servir sur la valeur de ses récoltes une rente élevée.

La mention de deux subventions sur la table de Velleia prouve que l'empereur faisait jouir plusieurs fois un même pays de ses largesses. Il y a plus, un seul et même propriétaire pouvait recevoir des avances successives du fisc, tandis que les charges dont sa propriété était grevée n'étaient pas telles que la régularité du payement des *alimenta* à faire par lui fût compromise. Le cas se présente plusieurs fois à Velleia, où l'on marque que la valeur assignée à la propriété est calculée en en déduisant les charges et les avances précédentes[3].

Dans l'inscription des Ligures Baebiani, nous trouvons la trace d'un fait analogue. Dans la colonne 3ᵉ, ligne 17, on lit (*debentur*) *hs LXXXVIIS* (*a*) *C. Valerio Pietate* (*obligatione*) *fundi Herculeiani, ad fine Caesare n*(*ostro*), *aestimati hs XXV, in hs II; item obligatione VIIII fundi Vibiani pago suprascripto, ad fine Marcio Rufino, aestimati XV, in hs ∞ D; fiunt hs XXXX in hs IIID.* On voit que C. Valerius

1. Borghesi, l. l.
2. Pline, *Ep.* VII, 18.
3. *Tab. Velleia,* col. II, l. 37. *M. Mommeius Persicus professus est praed.*

Pietas reçut deux avances, l'une de 2,000 sesterces sur le fonds Herculeianus, l'autre de 1,500 sesterces sur le fonds Vibianus, en tout 3,500 sesterces pour lesquels il avait, à partir de l'an 101, à payer un intérêt de 87 sesterces et demi. Mais qu'est-ce que cette *obligatio nona* qui grevait le fonds Vibianus? Admettons que deux fois par an, après une enquête faite par les agents du service des *alimenta*[1], une répartition de la somme donnée par l'empereur se fit entre les différentes villes de l'Italie. L'*obligatio* de Campolattari, qui fait suite à l'*obligatio nona*, sera la *dixième* et si elle a été réglée dans le deuxième semestre de 101, la *première* en date remontera au commencement de l'année 97 : en effet la médaille TVTELA ITALIAE, que nous avons citée plus haut, est des premiers mois de cette année[2].

Je dois renvoyer, pour la connaissance plus détaillée de cette institution, aux deux mémoires que j'ai cités[3]. Si l'on connaissait les dates des libéralités faites successivement par Trajan à tous les *civitates* de l'Italie, et les sommes données dans chaque localité, nous aurions les éléments d'un intéressant tableau, statistique et économique, de la Péninsule au commencement du IIe siècle. Malheureusement, ici encore, une des plus belles pages du règne dont nous esquissons l'histoire est déchirée, et nous sommes réduits à énumérer les faits suivants dont les découvertes ultérieures augmenteront sans doute la signification et le nombre :

100 (?) ap. J.-C. Libéralité faite aux *Ligures Baebiani* (mentionnée incidemment sur la table de Campolattari).

101 — Libéralité au même peuple (table de Campolattari).

102 — Décret des décurions de *Ferentino* en l'honneur

rustica in Valeiate et Placentino deducto vectigali et eo quod Cornelius Gallicanus obligavit [*X*] *CLXXX D C N. accip. debet hs XCIIII D CCLXV*. Cf. col. III, l. 53 et suiv., col. V, l. 38 et suiv., col. VI, l. 57 et suiv.

1. *Praefecti, procuratores, quaestores alimentorum.*

2. On lit au droit de cette pièce : IMP : NERVA· CAES· AVG· P· M· TR· P· COS· III· P· P. Or sur les monnaies émises à la fin de 97, Nerva porte le surnom de Germanicus et il est qualifié d'IMP. II. V. Cohen, n° 36. Nous devons dire que la pièce TVTELA ITALIE a été publiée par Eckhel d'après Tristan, et qu'elle n'existe dans aucun cabinet.

3. Henzen., *Annal. Inst. Arch.* 1844, p. 1 et suiv. Desjardins, *De Tabulis alimentariis*. Paris, 1854, in-4°.

de T. Pomponius Bassus, chargé de la répartition des *alimenta*.

id. — Diverses libéralités à *Velleia* (mentionnées incidemment dans les six premières colonnes de la table).

id. — Libéralité de 72,000 sesterces à *Velleia* (colonne VII de la table).

103 — Libéralité de 1,044,000 sesterces à *Velleia* (colonnes I-VII de la table).

105-111 — Monnaies à la légende ALIM(enta) ITAL(iae) sur lesquelles Trajan est dit *optimus princeps* et consul pour la cinquième fois, ce qui leur assigne une date comprise entre ces années[1].

111 — Monnaie à la légende ALIM(enta) ITAL(iae), où Trajan est dit COSVDES VI[2].

av. 112 — Libéralité à *Osimo,* dans le Picenum[3].

112-114 — Monnaies à la légende ALIM(enta) ITAL(iae), où Trajan est dit COS VI mais ne porte pas le surnom d'*Optimus*[4].

On ne connaît pas de monnaies relatives aux *alimenta* frappées dans les trois dernières années du règne, ce qui donne à penser que la munificence impériale fut suspendue pendant la guerre des Parthes.

Nous devons louer sans réserve toutes ces mesures prises dans l'intérêt de la malheureuse Italie. La dernière dont nous ayons à parler, utile encore, éveille néanmoins un sentiment d'inquiétude, à cause des conséquences qu'elle entraînait. Sous Trajan paraissent les premiers *curatores civitatum*[5], créés vraisemblablement par lui et chargés de surveiller l'administration financière des colonies et des municipes, ces villes ne pouvant, sans leur aveu, aliéner leurs propriétés ni entreprendre des travaux considérables. L'établissement de cette fonction extraordinaire fut motivé, à coup sûr, par des abus qui firent sentir la nécessité d'un contrôle actif de l'empereur, et d'une sorte de tutelle qu'il exercerait sur les communes. On doit croire que les premiers *curatores* agirent avec circonspection et n'outrepassèrent pas les limites de leur

1. Cohen, nos 13, 299, 300, 303, 304.
2. Cohen, Supplément n° 2.
3. Or. Henzen, 5444.
4. Cohen, nos 301, 302. Supplt. 31, 32.
5. Henzen, *Annal. Inst. Arch.*, 1851, p. 5-35.

compétence et de leur mandat. Mais on ne peut se défendre d'un regret légitime en signalant cette intervention du pouvoir central dans les intérêts municipaux, cette tendance à une centralisation qui étouffera plus tard toute initiative et toute vie locale sur les points qu'elle aura touchés. Trajan, sans doute, ne songeait pas à concentrer dans ses mains tous les éléments de la puissance publique, mais, sous l'impulsion donnée par lui, et par le jeu même d'une institution dont il ne soupçonnait pas la portée, ces éléments se réunirent peu à peu dans la main de ses successeurs. La création des *curatores* est en effet un acheminement à l'assimilation de l'Italie aux provinces; dans les règnes suivants, cette surveillance, toujours temporaire, se généralisera dans la péninsule[1], et déjà nous trouvons sous Trajan un C. Julius Proculus qualifié de *legatus Augusti pro praetore regionis Transpadanae,* c'est-à-dire chargé de surveiller toutes les *civitates* de la Transpadane[2]. On connaît trois curateurs délégués par Trajan dans les cités des Bergomates[3], des Aecani[4] et des Caerites[5]. Le dernier figure dans un document intéressant qui nous révèle la nature des rapports officiels de la *civitas* et du *curator*, et nous montre l'effet immédiat et bien connu de la centralisation, c'est-à-dire le ralentissement qu'éprouve la marche des affaires[6]. Vesbinus, affranchi de Trajan, offrait aux Caerites de construire à ses frais un *phretrium* (salle de séances) pour les Augustales, si le municipe disposait d'un terrain pour cet objet. Le 13 avril 113, le conseil des décurions accorda la concession du terrain, mais il fallut en référer au curateur *Curatius Cosanus*. Une lettre du 13 août de la même année, adressée à ce personnage, lui fit connaître que « le terrain en question ne servait point à la république, et n'était d'aucun rapport[7]. » Dans ces circonstances, Cosanus émit un avis favorable, mais il ne le fit connaître que le 13 juin 114, et la dédicace de l'édifice n'eut lieu que le 1er août suivant. Du 13 août au 13 juin, intervalle écoulé entre la lettre envoyée à Cosanus et la réponse de ce magistrat sur l'affaire la plus simple, on compte *dix* mois.

1. V. Henzen, n° 6482.
2. Orelli 2273.
3. (Bergame) Orelli 3898.
4. (Troja) Orelli 4007.
5. (Cervetri) Orelli 3787.
6. Ce document a été traduit par M. Egger. *Examen des historiens d'Auguste*, p. 390.
7. Qui locus rei publicae in usu non est, nec ullo reditu esse potest.

Mais personne, au temps de Trajan, ne prévoyait les maux qui pouvaient sortir de l'institution nouvelle; on n'était sensible qu'à l'ordre ramené dans les administrations municipales. On achetait volontiers cet avantage au prix de quelque lenteur, et on rangeait probablement ces *curatelles* au nombre des bienfaits dont Trajan avait comblé l'Italie, et que nous avons essayé de faire connaître. Si l'on a bien apprécié la hauteur de vues qui caractérise ces diverses mesures, et le zèle pour le bien public qui les inspire, on n'hésitera pas à s'associer à la reconnaissance que les contemporains éprouvaient, et dont les monuments, élevés par eux, perpétuent le souvenir[1].

1. V. un grand nombre d'inscriptions, et les médailles REST*ituta* ITALIA (Cohen, nos 208, 373, 374). Au risque de jeter quelque ombre sur ce tableau, je dois rappeler que les voyages dans la Péninsule présentaient alors peu de sécurité. V. Plin. *Ep.*, VI, 25.

CHAPITRE IX.

LES PROVINCES.

Les témoignages anciens sur l'administration de Trajan dans les provinces sont peu abondants, car la correspondance de Pline le Jeune avec l'empereur n'offre pas, à cet égard, autant de ressources qu'on serait tenté de le croire au premier abord. Les conditions très-spéciales au milieu desquelles l'auteur du *Panégyrique* fut préposé au gouvernement de la Bithynie ont été souvent méconnues, et on a tiré de ses lettres, aussi bien que des réponses de Trajan, des conséquences tout à fait fausses, en y voulant trouver les traits caractéristiques du système politique de ce prince. La Bithynie, depuis plusieurs années, était le théâtre de troubles assez graves. Plusieurs gouverneurs avaient été accusés de concussions, les poursuites n'avaient marché qu'avec lenteur[1], et au milieu de ces désordres, les finances de la province tombaient en désarroi, les édifices publics restaient inachevés, l'état même des personnes perdait toute régularité, en un mot la vie sociale était paralysée dans tous les membres. Le Sénat, fatigué de discussions qui s'étaient multipliées à ce sujet, s'en était rapporté, dès l'an 107, au jugement de l'empereur pour trancher les difficultés survenues entre les provinciaux et les proconsuls[2]. Afin de couper court à une série de procès interminables, un sénatus-consulte autorisa l'empereur à envoyer en Bithynie, bien qu'elle fût province séna-

1. Plin., *Ep.*, IV, 9; V, 20; VI, 5 et 13; VII, 6 et 10.
2. Plin., *Ep.*, VII, 6. Le livre VII[e] a été écrit dans l'année 107. Mommsen, *Etude*, *etc.*, p. 21.

toriale, un agent qui examinerait la situation et la règlerait avant qu'un nouveau proconsul y retournât prendre possession du gouvernement régulier. Cet agent fut Pline [1]. Antérieurement, Messius Maximus avait été chargé d'une mission analogue en Achaie [2], et C. Avidius Nigrinus était venu à Delphes régler, au nom de l'empereur, une contestation pendante entre les habitants de cette ville et ceux d'Anticyra [3]. On ne trouve pas, dans les règnes qui ont précédé celui de Trajan, trace de missions semblables, ce qui donne lieu de penser qu'il les imagina le premier [4] : on sent là un ordre d'idées voisin de celui qui inspira la création des *curatores civitatum;* on peut y signaler aussi un danger pareil, cette intervention de plus en plus fréquente de l'empereur pouvant faciliter un jour les empiètements du pouvoir central sur les attributions laissées au Sénat et aux municipes par Auguste; mais il n'est pas de mesure si bonne dont on ne puisse faire sortir de grands abus, et ces empiètements sont tout à fait étrangers aux habitudes gouvernementales de Trajan. Ainsi, pour ne pas sortir de la Bithynie, les droits du Sénat furent absolument réservés, car on connaît des *proconsuls* et des *questeurs* de Bithynie dont l'administration est postérieure à Trajan [5]; de plus la correspondance échangée entre Pline et lui nous montre qu'il considérait

1. Son titre est *Legatus propraetore provinciae Ponti et Bithyniae consulari potestate in eam provinciam ex s. c. ab imp. caes. Nerva Trajano... missus*. Ibid., p. 86.
2. Plin., *Ep.*, VIII, 24.
3. Orelli 3671.
4. Borghesi (*Œuvres*, V, 407-415) et M. Waddington (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVI[e] 1[re] partie, p. 222-228) ont parfaitement élucidé la nature des fonctions confiées à ces agents. Tiberius Julius Severus qui, sous Hadrien, fut chargé en Bithynie de la même mission que Pline, est qualifié dans une inscription grecque (Corpus 4033) de διορθωτής καὶ λογιστής. Sous le règne de Septime Sevère, un certain Italicus envoyé en Grèce avec des instructions semblables, est dit dans une inscription athénienne λογιστής καὶ ἐπανορθωτής. Le διορθωτής ou ἐπανορθωτὴς (*corrector*; mais ce mot désigna plus tard des fonctions très-différentes) est chargé des réformes administratives: on ne le trouve jamais dans les provinces réservées à l'empereur (Waddington, l. l., p. 224). Le λογιστής (*logista, curator*) réorganise les finances des villes ou des provinces (Orelli-Henzen, 6483, 6484). Pline et Messius Maximus cumulèrent probablement les fonctions de *corrector* et de *curator*, comme cela est dit expressément de Severus et d'Italicus.
5. On sait que le gouverneur des provinces impériales se nommait *legatus augusti pro praetore* et qu'il avait sous ses ordres, non pas un questeur, mais un *procurateur*. Or L. Coelius Festus fut *proconsul* de Bithynie sous Caracalla (Orelli, n° 77).

cette modification du régime de la province comme tout à fait provisoire, et qu'il entendait ne rien innover par des coups d'autorité.

Faute de connaître ces missions temporaires données à plusieurs reprises par les empereurs dans les provinces sénatoriales où il fallait rétablir l'ordre, on a pris l'exception pour la règle, et on a supposé que Trajan entretenait avec les gouverneurs des vingt-neuf provinces, entre lesquelles était alors partagé l'empire, une correspondance aussi active qu'avec celui de la Bithynie. Comme on l'y voit autoriser, par des rescrits particuliers, la construction d'un bain à Brousse, l'achèvement d'un théâtre à Nicée, la couverture d'un égout dans la ville d'Amastris[1], on s'imagine qu'il en était partout de même, et on s'élève contre cette centralisation excessive, on plaint les peuples soumis à une administration si lente, si minutieuse et si tracassière, on s'apitoie sur le sort de Trajan obligé de statuer et de répondre sur tant de questions, et en effet cette besogne surhumaine provoque autant de commisération que d'étonnement. Mais une étude plus attentive dissipe ces illusions, révèle le caractère provisoire et spécial de la mission confiée à Pline, et explique comment la correspondance relative à cette mission fut si abondante et si détaillée. La situation de la province était fort embarrassée[2], de sorte que des tâtonnements étaient inévitables, et les pouvoirs du commissaire n'avaient pu être à l'avance exactement définis : il était obligé d'en demander, pour ainsi dire, un nouveau pour chaque cas particulier. Pline n'avait gouverné aucune province jusqu'alors et n'avait même jamais été attaché à un gouvernement provincial : c'est à Rome qu'il avait rempli toutes ses fonctions politiques, et il n'osait résoudre maint problème courant qui n'aurait pas embarrassé un homme plus habitué au maniement de ce genre d'affaires[3]. Enfin Trajan comptait principalement, pour aplanir les difficultés, sur son ascendant personnel, sur la confiance et l'affection qu'il inspirait aux peuples, et pour cela il fallait qu'il se montrât constamment derrière son agent[4].

1. Plin., *Ep. ad Traj.*, 24, 40, 99.

2. Plin., *Ep. ad Traj.*, 32. Meminerimus idcirco te in istam provinciam missum quoniam multa in ea emendanda apparuerunt. Cf. *ibid.*, 117.

3. Toutefois il était au courant de la situation générale de la Bithynie par l'étude qu'il avait dû consacrer aux affaires de la province lors des procès de Bassus et de Varenus.

4. Provinciales, credo, prospectum sibi a me intelligent, nam et tu dabis operam ut manifestum sit illis electum te esse, qui ad eosdem mei loco mitteris (*Ep. ad Traj.*, 78).

Il ne faut donc pas chercher dans cette correspondance le *type* du gouvernement de Trajan. Mais on en tirera des inductions légitimes si l'on veut connaître l'*esprit* de ce gouvernement, car cet esprit assurément n'était pas en Bithynie autre qu'ailleurs. On reconnaît alors que bien loin de centraliser, l'empereur se montre scrupuleusement attentif à ménager les organes de la vie locale. C'est Pline qui voudrait simplifier, en appliquant un règlement général à toute la province ; c'est Trajan qui l'en empêche[1], qui le rappelle incessamment au respect des droits anciens, des coutumes, des priviléges de chacun ; lorsqu'une difficulté se présente il lui recommande l'étude des précédents[2] ; et c'est seulement quand elle est absolument nouvelle qu'il la tranche, en basant toujours ses jugements sur l'équité[3].

Le gouvernement de Pline étant ainsi replacé sous son vrai jour, et le dixième livre de ses lettres reconnu pour n'être qu'un recueil de pièces concernant l'histoire particulière de la Bithynie, où faut-il chercher les éléments d'un tableau des provinces sous ce règne ? Il conviendrait d'abord d'extraire du corps des lois romaines quelques mesures générales auxquelles le nom de Trajan est resté attaché, puis on devrait étudier à part la condition de chaque province, Espagne, Gaule, Afrique, Achaie, etc., comme nous avons étudié celle de l'Italie. Mais le manque absolu de documents semblables à ceux que nous avions sous la main pour cette partie de l'empire, nous empêche de faire un tel travail pour les provinces. Çà et là, sur le sol antique, des ruines grandioses offrent gravé le nom de Trajan et attestent la prospérité dont le monde jouissait alors, mais ne nous révèlent ni les détails de cette prospérité, ni les moyens employés pour la faire naître et la maintenir.

Suivant le deuxième Aurelius Victor[4], Trajan aurait d'abord montré une étonnante faiblesse pour les mauvais gouverneurs, et c'est seulement après des avis réitérés de Plotine et sous son influence qu'il aurait porté un peu d'ordre et de justice dans cette partie du gouvernement. Les assertions de cet auteur, ou plutôt de ce compilateur médiocre, vivant à une époque très-éloignée des faits qu'il raconte, et comprenant mal les textes qu'il abrége, sont généralement peu dignes de foi ; il est néanmoins difficile de

1. In universum a me non potest statui (*Ep. ad Traj.*, 113).
2. Sequenda tibi exempla sunt eorum qui isti provinciae praefuerunt (*Ep. ad Traj.*, 68). Cf. 48, 109, 115.
3. Ibid., 55, 68, 84, 109.
4. *Epitome*, 43, 21.

ne tenir aucun compte de ce qu'il avance ici : car son dire est corroboré en partie par un mot d'Homullus à Trajan lui-même, mot consigné par l'historien contemporain Marius Maximus dans son histoire de ce prince, d'où Lampride[1] l'a tiré; le consulaire reprocha un jour au prince de faire plus de mal que Domitien; car, lui dit-il, « ce mauvais empereur avait des amis honnêtes, « et on ne souffrait que de sa méchanceté personnelle, tandis que « tu abandonnes ton autorité à des favoris indignes, et l'on te hait « justement. » On doit croire que ces abus remontent au temps où Trajan, tout entier à la défense de la Germanie, ne pouvait donner qu'une attention incomplète au reste de l'empire, car dès l'an 100 le procès de Marius Priscus, jugé et condamné par le Sénat en présence de l'empereur[2], lui indiquait assez clairement le vœu public, et d'autre part Pline, cette année même, vante l'administration des provinces[3]. Or malgré l'exagération concédée aux panégyristes, il n'aurait osé se mettre en contradiction si complète avec ce que les Romains pensaient et disaient tout haut. La réforme fut donc accomplie dès que Trajan fut rentré dans Rome.

Au nombre des mesures qui intéressent toutes les provinces je placerai d'abord la réorganisation du service des postes. Trajan, comme l'a démontré M. Naudet[4], ne créa pas les postes, ainsi qu'une phrase d'Aurelius Victor pourrait le faire croire[5], mais cette phrase prouve du moins qu'il s'occupa de cette branche des services publics, et en effet M. Henzen a reconnu que les employés appelés *praefecti vehiculorium* paraissent pour la première fois sous son règne[6]. L'institution du *cursus publicus* consistait en l'établissement d'un certain nombre de relais où les courriers de l'Etat trouvaient des voitures et des chevaux frais en permanence. Ces relais étaient entretenus aux dépens des provinces, et ces prestations constituaient un lourd impôt, à en juger par la reconnaissance témoignée aux empereurs qui en allégèrent les contribuables en le rejetant sur le fisc. Outre les courriers de l'Etat (*tabellarii*), le *cursus publicus* transportait en effet les

1. Lamprid. *Sev. Alex.*, 65.
2. Plin., *Ep.*, II, 11.
3. *Paneg.*, 70, 79.
4. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, XXIII, p. 166 et suiv.
5. *Caes.*, 13. Simul noscendis ocius, quae ubique e republica gerebantur, admota media publici cursus.
6. *Annales de l'Inst. Arch.*, 1857, p. 98 et suiv.

fonctionnaires et aussi toute personne pouvant montrer un *diploma* signé de l'empereur. Les diplômes étaient délivrés par le gouverneur de la province, seulement sur un ordre du prince appelé *evectio*. Mais les empereurs en vinrent à accorder cette faveur avec tant de prodigalité que les provinces furent écrasées sous des charges que ne compensait aucun avantage. Les particuliers ne jouissaient pas, pour leur correspondance, de ces communications rapides et régulières, et la décentralisation de cette époque rendant peu fréquents et peu nécessaires les rapports de la capitale et des provinces pour la satisfaction des besoins publics, le *cursus publicus* n'existait réellement qu'au bénéfice du gouvernement central, de ses agents et de ses favoris[1]. C'était toutefois un service indispensable, qu'on ne pouvait songer à supprimer, mais qu'il fallait rendre le moins onéreux possible : tel est le but que poursuivit Trajan en instituant les *praefecti vehiculorum* qui veillaient à ce que les prestations fussent équitablement réparties, et aussi en se montrant fort économe d'*evectiones*[2].

Le Digeste ne contient que trois lois relatives à l'administration des provinces, édictées sous le règne de Trajan. Elles favorisent les *civitates*, considérées avec raison comme des personnes ayant leur vie et leurs intérêts propres, et constituant l'unité véritable du corps social, et elles tendent à accroître leur richesse et leur indépendance. Les dispositions légales propres à seconder de plus en plus l'émancipation des communautés dans l'ordre civil sont un des traits caractéristiques de l'époque antonine.

Lors des élections municipales, les candidats promettaient à l'envi à leurs concitoyens des édifices publics, des jeux, des banquets ou même des distributions d'argent[3]. Mais souvent ces promesses n'étaient pas tenues; l'édifice commencé restait inachevé, ou bien la construction n'était pas même ébauchée. La ville n'avait aucun recours contre ce manque de foi, car la simple *pollicitatio* n'obligeait pas. Trajan voulut que dans ce cas spécial elle créât un lien de droit, et fit décider que quiconque, en

1. Comme le remarque Hegewisch (p. 203), il eût suffi de permettre aux courriers de se charger, outre leurs dépêches, des lettres particulières, moyennant une certaine rétribution, pour changer en une source abondante de revenus pour l'Etat, et en un établissement très-commode pour les citoyens, une institution qui n'était pour eux qu'un fardeau.

2. Plin., *Ep. ad Traj.*, 44, 45.

3. Ces présents ne doivent pas être confondus avec l'*honorarium* ou *summa legitima* que le nouvel élu était tenu de verser dans la caisse municipale.

vue d'un honneur public devant être déféré à lui ou à d'autres, aurait promis d'exécuter quelque ouvrage dans une *civitas* serait tenu de l'achever. L'obligation passait à son héritier [1].

Une autre loi de Trajan, favorable à la bonne administration, nous a été conservée par une inadvertance de Tribonien, qui l'a insérée dans le Digeste à côté de dispositions contraires. La soustraction de fonds appartenant aux *civitates*, considérée jusqu'alors comme un simple *furtum* et ne donnant lieu qu'à une répétition civile, fut assimilée au *péculat* et punie de l'interdiction de l'eau et du feu jointe à la confiscation des biens [2]. A l'époque de Marcien, la législation inaugurée sous Trajan était encore en vigueur, mais plus tard on revint à l'ancien état de droit [3], sans que l'on puisse déterminer les motifs de ce retour.

Enfin le sénatus-consulte Apronien [4] autorisa les cités à acquérir des biens par voie de fidéi-commis. Comme *personae incertae*, elles ne pouvaient ni hériter ni recevoir de legs [5] et elles ne furent relevées de cette incapacité qu'au ve siècle de notre ère [6]. Jusque-là, le sénatus-consulte Apronien leur permit de tourner les dispositions sévères de la loi : on sent assez à quel point cette mesure leur était favorable.

Le manque de documents nous empêche, comme nous l'avons dit, de présenter un tableau détaillé de l'état des provinces sous Trajan. Ainsi nous ne savons rien de l'histoire de la Bretagne, ni de celle de la Gaule, pendant le règne de ce prince. En Espagne, les bornes milliaires retrouvées sur le magnifique réseau de routes qui sillonnait la Péninsule témoigne de la sollicitude avec laquelle Trajan chercha à porter la vie dans toutes les parties de ces provinces [7]. Mais le pont d'Alcantara [8] et celui de Chaves [9] montrent d'une manière encore plus éclatante de quelle prospérité jouissait alors le pays, puisqu'ils ont été élevés, en dehors du parcours des

1. Dig., L, 12, 14, pr.
2. Dig., XLVIII, 13, 4, 57. Cf. eod. tit., l. 3.
3. Et hoc jure utimur, dit Marcien au lieu cité du Digeste. Mais au livre XLVII, 11, 81 on lit : ob pecuniam civitati subtractam, actione furti non crimine peculatus tenetur. Cf. l. 16, § 15 et 16.
4. Dig., XXXVI, 1, 26. Bach, dans l'histoire de la jurisprudence, rapporte ce sénatus-consulte au règne de Trajan. D'autres auteurs le rattachent au règne d'Hadrien.
5. Ulp., *Regul.*, XXII, 5; XXIV, 18. Plin., *Ep.*, V, 7.
6. Constitution de l'empereur Léon en 469. *Cod. Just.*, VI, 24, 12.
7. Nos n°s 5, 7, 13, 23, 38.
8. Notre n° 41.
9. Notre n° 63.

voies romaines, aux frais des municipes situés dans le voisinage et que la communauté des intérêts poussait à se rapprocher. Des villages du Portugal et de l'Estramadure dont on ne retrouve plus la place[1] faisaient construire au-dessus du Tage un pont magnifique qui domine de soixante mètres les eaux du fleuve[2]. On conçoit que de tels monuments aient perpétué le nom de Trajan dans une contrée qui pouvait d'ailleurs, à juste titre, se montrer fière de l'avoir vu naître, et on s'explique que la reconnaissance nationale y fasse attribuer au même empereur, sans preuve suffisante, tous les édifices romains dont la solidité ou la grandeur éveillent l'admiration[3].

Nous avons étudié plus haut ce qui concerne l'administration de Trajan dans la Germanie et dans les provinces du Danube.

Dans l'Orient, pourvu depuis longtemps de toutes les ressources de la civilisation, Trajan eut moins à faire : il y laissa pourtant des marques de son activité et des fondations généreuses. La statue que les Grecs lui avaient élevée à Olympie[4] ne paraît pas un hommage banal, mais bien un remerciement pour quelque bienfait considérable. L'abondance des capitaux dans la Bithynie[5] témoigne de l'état florissant dont jouit la province dès que les abus les plus criants eurent été réformés, et nous sommes autorisés à croire que toutes les provinces asiatiques étaient dans une situation également heureuse. Antioche fut dotée de monuments somptueux et utiles[6].

L'Egypte vit s'étendre et s'améliorer la navigation du canal qui reliait le Nil à la Mer Rouge. Créée sous Cambyse et Darius[7], délaissée par les derniers Achéménides, rétablie par Ptolémée Philadelphe[8] et soigneusement entretenue par les premiers Césars, cette voie navigable ne fut abandonnée qu'au IIIe siècle de notre ère[9]. Trajan en agrandit l'embouchure : de plus, il porta la prise d'eau du Nil à Babylone, c'est-à-dire à soixante

1. Sur onze peuples dont les noms sont inscrits sur le pont d'Alcantara, deux seulement ont pu être identifiés.

2. Hübner, *Corpus*, p. 90. Delaborde, *Itinéraire de l'Espagne*, II, p. 116.

3. Par exemple le pont de Salamanque et l'aqueduc de Ségovie. Hübner, *Corpus*, etc., p. 110, 379.

4. Pausan., V, 12.

5. Plin., *ad Traj.*, 54.

6. Malalas., ed. Bonn., p. 276.

7. Hérod., II, 158.

8. Pline (*Hist. Nat.*, VI, 29) l'appelle *Ptolemaeus amnis*.

9. Letronne, *Inscriptions de l'Egypte*, I, p. 296. Ptolémée nomme le canal Τραΐανος Ποταμός

kilomètres en amont de Bubaste, où le canal commençait au temps d'Hérodote; cette modification, qui augmentait la pente du canal, augmentait aussi la durée du temps pendant lequel il était ouvert à la navigation[1]. Ce grand travail se rattachait d'ailleurs à l'exploitation des carrières de granite et de porphyre, découvertes sous le règne de Claude, mais qui ne furent pas fouillées activement avant celui de Trajan[2]. Ainsi son nom parvenait jusqu'au fond de la Haute-Égypte[3], accompagné d'un tel prestige que les Ethiopiens envoyèrent une ambassade à Rome[4]. L'élévation, au rang de colonies, de villes telles qu'Hadrumète, Sétif et Thamugas[5], nous montre enfin les efforts de Trajan pour étendre et consolider la puissance romaine dans le nord de l'Afrique.

Au milieu de cette prospérité, les provinces n'étaient pas, ne pouvaient pas être, à l'abri des malversations d'un administrateur; sous Trajan même, l'Afrique, la Bétique, la Bithynie eurent à demander justice de leurs proconsuls[6]. Mais ces faits graves devenaient plus rares à mesure que le principat se consolidait. La correspondance de Pline nous offre les traits principaux de la chronique de Rome depuis l'an 97 jusqu'à l'an 109[7]. Dans cet intervalle, l'auteur ne cite que quatre procès de concussion. Dans tous il prit la parole : mais il rendait à ses amis un compte si suivi et si détaillé de toute séance du Sénat un peu intéressante, qu'il n'eût certainement point passé sous silence le récit d'une affaire criminelle par la raison qu'il n'y aurait joué aucun rôle. On peut donc affirmer que les procès de Marius Priscus, de Caecilius Classicus, de Julius Bassus, de Varenus Rufus sont les seuls qui aient été portés devant le Sénat dans ces douze années : or sous Néron, dans l'espace de six ans, Tacite n'énumère pas moins de onze procès de ce genre[8].

1. Le nouveau canal fut terminé vers 109 (an XII de Trajan). Letronne, *l. l.*, p. 424.

2. Letronne, *ibid.*, p. 189.

3. Le nom de Trajan est inscrit en caractères hiéroglyphiques dans les temples de *Philae*, d'*Ombos* (Champollion, *Précis du système hiéroglyphique*, pl. 148, 148*a*), de *Denderah*, d'*Esneh* (id., Lettres, VII, p. 75; XII, p. 165).

4. Dion, LXVIII, 15. Il les appelle Ἰνδούς.

5. Orelli 3058.

6. Le procès de Marius Priscus fut jugé dans les premiers jours de l'an 100, celui de Classicus dans l'automne de 101, celui de Julius Bassus en 103 ou 104, celui de Varenus Rufus en 106, il durait encore en 107. Mommsen, *Etude*, 12-22.

7. Mommsen, *Etude*, 1re partie.

8. En 56, ceux de Vipsanius Lenas, de Cestius Proculus (*Ann.*, XIII, 30);

L'accusation était portée devant le Sénat par le *concilium*[1] de la province, dont les envoyés recevaient à ce sujet un mandat impératif[2]. Pour que le procès suivît son cours, il fallait que le Sénat autorisât l'enquête[3], ce qui donnait lieu à une première discussion et opposait à l'accusation un premier obstacle. Toutefois on ne rapporte pas que cette enquête ait jamais été refusée. Elle se faisait même dans des conditions assez favorables aux provinciaux, car l'accusateur seul pouvait forcer les témoins à comparaître. Lors du procès de Varenus Rufus, Pline fit rendre un sénatus-consulte qui conférait les mêmes droits à l'accusé. On ne conçoit pas comment cette mesure équitable fut prise aussi tard, ni pourquoi elle suscita de violentes clameurs[4].

Les procès de concussion tombaient sous le coup de la loi Julia[5], justement vantée par Cicéron[6]. L'Empire n'apporta aucune modification essentielle à cette œuvre d'une politique à la fois habile et généreuse, qui résumait et consacrait tous les efforts tentés depuis un siècle pour améliorer la condition des peuples vaincus. Mais la nouvelle composition des tribunaux promettait une justice plus impartiale, car ce n'était plus seulement parmi les sénateurs ou parmi les chevaliers, ou sur une liste comprenant les noms des membres de ces deux ordres, que le préteur choisissait les juges. Auguste avait rétabli la troisième décurie supprimée par Jules César (celle des *tribuni aerarii*); il en avait ajouté une quatrième[7], Caligula[8] créa la cinquième. Ainsi le jury se trouvait recruté dans toutes les classes, et la classe moyenne y dominait.

Malheureusement les affaires de concussion durent être portées

en 57, ceux de P. Celer, de Cossutianus Capito, d'Eprius Marcellus (*ibid.*, XIII, 33); en 58, ceux de Suilius (*ibid.*, XIII, 43), de Sulpicius Camerinus, de Pomponius Silvanus (*ibid.*, XIII, 52); en 59, celui de Pedius Blesus (*ibid.*, XIV, 18); en 60, celui de Vibius Secundus (*ibid.*, XIV, 28); en 61, celui de Tarquitius Priscus (*ibid.*, XIV, 46).

1. Plin., *Ep.*, VII, 6.

2. Plin., *Ep.*, III, 9. La même marche était suivie pour l'accusation du gouverneur d'une des provinces réservées à César. V. l'inscription connue sous le nom de *Marbre de Thorigny*. *Rev. archéol.*, 1864, I, p. 9,

3. Plin., *Ep.*, V, 20; VI, 29.

4. *Ep.*, VI, 5, VI, 13.

5. Laboulaye. *Lois criminelles des Romains*, p. 419.

6. Optima lex. *Pro Sext.*, 64. Lex Caesaris justissima atque optima. *In Pison*, 16.

7. Suét., *Oct.*, 32.

8. Suét., *Calig.*, 16. V. dans les inscriptions, *passim*.

devant le Sénat[1] qui se rendit maître absolu des procédures et de la peine. Tous les abus, tous les entraînements que favorise la mise de la justice dans les mains d'un corps politique ne tardèrent pas à se faire sentir, et le règne de Trajan, comme nous l'allons voir, en fournit plus d'une preuve.

En dehors des envoyés de la province, des sénateurs seuls prenaient la parole dans ces affaires. Le Sénat désignait ceux de ses membres qui soutiendraient l'accusation, et ceux qui défendraient l'accusé et ses complices : dans ce choix, on se conformait généralement aux désirs exprimés par les parties.

Le renvoi, devant les juges ordinaires, du gouverneur accusé exposait celui-ci à des restitutions pécuniaires et à la perte de ses dignités. C'est ici que le Sénat usait de son pouvoir discrétionnaire pour adoucir ou pour aggraver la peine[2]. Ainsi Julius Bassus, n'ayant donné et reçu que des présents peu considérables, parut plus imprudent que coupable. Le Sénat décida que l'accusé conserverait son rang, quelle que fût la décision des juges devant lesquels il le renvoyait[3]. D'autres fois, la déchéance n'était que partielle : ainsi Hostilius Firminus, légat de Marius Priscus, ne fut pas exclu du Sénat, mais seulement privé de prendre part au tirage au sort des gouvernements. Pline relève avec vivacité ce qu'il y avait de contraire au bon sens et à l'équité dans cette demi-mesure : « Que peut-on imaginer de plus bizarre et de plus indécent que de voir siéger au Sénat un homme que le Sénat a flétri, de le voir au niveau de ses propres juges? de le voir, exclu du proconsulat pour cause de prévarication dans ses fonctions de légat, juger lui-même des proconsuls? de voir enfin un homme, condamné pour un crime honteux, condamner ou absoudre les autres[4] ? »

Un épisode du procès de Classicus offre un exemple révoltant d'arbitraire et de partialité. Au nombre des complices poursuivis[5] était Casta, la femme du proconsul. L'accusation, néanmoins,

1. Dion, LI, 21. Sur cette question et les développements qu'elle comporte, voir Laboulaye, ouv. cit. pp. 413-428, 438-444.

2. Pline, *Ep.*, IV, 9. Caepio quum putaret licere Senatui, sicut licet, et mitigare leges et intendere...

3. Julius Bassus fut même consul suffect en 105. Les actes de son gouvernement furent cassés (*ad Traj.*, 56, 57).

4. *Ep.*, I, 12. Il supporte plus patiemment l'inconséquence dont profita son client Bassus, mais il convient qu'elle causa beaucoup de mécontentement dans le Sénat et dans Rome (*Ep.* IV, 9). Le Sénat abusait un peu de la liberté que lui laissait Trajan.

5. A la demande de Pline, III, 9. Cf. VI, 31.

n'avait produit contre elle que des indices de culpabilité. A la surprise générale, un témoin, en déposant, insinue que l'un des accusateurs, Norbanus Licinianus, est peut-être coupable de prévarication[1] en faveur de Casta. Or Norbanus avait été non-seulement désigné comme accusateur par la province, mais encore nommé par le Sénat commissaire dans l'enquête préparatoire. Malheureusement pour lui il s'était montré, sous Domitien, l'adversaire de plusieurs sénateurs. Aussitôt le ressentiment patricien se déchaîne et l'accable. La loi exigeait que l'accusation principale fût jugée avant la prévarication : au mépris de la loi, on décide que la prévarication sera jugée immédiatement. Licinianus demande au moins un délai d'un jour pour qu'un acte d'accusation soit dressé et qu'il puisse en prendre connaissance : on passe outre, pour l'empêcher de rassembler les éléments de sa défense. Mais, par sa présence d'esprit, il répond de manière à confondre son accusateur. Alors on le charge à l'envi de griefs particuliers, tous étrangers à la cause. Deux consulaires rappellent que, sous Domitien, il eut part à la condamnation de Salvius Liberalis[2]. La rélégation est prononcée contre Norbanus : et de l'aveu de Pline, cette condamnation était, au fond, motivée par des inimitiés particulières beaucoup plus que par la prétendue prévarication, mise en avant par un témoin irrité ou suborné, et visée dans l'arrêt. Pline, qui accusait Casta et se trouvait gêné par l'insuffisance des indices qu'on alléguait contre elle, retient alors le fait de prévarication qui la compromet aussi bien que son complice, et il s'efforce d'en tirer parti en exposant que la condamnation qui vient d'être prononcée est inexplicable si l'on n'admet pas que Casta est en effet coupable de faits graves, que la connivence de Norbanus dissimulait. Cette logique se trouve en défaut : les sénateurs ont assouvi leurs vengeances particulières, ils ne veulent pas frapper une *clarissima femina*, Casta est acquittée ! Dans la même affaire, le gendre de Classicus est absous, mais un officier, autrefois sous ses ordres, et qui n'a que le rang de chevalier, est banni de l'Italie pour deux ans[3].

Au sortir du règne de Domitien, où le Sénat avait été si cruellement éprouvé, ses membres évitaient de se frapper les uns les

1. On appelait *praevaricatio* la collusion démontrée de l'accusateur avec l'accusé pour procurer à celui-ci un acquittement frauduleux.

2. Rappelé d'exil par Nerva, Liberalis siégeait en ce moment même au Sénat.

3. *Ep.*, III, 9.

autres, et reculaient devant des accusations ou des condamnations qui pouvaient rappeler, même de bien loin, les manœuvres et l'acharnement des délateurs. Aussi Pline s'efforçait-il, autant qu'il le pouvait, de faire agréer par le Sénat ses excuses pour décliner le rôle d'accusateur[1]. Il hésita longtemps à se charger des intérêts de la Bétique dans le procès que cette province intentait à Classicus. Il s'y décida parce que « le proconsul étant mort avant l'ouverture des débats, ce qu'il y a de plus affligeant dans ce genre d'affaires, le péril où on expose un sénateur, se trouvait écarté[2]. » Au cours du procès de Marius Priscus, il éprouva une faiblesse véritablement surprenante, dont le devoir triompha du reste. Il avait cherché à établir que les abus de pouvoir dont Priscus s'était rendu coupable dépassaient la mesure des crimes compris dans l'accusation ordinaire de concussion, puisque le gouverneur avait reçu de l'argent pour condamner et faire périr des innocents : il obtint que la question fût divisée. Sur le chef des malversations, Priscus renvoyé devant les juges ordinaires et condamné comme concussionnaire, perdit son rang de sénateur et toutes ses dignités. A l'égard des meurtres juridiques, les habitants de la province, qui en avaient payé le prix au proconsul, furent mandés devant le Sénat qui s'était réservé le jugement de cette seconde partie de l'accusation et Priscus fut amené, avec ses complices, dans cette enceinte où longtemps il avait siégé près de ceux qui allaient statuer sur son sort. Pline ne put voir, sans se troubler, cet ancien consulaire dépouillé de son titre et de ses insignes[3]; il se sentit rempli de compassion et, de son propre aveu, les moyens oratoires furent sur le point de lui manquer au moment où il s'agissait de faire prononcer contre le coupable un châtiment exemplaire et mérité que lui, Pline, réclamait naguère avec énergie[4].

1. *Ad Trajan.*, 3. *Ep.*, III, 9.

2. Amotum erat quod in ejusmodi causis solet esse tristissimum, periculum senatoris. N'oublions pas qu'il ajoute avec ingénuité : Videbam ergo advocationi meae non minorem gratiam quam si viveret ille propositam, invidiam nullam.

3. Stabat modo consularis, modo septemvir epulonum, jam neutrum. Erat ergo perquam onerosum accusare damnatum quem, ut premebat atrocitas criminis, ita quasi peracte damnationis miseratio tuebatur.

4. Marcus Priscus dut verser dans le trésor public les sept cent mille sesterces qu'il avait reçus pour faire mettre à mort un chevalier romain, et il fut banni de Rome et de l'Italie. Quelques sénateurs demandaient qu'indépendamment du versement au trésor, aucune peine ne fût ajoutée à la condamnation pour concussion. Ils jugeaient sans doute que cette

Il est curieux de voir un esprit de corps si vif et si inquiet se développer dans le Sénat à une époque où la communauté du titre liait seule encore ses membres, appelés à Rome de toutes les parties du monde connu et étrangers les uns aux autres par leurs origines comme par leurs intérêts domestiques, et l'on voit que, sans avoir dicté des acquittements scandaleux comme au septième siècle de Rome, cet esprit inspira néanmoins des décisions assez critiquables. L'étude des procès analysés dans la correspondance de Pline ne me paraît donc pas justifier l'opinion qui accuse les empereurs d'avoir travaillé, d'une façon méthodique, à l'abaissement du Sénat et à la réduction de ses privilèges : on peut regretter, au contraire, qu'ils lui en aient laissé d'exorbitants. Cette étude me semble également peu favorable au préjugé qui attribue aux Césars l'établissement de mesures plus propres que la législation républicaine à garantir la sécurité des provinces : cette législation fut conservée et inopportunément adoucie[1]. En même temps que l'ordre s'établissait dans le vaste empire romain, l'équité s'introduisit, il est vrai, dans le gouvernement des provinces, mais ce fut moins l'effet de réformes législatives qu'un résultat général dû à l'apaisement des compétitions politiques[2] et surtout au développement croissant du travail, à la diffusion de la richesse et au progrès des classes moyennes signalé, à toute époque, par une probité plus grande apportée dans la gestion des affaires publiques.

condamnation s'appliquait au meurtre juridique, la loi *de repetundis* ayant en effet prévu cet abus de pouvoir : ne quis... ob hominem condemnandum... aliquid acceperit (*Dig.*, XLVIII, tit. XI, l. 7 pr.). Au commencement du règne de Vespasien, Antonius Flamma, proconsul de Cyrénaique sous Néron, fut condamné aux mêmes peines que Marius Priscus « damnatus lege repetundarum et exsilio ob saevitiam (Tacite, *Hist.*, IV, 45).

1. Juvénal, *Sat.*, I, 49 :

et hic damnatus inani
Judicio (quid enim salvis infamia nummis?)
Exul ab octava Marius bibit, et fruitur Dis
Iratis : at tu victrix provincia ploras.

2. Sous la République les proconsuls pillaient les provinces pour refaire leur patrimoine dissipé dans les dépenses électorales et surtout dans les frais énormes de l'édilité.

CHAPITRE X.

LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE.

Il reste peu de vestiges des lois dues à l'initiative de Trajan ou inspirées par ses conseillers. Le code Grégorien, dont la substance a passé dans celui de Justinien, ne renfermait pas de constitutions impériales antérieures à celles d'Hadrien, de sorte que l'œuvre législative de Trajan se trouva rejetée hors du cercle habituel des études et exclue des grandes collections juridiques[1]. Mais heureusement les Pandectes renferment un certain nombre de décisions rendues par lui, qui suffisent pour nous donner une idée de l'esprit dont il était animé.

Elles sont dignes du prince que nous connaissons déjà, et confirment ce que ses autres actes nous ont appris de son caractère. Sa droiture naturelle, sa grande bonté, l'habitude de la vie militaire où tout doit être clair et précis, en un mot chacune de ses qualités propres l'invitait à porter la simplification dans les lois romaines, et la rapidité dans les lenteurs compliquées de la procédure. D'autre part nous savons que parmi les jurisconsultes dont il s'entourait, ceux aux avis desquels il déférait le plus volontiers étaient Juventius Celsus et Neratius Proculus. Or, tous deux appartenaient à la secte des Proculéiens qui prenaient le bon sens et l'équité pour guides, et qui, sous l'influence des principes stoïciens

1. Justinien avait même défendu de citer, dans les plaidoiries, les constitutions anciennes qui ne seraient pas incorporées dans son code (*de Just. cod. confirmando*). Sans la publication du Digeste, postérieure à cette mesure, on aurait donc perdu à peu près complétement le souvenir des lois de Trajan.

qu'ils avaient embrassés avec ardeur, s'écartaient volontiers des opinions anciennes et des routes frayées, pour atténuer la rigueur des vieilles lois en y portant des vues plus larges et plus humaines. Aussi, bien que les Sabiniens aient encore joui d'une grande autorité sous le règne de Trajan, alors que Javolenus, Julianus et Valens illustraient leur école, la tendance proculéienne de la législation que nous allons examiner n'est-elle pas méconnaissable. Mais d'un autre côté, Trajan nous a montré, dans sa conduite politique, une réserve et une prudence qu'on est parfois tenté d'appeler de la timidité. Il n'abandonnera pas non plus, dans ses réformes législatives, cette circonspection si conforme au vieil esprit romain, et tout en réalisant des progrès désirables, il ne prendra aucune de ces mesures générales qui font date, il n'y apportera ni cette largeur de conception ni cette supériorité dans les vues d'ensemble qui caractérisent les réformes de ses successeurs, Hadrien et Antonin, et ont motivé leur introduction dans les collections classiques des lois.

Avant d'aborder l'étude des constitutions de Trajan qui nous ont été conservées, il faut examiner une phrase énigmatique de Capitolin. Suivant cet auteur, Trajan ne consentit jamais à donner de rescrits de peur qu'on n'étendît à tous les cas, en leur communiquant la force légale, des décisions accordées seulement comme des faveurs [1]. Le Digeste contient trop de rescrits de Trajan pour que ces paroles puissent être prises à la lettre; aussi les commentateurs Godefroy [2], Schulting [3], Bach [4], pensent-ils que les *libelli* dont il est ici parlé sont les pétitions adressées par des particuliers, que l'empereur voulut, par une marque nouvelle d'affabilité, recevoir de vive voix et non par écrit comme l'exigeaient ses prédécesseurs [5]. Mais cette interprétation n'est pas admissible, attendu que nous avons des réponses écrites faites par Trajan à des pétitions sur des objets d'intérêt privé, également écrites [6]. L'état des manuscrits ne suggère aucune correction au texte de Capitolin; je pense

1. Capitol., *Macr.*, 13.... Quum Trajanus nunquam libellis responderit, ne ad alias causas facta praeferrentur quae ad gratiam composita viderentur.

2. Ad leg. 9. Cod. Theod (*de diversis rescriptis*).

3. *Dissertatio pro rescriptis* dans *Commentationes Academicae*, 1770, p. 193.

4. *Leges divi Trajani* praef., p. XI. — Montesquieu, probablement pour tourner la difficulté qui nous arrête ici, a traduit : « Trajan refusa *souvent* de donner de ces sortes de rescrits etc. » (*Esprit des lois*, XXIX, 17).

5. Suét., *Ner.*, 15.

6. Pline, *ad Traj.* 2, 48, 107, etc.

que cet auteur s'est trompé et s'est fait l'écho des traditions qui avaient cours à son époque sur les habitudes et les sentiments de Trajan, auquel la vénération populaire attribuait une équité et une bonté contrastant avec la morgue et le formalisme des autres empereurs.

Revenons maintenant aux textes épars dans le Digeste, et d'abord à ce qui touche la législation civile. Nous signalerons en premier lieu l'adoucissement du pouvoir monstrueux que le droit ancien donnait au père sur ses enfants. Papinien rapporte que Trajan força un père qui maltraitait son fils, contre toute affection naturelle, à émanciper le jeune homme, et celui-ci étant venu à mourir quelque temps après, le père fut exclu de la succession, conformément à l'avis de Neratius Priscus et d'Ariston [1].

Le prince veilla aussi aux intérêts des mineurs. Les exemptions de tutelle furent strictement bornées aux cas que les lois avaient spécifiés [2]; et tandis que la gestion des biens du mineur était soumise à des règles plus sévères [3], on donna recours au pupille contre le magistrat qui, dans la tutelle dative, n'aurait pas exigé du tuteur qu'il désignait et des *fidéjusseurs*, garants de l'obligation du tuteur, des cautions suffisantes [4]. En revanche, les actes d'administration du tuteur, faits de bonne foi, furent rendus inattaquables et lièrent le pupille, mesure d'ailleurs favorable à ce dernier, car s'il en eût été autrement, personne n'aurait voulu traiter avec son tuteur [5].

Une lettre de Trajan à Pline nous fait connaître le sentiment de l'empereur sur les enfants abandonnés de leurs parents, recueillis par des étrangers, et élevés par ceux-ci dans la servitude [6]. La coutume barbare de l'exposition était si générale dans le monde ancien [7] que dans chaque pays le législateur avait dû toucher à la question, et partout où Rome avait trouvé des lois établies sur ce sujet, elle les avait respectées et les faisait observer par le proconsul, mais en Bithynie rien de tel n'existait, et Trajan pouvait y faire prévaloir ses vues propres. Il se montre complètement favorable à l'enfant, qu'il déclare apte à réclamer la liberté sans être tenu à la racheter par le remboursement des aliments qu'on

1. Dig., XXXVII, 12, 5.
2. *Fragm. Vatican.*, 233. Dig., XXVII, 1, 17, § 6.
3. Dig., XLI. 4, 258.
4. *Cod. Just.*, V, 75, 5.
5. Dig., XXVI, 7, 12, § 1.
6. Pline, *ad Traj.* 66.
7. V. Denis, *Hist. des Idées morales*, II. 108 et suiv.

lui aura fournis. Cette décision, très-équitable en soi, ne renferme-t-elle pas quelqu'imprudence? Constantin s'en écarta, et déclara que quiconque aurait recueilli et élevé un enfant abandonné, acquerrait sur cet enfant le droit de la puissance paternelle, dont la revendication même du père véritable ne pourrait plus le dépouiller[1]. Justinien, au contraire, voulut que l'enfant fût libre et maître de sa personne, pour déjouer les desseins de ceux qui l'auraient recueilli dans des vues de spéculation[2]. C'était revenir à la doctrine de Trajan, mais après plus de quatre cents ans, et alors que, sous l'influence dominante du christianisme, les expositions étaient devenues beaucoup plus rares, et que s'étaient éveillés, dans le cœur des riches, des sentiments de commisération et de dévouement sur lesquels le législateur pouvait compter. Au premier siècle, il était bien téméraire de s'appuyer sur des sentiments de cet ordre, et la doctrine de Trajan, enlevant tout avantage à ceux qui recueillaient les enfants, exposait ces derniers à périr dans l'abandon. Il est presqu'impossible qu'il n'ait pas vu cet écueil; peut-être voulait-il mettre à la charge des villes l'entretien et l'éducation des enfants délaissés sur leur territoire, ou bien se proposait-il de fonder dans les provinces, et d'y encourager l'établissement, d'institutions analogues aux *alimenta* d'Italie. Nous ne savons rien à cet égard, mais la loi de Constantin prouve au moins que les vues de Trajan ne furent pas susceptibles d'une application générale et prolongée.

Bien que cet empereur n'ait accordé le droit de cité qu'avec beaucoup de réserve, c'est néanmoins à son règne qu'on rapporte la loi de Vettius Publicus (?), aux termes de laquelle tout esclave d'une cité italique recevait, par le seul fait de son affranchissement, le droit de cité romaine[3].

Trajan facilita les affranchissements par voie de fidéicommis, moins, à ce qu'il semble, par un sentiment de justice et de pitié pour les esclaves que par le désir de faciliter l'exécution des

1. Cod. Theod., l. I, *de expositis*.
2. Cod. Just., VIII, 52, 3 et 4.
3. Cod. Just., VII, 9, 3. *Si itaque secundum legem Vectibulici* (*cujus potestatem senatus-consulte Jubentio Celso iter. et Neratio Marcello coss. facto* (a. R. 882 = p. Cor. 129) *ad provincias porrectam constitit*) *manumissus es.* etc. Pitiscus, sub v° suppose qu'il faut lire *Vectii* |et| *Publicii*; ces noms seraient ceux des consuls de l'an 97. Mais cette indication de Pitiscus est erronée : ce collége de consuls n'est cité nulle part. Il faut lire sans doute *Vetti Bolani*. Vettius Bolanus fut consul ordinaire en 111 ap. J.-C.

volontés des morts. Ainsi, par le sénatus-consulte Rubrien[1], il fut décidé que quand ceux qui étaient chargés de donner les libertés refuseraient de se rendre au tribunal du préteur chargé des fidéicommis, et que ce préteur jugerait que les libertés étaient dues, les esclaves seraient considérés comme affranchis directement. Le sénatus-consulte Dasumien[2] étendit, au cas de l'absence justifiée, cette mesure que le Rubrien limitait à la contumace intentionnelle, et enfin le sénatus-consulte Articuléien donna aux gouverneurs de provinces le droit, jusqu'alors réservé au préteur des fidéicommis à Rome, de prononcer ces manumissions[3].

C'est encore par respect pour les dernières volontés des mourants que Trajan rendit souvent au fidéicommissaire, lorsque l'héritier était chargé de lui remettre la succession sans en rien retenir, le quart des biens que le sénatus-consulte Pégasien réservait à cet héritier[4]. Il est intéressant de voir le nom de Trajan mêlé souvent à cette matière des fidéicommis, expédient par lequel les esprits libres et généreux éludaient la rigueur de l'ancien droit, tout en en respectant les antiques formules et les prescriptions inflexibles. Ce mélange d'innovation et de respect du passé caractérise bien le règne dont nous nous occupons; la même tendance équitable se retrouve dans un rescrit aux termes duquel une forme insolite de rédaction ne dût plus entraîner la nullité d'un testament[5].

En revanche, les droits souvent excessifs des patrons furent maintenus avec rigueur. On ne peut blâmer le rescrit qui ordonne que le magistrat suspendra sa décision sur une mise en liberté réclamée aux termes d'un testament, quand ce testament est attaqué en justice[6], mais on lit avec peine un édit de Trajan qui paralyse, dans les mains de l'affranchi latin, auquel le prince même aurait accordé le droit de cité, tous les effets utiles de ce droit, si cette faveur a été obtenue contre le gré ou à l'insu du patron; édit dans lequel, reprenant d'un côté ce qu'il donne de l'autre, il privait le nouveau citoyen d'avantages que la loi Aelia Sentia lui assurait. Il fallut que, dès le règne d'Hadrien, un sénatus-consulte adoucît ces dispositions peu équitables[7].

Ces fragments constituent ce qui nous reste de la législation

1. Dig., XL, 5, 26, § 7, an 100 ap. J.-C.
2. Dig.. LX, 5, 51, §§ 4-6.
3. Ibid., § 7.
4. Dig., XXXVI, 1, 30, § 5.
5. Dig., XXVIII, 5, 1. — 6. Dig., V, 3, 7.
7. Gaius, *Comment.*, III, 72, 73. Cf. *Institut.*, III, 7, 4.

civile de Trajan. On n'y trouve aucune disposition tendant à améliorer le sort des esclaves ou à relever la condition légale de la femme, et cette lacune n'est pas, je crois, imputable au hasard, mais bien au respect superstitieux de l'empereur pour le droit et les préjugés anciens. Hadrien, heureusement, montrera une initiative plus courageuse, et va bientôt inaugurer dans cette voie de sérieux progrès.

En vue de rendre plus sûres les transactions privées, des peines sévères furent édictées contre ceux qui se serviraient de mesures fausses [1]. Trajan voulait d'ailleurs diminuer autant que possible le nombre des procès, et, à cet effet, un sénatus-consulte fixa des limites aux honoraires des avocats [2]. Au début de toute contestation judiciaire, les parties durent affirmer par serment qu'elles n'avaient rien donné ni promis à leur défenseur, et celui-ci, les affaires terminées, ne pouvait jamais recevoir plus de dix mille sesterces (2,000 fr.). La mesure, inspirée par un bon sentiment, était assez peu équitable; d'ailleurs, elle fut sans doute aussi vaine que toutes celles qu'on avait prises si souvent sur le même sujet [3]. Du reste, une fois les contestations engagées, Trajan exigeait qu'elles fussent suivies jusqu'au bout, et il appliqua rigoureusement à la *tergiversatio* le sénatus-consulte Turpilien [4], dans les détails duquel il porta plus de précision [5].

En ce qui concerne la législation criminelle, nous trouvons d'abord un rescrit ordonnant d'interroger les criminels même les jours de fêtes, où le barreau vaquait [6], ce qui abrégeait d'autant la détention préventive. Trajan voulut aussi qu'en interrogeant les témoins, le juge ne posât pas les questions sous une forme qui suggérait des réponses dans un sens déterminé, et dictait en quelque sorte la déposition [7]. Mais on ressent une impression pénible

1. Dig., XLVII, 11, 6, § 1. Ces peines furent celles que la loi Cornelia édictait contre le faussaire, déportation pour les *honestiores*, mines ou mort sur la croix pour les *humiliores* (Paul. *Sent. Recept.*, V, 5). Hadrien adoucit ces peines. Dig., l. l., § 2.

2. Pline, *Ep.*, V, 4. C'est le motif qu'on invoquait, sous Claude, pour la remise en vigueur de la loi Cincia *ne fidem quidem integram manere, ubi magnitudo quaestuum spectetur; quod si in nullius mercedem negotia tueantur, pauciora fore; nunc inimicitias, accusationes, odia et injurias foveri, ut, quomodo vis morborum pretia medentibus, sic fori tabes pecuniam advocatis ferat*... Tacit., *Ann.*, XI, 6.

3. T. Liv., XXXIV, 4. Dion, LIV, 18. Tacit., *Ann.*, XI, 5-8; XIII, 42. Suét., *Ner.*, 17.

4. Pline, *Ep.*, VI, 31.

5. Dig., XLVIII, 16, 10, § 2.

6. Dig., II, 12, 9. — 7. Dig., XLVIII, 18, 1, § 21.

en trouvant, à la suite de ces innovations libérales, des ordonnances qui multiplient la torture et l'introduisent dans des cas de procédure d'où l'ancienne législation l'excluait[1]. Par une inconséquence dont profitait l'humanité, les esclaves n'étaient jadis soumis à la torture que pour fortifier les dépositions faites en faveur de leur maître, et jamais pour le charger[2]. Trajan décida que lorsque, dans un procès, un maître serait incidemment chargé par ses esclaves mis à la question, le juge pourrait tenir compte de cette accusation[3]; et, par une interprétation sophistique de la loi, les esclaves d'un condamné purent être mis à la question contre lui, parce qu'ils avaient cessé de lui appartenir[4]. L'esclave du mari put être mis à la question contre la femme accusée[5]. Enfin l'affranchissement ne sauvait pas toujours ces malheureux de la torture. Quand un maître avait été assassiné dans sa maison, elle servait à arracher les aveux de ceux qui avaient été affranchis par testament : sous Trajan, la loi fut modifiée, pour que la question pût être appliquée également aux esclaves affranchis du vivant du maître[6].

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les intentions de Trajan, alors qu'il aggravait les conditions déjà si dures de la procédure antique, étaient excellentes, et qu'il ne cherchait là que des moyens d'arriver plus sûrement à la connaissance de la vérité. Par ces voies atroces, que la philosophie ne condamnait que timidement, il marchait, ou croyait marcher, au but le plus louable, celui de ne faire prononcer que des jugements qui ne laisseraient aucune place au doute. Son époque tout entière encourt le reproche d'avoir pris pour un instrument efficace de conviction les supplices au moyen desquels on obtenait des aveux[7]. Mais c'est au seul

1. Ce qui enlève à l'accusé tout le bénéfice de la recommandation précédente, car comme l'a dit Beccaria (chap. X), est-il une interrogation plus suggestive que la douleur ?

2. Laboulaye, *Lois criminelles des Romains*, p. 154. V. dans Tacite, *Ann.*, II, 30, comment Tibère tournait la loi.

3. Dig., XLVIII, 18, 1, § 19.

4. Ibid., § 12.

5. Ibid., § 11.

6. Dig., XXIX, 5, 10, § 1. Cf. Pline, *Ep.*, VIII, 14, et Mommsen, *Etude*, etc., p. 23.

7. Encore n'avait-on pas une foi entière dans cette efficacité. Ce qu'il y a de plus révoltant dans l'usage de la torture chez les anciens, c'est que les objections qu'elle soulève dans l'ordre logique aussi bien que dans l'ordre moral, avaient été faites sans émouvoir personne. Elles servaient aux avocats qui avaient besoin de discréditer ce genre de preuve, dans un cas donné. Ils avaient d'ailleurs des réponses toutes faites à ces cri-

Trajan que revient l'honneur d'avoir posé ces trois principes que l'assentiment des criminalistes modernes a consacrés :

1° Rejet pur et simple de toute dénonciation anonyme[1].

2° Ne condamner que sur des indices dont le nombre et l'importance produiraient la certitude, ou au moins une grande probabilité[2]. Il vaut mieux, ajoute Trajan, dans le rescrit qu'il donne à ce sujet, laisser un coupable impuni, que de frapper un innocent. Ces belles paroles, qui expriment brièvement la pensée la plus équitable et la plus humaine, et caractérisent tout un système de droit criminel, suffiraient à la gloire d'un souverain.

3° Laisser à l'accusé qui s'était dérobé aux poursuites le droit de se représenter devant les juges, et, comme on le dit aujourd'hui, de purger sa contumace. Alors seulement, quand il avait présenté sa défense, le jugement rendu en sa présence devenait définitif[3]. Sous la République, on procédait au jugement même en l'absence de l'accusé[4]. Le progrès inauguré par Trajan a été accueilli par toutes les nations civilisées, et il est inscrit dans nos lois.

tiques, pour le cas inverse, où les aveux arrachés par la torture étaient favorables à leur cause. Aristote, *Rhet.*, I, 15, 4. Cic., *Herenn.*, II, 7. Quintil, *Inst. orat.*, V, 4.

1. Pline, *ad Traj.*, 97.

2. Dig., XLVIII, 19, 5. Absentem in criminibus damnari non debere, divus Trajanus Julio Frontino rescripsit : sed nec de suspicionibus debere aliquem damnari divus Trajanus Assidus Severo rescripsit. Satius enim esse impunitum reliqui facinus nocentis, quam innocentem damnari.

3. Dig., XLVIII, 17, 4, § 2.

4. T. Liv., XXV, 4. Cic., *in Verr.* II, 17, 38, 40. Plutarch., *Brut.*, 27.

CHAPITRE XI.

FINANCES.

Trajan supprima ou réduisit un grand nombre d'impôts, et chercha dans l'ordre et dans l'économie les moyens de subvenir aux besoins publics de son immense empire. Au début de son règne, il renonça à l'*aurum coronarium*, tribut que les provinces payaient à chaque avénement [1]. Par l'abandon des poursuites de lèse-majesté [2], il s'était fermé une des sources qui alimentaient le plus abondamment les finances impériales, et il se priva volontairement d'un revenu presqu'aussi considérable, en déclarant que les biens des condamnés à la rélégation ne feraient plus retour au fisc [3]. Le tribunal, institué à Rome pour juger les contestations qui s'élèveraient entre le domaine du prince et les particuliers, jugeait souvent en faveur de ces derniers [4], et, dans les provinces, aucun contrat passé avec le fisc ne fut valable qu'après avoir été soumis au procurateur du prince [5], ce qui garantissait les particuliers contre la cupidité et la mauvaise foi des agents subalternes de cette administration redoutée.

1. Ce tribut se nommait aussi *collationes*. Pline, *Panég.*, 41. Auson., *ad Gratianum pro consulatu*, p. 299, éd. Bipontin. Suivant la chronique Paschale (p. 472, éd. Bonn.), Trajan remit encore des impôts dans l'année 106, peut-être à l'occasion de ses *decennalia*.
2. Pline, *Panég.*, 42.
3. Dig., XLVIII, 22, 1.
4. Pline, *Panég.*, 36.
5. *Fragm. de jure fisci*, § 6. Edicto Divi Trajani cavetur ne qui provincialium cum servis fiscalibus contrahant, nisi adsignante procuratore. Quod factum dupli damno vel reliquorum ex solutione pensatur.

Pour faire cesser les troubles que les délateurs jetaient dans toutes les familles en dénonçant les successions irrégulières que le fisc devait recueillir comme *bona caduca*, et rendre moins vexatoire la perception de cette branche de revenus, à laquelle il ne pouvait renoncer absolument, Trajan décida que ceux qui déclareraient spontanément qu'une telle succession leur était échue, conserveraient la moitié de cette succession [1]. Le Digeste renferme plusieurs constitutions relatives à cette prime à allouer, en vertu du *beneficium Trajani*, à ceux qui auraient eux-mêmes dénoncé leur propre incapacité de recueillir [2].

L'empereur allégea considérablement les impôts établis sur les successions. D'après les règlements institués par Auguste, les anciens citoyens romains étaient dispensés de payer au fisc le droit du vingtième sur les successions qui étaient peu importantes, ou passaient à de proches parents, mais ceux qui entraient dans la cité romaine par le droit du Latium ou par un décret impérial ne jouissaient pas, lorsqu'ils héritaient des biens de leurs parents restés *peregrini*, du même avantage. Nerva prit quelques mesures pour rendre la transmission de biens moins onéreuse aux nouveaux citoyens. Il exempta du *vingtième* les enfants qui succédaient à leur mère, les mères à leurs enfants, et les fils qui succéderaient à leur père, pourvu qu'ils fussent sous la puissance paternelle. Trajan étendit le privilége au père succédant à son fils, puis au frère et à la sœur, à l'aïeul ou à l'aïeule, au petit-fils ou à la petite-fille, héritant réciproquement les uns des autres; en ce qui concerne le fils héritant de son père, il leva l'interdiction que Nerva avait posée, en déclarant que le fils émancipé jouirait également de l'immunité.

L'exemption d'impôt accordée en principe aux successions de peu d'importance, fut réglée et vraisemblablement étendue; enfin là où le fisc percevait encore une partie des biens transmis, c'est-à-dire dans les successions collatérales, l'assiette de l'impôt fut assise plus équitablement, car le *vingtième* ne fut plus perçu que sur la valeur de la succession, déduction faite des frais funéraires qui, comme on le sait, s'élevaient assez haut chez les Romains en raison des cérémonies et des banquets périodiquement renouvelés au tombeau de famille. Le prince, en publiant des édits si populaires, remit d'ailleurs aux débiteurs du fisc l'arriéré des sommes

1. Dig., XLIX, 14, 13, § 1.
2. V. le titre XIV du XLIX livre (*de jure fisci*), *passim*.

dues pour l'acquittement du *vingtième*, selon la législation qui cessait d'être en vigueur[1].

On voit aisément quelle diminution dans les recettes amenaient ces changements dans l'administration de l'impôt. D'autre part, les dépenses augmentèrent, car indépendamment des travaux publics et des grandes constructions qu'il fit exécuter sur tous les points de l'empire, nous avons vu que Trajan se montrait extrêmement généreux envers les villes, et il ne laissait pas que d'être assez libéral envers ses amis[2]. Comment put-il faire face à ces charges croissantes sans pressurer ses sujets?

Le domaine privé des empereurs, démesurément agrandi par les moyens les plus despotiques, était encore considérable malgré les restitutions que Nerva avait faites en prenant le pouvoir[3]. Aussitôt qu'il fut de retour à Rome, Trajan aliéna avantageusement une grande partie de ce qui restait[4].

Puis cette réduction fut bientôt compensée par des accroissements très-légitimes. Trajan avait déclaré qu'il n'accepterait aucun legs dicté par la crainte[5], mais qu'il recueillerait ceux que ses amis lui auraient faits librement. Or il faisait naître autour de lui tant d'affection et il avait répandu tant de bienfaits, que presque toujours les mourants pensaient à lui[6], et, si petite que fût la valeur du legs qu'on lui laissait, à titre de souvenir et comme témoignage de reconnaissance plutôt qu'en vue de l'enrichir, le total de ces faibles sommes pouvait atteindre un chiffre élevé. Ainsi sa bonté et sa justice lui étaient aussi avantageuses qu'à Tibère et à Domitien leur rapacité.

La conquête de la Dacie enrichit le fisc d'une manière extraordinaire[7], à cause des mines que renfermait le sol de ce pays. Or,

1. Pline, *Panég.*, 37-40. Une note de M. Solvet, traducteur d'Hegewisch (*Essai sur l'époque*, etc., p. 71), explique très-clairement la question.

2. Pline, *Panég.*, 50. Voyez dans le testament de Dasumius, publié par Rudorff dans *Zeitschrift für geschicht. Rechtswissenchaft*, XII, p. 370, un don de Trajan à ce personnage.

3. Dion, LXVIII, 2.

4. Pline, *Panég.*, 50.

5. Pline, *Panég.*, 43.

6. *Testament de Dasumius*, l. l., p. 389.

7. Dans Jean le Lydien, *De Mag.*, II, 28, on lit, comme tirés des Γετικά de Criton, ces chiffres fantastiques qui montrent au moins quelle idée on se faisait des ressources de la Dacie : Ayant vaincu Décébale, Trajan rapporta cinq millions de livres pesant d'or, dix millions de livres d'argent, sans compter les vases précieux; il emmena prisonniers cinq cent mille hommes, avec quantité de bétail:

les mines appartenaient presque toujours au prince, qui bénéficiait des produits chaque jour croissants de l'industrie extractive[1]. Trajan paraît avoir donné des soins très-attentifs à cette partie de ses biens. Des recherches plus approfondies, faites dans les contrées danubiennes, permirent d'extraire du sol une plus grande quantité de métal[2]. L'exploitation des carrières de marbre et de porphyre, à une époque où l'état, les villes et les particuliers rivalisaient dans le goût et, on pourrait dire, dans la manie des constructions, était encore pour le prince une source de bénéfices considérables[3].

La monnaie d'or ne fut pas altérée. Son poids est le même sous Trajan que sous Néron. Conformément aux prescriptions de cet empereur[4], on taillait 45 *aurei* à la livre (de 326 gr. 33). Mais la refonte des deniers anciens usés par le temps, et néanmoins plus pesants encore et à titre plus élevé que ceux qui avaient cours alors, procura quelque profit[5].

La mesure qui attribuait la moitié des successions indues à ceux qui en feraient la loyale déclaration, fit cesser probablement beaucoup de fraudes, tant de la part de ceux qui cachaient leur situation véritable en courant le risque d'une dénonciation, que de la part de ceux qui achetaient le silence des délateurs[6], de sorte que le fisc y perdit peut-être moins qu'on ne le croirait au premier abord.

L'allégement de certains impôts facilita la rentrée des autres, et surtout celle des impôts indirects. L'histoire moderne prouve assez clairement que la gêne pour le contribuable se mesure non pas au chiffre de l'impôt, mais à la difficulté qu'il rencontre à gagner l'argent sur lequel l'état prélève une part. Lorsque chacun se sent en sécurité, que la richesse circule, que la consomma-

1. V. *Annal. Inst. Arch.*, 1870, p. 120.

2. Les médailles qui offrent son effigie avec les légendes *Metalli Ulpiani*, *Metalli Ulpiani Delmatici*, *Metalli Pannonici*, *Metalli Dardanici*, paraissent être les premières qui furent fabriquées avec le métal de ces nouvelles mines. On trouvait aussi de l'or dans ces régions. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 4 et 12.

3. *Annal.*, l. l., p. 122. Sous son règne sont mentionnées pour la première fois dans les inscriptions les exploitations de porphyre en Égypte.

4. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 13. V. La Nauze, *Mém. des Belles-Lettres*, XXX, p. 392, et Mommsen, *Monnaie romaine*, p. 756.

5. Mommsen, l. l., p. 758. L'opération n'est pas antérieure à l'an 103, puisque sur les monnaies restituées, Trajan porte le surnom *Dacicus*.

6. Les délateurs n'avaient que le *quart* des sommes qu'ils faisaient rentrer dans les caisses du fisc. Suét., *Ner.*, 10.

tion augmente, le paiement de l'impôt se fait vite et aisément. Il devait donc être perçu sans difficulté au sein de la tranquillité profonde et de la paix générale dont jouissait l'univers au commencement du deuxième siècle.

Mais les moyens les plus efficaces qu'employa Trajan pour éviter à ses sujets l'imposition de nouvelles charges, furent assurément l'économie sévère à laquelle il soumit toutes ses dépenses, et l'ordre rigoureux qu'il introduisit dans l'administration. Justement fier de ses efforts et de ses succès dans une œuvre aussi laborieuse, il publia des états comparatifs de quelques-unes de ses dépenses avec celles de Domitien[1] dans des circonstances identiques. Nous avons perdu tous les détails de cette réforme importante : le fait seul nous est attesté, et dans la gloire qui rejaillit sur Trajan, une part devrait revenir aux ministres qui l'aidèrent à faire le bonheur de ses peuples. Quel Sully, quel Turgot firent taire les privilégiés, chassèrent les agents coupables, déracinèrent des abus invétérés, et mirent au service d'un prince passionné pour le bien public leur énergie et leur intelligence des affaires? Ni les textes ni les monuments ne nous font connaître leurs noms ensevelis à jamais dans un oubli irrévocable.

1. *Panég.*, 20.

CHAPITRE XII.

ARMÉE.

Voici la partie du gouvernement à laquelle Trajan, par une prédilection naturelle, et par le sentiment des nécessités impérieuses de son époque, donna les soins les plus assidus. Il avait écrit sur ce sujet des règlements que Végèce utilisa pour composer le livre où il présente à Valentinien les traditions de l'ancienne discipline et par là, croit-il, les moyens de rendre à l'empire sa force et sa vitalité compromises[1]. Malheureusement nous ne pouvons isoler dans l'*Epitome rei militaris* la part de Trajan, qui s'y trouve mêlée aux prescriptions de tous les écrivains classiques sur la matière, et aux coutumes en vigueur au quatrième siècle. Quelques faits, épars dans le Digeste et dans les auteurs contemporains de Trajan, nous montrent qu'il ne comptait pas seulement, pour avoir une bonne armée, sur la vertu d'une organisation élaborée avec tous les soins possibles, mais qu'il voulait et savait agir sur les hommes. Préoccupé de former une armée à la fois nombreuse et solide, il se montra fort difficile sur les exemptions du service militaire, les refusa à ceux que leurs infirmités ne rendaient pas absolument incapables de ce service[2], et punit de la déportation les pères qui affaiblissaient leurs fils pour les soustraire à ce devoir public[3]. Mais en même temps, une revue sévère et incessante des hommes incorporés dans les légions lui permet-

1. Lib., I, cap. 8.
2. Dig., XLIX, 16, 4 pr.
3. Ibid., § 12.

tait d'éliminer ceux dont le caractère ou les mœurs menaçaient d'exercer sur leurs compagnons une influence fâcheuse[1]. Il craignait pour les soldats le séjour des villes, les habitudes du bien-être qu'ils y pourraient prendre, et il s'attachait à les écarter le moins possible de leurs camps, même pour les besoins d'un service public[2]. Jusque dans ces camps il redoutait l'oisiveté, et la prévenait par des exercices continuels, que les jours fériés ne devaient pas interrompre, alors que les affaires civiles étaient suspendues[3]. Il ne donnait les grades qu'à des hommes dont il avait apprécié la fermeté et la bravoure[4], mais l'épreuve une fois faite et la nomination signée, il respectait le pouvoir qu'il leur avait conféré et n'y portait aucune atteinte détournée ou directe[5]. Sa présence aux armées ne changeait rien aux habitudes du service, et les officiers conservaient toute leur autorité sur les soldats.

Domitien, cédant à la jalousie et à la crainte que lui inspiraient les généraux les plus capables, leur faisait mauvais visage et leur témoignait peu d'égards, tandis qu'il se montrait tolérant pour les infractions à la discipline, afin de mettre en perpétuelle opposition les soldats et les chefs, et d'enlever à ceux-ci leurs moyens d'action et les forces qu'ils auraient pu tourner contre le prince. Trajan, au contraire, leur prodiguait les marques de sa confiance, récompensait magnifiquement leurs actions d'éclat, leur faisait décerner par le Sénat les distinctions les plus brillantes[6]. Toute l'armée se sentit honorée dans ses chefs; un nouvel esprit la pénétra et la releva. Les soldats redevinrent déférents et dociles[7]. Pline insiste avec raison[8] sur cette réforme si bien conçue qui assurait l'efficacité du commandement et l'autorité hiérarchique des officiers en rétablissant leur autorité morale. Trajan en recueillit bientôt les fruits; il ne fit que des guerres heureuses, car les revers qu'offre celle des Parthes sont dus, comme nous le verrons, à des fautes politiques plutôt que militaires, et la bonne organisation de l'armée en restreignit les

1. Ibid., § 5. Plin., *Ep. ad Traj.*, 30.
2. Plin., *Ep. ad Traj.*, 20, 22.
3. Dig., II, 12, 9.
4. Lettre de Marc Aurèle à Cornelius Balbus... *tuum est ostendere, hominem (Pescennium Nigrum) non ambitione... sed virtute venisse ad eum locum quem avus meus Hadrianus, quem* Trajanus *proavus* non nisi exploratissimis dabat.
5. Plin., *Panég.*, 18, 19.
6. Nos numéros 85, 86, 100. Henzen, 5450.
7. Dion, LXVIII, 7.
8. Plin., *Panég.*, I. I.

conséquences. Mais dès l'an 99, un fait caractéristique nous montre à quel point Trajan se sentait déjà maître des soldats. A son retour de Germanie, il jugea, en jetant un coup d'œil sur la situation de ses finances, qu'il ne pourrait donner à la fois au peuple un *congiarium*, à l'armée un *donativum* aussi élevés que ses prédécesseurs. C'est sur le *donativum* que la réduction porta, et les soldats ne reçurent qu'une partie de ce qu'ils attendaient[1]. Il n'est pas besoin d'une profonde connaissance de l'histoire de l'empire pour apprécier ce qu'il y a de hardi dans une telle mesure, et de surprenant dans le calme au milieu duquel elle reçut son exécution.

Pour accomplir ces changements considérables[2], Trajan trouva son point d'appui dans l'amour même qu'il inspirait à toute l'armée, depuis les généraux jusqu'aux derniers soldats. Il avait conquis leur affection par une patience infatigable et un dévouement à toute épreuve, mis au service d'une idée bien arrêtée. Cette idée, la voici exprimée par Dion Chrysostôme dans un de ses discours, écho des propos qui s'échangeaient autour de la table de l'empereur, quand il causait sans réserve avec ses amis et sollicitait leurs conseils avec autant de bonhomie que de sagesse : « Le prince qui dédaigne les soldats, qui ne va pas ou « va rarement les visiter au milieu des périls et des fatigues qu'ils « endurent pour défendre l'empire, et qui réserve son affection « pour la populace, agit comme un berger qui ne connaîtrait pas « ceux qui gardent son troupeau, ne leur donnerait pas à man- « ger, ne songerait pas à veiller quelquefois avec eux. Et alors « il persuaderait, non-seulement aux bêtes sauvages, mais aux « chiens eux-mêmes que le troupeau ne mérite pas d'être ménagé. « Celui qui efféminé les soldats par des délices, ne les exerce ni « ne les fatigue, celui-là ressemble à un pilote qui corrompt ses « matelots en les laissant dormir et manger tout le jour, sans « souci de la cargaison ni du navire qui va périr »[3]. Tel, en effet, se montra toujours Trajan pour les soldats. Vis-à-vis d'eux, il était bon sans faiblesse, mais toujours affable. Il accueillait leurs requêtes avec bienveillance[4]. Il facilita les formalités du

1. Plin., *Panég.*, 25.

2. .... te conditorem disciplinae militaris firmatoremque. Plin., *Ep. ad Traj.*, 29.

3. *De regno*. Orat, II.

4. ... Quum scirem quantam soleres militum precibus patientiam humanitatemque praestare. Plin., *Ep.*. X, 106.

testament militaire, en y introduisant cependant quelques garanties dont l'inexpérience des testateurs avait besoin[1].

En campagne, il vivait au milieu des troupes, et comme elles ; mangeant gaiement leur nourriture grossière, buvant leur piquette[2], souffrant même avec elles la faim et la soif[3]. Au bout de quelques jours, il connaissait les noms de ses compagnons d'armes, leurs surnoms et leurs sobriquets, et il s'en servait, avec bonne grâce, pour leur adresser la parole[4]. Il venait voir comment on exécutait les travaux qu'il avait commandés, il prenait part aux jeux militaires, lançant et se faisant lancer des javelots, donnant et recevant des coups. Au milieu de ces rudes divertissements, il se couvrait de sueur et de poussière, et bientôt on ne le reconnaissait plus dans la mêlée qu'à sa force et à son habileté supérieures[5].

Dans les batailles, il renvoyait ordinairement son cheval[6], courait se mettre à la tête de la légion la plus exposée et chargeait avec elle. L'action finie, il ralliait les troupes et veillait à ce que tout rentrât dans l'ordre ; puis il visitait les ambulances, encourageait les blessés, prenait soin que rien ne leur manquât, et après une inspection minutieuse et complète il retournait dans sa tente, seule ouverte encore, car tous commençaient déjà à se délasser de leurs fatigues quand l'empereur songeait à prendre un peu de repos[7]. Ceux qui, dans la journée, l'avaient vu risquer dix fois sa vie et l'entendaient le soir, au milieu du camp silencieux, regagner à pas lents le *praetorium*, lui vouaient un attachement sans limites et chérissaient sa bonté autant qu'ils avaient admiré son courage.

1. Dig., XXIX, 1, l. 1 et 24. *Institut.*, II, 12.
2. Spart., *Hadr.*, 10.
3. Plin.. *Panég.*, 13.
4. Frontonis, *Epist.*, éd. Naber, p. 205.
5. Plin., *Panég.*, 13.
6. Plin., *Panég.*, 14.
7. Plin., *Panég.*, 13.

CHAPITRE XIII.

GUERRE EN ORIENT.

Jusqu'ici Trajan n'a pas cessé de mériter l'éloge que lui adressait Pline au commencement de son règne : « Ce qui rend « votre modération plus admirable, c'est que vous aimez la paix, « vous, nourri dans la gloire des armes... Vous ne redoutez la « guerre ni ne la provoquez »[1]. Comme nous l'avons dit, en effet, les expéditions dirigées contre les Daces étaient commandées par une nécessité impérieuse, elles assurèrent la sécurité de l'empire sur la frontière la plus souvent menacée au premier siècle et procurèrent l'heureuse extension de la civilisation occidentale au-delà du Danube. L'assujétissement de l'Arabie était également nécessaire, et ne fut ni long ni difficile. Maintenant, après sept ans d'une paix glorieuse et féconde, Trajan éprouve ce vertige qui troublera si souvent ses successeurs, les jettera contre les Parthes ou les Perses, et causera les guerres les plus inutiles et les plus longues qui aient ensanglanté l'empire jusqu'à son déclin.

Depuis longtemps déjà, les Romains songeaient à porter la guerre dans le Haut-Orient. A peine remis des discordes civiles, ils demandèrent à Auguste d'attaquer et d'assujétir les Parthes, et après plus d'un siècle ils ne se lassaient pas de répéter leur vœu. On peut, je pense, assigner trois causes à ce désir irréfléchi dont la réalisation était impossible et dont la poursuite devait coûter si cher.

1. *Panég.*, 16.

En premier lieu, la défaite de Crassus avait extraordinairement frappé les esprits. La destruction presque complète de son armée, la perfidie des vainqueurs, leur joie insultante après le triomphe, laissaient une impression mêlée d'épouvante et d'humiliation. La restitution des étendards pris à Carrhes et à Sinnaca, ces batailles néfastes comparables aux journées de l'Allia et de Cannes, n'apaisa qu'à demi le sentiment public, si haut qu'Auguste ait voulu la faire sonner. Ce que réclamait la nation, c'était une vengeance éclatante qui fit oublier aux autres peuples, comme à elle-même, un des souvenirs les plus amers de son histoire.

D'autre part, on sait combien les produits de l'Orient furent recherchés à Rome à la fin de la République et pendant les premiers siècles de notre ère. Mais les épices, les aromates, la soie, les perles, n'étaient à cause de leur prix, réservés qu'à un petit nombre de personnes opulentes : le transport de ces précieuses marchandises était soumis à beaucoup de chances défavorables. On ne se rendait pas un compte exact de la situation géographique des pays où elles étaient recueillies, ni des conditions qui les rendraient toujours assez rares : des récits merveilleux sur la richesse inépuisable de ces contrées lointaines, la douceur de leur climat, l'aspect bizarre des animaux qui leur étaient propres et les mœurs étranges de leurs habitants, circulaient dans Rome, y excitaient dans toutes les classes la curiosité et la convoitise et poussaient aux entreprises aventureuses. Or, malgré la découverte d'Hippalus, la navigation des mers de l'Inde et des golfes Arabique et Persique était pleine de périls pour des marins aussi peu habiles que les Romains[1], et les caravanes qui traversaient les déserts de la Mésopotamie[2] étaient continuellement pillées ou rançonnées par les Arabes et les Parthes. De là un désir immodéré d'incorporer à l'empire ces régions vantées, ou au moins de se

1. Robertson, dans ses *Recherches sur l'Inde*, note 19, remarque justement que malgré la découverte d'Hippalus, les Romains n'osèrent pas se lancer souvent en pleine mer d'Ocelis à Musiris, puisque le périple de la mer Erythrée ne décrit que l'ancienne route côtoyant tous les golfes et tous les rivages. Et nous savons maintenant que ce périple fut rédigé en 246 ou 247 de notre ère (Reinaud, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXIV, 2e partie, p. 232).

2. Les navires des Gerrhéens (Strab., XVI, p. 766) transportaient les marchandises à Scenae sur l'Euphrate, au-dessous de Babylone. De là les caravanes, en vingt-cinq jours, les amenaient à Anthemusias, près de la frontière de Syrie (Strab., XVI, p. 748). V. la carte n° XII jointe au Strabon de Ch. Müller, éd. Didot.

rendre maîtres des routes suivies par les marchands qui les visitaient.

Enfin, et cette dernière raison me paraît la plus puissante, les politiques romains étaient fort jaloux de la gloire d'Alexandre. Les Grecs s'étaient consolés de leur assujétissement en vantant outre mesure la puissance et la sagesse du héros macédonien, et le moins grec de tous les grands hommes nés dans la péninsule hellénique devint la personnification glorieuse des races que ses ancêtres et lui-même avaient abaissées et maltraitées : on lui prêta des projets immenses pour le bonheur de l'humanité, on lui attribua des qualités militaires qui le rendaient invincible et qui lui auraient assuré l'empire du monde si une mort prématurée n'eût dissous, au moment même où il la constituait, la monarchie universelle qu'il avait conçue. Les Romains, qui avaient à demi réalisé le plan supposé d'Alexandre, ne pouvaient, sans être froissés, entendre incessamment cet éloge du fils de Philippe. Leurs succès, suivant les Grecs, n'étaient dus qu'à la fortune, ceux d'Alexandre avaient été obtenus par l'intelligence et la vertu. Heureux les Romains que le Macédonien ne se fût pas jeté sur l'Italie! Rome disparaissait avant d'avoir fait parler d'elle. Le *Parallèle* que nous lisons dans Plutarque se traitait depuis longtemps dans les écoles, et Tite-Live n'a pu s'empêcher d'y répondre en quelques mots dans son histoire, bien que cette digression soit peu conforme à la manière habituelle de ses récits. Et il nous apprend, ce qui est important ici, que les Grecs vantaient la gloire des Parthes aux dépens de celle des Romains[1], on comprend assez de quelle manière. Alexandre, disait-on, a vaincu les Perses en trois années[2], et vous, Romains, vous avez toujours reculé devant les Parthes, qui ne font qu'une faible partie des peuples soumis jadis au grand roi. Pour mettre fin à ces bavardages grecs, il fallait soumettre définitivement les Asiatiques, installer des colons légionnaires dans les villes fondées par les soldats macédoniens et clore la discussion sur les mérites comparés d'Alexandre et de Rome en incorporant à

1. IX, 18. Levissimi ex Graecis, qui Parthorum quoque contra nomen Romanum gloriae favent.

2. Bataille du Granique, mai 334, d'Arbèles, octobre 331. Je crois voir une trace du même sentiment dans Plutarque, Antoine, dans une retraite malheureuse où il était poursuivi par les Parthes, s'écria, dit-on, à plusieurs reprises : « O dix mille! témoignage d'admiration pour « les compagnons de Xénophon qui revinrent de Babylonie par un che- « min *beaucoup plus long*, et en combattant contre des ennemis *beau- « coup plus nombreux.* » *Ant.*, c. 45.

l'empire tous les pays que le héros macédonien avait traversés et possédés un instant et ceux mêmes dont il avait seulement médité la conquête[1]: les limites du monde habitable alors connu deviendraient celles de l'*orbis Romanus*, et la monarchie universelle serait réalisée par les Romains, et à leur profit[2].

Sous l'action combinée de ces trois mobiles se forma le vœu qu'on lit chez tous les poètes du premier siècle, en termes presqu'identiques, d'une guerre à entreprendre en Orient[3]. Ces poètes se faisaient-ils l'écho fidèle d'une préoccupation nationale toujours vivace, ou bien, ce qui est plus probable, ne devons-nous signaler ici qu'un lieu commun, et le procédé d'une poésie de jour en jour plus artificielle? On conviendra que, dans les deux cas, cette répétition assidue de la même pensée devait déterminer un courant assez puissant de l'opinion publique pour agir à la longue sur la politique impériale[4].

Montesquieu, qui souvent pense en Romain, s'est fait, après dix-huit siècles, le complice et le flatteur de ce préjugé propre au peuple qu'il a tant étudié, en écrivant : « Les Parthes et les « Romains furent deux puissances rivales qui combattirent non « pas pour savoir qui devait régner, mais exister »[5]. Un passage

1. V. ses projets dans Arrien, VII, 1.

2. On finit par croire que Jules César avait eu ce dessein extravagant. Plutarch., *Caes.*, 58.

3. Horat., *Carm.*, III, 3, 43-45. Triumphatisque possit Roma ferox dare jura Medis. Cf. *Carm.*, I. 12, 53-56. Propert., *Eleg.*, III, 4; III, 12; IV, 3. Lucan., *Pharsal.*, I, 8-20. Stat., *Sylv.*, III, 2; IV, 1. Martial., *Epigr.*, XII, 8.

4. Dans un ouvrage intitulé : *Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale*, Paris, 1853, M. Reinaud a mis en lumière ce fait peu remarqué, je crois, avant lui. Mais il a presque compromis la démonstration d'une thèse juste en voulant tirer des poètes latins ce qu'ils n'ont pas dit, en cherchant dans leurs vers, non pas des tendances de l'esprit public mais de véritables documents géographiques historiques ou politiques. Par exemple, à propos des formules peu variées dont se servent Horace, Properce, Tibulle, en parlant des Parthes ou des Sères, l'auteur écrit (p. 85) : « On ne peut pas supposer qu'ils se « sont copiés les uns les autres; probablement ces sortes de rencontres « proviennent de certaines expressions employées dans les dépêches « officielles et dans les journaux du temps. » Dans ce Mémoire, utile à consulter pour connaître un côté de l'histoire romaine, on regrette aussi de voir contesté le fait, reconnu depuis longtemps et mis hors de doute par Letronne, que dans les auteurs latins *India* désigne très-souvent l'Ethiopie.

5. *Esprit des Lois*, XXI, 16. Cela est vrai à l'égard des derniers, dit Sainte-Croix (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, L, p. 62), mais faux par rapport aux Romains, qui furent les premiers à se mêler des affaires des Parthes.

des « Considérations sur la grandeur des Romains » nous permet de réfuter Montesquieu par lui-même. « Il y a, dit-il avec raison, de certaines bornes que la nature a données aux états pour mortifier l'ambition des hommes. Lorsque les Romains les passèrent, les Parthes les firent presque tous périr. Quand les Parthes osèrent les passer, ils furent d'abord obligés de revenir; et de nos jours les Turcs qui ont avancé au-delà de ces limites ont été contraints d'y rentrer »[1]. La vérité est que les Parthes n'ont été réellement menaçants pour Rome que pendant les guerres civiles, alors que, sous la conduite de Labiénus, ils occupèrent les provinces de Syrie et d'Asie. Chassés de ces régions par L. Ventidius Bassus qui remporta une brillante victoire le jour anniversaire de la bataille de Carrhae[2], ils repassèrent l'Euphrate et ne firent plus aucune tentative de conquête vers l'Occident. Si la position géographique des deux empires les maintenait dans une réciproque indépendance, la constitution politique du gouvernement parthe était d'ailleurs tout à fait impropre à servir les desseins d'un peuple conquérant. Cette constitution était essentiellement féodale[3] : la diversité de races et de religions des nations groupées sous le sceptre des Arsacides ne comportait pas une union plus complète. Chaque peuple était gouverné par un prince ou chef tiré de son sein, et conservait son autonomie avec une indépendance presqu'absolue. Ces grands vassaux du roi des Parthes sont appelés par les historiens grecs *toparques*[4] ou *phylarques*[5], dénominations qui mettent en relief le caractère local et très-limité de leur puissance. Ils recevaient l'investiture du roi des Parthes[6], mais,

Jamais ceux-ci n'étendirent leurs vues sur l'Europe et ne cherchèrent à troubler ce peuple ambitieux sur ses foyers ; ils eurent au contraire à défendre les leurs; s'ils passèrent l'Euphrate et envahirent la Syrie, ce fut moins par esprit de conquête que par représailles, et sans intention de la conserver.

1. *Grandeur des Romains*, c. 5.

2. 38 av. J.-C., v. *Corp. Insc. Lat.*, I, p. 461. Eutrop., VII, 5. Flor., II, 19. Plutarque (*Anton.*, c. 34) dit qu'au moment où il écrit, Ventidius est le seul général qui ait triomphé des Parthes, ce qui prouve, comme l'a remarqué Mommsen (*Hermes*, IV, p. 297), que les *biographies* furent composées avant la mort de Trajan. Le triomphe de ce prince fut, comme nous le verrons, célébré après sa mort par les soins d'Hadrien.

3. V. Sainte-Croix, *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, L, p. 75.

4. Αὔγαρος ἦν τις ἐν τοῖς ἄνω χρόνοις (du temps d'Auguste) Ἐδέσσης τοπάρχης (οὕτω γάρ τους κατά ἔθνος βασιλεῖς τηνικαῦτα ἐκαλοῦν. Procop., *Bell. Persic*, II, 12).

5. Φύλαρχος, nom que donne Dion à Mannus et à Sporacès (v. plus loin).

6. C'est ce qui se voit bien par l'histoire d'Izates, roi d'Adiabène. Joseph, *Antiq.*, XX, 3, 5-8. Sur leurs monnaies, les rois d'Edesse et de la

cette cérémonie une fois accomplie, le gouvernement de Ctésiphon n'intervenait plus dans leurs affaires. Chacun de ces phylarques fournissait, en temps de guerre, un contingent déterminé. Mais il n'y avait point d'armée permanente[1], les troupes ne recevaient pour solde que leur butin, et n'emportaient jamais de vivres et de bagages que pour quelques jours[2]. Cette organisation militaire, suffisante pour la défense du territoire, rendait impossible une guerre lointaine et prolongée; plus d'une fois les Parthes abandonnèrent leur roi après quelques jours de campagne, lorsqu'il eût fallu profiter de la victoire et poursuivre des avantages obtenus[3]; on les vit aussi déposer leur chef, craignant qu'il n'entreprît de guerre étrangère.

Rome n'avait donc rien à craindre de ces barbares tant qu'elle n'allait point les provoquer au-delà de l'Euphrate. D'ailleurs la suprématie qu'elle recherchait, à tort ou à raison, dans le Haut-Orient, pouvait être acquise par la diplomatie ou par la conquête. Les premiers Césars employèrent exclusivement la diplomatie. Ils mirent à profit les guerres civiles, si fréquentes dans les annales Arsacides, pour susciter à leurs adversaires des embarras permanents, tantôt en soutenant les révoltes des grands vassaux, et en particulier les revendications des rois d'Arménie, tantôt en accueillant à Rome les princes dépossédés, et en menaçant toujours les usurpateurs d'une restauration violente. Ils avaient embrassé cette opinion de Tibère « qu'il faut employer dans les affaires du dehors la finesse et la politique, et n'y point engager ses armées »[4], et, en lisant dans Tacite les détails de la diplomatie impériale en Orient, on n'y peut méconnaître la continuation très-réfléchie de celle que le Sénat, jadis, avait si habilement mise en œuvre dans l'Asie Mineure[5].

Avec Trajan tout est changé, et cette histoire prend un carac-

Characène prennent le titre de βασιλεύς, les rois parthes celui de βασιλεύς βασιλέων ou de μέγας βασιλεύς.

1. Hérodien, III, 1.

2. Dion, XLI, 15.

3. Tacit., *Annal.*, XI, 10 : Longinquam militiam aspernabant. Cf. ibid.. XII, 14.

4. Tacit., *Annal.*, VI, 32.

5. Montesquieu, *Grandeur des Rom.*, chap. 6. « Lorsqu'ils accordaient la « paix à quelque prince, ils prenaient quelqu'un de ses frères ou de ses « enfants en ôtage, ce qui leur donnait le moyen de troubler son « royaume à leur fantaisie. Quand ils avaient le plus proche héritier, « ils intimidaient le possesseur; s'ils n'avaient qu'un prince d'un degré « éloigné, ils s'en servaient pour animer les révoltes des peuples. »

tère nouveau. Le dessein poursuivi avec persévérance par les premiers Césars est abandonné. Trajan inaugure la politique de conquête au-delà de l'Euphrate. La soumission des rois barbares ne lui suffit plus, il veut étendre les limites du territoire romain, y faire entrer de nouvelles provinces[1]. Il obtint, au début de son expédition, depuis longtemps combinée, des succès éclatants et rapides, dont les Romains, malheureusement, ne perdront plus le souvenir; la légende va bientôt pénétrer et défigurer cette glorieuse guerre parthique, et multiplier les exploits du nouvel Alexandre. Hadrien, averti par les défaites que Trajan subit au lendemain même de ses victoires, reprend l'ancienne limite de l'Euphrate, traite avec les Arsacides et cherche à renouer la tradition diplomatique interrompue : l'opinion s'en irrite et s'en indigne et bientôt la guerre recommencera. Trois siècles de revers n'éclaireront pas les Romains sur l'impossibilité de leur entreprise, et les forces de l'empire s'useront dans une lutte sans issue. Nous allons assister au commencement de cette période fatale, et suivre Trajan dans ces plaines où iront mourir après lui Macrin, Gordien le Pieux, Valérien, Carus, Constance, Julien.

§ I.

Trajan ne fit qu'une seule expédition en Orient.

Pour le récit des guerres de Trajan dans l'Orient, les sources sont aussi peu abondantes que pour la guerre dacique. L'histoire des guerres parthiques avait été écrite par Arrien[2]. En songeant à l'exactitude bien connue de cet auteur, à sa critique judicieuse, aux moyens qu'il avait eus, pendant qu'il gouverna la Cappadoce, d'être bien instruit sur des faits encore tout récents, on sent vivement la perte des Παρθικά : nous essaierons de tirer parti des très-courts fragments de cet ouvrage conservés dans Malalas et dans Etienne de Byzance. Xiphilin, complété par Suidas qui a puisé dans le livre même de Dion, reste notre garant principal et presque unique[3]. Malalas donne quelques détails intéressants,

1. Dion, LXVIII, 17, dit qu'il fit la guerre sous prétexte que le roi d'Arménie ne lui avait point demandé l'investiture, mais en réalité pour satisfaire son désir de gloire, τῇ δ'ἀληθείᾳ, δόξης ἐπιθυμίᾳ.

2. Photius, *Bibl. Cod.* 58, cité par Mueller, *Fr. Hist. Gr.*, III, p. 586. Ἀνεγνώσθη Ἀρριανοῦ Παρθικὰ ἐν βιβλίοις ιζ'... Διερχέται δέ ἐν ταύτῃ τῇ πραγματείᾳ τοὺς πολέμους οὓς ἐπολέμησαν Ῥωμαῖοι και Πάρθοι, Ῥωμαίων αὐτοκράτορος ὄντος Τραϊανοῦ.

3. Sur plusieurs points on a le texte même de Dion, dans les extraits d'Orsini.

noyés dans une narration prolixe, confuse et mêlée de circonstances fabuleuses[1].

Nous devons d'abord élucider brièvement un point important de chronologie.

On a beaucoup discuté sur la date à laquelle il faut rapporter le départ de Trajan pour l'Orient, et le commencement de la guerre des Parthes.

Tillemont veut que l'empereur ait fait en Orient deux guerres, l'une en 106 après J.-C., l'autre en 114[2].

Les autres historiens et chronologistes n'admettent qu'une guerre, commencée en 112 selon le P. Pagi[3], en 113 suivant Borghesi et Noris[4], en 115 suivant Eckhel, suivi par Francke[5].

Etablissons d'abord contre Tillemont[6] qu'il n'y eut qu'une seule guerre parthique. Les raisons qu'il a invoquées à l'appui de son opinion sont : 1° la chronographie de Malalas; 2° les actes du martyre de saint Ignace; 3° des médailles; 4° des inscriptions.

1° Suivant Malalas, Trajan, provoqué par Meerdotes, roi des Parthes, quitta Rome, la XIIe année de son règne, au mois d'octobre, et entra à Antioche le jeudi 7 janvier suivant[7]. Tillemont ne s'attache qu'à cette dernière circonstance, et fixe dès lors l'entrée de Trajan dans la capitale de la Syrie à l'année 107; car, dit-il, « cette rencontre du jeudi avec le septième jour de janvier, « qui convient à l'an 107 et qui ne convient à aucun autre durant « tout le reste du règne de Trajan, semble ne se devoir point mé-

1. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Dierauer, p. 155, une note importante, rédigée au moyen de communications de M. Gutschmid sur les sources de Malalas qui sont : 1° une histoire abrégée des empereurs; 2° une histoire de l'Eglise; 3° et surtout la *Chronographie* de *Domninos*, écrite vers 528 et composée elle-même à l'aide : 1° d'Arrien, 2° d'une histoire d'Antioche, 3° de traditions locales. Celles-ci entrent dans le récit pour la proportion la plus considérable. M. Gutschmid pense que Malalas n'a connu Arrien que par les citations et extraits que Domninos en avait faits.

2. *Histoire des Empereurs*, notes sur Trajan, XVII, XXII et XXV.

3. *Ad Ann. Baron.*, a. 107, p. 40, éd. de Lucques.

4. *Œuvres complètes*, V, p. 21. Noris, *Epoch. Syromaced.*, p. 183.

5. *Doctrin. Num. Vet.*, VI, p. 453. — *Zur Geschichte Trajans*, p. 261.

6. Et contre M. de Champagny qui l'a suivi très-docilement (*Les Antonins*, I, p. 350, 3e éd.).

7. *Chronogr.*, XI, p. 270, éd. Bonn. Τραϊανὸς..... ἐπεστράτευσε τῷ ιβ' ἔτει τῆς βασιλείας αὐτοῦ, ἐξελθὼν κατ' αὐτῶν μηνὶ ὀκτοβρίῳ τῷ καὶ ὑπερβερεταίῳ ἀπὸ Ῥώμης..., p. 272.

« priser[1]. » En acceptant comme exacte cette indication du jour, Tillemont est contraint de rejeter l'indication de l'année donnée par l'historien byzantin, puisque l'empereur aurait quitté Rome en octobre 106, et l'an 106 n'est pas le douzième de son règne[2]. Mais par cette exclusion même, il discrédite l'autorité sur laquelle il s'appuyait.

2° Suivant les actes du martyre de saint Ignace, l'évêque d'Antioche fut victime de persécutions commencées contre les chrétiens la neuvième année du règne de Trajan[3]; et, suivant saint Jérôme, il serait mort effectivement en 107 de notre ère[4]. Mais d'autre part la chronique Paschale rapporte ce martyre à l'an 105[5], et l'on a, somme toute, de fortes raisons de croire que ces dates ont été déplacées. On sait que dans la correspondance échangée entre Pline et Trajan, le gouverneur de Bithynie demande à l'empereur comment il doit traiter les chrétiens de sa province, ajoutant qu'il n'a jamais vu juger de semblables affaires; l'empereur lui fait une réponse que nous apprécierons plus loin, et qui prouve, à première vue, qu'aucune persécution n'avait encore eu lieu sous le règne. Ni l'un ni l'autre des correspondants ne font allusion au supplice infligé à Ignace dans le cirque de Rome, et il est évident que ce supplice est postérieur à la légation de Pline, laquelle, comme il ressort des lettres mêmes, dura deux ans et demi. Aussi Tillemont met-il cette légation en 103-104. Mais nous verrons qu'elle eut lieu en 111-113. Il faut donc retarder de plusieurs années la date du martyre d'Ignace, et il est très-vraisemblable, en effet, qu'il eut lieu après le tremblement de terre d'Antioche (décembre 115), que suivirent plusieurs manifestations de paganisme accompagnées de cérémonies superstitieuses[6].

3° Les médailles datées du 5e consulat de Trajan (103 à 112), qui portent les légendes INDIA, TIGRIS, REX PARTHIS DATVS, et sur lesquelles Tillemont s'est également appuyé, sont de l'invention de Mezzabarba[7].

4° Enfin les inscriptions, antérieures à l'an 116, dans lesquelles

1. Note XVII.
2. Comme nous le disons plus loin, le chiffre ιβ' doit être modifié.
3. Ruinart, *Acta Sinc.*, p. 696.
4. Hieronym., *Chron.*, éd. Schœne, p. 163.
5. Ed. Bonn, p. 472.
6. Malalas, *Chron.*, XI, p. 276, place le martyre d'Ignace à l'époque du tremblement de terre.
7. Eckhel, *Doctrina*, VI, p. 452.

Trajan porte le surnom de *Parthicus*[1], sont reconnues fausses depuis longtemps.

Il faut donc abandonner l'idée de deux guerres parthiques : il nous reste à fixer le commencement de celle qui ne se termina qu'avec la vie de Trajan.

Eckhel avait très-bien vu qu'une médaille d'or, portant au revers les mots AVGVSTI PROFECTIO[2], devait marquer le départ de Trajan pour l'Orient, et qu'elle ne pouvait être ni antérieure à l'an 113, puisque le prince y porte le surnom d'*Optimus* qui manque dans l'inscription de la colonne trajane dédiée cette année même, ni postérieure à l'an 115, puisque Trajan était à Antioche pendant le tremblement de terre. Mais, à l'époque où écrivait Eckhel, on ne possédait pas de monuments épigraphiques qui permissent de fixer avec précision le début des opérations militaires en Orient. Nous sommes en mesure de le faire aujourd'hui. En effet, une borne milliaire de la voie latine, conservée à Ferentino, porte l'inscription *Imp. Caesar Divi Nervae F. Nerva Trajanus..... trib. pot.* $\overline{XVIII}$ *imp* $\overline{VIIII}$ *cos* $\overline{VI}$[3]. Le chiffre de la puissance tribunitienne indique l'année 114 ; et, puisque dans cette année, Trajan avait été trois fois acclamé *imperator*, il est manifeste que la guerre était engagée depuis un temps assez long. C'est donc à la fin de l'année 113, vers le mois de septembre ou le mois d'octobre, époque habituelle des départs pour l'Orient[4], que Trajan quitta Rome : on peut le conclure aussi d'un passage de Malalas, en contradiction avec celui que nous avons cité plus haut, mais offrant plus de garanties d'exactitude[5]. C'est également en 113 que fut frappée la médaille dont nous avons parlé, et que Trajan reçut du Sénat le surnom d'*Optimus*.

Nous pouvons maintenant aborder le récit des campagnes de 114, 115, 116 et 117, après avoir, au préalable, reconstitué l'effectif de l'armée romaine. Elle se composait, cette fois encore, de trois légions : la *VIa Ferrata*, la *Xa Fretensis*, la *XVIa Flavia Firma*[6]. Trajan y joignit un certain nombre de corps de cavalerie qu'il fit venir d'Europe et qui étaient absolument néces-

1. Gruter, p. 247, 3. Reinesius, *Inscr.*, LXXX, *Clas.*, II.
2. Eckhel, *Doctrina*, VI. p. 452. Cohen, n° 16.
3. Borghesi, *Œuvres complètes*, V, p. 22. Notre n° 77.
4. Pline, *ad Traj.* 15.
5. Il dit que le tremblement de terre eut lieu deux ans après l'arrivée de Trajan en Orient. *Chron.*, XI, p. 275.
6. Nos numéros 104, 105, 106.

saires pour combattre les Parthes, dont cette arme constituait la principale force. Ainsi l'*Ala Iª Flavia Augusta Britannica miliaria civium Romanorum* fut détachée de l'armée de Pannonie[1]. Une inscription de Byllis, en Epire, parle aussi de cavaliers tirés de corps auxiliaires, envoyés en Mésopotamie à la même époque[2]. Quant aux légions que nous avons citées, elles étaient depuis longtemps cantonnées en Orient, savoir : la *VIª* en Syrie, la *Xª* à Jérusalem, et la *XVIª* à Samosate[3]. C'est donc bien faussement, et dans l'intention trop visible de flatter Lucius Verus, que Fronton a écrit : « Trajan partit pour la guerre avec des « soldats qu'il connaissait, qui méprisaient le Parthe, et se mo- « quaient des coups de flèches après les grandes blessures faites « par les faux des Daces[4]. » Aucune des trois légions n'avait fait la guerre en Dacie et n'était plus aguerrie que celles de Verus.

En l'an 111 après J.-C., Chosroès (Arsace XXVII) succéda sur le trône des Arsacides à Pacorus[5], son frère aîné, bien que celui-ci eût un fils nommé Parthamasirus[6] d'âge à régner. Le nouveau roi, pour dédommager son neveu, et pour éviter une guerre civile, donna à Parthamasirus la couronne d'Arménie, après avoir dépossédé Exédarès qui régnait dans cette contrée, ayant succédé à Tiridate et reçu à son avènement l'investiture romaine. Trajan saisit avidement ce prétexte, et déclara la guerre aux Parthes. N'avait-il pas contre eux quelqu'autre sujet de plaintes ? Xiphilin ne parle que d'une guerre faite à Chosroès, pour la cause que nous venons d'énoncer. Mais il semble que déjà, sous Pacorus, quelques difficultés s'étaient élevées entre les deux nations. Suidas, au mot ἐπικλῆμα, nous apprend que Pacorus se plaignait à

1. Henzen, 6857 *a*.

2. *Annal. de l'Inst. Arch.*, 1863, p. 267. *M. Valerius Lollianus..... praepositus in Mesopotamia vexillationibus equitum electorum alarum praetoriae Augustae, Syriacae, Agrippianae, Herculianae, Singularium.* Des cohortes auxiliaires mentionnées dans la même inscription portent les noms de *Flavia* et d'*Ulpia*, mais aucune n'offre celui d'*Aelia*, ce qui prouve que l'inscription est contemporaine de Trajan.

3. V. Grotefend dans Pauly, *Real Encycl.* v° *Legio.*

4. *Principia historiae*, éd. Naber, p. 205.

5. La date de l'avénement de Chosroès est connue avec précision. Une petite monnaie de bronze de Pacorus, conservée au Musée Britannique, porte la date ΓΚΥ (423 des Séleucides = 111 de notre ère), et une monnaie de Chosroès, également de bronze, faisant partie du Musée de l'Ermitage, porte la même date ΓΚΥ (De Longpérier, *Mémoire sur la Chronologie des rois Parthes Arsacides*, pp. 134, 143).

6. C'est l'orthographe des auteurs latins Fronton et Eutrope. Dans Dion et Suidas on lit Παρθαμάσιρις.

Trajan de l'inobservation d'une trêve de trente jours, pendant laquelle le commandant des troupes romaines s'était fortifié, au mépris des conventions stipulées. Suidas tire évidemment cette citation de quelque passage de Dion, non résumé par Xiphilin, ou bien d'Arrien; et, par conséquent, elle a une certaine valeur historique. N'oublions pas non plus que, pendant la guerre dacique, Pacorus avait entretenu des relations avec Décébale[1]. Il ne serait donc pas impossible que les Parthes eussent réellement violé la frontière romaine, et que Trajan eût été contraint de faire la guerre ou au moins une sérieuse démonstration militaire : ce n'est pas cette détermination même que nous avons blâmée, mais seulement la politique de conquête qui fut adoptée après les premières victoires.

Avant de commencer ses opérations, Trajan avait noué d'importantes alliances en Orient. Depuis l'avénement de Chosroès jusqu'à l'automne de l'an 113, il échangea de nombreuses et importantes communications avec le roi du Bosphore cimmérien Sauromates II[2], et nous allons voir, dès la première année de la guerre, tous les rois des peuples habitant le Caucase se ranger autour de l'empereur, ce qui suppose des négociations engagées avec eux depuis un certain temps.

§ 2.

Conquête de l'Arménie.

Ainsi que nous l'avons dit, Trajan, à l'automne de l'an 113, quitta Rome où il ne devait plus revenir[3]. Il se rendit d'abord à Athènes et y trouva une ambassade de Chosroès, qui cherchait à se mettre en règle au moment où il apprenait la résolution de l'empereur. Le roi parthe déclarait avoir pris sur lui de déposer Exédarès, parce que ce souverain avait manqué à la fois, envers les Romains et envers les Parthes, aux doubles devoirs qui lui incombaient : quant à Parthamasirus, il ne songeait pas à régner sans le consentement des Romains, et Chosroès priait Trajan de lui donner l'investiture[4]. L'ambassade était chargée de riches

1. Pline, *Ep ad Traj.*, 74.
2. Pline, *Ibid.*, 63, 64, 67.
3. Il existe une monnaie d'argent au type de *Mars Gradivus*, dans la légende de laquelle Trajan est qualifié de COS VI et porte le surnom d'*Optimus* (Cohen, n° 60).
4. Dion, LXVIII, 17.

présents pour l'empereur[1]; mais Trajan ne voulut pas les recevoir. Il répondit brièvement qu'à tous ces arrangements il fallait pour garantie des actes, et non des paroles, — qu'il allait se rendre en Syrie, — qu'il verrait là et ferait voir ce qu'il jugerait le plus convenable[2]. En effet, il traversa rapidement la province d'Asie[3], la Lycie, gagna Séleucie sur l'Oronte, et enfin Antioche. Là il consacra dans le temple de Jupiter Kasios une partie du butin fait dans la guerre dacique, et on peut lire dans l'Anthologie les vers que le bel esprit Hadrien composa pour accompagner l'offrande impériale :

« A Jupiter Kasios, au maître des Dieux, Trajan, descendant « d'Enée, maître des mortels, a dédié cette offrande : deux coupes « artistement ciselées, une corne d'urus[4] travaillée et rehaussée « d'or. Il les prit aux Gètes superbes, qu'il terrassa de sa lance. « Dieu, dont la tête se cache dans les nuages, accorde-lui la vic- « toire dans la guerre achéménienne, et ton cœur se réjouira à « la vue des doubles dépouilles, celles des Gètes et celles des « Arsacides[5]. »

L'empereur fit plus encore : pour flatter les superstitions locales, il alla consulter l'oracle d'Héliopolis sur l'issue de la guerre qu'il entreprenait[6]. Il soumit d'abord la science du dieu à une épreuve peu respectueuse. Les prêtres lui avaient dit d'écrire sa demande sur un billet qu'il remettrait cacheté, et lui avaient promis une réponse dans la même forme[7]. Trajan remit un

1. Entr'autres des étoffes de soie et des sabres appelées *sampsères*. Les Σαμψῆραι étaient réservées aux souverains (Josèph., *Ant. Jud.*, XX, 2, 3) Dans cet envoi de présents, on reconnaît un usage oriental. On en offrait toujours au roi des Parthes quand on l'abordait (Senec., *Epist.*, 17).

2. Dion, l. c.

3. Probablement il vint par mer jusqu'à Ephèse, comme Pline, *Ep. ad Traj.* 17.

4. Suivant Malalas, *Chron.*, XI, p. 271, il était à Séleucie en décembre.

5. *Anthol. Palat.*. VI, 332. βοὸς οὔρου ἀσκητὸν χρυσῷ παμφανόωντι κέρας. L'*urus* est le bœuf sauvage des forêts de la Germanie, appelé aussi *bubalus* (Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 15). Avec les cornes de l'*urus*, qu'ils garnissaient d'argent, les Germains faisaient des coupes à boire (Caes. *B. Gall.*, V, 28). L'*aurochs* (*urus* des classificateurs modernes) s'appelait chez les anciens *bison* (Pline, l. l. Martial, *Spectac.*, 23). V. Roulin, art. *Aurochs* et *Bison* dans le *Dict. Univ. d'Hist. Nat.* de d'Orbigny. — Suidas, au mot Κάσιον ὄρος, nous apprend qu'Hadrien composa les vers, et que les coupes étaient d'argent.

6. Macrob., *Saturn.*, I, 23.

7. Au sixième siècle, on voit Hilpérik consulter saint Martin d'une façon analogue (Aug. Thierry, troisième *Récit des temps mérovingiens*).

billet blanc, mais en ouvrant celui qui lui était rendu, il ne trouva qu'une feuille blanche. Il prit alors une haute opinion de la divinité qui répondait avec tant d'esprit, et il l'interrogea de bonne foi. Le Dieu ordonna de couper en morceaux le cep de vigne d'un centurion déposé parmi les offrandes, et de remettre à Trajan ces éclats de bois rassemblés dans un *sudarium*. On ne comprit rien à la réponse : plus tard, dit Macrobe, quand les os de Trajan furent rapportés à Rome, on reconnut combien elle était juste. Il était difficile, ainsi que l'a remarqué Van Dale[1], qu'une réponse aussi vague ne pût être adaptée à l'événement, quel qu'il fût.

Après s'être mis en règle avec les Dieux, Trajan s'avança vers l'Arménie, sans doute vers le mois d'avril 114, quand les neiges ne fermaient plus les passages de cette montagneuse région. Parthamasirus lui écrivit, espérant détourner le danger qui le menaçait, et qui, chaque jour, devenait plus visible et plus prochain. Mais dans sa lettre, il eut la maladresse de prendre le titre de *roi* : elle resta naturellement sans réponse. Il en écrivit une seconde, dans laquelle, mettant de côté toute prétention et se faisant aussi humble qu'il le pouvait, il demandait simplement à conférer avec le gouverneur de la Cappadoce, Marcus Junius[2]. Trajan ne suspendit pas sa marche : il envoya au prince arménien le fils de Junius, chargé probablement de promesses vagues. Quant à lui, il s'avança jusqu'à Samosate, en côtoyant l'Euphrate, sans être inquiété par les Parthes un seul instant[3], et il arriva ainsi à Satala, vers l'extrémité septentrionale de la Petite Arménie[4]. Il y trouva

1. *De Oraculis*, p. 170. éd. 1700. Ainsi traduit par Fontenelle (ch. XVI) : « L'oracle eut l'esprit de lui rendre une réponse allégorique, et si générale « qu'elle ne pouvait manquer d'être vraie. Car que Trajan retournât à « Rome victorieux mais blessé, ou ayant perdu une partie de ses sol- « dats ; qu'il fût vaincu, et que son armée fût mise en fuite ; qu'il y arri- « vât seulement quelque division ; qu'il en arrivât dans celle des Parthes ; « qu'il en arrivât même dans Rome en l'absence de l'empereur ; que les « Parthes fussent absolument défaits ; qu'ils ne fussent défaits qu'en « partie ; qu'ils fussent abandonnés de quelques-uns de leurs alliés, la « vigne rompue convenait merveilleusement à tous ces cas différents ; « il y eût eu bien du malheur s'il n'en fût arrivé aucun ; et je crois que « les os de l'empereur reportés à Rome, sur quoi l'on fit tomber l'expli- « cation de l'oracle, étaient pourtant la seule chose à quoi l'oracle n'avait « point pensé. »

2. Dion, LXVIII, 19.

3. C'est ainsi, je pense, qu'il faut entendre les mots αὐτὸς δὲ μέχρι Σαμοσάτων προχώρησας, καὶ ἀμαχεὶ αὐτὰ παραλαβὼν de Dion, car Trajan n'avait pas à faire la conquête de Samosate, cette capitale de la Comagène étant, comme la province, incorporée depuis l'an 73 à l'empire romain.

4. Auj. Erz-Inghian (Jaubert. *Voyage de Perse et d'Arménie*, p. 101). Beau-

les rois des nations qui habitaient les bords de l'Euxin et de la mer Caspienne, et la région du Caucase, venus là pour rivaliser d'empressement et de soumission. Tous n'avaient pas d'abord montré un zèle égal : Trajan récompensa ceux qui, comme Anchialos, souverain des Hénioques et des Machélons, avaient donné, en temps opportun, des témoignages d'adhésion à la politique romaine. Les autres rencontrèrent un accueil plus froid, mais en furent quittes pour de sévères reproches[1].

Eutrope dit que Trajan donna un roi aux Albaniens, qu'il reçut l'hommage des rois des Ibères, des Sarmates, du Bosphore, des Arabes, des Osrhoéniens et des Colchiens[2]. Il mêle ici des faits appartenant à plusieurs époques : toutefois son énumération est exacte. L'Albanie, l'Ibérie et la Colchide constituent, par leur réunion, l'isthme du Caucase. Les deux premiers pays formaient chacun un état puissant. Les Albaniens étaient divisés en vingt-six hordes qui, jadis, avaient eu chacune leur chef, mais, du temps de Strabon, elles étaient déjà soumises à un seul souverain[3]. Les Ibères étaient également groupés sous le gouvernement d'un chef unique, comme le prouve une inscription de l'an 75, trouvée près de Tiflis, et faisant connaître que Vespasien avait aidé le roi des Ibères Mithridate, fils de Pharasmane, à fortifier contre les Parthes la ville principale de ses états[4]. Quant aux Colchi, qu'Eutrope désigne ici par leur nom générique, ils se divisaient en plusieurs tribus indépendantes dont chacune avait son roi, et qu'Arrien énumère avec détails; il les nomme dans l'ordre suivant, en remontant la côte au nord-est depuis Trébizonde : les *Sanni*, les *Machelones*, les *Heniochi*, les *Zydritae*, les *Lazi*, les *Apsilae*, les *Abasci*, les *Sanigae*[5]. En 132, quand le périple fut composé[6], Anchialos régnait sur les *Machelones* et les *Heniochi* qu'il gouvernait déjà du temps de Trajan, au témoignage de Dion[7], et Julianus, roi des *Apsilae*, avait également

coup de routes s'y croisaient, v. la carte jointe à l'*Itin. Anton.* de Parthey et Pinder. et *Tab. Peuting.* segm. X.

1. Dion, LXVIII, 19.

2. VIII, 3. Albanis regem dedit. Iberorum regem et Sauromatorum et Bosporanorum et Arabum et Osdroenorum et Colchorum in fidem accepit.

3. Strab., XI, 4, 6.

4. *Journal asiatique*, 1859, t. IX, p. 93.

5. Arrian., *Peripl. Euxin.*, 15.

6. Arrien, c. 26, dit qu'il fit son voyage autour de la mer Noire quand il apprit la mort de Cotys. roi du Bosphore Cimmérien. Cette mort arriva en 132 (Kœhne, *Musée Kotschoubey*, II, p. 261).

7. Dion, LXVIII, 19.

reçu de Trajan l'investiture[1]. Les *Sarmates*, dont parle Eutrope, sont ceux de l'Asie, qui s'étendaient depuis le Caucase jusqu'au Palus Méotide, et dont Pline a nommé quelques tribus[2]. D'après Arrien, Stachempax, roi des *Zilchi* ou *Zinchi* au moment où fut écrit le Périple, tenait sa couronne d'Hadrien[3] : nous ignorons comment s'appelait celui qui régnait sur ce petit peuple au moment de la guerre Parthique. Le roi des *Bosporani* est Sauromatès II, roi du Bosphore Cimmérien, qui régna de 93 à 124 ap. J.-C.[4] Il avait effectivement reçu l'investiture de Trajan, mais au commencement du règne et non pendant la campagne d'Orient[5]. Quant aux *Osrhoéniens* et aux *Arabes*, c'est plus tard que Trajan reçut la soumission de leurs chefs. Comme on le voit, il prenait pied partout en Asie, en se mêlant aux affaires de ces peuples dont les Romains, cinquante ans plus tôt[6], connaissaient à peine les noms.

La soumission ou l'amitié des peuples du Caucase était un intérêt militaire de premier ordre. Trajan, en effet, attaquait les Parthes en suivant le plan, attribué à Jules César[7], de prendre la Petite-Arménie pour base d'opérations afin d'éviter le désert si fatal à Crassus[8]. En adoptant ce plan, une partie des approvisionnements nécessaires à l'armée devait venir par le Pont-Euxin, puis être transportée à travers le Taurus, par la route extrêmement difficile qui relie Trébizonde à Erzeroum. Or l'expérience acquise démontrait que sur cette route, qui n'est d'ailleurs praticable que quelques mois de l'année et présente en toute saison de grands obstacles, les convois ne cheminaient que lentement, et qu'un petit nombre d'hommes connaissant le pays et placés à des endroits favorables, les auraient enlevés aisément si les défilés n'avaient été occupés à l'avance par des troupes romaines immobilisées pour ce service[9]. La neutralité des contrées voisines rendit ces troupes disponibles pour la guerre active : de plus, une grande partie

1. Arrian., l. l.
2. Pline, *Hist. Nat.*, VI, 7.
3. Arrian., *Peripl. Euxin.*, c. 27.
4. Kœhne, *Musée Kotschoubey*, t. II, pp. 237-254.
5. A chaque avénement d'un nouvel empereur, le roi du Bosphore Cimmérien envoyait son hommage à Rome (Kœhne, l. l.).
6. V. Pline, l. c.
7. Suét., *Jul. Caes.*, 44.
8. Plutarch., *Crass.*, 19. Sur les avantages de la route suivie par Trajan, v. Arrian., *Anab.*, III, 7, 3.
9. Cf. Tacit., *Ann.*, XIII, 39 (campagne de Corbulon).

des réquisitions, surtout en chevaux et en fourrages, fut faite probablement dans ces contrées mêmes, d'après des arrangements conclus entre Trajan et les petits rois qu'il avait rendus ses tributaires.

L'empereur, continuant sa marche vers le nord, arriva à Elegia[1] où sans doute il rallia une partie de ses forces[2]. Là, Parthamasirus obtint enfin l'entrevue qu'il avait si instamment sollicitée. Il vint plier le genou devant l'empereur assis sur un *suggestus*, dans tout l'appareil de sa puissance[3], au milieu des troupes sous les armes. Il voulait demander l'investiture, et se conformait au cérémonial accoutumé, mais les soldats prirent cette humble posture pour un acte de recours en grâce et un témoignage de repentir : persuadés que l'Arsacide renonçait à son royaume sans avoir livré une seule bataille, ils ne purent contenir leur joie et ils acclamèrent Trajan comme *imperator*.

Parthamasirus, effrayé des cris poussés de toutes parts, crut sa vie en danger et se retira précipitamment. Mais des soldats le poursuivirent, se saisirent de lui, et le ramenèrent près de l'empereur, sans lui épargner les mauvais traitements ni les

1. Auj. Ilidjah, à trois lieues d'Erzeroum et à cinq journées de Satala (Erz Inghian), Jaubert, l. c. Il ne faut pas confondre cette localité avec un autre Ilidjah, à 15 lieues S. de Maden, située au coude de l'Euphrate, près du défilé de Kuchar. Jaubert, *ibid.* Celle-ci se nommait également Elegia dans l'antiquité. Pline, *Hist. nat.*, V, 20. La route suivie par Trajan est la plus directe pour se rendre de Syrie en Arménie, comme en témoigne Tacite, racontant la marche de Corbulon quand il alla au secours de Caesennius Paetus : « qua proximum et commeatibus non egenum, regionem Comagenam, exin Cappadociam, inde Armenios petivit (*Annal.* XV, 12). Dans les fragments des Παρθικά on lit : Ἐλέγεια, χωρίον πέραν Εὐφράτου. Ἀρριανὸς ἐν Παρθικῶν η'. (Muller, *Fragm. Hist. Gr.* III, p. 587 et suiv.). Le récit de l'expédition de Trajan comprenait donc les livres VIII-XVII des *Parthica*.

2. Voici comment Kinneir, *Voyage dans l'Asie Mineure, en Arménie, etc.* tr. par Perrin, 1818, apprécie au point de vue militaire la topographie de cette localité : « Dans le cas où une puissance européenne entrepren- « drait une invasion en Perse ou dans l'Inde, il n'y aurait aucun point, « à l'E. de Constantinople, plus favorable qu'Erzeroum à servir de lieu « de rassemblement pour de grandes forces. Les chevaux et le bétail y « sont en abondance et à bon compte. Le fourrage s'y trouve partout « au printemps et en été, et il est facile de rassembler des provinces « voisines une quantité considérable de blé. Les routes sont excellentes « en ces deux saisons, etc. » Cité par Letronne, *Journal des Savants*, 1819, p. 143.

3. La scène est représentée sur une belle médaille d'or, à la légende REX PARTHVS. (Cohen., n° 376.)

insultes. Le malheureux, ne comprenant rien à ce qui se passait, attendait toujours le moment de faire hommage à Trajan : s'imaginant que la cérémonie pourrait avoir lieu, sans être troublée, dans la tente impériale, il y pénétra. Au bout d'un instant on l'en vit sortir, et l'empereur reprendre sa place sur son suggestus. D'une voix impérieuse et brève, il ordonna à l'Arménien de s'expliquer devant tous, afin que jamais les paroles qu'ils allaient échanger ne pussent être dénaturées. Les troupes, silencieuses cette fois, se pressaient autour d'eux : Parthamasirus sentit qu'il était perdu. En cet extrême danger, ni sa sincérité, ni sa noblesse ne l'abandonnèrent. Il dit, aussi haut qu'on l'exigeait, et avec autant de simplicité que s'il eût parlé à Trajan dans le tête-à-tête ou en présence de son conseil, que la souveraineté d'Arménie lui appartenait légitimement à la seule condition de recevoir le diadème des mains de Trajan, comme Tiridate avait reçu le sien des mains de Néron[1], qu'il venait se soumettre à cette investiture, que sa personne et sa liberté ne devaient souffrir aucune atteinte. Trajan fit alors connaître ses desseins, et déclara, en deux mots, que l'Arménie serait désormais une province romaine. Il permit à Parthamasirus de se retirer avec quelques cavaliers qui l'avaient accompagné, mais il leur donna une escorte chargée d'empêcher qu'ils communiquassent avec personne, et de surveiller tous leurs mouvements. A d'autres Arméniens qui avaient suivi le prince, il enjoignit de retourner chacun dans sa ville, sans aucun délai, et avec défense expresse d'en sortir.

Quelques amis fidèles attendaient-ils Parthamasirus en dehors du camp ? Les appela-t-il à son secours ? Ou bien essaya-t-il de se débarrasser, soit par la fuite, soit par une lutte désespérée, des gardes que Trajan avait placés près de lui ? On ne sait, mais ce qui n'est que trop certain, c'est qu'il fut mis à mort par son escorte. De son court règne de trois ans, on ne connaît que cette fin sanglante, qui marque tristement la nouvelle politique de Trajan et le début de ses conquêtes[2].

1. Suét., *Ner.*, 13. Dion., LXII, 23. LXIII, 4 et 5.

2. Dion, LXVIII, 20. dit seulement que Trajan ἐτιμωρήσατο Παρθαμάσιριν sans indiquer la nature de la punition. Dans Eutrope, VIII, 3. on lit : Armeniam... recepit Parthamasiro occiso, qui eam tenebat. Un fragment de Fronton confirme la dernière version : « Personne, dit-il, « n'eut à se repentir d'avoir confié à Lucius [Verus] son royaume ou « ses biens : Trajan n'est pas complètement excusable du meurtre de « Parthamasirus qui était venu l'implorer. Bien que celui-ci ait été jus-

L'Arménie entière ne fut pas réduite en province, et la seule partie incorporée se composa sans doute du bassin supérieur de l'Euphrate et des districts voisins du Pont-Polémoniaque. En effet, si l'on compare au texte de Dion Cassius, des chapitres correspondants de l'histoire d'Arménie de Moïse de Khorène, on sera frappé de ne trouver aucun rapport entre les deux récits. Suivant l'historien arménien, Ardachès, roi d'Arménie, aurait d'abord refusé le tribut aux Romains et battu les légions de Domitien, mais quand Trajan arrive en Asie, Ardachès cède à son ascendant, lui remet l'arriéré des impôts qu'il devait, et obtient son pardon; Trajan le défend même contre les entreprises de son frère Majan, et Ardachès reste, sous Trajan et sous Hadrien, l'ami fidèle de Rome[1].

Ainsi c'est au moment où, d'après Dion, les Arméniens perdirent leur indépendance, que se placerait le règne de leur plus grand prince, car Ardachès, sauvé miraculeusement d'un massacre par sa nourrice, reconquiert son royaume, donne et ôte les couronnes chez les Alains et chez les Perses, encourage l'agriculture, les arts libéraux, les sciences[2]. Malgré le caractère poétique de ce récit, il serait téméraire de le rejeter absolument. Moïse, tout en convenant qu'il a résumé d'anciens chants épiques, déclare qu'il avait eu sous les yeux, pour écrire l'histoire d'Ardachès, des livres grecs tels que celui d'Ariston de Pella[3]. On conciliera ce qu'il peut y avoir ici de réel, avec les renseignements donnés par Dion, en admettant comme l'a fait M. Dierauer[4], que Tiridate, Exedarès et Parthamasirus n'avaient régné que sur *une partie* de l'Arménie, et que cette partie seule fut réduite en province : en effet, les villes que, d'après Moïse, Ardachès a détruites, fondées ou embellies, sont toutes situées au centre de

« tement tué (*mortio* interfectus) dans un tumulte qu'il avait excité, « mieux valait pour l'honneur romain qu'il s'en fût allé impuni ». (*Principia historiae*, éd. Naber, p. 209). Du reste Trajan prit sur lui la mort de Parthamasirus, et ne souffrit pas qu'on y vît une instigation d'Exedarès, mais il déclara avoir ainsi puni le manque de parole de l'Arsacide (Suidas, v° γνῶσις).

1. Moïse de Khorène, liv. II, chap. 54, 55. Traduction de Levaillant de Florival, vol. I, p. 278-279.

2. Ibid., p. 285-287. La numismatique des rois Arsacides de l'Arménie cesse trente ans après l'ère chrétienne (Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 44) ce qui nous prive, pour la période dont nous nous occupons, d'un utile moyen de contrôle.

3. Ibid., p. 287.

4. P. 161.

l'Arménie, dans le district d'Ararad. D'après cela il faudrait compter Ardachès au nombre des princes qui se soumirent à Trajan, et probablement il vint aussi à Satala[1].

Trajan prit rapidement les mesures propres à consolider la domination romaine dans le pays qu'une politique habile, plutôt que le sort des armes, venait de mettre dans ses mains. Les postes les plus importants de la nouvelle province furent garnis de troupes[2] ; la ville de Mélitène, qui commande un passage important de l'Euphrate, fut agrandie et fortifiée[3], et des détachements furent échelonnés sur la côte du Pont-Euxin[4], afin de maintenir toutes les nations barbares dans l'obéissance pendant que le gros de l'armée agirait contre les Parthes : Trajan, comme on voit, ne les attaquait point avant de s'être assuré tous les moyens de les vaincre.

Pendant qu'il réglait d'une manière si avantageuse les affaires d'Arménie, l'heureux et entreprenant capitaine dont nous avons raconté les exploits dans la guerre Dacique, Lusius Quietus, acquérait de nouveaux titres à la reconnaissance de l'empereur et à l'admiration des Romains. Se portant rapidement à l'Est, au-delà du cours de l'Araxe, il était allé attaquer, dans l'Atropaténe, la belliqueuse nation des Mardes, et l'avait vaincue[5]. L'Atropatène, ou comme l'appelaient les Romains, la Médie[6], fut le prix de sa victoire. Puis, par une de ces pointes qui plaisaient et réussissaient à son audace, il se rendit maître sans coup férir de Singara, et de quelques autres petites places du voisinage[7].

1. M. Dierauer, p. 163, fait remarquer avec raison qu'une partie des médailles de Trajan à la légende REGNA ADSIGNATA, où le prince ne porte pas le surnom de *Parthicus* (Cohen, n°ˢ 206 et 372), n'a pu être frappée qu'à propos de ces investitures de l'an 114.

2. Dion., LXVIII, 21 : φρουρὰς ἐν ἐπικαίροις καταλιπών.

3. Procop., *De Aedific.*, III, 4. Cf. Tacit., *Ann.* XV, 26, 27. Plutarch., *Lucull.*, 32. Sext. Rufus, *De Victoriis*, 15.

4. Procop., *Bell. Gothic.*, IV. 2. Λέγουσι μὲν οὖν ὥς κατά τούς Τραϊανοῦ τοῦ Ρωμαίων αὐτοκράτορος χρόνους κατάλογοι Ῥωμαίων στρατιωτῶν ἐνταῦθα τε καὶ μέχρι ἐς Λάζους καὶ Σανίγας ἵδρυντο.

5. Themistius orat., XVI, *de Saturnino ad Theodos* (éd. Harduin, p. 205).

6. Tacit., *Annal.*, XIV, 23. Anquetil Duperron, *Mém. de l'Acad. des B. Lettres*, XLV, p. 143. Ces conquêtes de Lusius Quietus ont peut-être servi de base à la tradition suivant laquelle Trajan aurait poussé ses conquêtes jusque dans la Grande Tartarie (v. Nicolas Costin dans *Notices et Extraits des Manuscrits*, XI, p. 331). Lusius a pu traverser l'Araxe près de sa source, aux environs d'Erzeroum, comme Kinneir, dans son voyage (trad. II, p. 127).

7. Telles que la position nommée *Castra Maurorum* (Ammien, XXV, 7).

Or Singara (auj. Sindjar) est une position de premier ordre, qui domine la route d'Orfa à Mossoul, et sans laquelle on n'est jamais assuré de posséder la Mésopotamie[1].

En consultant une carte de ce pays, on sera tenté, au premier abord, de juger sévèrement le coup de main de Lusius sur Singara. Il se jetait au milieu de tribus non soumises, et ne pouvait recevoir aucun secours de Trajan, dont l'armée n'avait pas encore franchi l'Euphrate. Mais une connaissance plus détaillée des lieux fait comprendre comment l'occupation de ce poste se rattachait aux opérations ultérieures, et montre que l'imprudence n'est qu'apparente. La chaîne du Sindjar est une forteresse naturelle presque imprenable et toujours bien approvisionnée par la nature, ce qui a permis aux Yézidis qui l'habitent de défier jusqu'ici les efforts des pachas qui ont essayé de les réduire. « Ils « habitent, dit Kinneir[2], des villages ou plutôt des cavernes « souterraines pratiquées dans le flanc des montagnes. Le sol « qu'ils cultivent est assez fertile pour les mettre en état de se « passer du blé de leurs voisins. Leurs montagnes abondent en « sources et en pâturages : leurs chevaux sont excellents. » D'après cela, il avait fallu autant de hardiesse que de bonheur pour s'emparer de la position, mais une fois qu'on en était maître, quelques hommes déterminés et industrieux suffisaient à la garder et pouvaient attendre, en parfaite sécurité, l'arrivée du reste des troupes.

La conquête de la Médie et celle de Singara valurent à Trajan sa huitième et sa neuvième salutation impériale[3]. Sur un diplôme militaire du 31 août 114, il ne porte encore que la septième[4], reçue à Elegia, ce qui prouve que son séjour en Arménie prit la plus grande partie de l'année, et que les opérations de

1. C'est sans doute dans le récit de la campagne de Lusius Quietus qu'Arrien mentionnait : Λιβαναὶ, πόλις Συρίας, ταῖς Ἄτραις γειτνιάζουσα. Παρθικῶν ἐννάτῳ, identique avec la Λιβά de Polybe (V, 51), comme l'a conjecturé Ch. Müller. Liba était située entre Nisibe et le Tigre. Enfin c'est encore à la guerre d'Arménie que se réfèrent ces mots d'Eutrope (VIII, 3) : « tres provincias fecit [Trajanus]... cum iis gentibus quae Madenam « attingunt » car la Madène était une fertile province de l'Arménie (Sext. Rufus, *de Victoriis*, c. 15).

2. Voyage cité, trad. fr., t. II, p. 220.

3. Comme nous l'avons dit, la neuvième figure parmi les titres de Trajan, sur une borne milliaire de la voie latine, encore en place à Ferentino, et gravée sous la 18e puissance tribunitienne, en 114 (notre n° 77).

4. Henzen, n° 6857 a.

Quietus se firent en automne. Comme récompense de ses services, ce brave officier obtint l'entrée au Sénat avec le rang d'ancien préteur, et fut désigné consul pour l'année suivante[1]. Trajan revint passer l'hiver à Antioche, où il entra en grande pompe, couronné d'olivier, le 7 janvier 115[2].

§ 3.

Campagne de l'an 115. — *Conquête de la Mésopotamie.*

Le texte de Xiphilin devient ici tellement court et même vague, qu'on ne peut émettre que des conjectures sur les événements de cette campagne et l'ordre dans lequel ils se suivirent. Trajan se rendit d'abord dans l'Osrhoène, dont le roi Abgare offrait depuis longtemps sa soumission, et dont les ambassades avaient été éconduites. Il consentait à céder à Rome la souveraineté qu'il tenait de Chosroès et qu'il lui avait payée d'une grande somme d'argent. Comme l'empereur allait entrer dans Edesse, il rencontra le phylarque qui venait à sa rencontre, renouvelant sa soumission et accompagnant cet hommage de présents considérables. C'étaient deux cent cinquante chevaux, avec les armures pour chaque cheval et le cavalier qui le monterait, et soixante mille flèches. Avec un désintéressement assez fastueux, Trajan n'accepta que trois armures, à titre de curiosités, et dit au phylarque de garder le reste. Mais Abgare tenait en réserve un moyen de succès infaillible. Il connaissait les penchants du vainqueur de l'Arménie, et il s'était fait accompagner de son fils Arbandès, jeune, bien fait, et dans toute la fleur de sa beauté. Arbandès plut à Trajan, qui le combla de caresses, et traita le père avec une douceur dont cette guerre n'offre pas un autre exemple et dont la raison est facile à pénétrer[3].

On passa quelques jours en fêtes et en banquets[4], puis la campagne commença, sur le conseil même d'Abgare[5], par l'in-

1. Themistius, l. c.
2. Cette date sera prouvée plus loin.
3. Suidas, v^is^ Ἔδεσσα, φυλάρχης, ὠνητή, ἱκέτευμα, ἄκρα. Dion, LXVIII, 21. Je crois reconnaître cette scène sur un bas-relief de l'arc de Constantin où un homme âgé, revêtu d'un costume barbare, amène un jeune homme semblablement vêtu en présence de Trajan assis sur une estrade. L'empereur étend vers eux le bras droit, avec un air de protection et d'encouragement. Rossini, *gli archi trionfali*, tav. LXXI.
4. Suidas, v° Ἐλλόβια.
5. Suidas, v° Ὑφηγήσονται.

vasion de l'Anthemusias, dont le phylarque Sporacès se rendit aux Romains. L'armée, avançant à l'Est, s'empara de Batnae, centre d'un commerce considérable avec l'Inde et la Sérique[1], puis de Nisibe, où les armes romaines n'avaient pas paru depuis Lucullus[2]. La prise de Thebidha[3], château fort placé entre Nisibe et Singara, permit enfin de donner la main aux compagnons de Lusius, qui occupaient la dernière ville depuis l'année précédente, et l'assujétissement de la Mésopotamie fut complet. Enchantés de ce succès rapide, les soldats, dès ce moment, décernèrent à Trajan le surnom de *Parthicus*, mais il ne voulut pas le prendre sur les monuments avant de l'avoir reçu du Sénat et justifié par des conquêtes plus étendues[4].

Dans le même temps, les Parthes étaient en proie à la guerre civile. Un chef arabe, Manisarus avait attaqué Chosroès et ce dernier était en fuite[5]. Manisarus proposa à Trajan de partager les dépouilles de l'Arsacide. Il se désistait de toute prétention sur les parties de l'Arménie et de la Mésopotamie dont les Romains étaient maîtres[6], et il entendait régner sur le reste. Il va sans dire que Trajan n'accepta point, et il refusa même de conférer avec les ambassadeurs de Manisarus. Celui-ci conclut alors une alliance avec Mannus, autre roi arabe, que menaçait l'approche des Romains[7], et il semble même, autant que permet d'en juger le désordre des textes, que Manisarus avait négocié des deux côtés à la fois[8]. Trajan ne s'en préoccupa point : il n'était pas encore en mesure d'attaquer l'Assyrie. Il fallait franchir le Tigre et s'engager dans un pays inconnu ; la saison était trop avancée pour commencer des opérations aussi longues. Il les remit donc à l'année suivante, et ordonna de prendre, dans les forêts voisines

1. Ammien Marcell. XIV, 3, 3. Il ne faut pas confondre Batnae de Mésopotamie avec la petite ville syrienne du même nom, dont Julien (*Ep.* 27) fait une description charmante.

2. Dion, XXXV, 7. Plut., *Lucull.*, 32. Sext. Rufus, *de Victor.*, 15.

3. Θεβιθά φρούριον Μεσοποταμίας. Ἀρριανὸς ἑνδεκάτῳ. Tab. Peuting, XI, E : *Nisibi*, XXXIII. *Thebeta*, XVIII. *Baba*, XXXIII. *Singara*.

4. Dion, LXVIII, 23. Le nom de *Parthicus* ne figure positivement que sur les monuments datés de la XX° puissance tribunitienne. L'inscription de Gruter, 248, 2, où il accompagne le XIX° tribunat, est fausse ou mal copiée (Borghesi, *Bull. de l'Inst. arch.*, 1859, p. 116).

5. Dion, LXVIII, 21. Et. de Byzance, Χωχή, κώμη πρὸς τῷ Τίγριδι ποταμῷ. Ἀρριανὸς δεκάτῳ. καὶ βασιλεὺς δ'ἐξελαύνει ἐκ Σελευκείας οὐ πρόσω τοῦ ποταμοῦ τοῦ Τίγριδος ἐς κώμην ᾗ τινι Χωχή ὄνομα. Ce roi est Chosroès, et non Trajan.

6. Dion, LXVIII, 21.

7. Id.

8. Ibid., cf. Suidas, v° Μάννος.

de Nisibe, les bois nécessaires à la construction d'un pont de bateaux. On peut croire aussi qu'il était bien aise d'attendre le retour de Lusius Quietus, retenu à Rome, cette année même, par l'exercice de son consulat.

Malgré les facilités que Trajan avait rencontrées dans cette conquête, rendue si rapide et si aisée par la désunion des Parthes et la rivalité des phylarques, il ne laissa pas s'affaiblir la discipline et la vigilance de ses soldats[1]. A soixante ans passés, il conservait l'activité et les habitudes de sa jeunesse, marchant à la tête des troupes, passant les gués à pied, partageant les fatigues et contenant l'ardeur de ceux qu'il commandait. Parfois il feignait de tenir de ses espions de mauvaises nouvelles et multipliait les précautions; il répandait de faux bruits ou bien il ordonnait des marches et des contre-marches inutiles en apparence, mais propres à tenir en haleine des troupes déshabituées de la grande guerre[2] et placées en face d'ennemis dont les allures désordonnées et les attaques imprévues inspiraient toujours un certain effroi.

L'empereur revint prendre ses quartiers d'hiver à Antioche, comme à la fin de la précédente campagne. Mais celle qu'il terminait avait été moins longue, puisqu'il était déjà rentré dès l'automne dans la capitale de la Syrie. La prise de Batnae et celle de Nisibe lui valurent ses X[e] et XI[e] salutations impériales[3]. C'est, je pense, à cette époque qu'il constitua et organisa la province d'Arabie, laissée jusqu'alors sous l'administration du légat de Syrie[4]. En même temps il ordonna de construire, pendant l'hiver, une flotte qui devait descendre l'Euphrate l'année suivante, et servir ses projets dans le haut Orient. Dion ne dit rien de cette construction, mais il me semble en trouver des traces dans les fragments conservés des Παρθικά, et aussi dans les événements de l'an 116. Arrien racontait certainement des faits que Dion, ou plutôt son abréviateur, a passés sous silence. Ainsi, au X[e] livre, il mentionnait Φάλγα; ce ne peut être qu'à propos d'un

1. Dion, LXVIII, 23. Extrait par Suidas au mot προσκόπων.

2. Les légions de Syrie n'avaient pas fait campagne depuis la prise de Jérusalem, en 70.

3. Il n'a encore que la neuvième dans l'inscription de l'arc d'Ancône (notre n° 78) érigé en 115. La onzième se trouve dans l'inscription du pont du Métaure (notre n° 79) construit la même année.

4. Ammien Marcellin, XIV, 8. Hanc [Arabiam] provinciae imposito nomine rectoreque attributo, obtemperare legibus nostris Trajanus compulit imperator, incolarum tumore saepe contuso, cum glorioso Marte Mediam urgeret et Parthos.

passage de troupes[1]. Or Φάλγα ou Φάλιγα se trouvait, suivant les *Stathmes Parthiques* d'Isidore, au voisinage immédiat de Nabagath, et au confluent du Chaboras et de l'Euphrate[2]. Au livre XI[e], Arrien parlait de Νάαρδα sur l'Euphrate[3]. Cette ville, très-importante et habitée par de nombreux israélites, ne pouvait être nommée ici à propos de la révolte des Juifs de Mésopotamie, qui eut lieu en 116 ou 117 et n'était, dès lors, racontée qu'à la fin des Παρθικά, au XVI[e] ou au XVII[e] livre. Au livre XIII[e] enfin, Arrien parle encore d'une satrapie baignée par l'Euphrate[4].

D'autre part nous allons voir Trajan naviguer sur le golfe Persique avec une escadre de cinquante navires. Où les aurait-il pris? Quand Alexandre projeta une expédition maritime en Arabie[5], il fit construire sa flotte partie en Syrie (les navires démontés avaient été transportés par pièces à Thapsaque), partie autour de Babylone, avec les cyprès qui entouraient la ville. Mais ces cyprès n'existaient déjà plus du temps de Strabon, qui dit que les Babyloniens employaient le palmier dans leurs constructions, faute de tout autre bois. Ce n'est donc pas à Babylone que Trajan trouva les éléments de la flotte dont il avait besoin. Tout porte à croire que ce fut en Syrie, et que les passages cités d'Arrien se réfèrent au voyage de cette flotte le long de l'Euphrate[6].

Enfin la campagne de Julien chez les Perses jette quelque jour sur la guerre parthique de Trajan. Or Julien opérait avec deux armées ; la plus considérable, à la tête de laquelle il se plaça, descendit le cours de l'Euphrate ; la deuxième, sous les ordres de Procope et de Sébastien, devait traverser la Mésopotamie au nord et rejoindre le corps principal à Ctésiphon[7]. Cette deuxième armée ne se trouva pas au rendez-vous. Je pense que ces deux attaques convergentes sur la capitale de l'Assyrie se

1. Φάλγα, κώμη μέση Σελευκείας τῆς Πιερίας καὶ τῆς ἐν Μεσοποταμίᾳ. Ἀρριανὸς ἐν ι' Παρθικῶν.

2. Isid., *Stathm. Parth.* éd. Didot, p. 248. C'est là que Dioclétien fonda plus tard Circésium.

3. Νάαρδα, πόλις Συρίας πρὸς τῷ Εὐφράτῃ, ὡς Ἀρριανὸς Παρθικῶν ἑνδεκάτῳ.

4. Χαζηνή. Il y a ici une erreur de copiste, car suivant Strabon la Χαζηνή était au delà du Tigre, dans le voisinage d'Arbèles.

5. Arrien, *Anabas.*, VII, 19, 3 et 4.

6. Ritter, *Erdkunde*, X, p. 120. admet que Trajan eut une flotte sur l'Euphrate, probablement pour les raisons ici déduites.

7. Ammien, XXIV, 7.

retrouvaient dans le plan de campagne de Trajan, qui dut rester classique.

Pendant le séjour de Trajan à Antioche, un effroyable tremblement de terre désola cette riche capitale de la Syrie. Depuis quelques années, des fléaux semblables avaient ravagé l'Asie, la Grèce, la Galatie[1], mais la catastrophe d'Antioche paraît avoir été plus terrible que les autres[2]. Elle est aussi mieux connue, Dion l'ayant racontée en détail, à cause de la présence de l'empereur et des dangers qu'il courut. Pendant plusieurs jours, on entendit des roulements souterrains[3], préludes du tremblement de terre proprement dit. Le jeudi 13 décembre 115, après le chant du coq[4], on éprouva la première secousse; d'autres lui succé-

1. Hieronym., *Chron.*, p. 162, 165, éd. Schoene.

2. Elle s'étendit jusqu'à Rhodes (Malalas, *Chron.*, p. 275, éd. Bonn).

3. Que Dion, LXVIII, 24, appelle κεραυνοί.

4. Malalas, l. l. C'est ici qu'il convient de discuter les renseignements chronologiques fournis par Malalas. Dans le chapitre de sa *Chronographie* consacré à la guerre Parthique, il a donné quatre dates :

p. 270. Τραϊανὸς... ἐπεστράτευσε τῷ ιβ' ἔτει τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἐξελθὼν κατ' αὐτῶν μηνὶ ὀκτωβρίῳ τῷ και ὑπερβερεταίῳ ἀπὸ Ῥώμης

ibid. κατέφθασεν ἐν Σελευκείᾳ τῆς Συρίας μηνὶ ἀπελλαίῳ τῷ καί δεκεμβρίῳ

p. 272. εἰσῆλθεν ἐν Ἀντιοχείᾳ τῆς Συρίας μηνὶ αὐδηναίῳ τῷ καὶ ἰανουαρίῳ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ ε' ἡμερινῇ δ'

p. 275. ἔπαθεν Ἀντιόχεια πάθος μηνί ἀπελλαίῳ τῷ καὶ δεκεμβρίῳ ιγ', ἡμέρᾳ α', μετά ἀλεκτρυόνα, ἔτους χρηματίζοντος ρξδ' κατά τοὺς αὐτοὺς Ἀντιοχεῖς, μετὰ δε β' ἔτη τῆς παρουσίας τοῦ θειοτάτου βασιλέως Τραϊανοῦ τῆς ἐπὶ τὴν ἀνατολήν.

Comme il a été établi plus haut, la date ιϐ' (= XII) de la page 270 est fausse. Il faut la changer en ιϛ', seule indication qui convienne à l'an 113. Il y a ici une faute de copie évidente, sur laquelle tout le monde est d'accord.

Il n'y a aucune observation à faire sur la dernière indication de la même page.

Celles des pages 272 et 275 sont liées. Voici comment. L'an 164 d'Antioche commença à l'automne de 115 ap. J.-C. L'indication de l'année est donc exacte, et elle répond bien au consulat de *M. Vergilianus Pedo*, comme l'exige le récit de Dion. Mais le 13 décembre 115 fut un jeudi et non un dimanche. Il est vrai que Pagi (ap. Baron., *Annal. Eccles.*, ad. a. 117) a proposé de lire κγ' au lieu de ιγ', le 23 au lieu du 13. Mais M. Gutschmid a fait sur ce point une remarque très-ingénieuse (dans Dierauer, p. 156) et qui nous semble décisive. Malalas, dans les documents païens qu'il avait sous les yeux, ne trouvait que le quantième des mois syriens. Il a voulu y ajouter le rang des jours de la semaine, pour donner plus de précision à son récit, et il s'est trompé dans les calculs que nécessitait cette addition, ou en consultant les tables de concordance qu'il possédait. Justement, le 7 janvier 115 est un dimanche, et le 13 décembre de la même année un jeudi. On voit qu'une simple interversion dans les chiffres qui indiquent les jours rétablit les faits, sans qu'il soit

dèrent avec une rapidité étourdissante. C'étaient des oscillations verticales qui ébranlaient les édifices les plus solides et poussaient les autres hors de terre. Le fracas de leur chute, les débris qu'en s'écroulant ils projetaient de tous les côtés, un nuage de poussière remplissant les rues et les places, causaient un effroi et un désordre indicibles. On ne pouvait, selon les paroles de Dion, ni se voir, ni se parler, ni s'entendre. Comme le fléau se fit sentir pendant plusieurs jours, il fut impossible de porter secours aux malheureux ensevelis sous les décombres de leurs maisons, et lorsqu'enfin ceux qui s'étaient dérobés par la fuite à une mort certaine risquèrent leurs premiers pas sur le sol raffermi, on ne retrouva vivants qu'une femme qui allaitait un enfant et un autre enfant attaché, dit-on, au sein de sa mère déjà morte.

Trajan courut les plus grands dangers : il allait être écrasé sous les ruines du palais qu'il habitait lorsqu'un personnage de taille surhumaine vint, à ce que l'on raconta, l'arracher à ce lieu funeste et, le faisant passer par une fenêtre, le porter au milieu du cirque, dans un vaste espace découvert où il put attendre en sécurité le raffermissement du sol. Mais dans le cirque même, Trajan et les siens étaient à peine rassurés, tant le mont Casius

nécessaire de changer les chiffres, et nous donne en même temps la date de la *rentrée* de Trajan à Antioche au commencement de l'année 115. Il y vint donc trois fois : 1° au début de la guerre. C'est alors qu'il fit une offrande à Jupiter Kasios; 2° après la campagne d'Arménie; 3° après la campagne de Mésopotamie, et c'est alors qu'eut lieu le tremblement de terre. Les souvenirs qu'il avait laissés dans cette ville, et autour desquels se formèrent plusieurs légendes rapportées par Malalas, s'expliqueraient mal, en effet, si on n'admet point qu'il y passa un temps assez long.

Eckhel (*Doctrina*, VI, p. 453), Borghesi (*Œuv.*, V, p. 22), Noël des Vergers (*Comptes-Rendus de l'Acad. des Inscript.* 1866, p. 85), placent la catastrophe au commencement de l'année 115. Pourtant le témoignage si précis de Malalas est confirmé par une chronologie grecque publiée par Scaliger (v. Pagi dans Baronius, *An. Eccl.* an. 117) qui rapporte le tremblement de terre à la 3° année de la 223° olympiade, laquelle court de juillet 115 à juillet 116. Eckhel dit que ces sortes de chronologies offrent peu de garanties. Cependant elles sont quelquefois exactes, et quand elles se trouvent, comme ici, corroborées par d'autres documents, il n'est pas permis de les rejeter. Comme Dion rapporte que le consul Pedon faillit être victime de la catastrophe (et non qu'il en fut victime comme le dit N. des Vergers l. c.), et que ce personnage, consul ordinaire, fut en charge au commencement de l'année, on veut que le tremblement de terre ait eu lieu pendant sa magistrature. Mais au contraire, puisque Pedon était à Antioche, c'est qu'il n'était plus en fonction : pendant l'exercice de sa charge il ne pouvait quitter Rome. M. Dierauer (p. 167) adopte avec raison la date donnée par Malalas.

semblait vacillant et prêt à tomber sur la ville pour en achever la ruine. Le pays fut complétement bouleversé : des collines s'affaissèrent ; des cours d'eau s'engouffrèrent dans le sol, d'autres jaillirent tout à coup à la surface de la terre[1]. L'empereur en fut quitte pour quelques contusions légères. Mais sa présence avait amené en Syrie une foule d'étrangers, et cette circonstance augmenta le nombre des victimes. Beaucoup de sénateurs et d'hommes politiques avaient reçu l'ordre ou obtenu la permission de venir à Antioche conférer avec lui des affaires générales ; les députations des villes s'y étaient rendues pour le féliciter de ses victoires, enfin de simples curieux y affluaient, en grand nombre, de tous les points de l'empire. Au lieu des fêtes projetées pour la célébration de tant de victoires, on n'y trouva qu'une catastrophe terrible, qui jetait le deuil dans toutes les parties du monde romain.

Avant de reprendre ses opérations militaires, Trajan voulut soulager les maux qu'il laissait derrière lui. Il ordonna la réparation d'un très-grand nombre d'édifices et fit reconstruire somptueusement ceux qui n'existaient plus[2].

§ 4.

Campagne de l'an 116. — *Conquête de l'Assyrie.* — *Révolte des Juifs.*

Au printemps, Trajan reprit ses opérations et se disposa à envahir l'Assyrie proprement dite ou Adiabène, située au delà du Tigre. Il se dirigea vers Nisibe. Les ordres qu'il avait donnés pour la construction de bateaux qui permissent à l'armée de franchir le fleuve avaient été exécutés[3]. Ces bateaux, probablement décomposés en plusieurs pièces, furent transportés sur des chariots jusqu'au bord du Tigre, remontés sur place, et l'établissement du pont commença. Les habitants du pays, stupéfaits de

1. Dion, LXVIII, 24 et 25.
2. Malalas, p. 277.
3. D'après Ritter, *Erdkunde*, X, p. 120, il y a près de Nisibe, à la source du Chaboras, des forêts qui fournirent les bois nécessaires. Le passage eut lieu sans doute près de Gezireh Ibn Omar, localité ainsi nommée d'une île qui se trouve au milieu du fleuve et qui facilita l'établissement du pont de bateaux. C'est toujours un passage important au point de vue militaire. Les Romains y établirent plus tard la forteresse de *Bezabde*.

voir ces embarcations surgir, en quelque sorte, au milieu d'un pays déboisé, s'enfuirent à l'exception d'un petit nombre d'archers Carduques qui, avec une bravoure égale à celle que leurs ancêtres avaient déployée jadis contre Xénophon et ses compagnons, essayèrent de s'opposer au passage[1].

Mais la hardiesse de quelques barbares ne pouvait arrêter une armée romaine pleine d'élan, munie de puissants moyens d'action et habile à les mettre en œuvre. Le nombre des barques dont on disposait dépassait celui qui devait entrer dans la composition du pont. Pendant que les soldats le construisaient avec cette promptitude surprenante qu'admiraient les hommes du métier[2], d'autres légionnaires et des auxiliaires légèrement armés traversaient le Tigre sur différents points, forçant les Carduques à courir de l'un à l'autre, et couvrant ainsi les travailleurs par plusieurs attaques, réelles ou feintes, exécutées dans le même moment. Les barbares furent balayés, le pont s'acheva et bientôt l'armée tout entière, transportée sur la rive gauche, devint presque immédiatement la maîtresse du pays. Dans des pourparlers engagés l'année précédente, Mebarsapès[3] avait traîtreusement fait prisonniers un centurion nommé Sentius et quelques soldats. Il les retenait dans la ville fortifiée d'Adenystra[4]; ces Romains, pendant un long séjour, avaient pu étudier les moyens d'introduire leurs compatriotes dans la place, et ils les aidèrent effectivement à s'en emparer[5]. La prise d'Adenystra les rendit maîtres du pays sans coup férir. Après cette facile et rapide conquête, Trajan se dirigea vers Babylone, en suivant le chemin qu'avait pris Alexandre quatre siècles auparavant. On peut croire qu'il ne manqua point de visiter le champ de bataille d'Arbèles : en traversant ces plaines à jamais célèbres, il put songer à la destinée du fils de Philippe sans être écrasé par les souvenirs qu'évoquait naturellement un tel parcours. Aux exploits si vantés du héros grec, le capitaine romain pouvait opposer cette guerre, aussi heureuse et aussi rapide, qui assurément avait jusqu'ici coûté moins de sang. Il vit aussi les sources de bitume de Memnis, et les flammes qui s'échappent du sol à Kirkuk[6]. Repassant

1. Dion, LXVIII, 26.
2. Καίτοι γε ταχυτάτη ὧν ἐγὼ οἶδα Ῥωμαίοις ἡ γεφύρωσις ἡ διά τῶν νεῶν γίγνεται. Arrian., *Anab.*, V, 7, 3.
3. Roi d'Adiabène.
4. Dion, LXVIII, 23. Localité inconnue.
5. Dion, l. c.
6. Ἡφαίστου νῆσοι, τῆς Αδιαβηνῆς. Ἀρριανὸς ιγ' Παρθικῶν. cf. Strabon, XVI,

enfin le Tigre à la hauteur d'Opis, il rencontra le grand retranchement haut de 25 pieds (7^m75), large de 50 (15^m50), construit, disait-on, par Sémiramis[1], sur une longueur de 200 stades (37 kilomètres), et il le longea jusqu'à son extrémité qui aboutit à l'Euphrate. L'armée, qui venait de conquérir l'Adiabène, y rencontra la flotte qui avait descendu le fleuve depuis Phalga.

Dans une plaine voisine des sources de bitume qui offrirent aux Babyloniens le ciment nécessaire à leurs constructions gigantesques, à Ozogardana[2], au pied du mur de Médie, Trajan passa en revue toutes ses troupes. Il les vit défiler, assis sur un siége de pierre que l'on montrait encore plus de deux siècles après, et qui avait gardé son nom[3]. Puis, descendant le fleuve avec ses soldats[4], il entra à Babylone, abandonnée en grande partie à cause des guerres civiles auxquelles le pays des Parthes était en proie[5]. On ne laissa pas néanmoins d'y faire un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva le précepteur du romancier Jamblique[6].

Trajan disposait maintenant de la totalité de ses forces; il pouvait porter aux Arsacides des coups décisifs et marcher à la conquête de pays plus éloignés vers l'Orient. La capitale des rois Parthes, Ctésiphon, n'était pas encore en sa puissance. Il s'agissait de faire passer la flotte de l'Euphrate sur le Tigre, qui baignait les murs de cette riche cité. Le *Naharmalcha* ou fleuve royal, canal réunissant les deux grands cours d'eau qui arrosent et

1, 4 (p. 738) περι Ἄρβηλα δέ ἐστι καὶ Δημητρίας πολις· εἶθ' ἡ τοῦ νάφθα πήγη, καὶ τά πυρά... Ces feux sont très-bien décrits par Ainsworth, *Journey from Bagdad to Constantinople viâ Kurdistan* (1437), dans Chesney, *Narrative of the Euphrates Expedition*, 1868, in-8°, p. 497. Les environs de Kirkuk sont coupés par beaucoup de canaux : d'où le nom de νῆσοι.

1. Suidas, v° χῶμα. Les chiffres montrent qu'il s'agit du διατειχίσμα nommé plusieurs fois par Strabon, et reliant Babylone à Séleucie (II, 1, 26. XI, 14, 8).

2. Ammien, XXIV, 2, trajecto fonte scatenti bitumine Ozogardana occupavimus oppidum... in quo principis Trajani tribunal ostendebatur. V. la carte jointe au mémoire de d'Anville, *l'Euphrate et le Tigre*, 1775. in-4°.

3. Au passage d'Ammien, ajouter celui de Zozime, III, 15. βῆμα ὑψηλον εκ λίθου πεποιημένον ὁ Τραϊανοῦ καλεῖν εἰώθασιν οἱ ἐγχώριοι. Zozime appelle la localité Zaragardia.

4. Peut-être la flotte ne descendit-elle pas au-dessous de Massice, embouchure du Naharmalcha dans l'Euphrate (Plin., *Hist. nat.*, V, 21).

5. Dion, LXVIII, 26.

6. Fabricius, *Bibl. Gr.*, VIII, p. 153. Trajan célébra un sacrifice en l'honneur d'Alexandre, dans la maison où il était mort.

limitent la Mésopotamie, débouchait en face de Ctésiphon même : il eût été imprudent d'essayer le passage sur ce point. Un nouveau canal, creusé par les ordres de l'empereur, sur une longueur de 30 stades (5548^m 50), fit tomber le Naharmalcha dans le Tigre, *au-dessus* de Ctésiphon : les Romains purent ainsi tourner la place et l'investir[1].

Elle ne tarda pas à tomber entre leurs mains. Chosroès s'enfuit : mais sa fille ne put échapper à la captivité[2]. Le trône doré sur lequel s'asseyaient depuis tant d'années les ennemis déclarés de Rome, ceux qui, suivant l'expression des écrivains latins, partageaient le monde avec elle[3], fut saisi avec bonheur par les soldats et réservé pour orner plus tard le triomphe de Trajan. Celui-ci traversa le Tigre avec la flotte, en bel ordre[4], pour entrer

1. On ne comprend cette opération qu'en se reportant au récit de la guerre faite par Julien, deux siècles et demi plus tard, dans le même pays. Dion ne donne que des détails manifestement inexacts. Suivant lui, l'empereur songeait à joindre les deux fleuves par un canal, et il dut renoncer à ce projet en s'apercevant que le niveau de l'Euphrate était bien plus élevé que celui du Tigre, et que la dérivation aurait rendu impossible toute navigation sur le bas Euphrate. Dès lors on aurait transporté les navires d'un fleuve à l'autre sur des chariots (LXVIII, 28). Mais qui ne sait que la Mésopotamie était, depuis la plus haute antiquité, sillonnée de canaux qui réunissaient l'Euphrate et le Tigre? Hérodote, Strabon, Pline, Ptolémée nomment tous le plus important de ces canaux, le Naharmalcha, que sa largeur faisait considérer comme un bras de l'Euphrate, et qui s'étendait de Massice à Séleucie.

Ammien, à son tour, dit (XXIV, 6) que le Naharmalcha était l'œuvre de Trajan, que les Perses l'avaient comblé, et que Julien, en le rouvrant, put faire franchir à sa flotte une distance de trente stades. Mais le Naharmalcha est bien antérieur à Trajan : sa longueur était de neuf schoenes ou parasanges (Ibid., *Stathm. Parth.*, éd. Didot, p. 249), qui correspondent à vingt-sept milles romains ou quarante kilomètres. Comment pouvait-on exécuter rapidement un tel travail? Zozime au contraire (III, 24) explique très-bien qu'il s'agit d'un canal reliant au Tigre le Naharmalcha, et non l'Euphrate. Le chiffre trente stades (5548 m. 50), donné par Ammien, devient alors intelligible, même en y voyant des stades olympiques, les plus grands de tous. Le canal de Trajan dut être creusé au commencement de l'été, la crue de l'Euphrate ayant lieu en juillet et août (Pline, *Hist. nat.*, V, 21).

2. Spartien, *Hadrian*, 13.

3. Ibid. et Capitol. *Anton. Pius*, 9.

4. Suidas, v° Ναῦς « Trajan franchit le fleuve avec cinquante navires : « quatre d'entr'eux portaient les insignes impériaux et tiraient par de « longs câbles la galère prètorienne. Celle-ci avait la longueur d'une « trirème, la largeur et la profondeur d'un vaisseau de charge, telle que « la grande *Nicomedis* ou l'*Aegyptia*. On y avait pratiqué pour l'empereur « des chambres en assez grand nombre. Elle portait l'aplustre, au haut

dans Ctésiphon, *la merveille* de la Perse[1]. Il y reçut sa XII[e] salutation impériale[2], et le titre de *Parthicus*, que l'enthousiasme des soldats lui avait conféré l'année précédente, fut officiellement décerné au vainqueur par le Sénat. La prise de Ctésiphon assurait en effet, ou du moins paraissait assurer l'assujétissement du grand royaume Arsacide. C'est ce qu'exprime, avec autant de concision que d'éloquence, la légende d'une médaille frappée à cette occasion: PARTHIA CAPTA[3].

De Ctésiphon Trajan, avec une flotte de cinquante navires, descendit le cours du Tigre jusqu'à Χάραξ Σπασίνου, près de l'embouchure du fleuve, dans le golfe Persique, non sans courir quelques dangers, à cause de la rapidité du courant et de la violence des marées[4]. Attambêlos[5], roi de la Mesène et de la Characène, ne fit pas attendre sa soumission et accepta sans murmurer l'imposition d'un tribut[6]. La mer des Indes s'étendait enfin sous les regards

« de la voile le nom du prince, et tous ses insignes sculptés en or. La « flotte était divisée en trois escadres, de peur de confusion dans la « marche si les navires s'étaient tenus trop près les uns des autres. « Tiré d'Arrien. »

1. Ammien, XXIII, 6.

2. Il la porte avec le surnom de *Parthicus* sur une inscription de Pouzzoles de l'an 116 (notre n° 80).

3. Cohen, n° 97.

4. Dion, LXXVIII, 28.

5. Attambêlos est l'orthographe des monnaies frappées par d'autres rois de la Mesène, du même nom. Celui-ci est Attambêlos IV. (Waddington, *Mélanges de Numismatique*, II, p. 104.) L'étude de ces monnaies présente une difficulté. On possède trois pièces du roi Théonnesès, datées suivant l'ère des Séleucides, l'une de 421 = 109 ap. J.-C., la deuxième de 423 = 111, la troisième de 431 ou 434 = 119 ou 122 (on hésite entre les lectures YΛA et YΛΔ). Les deux premières ont été frappées du temps de Trajan, avant la guerre Parthique, la troisième est contemporaine du règne d'Hadrien. La parfaite identité des portraits sur ces trois pièces ne permet pas d'admettre qu'elles appartiennent à deux princes ayant porté le même nom. Comme, suivant Dion, la Characène était en l'an 116 gouvernée par un Attambêlos, M. Waddington émet la supposition très-vraisemblable que cet Attambêlos, à la faveur de la guerre Parthique, détrôna Théonnèses, et que le prince dépossédé ressaisit son pouvoir au commencement du règne d'Hadrien. Alors en effet les conquêtes de Trajan furent abandonnées, et son œuvre détruite par les peuples auxquels il l'avait imposée.

6. Dion, l. c. Eutrop. VIII, 3 : Messenios vicit ac tenuit. La conquête de la Mesène valut sans doute à Trajan sa XIII[e] salutation impériale qui figure dans ses titres sur un diplôme militaire du 8 septembre 116. (notre n° 8) on lit dans les *Parthica* : Ἄχρα, πέραν τοῦ Τίγρητος. Ἀρριανὸς ἑκκαιδεκάτῃ. Ὄραθα, πόλις τῆς ἐν Τιγρῆτι Μεσήνης. Ἀρριανὸς εκκαιδεκάτῃ. On ne connaît pas la position de ces localités. Ch. Mueller propose d'iden-

ravis de Trajan. Des projets vagues et grandioses occupèrent et amusèrent quelque temps son imagination. Il demanda de nombreux renseignements sur ces pays célèbres et songea aux moyens de faciliter le commerce et les relations de l'ancien monde avec ces régions lointaines. Toutefois, il n'eut jamais, comme on l'a cru plus tard, le dessein d'y conduire ses armées; au contraire, voyant un vaisseau qui appareillait pour les Indes, il exprima le regret que son âge ne lui permît pas d'y aller chercher les traces d'Alexandre[1]. Mais les relations qu'il fit passer en Italie n'étaient pas empreintes de la même sagesse, et il osa écrire au Sénat qu'il avait porté ses pas *plus loin* que le héros macédonien[2]. On voit que son esprit si ferme et son caractère si modeste s'étaient altérés sous la grandeur et la rapidité des succès. On souffre aussi d'avoir à rapporter que le vainqueur de Décébale, donnant le change sur ses promenades et les faisant passer pour autant de conquêtes, poussait l'enfantillage au point d'envoyer à Rome courrier sur courrier, avec des bulletins de victoires remportées sur des peuples qu'on cherchait péniblement sur la carte, et dont les noms, choisis à dessein, étaient si bizarres qu'on ne parvenait

tifier Ὄραθα avec l'*Ur* d'Ammien Marcellin (XXV, 8). C'est impossible : le contexte d'Ammien montre clairement qu'*Ur* était entre Atra et Nisibe.

1. Dion, LXVIII, 29. Ἴνδους τε γάρ ἐνενόει, καὶ τά ἐκείνων πράγματα ἐπολυπραγμόνει τόν τε Ἀλέξανδρον ἐμακάριζε. Voilà le noyau de la légende qui étendit les conquêtes de Trajan jusqu'aux limites de l'Inde. Aurelius Victor (*Caes.*, 13) dit seulement : « ad ortum solis cunctae gentes, quae « inter Indum et Euphratem, amnes inclitos, sunt, concussae bello » ; mais Eutrope (VIII, 3) est plus affirmatif : « Usque ad Indiae fines *post Alexandrum* accessit ». De même, sur un mot de Charlemagne à des ambassadeurs grecs, rapporté par le moine de Saint-Gall (I, 28) : « O utinam non esset ille gurgiculus inter nos! forsitan divitias Orientales « aut partiremur, aut pariter participando communiter haberemus », l'imagination populaire édifia l'histoire d'un voyage de cet empereur à Constantinople et en Terre sainte (Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 41). Fréret a justement contesté l'expédition de Trajan dans l'Inde (*Acad. des B. Lettres*, XXI. *Hist.*, p. 55), mais il invoque à tort un passage de Lucien comme témoignage des récits fabuleux qui avaient cours sur la guerre des Parthes. « Le *Philopatris*, attribué communément à Lucien et « composé, selon toute apparence, sous le règne de Trajan, fait men- « tion d'une prétendue victoire remportée sur les Parthes et de la « prise de Suse dont les armées romaines n'approchèrent jamais. » Le *Philopatris* fut composé vraisemblablement au IV[e] siècle, et les vers relatifs à la prise de Suse (ch. XXVII) sont tirés d'une tragédie grecque aujourd'hui perdue.

2. Dion, LXVIII, 29. Καίτοι ἔλεγε καὶ ἐκείνου περαιτέρω προκεχωρηκέναι, καὶ τοῦτο καὶ τῇ βουλῇ ἐπεστελλε.

pas à les prononcer distinctement ; de sorte que le Sénat, étourdi de ces dépêches, aussi nombreuses que difficiles à transcrire, lui permit, une fois pour toutes, de triompher d'autant de nations qu'il le voudrait[1]. N'insistons pas sur ces faiblesses passagères d'un grand homme, qui va cruellement expier quelques mouvements d'abandon et de vanité.

Pendant qu'il naviguait à l'embouchure du Tigre, il apprit, en effet, qu'une insurrection formidable avait éclaté dans la Cyrénaïque, dans l'Egypte[2] et à Chypre. Les Juifs très-nombreux dans ces contrées[3] furent probablement maltraités après le tremblement de terre d'Antioche. Une grande partie de l'Orient avait souffert du même fléau ; l'esprit superstitieux des populations dut attribuer ce malheur à l'irritation des Dieux, mécontents de la liberté laissée par les Romains aux cultes étrangers. Il est certain que les Chrétiens furent inquiétés à cette époque, et, selon toute vraisemblance, pour cette cause : or, les Juifs et les Chrétiens étaient si souvent confondus par les anciens que la persécution constatée des uns nous autorise à penser que les autres n'échappèrent pas aux mêmes rigueurs[4]. D'autre part, les zélotes n'avaient point cessé, après la destruction de Jérusalem, de revendiquer l'indépendance nationale. La guerre commença[5] en Cyrénaïque, là où

1. Dion, LXVIII, 31.

2. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, IV, 2. P. Orose, VII, 12.

3. *Act.*, VI, 9, XI, 20, XIII, 1. Joseph. *Ant. Jud.*, XIV, 7, 2, *Adv. Ap.*, II, 4.

4. Sur les mauvaises dispositions des habitants d'Antioche envers les Juifs, V. Joseph., *B. Jud.*, VII. 5, 2.

5. On ne saurait déterminer avec une grande précision le moment où les Juifs commencèrent à se soulever, non plus que la date de leur répression définitive. M. Dierauer p. 183 place en l'an 117 toute cette insurrection juive, parce qu'on en lit le récit dans Xiphilin, après celui du siége d'Atra, siége qui eut lieu certainement en 117, puisqu'il forme un épisode de la retraite de Trajan. Mais l'abréviateur a pu faire quelque transposition dans le texte de Dion, et il ne semble pas permis de s'écarter des indications précises d'Eusèbe *Hist. Eccl.* IV. 2 ἤδη γοῦν τοῦ αὐτοκράτορος εἰς ἐνιαυτὸν ὀκτωκαιδέκατον ἐλαύνοντος αὖθις Ἰουδαίων κίνησις ἐπαναστᾶσα, et plus loin τῷ ἐπιόντι ἐνιαυτῷ πόλεμον οὐ μικρόν συνῆψαν. La XVIII[e] année de Trajan correspond à l'an 115 après J.-C. : c'est donc l'année suivante que la guerre aurait pris tout son développement. M. Graetz *Gesch. der Juden* 2[e] édit. IV p. 125 place cette insurrection dans l'automne de 116 et l'hiver (premiers mois) de 117. Il resterait encore à répartir entre ces deux années le petit nombre des faits relatifs à l'insurrection que nous connaissons. Il paraît naturel d'admettre que la terrible répression de Quietus eut lieu en 117 : d'une part elle mit fin à la révolte, et de l'autre elle se rattache aux dernières opérations

avait eu lieu le dernier soulèvement de ce malheureux peuple[1], après la prise de la ville sainte. La province, étant sénatoriale, ne renfermait pas de troupes, ce qui permit au chef des rebelles, Lucuas, d'obtenir d'abord de rapides succès[2]. Le mouvement se combinait avec une révolte des Juifs d'Egypte, et là encore les insurgés exécutèrent si bien le plan convenu, qu'en un instant ils furent maîtres de tout le pays depuis Thèbes jusqu'à la mer, à l'exception d'Alexandrie. Ils n'avaient point oublié le premier Romain qui viola leur sanctuaire et pénétra armé dans le *Saint des Saints :* ils détruisirent un petit temple consacré par Jules César à Némésis, à l'endroit même où *Pompée* avait été mis à mort, et ils s'y retranchèrent. Appien[3] ne parle de cette prise de possession que comme d'une nécessité de la défense, mais j'imagine que la haine très-naturelle des Juifs pour Pompée entra pour quelque chose dans le choix de cette espèce de forteresse. Ils promenèrent la dévastation et la mort dans la province entière; de tous côtés, on fuyait devant leur farouche et implacable vengeance : un fragment d'Appien, récemment découvert[4], peint vivement la terreur qu'ils inspiraient. Dion[5] rapporte avec une exagération évidente les atrocités qu'ils commirent, mais cette exagération même est une preuve de l'effroi partout ressenti. Le préfet d'Egypte, Rutilius Lupus, n'ayant pris, au début de la rébellion, aucune mesure conservatrice, se trouvait complétement débordé, et enfermé dans Alexandrie. Il est vrai que les habitants de cette ville immense, dont le nombre s'était encore accru de tous les fugitifs des environs, s'étaient débarrassés par un massacre de tous les Juifs restés dans ses murs[6]. Mais les communications avec l'extérieur étaient tou-

militaires des Romains en Mésopotamie, avant que Trajan reprit le chemin de Rome.

1. Joseph., *B. Jud.*, VII, 11.

2. Euseb., l. l. Dion appelle ce chef Andreas.

3. Appian., *B. Civ.*, II, 90.

4. Publié et traduit par M. Miller, *Revue archéologique*, février 1869.

5. Dion, LXVIII, 32, τοὺς τε Ῥωμαίους καί τούς Ἕλληνας ἔφθειρον, καὶ τάς σάρκας αὐτῶν ἐσιτοῦντο, καὶ τὰ ἔντερα ἀνεδοῦντο, τῷ τε αἵματι ἠλείφοντο, καὶ τὰ ἀπολέμματα ἐνεδύοντο. Ils auraient aussi scié leurs captifs, les auraient livrés aux bêtes féroces, ou forcés de combattre les uns contre les autres. Dion évalue à deux cent vingt mille le nombre de ceux qu'ils firent mourir.

6. Derenbourg, *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine*, 1867, in-8°, p. 410. Cf. Eusèbe, l. l. — La magnifique synagogue d'Alexandrie fut détruite dans cette lutte acharnée.

jours impossibles, et ils attendaient avec anxiété qu'on vînt les délivrer. Lupus fut remplacé par Q. Marcius Turbo[1], homme énergique que l'on vit encore sous le règne d'Hadrien, chargé de missions périlleuses dans des provinces soulevées[2] et qui réussit toujours à les faire rentrer dans l'ordre. Des forces considérables en infanterie, en cavalerie, en marine même, furent mises à sa disposition; il écrasa les Juifs et en fit un carnage considérable[3].

A Chypre enfin les rebelles, sous les ordres d'un chef nommé Artémion, s'étaient rendus maîtres de l'île et en avaient détruit Salamine la capitale, après l'avoir saccagée. Là aussi ils furent vaincus, après une lutte terrible qui laissa derrière elle deux cent quarante mille victimes. Les Juifs furent bannis de Chypre à perpétuité[4].

Mais, le péril n'était pas complétement conjuré : les Juifs de la Mésopotamie intervenant au moment convenu dans l'insurrection, ou se soulevant spontanément à la nouvelle des premiers succès de leurs coreligionnaires, avaient également pris les armes, et comme les provinces d'Orient avaient été dégarnies de troupes pour composer l'armée de Q. Marcius Turbo, les peuples récemment subjugués revendiquèrent dans le même temps leur indépendance[5]. Ainsi, depuis la mer Egée jusqu'au Tigre, tout était en feu.

§ 6.

Campagne de l'an 117. — Soulèvement des Parthes. — Mort de Trajan.

Les villes principales avaient chassé leurs garnisons romaines

1. D'après une inscription de l'oasis de Thèbes (Letronne, n° XIV, I, p. 121), Lupus était encore en charge le 30 du mois de pachon de l'an XIX de Trajan, soit le 24 mai 116. L'an XIX de Trajan commence *pour les Egyptiens* le 29 août 115.

2. Spart., *Hadr.*, 5.

3. Euseb. l. l. dit qu'il en tua « beaucoup de myriades » πολλάς μυριάδας. Le massacre en Egypte fut tel que suivant les traditions rabbiniques le sang traversait la mer et allait jusqu'à Chypre. Derenbourg, p. 411.

4. Dion., LXVIII, 32. Oros., VII, 12. Les Juifs étaient très-nombreux à Chypre. *Act.*, XIII, 4. Joseph., *Ant. Jud.*, XIII, 11, 4, XVII, 12, 1, 2. Phil. *leg. ad. Caium.* § 36.

5. Les Juifs étaient nombreux dans les pays soumis aux Arsacides; ils y vivaient tranquilles et considérés. L'intérêt politique, au moins autant que le sentiment religieux, les arma pour venger leurs maîtres de la veille.

et s'étaient mises en état de défense. Il fallait les assiéger une à une, et agir sur tous les points à la fois. Comme aux beaux temps de la République, on vit les Romains déployer les qualités supérieures par lesquelles ils se sauvaient au moment où ils semblaient le plus abattus. L'obéissance des soldats, l'intelligence des officiers, la résolution du commandant en chef, les tirèrent de cette position désespérée. Lusius Quietus fut nommé gouverneur de la Mésopotamie et rétablit l'autorité impériale, non sans de grands et sanglants efforts. Il assiégea Edesse et l'incendia, il reprit Nisibe[1], enfin, ayant en secret rassemblé des forces considérables, il vainquit complètement les Juifs mésopotamiens, et mit fin au soulèvement gigantesque qu'ils avaient tenté[2].

Séleucie s'était également soulevée contre les Romains. Elle fut, dit Dion[3], prise et incendiée par les *légats* Erucius Clarus et Julius Alexander. Ces personnages étaient évidemment légats légionnaires. Ainsi, deux légions au moins furent employées à la réduction d'une seule ville, ce qui donne une idée de la résistance désespérée qu'opposa l'insurrection et des forces qu'elle avait mises en mouvement. Les Romains ne furent même pas heureux dans toutes les rencontres, puisque l'histoire mentionne, sans détails, malheureusement la mort du *consulaire* Maximus[4].

1. Dion, LXVIII, 30. D'après la chronique de Denys de Thelmar, citée par Langlois (*Numism. de l'ancienne Arménie*, p. 53), il y eut un changement de règne en Osrhoène l'an 116. Le nouveau souverain était moins bien disposé pour Trajan qu'Abgare.

2. La terrible énergie qu'il déploya frappa tellement les vaincus que toute la guerre juive, sous Trajan, fut plus tard appelée « guerre de Quietus » *Polemos Schel Quietos*. (Derenbourg p. 404). La question de savoir si l'insurrection s'étendit à la Palestine est très-controversée parmi les hébraïsants. M. Derenbourg et M. Renan se sont prononcés pour la négative, en raison du silence gardé sur ce point par Dion, Eusèbe et Orose. M. Graetz admet au contraire que la Terre-Sainte fut, sous Trajan, le théâtre d'une lutte entre Romains et Juifs. Le passage de Spartien (*Hadr.* 5) « Lycia ac Palaestina rebelles animos efferebant » appuie cette manière de voir, que M. Dierauer a adoptée. Mais ce passage, dans lequel il faut changer *Lycia* en *Libya*, ne saurait prévaloir contre Dion et Eusèbe. Dans le même ordre d'idées, M. Volkmar *Einleitung in die Apocryphen* a soutenu que le *livre de Judith* est un récit poétique de la campagne de Quietus en Palestine; cette opinion est abandonnée aujourd'hui.

3. Dion, LXVIII, 30.

4. Fronton (*Principia historiae*, p. 209, éd. Naber) donne au personnage ainsi appelé par Dion un nom presque complètement effacé dans le manuscrit, mais terminé en *cer*.

C'était probablement le prédécesseur de Lusius Quietus, dans le gouvernement de la Mésopotamie.

Ce n'était pas seulement un ensemble de révoltes locales que les Romains avaient à réprimer : il ne s'agissait de rien moins que d'une guerre à recommencer contre les Parthes. Sanatrucius, roi d'un pays où Trajan n'avait pas encore porté ses armes, fut mis à la tête des forces nationales, et bientôt son cousin-germain Parthemaspatès, fils du roi d'Arménie dépossédé Exedarès, lui apporta le secours de sa personne et d'une puissante armée[1]. On voit que le danger croissait rapidement pour Rome, mais Trajan le conjura en alliant heureusement la diplomatie à la guerre. S'apercevant que les Parthes étaient, comme l'a écrit Tacite, aussi prompts à regretter leurs rois qu'à les trahir[2], il jugea vite qu'il ne sauverait une partie de ses conquêtes qu'en sacrifiant l'autre.

La reprise de Séleucie, de Nisibe et d'Edesse le remettait en possession de la Mésopotamie ; il pensa que cette province, jointe à l'Arménie, constituait un accroissement de territoire suffisant pour sa gloire et qu'on pouvait rétablir un royaume Parthe, en lui donnant le Tigre pour limite occidentale[3]. Quelques dissentiments étaient survenus entre Sanatrucius et Parthemaspatès : l'empereur en fut informé et se hâta d'en profiter. Il offrit le trône à Parthemaspatès, qui accepta, en trahissant son cousin et ses soldats. Sanatrucius, obligé de fuir devant les Romains, fut pris au moment où il leur échappait et mis à mort. Trajan écrivit alors au Sénat : « Qu'il était impossible de tenir assujéties des régions immenses, si éloignées de Rome, qu'il semblait préférable d'en faire un royaume dépendant de l'empire, dont le souverain recevrait l'investiture de l'empereur, et qui serait maintenu par la reconnaissance, l'intérêt ou la crainte. » Le Sénat répondit, avec une docile déférence, que l'empereur était le meilleur juge des intérêts de Rome, et qu'il agît de la manière qui lui paraîtrait la

1. Fragment d'Arrien, dans Malalas, p. 274, reproduit par Ch. Müller comme ayant fait partie des *Parthica* (*Fr. Hist. Gr.*, III, p. 590). Ce Sanatrucius était fils d'un roi Mithridate (Meerdotes dans Malalas) dont on a des monnaies. V. de Longpérier, *Mém. sur la chron. des Arsacides* p. 140. — Au lieu d'Exedarès, on lit dans Malalas : Osdroes; sur cette différence d'orthographe, v. de Longpérier *ibid.*

2. Tacit., *Annal.*, VI, 36.

3. Cependant d'après Eutrope (VIII, 3) on aurait formé une province d'Assyrie, « tres provincias fecit, Armeniam, Assyriam, Mesopotamiam ». Mais sur la médaille contemporaine on lit seulement: ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P. R. REDACTAE. Cohen n° 318.

plus conforme à ces intérêts. Alors Trajan réunit son armée, et des députations des divers peuples Parthes, dans une grande plaine voisine de Ctésiphon, et en leur présence, après avoir rappelé ses victoires des années précédentes, de façon à donner à ce qui se passait l'apparence d'une concession gratuite et d'une faveur absolument spontanée, il attacha le diadème sur le front de Parthemaspatès[1].

La cérémonie est représentée sur une médaille de bronze portant la légende : REX PARTHIS DATVS[2]. On y remarque Parthemaspatès revêtu, non plus de son costume national, mais d'un vêtement romain (cuirasse et paludament), ce qui marquait encore plus visiblement sa dépendance. Trajan régla aussi la constitution de quelques autres royaumes tributaires[3]. Après avoir donné ces légères satisfactions à sa vanité, il pouvait songer au retour, et au triomphe, moins brillant sans doute qu'il ne se l'était promis, qu'on lui réservait à Rome. Mais en dépit des efforts héroïques de ses officiers, une petite ville de Mésopotamie résistait encore. C'était Atra, qui plus tard offrit le même obstacle à Septime Sevère[4], et grâce à sa position naturellement forte, au désert qui l'entoure et au courage de ses habitants, se maintint libre sous tous les empereurs qui prirent le titre de *Parthicus*, comme pour montrer que ce titre serait toujours vain. L'armée romaine mit donc le siége devant la place et réussit, malgré de grandes difficultés, à détruire une partie des murailles. Mais quand on voulut pénétrer par la brèche, les troupes furent repoussées avec des pertes sensibles. Trajan se mit à la tête de sa cavalerie, après avoir ôté le paludamentum de pourpre qui le désignait aux flèches des Arabes : on le reconnut néanmoins à sa chevelure blanche, à la majesté de sa taille et de son maintien. Une pluie de traits fut lancée sur lui et un cavalier fut tué à ses côtés[5]. Les Romains se replièrent en désordre jusqu'à leur camp. Leurs souffrances devenaient intolérables ; le pays manque de bois et de pâturages, l'eau y est rare et insalubre, les

1. Dion, LXVIII, 30. — L'histoire ne signale aucune relation entre Trajan et un autre Arsacide contemporain, Vologèse, dont les monnaies se suivent, sans interruption, de 77 à 148 ap. J.-C. De Longpérier, *Mémoire* etc. p. 118.

2. Cohen, n° 375.

3. Médaille à la légende REGNA ADSIGNATA, où Trajan porte le surnom de Parthicus. Cohen, n° 207.

4. Ἄτραι, πόλις μεταξὺ Εὐφράτου καὶ Τίγρητος. Ἀρριανὸς ἑπτακαιδεκάτῳ Παρθικῶν. Cf. Ammien, XXV, 8.

5. Dion, LXVIII, 31.

orages de grêle y sont continuels, et enfin des nuées d'insectes, dont il est impossible de se garantir, vous y tourmentent jour et nuit et tombent jusque dans les aliments[1]. Il fallut partir et commencer une retraite pénible, car on prit sans doute la route la plus courte, à travers ce désert qu'Ammien parcourut plus tard avec l'armée en retraite de Jovien, « soixante-dix milles de pays « plat et aride, où l'on ne trouve à boire qu'une eau jaunâtre et « fétide, à manger que des plants d'aurone, d'absinthe et de ser« pentaire, et d'autres herbes amères, où on ne se procure une « nourriture, peu saine encore, qu'en tuant les chameaux et les « autres bêtes de somme[2]. » Et, ce qui devait mettre le comble à la tristesse de ce retour, Trajan avait ressenti les premières atteintes du mal qui allait l'emporter. Il luttait courageusement contre la mauvaise fortune et contre la souffrance ; à peine arrivé en Syrie, il songeait à réorganiser son armée et à repartir pour la Mésopotamie, avec des troupes fraîches ou reposées[3], car son dernier échec l'irritait sans l'abattre, et il ne voulait rentrer dans Rome qu'après l'avoir effacé. Les progrès de la maladie ne lui permirent pas d'accomplir son dessein : il remit les troupes au commandement d'Hadrien, alors gouverneur de Syrie. A Rome pourtant, on ne se préoccupait pas autant qu'il le craignait du revers d'Atra : l'annexion de deux provinces suffisait à l'orgueil national. D'ailleurs on attendait avec une certaine impatience le retour de l'empereur ; on signalait quelques mouvements chez les peuples à demi-barbares des frontières, en Maurétanie, en Bretagne, sur le Danube[4]. On considérait donc la guerre d'Orient comme terminée, on préparait des monuments destinés à témoigner de l'allégresse publique et à en perpétuer le souvenir[5], on songeait à renouveler pour Trajan les marques de déférence données jadis à Auguste[6]. Mais l'empereur s'était arrêté à Sélinonte, en Cilicie, et ne devait pas aller plus loin. Le mal dont il

1. On lira avec intérêt deux explorations des ruines d'Atra faites par J. Ross et Ainsworth, *Journ. of the Roy. Geog. Society of Lond.*, 1839, p. 453, et 1841, p. 9. Ross y rencontra les mêmes difficultés que les soldats de Trajan, orages, insectes, etc. V. aussi Ritter, *Erdkunde*, X, p. 126.

2. Ammien, XXV, 8.

3. Dion, LXVIII, 33.

4. Spart., *Hadr.*, 5. Aurelius Victor, *Caess.*, 13, rogatu Patrum militiam repetens, morbo periit.

5. Dion, LXVIII, 29. On vota l'érection de plusieurs arcs de triomphe.

6. Ibid. On se disposait à aller au-devant de lui aussi loin que possible, à son retour. Cf. *Monum. Ancyranum* Gr. VI, 15-18. Ed. Mommsen, p. 30.

souffrait faisait des progrès extrêmement rapides, au milieu desquels, dit-on, la pensée d'un empoisonnement traversa son esprit. Le troisième jour des ides d'août de l'an de Rome 870 (11 août 117) il expira[1].

Comme Alexandre, il n'avait pas voulu désigner son successeur[2]. Le Sénat apprit la mort de Trajan par une lettre de Plotine, et reçut à la fois plusieurs nouvelles graves. L'impératrice écrivait que Trajan, avant d'expirer, avait adopté Hadrien; mais cette adoption n'avait pas eu de témoins. Dans le même temps, Hadrien écrivait au Sénat pour s'excuser « d'avoir pris « l'empire sans attendre le vote des pères conscrits — les soldats « l'avaient proclamé d'abord — l'État ne pouvait rester sans « chef pendant plusieurs jours[3]. » Il n'est guère possible de douter que l'adoption n'ait été supposée par Plotine, et même que la mort de Trajan n'ait été cachée quelque temps pour donner à Hadrien le temps de venir d'Antioche à Sélinonte, et de prendre les mesures propres à déjouer les desseins de prétendants mieux autorisés[4]. La conduite ultérieure d'Hadrien suffirait à démontrer ce dont toute l'antiquité l'accuse. Trajan, dans l'intimité, avait déclaré plusieurs de ses amis dignes du pouvoir suprême : un à un, ils payèrent de leur vie, sous le nouveau règne, ce glorieux témoignage. Mais nous ne devons rappeler ici que les faits immédiatement postérieurs à la mort de Trajan et qui concernent sa personne. Attianus, Plotine, Matidie veillaient près des dépouilles mortelles. Avant leur rentrée dans Rome, Hadrien sollicita du Sénat, et obtint facilement, l'apothéose pour celui qu'il appelait son père adoptif[5]. Il refusa, du reste, de triompher des

1. Dion, LXVIII, 33, dit qu'il mourut à Selinonte. Eutrope (VIII, 5) suivi par Orose, VII, 12, fait mourir l'empereur à Séleucie d'Isaurie. Eusèbe (ap. *Sync.*, 657, 15) et saint Jérôme (*Chron.*, éd. Schoene, p. 165) hésitent entre les deux villes. — Les symptômes de la maladie dont mourut Trajan sont décrits assez exactement par Xiphilin. Dion eut peut-être sous les yeux quelque procès-verbal dressé par les médecins du prince et publié par les soins d'Hadrien quand des rumeurs d'empoisonnement coururent au milieu du désespoir public. M. Littré, consulté par moi, a eu la bonté de me répondre qu'aucun poison connu ne cause les troubles décrits par l'historien. La suppression brusque d'un flux hémorrhoïdal habituel amena chez l'empereur une congestion suivie immédiatement d'hémiplégie (εγένετο μέν γὰρ καὶ ἀποπλήκτος, ὥστε καὶ τοῦ σώματός τι παρεθῆναι), et à la suite de l'hémiplégie il y eut une infiltration séreuse (τό δ'δλον ὑδρωπίασε).

2. Spart. *Hadr.*, 4. — 3. Spart., *Hadr.*, 6.

4. V. surtout le commencement du livre LXIX de Dion.

5. Spart., *Hadr.*, 6.

Parthes en son propre nom, et voulut que Trajan seul eût la gloire des succès dus à ses efforts. Dans le char, que précédaient le sénat et l'armée, et qui parcourait la *Via Sacra* au milieu de la foule attristée, se dressait la statue du grand homme[1]. Ses cendres, renfermées dans une urne d'or, furent placées sous la colonne qui porte encore son nom[2]. Il est le seul empereur dont les restes aient reposé dans l'enceinte de la Ville Eternelle[3].

1. V. la médaille TRIVMPHVS PARTHICVS (Cohen, 280). Pour perpétuer le souvenir des victoires de Trajan, Hadrien institua des *ludi parthici* auxquels présidait un *praetor parthicarius* (*Corp. insc. lat.*, I, p. 378, II, n° 4110). Célébrés pendant quelques années, ces jeux étaient, au moment où Dion écrivit, tombés en désuétude. V. dans la *Gazette archéologique* (1re année, 1875), des fragments de vases en terre cuite publiés par M. de Witte où paraît représenté le *triumphus parthicus*.

2. Eutrop., VIII, 5. On ignore quand cette urne fut enlevée.

3. Par une dérogation à la loi des Douze tables (tab. X, fragm. I.), dérogation dont il y avait d'ailleurs quelques exemples (Cic. *De legib.*, II, 58). L'assertion de Servius *ad Aen.*, XI, v. 206 est erronée.

CHAPITRE XIV.

LA SOCIÉTÉ ROMAINE SOUS TRAJAN.

Dès le commencement du deuxième siècle l'empereur a pris et va garder, dans le monde romain, une si grande place que l'histoire entière paraît se réduire au récit de sa vie et à l'exposé de son système de gouvernement. Tacite n'aura pas de continuateur. Les biographies composées par Suétone et Marius Maximus ou, pour mieux dire, les anecdotes et les menus détails qu'ils ont compilés suffiront, aussi bien que les maigres notices postérieures de Spartien et de Lampride, à satisfaire la curiosité de sujets de plus en plus dévoués à leurs maîtres et habitués à voir en eux les arbitres tout puissants de leur destinée[1]. Mais nous ne saurions nous contenter de ce point de vue auquel les anciens, par le peu de répugnance qu'ils témoignent à l'adopter, semblent nous inviter à nous placer avec eux. A toute période, l'historien doit s'enquérir de la condition et de la vie morale des gouvernés, et les aller chercher à l'arrière-plan où les ont relégués les malheurs des révolutions ou leur propre indifférence sur leurs intérêts véritables. Nous ne pouvons donc nous dispenser de jeter un rapide coup d'œil sur la société au temps de Trajan.

Malheureusement, les documents où l'on puise l'intelligence de cette époque sont fort rares, et leur emploi ne laisse pas que d'offrir quelque danger. C'est chez Pline, chez Juvénal, chez Martial qu'il faut aller chercher les traits caractéristiques des mœurs et de l'esprit du temps. Or Pline, qui ne vécut guère que

1. Sunt cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit. Plin., *Ep.*, III, 20.

pour les lettres, aborde rarement un autre sujet avec ses correspondants. Juvénal et Martial ont peint exclusivement, et avec complaisance, les travers et les vices de Rome : la loi même du genre de poésie qu'ils cultivent les oblige presque à laisser de côté tout ce qui n'est pas débauché, escroc ou poète ridicule, et par conséquent ils ne nous offrent qu'un tableau fort incomplet, et nécessairement inexact, de la société au milieu de laquelle ils ont vécu. Les inscriptions qui jettent tant de lumière sur l'histoire politique nous aident peu à connaître les mœurs, la classe des *sepulcralia* ne renfermant à peu près que des épitaphes où les vertus des défunts et les regrets des survivants sont exprimés avec l'emphase banale que la langue épigraphique offre sur ce chapitre, en tout temps et en tout pays. Ainsi réduit aux témoignages que fournissent les œuvres littéraires, et surtout les satires et les épigrammes, l'historien qui essaie de dessiner le tableau du deuxième siècle, en n'omettant aucun des détails et des faits transmis par les auteurs, ne peut répandre également la lumière sur tous les points de ce tableau. Il n'en éclaire qu'un côté qui est précisément le côté blâmable et fait à la critique une part trop belle. C'est ainsi que la lecture du bel ouvrage de M. Friedlaender, si attachant et si complet[1], donne parfois une impression fâcheuse de l'époque Antonine, malgré les réserves que stipule l'auteur en se servant de documents d'un emploi si délicat et si difficile. Il faut nécessairement consulter Juvénal et Martial avec beaucoup de circonspection et de défiance. En éliminant tout ce qui, dans leurs vers, est sensiblement exagéré ou déclamatoire, en les contrôlant, là où ce contrôle est possible, par les écrits de Dion, de Pline et de Plutarque, on se fait de leur époque une idée meilleure et, je crois, plus exacte que celle qu'ils ont voulu en donner.

Il est vrai qu'elle présente un caractère frappant de décomposition où l'on verra, si l'on se reporte aux anciens principes et aux anciennes mœurs, un commencement de décadence. Mais sommes-nous en présence d'un mal contre lequel il faut s'indigner avec Juvénal, ou bien devons-nous reconnaître ici la condition inévitable du progrès, les symptômes et le commencement d'un ordre nouveau et meilleur? C'est assurément la dernière manière de voir que l'on adopte si on étudie le sens et la nature des altérations que subissait chacun des éléments de la vie sociale.

1. *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*. Leipzig, 1862 et suiv. 3 vol. in-8°. Depuis, M. Duruy dans le cinquième volume de son *Histoire des Romains* a traité le même sujet avec équité et avec largeur.

Bien que la religion gardât encore les apparences de la solidité, que les cérémonies du culte fussent aussi magnifiques et aussi fréquentes que par le passé[1] et que le langage officiel ne laissât apercevoir aucun affaiblissement des croyances[2], il est certain que le polythéisme grec et romain avait déjà perdu toute influence sur les esprits éclairés, et qu'il ne conservait quelque crédit sur les autres qu'en se rajeunissant par l'admission de dogmes égyptiens ou asiatiques, et en se dénaturant de plus en plus par ce mélange. Cette introduction de dieux et de rites étrangers, systématisée plus tard, était alors absolument spontanée et se développait au gré de l'instinct populaire, car les philosophes essayaient à peine de soumettre à leurs interprétations savantes et à leurs combinaisons ingénieuses la masse incohérente des traditions de toute provenance répandues dans l'ancien monde, et les politiques ne songeaient pas encore à sauver, par ce rajeunissement artificiel et par un appel désespéré aux vieilles croyances, des cérémonies et des dogmes dont la fin devait coïncider avec celle de la civilisation antique. A cette époque, les uns et les autres n'éprouvaient guère que du mépris pour les religions venues d'Orient et applaudissaient aux mesures prises de temps en temps par les empereurs pour en arrêter la diffusion. En dépit de toutes les entraves, elles recrutaient des adhérents chaque jour plus nombreux, tant les âmes étaient à ce moment emplies d'aspirations religieuses et tourmentées de l'infini. Peu de périodes de l'histoire offrent, au même degré que le second siècle, les ardeurs et les inquiétudes de la piété ; jamais peut-être l'homme n'a ressenti des élans plus vifs vers la conquête d'un nouvel idéal et ne s'est cru plus près du succès. Le sentiment religieux débordait avec violence, emportant les digues qu'on lui opposait et bouleversant le lit dans lequel on voulait enfermer et régler son cours. Plutarque, qui cherche, en bon prêtre d'Apollon, à maintenir l'intégrité des croyances anciennes, se montre plus préoccupé de la superstition qui les envahit chaque jour, que du scepticisme[3], de même que, dans un autre domaine, les pères apostoliques s'inquiètent moins du rationalisme que de l'hérésie. Lucien et Celse n'apparaîtront que dans un demi-siècle ; actuellement le danger n'est pas là. Le polythéisme ancien, et surtout la religion étroite

1. V. les *Actes des Frères Arvales.*
2. Plin., *Paneg.*, passim.
3. Il ne combat, sous ce rapport, que les Épicuriens. Dans un passage, il va jusqu'à dire que l'athéisme vaut mieux que la superstition.

et formaliste de Rome, ne pouvait suffire aux besoins nouveaux de la conscience et du cœur. Les Eleusinies, demeurant exclusivement athéniennes, restèrent fermées à un grand nombre d'âmes avides de consolations et d'espérances; celles-ci se rejetèrent vers les cultes mystérieux de l'Asie et de l'Egypte, et apaisèrent leur soif aux eaux de l'Oronte et du Nil. Je ne puis me jeter incidemment dans une question aussi vaste[1]. Je rappelle seulement que Juvénal trouve une source inépuisable de lamentations ou de plaisanteries dans les détails de ces cultes dont le savant auteur de la *Mythologie romaine* a dit sévèrement qu'ils n'avaient apporté ni enseignement ni consolation[2]. On peut, je crois, répondre au satirique que la chiromancie n'est pas plus ridicule que les *sorts* de Préneste, et que les astrologues chaldéens ne le cèdent en rien aux haruspices toscans et aux augures dont Ennius et Cicéron avaient fait rire depuis longtemps. Quant au reproche de sécheresse et d'absurdité adressé aux religions qui prirent dans le monde romain un développement si puissant et si rapide, il tombe devant le fait même de ce développement dont, sans doute, on ne voudra pas faire honneur à la sotte crédulité des adeptes ou au charlatanisme audacieux des prêtres, et qui demeurerait inexplicable si l'on n'admettait que ces religions ouvraient quelques vues larges et élevées à ceux qui les embrassaient avec tant d'ardeur. Et, en effet, si nous mettons à part le culte bizarre et peu connu de la Déesse phrygienne et celui de Sabazius qui s'y rattachait[3], il est certain que les religions monothéistes de Sérapis et de Mithra, qui comptent alors le plus grand nombre d'adhérents, sont fort supérieures à l'ancien polythéisme, au point de vue logique. Au point de vue moral, la première nous donne dans le 125e chapitre du *Rituel Funéraire*[4] les préceptes les plus élevés et les plus purs qu'ait jamais enseignés aucune école philosophique, et la deuxième, au témoignage même des Pères, offrait dans ses dogmes et dans ses cérémonies plusieurs points communs avec le christianisme. Que cette coïncidence soit fortuite ou vienne d'un em-

1. V. l'intéressant ouvrage de M. A. Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins.*

2. Preller, p. 711. Keine Belehrung, keine Beruhigung.

3. V. Heuzey, *La vie future dans ses rapports avec le culte de Bacchus*, d'après une inscription latine en vers de la Thrace. *Comptes-Rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1865, 372-78. Cf. Garrucci, *Mystères du syncrétisme phrygien.*

4. Trad. par M. Maspero, *Revue Critique*, 1872, 2, p. 341.

prunt fait par les sectateurs de Mithra, peu importe ici ; ce qu'il faut reconnaître, et ce qui n'est guère contestable, c'est qu'une doctrine qui enseignait la rémission des péchés, la purification de l'âme par les épreuves et le repentir, l'intervention d'un médiateur entre l'homme et la Divinité, dut avoir une heureuse influence sur ceux qui ne pouvaient connaître les livres juifs ou la prédication chrétienne. Nous voyons donc un progrès dans la diffusion de ces cultes, qui coïncide avec la déchéance des religions de la Grèce et de Rome[1].

A la même époque la famille se modifie ; les relations rigoureuses que la loi romaine établissait jadis entre ses membres commencent à se détendre et à s'adoucir. En ce qui concerne le pouvoir paternel, nous avons vu poindre ce progrès dans une loi édictée sous Trajan, et la littérature contemporaine en fournirait d'autres témoignages. Par exemple, l'admirable lettre que Pline adresse à un père trop sévère pour son fils[2] nous fait sentir quels changements s'opéraient dans des esprits ouverts à des idées plus généreuses et plus humaines.

La façon dont cet écrivain traitait ses affranchis et ses esclaves n'est pas moins remarquable. Ni la négligence de ses serviteurs, ni les vengeances cruelles dont quelques mauvais maîtres étaient les victimes, et qui excitaient un sentiment d'effroi universel, n'altéraient ses dispositions bienveillantes. La douceur qu'il portait dans l'exercice de son autorité, les soins qu'il prenait de ses gens dans leurs maladies, le chagrin qu'il ressentait à leur mort nous touchent profondément ; mais la ponctualité avec laquelle il exécutait leurs volontés dernières et les ménagements dont il entourait leur dignité révèlent une délicatesse plus surprenante encore que la bonté, eu égard à l'époque où vivait Pline[3]. Plutarque à la même époque recommandait et pratiquait la bonté envers les esclaves ; Pline et lui se montrent ici, par le cœur, fort supérieurs aux philosophes contemporains ; car on a fait honneur au stoïcisme entier de la fameuse lettre de Sénèque, mais cet honneur est immérité. La lettre de Sénèque est une exception dans la littérature des deux premiers siècles[4] : Epictète et Dion parlent très-philosophiquement de l'esclavage et de la liberté et ils émettent

1. Le plus ancien monument mithriaque connu est du temps de Claude, Henzen, 5844. Les monuments relatifs aux religions phrygiennes ne commencent qu'avec Hadrien.

2. Plin., *Ep.*, IX, 2. Cf. Plutarch., *De puer. educ.*, 18.

3. Plin., *Ep.*, I, 4, II, 6, VIII, 16.

4. Sauf Juvénal, VI, 223.

à ce sujet des théories fort belles, mais peu propres à déterminer un changement dans les lois si dures établies au profit des maîtres. Ces lois vont être bientôt modifiées en faveur des esclaves, sous Hadrien et ses successeurs, mais cette amélioration est due bien plus à l'influence de quelques maîtres semblables à Pline qu'aux remontrances du Portique[1].

La condition des femmes s'élève dans les lois comme dans les mœurs. Depuis plus d'un siècle, elles avaient montré dans les troubles civils autant de prudence, de courage et de fermeté que les hommes, et fait voir que le temps de leur émancipation était venu. Avant que les incapacités légales qui les frappaient disparussent peu à peu des codes (ce qui n'eut lieu qu'après le règne de Trajan), on leur vit prendre dans la société une place de plus en plus considérable. Que des inconvénients graves fussent mêlés à ce progrès aussi incontestable que nécessaire, nul ne songe à le nier. Moins surveillées dans leur intérieur, moins contenues au dehors par l'esprit public, les femmes abusèrent plus d'une fois de cette liberté et se dédommagèrent bruyamment de la sévérité des anciennes mœurs. Elles reçurent plus d'instruction, et quelques-unes ne surent pas se garantir du pédantisme. Elles disposèrent de leurs biens et n'en firent pas toujours un usage irréprochable; plusieurs se montrèrent odieusement avares ou scandaleusement prodigues. Ces maux et ces travers sont inséparables de toute société où la femme n'est pas complètement subordonnée et parquée dans l'enceinte de la maison conjugale ; aussi plus d'un trait de la satire de Juvénal trouve-t-il son application dans les temps modernes, mais il faut remarquer en même temps que beaucoup de ses plaintes ne sont que des redites ; depuis les premiers essais de la littérature latine, la femme *dotée* est un thème à doléances. Il n'y a donc pas là de vices propres au IIe siècle. En revanche, ce qu'on y trouve pour la première fois, c'est un ménage comme celui de Pline et de Calpurnie, type accompli de profonde et vraie tendresse. Calpurnie fut véritablement la compagne de Pline, associée à tous les événements petits ou grands de son existence. Son inquiétude quand Pline devait parler, son anxiété pendant que, loin d'elle, il prononçait le plaidoyer dont elle avait vu la composition laborieuse et suivi les ébauches successives, sa joie dès qu'elle recevait les premières nouvelles du succès, allaient vivement au cœur de son mari. Elle lisait tous ses ouvrages, en apprenait quelques-uns par cœur, chantait en

1. Wallon, *Histoire de l'Esclavage*, III, p. 35-44.

s'accompagnant de la lyre des vers composés par celui dont elle partageait le sort et la gloire. Pline lui portait l'affection la plus vive, et ne pouvait supporter sans chagrin les courtes séparations que le hasard leur imposait. « On ne saurait croire, dit-il, à « quel point je souffre de votre absence, d'abord parce que je « vous aime et ensuite parce que nous n'avons pas l'habitude « d'être séparés. Aussi, je passe une grande partie des nuits à « penser à vous ; le jour, aux heures où j'avais l'habitude de « vous voir, mes pieds me portent d'eux-mêmes à votre chambre « vide, et j'en reviens chagrin et abattu comme si la porte « m'eût été refusée[1]. » « Votre absence, dit-il, dans une autre « lettre, votre maladie me jettent dans l'anxiété. Je crains tout, « je me figure tout, et comme tous ceux qui ont peur je me « figure surtout ce que je redoute le plus. Je vous le demande « en grâce, calmez mes craintes en m'écrivant une fois, deux « fois même par jour. Je serai plus tranquille pendant que je « lirai, et je recommencerai à trembler quand j'aurai lu[2]. »

Nous voilà loin du fameux billet de Cicéron à Terentia[3] et des scènes de Quintus avec sa femme. Dans le monde grec on aperçoit en parcourant les opuscules de Plutarque un progrès semblable. Tandis que Thucydide pose en principe que la femme la meilleure est celle dont on n'a jamais parlé, que Xénophon resserre le cercle de la vie conjugale dans la direction matérielle du ménage, Plutarque écrit un livre sur les actions éclatantes des femmes, dans l'intention avouée de venger leur sexe d'un mépris injuste et il révèle, dans les écrits qu'il adresse à son épouse, les habitudes d'une communauté morale de tous les instants. Ainsi, dès le début du IIe siècle, nous trouvons réalisé le type du mariage tel que le définiront si heureusement les juriconsultes[4].

Toute inégalité réelle avait, on peut le dire, disparu de la société antique le jour où la puissance politique passa tout entière aux mains du prince, qui pouvait élever aux positions les plus élevées et les plus considérables ceux qui avaient conquis sa faveur ou sa confiance. On était arrivé à l'égalité par une voie regrettable, mais elle était atteinte. Il ne servait plus de rien, comme le remarque mélancoliquement le poète, d'avoir respiré l'air

1. Plin., *Ep.*, VII, 5.
2. Id., *ibid.* VI, 4. Comparez Stace et Claudia., *Silv.* III, 5.
3. *Ep. famil.*, XIV, 12.
4. Nuptiae sunt conjunctio maris et feminae, *consortium* omnis vitae, divini et humani juris communicatio. *Dig.*, XXIII, 2.

de l'Aventin et mangé l'olive de la Sabine[1]. L'ancienneté de la famille, l'origine romaine ou italique perdaient beaucoup de leur prestige sous le règne de Trajan, homme nouveau, né dans une province assez éloignée, et parvenu au rang suprême en franchissant successivement tous les échelons de la hiérarchie sociale. Cette hiérarchie, sans doute, consacrait encore plusieurs classes dans l'état, mais ces classes ne sont plus rigoureusement fermées comme autrefois : elles ne sont constituées que par des différences dans la richesse, et les fortunes se faisaient et se défaisaient alors avec une rapidité que plusieurs trouvaient scandaleuse, mais qui facilitait le nivellement de toutes les conditions et le mélange de toutes les couches sociales. Quelques différences dans le costume, et des places marquées au théâtre, voilà ce qui reste à l'ordre sénatorial et à l'ordre équestre de leurs antiques privilèges. Entre les riches et les pauvres il n'y a plus, comme jadis, un abîme infranchissable et un contraste démoralisateur : une grande aisance régnait dans la classe moyenne, active et éclairée, grandissant en nombre sous l'influence des progrès successifs de l'industrie et de la richesse. Elle s'augmentait de tout ce que perdait l'esclavage, car le travail commençait à devenir libre. Sur plusieurs points, les sources de l'esclavage étaient directement atteintes ; la pacification générale fermait la source la plus abondante du recrutement servile, une police plus active restreignait la piraterie et la traite à l'intérieur, enfin la loi diminuait le nombre des malheureux condamnés à la servitude par leur naissance même. D'autre part, les affranchissements inspirés tantôt par la vanité, tantôt par l'intérêt bien entendu, devenaient plus fréquents et la jurisprudence, réagissant contre la politique d'Auguste, tendait comme nous l'avons vu à les faciliter. Aussi voit-on, dès le commencement du IIe siècle, le nombre des travailleurs libres gagner sur celui des travailleurs esclaves dans toutes les branches de l'activité productrice, à la ville comme à la campagne, au service de l'État comme dans les maisons particulières[2]. Chaque jour le mouvement se dessinait davantage et se régularisait en s'accélérant : il semblait que l'abolition de l'esclavage, réservée à un temps bien éloigné, allait s'effectuer sous l'action des causes profondes et puissantes qui transformaient l'ancien monde. Malheureusement, avant que cette évolution fût terminée, le travailleur, affranchi d'hier,

1. Usque adeo nihil est quod nostra infantia coelum
Hausit Aventini, bacca nutrita Sabina. (Juven. *Sat.*, III, 83.)

2. Wallon, *Histoire de l'esclavage*, III, p. 93-313.

devint esclave de l'État qui l'enchaîna à sa profession, et par l'impôt lui extorqua son salaire avec des raffinements de sévérité et de rigueur que n'avaient pas imaginés les maîtres au temps de leur plus complète puissance : l'infortuné ne put même plus se former un pécule. Mais gardons-nous de confondre l'état du travail à la fin du IIIe siècle, au milieu du plus effroyable désordre que le monde ait connu, quand l'empire menacé aux frontières, déchiré à l'intérieur, s'effondre sous les calamités de l'anarchie et de la guerre; quand le prince, ne sachant où trouver les ressources nécessaires pour parer aux besoins les plus pressants, essaie à la fois ou tour à tour du maximum, de l'altération des monnaies, des corporations, du privilége, multiplie le nombre des fonctionnaires pour assurer le recouvrement des impôts et compromet encore plus ses finances par ces créations d'emplois parasites; gardons-nous de confondre ces temps déplorables avec la période Antonine, avec ce siècle heureux et trop court où la richesse croissait au sein de la paix, sous le double stimulant de l'intérêt privé et de la concurrence, sous la protection d'un gouvernement solide et facile.

Ce fut l'âge le plus brillant de l'industrie antique; elle multiplia ses chefs-d'œuvres pour satisfaire les fantaisies exaltées par le sentiment de la puissance. En même temps que l'architecture civile prenait, ainsi que nous le verrons, le plus remarquable développement, les fabricants de meubles, de voitures, d'ustensiles de toute sorte s'ingéniaient à donner à leurs produits des formes élégantes, à les relever par l'emploi de matières rares et précieuses. Les contemporains nous parlent d'argenterie ciselée du plus beau travail, de meubles tirés des bois étrangers les plus renommés par leur odeur ou le dessin gracieux de leurs veines, d'objets incrustés d'ivoire, de métaux précieux, d'écailles. Ces belles choses, avidement recherchées, ne restaient pas toujours dans les mains de leurs premiers possesseurs[1].

A Rome comme dans toutes les grandes villes (et la civilisation antique est surtout une civilisation urbaine, où le progrès se fait au sein des villes et pour leurs habitants), le développement de l'industrie et du commerce était la condition d'existence d'une population immense et toujours croissante[2]. De maigres sportules,

1. Ventes aux enchères. Martial, *Epigr.*, IX, 60. V. *ibid.*, XII, 102, la boutique de Milon.

2. Preller pense que la population de Rome s'élevait sous Trajan à deux millions au moins d'habitants. Pauly's *Encycl.*, v° *Roma*.

péniblement arrachées à des parvenus tiraillés entre la vanité et l'avarice, de chiches soupers, continuation risible et vraie parodie du patronage antique, alimentaient quelques parasites éhontés, de plats bouffons et de pauvres poètes. Mais la grande masse gagnait courageusement le pain de chaque jour, et passait sa vie au travail. Car les largesses du prince et celle des magistrats municipaux dans les provinces pouvaient bien permettre de passer dans l'oisiveté un ou deux jours de fêtes, mais ne dispensaient pas sans doute des millions d'hommes de tout effort pendant toute l'année. Tous les pays connus alors envoyaient à Rome, à Carthage, à Antioche, à Alexandrie, à Corinthe, à Cordoue, à Lyon les produits de leur industrie et de leur sol, et là, ces produits dont la recherche ou la création avait fait vivre une quantité de travailleurs, dont le transport avait occupé nombre de voituriers, de bateliers, de négociants, d'armateurs, recevaient de nouvelles formes[1].

L'admirable réseau de grandes routes qui reliait toutes les parties du monde romain était le théâtre d'une circulation incessante d'hommes et de marchandises. Les fleuves et les voies navigables artificielles facilitaient les échanges, et les voyages sur mer, sans danger depuis que l'établissement de flottes permanentes empêchait le développement de la piraterie, rapprochaient et mêlaient les peuples de tout l'univers. Le bien-être croissant dans toutes les classes avait multiplié les goûts de luxe et les loisirs, et les professions que nous nommons libérales avaient pris un essor considérable. Laissons Juvénal et Martial plaindre tant d'avocats qui ne trouvent pas à plaider et concluons que si ces malheureux ont embrassé cette carrière c'est qu'ils y ont vu des exemples tentants et des chances de fortune. Et en effet Tacite nous apprend que les honneurs, comme l'opulence, affluent aux mains de ceux qui se sont voués au barreau[2]. Non-seulement les avocats trouvaient une profession lucrative dans l'exercice de leur art, mais les praticiens eux-mêmes[3], à défaut d'une parole exercée et éloquente, se créaient des ressources en appliquant leur sagacité et leur expérience à des questions de droit devenues très-complexes dans une société aussi avancée que celle du IIe siècle, où la vie présentait des rapports si multipliés et si déli-

1. Galien, *Prolegom.*, XIV, cite la profession de négociants importateurs comme une de celles où l'on fait le plus rapidement fortune.
2. *Dial.*, c. 8.
3. Juvén., VII, 122. Martial, XII, 72.

cats. Au milieu des agglomérations considérables des villes, les médecins trouvaient une clientèle nombreuse et productive. Le goût de l'instruction se répandait chaque jour, sa nécessité était mieux sentie, les parents à qui elle avait manqué faisaient tous les sacrifices possibles pour que leurs enfants en profitassent, les personnages influents de chaque petite ville y fondaient des écoles, et les professeurs gagnaient facilement de l'argent et de la gloire[1]. Enfin les artistes étaient constamment occupés, non-seulement aux monuments publics que Trajan et Hadrien multiplièrent, et que toutes les villes de l'empire élevaient avec profusion, mais aussi par les particuliers qui voulaient des demeures somptueuses dignes de leur fortune acquise ou héréditaire, et ornées avec une magnifique élégance.

Ainsi ceux qui embrassaient les professions que nous appelons *libérales* étaient presque sûrs d'arriver à la fortune ou à l'aisance, et nous devons ajouter, à l'honneur des classes riches, qu'elles faisaient les plus louables efforts pour améliorer la condition de ceux que n'avait pas favorisés le hasard de la naissance. La correspondance de Pline, aussi bien que les nombreuses inscriptions du temps, témoignent de l'emploi le plus noble de la richesse[2]. Aussi ne voit-on plus, pendant la durée de l'empire, la moindre trace de ces luttes de classes qui avaient désolé Rome sous le régime républicain. Ce fut une compensation, insuffisante à quelques égards, heureuse à beaucoup d'autres, du changement de régime inauguré par Auguste.

Trajan ne changea rien aux conditions essentielles de ce régime, mais pourquoi l'eût-il modifié? Tout le monde, on peut le dire hardiment, était satisfait d'une forme de gouvernement qui lui donnait l'ordre et la paix. Ce qu'on demandait, au IIe siècle, c'était un « système politique basé sur l'égalité du citoyen devant la loi, une royauté plaçant le respect de la liberté des gouvernés au premier rang de ses devoirs[3]. » Cette idée, il

1. Suét., *Rhet.*, I. Juvénal se tire singulièrement d'affaire, quand une exception trop forte pour être passée sous silence vient déranger sa thèse. Il a recours à la Fortune (dont il se moque ailleurs) :

Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? Exempla novorum
Fatorum transi. . . . .
. . . .
Ventidius quid enim? quid Tullius? Anne aliud quam
Sidus, et occulti miranda potentia fati. (VII, 188-200).

2. Plin., *Ep.*, III, 7, IV, 13, V, 11, IX, 39.

3. Marc Aurèle, *Pensées*, I, 14. Παρά τοῦ ἀδελφοῦ μου Σεουήρου... φαντασίαν

faut bien le reconnaître, fait le fond de toute la philosophie politique des anciens. Xénophon et Platon, Socrate et Dion Chrysostôme, appellent de leurs vœux une forme politique où le prince conquerra le dévouement de ses sujets par l'ascendant de sa vertu : Cicéron avait présenté plus d'une fois la même idée aux esprits de ses compatriotes. Le principat des Antonins ne fut pas autre chose. Peut-on citer une circonstance dans laquelle les empereurs du IIe siècle aient refusé de réaliser une amélioration demandée par l'opinion, ou méconnu volontairement le vœu public? On n'en trouvera pas. Dès lors il serait puéril et injuste de leur reprocher de n'avoir pas fondé un État reposant sur les bases politiques que nous jugeons essentielles aujourd'hui. L'histoire n'offre plus qu'une suite de non-sens dès que l'on ne veut pas admettre que les principes de l'ordre politique ne se découvrent qu'un à un, et que la science politique, à cause de la complication propre à son objet, est condamnée à une marche moins assurée et à des progrès plus lents que toutes les autres. Faire un crime, à Trajan et à Marc Aurèle, de n'avoir pas inauguré le régime représentatif est aussi absurde que de reprocher à Ptolémée d'avoir mis la terre au centre du système planétaire, et à Galien d'avoir ignoré la circulation du sang.

λαβεῖν πολιτείας ἰσονόμου, κατὰ ἰσότητα καὶ ἰσηγορίαν διοικουμένης, καὶ βασιλείας τιμώσης πάντων μάλιστα τὴν ἐλευθερίαν τῶν ἀρχουμένων.

CHAPITRE XV.

LE CHRISTIANISME[1].

Les historiens modernes de l'Eglise considèrent habituellement Trajan comme l'auteur de la *troisième Persécution* et le rangent avec Néron, Dèce et Galère, au nombre des ennemis acharnés du Christianisme. Telle n'était pas l'opinion des contemporains, et celle qui prévaut aujourd'hui ne paraît pas s'être formée avant la fin du IV[e] siècle[2]. Les pères qui ont vécu à l'époque Antonine, ou peu d'années après, ne comprennent point Trajan dans l'énumération qu'ils font des persécuteurs de la foi. Il n'est cité comme tel ni par Méliton[3] ni par Tertullien[4] : Lactance omet également son nom[5]. Un examen, même très-sommaire, de l'histoire de l'Eglise sous le règne de Trajan, prouve, en effet, qu'il n'y eut pas alors de persécution proprement dite.

Il faut d'abord éliminer de cette histoire un certain nombre de martyres non authentiques ou indûment placés à cette époque. Au nombre des premiers est celui de saint Clément. Exilé en l'an 100 dans la Chersonnèse Taurique, il aurait réussi à y fonder

1. V. Aubé, *Histoire des Persécutions de l'Église*, chap. V.
2. Non multo deinde intervallo *tertia* persecutio per Trajanum fuit. Sulp. Sév., *Hist. Sacr.*, II.
3. Euseb., *Hist. Eccl.*, IV, 26.
4. *Apol.*, c. 5.
5. *De morte persec.* rescissis actis tyranni [sc. Domitiani] non tantum in statum pristinum Ecclesia restituta est, sed etiam multo clarius ac floridius enituit. Lactance ne cite pas d'empereur persécuteur entre Néron et Trajan Dèce.

70 églises, et expié par son supplice le zèle qu'il témoignait pour la foi et les succès rapides qu'il avait obtenus[1]. Tillemont, depuis longtemps a émis des doutes sur l'exactitude de ce fait[2] dont personne ne parle avant Rufin[3]. Baronius lui-même a reconnu que les actes de ce martyre ont été composés d'après la tradition, à une époque tardive[4] et, ce qui doit nous suffire, ils sont implicitement démentis par Irénée. Ce père atteste, en effet, que parmi les douze évêques de Rome qui s'étaient succédé depuis saint Pierre jusqu'à lui, Télesphore seul avait souffert une mort violente[5].

Tillemont fait également justice des martyres de onze mille soldats égorgés à Mélitène, de ceux de saint Césaire, de saint Hyacinthe, de saint Romule, de saint Eudoxe. Il écarte aussi l'idée d'une persécution exercée alors en Asie par le proconsul Arrius Antoninus. Il donne les raisons qui doivent faire rejeter comme apocryphe la lettre de Tibérien, gouverneur de Palestine, à Trajan, et le rescrit de ce prince ordonnant la suspension des poursuites que Tibérien avait commencées[6]. Ainsi, bien que tous ces faits aient été récemment admis comme authentiques et imputés au fanatisme de Trajan[7], nous nous en rapporterons au pieux historien du XVIIe siècle; nous n'admettrons comme réels et nous n'étudierons que les événements relatifs à Ignace évêque d'Antioche, à Siméon évêque de Jérusalem, et aux chrétiens de Bithynie contre lesquels Pline informa.

En ce qui concerne les deux premiers, nous avons déjà laissé entrevoir que leur mort se rattache aux faits de la guerre Parthique et à la révolte juive qui s'y mêla : la condamnation qui frappa ces deux pasteurs offre un caractère aussi politique que religieux. A l'égard de Siméon, qui descendait de David et dont le nom pouvait, à ce titre, rallier les Juifs qui revendiquaient leur indépendance, cette manière de voir est presque formellement appuyée par la Chronique Paschale[8], laquelle atteste qu'il fut condamné non-seulement comme chrétien mais comme descendant

1. Surius, 23 nov.
2. Tillemont, *Mémoires*, II, 173, 174. Note XII, p. 605.
3. *Ad Orig.*, t. I, p. 778 b. Cf. Greg. Turon. *Glor. confess.*, l. 35, 36.
4. Ed. Lucq., II, 6.
5. *Adv. Haeres.*, III, 3.
6. *Histoire des Empereurs*, II, p. 578.
7. Champagny, *les Antonins*, 3e éd., I, pp. 347 et suiv., 381 et suiv.
8. ὡς οὐ μόνον χριστιανός, ἀλλὰ καὶ ὡς ἀπὸ τῶν τοῦ γένους Δαβίδ ὑπάρχων, p. 471, éd. Bonn.

de David. Il est vrai que son supplice, si l'on adopte la date à laquelle le rapporte la chronique, ne pourra être expliqué comme une mesure d'intimidation vis-à-vis des rebelles, puisqu'il aurait précédé leur prise d'armes de plusieurs années, mais cette date, très-voisine de celle que la même chronique assigne au martyre d'Ignace, doit être déplacée aussi bien que cette dernière, et leur rapprochement prouve simplement que les deux évêques furent mis à mort à peu près à la même époque. Hégésippe, cité par Eusèbe[1], rapporte que Siméon fut dénoncé par des hérétiques qui périrent eux-mêmes peu de temps après, et cette allégation offre tous les caractères de la vraisemblance.

Le supplice d'Ignace, mis à mort sous le règne de Trajan, n'est pas contestable, mais on n'en peut indiquer avec précision ni les circonstances ni la date, car les actes de son martyre ne présentent aucun caractère d'authenticité. La rédaction la plus anciennement connue, et qui est aussi la plus chargée d'interpolations, met la mort d'Ignace « *consulatu Attici et Marcelli* » (lisez Attii [Suburani II, Asinii] Marcelli) *Kalendis februarii*[2] (c'est-à-dire en l'an 104). La Chronique Paschale rapporte cet événement à l'an 105 (consulat de Candidus et de Quadratus); la version plus courte des Actes, découverte par Ruinart et seule défendue aujourd'hui, au 23 décembre 107[4]. Enfin, Malalas, ainsi que nous l'avons dit, place ce martyre au moment du tremblement de terre d'Antioche (décembre 115). Ces divergences dans les dates jettent déjà un certain discrédit sur l'autorité des Actes. L'année 107 ne saurait être acceptée. D'abord il faut admettre, puisque Ignace aurait comparu devant Trajan, à Antioche, au moment de la guerre Parthique, que cet empereur aurait fait deux expéditions en Orient, et nous avons démontré le contraire. En second lieu, il est clair que le martyre d'Ignace n'aurait pu passer inaperçu à Rome, et pourtant Pline, qui était à Rome en 107, déclarait quatre ou cinq ans après ne pas savoir comment procéder contre les chrétiens, et semble n'avoir même jamais entendu parler d'eux[5]. A

1. *Hist. Eccles.*, III, 33. Les dénonciateurs de Siméon furent peut-être des Ebionites, qui détestaient David et sa race (Epiphan., *Haeres.*, XXX, 18.)
2. *Bolland.*, 1 febr.
3. P. 472, éd. Bonn.
4. Ruinart, *Acta sincera*, p. 696.
5. L'époque de la légation de Pline, très-discutée autrefois, est aujourd'hui fixée par la découverte faite en Mésie d'un monument élevé en l'honneur de Trajan, l'an 112 de notre ère, par Calpurnius Macer qui

ces présomptions défavorables tirées de raisons extérieures, joignez la conversation absolument invraisemblable de l'empereur et de l'évêque, le libellé bizarre de l'arrêt[1], l'itinéraire incroyable suivi par Ignace pour aller d'Antioche à Rome, et il sera bien difficile de méconnaître le caractère apocryphe de cette production. Notons aussi qu'elle était inconnue à Eusèbe, qui, parlant d'Ignace comme d'un personnage toujours célèbre en Orient, et citant ses lettres, ne possède sur sa fin que la tradition orale[2]. Assurément l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* qui aime à baser ses assertions sur des pièces écrites, et les transcrit volontiers, n'aurait pas négligé un document de cette importance. C'est donc seulement dans les *Lettres* d'Ignace qu'il semble permis de chercher quelques détails sur les événements qui précédèrent immédiatement sa mort. Nous y lisons que, pendant que l'évêque se rendait à Rome, l'église d'Antioche avait retrouvé la paix[3], ce qui prouve qu'il n'y eut pas en Syrie de persécution systématique ; on y voit également Ignace très-effrayé à l'idée que les Romains pourraient obtenir sa grâce en la demandant à l'empereur, ce qui le priverait, lui Ignace, d'une mort glorieuse et désirée[4]. Cette crainte ne fait pas supposer chez Trajan une rigueur inflexible ni un esprit bien prévenu. Nous ne pouvons donner les raisons précises de la condamnation, puisque nous ignorons quels furent les rapports de l'évêque avec l'empereur : il est probable qu'il le brava dans un moment où toute hardiesse de langage était périlleuse, alors que les superstitieux habitants d'Antioche[5], émus du tremblement de terre qui avait presque détruit leur riche cité, demandaient la mort des chrétiens, qu'ils considéraient comme les auteurs de la catastrophe. En envoyant Ignace à Rome, Trajan voulut sans doute le soustraire à l'irritation de ses concitoyens et le mettre en face de juges plus équitables. Mais le ton de la lettre aux Romains nous indique assez quel dut être

gouvernait cette province pendant la mission de Pline en Bithynie. Voir notre n° 71. Cf. Pline, *Ép. ad Traj.*, 42, 61, 62, 77.

1. « Nous ordonnons qu'Ignace, qui prétend porter en lui le Crucifié, « soit enchaîné et conduit sous bonne garde dans la grande ville de « Rome pour être la proie des bêtes féroces et servir de divertissement « au peuple. »

2. Λόγος δ'ἔχει τοῦτον ἀπὸ Συρίας ἐπὶ τὴν Ῥωμαίων πόλιν ἀναπεμφθέντα θηρίων γενέσθαι βοράν τῆς εἰς Χριστὸν μαρτυρίας ἕνεκεν. *Hist. Eccl.*, III, 37.

3. *Philadelph.*, 10, *Smyrn.*, 11, *Polyc.*, 7.

4. *Rom.*, 24.

5. V. Renan. *Note sur les sculptures colossales du mont Stavrin à Antioche* (Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr., 1865, 372-378).

celui de l'apologie d'Ignace devant le préfet de la ville, et explique comment il fut enfin livré aux bêtes féroces[1]. Toutefois, la mort de cet éminent chrétien ne constitue pas, à elle seule, une persécution contre l'Eglise.

Nous arrivons à ce qui concerne les chrétiens de Bithynie : là il y eut réellement, vers 111 ou 112, plusieurs victimes. Les célèbres lettres qu'échangèrent Pline et Trajan nous montrent les chrétiens examinés pour la première fois par des hommes d'intelligence et de cœur qui, par delà les bruits répandus par la malveillance et la crédulité populaire[2] cherchent la vérité et la justice. Pline se montra d'abord trop docile aux suggestions et aux préjugés de l'époque en condamnant au supplice des hommes qui n'étaient convaincus d'aucun crime et dont il ne trouvait à punir que la fermeté inébranlable dans leur conviction[3]. Cette constance au moins lui donna à réfléchir ; il s'enquit de ce que faisaient et pensaient les chrétiens[4]. Devant la nature des renseignements qu'il recueillait, il suspendit les poursuites et il avoua ingénument ses doutes et ses embarras à l'empereur, guide habituel de sa conduite et juge souverain de toutes les difficultés alors pendantes en

1. M. Aubé (l. c. p. 244) émet l'opinion qu'Ignace mourut à Antioche, et non à Rome. Les citoyens romains pouvaient en appeler du gouverneur à l'empereur et étaient alors menés dans la capitale (*Act.*, XXV, 12. Pline, *ad Traj.*, 97); mais Ignace avait comparu devant Trajan : l'affaire était jugée sans appel. Pourquoi retarder sa mort? Le voyage d'Antioche à Rome, par Smyrne, Alexandria Troas, Neopolis, Philippi, est aussi bien singulier. — Et pourtant si on fait mourir Ignace à Antioche, toute sa correspondance est non avenue, car chaque lettre implique, aussi bien que la Lettre aux Romains que M. Aubé sacrifie pour ce motif, le voyage à Rome, entrecoupé de séjours prolongés dans diverses villes d'Asie. Les mentions de la captivité font bien corps avec le texte de chaque lettre et ne peuvent être considérées comme des interpolations.

2. Comme l'a remarqué M. Littré, *Barbares et Moyen âge*, p. 23, la phrase célèbre : haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti (Tacite, *Ann.*, XV, 44), doit être traduite « non pas tant convaincus du crime d'incendie que condamnés par la haine du genre humain ». Le nom de la faute se met à l'ablatif avec *de* ou *in*, ou bien au génitif. L'ablatif absolu désigne l'autorité qui prononce. V. *Forcellini*. Du reste Bossuet (*Disc. sur l'Hist. univ.*, II, 26) traduit « secte convaincue « de haïr le genre humain ou de lui être odieuse ».

3. Supplicium minatus... perseverantes duci jussi. Neque enim dubitabam, qualecunque esset quod faterentur, pervicaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri.

4. La torture à laquelle il soumit deux diaconesses ne peut être regardée comme un supplice, puisque c'était alors un moyen d'information juridique.

Bithynie. La lettre de Pline démontre qu'il y avait eu à Rome quelques chrétiens punis (c'est sans doute à la persécution de Domitien qu'il faut rapporter les *cognitiones de Christianis*), mais que ces poursuites n'avaient été confiées qu'à la police et qu'elles avaient fait si peu de bruit qu'un personnage, préteur en ce temps-là, et lié avec les hommes les plus haut placés de l'administration, n'en avait pas eu connaissance[1].

La réponse de Trajan offre un caractère de mansuétude et d'équité impossible à méconnaître. On ne saurait, dit-il, prendre en cette matière une décision générale, qui serve de règle absolue. Il ne faut pas rechercher les chrétiens : s'ils sont amenés au tribunal et s'ils sont convaincus, il faut les punir ; toutefois, celui qui niera être chrétien et prouvera son dire en adorant nos Dieux obtiendra sa grâce par cette manifestation de son repentir, quelque suspect que le rende son passé. Les écrits anonymes ne pourront servir de base aux accusations ; la chose est du plus mauvais exemple, et indigne de notre époque.

On connaît le fameux dilemme de Tertullien « Arrêt contradictoire ! Trajan défend de rechercher les chrétiens comme innocents, et ordonne de les punir comme coupables... Si vous condamnez les chrétiens pourquoi ne pas les rechercher? » Si vous ne les recherchez point, pourquoi ne pas les absoudre[2]? Il a déjà été répondu à la fougueuse apostrophe du docteur Africain que Trajan en interdisant les poursuites d'office, ne préjugeait en aucune façon l'innocence des chrétiens, mais indiquait simplement qu'il

1. Cette ignorance de Pline a fait penser à M. Aubé qu'il n'y avait pas eu de persécution sous Domitien, mais la conclusion ne me paraît pas rigoureuse. Les exécutions ont pu être faites par les *triumviri capitales* sans que la haute société s'occupât de ces criminels obscurs. M. Boissier au contraire (*Revue archéologique*, février 1876), admet qu'il existait déjà des édits rendus contre le christianisme, et que Pline sollicite de l'empereur une *interprétation* de ces édits qu'il connaissait, mais dont le texte lui aurait paru obscur et vague. Mais alors il est singulier que Pline, et surtout l'empereur dans sa réponse, ne fassent aucune allusion à de pareils édits. On a récemment élevé des doutes sur l'authenticité de la lettre de Pline. M. Aubé, après avoir développé les raisons qui pourraient, à première vue, la rendre suspecte, se prononce néanmoins pour l'authenticité. M. G. Boissier a soutenu la même thèse, par des raisons très-judicieusement développées et très convaincantes, à ce qu'il me semble. Toutefois il reste des points difficiles à expliquer dans cette lettre et surtout dans la réponse de Trajan.

2. O sententiam necessitate confusam! negat inquirendos ut innocentes; et mandat puniendos, ut nocentes... Si damnas, cur non et inquiris? si non inquiris, cur non et absolvis? *Apol.*, 2.

ne les considérait pas, *à priori*, comme des ennemis publics; cette opinion, émanée de si haut, devait nécessairement mettre un frein aux accusations privées et inspirer une certaine circonspection au gouverneur devant qui elles seraient portées. L'obligation imposée à l'accusateur de signer sa dénonciation et de se porter partie, en courant le risque des peines édictées contre les calomniateurs, devait aussi prévenir beaucoup de procès et mettre obstacle aux vengeances poursuivies sous le manteau de la loi par des inimitiés particulières. Ainsi le rescrit que nous avons sous les yeux est plutôt favorable que répressif. Mais, en outre, je ne pense pas qu'il nous livre la pensée de Trajan tout entière, et je suis porté à croire que le court billet qui forme aujourd'hui la réponse à la consultation si minutieusement détaillée de Pline[1] n'est que l'extrait d'une lettre plus longue ou de plusieurs lettres émanées de la chancellerie impériale[2]. Cette réponse est en effet insuffisante et dans les cinq ou six lignes qui la constituent, on se heurte à une contradiction manifeste. Elle est insuffisante, car Trajan ne répond pas à toutes les questions posées par Pline; il ne dit pas si l'enfant sera puni comme l'homme fait, ni de quelle peine l'un et l'autre seront frappés. Il n'explique pas, et c'est là le point important, qui embarrassait Pline, si le nom seul de chrétien est un crime ou si l'on doit poursuivre uniquement les crimes que le Christianisme comportait, aux yeux de la loi romaine. Dans toute la correspondance de l'empereur et de son agent, il n'y a pas d'exemple, même sur les sujets les moins graves, d'une réponse aussi sommaire, aussi incomplète et aussi vague. Quant à la contradiction, comment concilier: « Neque enim in universum aliquid, « quod quasi certam formam habeat, constitui potest » avec ce qui suit immédiatement : « Conquirendi non sunt : si deferantur et

1. Peut-être avons-nous perdu aussi une lettre de Pline sur cette affaire. Tertullien (*Apol.*, 2) rapporte que quelques chrétiens de Bithynie, poursuivis par le gouverneur, ont été déchus de leur rang (quibusdam gradu pulsis). Ce fait ne se retrouve pas dans la lettre que nous possédons et il nous semble difficile que le timoré Pline ait pris une pareille mesure sans en référer à l'empereur. Mais peut-être aussi, comme l'a supposé M. Leblant (*Comptes-rendus*, *Acad. des Inscr.*, 1866, p. 365), Tertullien a-t-il « prêté à des temps plus anciens ce qu'il voyait s'accomplir sous ses yeux. »

2. Le début: *Actum quem debuisti... secutus es* est bizarre. De plus Trajan appelle ici Pline *mi Secunde*; c'est la seule fois. Dans les autres lettres on lit : *mi Secunde carissime* ou *Secunde carissime*. Cette omission de *carissime* s'expliquerait facilement en supposant un remaniement ou une réduction du document original.

arguantur puniendi sunt. » Mais, en vérité, peut-on imaginer ou formuler un principe plus général que celui-ci : l'aveu du Christianisme entraîne la condamnation? Quoi de plus simple que la procédure qui ne consiste qu'à poser la question : êtes-vous chrétien? Quel délit mieux caractérisé que celui qui ne repose que sur un aveu au devant duquel couraient la plupart des accusés? Je conviens qu'à lire Justin, Athénagore et Tertullien, il semble que les chrétiens ont été souvent punis sans qu'on eût à leur reprocher aucune infraction à la loi ; mais il s'agit de savoir si ces condamnations étaient conformes aux instructions des empereurs, ou au contraire prononcées *malgré* ces instructions par des gouverneurs timides et accessibles aux suggestions de la populace. La seconde opinion me paraît seule exacte. En soutenant que, pendant le deuxième siècle les vexations ne sont jamais venues des empereurs mais du peuple, et que, si le Christianisme a pu durer et grandir en dépit de la malveillance des populations, c'est grâce aux rescrits impériaux qui mettaient fin à l'arbitraire et aux dangers dont la fureur populaire menaçait les partisans de la religion nouvelle, on n'avance qu'un fait basé sur les documents que Justin et Eusèbe nous ont transmis[1]. Hadrien, Antonin, Marc Aurèle ont déclaré que les chrétiens ne devaient être poursuivis que quand ils étaient accusés d'infractions aux lois existantes, et ce n'est pas une grande témérité de supposer que tel était le sens du rescrit de Trajan. La marche que l'empereur indiquait à Pline nous paraît donc celle-ci. Aucune recherche instituée d'office contre les chrétiens. Toute dénonciation anonyme écartée. A la suite de dénonciations signées et articulant des faits délictueux, comparution des accusés devant le gouverneur, qui les invite à adorer les Dieux de l'empire. S'ils y consentent, il n'est plus donné

1. Voir les rescrits rapportés par Justin à la fin de la 1re apologie et par Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IV, 9 et IV, 13. Le premier est d'Hadrien. Rufin, dans sa traduction latine d'Eusèbe, paraît avoir copié l'original. Le deuxième adressé par Antonin le Pieux au Κοινὸν Ἀσίας ne paraît pas authentique, mais on lit dans l'apologie adressée par Méliton à Marc-Aurèle (Euseb., IV, 26) : ὁ δὲ πατήρ σου — ταῖς πολέσι περι τοῦ μηδὲν νεωτερίζειν περὶ ἡμῶν ἔγραψεν. Dans les colonies, la police et la liturgie du culte public appartenaient aux décurions. V. *Lex Genetiva* LXIV. Giraud, *Nouveaux bronzes d'Osuna*, p. 24. La protection des chrétiens par Marc-Aurèle est attestée dans Tertullien (*Apol.*, 5). M. Aubé, toutefois, doute de l'authenticité du rescrit d'Hadrien (*Histoire des Persécutions*, p. 273). Il fait valoir, outre plusieurs raisons tirées du texte lui-même, le silence gardé par Tertullien dans son *Apologétique* sur ce document favorable aux chrétiens, et ce silence est, en effet, difficilement explicable.

suite à l'affaire[1]. S'ils refusent, le gouverneur commence son enquête sur les faits avancés par l'accusateur, et s'il les trouve exacts, punit les coupables dans la mesure que comportent leur âge, la nature des délits et les circonstances au milieu desquelles ils ont été commis[2].

Mais en quoi consistaient ces délits? De quels crimes les chrétiens étaient-ils coupables. M. Edm. Leblant a complètement élucidé la question dans un savant mémoire[3]. Au témoignage de Lactance, c'est dans le VII[e] livre du traité d'Ulpien *de officio proconsulis* que les gouverneurs trouvaient les armes redoutables dont ils frappaient l'Eglise[4]. De nombreux passages de ce VII[e] livre sont conservés et ont passé dans le Digeste, car à partir de la paix de l'Eglise, ces textes que Lactance nomme encore *impia jura* devinrent, sans aucun changement, des lois toutes faites contre le paganisme et l'hérésie. En les rapprochant des sentences de Paul, et en relevant dans les Actes des Martyrs les accusations portées contre les confesseurs de la foi et les peines qu'ils ont subies, la comparaison des données ainsi recueillies permet de fixer les bases des poursuites dirigées contre les chrétiens pendant les trois premiers siècles. On voit qu'ils encouraient plusieurs accusations : celles de lèse-majesté, de sacrilége, d'association illicite, de magie, de recel de livres défendus, d'introduction d'un culte étranger, tous crimes sévèrement punis.

Or en nous reportant à l'époque de Trajan, nous trouvons d'abord que la littérature chrétienne était encore trop peu développée pour que les fidèles eussent entre les mains beaucoup de livres; ils pouvaient mettre bien facilement à l'abri ceux qu'ils possédaient, et échapper ainsi à l'une des incriminations de leurs adversaires.

1. On savait en effet, par le bruit public, que les chrétiens ne reconnaissaient pas les mêmes dieux que les païens et par conséquent le refus d'adorer les dieux de l'empire constituait une *présomption* de christianisme.

2. C'est encore une question fort controversée de savoir si la profession de christianisme constituait à elle seule un crime au second siècle de notre ère (V. Boissier, l. c.). Mais M. Edm. Leblant me paraît avoir très-bien montré dans le Mémoire dont nous allons utiliser les conclusions, que les poursuites exercées contre les chrétiens se justifient au point de vue légal romain, sans recourir à une procédure ou à une pénalité extraordinaires.

3. *Sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs.* Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions, 1866, pp. 358-373.

4. *Divin. Inst.*, V, 11.

Nous savons que Trajan refusa d'accueillir les accusations de lèse-majesté [1]. Le sacrilége ne consistait point alors dans l'omission ou la violation de la loi divine [2], mais seulement dans le vol d'objets consacrés au culte, ou le pillage des édifices religieux. Ce dernier fait, seul, a pu être relevé à la charge de quelques chrétiens, et cela à une époque postérieure à celle que nous étudions. Les actes semblables à celui qu'un zèle ardent inspira à Polyeucte ne se rencontrent pas dans l'histoire primitive de l'Eglise et, à cause de cela même, étaient interdits aux fidèles [3]. Restent les faits d'association illicite et de magie. Les gouvernements s'inquiétaient surtout du premier, tandis que les bruits de magie et maléfices effrayaient les peuples. On voit précisément que les informations de Pline s'étaient portées sur ces deux points [4].

C'étaient là deux inculpations redoutables, châtiées avec une rigueur qui nous révolte [5]; mais qui pourrait reprocher à Trajan

1. M. Aubé (*Histoire des Persécutions*, p. 424) a fait remarquer avec raison qu'au IIe siècle le crime de lèse-majesté s'appelait *impietas* (Pline, *Panég.*, 33; Suét., *Domit.*, 10). Cette observation est importante pour l'histoire des premières persécutions chrétiennes.

2. Cic., *de legib.*, II, 16. Quintil., *Instit. Orat.*, VII, 3, 21. Dig., XLVIII, 13, 9. Paul, *Sent. Rec.*, V, 19. Tertull., *ad Scapul.*, 1. Comme l'a remarqué M. Aubé (l. l. p. 191), la constitution de 380 : « qui divinae legis sanctitatem aut nesciendo omittunt aut negligendo violant et offendunt, sacrilegium committunt » émane d'un prince chrétien et a été édictée pour la défense de la religion chrétienne. Elle ne saurait donc être mise à la charge du paganisme et servir à expliquer les poursuites dirigées contre les chrétiens.

3. Concil. Iliberitanum, c. LX (Labbe, *Concil.*, I, p. 987 et 1222).

4. La question relative aux associations revient si souvent dans la correspondance de Pline avec Trajan (*Ep.*, 34, 93, 11) que le gouverneur en était nécessairement préoccupé, et il est à croire que c'est de ce côté qu'il envisagea la question chrétienne. — Il se formait continuellement des associations non autorisées, et dès qu'il s'agissait de rétablir l'ordre dans quelque partie du monde romain, on commençait par les dissoudre. C'est ce qui arriva à Pompéi en 812=59 après le tumulte qui s'était élevé entre les habitants de cette ville et ceux de Nuceria (Tacit., *Ann.*, XIV, 17).

5. Le crime d'association illicite était assimilé à celui de lèse-majesté (Dig., XLVIII, 4, 1, § 1) et puni de la décollation si les coupables appartenaient aux premiers rangs de la société; ceux de condition inférieure étaient exposés aux bêtes ou brûlés vifs (Paul., *Sent. Rec.*, V, 29, 1). Les accusés étaient tous soumis à la torture, sans qu'on eût égard à leur rang. Les coupables de magie étaient brûlés vifs; leurs complices exposés aux bêtes ou mis en croix (Paul., *Sent.*, V, 23, 17). L'introduction d'un culte étranger était punie de la déportation pour les *honestiores*, de la mort pour les *humiliores* (Paul., *Sent.*, V, 21, 2).

de n'avoir pas dominé entièrement les préjugés de son époque? Aujourd'hui encore, en tout pays, on poursuivrait une association qui propagerait certaines idées émises par Tertullien[1]. La liberté des cultes est fort récente[2], et on brûlait encore chez nous les sorciers au siècle dernier[3]. Ne nous montrons donc pas si sévères pour la législation romaine du deuxième siècle, et reconnaissons que Trajan porta une grande modération dans l'exercice de son pouvoir. C'est, nous le répétons, ce qu'ont reconnu les chrétiens d'alors, en ne le plaçant pas parmi leurs persécuteurs, et en demandant mainte fois l'application de rescrits semblables à celui qui fut envoyé au gouverneur de Bithynie[4].

Assurément, ces préventions de magie et d'association illicite, constituent pour l'Eglise des conditions défavorables. Puis les chrétiens commencent à être connus des gouverneurs et des juges. Longtemps confondus avec les Juifs, les chrétiens, méprisés comme eux, avaient du moins partagé leurs priviléges, et ils n'en étaient distingués aujourd'hui qu'aux dépens de leur première liberté. Mais malgré ces entraves, il y avait encore moyen de se réunir et de propager la foi. Sous le règne de Trajan qui aimait peu les associations, rien n'empêcha les chrétiens de s'assembler dans quelques cimetières, autour des tombeaux des apôtres et des premiers fidèles, sous la protection même de la loi[5]. Car le législateur romain avait consacré, d'une manière absolue, la religion des tombeaux et n'admettait ni exception ni distinction de personnes en ce qui concernait leur inviolabilité. Le sol où un mort était inhumé, l'espace occupé par le monument funéraire, et même le terrain, ordinairement planté d'arbres, qui entourait ce monument étaient sacrés par le fait seul de leur destination[6]. Celui à qui appartenait le terrain, et qui en avait fait choix pour sa sépulture, y laissait ensevelir qui il voulait[7]. Les repas funèbres faisaient

1. *De corona*, c. xi.

2. Une déclaration de Louis XIV du 1er juillet 1686 punit de mort ceux qui seront surpris faisant des exercices de religion autre que la religion catholique (Isambert, *Anciennes Lois françaises*, XX, p. 5).

3. Sorcier brûlé en 1718 par arrêt du Parlement de Bordeaux (Maury, *Magie et Astrologie*, etc., p. 222).

4. Tertullien, *ad Scapulam*, 4, montre que ces rescrits protégeaient les chrétiens à certains égards.

5. Voir de Rossi, *Bullet. d'Arch. christ.*, avril et août 1864, décembre 1865.

6. Cet espace s'appelait *area*. D'où le cri des païens : *areae eorum non sint* (Tertull., *ad Scapul.*, 3). Cf. dans les Acta purgationis Caeciliani : *Area ubi orationes facitis* (S. Optati opera, p. 170).

7. Religiosum locum unusquisque sua voluntate facit, dum mortuum

aussi partie de la religion des tombeaux, et personne ne pouvait mettre obstacle aux dispositions prises par le testateur, en vue de leurs réglements. On s'explique ainsi comment, dès les deux premiers siècles, les chrétiens eurent leurs sépultures spéciales, soit par acquisition personnelle, soit par la générosité de quelque riche personnage ayant embrassé la foi nouvelle et donnant asile à ses frères dans la vaste enceinte de sa dernière demeure, et l'on comprend qu'ils purent, sans être inquiétés, se réunir autour des tombes de leurs confesseurs tant pour les agapes que pour la célébration des mystères.

L'antiquité connaissait les associations de secours mutuels, alimentées à la fois par la générosité de riches patrons et par la cotisation mensuelle de leurs membres. Au temps de Tertullien, les chrétiens formaient un de ces *collegia tenuiorum* qui possédait une caisse et une organisation propre, et peut-être un édifice destiné à ses réunions : l'association n'était nullement clandestine, car Tertullien en parle avec détails [1]. Marcien atteste que Septime Sévère étendit aux habitants de l'Italie et des provinces la faculté que possédaient déjà les Romains de former des associations de ce genre [2]. Mais rien ne nous apprend s'il en existait à Rome au temps de Trajan, et par conséquent nous ne pouvons rien tirer du fait cité par Marcien au sujet de la situation du Christianisme au commencement du second siècle. Si les *collegia tenuiorum* existaient déjà dans la capitale, Trajan, malgré sa répugnance, dut les respecter comme celui d'Amisus [3], mais s'ils n'étaient pas constitués à son avénement, il est douteux qu'il les ait autorisés [4]. En somme, l'histoire de la communauté romaine,

infert in locum suum. Dig., I, 8, 6, § 4. Cf. Gaius, *Comment. Inst.*, II, 6.

1. Tertullien énumère les divers emplois de la somme constituée par la *stipes menstrua :* Egenis alendis humandisque, et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis, jamque domesticis senibus, item naufragis; et si qui in metallis, et si qui in insulis vel in custodiis, duntaxat ex causa Dei sectae, alumni confessionis suae fiunt (*Apol.*, c. 39.)

2. Permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, dum tamen semel in mense coeant, ne sub praetextu hujus modi illicitum collegium coeat. Quod non tantum in Urbe sed et in Italia et in provinciis locum habere Divus quoque Severus rescripsit. — Les colléges des *Cultores Deorum*, qui sont en réalité des associations funéraires, commencèrent sous Nerva (Boissier, *Rev. Arch.*, nouv. série, XXV, p. 84). La loi voulait que l'argent provenant de la contribution mensuelle ne fût employé qu'à la sépulture des associés, mais on ne se préoccupait guère de cette défense.

3. Pline, *Ep., ad Traj.*, 93.

4. Ce qui pourrait faire penser que l'association n'était pas encore

dont un demi-siècle auparavant, la foi était déjà renommée par tout le monde [1], reste fort obscure au commencement du deuxième siècle. Quelques-unes de ses traces, écrites sur la pierre, se retrouvent dans les cimetières situés aux abords de la capitale, tels que celui du Vatican, celui de Flavia Domitilla découvert en ces dernières années, et ceux de Lucine et de Priscille [2]. Rome était encore le point le plus occidental qu'eût touché le Christianisme, car l'histoire positive ne connaît rien des églises de la Gaule avant la fin du troisième siècle ; alors seulement on entend aussi parler de celles de l'Afrique, et en Espagne la foi nouvelle ne laisse pas de traces authentiques avant la fin du troisième siècle.

Mais en Grèce, en Asie, en Syrie, en Egypte, les chrétiens trouvaient sans doute plus de facilités pour se réunir et entendre la prédication de l'Evangile, en raison de la liberté de parler et de s'assembler consacrée dans ces pays par un long usage et, jusqu'à Trajan, tolérée par le gouvernement central [3]. C'est donc en Orient que sous Trajan s'élevait le foyer le plus actif et le plus brillant du Christianisme ; en revanche il y courait, au contact du judaïsme et de l'hérésie, un double danger. Pendant le siége de Jérusalem, les fidèles de l'église établie dans la ville sainte avaient dû s'enfuir et se retirer à Pella, au delà du Jourdain. Isolés des autres communautés chrétiennes et rapprochés des Esséniens, ils ne tardèrent pas à oublier

formée au temps de Trajan, c'est que le cimetière appartenant au collége des chrétiens, cimetière auquel Calliste fut préposé sous le pontificat de Zéphirin et qui fut consacré aux sépultures des papes jusqu'à la paix de l'Église, ne semble pas avoir été ouvert avant le IIIe siècle.

1. *Ad Rom.*, I. 8.

2. Les deux inscriptions chrétiennes datées des années 107 et 110 ont été trouvées dans le cimetière de Lucine (Rossi, *Inscr. Christ. Antiq.*, nos 2 et 3). L'architecture des cimetières du Vatican, de Lucine, de Processus et Martinus, de sainte Agnès, de Flavia Domitilla indique, aussi bien que le style des peintures qui les décorent et les noms des personnages qui y furent inhumés, un âge très-voisin des temps apostoliques (Rossi, *Roma Sott.*, I, 184-194).

Les premiers évêques de Rome furent enterrés dans le cimetière du Vatican (Rossi, *ibid.*, 198). Une salle souterraine, décorée de peintures et de stucs qui peuvent remonter au second siècle, et qui forme l'étage inférieur de la basilique de Saint-Clément, a peut-être servi à la célébration du culte chrétien. On l'appelle Oratoire de Saint-Clément (*Rev. Arch.*, nouv. série, XXIV, 1872, août).

3. A Euménie de Phrygie, le collége des chrétiens s'appelait κοινὸν τῶν ἀδελφῶν. *Corp. Inscr. Gr.*, IV, 9266.

les enseignements du Sauveur, et ils se rattachèrent étroitement aux pratiques de la loi mosaïque, dont ils ne s'étaient jamais affranchis complétement. Telle fut l'origine de la secte des Ebionites, qui tout en regardant Jésus comme le Messie, refusait d'admettre sa divinité[1]. D'autre part, chaque église d'Asie s'était vue, à peine fondée, assaillie et circonvenue par le gnosticisme. Sans doute la phase brillante de cette théosophie est postérieure au règne de Trajan, puisque c'est de 120 à 140 que Saturnin et Basilides professèrent leur doctrine et formèrent les disciples dont la réputation devait un jour effacer celle des maîtres. A l'époque où nous sommes, les grandes lignes du gnosticisme n'étaient pas encore arrêtées ; les questions sont cependant déjà posées et agitées par des esprits hardis, Cérinthe, Dosithée, Ménandre, qui exercent une séduction dangereuse sur des âmes encore mal affermies dans la foi nouvelle. Le quatrième évangile est à la fois un avertissement et un préservatif contre les tendances de ces docteurs, et les lettres d'Ignace marquent une continuation du même effort pour soutenir les défaillances et maintenir l'intégrité de la croyance chrétienne[2].

A la même époque, suivant Origène et Epiphane, commencèrent à se montrer les Elxaïtes[3]. Par eux se consomma l'union des gnostiques avec les communautés chrétiennes encore engagées dans le judaïsme et déjà en lutte avec l'église apostolique. Leurs tendances dissidentes, fortifiées par le secours inattendu de la philosophie orientale, se prononcèrent nettement et caractérisèrent des sectes désormais bien déterminées. Mais les hérésies alors dominantes et contre lesquelles Ignace multiplie ses avertissements, sont celle des Ebionites dont nous avons dit quelques mots, et celle des Docètes, qui ne reconnaissaient dans la personne du Sauveur que la nature divine, et, pour sauvegarder le principe de l'immatérialité de Dieu, expliquaient par la supposition d'un corps apparent les faits de l'incarnation et de la mort de Jésus-Christ. Contre les premiers, l'évêque d'Antioche défend la divinité du Christ[4], et contre les seconds, son humanité[5]. Les difficultés

1. Epiphan., *Haeres.*, XXX.

2. Suivant saint Jérôme (*Catalog. Scriptor. eccles.*, c. 9) ce fut à la demande des évêques d'Asie que l'apôtre Jean composa son évangile, et Irénée III, 11) dit que le commencement de cet évangile est une réfutation de Cérinthe.

3. Epiph., *Haeres.*, XIX, 1 et 6. *Philosophumena*, IX, 13-15, X, 20. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 38, place l'apparition de cette secte non pas sous Trajan, mais un peu avant *Trajan Dèce.*

4. *Ad Magn.*, 7-8; *ad Philadelph.*, 6-9.

5. *Ad Smyrn.*, 1-5; *ad Trall.*, 6-10. Le millénarisme, qui certainement

relatives à l'incarnation sont ainsi touchées dans les cinq lettres qu'Ignace adresse aux églises d'Ephèse, de Magnésie, de Tralles, de Philadelphie et de Smyrne, et dans celle qu'il écrivit à Polycarpe. Elles se rattachent directement, par le fond du sujet comme par la langue, aux épîtres johanniques, et nous offrent, au milieu du tableau animé de la vie chrétienne en Asie, un sommaire des questions qui s'agitaient autour de l'Eglise et dans son sein, et des moyens que les successeurs des apôtres employaient pour préserver leur troupeau de l'erreur et pour réduire leurs adversaires. Ignace procède plutôt par exhortations et par conseils que par réfutation en forme, et le ton de ses épîtres, bien qu'impératif, reste constamment affectueux. On sait que des objections ont été élevées autrefois contre l'authenticité de ces lettres en raison même de la polémique qui y est contenue et qui, pensait-on, ne pouvait avoir eu lieu au commencement du second siècle puisque le gnosticisme était né au milieu de ce même siècle. Mais cette critique, dont l'effet devait être de faire descendre également dans la moitié du deuxième siècle la composition de tous les écrits du Nouveau-Testament où la présence du gnosticisme se fait sentir, est abandonnée depuis que l'histoire des hérésies est mieux connue. La précision même qui caractérise les doctrines de Valentin et de Marcion suppose une longue série d'efforts antérieurs, une période initiale et nécessairement obscure, d'élaboration et de discussions préparatoires. Les *Philosophumena* nous ont appris, d'ailleurs, que les systèmes des premiers gnostiques étaient plus riches et mieux définis qu'on ne l'avait d'abord soupçonné[1]. Enfin une étude patiemment poursuivie de ces systèmes a montré que la philosophie grecque, qui eut plus tard une action considérable sur leurs développements, fut étrangère à leur début et qu'ils ont pris naissance au milieu des idées esséniennes[2]. On comprend donc très-bien comment les idées gnostiques étaient déjà, au premier siècle, en possession d'une autorité assez grande pour troubler l'enseignement chrétien.

En face du nombre croissant des hérésies, de la propagande active de leurs docteurs et du prestige que quelques personnalités

comptait déjà des partisans, puisque Papias est cité comme en étant pénétré, ne comptait cependant pas autant d'adeptes à ce moment qu'il en eut plus tard; il ne semblait pas alors bien dangereux puisque Ignace n'y fait aucune allusion dans ses lettres.

1. *Philosophum.*, VI, 18. Cf. Ignace, *ad Magn.*, 8, rapprochement indiqué par Freppel, *Pères apostoliques*, p. 346.

2. Michel Nicolas, *Rev. germanique*, III, 468.

remuantes et hardies revêtaient aux yeux de populations extrêmement mobiles, dociles à tous les entraînements de l'esprit, avides de nouveautés et de discussions philosophiques, la paix et l'avenir de la communauté chrétienne étaient menacés, et chaque jour les problèmes de théologie venaient se mêler plus bruyamment aux œuvres de charité et à la prière. Il devenait donc utile d'apporter quelques changements à l'organisation de la primitive Église, et, avant tout, de s'entendre sur l'autorité dont les décisions feraient loi sur les points débattus. La doctrine du Sauveur et les récits de sa vie n'étaient consignés que depuis peu de temps dans des livres à peine répandus parmi les fidèles, car l'enseignement de la vérité chrétienne s'était fait exclusivement à l'origine par la prédication, par les communications orales[1] et plus tard par les épîtres des apôtres. Maintenant que les apôtres étaient morts, que les derniers contemporains du Christ disparaissaient, que le nombre de ceux qui pouvaient se dire garants de la vérité diminuait de jour en jour, les chefs des églises se demandaient avec anxiété comment ils assureraient la transmission fidèle de l'héritage sacré, qui mettrait fin aux contestations inépuisables journellement suscitées par le vague et la flexibilité des doctrines, qui jugerait l'authenticité d'épîtres ou d'évangiles qui circulaient sous des noms révérés? Dans ces conjonctures périlleuses, et sous la pression d'une nécessité vivement sentie, les églises d'Asie Mineure et de Syrie se donnèrent une constitution plus solide que cela n'avait paru nécessaire au temps des apôtres, organisèrent leur hiérarchie avec plus de précision et attribuèrent à l'un des anciens la puissance de juger en dernier ressort les questions de doctrine et celles de discipline intérieure. Ainsi se dégagea, grandit et se développa le pouvoir supérieur et spécial des évêques, pour l'établissement duquel Ignace, chef de l'église d'Antioche, déploya un zèle persévérant. Ici se présente de nouveau la question, toujours débattue[2], de l'authenticité des lettres d'Ignace. On a renoncé, comme nous l'avons dit, à invoquer contre cette authenticité la polémique antignostique dont ces lettres sont pleines, mais l'on fait plutôt valoir, pour ébranler leur autorité[3], le silence que les pères contemporains d'Ignace,

1. Irén., III, 2. Non enim per litteras traditam eam (veritatem), sed per vivam vocem.

2. On a tiré moins de parti qu'on ne l'espérait des fragments de la traduction syriaque publiée par Cureton. Sur l'état actuel de la question, voir E. Renan, *Journal des Savants*, janvier 1874.

3. On ne conteste plus l'authenticité de la lettre d'Ignace aux Romains.

ou immédiatement postérieurs, ont gardé à leur égard : ils ne paraissent pas les avoir connues. Il y a sans doute un intérêt de premier ordre à savoir si cette correspondance assez considérable doit, ou non, prendre place au nombre des monuments de la littérature chrétienne primitive, mais la controverse est sans importance au point de vue de l'histoire générale de l'église, car on peut déterminer, indépendamment de toute opinion sur l'authenticité des lettres ignatiennes, les grands faits de cette histoire à l'époque dont nous nous occupons, et en particulier la date à laquelle fut constituée la hiérarchie ecclésiastique. En effet, si l'authenticité est admise, il faut reconnaître aussi que la vivacité et surtout la fréquence des recommandations d'Ignace pour assurer la prépondérance de l'évêque ne se concevraient pas si cette prépondérance eût été, au moment où il écrivait, aussi solidement établie qu'elle le fut par la suite : le ton et la forme de ses conseils indiqueraient plutôt qu'elle naissait à ce moment même, au milieu de véhémentes contestations. D'un autre côté, ceux qui refusent à ces lettres toute autorité doivent pourtant admettre que le faussaire, en les attribuant à Ignace plutôt qu'à tel autre de ses contemporains aussi célèbre, Clément, Polycarpe ou Papias, suivait une tradition conservée en Orient, et d'après laquelle le chef de la communauté d'Antioche aurait fait, pour la constitution de l'épiscopat, des efforts actifs, demeurés de notoriété publique. En tout état de cause, on se retrouve en présence du célèbre passage de saint Jérôme, que nous citons en note, et duquel il ressort que l'évêque reçut une autorité supérieure à celle des prêtres ou anciens, afin d'opposer aux développements de l'hérésie un effort plus immédiat et plus direct. Ce changement date donc du moment où les hérésies se multiplièrent, c'est-à-dire du commencement du second siècle. Du reste, Clément, dans sa lettre aux Corinthiens, Polycarpe, dans celle qu'il adresse aux habitants de Philippi, ne connaissent encore que la hiérarchie à deux degrés de l'âge apostolique[1], et dans la lettre

1. Clem. Rom., *ad Corinth.*, 42. Polycarp., *ad Philipp.*, 5, ὑποτασσομένους τοῖς πρεσβυτέροις καὶ διακόνοις ὡς Θεῷ καὶ Χριστῷ. Cf. *Act. Apost.*, XX, 17. *Timoth.*, I, 3. *Tit.*, I, 5, 7. Saint Jérôme sur ce passage : Idem est presbyter qui episcopus : et antequam, diaboli instinctu, studia in religione fierent, et diceretur in populis : ego sum Pauli, ego Apollô, ego autem Cephae, communi presbyterorum concilio ecclesiae gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus superponeretur ceteris, ad quem omnis Ecclesiae cura pertineret et schismatum semina tollerentur.

d'Ignace aux chrétiens de Rome, il n'est pas question du pouvoir supérieur de leur évêque : sa personne n'est même point mentionnée, ce qui conduit aussi à penser que les églises d'Europe n'avaient pas encore senti la nécessité de changer leur constitution[1].

En effet les questions périlleuses posées en Orient n'étaient même pas soupçonnées sur les bords du Tibre. N'ayant à craindre le contact d'aucune hérésie, l'église de Rome travaillait, sans disputes, à changer les cœurs. Les écrits composés, au second siècle, dans son cercle d'action, montrent déjà, si on les compare aux lettres d'Ignace, la diversité d'aspects que présentera l'église dans les deux grandes divisions du monde chrétien. La *Lettre* de Clément *aux Corinthiens*, le *Pasteur* d'Hermas ne renferment aucun enseignement dogmatique, aucun avertissement pour préserver les fidèles des erreurs de doctrine. C'est à l'homme intérieur que s'adressent les auteurs de ces écrits qui jouirent, dès leur apparition, d'une grande faveur et prirent une autorité considérable. Ils ne parlent que de notre fragilité et de notre faiblesse, nous montrent dans l'humilité, la charité, la repentance, les seuls moyens que nous possédions d'atteindre le salut promis aux efforts et à l'espérance du chrétien. Le ton en est persuasif et affectueux. Hermas raconte ses propres égarements pour faire servir au bien d'autrui l'exemple de ses fautes : Clément s'associe à ceux auxquels il écrit et prend sa part des conseils qu'il leur donne. L'étendue de sa lettre, l'ordonnance et le développement des preuves, la grave simplicité du style, aussi propre à convaincre qu'à émouvoir, annoncent l'esprit pratique et disciplinaire qui caractérisera les pères de l'église latine. Par des efforts obscurs, silencieux, mais ininterrompus, cette église avait déjà jeté les bases de sa puissance, et pendant que les chrétiens d'Orient se disputaient sur les dogmes, elle avait gagné au Christ des serviteurs jusque dans le palais des Césars.

1. Les difficultés relatives aux pontificats de Lin, de Clet, d'Anaclet et de Clément, demeurées jusqu'ici insolubles, disparaîtraient du moment où plusieurs de ces saints ont pu être simultanément évêques à Rome.

CHAPITRE XVI.

LES LETTRES[1].

Une appréciation complète des manifestations de l'esprit humain sous le règne de Trajan est étrangère au plan de cet Essai et dépasserait les limites de ma compétence. C'est un chapitre de l'histoire littéraire qu'on ne saurait isoler sans lui faire perdre la plus grande partie de son intérêt. Les auteurs de cette époque ont été d'ailleurs soumis plus d'une fois à un examen scientifique approfondi[2] et ont servi d'objet à des critiques pleines de finesse qu'il me serait impossible de surpasser et qu'il est inutile de reproduire. Je me bornerai donc à de rapides indications propres à faire sentir comment le caractère des lettres, des sciences et des arts à cette époque se rattache à l'état, esquissé plus haut, des institutions et des mœurs.

Au commencement du second siècle, les deux littératures qui servent d'expression à la pensée du monde civilisé présentent un frappant contraste. Celle des Grecs est vivante et riche : dans tous les genres, elle est représentée par des œuvres qu'on ne peut assurément placer au premier rang, mais qui offrent encore un sérieux intérêt à l'étude et qui témoignent d'une grande activité et d'une émulation singulière dans le domaine entier de nos connaissances. Celle de Rome, à la même époque, est artificielle et mesquine, et porte les signes d'une irrémédiable et prochaine

1. La dissertation de J. G. Hulleman, *de Litterarum praesertim latinarum apud Romanos studii Nerva Trajano imperatore* n'offre que des aperçus sommaires et ne donne pas tout ce que le titre fait espérer.

2. V. p. ex. Bernhardy, *Grundriss der Rœmischen Litteratur*.

décadence. Elle est, en effet, bien voisine de sa fin, puisqu'après Trajan on ne compte guère comme écrivains, à peu près dignes de ce nom, que Fronton et Apulée. Le contraste s'explique aisément : la littérature grecque s'adresse à un peuple entier au sein duquel elle puise sa substance et sa force, et dont elle exprime les sentiments collectifs, tandis que l'autre n'est plus que l'œuvre de beaux esprits et le passe-temps de quelques oisifs.

Le monde hellénique conservait presque tous les traits de sa physionomie primitive, moins saillants sans doute et moins caractérisés qu'à la belle époque de son histoire, mais très-reconnaissables encore. Ce fut une bonne fortune pour la Grèce d'être arrachée par Rome au joug macédonien avant que les successeurs d'Alexandre n'eussent fait disparaître sous le niveau de leur lourd despotisme l'originale variété de ses mœurs, de ses institutions et de ses souvenirs. Chaque ville, rendue libre aux termes du fameux décret de Flaminius, put reprendre sa marche dans la voie d'une tradition non encore effacée et se rattacher à son passé d'une manière étroite. Le don octroyé par les Romains à leurs nouveaux sujets ne me paraît donc pas si insignifiant qu'on le dit communément, et la joie manifestée par les Grecs n'était pas sans motifs. La vie politique n'eut plus et ne pouvait plus avoir la même intensité qu'au temps de Périclès ou de Démosthènes, et les intérêts n'ayant plus la même importance, le jeu des institutions devint, en quelque façon, moins dramatique : mais aucun élément de cet admirable organisme respecté par les Romains n'avait péri, et dans ses manifestations plus calmes il gardait son harmonieux caractère. On ne discutait plus sur l'Agora la paix ou la guerre, les lois qu'on y proposait n'avaient pas grande importance, et la comptabilité dont le peuple y prenait connaissance était réduite à la mesure de sa puissance. Mais enfin, chaque cité possédant son autonomie et sa vie propre, il y surgissait fréquemment, à propos de l'élection des magistrats et de l'administration de la fortune publique, des questions qui, après tout, ne se tranchaient que par le vote des citoyens assemblés, et autour desquelles se soulevaient et grondaient les passions d'un peuple mobile : comme autrefois, la foule tumultueuse entourait, interrompait, menaçait l'orateur qui devait faire appel à toutes les ressources de son art et souvent à son courage personnel et à son sang-froid pour la convaincre et pour la calmer[1]. Les relations d'Etat à Etat étaient restées les mêmes,

1. Dion, *Discours*, XLVI.

avec leurs formes solennelles, et si les guerres entre Grecs n'étaient plus possibles (ce dont plusieurs se réjouissaient ouvertement, et avec raison), on s'envoyait encore des ambassades, on concluait des traités d'alliance ou d'amitié, on conférait à des étrangers le droit de cité ou la proxénie, tous motifs à discussions et à déploiements d'éloquence [1]. Les habitudes communes à tous les Hellènes, les goûts qui, leur étant exclusivement propres, ont constitué par leur ensemble une sorte de nationalité pour cette race si peu disposée d'ailleurs à former un groupe compact, ces habitudes et ces goûts ne souffraient sous l'empire aucune atteinte. Les fêtes religieuses les plus anciennes étaient toujours célébrées, avec le rituel consacré, dans les temples restés debout, entourés d'une vénération universelle et enrichis par des donations incessantes [2]. Les combats gymnastiques, si chers aux Grecs, s'étaient multipliés dans toutes les parties du monde où Alexandre avait fondé des établissements, et ils commençaient à se répandre dans les provinces romaines [3], sans que les quatre grands jeux de l'âge héroïque eussent rien perdu de leur vogue et de leur éclat. La gloire de l'athlète vainqueur était aussi enviée et aussi magnifique que par le passé. Les souvenirs patriotiques qui intéressaient chaque république, ou bien la Grèce entière, étaient, les uns comme les autres, perpétués par des cérémonies de l'ancien temps, pieusement maintenues [4]. Sur la monnaie enfin, signe visible d'une souveraineté locale dont les Romains n'éprouvaient nul ombrage, chaque petit Etat reproduisait avec orgueil les monuments célèbres qui le décoraient, les divinités qui le protégeaient, les portraits des grands hommes qu'il avait vus naître. Ainsi, pour un Grec, la patrie était, à peu de chose près, la même sous Trajan que quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ.

Dans de telles conditions, l'orgueil national restait entier, et comme si rien de nouveau ne s'était passé dans le monde depuis tant d'années, les Grecs continuaient à ne s'intéresser qu'à leur histoire et à ne s'occuper que d'eux-mêmes. Ils jetaient à peine les yeux sur la littérature latine, et ignoraient même ou feignaient d'ignorer la langue de leurs vainqueurs [5]. Trouvant dans leur

1. Egger, *Traités publics*, p. 187. — 2. Pausanias, *passim*.

3. La répugnance de l'esprit romain pour les exercices athlétiques est exprimée par Sénèque (*Epist.*, 89), Pline (*H. N.*, XXIX, 16), Tacite (*Ann.*, XIV, 20), Juvénal (III, 68), Silius Italicus (XIV, 136).

4. Egger, *ibid.*, p. 186.

5. Egger, *Mémoires d'Histoire ancienne*, chap. x.

propre pays les satisfactions de l'intelligence et celles du cœur, ils ne l'abandonnaient pas volontiers ; quand ils quittaient le bassin de la mer Egée, ce n'était jamais sans esprit de retour. Ainsi nous voyons Plutarque, bien accueilli à Rome, lié avec les personnages les plus considérables, rentrer dans sa petite ville de Chéronée pour s'y marier et y passer la deuxième moitié de sa vie. Les Hellènes qui se fixaient en Italie étaient en général la partie la plus misérable et la moins estimée de chaque nation. Leurs compatriotes les plaignaient si cet exil était forcé, et les accablaient de leur mépris quand il était volontaire [1]. De tout ceci résultait que les Grecs restaient dans leur pays, que les grandes familles, les gens aisés y vivaient à côté du peuple et se mêlaient à lui, et que dès lors la littérature demeura vraiment et profondément nationale, n'ayant à changer ni de sujets ni de formes pour être comprise et goûtée du grand public.

Les genres secondaires alors cultivés se rattachent, en effet, à des types consacrés par le temps et par la gloire. Les divertissements laborieux de la pléiade Alexandrine avaient cessé ; on ne versifiait plus guère que de petites pièces, qui venaient prendre naturellement leur place dans cette immense Anthologie dont la formation remonte au plus ancien âge de la littérature grecque et qui a marché d'un mouvement parallèle à celui de cette littérature, se ralentissant et se développant aux mêmes époques, et reflétant fidèlement les variations de la langue et du goût. C'était bien la forme de poésie la mieux appropriée aux esprits contemporains de Trajan [2] et d'Hadrien, raffinés, instruits et sceptiques, mais en même temps elle pouvait être universellement goûtée et amuser toutes les classes de la société grecque, mérite qui manqua toujours aux poèmes savants et tourmentés d'Apollonius, de Callimaque, de Lycophron et autres oiseaux de la volière des Muses [3]. Dans la prose, les sophistes d'Athènes, de Laodicée et de Smyrne, les Hérode, les Polémon, les Ælius Aristide sont les héritiers directs de ces λογοδαίδαλοι qui avaient charmé les contemporains de Thucydide et dont Platon s'était moqué tout en prenant

1. Voir le traité de Lucien *Sur les gens de lettres à la solde des grands.*

2. Il y avait en Grèce, au commencement du second siècle, des concours d'*épigrammes* (Miller, *Inscription agonistique de Larisse* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXVII, 2, p. 62), et c'est précisément sous Trajan que Philippe de Thessalonique paraît avoir composé son Anthologie, peut-être en vue de fournir des modèles à ceux qui voudraient aborder les concours de ce genre.

3. Timon, *Sill.*, fragm. 2.

la grâce de leur langage et quelquefois le tour subtil de leur esprit. Les défauts mêmes de la littérature du second siècle sont des défauts grecs. Ainsi les tours de force du genre épidictique, les paradoxes historiques ou philosophiques, si multipliés en ce temps, ont leurs modèles au berceau même de l'art oratoire et leurs règles tracées dans les plus anciens enseignements de l'école[1]. Mais, remarquons-le, en traitant ces sujets puérils, les sophistes dont Philostrate a écrit les biographies ne sortent jamais du domaine grec : c'est dans la mythologie, dans l'histoire des guerres médiques, dans le répertoire tragique ou comique d'Athènes, en un mot dans le fonds familier à tous les hommes de leur race qu'ils puisent leurs inspirations et leurs idées, qu'ils vont chercher les souvenirs et les images propres à enrichir leur matière et leur style. Les détails mêmes des voyages de ces *virtuoses* de la parole, le cortége de disciples enthousiastes qui les accompagne en tous lieux, les villes mises en rumeur par l'annonce de leur arrivée prochaine, l'appareil théâtral au milieu duquel ils déploient leur éloquence, les défis qu'ils proposent à tout venant, l'admiration mêlée de discussions qu'ils excitent, sont des traits qui ne conviennent pas mieux au siècle de Trajan qu'à celui de Socrate, au bel âge de la philosophie, quand le fils d'Apollodore venait dès l'aube éveiller son ami pour lui annoncer d'une voix coupée par l'émotion que Protagoras était dans Athènes, et le pressait avec tant de zèle et d'ingénuité d'aller, sans perdre un instant, demander à l'étranger des leçons de haute sagesse[2]. On le voit, le goût des choses de l'esprit a gardé, après un si long intervalle, toute sa vivacité, toute sa fièvre, et il court aux mêmes objets pour se satisfaire. Mais cette analogie entre les époques n'est pas le résultat d'une imitation de parti-pris ; c'est l'effet et le signe d'une activité littéraire paisiblement prolongée à travers les siècles. Et comme pour prouver que la force d'invention n'est pas épuisée après ce long parcours, voici quelques genres nouveaux qui surgissent : une dernière floraison nous donne le roman d'amour que Dion encadre dans un récit touchant et simple, puis le roman d'aventures, mêlé à une intrigue mouvementée et complexe dans les *Babylonica* de ce Jamblique que les conquêtes de Trajan amènent dans le monde occidental. Bientôt le dialogue sera créé et porté à la perfection par Lucien.

1. Aristote, *Rhetor.*, I, 9, 1. Ch. Benoît, *Essai sur les premiers manuels d'invention oratoire*, p. 34.
2. Début du *Protagoras*.

Enfin, l'esprit de liberté qui ennoblit les productions classiques du génie grec, anime encore celles du temps qui nous occupe; les compatriotes de ces malheureux dont Juvénal censure si amèrement la servilité font entendre à la cour même du prince des vérités hardies et des paroles généreuses[1], et opposent la majesté de la loi et l'idée de la justice au caprice de César et à son arbitraire si aisément acceptés des Romains.

Tandis que la Grèce restait ainsi fidèle à elle-même, l'Occident avait été bouleversé. La civilisation italique et romaine avait disparu pour faire place à la civilisation européenne. D'autres besoins, d'autres sentiments étaient nés et avaient créé d'autres mœurs. C'était un peuple absolument nouveau qui couvrait l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, l'Italie et l'Afrique, les Romains d'alors ne ressemblant pas plus aux contemporains de Scipion et du vieux Caton que les Espagnols et les Gaulois civilisés du second siècle aux soldats de Viriathe et de Brennus. Pour cette nouvelle société, il fallait une nouvelle littérature, et celle-ci ne naquit point, ou du moins avorta. Ici se marque bien l'infériorité du génie littéraire de Rome vis-à-vis de son génie politique. Il s'est trouvé, pour défendre et organiser le monde nouveau, des Trajan et des Papinien ; il n'y eut ni un historien pour le raconter, ni un poète pour le chanter et le faire vivre dans le souvenir des hommes, et on chercherait vainement dans la littérature contemporaine l'expression animée ou le tableau fidèle d'une société dont l'érudition seule peut reconstituer péniblement quelques traits.

Au stoïcisme, pourtant, revient l'honneur d'avoir essayé la réforme littéraire qu'appelait le nouvel état du monde. A une époque de civilisation avancée et de fusion des peuples, en face de l'indifférence qui gagnait toutes les parties du polythéisme, on attendait une littérature plus dégagée des traditions mythologiques et nationales, qui manifestât, dans le choix des sujets et dans la manière de les traiter, des qualités d'universalité plus grandes, qui fît au monde historique et réel une plus large place. Sénèque et Lucain comprirent les besoins de leur temps et donnèrent à leurs écrits ce caractère d'universalité. Lucain, en écartant la mythologie de son poème, en n'y faisant intervenir le merveilleux que sous la forme toujours acceptable de songes, de pressentiments, de superstitions populaires que le poète rapporte sans les partager, en substituant à la lutte des Dieux le conflit des

1. Dion, *Discours*, I, IV. *Dec.*, LXII.

passions humaines et des intérêts politiques, en analysant plus profondément que ses devanciers le caractère des personnages qu'il met en scène, Lucain innovait dans la voie de la raison et de l'avenir. Sénèque, dans ses tragédies, avec un mérite littéraire infiniment moindre, laisse voir des préoccupations analogues et se tient dans le même ordre d'idées. On ne conçoit donc pas comment ces deux écrivains, chargés de l'épithète de « poètes de la décadence », ont été rapprochés de Stace, de Silius Italicus, de Valerius Flaccus, et enveloppés dans le même dédain et la même réprobation, comme s'ils étaient coupables des mêmes fautes. Leurs vues cependant diffèrent absolument de celles qui dirigeaient les versificateurs de la période flavienne. Ceux-ci, sous une inspiration réactionnaire, imitent Virgile et les classiques et se renferment à dessein dans les limites anciennes de l'art, tandis que les premiers se lancent hardiment dans le nouveau et dans l'inconnu. La diffusion et le style tourmenté de Stace sont le produit de ses efforts pour couvrir sous un certain éclat de forme la pauvreté irrémédiable du fond, mais l'enflure et la subtilité des contemporains de Néron trahissent les tâtonnements inévitables des créateurs qui rompent décidément avec le passé. Ces derniers défauts pouvaient disparaître comme l'extravagance et le mauvais goût de Hardy et de Mairet, qui ont fait place à la grandeur naturelle et simple du siècle de Louis XIV.

Mais laissons cette discussion littéraire et revenons aux faits. Quand la tentative stoïcienne eut avorté sous l'action de causes qui ne me paraissent pas être encore bien définies, et dont la recherche serait intéressante, la littérature latine prit une direction qui devait la mener rapidement à la décadence. En renonçant à se faire l'écho des mœurs, des passions et des idées contemporaines, les écrivains pseudo-classiques de l'époque flavienne et du règne de Trajan se plaçaient du premier coup sur un terrain où le grand et vrai public ne devait pas les suivre. Tout donne lieu de penser qu'ils se résignèrent aisément à cette séparation, et qu'ils envisagèrent sans déplaisir l'idée de faire des lettres et de leur culture le privilége de quelques esprits, dont le petit nombre assurerait d'autant mieux la communauté d'action et l'énergie réformatrice. Il s'agissait de ramener l'âge d'or des lettres romaines en ne prenant de sujets que dans le domaine exploré par les grands maîtres et en glanant après eux, en copiant leurs procédés et leur style et, comme on disait alors, en marchant avec respect et adoration sur leurs traces. On croyait ainsi les continuer, et cette tentative, aussi vaine dans son objet que dans

ses moyens d'exécution, se produisait dans un temps où les écrivains du siècle d'Auguste étaient eux-mêmes devenus une autre antiquité qui avait besoin de commentateurs et de scholiastes. Les travaux de Valerius Probus, de Terentius Scaurus étaient déjà indispensables pour assurer le texte et le sens de Virgile et d'Horace, et l'on ne voit que trop, en lisant dans Aulu-Gelle les doutes des plus savants hommes sur les antiquités et sur la langue, quels progrès rapides faisait l'ignorance du passé. Ainsi, sous Trajan, les auteurs latins écrivaient, pour ainsi dire, dans une langue morte. Ce sont des érudits, travaillant pour d'autres érudits. Au reste, leur science n'était pas d'une nature bien relevée ni d'une acquisition fort difficile. Quiconque avait reçu l'éducation générale de l'époque en était suffisamment pourvu : tout homme considérable était lettré, et tout lettré était poète[1]. Mais qui pouvait s'intéresser aux œuvres plus ou moins correctes, toujours prétentieuses et complétement dénuées d'inspiration, que composaient ces pédants? Personne, excepté les amis de l'auteur, le plus souvent auteurs eux-mêmes et formant tous ensemble une petite coterie. Chacun à tour de rôle, dans des réunions concertées longtemps à l'avance, formées d'un public de choix sur les bonnes dispositions duquel on pouvait compter, écoutait et lisait[2]. Grâce à cet arrangement, le plus mince écrivain était sûr d'obtenir des applaudissements. Les complaisances de son auditoire surexcitaient sa vanité. Mais le talent véritable et original, soustrait au contrôle périlleux et salutaire du vrai public, se déshabituait de tout effort et se contentait d'une certaine habileté technique acquise sur les bancs de l'école et entretenue par un continuel exercice. Ce que deviennent dans de pareilles conditions les hommes de lettres et les lettres elles-mêmes, Sainte-Beuve l'a dit avec sa finesse incomparable, et son étude sur *les Soirées littéraires*[3], où il visait un autre temps et d'autres périls, se trouve être le meilleur tableau de la littérature latine au second siècle. Les esprits médiocres se complurent dans les succès faciles et les créations banales du dilettantisme ; les mieux doués se gâtèrent vite sous cette influence énervante, et le niveau général des productions de l'esprit baissa avec une effrayante rapidité. Au milieu des

1. Pline, *Ep.*, I, 10, I, 13.

2. Les *recitationes* ou lectures publiques, bornées à la poésie au temps d'Ovide, se multiplient au IIe siècle et s'étendent à tous les genres, à l'histoire (Pline, *Ep.*, III, 10, VIII, 12, IX, 27), aux discours prononcés dans le Sénat (*Ibid.*, III, 18) et même aux plaidoyers (*Ibid.*, II, 19).

3. *Portraits*, I, 424-435.

compliments qu'ils échangeaient, les auteurs ne laissaient pas que de s'apercevoir du déclin général [1] et ils en cherchaient la cause avec une certaine anxiété. On agitait la question des anciens et modernes. Pline s'en montre fort préoccupé [2]. Quintilien l'avait traitée en se bornant à ce qui regardait l'éloquence [3], et nous possédons la plus grande partie du Dialogue que Tacite a composé sur ce sujet [4]. Plusieurs contestaient la supériorité des anciens, mais, à ce qu'il semble, plus pour faire briller les ressources de leur esprit en soutenant une cause visiblement perdue que par l'effet d'une conviction réfléchie et profonde. Ceux qui reconnaissaient l'infériorité des modernes en cherchaient l'explication dans la transformation des mœurs, le plan d'études imposé à la jeunesse ou le régime politique ; personne n'accusait les lettrés qui ne songeaient qu'à bien écrire au lieu de se mêler à leurs contemporains pour se faire les interprètes de leurs idées et de leurs passions, et donner aux œuvres d'imagination un but intéressant et un fond solide.

Telle est, suivant nous, la cause décisive et profonde de la décadence des lettres latines, déjà visible dès le commencement du second siècle. Comme cette décadence apparaît au moment même où la chute des institutions républicaines est tout à fait consommée, beaucoup de critiques ont considéré le premier fait comme une conséquence du deuxième et imputé le déclin des lettres au régime du principat. C'est ce qu'on appelle juger l'arbre par ses fruits : il est sous-entendu que la littérature est un fruit, un produit direct du gouvernement. Les gens de lettres ont trop souvent avancé la même thèse et même elle est, pour le cas qui nous occupe, en partie soutenue par Tacite [5]. Mais l'histoire montre assez clairement que dans tous les temps et chez toutes les nations, les révolutions de l'art et du goût sont indépendantes des révolutions politiques pour que nous ayons nul besoin de réfuter longuement une opinion trop facilement accréditée.

Pendant la période Antonine, les empereurs ne firent sentir leur action sur les lettres que par leurs efforts pour les protéger. L'intention était bonne, le résultat fut insignifiant et devait l'être

1. Pline, *Ep.*, VIII, 12 : Litterae jam senescentes.
2. Pline, *Ep.*, I, 16, 6, 21.
3. Dans son livre intitulé : *Causae corruptae eloquentiae* (*Inst. Orat.* VIII. 6. 76).
4. *Dial.*, c. 28. Messalla dit que *tous* les arts sont en décadence comme l'art oratoire.
5. *Agric.*, 3.

à l'égard des œuvres produites ; les auteurs, du moins, en retirèrent quelques avantages. Loin de contribuer à leur fortune privée, le régime des cénacles leur imposait certaines dépenses. Pour chaque lecture publique, ils devaient emprunter une maison, faire arranger une salle, louer des banquettes, distribuer des annonces[1]. Ces obligations onéreuses, dont Hadrien les affranchit[2], ajoutaient à la situation déplorablement précaire de ceux qui ne possédaient point de patrimoine, car l'usage ne permettait pas à l'écrivain de tirer profit de ses ouvrages[3], et son existence dépendait absolument d'un patron dont il fallait payer en flatteries les cadeaux et les pensions. Aussi vit-on le protectorat littéraire, et l'adulation qui en est inséparable, prendre au second siècle un développement prodigieux.

Sous la République, quand un Fulvius, un Scipion admettaient dans leur intimité Ennius ou Térence, la faveur de ces grands personnages se bornait à une sympathie affectueuse : ils ne subvenaient pas aux besoins de ces protégés illustres plus largement qu'à ceux de leurs autres clients. Mais alors la vie était simple et peu coûteuse à Rome. Naevius et Plaute se passèrent fort bien du patronage patricien ; le théâtre, d'ailleurs, offrait aux poètes une source de revenus assez élevés et, en même temps, un moyen toujours prêt de sauver leur indépendance. Quand l'art dramatique fut délaissé, les nécessités de la vie pesèrent plus durement sur les écrivains pauvres ; or, à ce moment même, Auguste voyait se consolider sa puissance. On sait comment il modifia le patronage des gens de lettres, comment il les rapprocha de lui et se les attacha par des liens plus solides qu'on n'avait fait jusqu'alors. Le système qu'il avait ébauché se développa après lui. A mesure que les grandes fortunes patriciennes disparurent, que Rome se peupla d'étrangers plus indifférents à la littérature latine et moins capables de la goûter, les protecteurs des lettres et des lettrés devinrent plus rares. D'ailleurs ils se mêlèrent aussi d'écrire, et la jalousie de métier vint aigrir les relations entre patrons et clients[4]. Les écrivains se tournèrent donc vers le prince et réclamèrent instamment son appui. Les Flaviens se rendirent à ces vœux pressants ; la dynastie qui donna à l'instruction publique une dotation régulière est aussi

1. Tacite, *Dialog.*, 9.
2. En faisant construire pour eux l'*Athenaeum*.
3. Géraud, *Essai sur les livres dans l'Antiquité*.
4. Juvénal, *Sat.*, VII.

celle qui systématisa les subventions aux gens de lettres. Les encouragements donnés à la littérature étaient de deux sortes : tantôt personnels et accordés à l'auteur, par exemple l'exemption de certaines charges ou un don pécuniaire ; tantôt ils s'adressaient aux productions mêmes de l'esprit : c'était alors une récompense décernée au meilleur des ouvrages composés sur un sujet mis au concours. Ces concours littéraires dont on saisit déjà la trace sous Auguste[1], et que Néron voulait développer, prirent sous Domitien une forme plus arrêtée. A l'époque de Trajan, ils étaient dans leur période la plus active. L'institution éveilla plus d'ambitions impuissantes qu'elle ne suscita de talents réels. Certes on ne manquait pas d'esprits médiocres prêts à traiter le sujet banal perpétuellement offert à leur zèle, et trouvant à leur service, au moment voulu, l'inspiration nécessaire à une œuvre telle que l'éloge du prince ou celui de Jupiter Capitolin[2]. Mais il est à croire que l'émotion et la conviction manquaient souvent aux ouvrages couronnés : un poète, un orateur, dignes de ces noms, eussent-ils répondu à l'appel de l'empereur ou aux instructions de son secrétaire ? Le fait qu'un enfant de quatorze ans pouvait obtenir la couronne poétique dans ces joutes quinquennales[3] montre assez qu'on n'y requérait que l'habitude de l'amplification et un certain talent de versificateur. Toutefois aucune œuvre récompensée dans le concours capitolin n'est venue jusqu'à nous : gardons-nous de porter sur ces pièces perdues un jugement absolument défavorable, et rappelons-nous que plus d'un nom célèbre des lettres anglaises figure sur la liste des *poètes lauréats*.

Maladroite imitation des classiques, développement des coteries littéraires, institution des concours, tels sont donc les trois grands faits qui dominent la littérature latine au second siècle et qui ont rendu plus rapide la décadence à laquelle la séparation des lettrés et du public la vouait infailliblement. Mais les mêmes faits, envisagés au point de vue de l'histoire générale, prennent un autre caractère et deviennent d'heureux événements pour l'avenir des lettres. Les cénacles ont eu pour conserver une puissance qui leur manquait pour créer : les défauts que nous avons relevés dans leurs tendances, le souci exagéré du détail, la préoccupation du style, la manie de l'érudition, la vénération superstitieuse ou puérile pour les œuvres et les procédés des

1. Horace, *Ars poet.*, 386.
2. Quintil., III. 7, 4.
3. *Inscript. Neap.*, 5252.

anciens maîtres, se trouvèrent d'excellentes qualités pour maintenir en son intégrité le trésor des lettres latines ; le pédantisme de ces petites sociétés a sauvé les ouvrages écrits en de meilleurs temps, en a perpétué l'admiration et l'étude, en a assuré la transmission à la postérité au milieu des invasions du quatrième et du cinquième siècle. Les amis de Pline forment le premier noyau d'une aristocratie que l'on retrouve autour de Symmaque et d'Ausone, aristocratie un peu dédaigneuse, à vues étroites, mais ayant voué un respect inaltérable au passé lorsque tout changeait et chancelait autour d'elle, et donnant ainsi un utile exemple moral en même temps qu'elle rendait à la civilisation de vrais et mémorables services. La protection des empereurs fut également profitable et même nécessaire à la cause des lettres. Assurément le pouvoir était incapable de faire éclore le génie ou de susciter de grandes œuvres d'art : alors, comme en d'autres temps, il n'a guère inspiré que des vers médiocres et de fades panégyriques. Mais après que la littérature eût été classée parmi les affaires d'Etat, elle devint inséparable de l'idée qu'on s'était formée d'un grand établissement politique. Même dans les temps de misère générale et d'ignorance publique, nulle puissance, privée de l'ornement des lettres, n'eût été pleinement acceptée des peuples : on eût jugé que quelque chose manquait à sa constitution définitive et à sa complète consécration. C'est pour obéir à ce vœu de l'opinion, mal défini mais réel, que les rois goths de Toulouse et de Ravenne eurent des poètes attachés à leurs personnes, et Sighebert, en commandant un épithalame à Fortunat, se piquait de reproduire le cérémonial usité à la cour des empereurs de l'Occident. Ce n'est pas le lieu de poursuivre dans l'histoire cette destinée singulière de la littérature, encore protégée quand personne n'en sentait plus l'utilité ni le charme, et prolongeant son existence par la seule vertu de la tradition romaine et du caractère administratif qu'elle avait pris sous les Césars. Qu'importe la médiocrité des œuvres écloses à la cour, aux frais de princes ignorants, dirigés par une bienveillance aveugle ou une vanité prétentieuse? Au milieu de l'abandon universel des arts et des sciences, les lettres, ne périrent pas : on continua d'écrire quand on avait cessé de sculpter et de peindre. Voilà ce qui était utile et nécessaire, pour que, jusqu'à des temps meilleurs, les droits de l'intelligence fussent maintenus au sein de systèmes établis par la conquête et la violence et que, même vide ou mal remplie, leur place y demeurât marquée.

Nous ne devons pas perdre de vue ce côté de la question, au

moment d'aborder l'étude individuelle des auteurs, où nous aurons à faire à la critique une large part.

C'est dans la poésie dramatique de ce temps que se marque le mieux la séparation des lettrés et du grand public. On y distingue deux genres bien tranchés : les pièces réellement destinées à la scène, et celles qui n'étaient faites que pour la lecture. La tragédie scénique était réduite tantôt à un monologue lyrique écrit en langue grecque, chanté par un personnage qui ne rappelait plus que par son costume les habitudes de l'ancien théâtre, tantôt à un ballet ou pantomime où les poses et les gestes d'un seul acteur devaient rendre visibles et faire suivre les péripéties d'un épisode emprunté le plus souvent à la mythologie grecque[1]. La musique faisait le plus grand intérêt de la tragédie chantée. Quant à la pantomime, le témoignage des auteurs, particulièrement de Suétone et de Macrobe, et plusieurs anecdotes qu'ils nous ont rapportées, montrent jusqu'à quel degré de finesse et de précision Bathylle et Pylade, puis leurs successeurs, avaient poussé ce genre d'interprétation, quels efforts continuels exigeait leur art, quelle science même était nécessaire à ceux qui l'exerçaient pour exprimer, sans le secours de la parole, des idées de tout ordre et de toute nature. Sous aucune de ces deux formes la tragédie ne produisait l'émotion dramatique; mais depuis longtemps le public était devenu indifférent à cette émotion[2]. Les deux formes de pantomime que Pylade et Bathylle avaient spécialement cultivées et développées en deux branches distinctes étaient encore en honneur sous Trajan, puisque Plutarque les mentionne et les apprécie l'une et l'autre[3]. Mais la pantomime comique disparut bientôt, car Lucien ne parle que de la pantomine tragique. Les Romains aimaient passionnément la *saltatio* qui, comme les combats de gladiateurs, avait en Etrurie sa lointaine origine, et qui prit sous Auguste un caractère nouveau, et un développement qui ne devait plus s'arrêter jusqu'à la chute de l'empire. Les mauvaises mœurs des *histrions* et les désordres de tout genre qu'ils provoquaient éveillaient de temps à autre la sévérité du pouvoir, mais l'expulsion de ces favoris du public n'était jamais bien longue. Domitien les ayant renvoyés, Nerva les rappela, un peu par politique d'opposition[4]. Trajan, qui les avait chassés au

1. Boissier. *Sur la signification des mots* SALTARE *et* CANTARE *tragaediam* Rev. Arch. *Nouvelle série.* IV, 333-344.

2. Migravit ab aure voluptas. (Horace.)

3. *Quaest. Conviv.*, VII, 8, 3.

4. *Paneg.* 46.

commencement de son règne[1], ne tarda pas à les faire revenir, car il partageait à leur égard le goût général et très-vif des Romains[2].

Les pièces de Sénèque nous donnent une idée des tragédies de cabinet, qui furent composées sous Trajan. Ce n'était, comme on le sait, qu'un étalage de sentiments déclamatoires et d'invectives politiques. Après Sénèque, on ne sait guère des auteurs tragiques que leurs noms, sauf pour Curiatius Maternus dont plusieurs tragédies nous sont, grâce à Tacite, connues au moins par leurs titres; dans *Médée,* dans *Thyeste*, et aussi dans quelques sujets romains : *Domitius, Caton, Néron* il fit tenir à ses personnages un langage hardi qu'il paya de sa tête [3]. Après lui on trouve cités dans Martial un Canius Rufus, un Varron, un Scaeva Memor, frère de Turnus le Satirique[4], auxquels l'histoire littéraire ne donne pas de successeurs. Quand on songe à ce qu'était cette tragédie, on conçoit que la satisfaction générale qui régna pendant la période Antonine ait mis fin à cette forme d'opposition politique et enlevé toute raison d'être à ces pamphlets versifiés.

La comédie offre également deux groupes de pièces composées les unes en vue de la scène, les autres pour la lecture. A la scène règne presqu'exclusivement et régnera jusqu'à la fin de l'empire la *mime* qui conserve son caractère agressif et offre toujours aux Romains un vif attrait par son mélange de grossièreté et d'élégance. Latinus, Panniculus et Thymele étaient alors les meilleurs interprètes de ce genre dramatique[5]. Un passage de la vie de Domitien, dans Suétone[6], donne lieu de croire que les *atellanes* étaient encore représentées à la fin du Ier siècle. Pour les lettrés, Virginius Romanus continuait à écrire des comédies imitées de Ménandre[7] et des autres auteurs de la nouvelle comédie athénienne, des *palliatæ*, qui ne pouvaient plus être, comme on l'a très-bien senti, que d'ingénieuses et élégantes redites[8]; toutefois cet exercice littéraire se prolongea jusqu'au siècle suivant comme en témoigne l'inscription tumulaire de Pomponius Bassulus, lequel mit fin à ses jours sous le règne

1. Ibid.
2. Dion. LXVIII, 10. Gruter 331, 6.
3. Dion. LXVII, 12.
4. Martial, III, 20, V, 20, XI, 9.
5. Juvénal, I, 35, VI, 44, 66, VIII, 197. Martial, I, 5, II, 72, III, 86.
6. Suét., *Domit.* 10.
7. Plin. *Ep.*, VI, 21.
8. Patin. *Etudes sur la poésie latine*, II, 302.

d'Elagabale[1]. Virginius, dans sa lutte contre les modèles grecs, prit aussi pour modèle Aristophane, c'est-à-dire que dans les compositions qu'il lisait à un petit cercle d'intimes, il eut l'audace de nommer des personnages vivants. On peut affirmer que la satire, tempérée d'éloges, que Pline entendit avec tant de plaisir, ne touchait pas à la politique et ne rappelait que de très-loin les libertés du théâtre athénien.

Le temps n'a pas épargné les œuvres lyriques composées par les successeurs d'Horace. Quintilien en a fait un bel éloge[2], mais il a dit aussi que les lettres romaines avaient *beaucoup* perdu à la mort de Valerius Flaccus[3], et un tel jugement, sur un tel poète, décèle une bienveillance qui s'étendait probablement à tous les contemporains et qui est bien propre à modérer les regrets que pourrait exciter la perte de leurs ouvrages. D'ailleurs, deux *Silves* de Stace[4] nous donnent une idée sans doute assez exacte des compositions disparues de Saturninus, de Spurina, d'Augurinus, de Paulus, de Serenus, de Stella[5]. Ces silves ressemblent plutôt à des exercices de versification sur les mètres alcaïque et sapphique qu'à des œuvres réellement inspirées par des sentiments dont ces formes eussent été l'expression naturelle et nécessaire. Le *Pervigilium Veneris*, ce petit poème composé dans le même temps et dont P. Annaeus Florus est vraisemblablement l'auteur, offre une profusion de couleurs qui éblouit à la première lecture et qui passait sans doute au IIe siècle pour le produit d'une imagination riche et puissante; nous n'y voyons aujourd'hui qu'une œuvre froide et laborieusement composée. Les *Silves*, qu'on peut ranger dans la classe des œuvres lyriques, puisque plusieurs offrent une évidente imitation d'Horace, fatiguent et ennuient par l'abus de la mythologie et l'emploi, naïvement étalé, de toutes les ressources éprouvées et connues de l'industrie poétique. Ici encore rien d'inspiré ni de vivant : tout sent l'artifice et la manière. Seuls les hendécasyllabes de l'époque montrent une verve facile, et ont pu distraire et intéresser des lecteurs de toutes les classes; comme Sidoine Apollinaire range sur la même ligne les petits vers de Martial, ceux de Serenus et ceux de Stella[6], on peut admettre que ces trois poètes avaient un mérite à peu près égal,

1. *Inscript. Neap.* 1137.
2. *Inst. Or.* X, I, 94.
3. Ibid., 90.
4. *Silv.* IV, 5; IV, 7.
5. Plin. *Ep.* I, 16; III, 1; IV, 27; IX, 22.
6. *Carm.* IX.

ou du moins que les anciens les tenaient tous les trois en même estime.

Nous arrivons aux poèmes épiques dont les deux espèces[1], épopées mythologiques, épopées historiques, sont largement représentées dans la période qui nous occupe. Ces froides imitations d'une poésie plus solide et plus brillante ne sont guère lues et citées aujourd'hui que comme des témoignages de décadence. Pourtant les mythologues, en les compulsant, peuvent y puiser la connaissance de quelques traits des fables grecques dont les récits plus anciens ont péri; par exemple on ne trouve que dans l'*Achilléide* les traditions relatives à l'enfance du fils de Pélée et à son séjour au milieu des filles de Lycomède. Une des meilleures preuves qu'on puisse apporter du goût déplorable de l'époque est ce fait, que le plus mauvais poème de Stace est aussi celui qu'il avait le plus assidûment travaillé et que ses contemporains prisèrent davantage. Les *Silves* qu'il a publiées sans rien changer à son improvisation, l'*Achilléide*, ébauche inachevée et interrompue par la mort, valent mieux que la *Thébaïde*. Il n'avait pas fallu moins de douze années pour élaborer ce plan médiocre, accumuler et combiner ces images et ces épithètes sonores, recoudre ces lambeaux du répertoire épique. Dans la masse considérable d'hexamètres que nous ont laissés Valerius Flaccus, Stace et Silius Italicus, on ne rencontre jamais ni l'intervention personnelle du poète, avec ses illusions, ses chagrins ou ses souvenirs, ni une description touchante de la nature, ni une peinture des détails familiers de la vie, ni un trait propre à l'époque et au pays de l'auteur. L'histoire générale n'a rien à y recueillir. Au même moment, lorsqu'il s'agit de célébrer des *domestica facta*, des guerres qui avaient ému les contemporains, et des victoires qui rappelaient les beaux siècles de Rome, c'est à l'idiome grec qu'a recours un Caninius Rufus[2], donnant par là, et à son insu, une preuve bien manifeste de la déchéance des lettres latines.

La seule poésie puissante encore au IIe siècle parce qu'elle a sa raison d'être et son intérêt dans tous les temps, la seule aussi où l'on trouve les traces d'une inspiration libre et personnelle, appartient au genre que les Romains revendiquaient comme national et auquel, en effet, ils avaient toujours apporté une aptitude bien marquée depuis les antiques dialogues fescennins,

1. Patin. *Etudes sur la poésie latine*, I, p. 178.
2. Plin. *Ep.*, VIII, 4.

premiers essais de leur littérature, jusqu'au règne de Néron. Il s'agit de la poésie satirique, traitée sous Trajan, par Turnus et Juvénal, dans la forme trois fois consacrée par le génie de Lucile, d'Horace, de Perse. Ce qu'avait écrit Turnus est perdu. Quant à Juvénal, on s'aperçoit trop, en le lisant, qu'il s'était assis sur les bancs des écoles de déclamation et que lui-même déclama la moitié de sa vie. L'exagération de ses doléances et son indignation à froid nous rebutent fréquemment. Les divisions si nettement accusées de chacune des *Satires* décèlent une composition laborieuse et montrent la trace de procédés appris : nous sommes loin de cet enjouement avec lequel Horace, planant au-dessus du sujet qu'il traite, quitte et reprend sa thèse, et touche mille objets dans son vol capricieux et toujours sûr. Juvénal s'enferme rigoureusement dans son sujet et l'expose d'après un plan très-arrêté : chaque idée est développée jusqu'à ce qu'elle soit épuisée, chaque type est dessiné jusqu'à l'achèvement complet; rien n'est laissé à la sagacité ni à l'imagination du lecteur. Bref, un des esprits les plus originaux et les plus vigoureux du siècle ne pouvait ou n'osait se dégager des préceptes de la rhétorique. Mais, par une heureuse compensation, ces mêmes divisions permettent de suivre sans efforts la pensée de l'auteur; chacun des morceaux est composé avec art, et bien qu'on puisse reprocher à Juvénal plus d'une longueur, il faut reconnaître qu'il tombe rarement dans la banalité ou le lieu commun. Il exprime les idées morales avec une précision incomparable et une rare énergie. La langue, correcte et pleine, est digne des meilleurs temps. Enfin on a affaire à un vrai poète qui anime tout ce qu'il touche et dessine chaque passion, basse ou noble, chaque sentiment, profond ou fugitif, en traits qui se gravent d'une manière ineffaçable dans le souvenir. Ses vues générales sont ordinairement empruntées au stoïcisme, et le vers prend alors une tournure fière et puissante comme la doctrine dont le poète s'inspire. En appréciant, avec une amertume voisine de l'injustice, le changement moral qui s'opérait au sein du paganisme, il a bien reconnu et montré les symptômes de ce changement : invasion des cultes étrangers, déchéance du patriciat, rôle plus considérable pris par les femmes, déplacement de la richesse, en un mot la disparition du monde latin et italique. Tacite n'a pas fait ressortir ce grand fait avec la même netteté et ne l'a peut-être pas aussi bien senti que Juvénal, car à côté de Rome il ne voit que les Barbares et ne paraît pas soupçonner ce qui reste de vivace dans la Grèce et dans l'Orient; c'est justement là ce qui frappe et importune le poète satirique. On a dit que Juvé-

nal avait contribué, par quelques détails obscènes de ses peintures et de son langage, à propager la corruption dont il se plaint. Mais il ne donne ces détails que pour être complètement vrai et produire chez le lecteur une impression forte; il ne se propose évidemment aucun but excitant ou voluptueux. Echo fidèle de ce temps où il vit et dont il médit, il en découvre, à son insu, quelques beaux côtés : il se laisse aller, par moments, à la pitié et à la tendresse qui gagnaient ses contemporains et il trouve alors, en touchant les fibres les plus secrètes du cœur, des accents dignes de Sophocle et de Térence. N'eût-on conservé de son œuvre que le vers où il dit que le don des larmes est ce qu'il y a de meilleur en l'homme [1], il ferait honneur à son siècle et à son pays.

En quittant Juvénal pour Martial, on descend dans la littérature de deuxième ordre, et pourtant Martial fut l'interprète le plus fidèle et le peintre le plus exact de la société polie sous Domitien et sous Trajan. La Rome des Césars semblait vraiment faite pour le tempérament et les mœurs de ce poète, pour sa curiosité malicieuse, ses penchants communicatifs et moqueurs; là seulement son talent pouvait naître et grandir, et se faire pleinement goûter. Favorablement accueillies dès leur apparition, les *Epigrammes* ne paraissent avoir procuré à leur auteur ni la richesse ni même l'aisance, mais elles lui donnèrent, dès son vivant, une gloire que l'envie, disait-il, ne cesse ordinairement de contester aux poètes qu'après leur mort [2]. Tant qu'il vécut à Rome, Martial put entendre et savourer les éloges décernés à son talent et assister à l'insuccès de ses imitateurs. Dans un moment de fatigue et d'humeur il quitta la grande ville où l'intérêt de sa réputation, autant que la reconnaissance, aurait dû le retenir; grâce à la générosité de Pline, il put regagner Bilbilis sa patrie ; au bout de quelques années, il y mourut de nostalgie et d'inaction [3]. La faiblesse des pièces qu'il y composa, et qu'il envoya dans la capitale pour ne pas s'y laisser oublier, montre à quel point la vie romaine soutenait son inspiration et combien elle lui était nécessaire pour exciter sa verve, et renouveler ses sujets. En effet, Martial ne tire presque rien de lui-même, ni d'une étude profonde de l'homme ; il ne peint que ce qu'il voit et n'aspire qu'à rendre la réalité sensible, mais il la reproduit avec un dessin si net et un

1. *Sat.* XV, 133.
2. *Epigr.*, I. 1.
3. Vers l'an 101. Cf. la préface du XII[e] livre.

relief si puissant que ses petits tableaux intéresseront dans tous les temps par le mérite du style et par les applications particulières qu'ils suggèrent[1].

Il fut le créateur d'un genre nouveau de poésie, car c'est vraiment créer qu'agrandir et régulariser, comme il le fit, le cadre ancien des petites pièces latines plus ou moins analogues à son épigramme. Il nomme avec respect ses prédécesseurs : Catulle, Pédon, Marsus et Gaetulicus ; mais, ainsi que l'a remarqué Lessing[2], Martial est le premier qui se soit fait de l'épigramme une idée bien nette et bien circonscrite, qui l'ait considérée comme un genre littéraire particulier, méritant qu'un écrivain s'y adonnât exclusivement. Il est donc le premier en date des épigrammatistes, et grâce à cette priorité, il put travailler librement sans que rien vînt contrarier son génie ou limiter son caprice dans ces productions dont la forme n'était réglée ni par la tradition ni par les théories littéraires. La matière des *Epigrammes* est toujours prise dans la vie quotidienne et réelle. L'heureuse précision du détail, attrait principal de ces poésies, en rend parfois l'intelligence assez difficile, mais leur donne une grande valeur comme documents historiques. Tout ce que dit Martial de la topographie de Rome, des costumes, des repas, de mille petits faits de la vie privée, offre à l'archéologie des éléments précieux d'étude ou des problèmes bien définis à résoudre. En outre on trouve ici, comme dans l'œuvre d'Horace, les éléments épars d'une biographie du poète assez complète[3]. Martial éprouvait un mépris profond pour ces ennuyeux poèmes mythologiques dont les bons esprits étaient déjà las sous Auguste et que des écrivains impuissants ou maladroits offraient sans relâche à un public indifférent[4]. Il dédaignait aussi les *nugae difficiles*[5], tours de force littéraires très-goûtés alors, et auxquels ses

1. *Menagiana*, I. 332, éd. 1662 : Il n'y a point de poète latin où il y ait plus de choses qui puissent tomber dans la conversation que dans Martial. On y trouve tout. Là dessus, une personne me demanda un jour si j'y trouverais le manteau de M. de Varillas, de qui on venait de parler. Je répondis sur-le-champ, et sans hésiter :

Dimidiasque nates gallica palla tegit [I. 92]

2. Ed. Gœdecke, IX, p. 47.
3. V. dans l'Encyclopédie de Pauly l'article *Martialis* par M. Walz.
4. IV. 49: Illa tamen laudant omnes, mirantur, adorant.
Confiteor : laudant illa, sed ista legunt.
5. II, 86: Turpe est difficiles habere nugas
Et stultus labor est ineptiarum.

confrères de la *schola poetarum*[1] consacraient leurs veilles laborieuses. Désireux de se rendre intelligible au savant comme à l'ignorant[2], il fuyait avec un soin extrême le pédantisme et tout ce qui peut lui ressembler. Lessing a remarqué qu'il n'est pas de poète latin des œuvres duquel on puisse extraire un aussi petit nombre de maximes générales. Mais les faits particuliers y abondent, aussi bien que les peintures de mœurs et de caractères. Toute la société du temps vit et s'agite dans ces petits poèmes courts et bien tournés, toutes les conditions y figurent, toutes les passions s'y expriment. Bref cette poésie, peu idéale, est toujours humaine[3]. Les sentiments les plus délicats[4] s'y font jour à côté des manifestations les plus grossières; parfois même une note mélancolique résonne au milieu des propos joyeux ou libres, et entre deux plaisanteries on rencontre une inscription composée pour être gravée sur un tombeau. La variété des mètres est heureusement appropriée aux sujets, et la langue familière et simple de Martial leur convient aussi beaucoup mieux que le ton magnifique et tendu de Juvénal, prenant sa grande voix pour attaquer des gens et des choses qui ne méritaient qu'un bon mot.

Cette recherche du vrai dans les sujets et dans le style, cet abandon calculé des thèmes habituels et des formes savantes révèlent chez Martial des vues bien différentes de celles qui dirigeaient les écrivains contemporains, et sont les traits caractéristiques de son originalité. Le contraste frappant qu'offraient les épigrammes avec les poèmes du même temps ne contribua pas moins à leur succès que les observations piquantes et les mots heureux dont elles fourmillent. Elles remplacèrent l'ancien théâtre comique, les *togatae*, les *trabeatae*, les *tabernariae*[5],

1. Local particulier où se réunissaient les poètes de Rome, *Epigr.* III, 20; IV, 61. Ils avaient formé une espèce d'académie qui remontait peut-être à l'époque républicaine. Valère Maxime parle deja d'un *collegium poetarum*, III, 7, 2.

2. X, 21 : mea carmina, Sexte,
Grammaticis placeant, et sine grammaticis.

3. X, 4 : Hoc lege quod possit dicere vita : « Meum est ».
Non hic Centauros, non Gorgonas Harpyiasque
Invenies : hominem pagina nostra sapit.

4. IV, 13; VI, 11 et surtout II, 55 :
Vis te, Sexte, coli : volebam amare.
Parendum est tibi; quod jubes, coleris :
Sed si te colo, Sexte, non amabo.

5. Patin. *Etudes sur la poésie latine*, II, p. 303.

peintures de toutes les classes du peuple romain, qu'on applaudissait cent ans plus tôt. Avant de quitter Rome, le proconsul que ses devoirs appelaient pour trois ans au fond d'une province, l'officier qui allait s'enfermer dans un camp sur les bords du Danube ou dans les montagnes de l'Ecosse[1], ne manquaient pas d'emporter le petit volume, et au loin, quand ils le rouvraient, la ville, à regret quittée, apparaissait à leur imagination et se dessinait à leur souvenir, animée et vivante, avec ses aspects pittoresques, ses palais, ses temples, ses rues immenses, sa population cosmopolite et affairée et tout le pêle-mêle de ses habitudes journalières et de ses bruyants plaisirs. A Rome, aussi bien que dans les grandes cités qui se modelaient sur la capitale, Martial était dans toutes les mains[2]. Un succès aussi éclatant et aussi rapide ne s'expliquerait pas si le génie de l'auteur et l'esprit général de son œuvre n'eussent répondu, dans une certaine mesure, au goût de ses contemporains, ou du moins au goût de cette partie du public qui lit beaucoup et qui détermine le ton habituel et les tendances de la littérature courante[3]. En demandant à la lecture préférée de la société d'alors quelques révélations sur son caractère et sa vie intime, on ne sort donc pas des limites d'une induction permise. Mais si nous apportions dans cet examen la sévérité et la délicatesse modernes, il faudrait reconnaître que la société du IIe siècle, envisagée par ce côté, mérite un jugement rigoureux, et peu compatible avec celui que nous avons émis plus haut en nous appuyant sur un autre ordre de faits. Quatre ou cinq défauts énormes nous froissent péniblement dans son livre favori et ont empêché qu'il ne prît place au nombre de ceux qu'on relit sans cesse. L'obscénité des sujets et du langage[4] y dépasse tout ce qu'a osé la littérature antique, pourtant si peu scrupuleuse à cet égard, et décèle des mœurs restées étrangement grossières au milieu des élégances d'une civilisation très-avancée. Par des affinités que le moraliste explique aisément cette grossièreté touche à la cruauté, et Martial ne prend pas la peine de se cacher à cet égard; la compassion qu'a ressentie Juvénal, et qui lui a dicté des vers si touchants sur le sort des pauvres et celui des esclaves, semble étrangère à l'auteur des *Epi-*

1. Martial, XI, 3.
2. Martial, VI, 61; VII, 88.
3. Martial, XII, *praef.* : Si quid est enim quod in meis libellis placeat, dictavit auditor.
4. II, 31; III, 81.

grammes : les supplices lents et raffinés, que subissent les criminels condamnés à jouer dans l'amphithéâtre des rôles mythologiques ou historiques entraînant la mort, ne lui inspirent que des propos agréables et des traits d'esprit[1]. La bassesse et l'indécence des flatteries qu'il adresse à l'empereur[2], et les adulations dont il accable ses patrons, ne sont pas moins choquantes que les violentes invectives qu'il lance à ses adversaires[3]. Que dire enfin de ses perpétuelles et impudentes demandes d'argent[4], de sa mauvaise humeur quand il ne reçoit pas ce qu'il espérait, des menaces qu'il fait entendre à ses amis lorsqu'ils ne s'exécutent pas assez vite[5]? Certes la littérature française n'a pas toujours reculé devant les sujets scabreux, et nos grands poètes se sont montrés assidus courtisans et intrépides solliciteurs, mais chez eux, au moins, le tour ingénieux de la pensée, la finesse et la grâce du langage déguisent ce qu'il y a de répréhensible ou de blâmable au fond, et forcent presque à pardonner ces attaques aux bienséances et à la dignité humaine. Si Martial n'a pas soulevé chez ses contemporains de répugnances pareilles à celles qu'il nous fait éprouver, on en doit conclure que les défauts dont son livre témoigne étaient fort communs dans la société au milieu de laquelle il a vécu. Cependant il ne faut pas oublier que chez les anciens, à Athènes comme à Rome, la littérature fut habituellement plus immodeste que les mœurs; pour ne pas sortir du temps dont nous nous occupons et de la société que fréquentait Martial, nous savons que Pline (lui-même nous l'apprend) composait par passe-temps des vers assez licencieux sans se compromettre aux yeux de ses amis ni aux siens propres[6] : on se référait à la distinction que Catulle avait nettement posée entre le caractère de l'auteur et les allures de l'écrivain[7], et l'honneur était sauf[8]. Extrêmement éloignés de notre politesse, les anciens ignoraient d'ailleurs les ménagements à garder vis-à-vis d'un adversaire quand on prend le public pour

1. *Spect.* 7, 21; VIII, 30; X, 25. Sur ces représentations sanglantes, voir Renan, *Antéchrist,* p. 168.
2. I, 78; VII, 5; VIII, 54; IX, 64, etc.
3. I, 37 et 83; II, 37 et 87; III, 17, 28, 78, 89; IV, 4, 87; IX, 29; XII, 61.
4. II, 30; VI, 30; VIII, 71.
5. IX, 88.
6. IV, 15.
7. Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est. (Catull. XVI.)

8. C'est ce que Martial appelle *latine loqui* (I *pr.*) et il met tranquillement ses obscénités sur le compte de la *romana simplicitas* (XI, 20).

juge d'un désaccord : en ce cas, ils s'exprimaient avec une sincérité et une passion qui nous révoltent, mais qui ne produisaient pas alors un aussi grand effet. Martial fut même vanté pour la douceur de son commerce : c'était, dit Pline, un homme de talent fin et passionné, qui écrivait d'un style piquant et amer, mais sans méchanceté[1]. Ainsi la violence de son langage n'implique nullement les habitudes grossières qu'elle caractériserait aujourd'hui. Quant aux formes adulatrices qui nous blessent, elles ne dépassent guère, il faut aussi le reconnaître, celles que le style officiel de ce temps-là avait rendues obligatoires et banales, et qu'on rencontre en maint passage du *Panégyrique* et de la correspondance de Pline. En somme, Martial n'est pas une exception parmi les hommes de son époque, ni ceux-ci ne sont une exception dans la société antique. Le livre où nous les voyons peints sous le jour le moins favorable est un témoignage précieux, auquel son mérite littéraire assigne un place très en vue parmi les documents contemporains ; mais l'histoire ne doit pas le consulter à l'exclusion de tous les autres témoignages, et l'équité exige d'ailleurs qu'on se place, pour le juger, au point de vue où se plaçaient les Anciens.

L'époque dont nous nous occupons est pour la philosophie une période d'amoindrissement et de langueur. Chaque école avait épuisé son principe et cessé de chercher la vérité ou de combattre méthodiquement les écoles rivales : celle d'Aenésidème demeurait seule active au milieu des ruines amoncelées de toutes les autres. Le célèbre sceptique était mort dans le courant du Ier siècle, et ses disciples perfectionnaient les objections qu'il avait imaginées contre le dogmatisme, objections que Sextus Empiricus devait systématiser cent ans plus tard et que Lucien a revêtues de formes si mordantes et si ingénieuses. Toutefois le discrédit jeté par le scepticisme sur tous les essais spéculatifs provoquait, par une réaction naturelle, un courant de mysticisme déjà sensible. Les parties les plus téméraires de la philosophie de Platon étaient en faveur, et la vogue était surtout au Pythagorisme. Les progrès des sciences mathématiques et de l'astronomie, le goût chaque jour plus répandu de la musique ramenaient à cette école de nombreux disciples ; le régime bizarre qu'elle leur imposait, le mystère et les formes symboliques dont elle enveloppait son enseignement, exerçaient une séduction facile à concevoir sur les esprits curieux et inquiets de la génération contemporaine de

1. Plin. III, 21.

Trajan. On comprend quelle influence exerça dans cet état particulier des âmes Apollonius de Tyane dont la vie, à peine éteinte, prit immédiatement une couleur légendaire [1].

Si l'on voulait rattacher Plutarque à une école déterminée, il faudrait le ranger au nombre des platoniciens ; mais on ne saurait, en vérité, voir de la philosophie dans ce déploiement d'une érudition abondante et diffuse, où les contradictions fourmillent, où aucune doctrine ne domine les faits. Le recueil des *Œuvres Morales* du philosophe de Chéronée, précieux par les milliers de renseignements, de traditions, de citations qu'il fournit, offre, dans son désordre même et dans son incohérence, une représentation fidèle de la crise que traversait la philosophie et laisse deviner à quel résultat cette crise devait aboutir : la curiosité universelle et mal réglée de l'auteur, l'interprétation allégorique des mythes, l'addition au fond grec de notions égyptiennes et orientales, les détails fabuleux mêlés à l'histoire des anciens philosophes, nous montrent dans quel sens seront dirigés les efforts des fondateurs de l'éclectisme, sur quel terrain sera semée la nouvelle doctrine et quelle physionomie elle revêtira.

Mais au moment où nous sommes, l'étude des grandes questions était abandonnée. L'école du Portique, la mieux goûtée à Rome et dans les grands centres, repoussait de plus en plus cette étude pour borner la philosophie à l'amour et à la pratique de la vertu, et réduire le rôle des philosophes à celui de prédicateurs populaires de morale [2]. S'adressant à des hommes qu'avaient lassés les argumentations subtiles des philosophes spéculatifs, ainsi que leurs disputes stériles et scandaleuses, les stoïciens proclamaient, avec trop de zèle peut-être, l'inutilité des discussions approfondies et des lectures étendues. Epictète dissuade ses auditeurs de passer trop de temps et de donner trop d'attention à la méditation et à l'intelligence des œuvres de Chrysippe. Dion [3] déclare que c'est la raison naturelle, et non le savoir, qui constitue le philosophe. Euphrate, au grand étonnement et presqu'au déplaisir de ceux qui l'écoutent et aimeraient à trouver dans la philosophie un prétexte à de nobles et studieux loisirs, enseigne que la plus belle partie de la vertu est de travailler à l'intérêt public, et de réaliser dans toutes les branches de l'activité humaine ce que l'on croit juste

1. Damis, disciple d'Apollonius, dut composer sous Trajan la biographie de son maître, qui servit de canevas à Philostrate.

2. Martha. *Moralistes sous l'empire romain.*

3. *Disc.* LXXI.

et vrai[1]. Plusieurs de ces sages refusaient de publier leur doctrine, et nous ne connaissons leur enseignement que grâce au zèle de leurs disciples. Encore les traités dogmatiques avaient-ils fait place aux Ἀπομνημονεύματα[2]. Le goût de la prédication populaire devint si vif que Plutarque composa un traité pour rappeler aux philosophes que les princes et les grands ne méritaient pas, après tout, d'être absolument délaissés[3]. En rendant leur doctrine humble et aisément accessible, en élaguant toute matière sujette à controverse, les stoïciens pouvaient agir sur un grand nombre d'âmes. Ils frappèrent, en effet, les imaginations par le tour hardi de leur parole, par leur vie errante, par leur costume pittoresque; ils s'ouvrirent les cœurs par leur éloquence familière. ils remuèrent dans toutes ses profondeurs le monde civilisé et firent passer dans les idées courantes, dans les institutions et dans les lois un esprit nouveau et des vues fécondes[4]. Malheureusement leurs allures avaient ainsi revêtu un air de charlatanisme qui empêchait de distinguer les jongleurs impudents et paresseux des amis de la vérité : le paphlagonien Alexandre est contemporain de Démonax. Le mépris que les premiers inspiraient à tout homme de bon sens et d'honneur finit par atteintre injustement les autres : Lucien les confondit dans ses attaques, et s'efforça de les discréditer tous à la fois.

Les discours de Dion Chrysostôme sont, pour une bonne moitié, œuvre de philosophe plus que d'orateur; il y faut voir des *essais* sur divers sujets de morale et de goût traités sous la forme d'allocution fictive[5]. Mais plusieurs furent réellement prononcés sur des places publiques et dans des théâtres, en présence d'auditeurs nombreux et attentifs. La réputation immense de Dion, attestée par ses biographes, et le surnom même que l'admiration publique lui avait décerné, nous autorisent à le regarder comme le premier orateur grec du deuxième siècle. Au reste nous pou-

1. Plin. *Ep.* I, 10.
2. Sous ce titre, Pollion avait écrit un livre où étaient consignés les enseignements de Musonius Rufus son maître et, à ce qu'il semble, le maître de tous ces nouveaux stoïciens : il avait débarrassé la doctrine du Portique de toutes les subtilités de Chrysippe, et il inclinait vers celle des Cyniques; Diogène est, au IIe siècle, l'idéal du philosophe, comme Socrate au temps de Platon. Arrien publia l'enseignement d'Epictète sous le titre de Διατριβαί.
3. *Cum principibus philosophandum esse.*
4. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité.*
5. Quelques-uns de ces essais sont même traités sous la forme du dialogue.

vons contrôler les éloges que Philostrate [1] et Synesius [2] ont faits de lui : ses harangues aux habitants d'Alexandrie, de Tarse, de Nicomédie, aussi bien que les discours apologétiques qu'il prononça devant les Prusiens, ses compatriotes, pour justifier divers actes de son administration et de sa vie publique, nous offrent des accents d'émotion vraie, des mouvements passionnés et une dialectique pressante qui assignent à Dion la première place au-dessous des orateurs d'Athènes. Mais on se tromperait en étendant aux œuvres perdues de ses contemporains l'impression favorable que l'on emporte de cette lecture, car les circonstances avaient singulièrement contribué à la formation du talent de Dion, et furent ses vrais maîtres d'éloquence. A l'école des sophistes, il avait appris à discourir élégamment sur toutes choses, et il était devenu le premier d'entr'eux par le tour ingénieux qu'il donnait à ses éloges fictifs et à ses paradoxes [3], lorsque la philosophie, s'emparant de lui, vint donner à sa vie et à sa pensée une direction plus sérieuse et un but plus noble. Bientôt la persécution de Domitien le jeta hors de l'Italie, les fortunes diverses de l'exil le conduisirent chez les nations les plus éloignées, le mirent en contact avec toutes les classes sociales, le réduisirent à gagner sa vie par le travail de ses mains. Puis l'amitié de Nerva et Trajan le rappela à Rome : il fut admis dans l'intimité de ces princes passionnés pour le bien public, il entra dans leurs conseils et il y prit l'habitude et le goût des grandes affaires. Enfin il retourna dans sa patrie : là, il lui fallut combattre l'ingratitude de ses concitoyens, la haine d'ennemis acharnés et puissants, et répondre chaque jour à la calomnie par des faits précis et des exposés exacts. Sous le sentiment de ces nécessités impérieuses, son éloquence se dégagea naturellement de l'emphase et du mauvais goût et prit quelque chose de plus mâle et de plus serré. Mais dans les cas où il a abordé un sujet ne comportant qu'un intérêt littéraire et philosophique, il n'a pas su, ni peut-être voulu, s'affranchir complétement des défauts de son temps, bien qu'ici encore il joignît à l'habileté oratoire et à la facilité de parole qu'il devait à son éducation première, un fonds d'expérience personnelle et de connaissances positives qui manquaient nécessairement à Isée et à Nicétès [4].

1. *Soph.*, I, 7.
2. *Vie de Dion.*
3. *Eloges de la puce, du perroquet, de la chevelure. Harangues contre les philosophes. Description imaginaire de la vallée de Tempé.*
4. Philostrat. *Soph.* 1, 19, 20. Plin., *Ep.*, II, 3.

Sauf le *Panégyrique* dont nous parlerons plus loin, les monuments de l'éloquence latine sous le principat de Trajan ont péri. Nous ne pouvons donc nous rendre un compte bien clair de cette décadence qu'ont déplorée les contemporains. L'intéressant *Dialogue* où Tacite en décrit les effets et en recherche les causes est lui-même mutilé; ainsi les pièces du procès nous manquent et l'acte d'accusation est incomplet. Tacite [1] explique avec autant d'élévation que de justesse comment les nouvelles conditions de la vie sociale et du régime politique rendant le talent de la parole moins nécessaire à quelques égards, sa puissance fut par là même amoindrie. J'oserai dire, pourtant, que dans le résumé de la question fait par Maternus, les différences entre les temps anciens et celui où il vit me semblent un peu exagérées. Par exemple ce droit d'accuser les hommes les plus puissants [2] qui, au septième siècle de Rome, stimulait l'orateur et enflammait son génie, n'était pas perdu cent cinquante ans plus tard : on connaît assez l'effroyable usage qu'en ont fait les délateurs. Ceux-ci, à leur tour, n'avaient souvent pour arme défensive que leur parole quand, à l'avénement d'un nouveau prince, chacun se mettait en mesure de venger ses amis [3]. Les procès politiques avaient autant de retentissement que par le passé; malgré les réformes apportées dans le gouvernement des provinces, Cicéron aurait encore trouvé l'occasion de prononcer des *Verrines* sous les Césars, et Pline compte quatre beaux procès de concussion parmi ses triomphes [4]. Ainsi, les grands sujets ne manquaient pas à l'éloquence, et sa décadence n'est pas imputable à la pauvreté du fond. Mais, ce que Maternus ne dit pas, elle était énervée et dénaturée par l'effet de cette séparation entre les lettres et le peuple qui stérilise alors toutes les branches de la littérature latine. Cicéron s'adressant à des auditeurs de toutes conditions et de tous métiers, à des esprits très-inégalement cultivés, ne pouvait agir sur une pareille foule, la saisir et l'entraîner, que par la lucidité de son plan, la clarté de ses récits, l'ordre logique de ses preuves, l'appel réitéré aux grandes passions, en un mot par l'emploi de tout ce qui fait la véritable et solide éloquence. Quel que fût son penchant naturel à faire valoir sa science et son esprit, l'orateur devait rester dans les hautes régions de l'art; les longues

1. Je suppose que Tacite a mis ses opinions personnelles dans la bouche de Maternus, qui a la parole le dernier.
2. *Accusationes potentium reorum*, c. 36.
3. Suet. *Tit.* 8. *Domit.* 9. Plin. *Ep.* IX, 13.
4. *Ep.* VI, 29.

études préparatoires auxquelles il s'était livré ne tendaient qu'à le rendre maître de moyens puissants et simples pour convaincre et pour toucher. Quand ces grandes luttes oratoires furent portées dans la curie, il semble que les cinq ou six cents sénateurs [1], spectateurs et juges du combat, formaient encore un public assez imposant pour donner du prix au succès : les orateurs modernes ont rarement un plus nombreux auditoire. Mais si leur voix s'arrête matériellement à l'enceinte du parlement et du tribunal, elle finit, au moyen de la presse, et grâce au développement de l'instruction générale, par arriver jusqu'au peuple, et ils se retrouvent ainsi, comme l'orateur antique, placés au milieu de conditions difficiles, mais salutaires, où leur talent, soumis aux jugements les plus divers et contraint à de perpétuels efforts pour ne pas déchoir, va grandissant et se fortifiant. Au contraire, les discours prononcés dans le Sénat par Pline ou Tacite passaient ensuite sous les yeux des lettrés : tous, orateurs, auditeurs et lecteurs, avaient fait les mêmes études sous les mêmes maîtres et vivaient ensemble, dans une communauté complète d'habitudes, de goûts et de préjugés. L'orateur était donc dispensé de tout effort pour amener ceux qui l'écoutaient ou le lisaient à partager ses sentiments ou ses idées : il n'avait plus de principes à développer, de grandes passions à soulever, de convictions rebelles à forcer, et il ne pouvait atteindre le succès auquel il aspirait qu'en flattant le goût du jour, en multipliant les pensées ingénieuses, les tours de phrase élégants, ces fleurs, ces beautés de langage [2] qu'admiraient et que demandaient les connaisseurs.

Messalla, dans le *Dialogue,* assigne d'autres causes au déclin de son art. Il incrimine la paresse des jeunes gens, la négligence des parents, l'ignorance des maîtres, l'oubli des anciennes mœurs. Ici, j'oserais encore dire que ces accusations un peu vagues, et développées d'une manière inégale, ne me paraissent pas suffisamment prouvées. Que les mères aient cessé d'allaiter leurs enfants, ce fait est étranger aux diverses formes d'éloquence. Ces enfants songeaient aux courses de chevaux, aux gladiateurs, aux pantomimes plus volontiers qu'à leurs études : il n'y a là rien de bien extraordinaire et je cherche comment une disposition si naturelle put exercer une influence décisive et funeste sur les destinées de l'art. Leurs études manquaient de solidité : ici nous touchons au

1. Auguste fixa leur nombre à 600. Dion, LIV, 14.
2. Tacit. *Dial.* 20.

point essentiel et nous nous trouvons en présence d'un fait important : Suétone [1] se plaint aussi de l'abaissement ou plutôt de la disparition des études de *grammaire*, c'est-à-dire des études littéraires méthodiques et approfondies : le temps qui leur était judicieusement réservé dans l'ancien système d'éducation était maintenant consacré à l'exercice abusif et prématuré de la *déclamation*. Cette substitution n'est pas le fait des élèves, mais celui des parents et des maîtres, et elle est imputable plutôt à la vanité de ceux-là et à la condescendance de ceux-ci au goût du jour, qu'à leur négligence ou à leur ignorance[2]. La déclamation, d'ailleurs, n'entraînait pas toutes les conséquences funestes dont se plaignent habituellement les historiens de la littérature. Ils ne sont, dans ce cas, que les échos des anciens ; mais le témoignage de ceux-ci ne doit pas être accepté sans réserves. Les sujets des *suasoriæ* et des *controversiæ* n'étaient pas toujours ridicules comme ceux qu'allèguent à l'appui de leurs plaintes Pétrone et Tacite. Les questions débattues n'étaient pas nécessairement fictives, et les discussions relatives au dessèchement des marais Pontins, à la création d'un port à Ostie, au percement de l'isthme de Corinthe pouvaient éveiller des idées justes et provoquer d'utiles recherches; elles répandaient dans le public des notions utiles sur l'opportunité et sur les difficultés de ces entreprises, et l'on doit croire qu'elles furent prises en considération dans les mesures prises sur ces divers sujets, par le Sénat ou l'Empereur. Dans les *Controversiæ* se présentaient souvent, comme on l'a remarqué [3], des points de droit où il devenait nécessaire de remonter à l'esprit d'une loi, d'en peser les termes ou d'en provoquer la réforme : les déclamateurs ont pu travailler ainsi à la diffusion des doctrines philosophiques et déterminer ce courant d'opinion publique sous la pression duquel les jurisconsultes des deuxième et troisième siècles commencèrent à tempérer la rigueur et l'âpreté de l'ancien droit. Enfin, il y a de l'exagération à soutenir, comme l'ont fait les anciens, qu'un jeune homme, pour avoir traité des sujets fictifs sous la direction d'un maître, sera, plus tard, incapable d'aborder et de traiter des sujets réels. C'est un apprentissage auquel tous les orateurs de l'époque républicaine s'étaient soumis sans compromettre leur talent ni leur gloire [4]. Seulement, la déclamation était l'essai et non l'emploi de leur force. A qui im-

1. *Ill. gramm.* 4.
2. Tacit. *Dial.* 28.
3. Denis. *Histoire des idées morales dans l'antiquité*, II, 117.
4. Cic. *Brut*, 90. Suet. *Rhet.* I.

puter le changement survenu à cet égard dans l'opinion et dans les habitudes? sinon aux lettrés, qui se donnaient pour les imitateurs des anciens, et pourtant osaient dire que ces exercices d'école constituaient un usage de la parole plus noble et plus raffiné que son emploi à la défense des intérêts privés et publics. C'est Pline qui loue Isée de ce qu'à l'âge de soixante ans il n'avait pas quitté les bancs de l'école : on le félicitait de n'avoir pas défloré sa délicatesse au contact des réalités[1]. Qu'on s'étonne, après cela, de l'importance que les parents et les maîtres attachaient à faire acquérir aux enfants une élocution brillante et un débit facile, seules qualités prisées des amateurs d'éloquence. Tout conspirait à dégoûter les jeunes gens des études solides et à leur faire perdre de vue les règles et le but de l'art qu'ils cultivaient.

Pline déclare que l'éloquence judiciaire est perdue et anéantie[2]. Il nous dévoile les manœuvres de certains parleurs du barreau: on entendait là des jeunes gens qui venaient plaider sans préparation, sans connaissances juridiques, ne se souciant point, d'ailleurs, de l'intérêt de leur client et ne mettant au service d'aucune conviction leur faconde retentissante. Ils ne cherchaient qu'un succès bruyant, et cela par des moyens étrangers à l'art oratoire. Ils achetaient, à beaux deniers comptants, des auditeurs qu'un entrepreneur se chargeait de recruter par la ville et de réunir dans la basilique où se jugeait le procès. A son signal, les approbateurs enrôlés faisaient retentir les voûtes de leurs applaudissements et de leurs cris. Leur enthousiasme troublait tout un quartier et empêchait l'audition des affaires dans les tribunaux du voisinage. Assurément, ce charlatanisme perdait l'art : mais étaient-ils bien propres à le maintenir dans sa voie véritable, ceux qui, pour s'accommoder au goût du jour, mettaient de la poésie dans leurs plaidoyers et y enchâssaient des morceaux brillants et des pensées ingénieuses que l'auditeur pouvait retenir et citer[3]? Certes, ils ne le compromettaient pas moins gravement.

De cette époque, il ne reste aucun morceau du genre que les anciens appelaient délibératif. Pline, dans sa correspondance,

1. *Ep.* II, 3. Annum sexagesimum excessit et adhuc scholasticus tantum est : quo genere hominum nihil aut simplicius aut sincerius, aut melius. Nos enim, qui in foro verisque litibus terimur, multum malitiae, quamvis nolimus, addiscimus.

2. Artificium... nunc prope funditus extinctum et eversum est. *Ep.* II, 14.

3. Tacit. *Dial.* 20.

n'apprécie littérairement aucun discours prononcé dans le Sénat sur les questions administratives et politiques : il est donc à supposer que les orateurs qui traitaient alors les affaires publiques ne se préoccupaient pas, autant que les avocats, des recherches du style, et qu'ils avaient conservé ce tour de parole naturel et simple, ce *minor apparatus* qui, au temps de Cicéron, caractérisait l'éloquence sénatoriale [1], et que l'on retrouve encore dans le discours de l'empereur Claude [2].

Dans le genre épidictique, les éloges funèbres avaient gardé leur physionomie antique, cette brièveté excessive qui leur donne un cachet incomparable et tout romain de sévère grandeur [3]. Mais le *Panégyrique*, qui occupe une si grande place dans la vie littéraire et politique de Pline, et qui, lu devant les meilleurs juges du temps, fut refondu et travaillé avec tant de persévérance, offre un tout autre caractère. Il y faut distinguer la forme et le fond. On croirait difficilement, si l'auteur ne nous l'attestait, que nous devons y chercher les marques d'une tentative faite en vue de ramener l'éloquence au bon goût et à la simplicité. Il paraît que les endroits traités avec le style le plus sévère sont ceux qui furent aussi le plus approuvés des connaisseurs [4]: Pline est à la fois étonné et fier de son succès. Nous avons peine à retrouver ces beautés sévères et nous sommes choqués, au contraire, des flagorneries énormes, des louanges monotones, du style artificiel et maniéré. Il ne faut pas oublier, toutefois, que le discours prononcé au Sénat devant Trajan n'était qu'un remerciement fort court : ce que nous lisons est une amplification de l'original, qui fait peu d'honneur au goût de Pline et aux habitudes littéraires du temps, mais qui du moins laisse intactes la dignité de l'auteur et celle de l'empereur. Il faut reconnaître aussi que l'intention de l'orateur était bonne : il met presque toujours un conseil sous la louange et tempère les flatteries par des leçons. La manière dont il parle de Domitien faisait comprendre à Trajan comment il serait lui-même traité, le lendemain de sa mort, s'il gouvernait despotiquement. Il fallait assurément une certaine hardiesse pour dire à un prince tout puissant : « Souviens-toi de ce que tu pensais, de ce que tu « disais quand tu étais comme nous, sujet d'un maître absolu, et

1. *De oratore*, II, 82.
2. Inscription de Lyon.
3. Oraison funèbre de *Matidie* par Hadrien.
4. *Ep.* III, 18.

« vivant dans les alarmes. » Car Pline ne cache pas à Trajan qu'il prétend lui donner des conseils[1] et que l'audition par le prince de son propre éloge constitue, entre lui et le Sénat au nom duquel parle l'orateur, une espèce de contrat. Le panégyrique, compris de cette façon, devenait donc une sorte d'*Adresse*, souvent renouvelée[2], dans laquelle, en gardant les ménagements nécessaires, on pouvait faire entendre à l'empereur des réclamations et des remontrances. Les flatteries prodiguées par l'orateur devaient ainsi faire passer des vérités importantes, et consolider une utile institution politique. Par ces ingénieux détours, un prince libéral et un bon citoyen faisaient tourner à l'avantage public un usage fondé par l'esprit de courtisanerie et perpétué par la servilité. On peut facilement croire que jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, l'*actio gratiarum* de chaque nouveau consul servit ainsi d'expression au vœu public. Mais, depuis Commode, les progrès du despotisme s'unirent à ceux du faux goût pour dénaturer le caractère et la forme de ces discours. Les empereurs n'acceptèrent du panégyrique traditionnel que le tribut d'éloges invariablement décerné au prince régnant, et ils n'auraient pas souffert les leçons discrètes et les vœux respectueux qui s'y joignaient dans les temps de liberté publique : les auteurs du IV[e] siècle n'imitèrent, de Pline, que les éloges hyperboliques et le style ampoulé, et se gardèrent de lui prendre la hardiesse civique et les courageuses inspirations.

Les *Lettres* de Pline offrent, il en convient lui-même, moins d'intérêt que la correspondance de Cicéron[3]. Celui-ci, nous dit-il, indépendamment des ressources de son génie, trouvait dans la diversité des événements et dans leur importance une matière abondante. Il n'a pas relevé une autre différence, encore à l'avantage de Cicéron et qui consiste en ce que les lettres de celui-ci, non destinées à la publicité, ont un cachet de franchise et une saveur de sincérité que la moindre préoccupation littéraire eût fait disparaître. Au contraire, les préoccupations de cette espèce dominent entièrement Pline quand il écrit à ses amis. Il avait formé le dessein de réunir et de publier sa correspondance[4]; et l'on sait à quelles révisions scrupuleuses et répétées il soumettait ses

1. *Paneg.*, 53.
2. La durée du consulat varia de quatre à deux mois jusqu'au commencement du règne d'Hadrien où elle fut régulièrement fixée à deux mois (Henzen dans Borghesi, VII, 394).
3. *Ep.* IX, 2.
4. *Ep.* I, 1.

moindres ouvrages avant de les abandonner à leur destinée. Nous pouvons donc affirmer que chacune des lettres fut copiée en autant d'exemplaires que Pline comptait d'amis parmi les gens de goût, que chaque copie lui fut renvoyée avec des observations critiques, et que la forme définitive sous laquelle nous la lisons ne fut adoptée qu'après de longs et consciencieux débats [1]. Quoi qu'il en soit, la *Correspondance* est, dans la pénurie des témoignages historiques contemporains, un document de grande importance et un type intéressant de la prose latine. Elle jette peu de jour sur les affaires du temps, mais elle fait très-bien connaître Pline, qui s'y dévoile ingénûment. L'homme s'y montre bien supérieur à l'auteur. Sa vanité est souvent ridicule : il ne nous laisse ignorer ni ses succès littéraires, ni les bontés que l'empereur a pour lui, ni les bienfaits dont il comble ses amis et ses compatriotes; mais il est aussi heureux des succès d'autrui que des siens propres, il loue les autres aussi volontiers qu'il se loue lui-même, il n'épargne pour les obliger ni son argent, ni son temps, ni sa peine, ne voulant pour récompense que le droit et le plaisir de s'en vanter. Personne ne s'est jamais intéressé plus vivement aux lettres et à ceux qui les cultivent, et pour les maintenir florissantes il a déployé tous les moyens, malheureusement peu efficaces, que son temps comportait. Dans l'expression des sentiments intimes, il montre d'ailleurs une délicatesse étudiée qui a souvent bien du charme, et son style même devient quelquefois rapide et simple, à force d'étude.

Nous arrivons enfin, pour épuiser cette revue des genres littéraires, à l'histoire, qui fut sous Trajan l'occupation favorite de maint écrivain, à Rome et dans la Grèce. Mais aucun d'eux n'y apporta la méthode sévère et les précautions scrupuleuses qu'on y requiert aujourd'hui. Les anciens concevaient l'histoire autrement que nous, et ils y cherchaient un autre plaisir. Quintilien [2] trouve qu'elle présente des rapports étroits avec la poésie : il assimile les compositions historiques à des poèmes en prose où l'écrivain doit s'efforcer, par la recherche des mots et la hardiesse des figures, de prévenir l'ennui inséparable de longs récits. Une telle manière de voir nous explique immédiatement le caractère de bien des livres de ce temps; les pauvres auteurs que Lucien a

1. C'est d'ailleurs le moment où le *genre épistolaire* prend sa place et son rang dans le domaine de la littérature, et où Démétrius en édicte les lois.

2. *Inst. Orat.* X, 1, 31.

raillés d'une façon si mordante, et qui offraient au public des récits romanesques où ils rivalisaient d'exagérations, de mensonges et de mauvais style[1], n'avaient fait que suivre à la lettre les conseils donnés par le plus célèbre des critiques contemporains, pour exciter et entretenir la curiosité du lecteur. Sous l'empire de cette théorie littéraire, ceux mêmes qui traitèrent l'histoire avec un esprit plus droit et plus ferme et un goût plus pur, ne laissèrent pas que de poursuivre l'agrément aux dépens de la vérité. Ni Tacite ni les historiens contemporains [2] ne songèrent à abandonner l'usage ancien et consacré des harangues fictives qui, en interrompant le cours de la narration, y jetaient une variété alors agréable à des lecteurs peu soucieux de l'exactitude scrupuleuse et de la couleur locale. Tacite soignait beaucoup ces morceaux d'apparat : il mettait dans la bouche de Galgacus des maximes politiques et des phrases brillantes qui durent ravir les amateurs de beau style et qu'assurément les collecteurs de *Conciones* insérèrent de suite dans leurs recueils[3]. Il changeait aussi, pour les accommoder au goût du jour, les discours officiels tels que celui de Claude en faveur des Eduens, discours dont le texte vrai diffère tellement de la harangue insérée au XI[e] livre des *Annales* qu'on a pu se demander si ces deux morceaux se rapportaient bien à un seul et même sujet. Obéissant à la même tendance, l'historien, en racontant des guerres malheureuses, taisait le nombre des Romains tombés sur les champs de bataille[4], pour ne pas produire chez son lecteur une émotion pénible, et ne voulant pas, sans doute, heurter les préjugés dominants, il ne se donnait pas la peine de prendre sur les juifs et sur les chrétiens des informations plus précises que les propos moqueurs des cercles lettrés de Rome, ou les récits malveillants de la populace. Il est vrai que parfois, avec une apparente indépendance, il rejette, aussi bien que Suétone, des fables chères au patriotisme et dont Tite-Live s'était fait le garant, mais cette élimination n'est pas le résultat d'une étude approfondie des sources, ni un aveu arraché à l'impartialité scientifique; il n'y faut voir que le symptôme d'un scepticisme croissant qui s'étend au passé de Rome aussi bien qu'à son avenir[5]. Quant à Plutarque, il raille ceux qui cherchent l'exac-

1. Chassang. *Histoire du roman*, p. 166.

2. Egger. *Examen des historiens d'Auguste*. Appendice I[er].

3. Pline, *Ep.*, I. 16, admire beaucoup les *Conciones* que son ami Pompeius Saturninus mêlait à ses récits historiques. Pour la formation de recueils de discours fictifs, v. Suétone, *Domit.* 10.

4. Orose. *Hist.* VII, 10. — 5. Egger. *Mémoires d'histoire ancienne*, p. 303.

titude dans la chronologie[1], et il se montre si peu soucieux d'indications géographiques un peu précises qu'il ne nomme pas les lieux où se sont livrées des batailles dont il raconte les péripéties[2].

Cependant il serait injuste de ne voir dans les historiens du second siècle que des rhéteurs ou des artistes. Ils prirent de l'histoire une idée plus élevée que celle qu'en avait donnée Quintilien, et ils la regardèrent comme le mode le plus efficace de l'enseignement moral [3] et comme une sanction définitive des gloires ou des flétrissures prononcées par les contemporains [4]. Thucydide et Polybe, qui l'ont considérée comme la science sociale par excellence, chargée de recueillir les faits pour fournir à la politique une base expérimentale, s'en faisaient sans doute une idée plus haute et plus juste. Notre siècle, qui n'assigne plus à l'histoire d'autre but que l'histoire elle-même, ni d'autre tâche que de faire revivre aussi fidèlement que possible les hommes qui furent avant nous, et auxquels nous relie une solidarité chaque jour mieux sentie, notre siècle s'est placé à un point de vue plus large encore, et duquel la théorie de Plutarque et de Tacite nous paraît insuffisante et mesquine. Mais qui ne sent combien cette théorie dépasse celle de Quintilien? Sa conception seule est déjà un retour aux vraies conditions du genre historique. En dressant un tribunal du haut duquel il jugerait les faits et les personnages qu'il évoque, l'historien s'engageait, en effet, à se montrer strictement impartial, et la recherche de la vérité devenait le premier de ses devoirs. Tacite le comprit : s'il se mit à l'œuvre, ce fut pour rétablir la vérité que l'adulation ou la haine avaient altérée [5], et il la poursuivit avec une entière bonne foi [6]. Nous avons relevé plusieurs fautes où l'entraînèrent des défauts de méthode et des préjugés littéraires communs à tous les écrivains de l'époque, et dont le génie le plus puissant et le plus original ne pouvait complètement s'affranchir. Mais ces faiblesses de l'esprit n'ont pas gagné son

1. *Vie de Solon*. C. 27.

2. *Vie d'Artaxerce :* il ne nomme pas Cunaxa. Il était incapable de rapporter un mois macédonien au mois athénien correspondant (Fréret, *Mém. de l'Acad. des Inscript.* XXVII, 141).

3. Tacit. *Ann.*, IV, 32, 33. Plutarch. *Paul. Aemil.*, I.

4. Tacit. *Ann.*, III, 65. Plin. *Ep.*, IX, 27. Cf., V, 8. Plutarque ne s'étant placé qu'au premier de ces points de vue, prend indifféremment ses exemples dans les époques historiques ou dans les temps fabuleux.

5. *Ann.*, I, 1. *Hist.*, I, 1.

6. Rien de plus simple et de plus loyal que la manière dont il emploie les témoignages historiques : Nos, consensum auctorum secuti, quae diversa prodiderint sub nominibus ipsorum trademus.

cœur; la passion qui a coloré son style n'a jamais dicté ses jugements, et il n'a prononcé aucune condamnation sans avoir fait, quand il y avait lieu, la part du bien et du mal. L'histoire cessant d'être un art d'agrément, la question de style, qui primait si mal à propos toutes les autres, perdit son importance et fut résolue aussitôt d'une manière conforme au bon goût. Rien n'est plus démonstratif à cet égard que la lettre de Pline à Capiton où sont comparées la langue de l'historien et celle de l'orateur. Les qualités qu'il assigne à l'une sont précisément, et dans les deux cas, celles que Quintilien recommandait pour l'autre [1]. On ne peut imaginer deux doctrines plus directement opposées, et on mesure avec surprise quel étonnant progrès avait fait en quinze ans l'esprit critique [2]. Ainsi, du règne de Trajan, date un changement capital dans la conception de l'histoire, mais la décadence des bonnes études fit bientôt avorter les fruits de cette heureuse révolution.

Cette époque offre trois genres de compositions historiques : l'histoire générale, que l'œuvre de Tacite représente seule aujourd'hui [3], puis les biographies morales [4] dont l'*Agricola* et les *Vies* de Plutarque fournissent les types caractéristiques, et enfin les

1. Plin. *Ep.*, V, 8 : Orationi et carmini parva gratia, nisi eloquentia est summa; historia, quoquo modo scripta, delectat.

2. Les écrits de Tacite montrent les progrès d'un goût toujours plus pur. Ses premiers ouvrages renferment beaucoup de tournures poétiques : on y reconnaît les *verba remotiora*, les *figurae liberiores* de Quintilien. Le style plus sobre et plus clair des Annales offre les *ossa, musculi, nervi* de Pline.

3. Arrien et Appien ont vécu sous Trajan, mais écrit après sa mort; aussi bien que Florus, dont le meilleur manuscrit (à Bamberg) porte : « sub Trajano principe *movit* lacertos et praeter spem omnium senectus imperii quasi reddita *reviruit*. Ed. Halm., p. 4. »

4. Les biographies composées sous Trajan par des écrivains latins étaient généralement inspirées par un sentiment de vengeance politique. On entreprit de raconter les beaux trépas des règnes précédents : C. Fannius, (Plin., *Ep.*, V. 5) ceux des malheureux condamnés par Néron; Titinius Capito, ceux des victimes de Domitien (Plin., *Ep.*, VIII. 12). La vie d'*Agricola* appartient, comme celle de Vestricius Cottius composée par Pline (*Ep.*, III, 10), à cette classe d'ouvrages qu'on peut considérer comme un développement de la *laudatio funebris*. (V. sur cette question Huebner., *Hermes*, I, 438-448. Cf. *Revue critique*, IV, 2 p. 51.) Ce que dit Pline des biographies composées par Capiton en montre assez le caractère : Scribit exitus illustrium virorum, in his quorumdam mihi carissimorum. Videor ergo fungi pio munere, quorumque exequias celebrare non licuit, horum quasi funebribus laudationibus, seris quidem, sed tanto magis veris interesse.

compilations anecdotiques dont Suétone a donné les premiers modèles [1]. Dans aucune de ces catégories on ne trouve le récit de faits appartenant au règne de Trajan : nous devons donc nous borner à une appréciation très-sommaire [2]. Contentons-nous de marquer un trait commun aux historiens que nous avons nommés. Tous les trois sont des psychologues : les individus tiennent plus de place dans leurs œuvres que la société, et l'étude des passions y est développée à l'exclusion et aux dépens des événements historiques un peu complexes et à grande portée. L'idée d'une histoire *pragmatique* était définitivement abandonnée : d'une part les hommes politiques s'exagéraient l'impuissance des gouvernés à prendre part à la direction des affaires publiques, et les gouvernés, comme nous l'avons dit, s'étaient paisiblement désistés de toute participation à ces affaires ; de l'autre côté, les historiens exagéraient les difficultés qu'ils devaient rencontrer dans leurs investigations [3]. Les archives impériales n'étaient pas aussi impénétrables qu'ils l'ont dit, ni le secret des délibérations prises dans le conseil des princes n'était aussi bien gardé ; quand même quelques documents leur eussent été refusés, la succession et la nature des faits suffit dans bien des cas pour éclairer leurs causes [4].

1. Egger. *Examen des historiens d'Auguste*, 265, 278.

2. On peut dire que la critique commence à peine pour Tacite, car ce n'est que tout récemment qu'on a entrepris de distinguer ce qui lui est personnel et ce qu'il doit à ses devanciers, de déterminer les sources où il a puisé, de décrire ses procédés d'emprunt. Pour ses rapports avec Cluvius Rufus, v. Mommsen, *Hermes*, IV, 295-325. Le nom de Tacite a trop longtemps servi à défrayer les discussions de politique contemporaine ; il n'est que temps d'entrer dans l'examen direct de son œuvre. Quelques pages excellentes de M. E. Despois (*Revue nationale*, XXIII, 101-106) auraient dû mettre fin aux éloges hyperboliques et aux colères puériles qui s'exhalent à propos des *Annales*. L'auteur a parfaitement reconnu et montré que Tacite est absolument sceptique en matière politique, mais il attribue cette indifférence à la misanthropie. Après avoir partagé cette opinion, développée avec une ardeur de conviction et une vigueur de style qui forcent d'abord l'assentiment, je m'en sépare et je crois que l'indifférence de Tacite n'est pas d'une autre nature que celle de ses contemporains ; on ne songeait pas aux questions de gouvernement : voilà tout. Le pessimisme de Tacite me paraît d'ailleurs un peu exagéré dans cet article ; Tacite a méprisé beaucoup d'hommes, et son mépris reste légitimement attaché à leur mémoire, mais pas un mot de lui ne donne à croire qu'il ait méprisé *l'homme*. Sa mélancolie est celle qu'Aristote a signalée chez tous les grands génies.

3. Dion, LIII, 19.

4. Tacite a senti (*Hist.*, I, 4) qu'il fallait montrer comment les événements se rattachent à leurs causes ; mais il ne dit pas que cet enchaînement puisse servir de base à une prévision rationnelle de l'avenir.

De plus les écrivains du second siècle, entraînés dans une évolution dont ils ne connaissaient ni la marche ni l'importance, ne pouvaient émettre des vues d'ensemble comme le firent Tite-Live, quand se fermait une période nettement définie de l'histoire, ou Paul Orose, au moment où la civilisation antique allait disparaître en laissant la place à un ordre de choses tout nouveau. L'histoire devenait donc nécessairement psychologique et dès lors se trouvait amenée à recueillir les petits faits et les détails familiers dans lesquels se dévoilent les passions et les caractères. Plutarque les a ramassés avec bonheur et racontés sans scrupules, attendu qu'il n'écrivait ses biographies des hommes célèbres que pour son plaisir et celui de quelques amis; mais Tacite ne se consolait pas de traiter des sujets que ses prédécesseurs auraient trouvés mesquins; il exprime plusieurs fois à ce propos son embarras et ses craintes[1]. Vaines en ce qui concerne la gloire de Tacite lui-même, ces craintes n'étaient pas sans fondement à l'égard des destinées de l'art qu'il avait porté si haut, car Suétone allait montrer bientôt à quoi se réduit l'histoire psychologique traitée par un esprit ordinaire et laborieux, recueillant les petits faits sans les choisir ni les ordonner.

1. *Ann.*, IV, 32. XIII, 31.



CHAPITRE XVII.

LES SCIENCES.

L'histoire nous amène, par une transition naturelle, aux sciences dont la culture prit, vers cette époque, une certaine importance. Les loisirs de la paix, le développement de la richesse, avaient déterminé un mouvement général de curiosité, et le goût des études de toutes sortes s'était répandu dans la classe moyenne. La nécessité de mettre rapidement les esprits au courant des résultats acquis dans les différentes branches des connaissances humaines, et de classer les faits recueillis depuis tant de siècles, se faisait donc impérieusement sentir : à ce besoin répondirent de nouveaux traités élémentaires, résumés qui n'ajoutaient rien à la science, mais qui la propagèrent et qui ont servi de bases aux recherches ultérieures. Dans le naufrage des lettres antiques, quelques-uns de ces manuels, sauvés par leur petit volume, ont pris une importance hors de proportion avec leur valeur réelle, en devenant les anneaux de la chaîne qui a relié les deux grandes périodes de la civilisation et préservé d'un anéantissement total les efforts des générations anciennes. Ainsi, les cinquante premières années du deuxième siècle virent éclore, sur chaque art et sur chaque science, des traités techniques[1], des commentaires, des *Institutiones*. En même temps les encyclopédies et les lexiques met-

1. On admet généralement que le Terentianus Maurus, auteur du *De litteris syllabis*, etc., est celui dont parle Martial (I. 87). Héphestion, qui fut précepteur de Lucius Verus, et dont on a un manuel de métrique grecque, doit avoir vécu sous Trajan.

taient à la portée de tous, sous une forme concise, les grands faits et les noms célèbres de la littérature et de l'histoire. Dans la foule des compilateurs qui travaillaient alors, Suétone mérite une place à part, en raison du nombre et de l'importance de ses ouvrages : la liste qu'en donne Suidas témoigne d'une érudition variée et d'une activité infatigable. De ces ouvrages presque tout a péri, mais saint Jérôme et Isidore en avaient fait heureusement passer la substance dans leurs compilations, de sorte que les fruits du travail de ce diligent explorateur de l'antiquité n'ont pas été complètement perdus, et sont venus jusqu'à nous, sans que nous sachions toujours à quel point nous lui sommes redevables. Ce goût d'érudition provoqua chez les grammairiens un redoublement d'activité [1]. Valerius Probus se signala entre tous par l'exactitude de ses recherches; il donna une base solide aux études littéraires en établissant les textes authentiques des principaux auteurs latins [2]. Mais la science du temps ne se borna pas à cette tâche utile et modeste; elle visa plus haut, et créa des méthodes : Apollonius Dyscole établit les lois philosophiques de la syntaxe et tenta de donner une forme scientifique à la grammaire [3]. Le livre de Quintilien précéda de si peu l'avénement de Nerva [4] qu'il se rattache véritablement à l'époque dont nous nous occupons. La différence des temps et des civilisations a rendu inutiles pour les nations modernes la plupart des préceptes développés dans l'*Institution oratoire*. C'est l'œuvre d'un esprit plus laborieux qu'élevé : on n'y rencontre aucune de ces vues de génie qu'un Aristote et un Cicéron jettent sur la nature de l'art et les conditions du beau. Mais une douce influence morale anime l'ouvrage d'un bout à l'autre : d'ailleurs les deux premiers livres seront toujours lus avec admiration et médités avec profit. La pédagogie, dégagée des préjugés politiques et des traditions locales qui, en Grèce, pesaient sur elle jusqu'à la fausser, apparaît ici fondée sur des vues plus larges et plus humaines, qu'avaient développées les stoïciens. Le livre de Quintilien en offre le premier traité méthodique, et par son double caractère d'universalité et d'utilité pratique, il mérite d'être rangé au nombre des plus belles productions du génie romain.

Le goût de vulgarisation que nous avons signalé se marque

1. Velius Longus est de cette époque.
2. Suét., *Illust. gramm.*, 24. Cf. Pauli, *Real-Encycl.*, VI, p. 59.
3. Egger, *Apollonius Dyscole*, 236, 246.
4. En 95.

surtout dans les sciences exactes et dans les sciences naturelles. Dans les *Mathématiques* nous trouvons d'abord le pythagoricien Nicomaque de Gérasa, auteur d'une Ἀριθμητικὴ Εἰσαγωγή qui est plutôt un traité spéculatif sur les nombres qu'un ouvrage pratique [1]. Mais son influence dans les âges suivants fut considérable puisque l'*Arithmétique* de Boèce n'est qu'une traduction libre et paraphrasée de Nicomaque [2]. Les « Notions mathématiques utiles pour la lecture de Platon, » composées vers le même temps par Théon de Smyrne [3], n'offrent dans la partie *arithmétique* que des vues philosophiques analogues à celles qui constituent le fond de l'ouvrage de Nicomaque. Ces spéculations transcendantes, inspirées par des conceptions étrangères à l'esprit mathématique, ont eu cependant une action réelle, quoiqu'indirecte, sur le développement de la science, en entretenant l'ardeur des recherches et en faisant découvrir quelques propriétés intéressantes des nombres [4]. Les livres sur le *Calcul des Cordes*, qu'avait composés Ménélaus [5], ont péri : en revanche nous avons ses trois livres de *Sphériques*. La première proposition du troisième livre était le fondement de la résolution des triangles sphériques chez les anciens [6] et elle a servi aux Arabes pour l'élaboration de leurs théories astronomiques. Mais les mathématiques ne furent guère cultivées sous Trajan qu'en vue de leurs applications. La science moderne trouve peu de chose à recueillir dans les écrits des *Agrimensores*, bien que plusieurs des artifices qu'ils employaient pour résoudre les problèmes de leur art aient paru dignes d'étude à un maître [7]. Les progrès de l'architecture à la même époque supposent une connaissance assez avancée de la géométrie et de la mécanique. Les ingénieurs ont relevé quelques bonnes re-

1. Une lettre de Pline, VI, 33, montre que dans la pratique on calculait avec des jetons.

2. Th.-H. Martin, *Rev. Arch.*, anc. série, XIII, 511.

3. Th.-H. Martin, *Theonis Smyrnaei liber de Astronomia*, 1849, p. 11. Ptolemaeo....... item Smyrnaeus fuit aut coaevus aut paulo anterior. On connaît un buste de ce personnage (Visconti, *Icon. Gr.* Pl. XIX).

4. Archytas, pythagoricien *latin* auquel Boèce emprunta l'*Abacus*, origine de notre système de numération écrite, fut sans doute contemporain de Nicomaque et de Théon.

5. Interlocuteur du dialogue de Plutarque sur la *Face de la Lune*.

6. Delambre, *Histoire de l'Astronomie ancienne*, I, 245.

7. Biot, *Journal des Savants*, 1849, p. 247. Il faut remarquer d'ailleurs que ces artifices se trouvent déjà consignés dans le περὶ διόπτρας d'Héron, composé un siècle avant notre ère. Th.-H. Martin, *Recherches sur Héron*, 163-176.

marques dans les recherches hydrodynamiques de Frontin [1]. Enfin l'art militaire eut aussi ses traités didactiques [2].

La partie de l'ouvrage de Théon consacrée à l'*Astronomie* n'offre que des vues spéculatives qui ont peu servi au progrès de la science [3]. On cite des observations astronomiques faites par Ménélaus, la première année du règne de Trajan [4]. Peut-être Agrippa de Bithynie [5] vivait-il encore, peut-être aussi le Théon dont Ptolémée relate quatre observations faites sous Adrien [6] avait-il commencé ses investigations dans le ciel. Mais la création de la *Géographie Mathématique*, la plus belle application de l'astronomie, appartient bien au règne de Trajan. Hipparque avait senti la nécessité de rattacher la géographie à l'astronomie, et montré comment l'observation du ciel permettait de fixer la position des lieux sur la terre. Il mesura, dans quelques villes, la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon [7], égale à la latitude, et il expliqua comment on pouvait déterminer les longitudes par l'observation des éclipses de lune [8], mais ni lui ni ses successeurs ne songèrent à utiliser ces vues fécondes. Personne ne recueillit les éléments constitutifs d'une bonne carte du monde connu avant Marin de Tyr, prédécesseur immédiat de Ptolémée, qui vécut à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième. Ce géographe s'attacha à donner la position de chaque lieu par sa latitude et sa longitude. Les observations directes étant presque toujours impossibles dans ce temps-là [9], Marin compulsa tout ce que les anciens géographes avaient écrit. Il y joignit la lecture d'un grand nombre de relations de voyages anciennes et modernes, discuta toutes les valeurs numériques qu'il en dédui-

1. Bossut, *Traité d'Hydrodynamique*, disc. préliminaire, pp. IV et V. « On lui doit (à Frontin) les premières notions de la théorie du mouvement des fluides. » Dans l'art de conduire les eaux il fit « des observations vraies, » bien qu'on ne trouve aucune précision géométrique dans ses résultats, et qu'il ait ignoré la loi des vitesses.

2. Celui d'Hygin.

3. Biot, *Journal des Savants*, 1850, p. 196.

4. Ptol., *Syntax*. VII, 3.

5. Ptol., *Syntax*. *ibid.*

6. *Syntax*. IX, 95, X, 1 et 2. — Letronne a prouvé que Cléomède, auteur de la théorie circulaire des corps célestes, ne peut avoir écrit qu'après Ptolémée. *Journal des Savants*, 1821, p. 712.

7. Ptolémée, *Geogr.*, 1, 4, § 2.

8. Strabon, I, 12.

9. Les instruments étaient alors si imparfaits que Strabon accordait moins de confiance à leurs indications qu'aux documents fournis par les voyageurs, II, 1, 11.

sait, et construisit sur ces données une carte accompagnée d'un ouvrage auquel il donna le titre modeste de *Correction de la Carte géographique* [1]. A mesure que le temps lui apportait des renseignements plus exacts, que l'étude lui suggérait des corrections, il donnait une nouvelle édition de son livre, et ne cessa de l'améliorer jusqu'au jour où la mort le surprit au milieu de ce travail immense et pénible. Malgré ce zèle opiniâtre et cette vigilance toujours éveillée, Marin ne laissait pas un ouvrage complétement satisfaisant. Son esprit paraît avoir été plus laborieux que méthodique. Ainsi, il avait dispersé à divers endroits de la Διόρθωσις les indications relatives à un même lieu, ce qui rendait l'usage de ce livre fort difficile et avait même entraîné l'auteur dans plusieurs fautes. Il avait adopté pour la longueur du degré une valeur fausse. Enfin, ayant fait choix d'un mauvais mode de projection, il donnait inexactement la figure de la terre. Le travail de Ptolémée ne consista guère qu'à améliorer le livre de Marin en y introduisant quelques corrections et en y ajoutant ce qui lui manquait sous le rapport de l'ordre et de la méthode : les vues générales de Marin furent conservées. Ici comme ailleurs, Ptolémée, doué d'une grande érudition et d'une activité prodigieuse, n'a guère été que le diligent metteur en œuvre des résultats trouvés par les vrais investigateurs de la science antique. On peut donc affirmer que sans les travaux de Marin la γεωγραφικὴ Ὑφήγησις n'existerait pas; quand on songe à l'importance capitale de cet ouvrage et à tout le profit qu'en ont tiré les voyageurs jusqu'à l'époque où fut découvert le Nouveau-Monde, on sent vivement le service que nous a rendu Marin de Tyr, et la reconnaissance qui lui est légitimement due [2].

1. Διόρθωσις τοῦ γεωγραφικοῦ πίνακος. Ptol., I, 6, § 1. Nous ne connaissons Marin de Tyr et son œuvre que par Ptolémée. Les passages, fort difficiles, relatifs à Marin ont été traduits par Letronne, *Journal des Savants*, 1831, pp. 239-248, 305-314.

2. Outre la traduction fragmentaire de Letronne, il faut lire Gosselin, *Recherches sur le système géographique des anciens*, II, 31-74. Il rend justice à Marin, mais en faisant porter sur Ptolémée une accusation absolument imméritée. « C'est en s'appropriant l'ouvrage de cet auteur, en le présentant sous une forme plus ordonnée, plus rapide et plus imposante, que Ptolémée a *usurpé* une partie de cette grande célébrité qu'il a conservée jusqu'à nous. C'est ce *larcin* qui a fait croire pendant plus de quinze siècles qu'on lui devait toutes les connaissances accumulées dans son livre, tandis qu'elles ne sont dues qu'aux recherches de Marin. Il est donc juste de détruire une erreur trop longtemps accréditée, et de rendre à la mémoire de cet homme laborieux la portion de gloire qu'il s'est acquise par ses utiles et pénibles travaux. » Ptolémée n'a rien dé-

Le règne de Trajan est encore une époque remarquable dans l'histoire de la médecine. En premier lieu, la pratique de l'art médical fit nécessairement des progrès considérables au milieu d'une civilisation aussi avancée, et dans les conditions variées de la vie romaine. Dans toutes les grandes villes exerçaient des spécialistes dont les observations avaient éclairé la structure et les relations des organes : le commencement du second siècle marque en effet une renaissance de l'anatomie [1]. Mais il y a ici une observation plus importante à faire. A cette époque, où florissaient les maîtres dont Galien allait recueillir, discuter et résumer les enseignements, les systèmes avaient à peu près achevé de se formuler et ils se heurtaient avec une animation et une vivacité dont l'écho est resté dans les ouvrages du médecin de Pergame. Dogmatiques et pneumatiques, éclectiques et méthodiques se disputaient avec un zèle ardent. La victoire resta au méthodisme qui reçut sa constitution définitive au milieu de cette mêlée. Créé par Thémison [2] au commencement du premier siècle, compromis sous Néron par le charlatanisme de Thessalus, ce système prit dans les mains de Soranus une dignité et une valeur qu'il ne devait plus perdre et qui lui assurèrent un prestige de plusieurs siècles. Il survécut, en effet, aux attaques passionnées que lui avaient portées Galien, et il se perpétua sous la forme que Soranus lui avait donnée. Au sixième siècle, Cassiodore [3] recommande aux moines l'étude de Caelius Aurelianus, et l'on sait que les livres de ce médecin latin ne sont que la traduction ou la paraphrase des ouvrages de Soranus. En outre M. Daremberg a mis hors de doute un des faits les plus intéressants de l'histoire des sciences au moyen âge, à savoir l'esprit exclusivement méthodique de l'école de Salerne jusqu'au XI[e] siècle où elle connut Galien par les

robé et nous ne connaissons Marin que par les extraits qu'il en a loyalement donnés.

1. Le résultat le plus marquant de cette renaissance, dont Galien (éd. Kühn, V, p. 650) fait honneur à Marinus, est le petit traité de Rufus d'Ephèse. Peut-être ce Marinus est-il celui qui guérit Pline, *Ep. ad Traj.* 11. Le chirurgien le plus célèbre de Rome était Héliodore, Juvén. VI, 273. Criton, médecin de Trajan, qui l'accompagna dans la guerre Dacique, avait composé un traité de matière médicale Περὶ τῶν ἁπλῶν φαρμάκων et un autre sur les cosmétiques, résumant tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur ces deux sujets. Asclépiade le Jeune, ou Pharmacion, est du même temps.

2. Ne pas le confondre avec un Thémison nommé par Juvénal, X, 221.

3. *De inst. divin. litter.* c. 31.

Arabes. Les écrits de Soranus, traduits par Caelius Aurelianus, remaniés par les professeurs de l'école[1], défrayèrent seuls l'enseignement pendant cette première période qui a reçu le nom de *néo-latine* [2]. Ainsi un contemporain de Trajan a été l'initiateur et le maître de l'éducation médicale en Europe pendant des siècles; les observations, les études faites à l'époque qui nous occupe ont, durant une longue suite d'années, servi au soulagement d'un grand nombre d'hommes ou soutenu leurs espérances.

Malheureusement, nous devons faire remarquer qu'à côté de ces efforts pour acquérir et propager les vérités scientifiques, l'ignorance et la superstition multipliaient les idées fausses et dangereuses. Le deuxième siècle est pour l'astrologie une époque florissante; c'est alors qu'on rencontre sur les monuments les plus nombreuses représentations du *thème natal* [3]. Au moment où paraissent les éditions les plus soignées de la Διόρθωσις de Marin, la géographie romanesque inspire une quantité de livres mensongers et puérils [4], et dans le temps même où l'anatomie révèle ses secrets à des investigations médicales mieux dirigées, Elien rassemble les détails fabuleux donnés par divers auteurs sur les animaux peu connus; il ajoute de nouveaux contes à ceux dont ses devanciers s'étaient faits les garants, et il donne un corps à cette zoologie fantastique dont s'amusera ou s'effraiera le moyen âge. La critique scientifique ne peut, en effet, commencer qu'après la création des méthodes, et les anciens n'ont atteint la vérité que par des conjectures heureuses, ou par la voie lente et détournée de l'érudition, qui transmet le vrai en le laissant mêlé d'erreurs. Mais cette faveur même que rencontraient les traités de fausse science est un nouveau témoignage de l'esprit de curiosité que nous avons signalé.

L'extension du commerce de la librairie et la fondation de nombreuses bibliothèques en sont encore les indices et les résultats. Au temps de Cicéron [5] il fallait, pour faire entrer un ouvrage dans sa bibliothèque, l'emprunter à l'auteur et le faire transcrire. Atticus, qui comptait parmi ses gens d'excellents

1. Le *Passionarius*, composé vers 1040, est encore une traduction latine de Soranus.

2. Littré, *Etudes sur les barbares et le moyen âge*, 241-280.

3. Letronne, *Observations sur les représentations zodiacales*.

4. Chassang, *Histoire du Roman*, chapitre VI : Romans sur la géographie pendant l'époque des Antonins.

5. V. Boissier, *Atticus, éditeur de Cicéron* (Revue Archéologique. Nouvelle série, VII, 96).

copistes formés par lui, publia les ouvrages de Cicéron, mais c'était là une spéculation particulière qui ne paraît pas avoir été imitée immédiatement. Les libraires du Forum ne vendaient que des débris de bibliothèque, composés suivant le hasard ou le goût particulier des premiers possesseurs : nulle part on n'était sûr de trouver un livre au moment où il paraissait. Sous Auguste, les choses ont déjà changé. Les frères Sosies, éditeurs d'Horace, exercent une industrie spéciale et sont toujours prêts à satisfaire les demandes d'un public avide et curieux de nouveautés. Un siècle après, nous voyons Tryphon, l'éditeur de Quintilien et de Martial, en relation d'amitié avec les écrivains dont il publie les ouvrages, leur donnant des conseils, leur suggérant des corrections, et stimulant leur activité quand le livre annoncé se fait trop attendre. Il nous donne assez bien l'idée de l'éditeur moderne, de même que l'impatience des lecteurs nous révèle une société analogue à celle au milieu de laquelle nous vivons, où le livre devient aussi nécessaire à la vie que les aliments. L'industrie de ceux qui se chargeaient de satisfaire cet impérieux besoin, ressenti dans les provinces comme à Rome, était d'ailleurs largement rémunératrice. Aucune relation d'intérêt n'existait entre les auteurs et les libraires [1]; aucune loi ne garantissait la propriété intellectuelle, de sorte que les libraires seuls bénéficiaient de la vente des livres : Tryphon tirait des *Epigrammes* de Martial un profit de 100 pour 100 [2]. Malgré ces prix élevés, les particuliers se composaient de riches bibliothèques. Ainsi M. Mettius Epaphroditus, sous Nerva, réunit trente mille volumes, bien choisis et des plus rares [3]. Généralement, les heureux possesseurs de ces richesses en laissaient aux curieux le libre accès : d'autres hommes de lettres, allant plus loin, fondèrent des bibliothèques publiques qu'ils dotèrent de rentes destinées à leur entretien et à leur accroissement régulier [4]. Depuis

1. Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité* (Bulletin de Techener, 1839, p. 1061).

2. Martial, XIII, 3. Martial nomme quatre libraires : Secundus (I, 2), Atrectus (I, 117), Q. Pollius Valerianus (I, 113), Tryphon (IV, 71, XIII, 3). Les boutiques des libraires, au deuxième siècle, étaient principalement dans l'*Argiletum* (Martial, I, 118) et au *Vicus sandalarius* (Galien, *de libris suis*, IV, p. 361. A. Gell., XVIII, 4).

3. Suidas, sub v°. On a une statue de ce personnage (Visconti, *Icon. Gr.* Pl. XXXI).

4. Pline donna à la ville de Côme une bibliothèque publique dont la construction ne coûta pas moins d'un million de sesterces (200,000 fr.), et il affecta à l'entretien (*tutela*) de sa fondation un capital de 100,000 sester-

longtemps, les empereurs avaient pris souci de ces établissements indispensables à l'élaboration et à la diffusion de la science. Trajan ne manqua pas à ce noble devoir : aux grands dépôts publics institués par ses prédécesseurs il ajouta la *bibliotheca Ulpiana,* logée sur le Forum, dans deux bâtiments symétriques qui formaient les limites de la petite place au centre de laquelle la colonne était érigée. L'un renfermait sans doute les livres grecs, et l'autre les livres latins [1].

Tels sont les grands traits du tableau de la littérature et des sciences sous le règne de Trajan. Si nous le mettons en regard de celui qu'elles présentaient sous Auguste, leur affaiblissement saute aux yeux ; il n'est pas moins frappant quand on compare l'ensemble des œuvres produites à un siècle et demi d'intervalle que quand on considère ces œuvres une à une. Après la bataille d'Actium, la littérature latine se trouve portée, par le cours régulier de son progrès, au terme du mouvement ascendant qui caractérisait son développement depuis deux cents ans. Chaque genre constitué, perfectionné par une série ininterrompue d'efforts, a reçu de quelques esprits d'élite une forme définitive, et s'est empreint du génie national qui donne à tous les ouvrages composés à ce moment heureux une profonde et saisissable unité. En même temps que se formait cet accord, tous les pouvoirs, originairement indépendants, que la démocratie romaine avait créés, viennent se réunir sur la tête d'Auguste, qui saisit habilement la marche de cette double convergence et, liant les lettres à la politique, forme du tout un système au centre duquel il se place ; système qui semble graviter autour de lui et qui prend son nom. A sa mort, ce système se désunit. Lente et longtemps inaperçue, la dissociation devient visible sous Trajan. Le principat consolidé se développe indépendamment du régime intellectuel contemporain. Les œuvres de l'esprit ne sont plus inspirées par une idée générale, ni déterminées par un courant commun d'opinion. Elles naissent, brillent ou avortent au hasard des circonstances ou des vocations peu décidées auxquelles ont obéi des écrivains cherchant péniblement leur voie. Ici on constate un retour vers le passé, et là des essais d'innovation ; des efforts sincères pour arriver à la précision scientifique se manifestent à côté

ces (20,000 fr.). Mommsen, inscript. n° 4 et p. 86 de la traduction. Cf. p. 75- V. Heuzey (Rev. Arch., nouvelle série, VI, 322), sur une inscription relative à une bibliothèque publique fondée à Dyrrachium, sous le règne de Trajan.

1. A. Gell., XI, 17. Vopisc, *Prob.* 2.

de l'adhésion la moins réfléchie aux superstitions et aux récits colportés par l'ignorance ou la mauvaise foi ; le goût de l'érudition règne en même temps que celui du roman. Bref, cette période présente tous les caractères d'une époque de transition. Mais l'état régulier qu'on attendait à l'issue de cette période ne s'étant pas établi, par des causes dont la recherche n'appartient point à mon sujet, la transition devint une crise, dans laquelle la littérature latine a péri.

CHAPITRE XVIII.

LES ARTS.

Voici encore un chapitre qui, faute de documents assez nombreux et assez positifs, sera nécessairement très-incomplet. Que dire, par exemple, de la MUSIQUE au deuxième siècle? On sait combien l'histoire de cet art chez les anciens est obscure, même aux époques pour lesquelles le nombre des témoignages écrits est le plus abondant. Les auteurs où l'on pourrait puiser des connaissances à cet égard sont des philosophes qui dissertent à perte de vue sur les principes de la musique et sur l'influence qu'elle peut exercer sur les mœurs. Mais à l'égard de ce dernier point qui, traité avec précision et appuyé d'exemples, fournirait des éléments intéressants à l'histoire générale, on ne faisait au second siècle que répéter et commenter ce qu'avaient dit les anciens sages, attendu que, de l'aveu même de Plutarque[1], la musique d'éducation n'avait laissé aucun souvenir, et on ne concevait même pas ce qu'elle avait pu être au moment où elle florissait. Chaque addition de cordes à la lyre, chaque effort des musiciens pour donner à leurs auditeurs un plaisir plus intime et plus vif, avait provoqué les plaintes déclamatoires des philosophes contre la témérité des novateurs et la mollesse des nouvelles générations qui dédaignaient la belle simplicité et la gravité majestueuse de la musique primitive, et se laissaient aller aux séductions d'un art plus riche et aux émotions produites par le génie plus hardi des artistes. Plutarque a repris, pour son compte, les antiques do-

1. Plutarch., *de Music.*, 27.

léances, et fait consciencieusement l'éloge de cette musique que personne ne connaissait[1]. Depuis longtemps, les musiciens ne tenaient aucun compte de ces anathèmes rebattus cent fois. S'émancipant de la tutelle des mathématiciens comme de celle des pédagogues, ils écoutèrent enfin leurs inspirations, étudièrent par eux-mêmes les conditions et les ressources de leur art, et ne prirent pour guide que le public dont ils épièrent les impressions et dont ils suivirent docilement le goût. La musique grecque fit ainsi des progrès rapides, surtout dans la partie instrumentale, et elle était déjà bien riche et bien variée quand Rome et tout le cortége des peuples qu'elle avait vaincus et civilisés, auxquels elle avait fait partager son goût récent et passionné pour les arts, vinrent grossir les rangs du public grec. Pour émouvoir et ravir ces foules immenses, il fallut recourir à des moyens d'action plus puissants, et l'effort des compositeurs se concentra sur la production d'effets capables d'impressionner les masses. Plutarque nous apprend que de son temps, tous ceux qui s'occupaient de musique se tournaient vers la musique de théâtre[2]. C'est la seule notion utile que renferme son livre, mais elle est précieuse à recueillir, et s'accorde bien avec ce que nous apprennent d'autres témoignages. Pylade se vantait de l'heureux complément qu'il avait apporté au jeu un peu froid de l'ancienne pantomime par l'addition de la musique instrumentale et chorale [3], et en effet le nombre des choristes du *canticum* s'était tellement accru qu'ils se répandaient jusque sur la *cavea* et qu'au dire de Senèque on comptait, de son temps, plus de chanteurs que de spectateurs au temps passé[4]. Le nombre des instrumentistes augmenta nécessairement en même temps que celui des chanteurs, et il fallut même employer des instruments plus puissants et plus sonores. L'orgue, considéré jusque là comme une curiosité scientifique, devint un élément nécessaire de la nouvelle musique. Suétone[5] nous apprend que Néron en avait étudié les effets et qu'il projetait de le faire entendre au théâtre. Bien qu'il n'ait pas eu le temps d'exécuter son dessein, son nom resta associé dans le souvenir des Romains à l'histoire de cet instrument. Un orgue est figuré sur des médaillons contorniates à l'effigie de Néron, et la même représentation accompagne

1. V. les notes de M. Jullien dans la traduction des *Œuvres morales* de M. Bétoland.
2. Plutarch., *De Music.*, 27.
3. Macrob., *Saturnal.*, II, 7.
4. Senec., *Ep.*, 84.
5. Suét., *Nero*, 41 et 54.

quelques contorniates de Trajan[1]. Bien que ces monuments n'aient été fabriqués que vers le règne de Valentinien III, on ne saurait leur refuser une certaine valeur historique en ce qui concerne le détail des arts et des jeux sous le haut empire, et il n'est peut-être pas trop hardi d'interpréter ce double fait numismatique en supposant que le projet conçu par Néron trouva son exécution sous Trajan.

Les concours de musique, inaugurés par Néron, furent systématisés par Domitien et devinrent partie intégrante des fêtes de Jupiter Capitolin et de Minerve. Domitien fonda un prix pour ceux qui chantaient en s'accompagnant de la cithare, un autre pour ceux qui accompagnaient les chœurs avec cet instrument et un troisième enfin pour ceux qui jouaient de la cithare sans chanter[2]. Des prix furent ajoutés dans la suite pour les joueurs de flûte[3]. L'audition des morceaux composés en vue du concours et exécutés par les concurrents avait lieu dans l'Odéon, théâtre circulaire contenant dix à onze mille places, que Domitien fit construire[4], mais qui probablement ne fut terminé que sous Trajan puisqu'on lui a rapporté l'honneur de l'avoir fondé[5].

Les progrès de la musique dramatique et instrumentale caractérisent donc particulièrement cette phase de l'histoire de l'art. La musique religieuse ne dut subir aucune modification, car le nombre et l'emploi des instruments et des voix était soumis depuis longtemps à des règles dont on n'aurait pas cru pouvoir s'affranchir sans impiété[6]. Quant à la musique de chambre, sa vogue, au commencement du second siècle, devint plus grande que jamais. A défaut de témoignages directs, l'activité littéraire des poètes lyriques pourrait être invoquée pour montrer à quel point ce genre de musique était en faveur, car il est reconnu aujourd'hui que les Odes d'Horace, aussi bien que celles de ses imitateurs, furent composées en vue du chant, et effectivement mises en musique et chantées[7]. Mais Pline lui-même nous parle d'accompagnements de cithare pour ses hendécasyllabes[8]. En Grèce[9] comme en Italie[10]

1. Sabatier, *Médaillons contorniates*, pl. X.
2. Suét., *Domit.*, 4. — 3. *Corp. Insc. Gr.* 1720.
4. Suét., *Domit.*, 5. Eutrop., VIII, 15.
5. Pausanias, V, 12.
6. Les chants d'église des premiers chrétiens sont mentionnés par Pline. *Ep. ad Traj.*, 96.
7. O. Jahn, *Wie wurden die Oden des Horatius vorgetragen?* (*Hermes* vol. II, p. 418).
8. *Ep.*, VII, 4.
9. Plutarch., *Quaest. Conviv.*, VII, 8. — 10. Plin., *Ep.*, I, 15; IX, 7.

la musique était désormais une partie essentielle de tout banquet et du repas même le plus simple. A l'époque dont nous nous occupons, cet art devint, pour les femmes de condition libre et de mœurs honnêtes, un passe-temps permis : elles purent donner, par leur talent, un nouvel attrait aux réunions de famille et de société. Il semble qu'au temps d'Auguste les bienséances ne l'auraient pas souffert : les maîtresses d'Horace qui chantaient ses poèmes en s'accompagnant de la lyre ou de la cithare, Lydie, Chloé[1], sont des courtisanes habiles à saisir un moyen d'attirer, par l'attrait d'un plaisir plus délicat et plus raffiné, des oisifs et des artistes. Mais cent ans plus tard, la musique entre dans l'éducation des jeunes filles[2]; la femme de Pline chantait les vers de son mari en s'accompagnant de la lyre[3]. Il n'y a pas à s'étonner de ce changement de mœurs qui se lie d'une façon toute naturelle à l'établissement des salons où nous avons vu les femmes prendre part à des discussions littéraires et philosophiques; le droit, pour elles, de manifester leur talent musical n'est après tout qu'un effet et un signe de l'indépendance qu'elles acquéraient dans les mœurs et dans la loi.

Sur la PEINTURE au second siècle, nous avons encore moins de renseignements que sur la musique. Toutes les œuvres de cette époque ont péri; quelques noms propres conservés par hasard ne nous apprennent que bien peu de chose. On peut croire que si un artiste eût manifesté quelques éclairs de génie, ou donné les preuves d'un talent véritable, les écrivains contemporains ou postérieurs ne l'auraient pas absolument passé sous silence. Mais il semble qu'en ce moment la peinture fût devenue un passe-temps de *dilettanti* ou un gagne-pain pour des barbouilleurs de métier. Parmi les amateurs il faut ranger Hadrien qui du reste avait des prétentions de connaisseur en tous les genres, et discutant un jour avec Apollodore, en présence de Trajan, une question d'architecture, reçut de son interlocuteur l'avis, peu charitable et peu ménagé « d'aller peindre ses citrouilles[4], » paroles dures, et probablement méritées, qu'Apollodore paya de sa vie quand le méchant peintre fut devenu le maître du monde. Cette anecdote nous apprend qu'Hadrien, si on veut à toute force le considérer comme artiste, doit être classé au nombre des *Rhopographes*. Un autre amateur, Publius, possesseur de la chienne

1. *Carm.* II, 11, 22; III, 9, 10.
2. Stat., *Silv.*, III, 5, 64.
3. *Ep.* IV, 9.
4. Dion, LXIX, 4.

Issa, fit de cette bête un portrait qui décelait un talent véritable, si les éloges de Martial sont sincères[1]; mais la chienne, en cette même pièce, est louée avec une effusion telle que le petit poème est visiblement un appel, finement tourné d'ailleurs, à la générosité de Publius flatté dans ses deux passions: il n'y a rien ici pour l'histoire de l'art. Dans le même temps, Artémidore abordait la grande peinture[2], mais il manquait le succès en choisissant des sujets peu appropriés à son tempérament. Après ces trois personnages, vient la foule innombrable des faiseurs de portraits à la douzaine[3], des brosseurs de naufrages pour tableaux votifs[4]. Ils pouvaient aussi gagner quelqu'argent en faisant des copies, par exemple pour les libraires qui vendaient, enrichi du portrait de l'auteur, tout exemplaire soigné d'un classique[5]. D'autres fois ils travaillaient pour d'opulents amis des lettres qui voulaient décorer leurs bibliothèques avec les portraits des écrivains célèbres. Ainsi Pline écrit à un habitant de Pavie de faire copier, pour un amateur de ses amis, les portraits de Cornelius Nepos et de Titius Severus sur les originaux conservés dans la ville, en exigeant du peintre chargé de ces copies une exactitude scrupuleuse : qu'il se garde bien de rien changer à son modèle, même pour l'embellir[6]. On poussait loin, en effet, le respect de la peinture ancienne, jusqu'à ne plus aimer que l'archaïque, comme il arrive à toutes les époques où la force d'invention et d'exécution diminue. On se passionnait pour les écoles primitives; quelques amateurs ne faisaient cas que des monochrômes de Polygnote et d'Aglaophon[7]. Comme preuve du goût très-général alors pour cettte branche de l'art, et pour montrer à quel point était répandue la connaissance des diverses écoles, on peut invoquer les nombreuses comparaisons que Quintilien y va chercher pour caractériser les génies oratoires et les œuvres d'éloquence. On sent que la langue de la critique d'art est faite, et que ses jugements sont familiers à tous les esprits[8]. Le goût du public pour les descriptions et les

1. *Epigr.*, I, 109.
2. *Epigr.*, V, 40.
3. Juvénal, IX, 145.
4. *Id.* XII, 29: Pictores quis nescit ab Iside pasci.
5. Martial, XIV, 186.
6. Plin. *Ep.*, IV, 28.
7. Quintil., XII. 10.
8. D'ailleurs cette critique ne raisonnait pas toujours mal, à en juger par cette remarque de Pline (*Ep.* IV, 28) qu'une bonne copie est, à certains égards, plus difficile à exécuter qu'un bon tableau, opinion beaucoup moins paradoxale qu'elle ne le semble au premier abord.

critiques de tableaux alla même si loin qu'on vit naître, vers ce temps-là, un nouveau genre littéraire : des catalogues raisonnés de galeries réelles ou fictives, dont les *Imagines* de Philostrate sont un specimen bien connu [1].

Pour L'ARCHITECTURE, le règne de Trajan fut une époque de puissance et d'éclat. Bien que presque tous les monuments alors édifiés soient détruits, l'étude de ceux qui restent, et la distribution intérieure de ceux dont les fondations subsistent, distribution facile à reconnaître, en plusieurs cas, quand on fouille le sol à une faible profondeur, permettent de porter un jugement sur le goût général de l'époque et les principes qui dirigèrent les artistes contemporains.

On l'a dit [2] avec une part de vérité : ce qu'on appelle l'architecture romaine n'est que de l'architecture grecque de décadence. Mais ce sévère arrêt n'est applicable qu'aux édifices élevés en vue d'un usage commun aux deux peuples, ou empruntés par Rome à la Grèce : temples, théâtres ou gymnases, édifices dont la forme, l'aménagement intérieur, le caractère, l'ornementation étaient depuis longtemps réglés dans les moindres détails, et dont les types nombreux, tant de fois étudiés, ne laissaient plus d'issue à l'originalité créatrice, et ne pouvaient plus être modifiés que par des combinaisons nouvelles d'éléments traditionnels, combinaisons presque fatalement malheureuses puisque les meilleures, et les meilleures après celles-ci, déjà moins bonnes, avaient été réalisées. Mais à Rome, où les architectes grecs et asiatiques se trouvèrent en face de besoins nouveaux et d'idées particulières pour la satisfaction et l'expression desquelles leur tradition était muette et leur doctrine insuffisante, ils retrouvèrent les facultés créatrices dont le développement était étouffé ou paralysé sur le sol natal : ils dépouillèrent le faux goût, le sentiment maniéré et mesquin qui déparaient les monuments élevés par eux dans leur pays, et ils donnèrent à l'arc de triomphe et à la basilique la solidité, la hardiesse et l'harmonie sévère qui caractérisent le génie littéraire du peuple pour lequel ils travaillaient. Au service de la pensée romaine, ils se sont montrés virils, austères et forts comme les Romains pour qui et chez qui ils ont bâti.

1. V. Matz. *De imaginibus Philostratorum*. Bonnae, 1867, p. 8. La sophistique pénétra vite dans ces petites compositions. Elien (*Hist. Var.*, III, 1) et Himerius (Or. XXV, 1) mettent déjà le talent du descripteur de tableaux au même niveau que celui de l'artiste. D'après M. Matz, Nicostrate serait l'inventeur de l'ἔκφρασις.

2. E. Guillaume. *Temple d'Auguste à Ancyre*, p. 18.

Ainsi l'architecture du règne de Trajan est grecque, si l'on n'a égard qu'à la patrie des maîtres : l'empereur lui-même nous apprend qu'il faisait venir de l'Orient les artistes auxquels il devait confier le plan et l'exécution des travaux immenses qu'il projetait [1]. Mais elle est romaine si, comme il est juste, on ne s'attache pour la définir qu'à son esprit général, à l'espèce des monuments qu'elle a laissés sur le sol italique, au caractère des sculptures conçues en vue de la décorer. Depuis Néron, l'architecture romaine offrait deux particularités caractéristiques : l'énormité des proportions et l'emploi de substances rares et précieuses. Cet emploi fut continué sous Trajan, quand il ne devenait pas une prodigalité ruineuse. Ainsi Pline charge l'architecte Mustius de se procurer des marbres pour le revêtement des parois du temple qu'il veut agrandir [2]; les colonnes intérieures de la basilique Ulpienne sont en granit dur d'Egypte, et celles qui formaient le portique du côté du Forum étaient en marbre jaune de Numidie. Mais par un retour au bon goût, les proportions colossales furent abandonnées, au moins pour les édifices d'Italie. Leurs dimensions n'excèdent pas les limites de l'utile et du beau. La longueur considérable du pont du Danube, la hauteur extraordinaire du pont d'Alcantara furent commandées par des conditions topographiques. En Orient seulement, je retrouve un de ces édifices immenses qu'affectionnait la génération précédente : c'est le tombeau célèbre de Pétra, dont la construction, à en juger par la perfection du travail, remonte au commencement du deuxième siècle, et dès lors dut suivre presque immédiatement la conquête de l'Arabie par Cornelius Palma. Ce monument gigantesque, dont les dimensions le cèdent à peine à celles de l'Arc de l'Etoile à Paris, offre deux étages : le premier, consacré proprement à la sépulture, présente l'aspect d'un temple hexastyle; au-dessus s'élève un édifice semi-circulaire, sorte de temple monoptère flanqué de colonnes qui supportent l'entablement général. L'histoire de l'art n'offre rien d'analogue à cette combinaison hardie de deux temples superposés, jusqu'au XVIe siècle où Bramante suspendit une coupole au-dessus de l'immense basilique de Saint-Pierre [3].

Trajan fit peu construire au début de son règne. Les profu-

1. Plin., *Ep.*, *ad Traj.*, 40.
2. Plin., *Ep.*, IX, 39.
3. Hittorf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, nouvelle série, XXV, 2e partie.

sions monumentales de Néron, celles des Flaviens, de Domitien surtout, avaient épuisé le trésor public. En l'an 100, Pline loue chez l'empereur sa réserve à entreprendre des bâtiments nouveaux, et sa diligence à conserver les anciens [1]. Douze ans plus tard, Trajan ne méritait plus les mêmes éloges, mais comme nous l'avons fait remarquer, les grandes constructions du Forum ne furent entreprises que quand plusieurs années de bon gouvernement avaient constitué de bonnes finances, et que la guerre heureuse faite aux Daces avait fait affluer dans le trésor public des ressources considérables. La même remarque s'applique à l'arc d'Ancône, contemporain de la guerre des Parthes, et aux deux arcs placés sur la *Via Appia*, l'un à Rome [2], l'autre à Bénévent, à la même époque et après que le pavage de la route, partie utile du travail, était terminé.

Parmi les architectes de ce temps dont les noms nous ont été conservés, on cite C. Julius Lacer, l'auteur du pont d'Alcantara et du temple voisin [3]; Rabirius, à qui étaient dues la plupart des grandes constructions du règne de Domitien [4]; Mustius, dont Pline loue la science et le goût, et qu'il chargea de reconstruire et d'agrandir un temple de Cérès dans l'une de ses terres [5]. C'est peut-être ce même Mustius qui avait donné les plans des belles *villas* du Laurentin et de la Toscane dont nous aurons à parler tout à l'heure. Mais le plus grand de tous ces artistes est Apollodore de Damas qui, après s'être montré dans la guerre Dacique un ingénieur militaire habile et résolu, révéla les facultés puissantes et les dons brillants du génie architectonique dans le plan du *Forum Trajanum,* dans les immenses travaux préparatoires que ce plan rendit nécessaires, dans le dessin correct, l'exécution soignée, l'achèvement rapide des monuments projetés.

Nous avons déjà indiqué ces monuments : Arc de triomphe à l'entrée du Forum, — Bibliothèques, — Basilique, — Colonne Trajane, — Temple que Trajan voulait sans doute consacrer à Nerva, mais qui fut dédié par Hadrien à Trajan lui-même. Les témoignages anciens ne laissent aucun doute sur le sentiment d'admiration que produisait ce bel ensemble, et la longue existence du *Forum Trajani* atteste la solidité des édifices qui

1. *Panég.*, 51.
2. On le détruisit au IVe siècle pour faire servir ses bas-reliefs à la décoration de l'arc de Constantin.
3. *Corp. Insc. Lat.*, II, 759.
4. Martial, VII, 56, X, 71.
5. Plin., *Ep.*, IX, 89.

l'entouraient et l'embellissaient[1]. Tout a disparu sauf la colonne, dépouillée de la statue du vainqueur des Daces[2], et quelques piliers tronqués d'une des cinq nefs de la basilique. Des médailles d'un dessin excellent et très-exact comme l'ont démontré les fouilles, ces fouilles elles-mêmes heureusement exécutées, ont permis néanmoins de reconstituer l'œuvre d'Apollodore d'une manière à peu près certaine. Nous en avons décrit plus haut les parties subsistantes, et nous n'avons pas à revenir sur ce sujet.

D'après une opinion récemment émise par M. Froehner[3], le *Forum* d'Apollodore aurait été conçu sur le plan des grandes constructions égyptiennes, et rappellerait notamment le tombeau d'Osymandias qu'a décrit Diodore[4]. Je ne saurais partager cette manière de voir. En premier lieu la comparaison, telle qu'elle a été présentée, implique l'existence de ce tombeau extraordinaire. Or on n'a aucun motif pour abandonner les arguments que Letronne a si bien fait valoir[5] en vue d'établir la nature fabuleuse du récit débité par les *ciceroni* thébains. Il est vrai que la disposition générale commune à tous les temples de la Haute-Egypte, et qui a servi de canevas au conte fait à Diodore, offre de lointaines ressemblances avec le Forum : par exemple, dans l'un des temples récemment explorés d'Edfou[6], on rencontre une salle hypostyle placée entre une grande cour carrée et un sanctuaire comme ici la basilique est entre le temple du fond et l'*area Trajani*. Il ne serait pas impossible non plus, d'une manière absolue, que le goût égyptien qui devint à la mode sous Hadrien, eût commencé à se répandre vingt ou vingt-cinq ans plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Mais en quoi son influence se fait-elle sentir ici, dans ce groupe de monuments dont chacun, pris à part, est romain, et dont l'assemblage n'offre rien de nouveau ni d'extraordinaire? Vitruve avait construit à Fano[7] une basilique à double entrée située, comme la basilique *Ulpienne*, entre un forum et un temple; si on ne veut pas qu'Apollodore ait imaginé la disposition des édifices dont il dirigea la construction, n'est-ce pas

1. Il existait encore au VIII[e] siècle, quand l'Anonyme d'Einsiedeln écrivit son *Itinerarium*. Urlichs, *Codex urbis Romae Topographicus*, p. 74.

2. Buried in air, the deep blue sky of Rome,
And looking to the stars, etc.
Byron, *Child-Harold*, IV, CXI.

3. *Colonne Trajane*, p. 49.

4. Diod., I, 46-50.

5. *Monument d'Osymandias*, Paris, 1831, in-4°.

6. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XI, pl. IX.

7. Vitruv., *De architect.*, V, I.

dans le traité classique de son art, plutôt que dans la vallée du Nil, qu'il sera allé chercher l'inspiration qui lui manquait? Il avait tout près de lui, et sur le sol et dans les livres, des modèles d'arcs de triomphe, de temples, de basiliques, de bibliothèques : la colonne au contraire est en son genre le premier monument connu, et paraît bien de l'invention d'Apollodore. M. Froehner croit y reconnaître une imitation du Panium d'Alexandrie[1] et ici encore je me sépare de son opinion. Le Panium était-il pourvu d'un escalier *intérieur* et décoré de bas-reliefs sur sa surface extérieure? Rien n'autorise à le croire et l'on ne trouve rien de tel dans la description que Strabon nous en a laissée[2]. L'art grec offrait déjà des exemples de statues posées sur des colonnes[3] et c'est là, peut-être, qu'Apollodore prit l'idée du monument à élever en l'honneur de Trajan ; quant à l'invention de l'escalièr intérieur, il lui appartient bien légitimement.

Nous pouvons étudier d'autres édifices de la même époque, tels que les arcs de Bénévent et d'Ancône, et le tombeau des rois de la Comagène, à Athènes[4]. Ils offrent un caractère commun de simplicité et de sévère élégance, un peu altéré pourtant à Bénévent, où la construction prend déjà quelque chose de lourd dans son aspect. Les surfaces extérieures y sont couvertes de sculptures, ce qui est aussi un symptôme de décadence : offusqué, égaré par l'abondance des détails, l'œil du spectateur ne saisit pas nettement l'idée première de l'architecte, qui a laissé envahir son domaine par les décorateurs.

Les grandes *villas* que possédait Pline, et dont il a si complaisamment développé les descriptions, nous fournissent d'excel-

1. *Colonne Trajane*, p. 50.

2. Πάνειον, ὕψος τε χειροποίητον, στροβιδλοειδὲς, ἐμφερὲς ὄχθῳ πετρώδει, διὰ κοχλίου τὴν ἀνάβασιν ἔχον. Strab. XVII, I, 10, traduit par Letronne : « colline « factice qui a la forme d'une toupie, on dirait une roche escarpée ; un « escalier en limaçon conduit au sommet. »

3. O. Müller, *Manuel d'archéologie*, § 286, 5 de la 3e édition allemande. Ce rapprochement est indiqué par M. Dierauer. D'ailleurs la statue élevée en 439 av. J.-C. à L. Minucius devant la porte Trigemina reposait sur une colonne, comme le prouvent les médailles de la famille Minucia (Cohen, *Monn. de la Rép.*, pl. XXVIII, n° 7 et 13). Le *Maenianum* paraît avoir été aussi une colonne surmontée d'une statue, v. Mommsen, *Hist. de la Monnaie Romaine*, traduct. fr., t. II, p. 431. Ici encore, Apollodore pouvait s'inspirer de monuments romains.

4. Stuart, *Antiq. d'Ath.*, pl. 29-34. Sur plusieurs médailles de Trajan, en bronze, on voit une colonne surmontée d'une chouette qui paraît bien la représentation d'un monument alors existant (H. de Longpérier, *Rev. Num.*, 1868, p. 475 et suiv.).

lents types de l'architecture civile sous le règne de Trajan. Elles appartiennent à la classe de bâtiments que Vitruve appelle *aedificia pseudo-urbana*[1], qui ne différaient des habitations urbaines sur aucun point essentiel. Félibien[2] a fait remarquer[3] que dans l'une de ces lettres[4] considérée « plutôt comme une pièce d'éloquence que comme une description régulière, le Laurentin est pourtant décrit si exactement que les mesures mêmes de chaque partie principale des bâtiments s'y trouvent en quelque sorte déterminées par la comparaison de chacune de ces parties les unes aux autres, et par la nécessité d'y conserver toutes les vues, les expositions et les commodités que Pline leur attribue ». Il fait[5] la même observation pour la lettre relative à la *villa* de Toscane[6]. Mais l'habile historien des arts s'est mépris sur les facilités que pourraient offrir ces pages célèbres aux architectes qui voudraient entreprendre la restauration des *villas*. Les plans qu'il en a dressés avec leur secours sont fort discutables : d'autres artistes en ont proposé de tout différents[7] en s'appuyant sur les mêmes textes. Ces divergences ne doivent pas surprendre : qui ne sait combien l'interprétation du VIe livre de Vitruve est restée conjecturale jusqu'à ce que le déblaiement de Pompéi eût mis les architectes en présence d'édifices analogues à ceux dont Vitruve avait parlé? Et pourtant on avait entre les mains un ouvrage écrit par un homme du métier, habitué à la précision scientifique et fidèle à la rigueur du langage technique, tandis que Pline, en maint endroit, sacrifie cette précision à l'élégance. Ainsi la découverte des ruines de ses villas pourrait seule rendre tout à fait intelligibles les descriptions qu'il en a données, et on ne peut guère compter sur une pareille découverte[8]. Mais les lettres en question n'en sont pas moins des documents extrêmement précieux pour l'histoire de l'architecture : si l'ordonnance et la distribution des bâtiments ne sont pas connues avec une entière certitude,

1. Vitr., *De archit.*, V, 6.
2. *Les plans et les descriptions de deux des plus belles maisons de campagne de Pline, le consul.* Paris, 1699.
3. Page 6.
4. C'est la 17e du IIe livre.
5. Page 82.
6. La 5e du VIe livre.
7. V. P. Marquez : *Delle ville di Plinio il Giovane*, Roma, 1796, in-4°.
8. Le site de la villa de Toscane n'est nullement indiqué. Au XVIIIe siècle on crut retrouver les vestiges de la villa Laurentine, à Castel-Fusano, mais c'était une erreur. V. Fea, *Relazione di un viaggio ad Ostia ed alla villa di Plinio.* Roma, 1802, in-8°, pp. 67-68.

nous sommes du moins assez bien instruits de leur *composition*, et nous possédons des éléments d'étude plus décisifs peut-être que ceux que fournirait la description d'une maison bâtie dans Rome, l'architecte ayant pu, en Toscane comme dans le Laurentin, réaliser ses plans sans être gêné par les obstacles que lui opposaient un sol partout bâti et des règlements multipliés de voirie et de police.

C'est en effet au point de vue de la vie urbaine, de ses besoins et de ses plaisirs, qu'il faut se placer pour juger les plans de l'architecte qui a construit les villas de Pline : ils nous paraîtraient mal conçus si nous songions à la vie de campagne telle que nous l'entendons aujourd'hui. Il faut dire ici quelques mots du sentiment de la nature qu'éprouvaient les anciens et qui différait absolument du nôtre. En quittant la ville, nous cherchons une diversion à la civilisation raffinée qui nous entoure et qui a pénétré et déterminé toutes nos habitudes : nous voulons trouver à la campagne un contraste aussi net, aussi tranché que possible avec ce que nous avons abandonné. En conséquence, nous donnons à nos habitations rustiques un aspect modeste et simple, et tout ce qui en dépend comme ameublement ou comme décoration porte l'empreinte du même goût. Si l'importance de l'habitation exige un certain développement monumental, on adoptera une architecture ancienne, et le château semblera une création et un témoin du passé, oublié au milieu du mouvement général de l'industrie et de la transformation des mœurs. Son air de vétusté produira l'illusion cherchée du lointain, et appellera notre imagination hors du cercle de la vie quotidienne. Cette même lassitude, un peu affectée, de la civilisation, nous a donné le goût des beautés pittoresques et romantiques de la nature, et nous fait trouver du charme à ses aspects les plus sévères et les plus désolés. On veut retrouver un ordre d'émotions pareil dans les parcs ou les jardins qui entourent les maisons de campagne et les efforts de l'art tendent à y faire disparaître toute symétrie. On respecte les inégalités du terrain, on conserve ou on crée des massifs qui seront des forêts en miniature, traversées par des allées étroites et sinueuses qui doivent rappeler les sentiers à peine frayés au milieu des bois. Que nous sommes loin des anciens, et surtout des Romains du second siècle! Ils ne pensaient nullement comme nous à cet égard et ils n'avaient pas la moindre idée du plaisir que peut faire naître un tel contraste. Ils aimaient, au contraire, à se sentir près de l'homme, à retrouver toujours près d'eux les traces de son activité et de ses passions. Les *Géorgiques* sont pleines de nos joies

et de nos douleurs : le héros du poème est la race humaine, laborieuse et persévérante, qui a dompté les forces naturelles et appris à prévenir ou à réparer les ravages de leur élan funeste et désordonné. Les animaux y deviennent sympathiques, non par leurs qualités propres, mais par la quasi-humanité que leur confère Virgile, et à laquelle ils se sont élevés en s'associant à nos travaux et en se mêlant à notre existence. Le seul Horace, parmi les poètes latins, semble avoir aimé la nature pour elle-même, et encore n'a-t-il guère été séduit que par ses côtés gracieux. Il s'est amusé des accidents de lumière et de lignes que lui offrait la campagne romaine, il a connu les rêveries et la mélancolie douce où l'aspect des champs et des bois nous fait tomber. Mais c'est un sentiment délicat et passager qui n'envahit jamais son âme tout entière, qui ne s'exalte pas au point de la tourmenter et de la troubler, et qui n'influe même pas sur le tour habituel de sa pensée. En somme, les forêts ne produisaient sur l'esprit des Romains qu'une impression de mystérieuse terreur, les montagnes leur semblaient des obstacles permanents aux relations des peuples, et ils n'y voyaient que des repaires de brigands ou des déserts jetés entre les nations policées ; la mer seule, avec sa physionomie changeante et son langage retentissant qui semblent les manifestations d'une vie intense et puissante, la mer qui réunit les hommes plutôt qu'elle ne les sépare, a inspiré à leurs poètes et leurs artistes des sentiments analogues à ceux qu'elle nous fait éprouver. D'autre part, les contemporains de Trajan n'étaient nullement fatigués de leur civilisation. Ce n'est pas pour l'oublier, mais bien au contraire pour en jouir à l'aise, qu'ils quittaient Rome. Ce qu'ils fuyaient c'était la vie forcément collective, et cette promiscuité perpétuelle et fatigante de la capitale à laquelle les empereurs seuls, avec dix ou douze possesseurs de grands jardins, pouvaient se soustraire sans quitter l'enceinte des sept collines. Dans les logements étroits qu'on louait à grand prix dans Rome, la vie semblait comprimée, les réunions un peu nombreuses étaient gênées, le recueillement nécessaire à l'étude était impossible à obtenir[1]. Quant aux besoins essentiels de la vie antique, les bains, les exercices gymnastiques, les jeux, les promenades, on ne trouvait à les satisfaire que dans des établissements somptueux sans doute, et incessamment agrandis pour donner place à une population croissante, mais toujours encombrés néanmoins par une foule bruyante et tracassière.

1. Juvénal, III, 233. Martial, XII, 57.

On conçoit maintenant ce que Pline aimait tant dans ces maisons de campagne ; on s'explique le bonheur mêlé de vanité qu'il éprouve à décrire à ses correspondants ces bains si bien installés et si agréables quand on les compare aux piscines publiques de Rome, et ces longues allées de platanes et de vignes où le maître, promené en litière, entend à peine le bruit des pas de ses porteurs, et ce jeu de paume que personne ne vous dispute, où l'on entre et que l'on quitte au gré de sa fantaisie, et ces bibliothèques, et ces cabinets d'étude où l'on se recueille en silence, et ces *triclinia* d'où la vue s'étend sur la campagne, et ces salons spacieux où, loin de la présence importune des esclaves, on donne aux épanchements de l'amitié un libre cours, où une société nombreuse peut prendre place commodément pour s'entretenir d'art et de lettres, et pour entendre la lecture du nouvel ouvrage. Nous sommes bien ici dans une maison de ville, plus grande, plus confortable et plus ornée que celles de Rome. Rien n'est trop beau, ni trop rare, ni trop cher pour la décorer : les mosaïques, les marbres précieux revêtent les planchers et les murs. On prend une haute idée du talent des architectes qui avaient su aménager si ingénieusement la distribution de ces grandes *villas*, donnant à chaque pièce l'exposition la plus convenable et le jour le mieux approprié à sa destination, et faisant servir au bien-être de la vie quotidienne les découvertes les plus récentes de l'industrie[1]. Ces efforts de l'art pour introduire l'agrément et la magnificence dans les habitations particulières, jettent un jour instructif sur l'état des mœurs et sur les habitudes domestiques au deuxième siècle, chez un personnage de la classe moyenne, jouissant d'une fortune ordinaire. Ils sont aussi les témoignages intéressants de l'activité créatrice que la vie romaine avait éveillée chez les artistes, car la simplicité de la vie grecque ne comportait pas un tel développement de l'architecture civile, et ne l'aurait jamais suscité. Des maisons de campagne semblables à celles de Pline se multiplièrent dans l'Occident ; au cinquième siècle on en trouve le type à peine altéré sur le sol des Gaules[2] et, à la Renaissance, elles ont servi de modèles aux *villas* italiennes quand Scamozzi et San Gallo se mirent à l'école des anciens.

Le peu de goût des Romains pour les beautés pittoresques de la

1. Remarquer surtout les grandes plaques de pierre spéculaire qui fermaient les spacieuses fenêtres des *oeci Cyziceni*, et les calorifères qui répandaient dans toute la maison une chaleur réglée au moyen de *bouches* (angustae fenestrae).

2. Villa de Sidoine Apollinaire, décrite par lui, *Ep.*, II, 2.

nature se fait sentir dans le dessin des jardins de Pline, tracés au cordeau et au compas. Simple auxiliaire de l'architecte, le *topiarius* avait, sous sa direction, aplani le sol et mutilé les arbres. Le buis, par sa docilité à garder les formes que lui a données la taille, était l'essence préférée pour ces jardins : il y formait des lignes droites ou courbes, il encadrait des parterres contournés en figures d'animaux ou bien dessinait sur le terrain des lettres composant le nom de Pline ou celui de Mustius[1]. A chaque pas, d'ailleurs, on rencontrait une statue, ou une colonnade, ou des eaux jaillissantes. Nous voyons déjà régner ce goût puéril de symétrie et de décoration monumentale qui caractérise les jardins dits *italiens* ou *français*[2]. Il n'est pas jusqu'à certains enfantillages des *villas* romaines ou gênoises qu'on ne retrouve dans celles de Pline; ainsi, au moment où on s'asseyait sur le banc semi-circulaire du *stibadium*, on faisait jaillir un jet d'eau sur la table de marbre[3]. Les descriptions laissées par Pline ont, en effet, servi longtemps de préceptes aux dessinateurs de jardins.

Les rapports étroits qui lient l'architecture à la SCULPTURE ne se manifestent jamais avec une clarté plus grande qu'aux époques où elles se transforment, car les transformations des deux arts sont constamment corrélatives. Au temps de Périclès comme au siècle d'Alexandre, au Moyen Age aussi bien qu'à la Renaissance, leurs progrès, leurs ralentissements, leurs retours en arrière, leurs changements de tendances, sont toujours simultanés et décidés par un seul et même ordre d'idées ou de sentiments. Nous ne serons donc pas surpris de trouver une école de sculpture florissante à côté de l'école d'architecture dont nous avons indiqué l'esprit général et dont nous avons énuméré les créations principales. Comme celle-ci, elle modifie la tradition grecque pour l'accommoder au génie romain.

Au huitième siècle de Rome, trois grandes écoles se partagent le domaine de la statuaire, savoir : l'école d'Athènes, celle d'Asie-Mineure et celle à qui nous donnerons le nom de *romaine* pour spécifier le caractère des œuvres qui en sont sorties. La nouvelle école Attique qui a produit tant de monuments célèbres et signés, parmi lesquels il suffit de citer le Torse, la Vénus de Médicis, l'Hercule Farnèse, le Germanicus, est carac-

1. Description de la villa de Toscane (*Ep.*, VI, 5).
2. On a voulu trouver l'origine des jardins *anglais* dans cette phrase de Tacite : Colunt (Germani) discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit (*Germ.* 16).
3. Villa de Toscane.

térisée par sa prédilection pour les sujets religieux et pour les grands personnages de la mythologie. Par là, au moins autant que par le lieu de naissance des artistes qui l'illustrèrent pendant deux siècles, elle se rattache directement à l'ancienne école d'Athènes. La nature des sujets traités comportait une certaine tendance à l'idéal : aussi tant que les sculptures de Phidias n'ont pas été accessibles à l'étude, les Apollonius, les Cléomènes, les Glycon ont été placés à la tête des maîtres anciens. Mais les marbres du Parthénon ont fait descendre au second rang ces productions si admirées il y a moins d'un siècle. Malgré d'éminentes qualités, on reconnaît aujourd'hui que l'invention y manque et que la plupart de ces œuvres rappellent des types déjà consacrés par l'art[1]. On constate chez les artistes de cette école des tendances modérées à l'archaïsme ou à des essais de combinaison entre les principes posés par diverses écoles; mais ces tentatives de restauration et de rajeunissement du passé, témoignages honorables des aptitudes d'un peuple admirablement doué pour les arts, ne pouvaient se prolonger longtemps. Cette école disparaît à peu près au milieu du premier siècle de notre ère.

L'école d'Asie-Mineure procède de l'école Rhodienne qui a déployé dans le Laocoon, dans le Taureau Farnèse, un réalisme puissant et une grande habileté dramatique. Mais quand la force d'invention commença à s'épuiser, les qualités des Asiatiques se réduisirent de plus en plus à l'habileté technique. Elle est admirable dans le *Gladiateur* où une science anatomique irréprochable fait ressortir tous les muscles ; elle n'est plus que surprenante dans les *Centaures* de la villa Hadriana, où l'effet est poursuivi jusque dans les détails les plus délicats. Probablement exécutés pour Hadrien, c'est-à-dire peu de temps après la mort de Trajan, les *Centaures* nous donnent une idée exacte de ce qu'était sous ce dernier prince l'école d'Asie-Mineure. La dextérité avec laquelle les artistes modelaient les matières les plus rebelles dut leur valoir de nombreuses commandes des amateurs curieux, mais elle n'était pas de mise dans la sculpture monumentale[2].

1. On l'a reconnu par l'étude des médailles qui nous ont conservé les représentations de statues célèbres.

2. L'enseignement et les procédés de l'école d'Asie-Mineure devaient maintenir à une grande hauteur l'art de la gravure sur gemme qui offre en effet, à l'époque de Trajan, des monuments comparables, pour la beauté du style et la finesse du travail, à ceux qui datent du règne d'Auguste; v. à la Bibliothèque Nationale, n° 240, le beau portrait de Trajan en camée. Trajan scellait ses lettres et ses rescrits tantôt avec le

Celle-ci trouva de dignes interprètes dans la troisième école, qu'on peut faire remonter à Pasitelès [1], artiste d'une activité surprenante, doué d'une merveilleuse variété d'aptitudes, prêt, comme les maîtres de la Renaissance, à traiter toute matière et à essayer ses forces sur tous les points et dans toutes les directions. De Pasitelès à Stéphanos, de Stéphanos à Ménélas, l'art resta à la même hauteur, et on vit se déployer chez ces artistes des qualités communes aux deux écoles dont nous avons parlé plus haut : retour aux bons modèles, respect et imitation intelligente des œuvres anciennes comme dans l'école Attique ; efforts pour saisir la réalité vivante et soins scrupuleux de la forme comme dans l'école Asiatique, sans pourtant que cette poursuite dégénère jamais en tours de force et en manifestations inopportunes d'habileté. A cette école appartiennent certaines créations tout à fait inspirées par Rome, telles que les quatorze statues de peuples vaincus que Coponius exécuta pour le théâtre de Pompée [2] et qui servirent de types à ces représentations de ces prisonniers *barbares* si nombreuses au second siècle; c'est à elle aussi que nous devons tant de belles statues d'empereurs et d'impératrices, où la réalité de la physionomie et du costume s'allie si heureusement à la noblesse du maintien et à la vérité de l'attitude; tant de bustes où l'on trouve à la fois le caractère individuel et l'élévation idéale, admirables commentaires des historiens et des moralistes contemporains, éloquents démentis à la prédiction que Virgile avait mise dans la bouche d'Anchise [3].

On voit se développer sous l'empire une branche encore plus importante de la sculpture. Nous voulons parler du bas-relief, conçu à Rome tout autrement que dans la Grèce. Là, les superficies monumentales décorées par ce procédé n'offrent que des silhouettes de personnages placés à la suite les uns des autres dans une procession ou une cérémonie religieuse, ou bien prenant part à un banquet funèbre, scène si calme qu'on a pu se demander si on était en présence d'un sujet allégorique

portrait d'Auguste (Henzen, *Scavi nel bosco degli Arvali*, p. 59), exécuté par Dioscoride (Suet. *Oct.* 50), tantôt avec une intaille représentant Marsyas et Olympus (Henzen, *ibid.*, p. 67), sujet souvent traité par les anciens en sculpture et en peinture.

1. Sur cette école v. Brunn, *Geschichte der gr. Künstler*, I, 595-600. Overbeck, *Geschichte der Griechischen Plastik*. II, 340-349. Kékulé. *Die Gruppe des Künstlers Menelaos in villa Ludovisi*.

2. Plin., *Hist. Nat.*, XXXVI, 41.

3. *Aeneid*, VI, 848.

ou d'une représentation de la vie réelle[1]. A Rome, au contraire, nous trouvons de véritables scènes historiques, dont la complication est rendue sans embarras : les groupes de personnages sont formés naturellement, les mouvements sont rendus avec franchise, toute la composition offre un caractère à la fois exact et pittoresque, et l'artiste sait y jeter la variété, le mouvement et la vie. Cette branche toute romaine de la sculpture commence vers Auguste, et au temps même où s'élevèrent les premiers arcs de triomphe. Dans le bas-relief de Ravenne qui représente l'apothéose de la famille *Julia,* on saisit déjà le germe des qualités qui vont se développer rapidement ; bientôt, sur les fragments conservés de l'arc de Claude, l'art s'enhardit : il touche à la perfection dans les deux grandes compositions qui décorent les parois intérieures de l'arc de Titus et enfin, sous Trajan, il atteint le plus haut point où la sculpture historique soit parvenue. Laissant aux historiens de l'art la tâche intéressante de faire ressortir, par une étude approfondie[2], l'habileté d'agencement dont les sculpteurs inconnus de cette époque ont fait preuve en imaginant de ranger, sur des plans situés à différentes profondeurs, les personnages qui prennent part à l'action (artifice de perspective grâce auquel chacun, comme dans la peinture, prend son rôle et sa place), qu'il nous suffise de rappeler ici les bas-reliefs récemment découverts sur le Forum[3], qui représentent la fondation par Trajan des institutions alimentaires, et la remise qu'il fait au peuple des impôts arriérés dont les créances sont brûlées sous ses yeux, puis la magnifique bataille des Romains et des Daces, coupée d'une manière inintelligente et barbare pour décorer l'arc de Constantin, et enfin la spirale sculptée qui décore du haut en bas la colonne Trajane. Malgré quelques détails oiseux, et d'assez fréquentes négligences, on ne saurait y méconnaître un art réel pour reproduire les scènes militaires : marches, campements, allocutions, batailles, ambulances, convois de prisonniers, scènes de pillage ou de triomphe, tout est rendu avec une précision surprenante et un talent de composition incontestable. Le spectateur ne pouvait manquer de s'intéresser à ces représentations de faits auxquels il avait pris part, ou dont il

1. Discussion entre Letronne et Ph. Lebas.

2. V. un excellent travail de M. Ad. Philippi, *Ueber die romischen Triumphalreliefe*, Leipzig, 1872, gr. in-8°, où la question a été abordée pour la première fois.

3. Henzen, *Bullettino di Corrisp. Arch.*, 1872, 273-282. *Monum. Ined.* vol. IX, tav. XLVII, XLVIII.

avait entendu le récit, et que la littérature contemporaine était loin de retracer avec une aussi pittoresque vivacité [1].

Après Trajan, la sculpture en bas-relief resta florissante jusqu'à la mort de Marc Aurèle ; puis elle tomba rapidement, comme on s'en assure par un simple coup-d'œil jeté sur l'arc de Septime Sévère. Bientôt, à mesure que l'architecture périclitait, la sculpture déclina, et quand le sénat voulut élever un arc de triomphe au vainqueur du Pont Milvius, on l'orna de reliefs arrachés à l'arc construit sous Trajan à l'entrée de la *Via Appia*, restaurée par lui. A l'époque de cette sauvage destruction l'art du bas-relief n'était cependant pas perdu absolument, mais il ne s'appliquait plus qu'à la décoration des sarcophages : d'ingénieux motifs de composition, et une habileté persistante s'y retrouvent, jusqu'à la fin, comme pour témoigner de la puissance de l'école romaine à son origine. Puis on cessa d'orner les monuments funéraires, païens ou chrétiens, et ceux qu'avait embellis le ciseau des derniers sculpteurs furent brisés ou négligés jusqu'au jour où Nicolas de Pise y vint chercher des modèles et puiser l'inspiration qui devait renouveler l'art moderne.

1. Nous possédons au Louvre plusieurs bas-reliefs provenant de monuments construits sous Trajan. Clarac, pl. 144, n° 326, pl. 151, n° 300, pl. 216, n° 323, pl. 219, n° 312, pl. 221, n° 313.

CHAPITRE XIX.

DÉTAILS PERSONNELS SUR TRAJAN. LÉGENDES.

Revenons à Trajan, que nous avons un peu perdu de vue pendant que nous suivions le développement et l'activité de l'intelligence humaine au début de la période Antonine. Après le prince nous devons faire connaître l'homme, en réunissant quelques traits que nous ont transmis les anciens sur sa physionomie et son caractère.

Trajan était grand et bien proportionné : il avait les yeux profonds et très-ouverts, les lèvres serrées, la barbe épaisse, le teint brun. Ses cheveux, qu'il portait courts, étaient devenus blancs de fort bonne heure. On remarque dans ses bustes un développement extraordinaire de la partie postérieure de la tête : le visage respire une certaine gravité et le regard, empreint de résolution, semble dur; mais les biographes nous apprennent que la blancheur de sa chevelure adoucissait la majesté naturellement imposante de sa physionomie. Le marbre ne saurait d'ailleurs traduire l'affabilité inaltérable et la bonne humeur qui détendaient ces traits énergiques [1].

Son tempérament très-robuste lui permettait de supporter de grandes fatigues. Il dormait peu et se contentait de la nourriture la plus simple. Mais cette sobriété n'avait rien d'affecté, et il n'en

1. *Paneg.* 41. Dion LXVIII, 31. Malalas XI, p. 269. M. Ravaisson a fait remarquer (*Revue des deux Mondes*, mars 1874, p. 236) qu'une statue d'homme assis dénommé Trajan, au musée du Louvre, est un composé d'une tête de Trajan et du corps de quelque personnage grec comme l'indiquent le costume et la chaussure.

faisait preuve qu'autant que l'exigeaient les circonstances. Dès qu'elles le permettaient, il savait s'en départir : il se livrait alors sans ménagements aux plaisirs de la table, et se montrait assez gourmet. Apicius, qui lui fit passer jusque chez les Parthes des huîtres auxquelles il avait su, par un procédé particulier, conserver toute leur fraîcheur, n'ignorait pas sans doute que son présent serait bien accueilli[1].

Tous les témoignages s'accordent à signaler chez Trajan un goût pour le vin dépassant les limites habituelles et permises[2]. Après avoir bu copieusement pendant le souper, il portait encore cinq santés au dessert[3]. Tous ses amis n'étaient pas en mesure de lui faire raison ; et c'est en lui tenant tête à table qu'Hadrien triompha des mauvaises dispositions qu'il rencontrait dans son esprit prévenu, et devint son favori. Au moins Trajan recommandait-il qu'on ne lui parlât pas d'affaires avant le lendemain, quand le sommeil lui aurait rendu tout son sang-froid[4]. L'histoire excuserait aisément un travers qui à Rome n'était ni rare ni très mal vu,

> Narratur et prisci Catonis
> Saepe mero caluisse virtus[5].

et auquel Nerva fut aussi enclin[6]. Malheureusement, certain vice dépare le caractère de Trajan et amoindrit la sympathie qu'inspire sa personne[7] ; en ajoutant, comme Dion n'a pas manqué de le faire, qu'il n'affligea qui que ce fût pour satisfaire sa passion, on fournit une nouvelle preuve, après tant d'autres, de l'équité et de la modération de Trajan, mais on n'introduit aucune circonstance qui atténue la seule flétrissure dont sa mémoire reste chargée.

Sans que l'éducation de Trajan eût été négligée, il n'avait pas une instruction aussi complète que les hommes de la classe sociale à laquelle il appartenait par sa naissance. Son éloquence était médiocre[8] et son savoir assez borné : il suppléait à ce qui lui manquait par l'emploi judicieux de ses facultés naturelles et par la fréquentation et la conversation des lettrés dont il aimait

1. Athénée., *Deipnosoph.* I. p. 7, d. Suidas, v° ὄστρεα.
2. Dion, LXVIII, 7. Victor, *Caess.*, 13.
3. Lamprid., *Sev. Alex.*, 29.
4. Victor, *Caess.* XIII, 9.
5. Horat., *Carm.* III, 21.
6. Victor, l. l.
7. Dion, LXVIII, 7. Julien, *Caess.* 8.
8. Julien. *Caess.* 22, attribue à la paresse son manque de talent pour la parole.

et recherchait la compagnie. Pline a parlé des entretiens savants, des conversations intéressantes et pleines d'un aimable enjouement, qui s'engageaient à la table de l'empereur, des ἀκροάματα qui suivaient le repas[1]. Quelques discours de Dion Chrysostôme[2] peuvent nous donner une idée de ce qu'étaient ces propos de table, de l'ordre d'idées que Trajan aimait à entendre développer. On y parlait souvent d'Alexandre, son héros préféré[3], et d'Homère, le poète favori d'Alexandre et le grand éducateur de toute l'antiquité. Le vers qui désigne Agamemnon :

Ἀμφότερον βασιλεύς τ' ἀγαθὸς, κρατερός τ' αἰχμητής[4]

trouvait une application directe et bien naturelle à un souper du Palatin ou de Centum Cellae. Trajan se montra bienveillant pour les philosophes [5] que les Flaviens avaient traités assez mal. Il prêtait l'oreille à leurs discours, mais n'en comprenait pas toujours la subtilité : il se tirait avec finesse de l'embarras qu'il éprouvait à leur répondre. Quand il revint de la guerre de Dacie, il permit à Dion de prendre place à côté de lui sur le char de triomphe. Le philosophe développait des théories assurément très-profondes : « Je « n'entends pas du tout ce que tu me dis, répondit à un moment « l'impérial auditeur, mais ce que je puis t'affirmer, c'est que je « t'aime comme moi-même[6]. »

Il fut pourtant écrivain ou, pour mieux dire, quelques ouvrages portent son nom. Les commentaires sur la guerre des Daces étaient probablement l'œuvre de Licinius Sura qui l'accompagna dans les deux expéditions et qui rédigeait ordinairement ses discours et ses messages[7]. Les lettres adressées à Pline, dont Vigneul de Marville a loué l'*imperatoria brevitas* et le style d'une précision noble et sévère, furent sans doute écrites par Hadrien qui succéda à Sura comme secrétaire intime de Trajan. C'est Hadrien qui composa les vers grecs qui accompagnaient les offrandes de Trajan à Jupiter Casios, et où l'empereur parle en son nom. Est-ce aussi à lui, est-ce réellement à Trajan qu'il faut attribuer un distique conservé dans l'Anthologie[8] ? Cette mauvaise pointe ne fait guère honneur à celui qui l'a composée.

1. *Panég.* 49, *Ep.* VI, 31.
2. Les quatre premiers.
3. Julien. *Caess.*, 28, 30.
4. *Iliad.*, III, 179.
5. *Panég.;* 47, Julien.
6. Philostrat., *Soph.*, 1, 7.
7. Julien, *Caess.*, 22 ; Spartian., *Hadr.*, 3.
8. XI, 418 : Ἀντίον ἠελίου στήσας ῥῖνα καὶ στόμα χάσκων
δείξεις τὰς ὥρας πᾶσι παρερχομένοις.

Trajan aimait avec passion les exercices du corps, et il y excellait. Conduire des embarcations, faire de longues marches à pied, chasser, étaient ses plus grands plaisirs. Une expédition militaire était pour lui la réunion de ses passe-temps préférés, et il se déterminait facilement à l'entreprendre. En attaquant les Parthes, il cédait sans doute aux entraînements de sa passion et poursuivait des succès plus glorieux pour sa personne qu'utiles à l'Etat. Mais, en revanche, un prince pacifique n'eût pas osé engager une lutte corps à corps avec Décébale : il eût cherché à améliorer les conditions imposées à Domitien, il eût obtenu pour l'amour-propre national quelques satisfactions vaines, et cette politique prudente laissait grandir à côté de l'empire le peuple le plus audacieux, et le mieux préparé à des envahissements qui pouvaient être décisifs dès le second siècle.

L'immense impulsion que Trajan donna aux travaux publics révèle un goût prononcé pour la magnificence, et le soin qu'il prenait de faire inscrire son nom sur les édifices qu'il avait fait élever prouve qu'il mettait là une bonne part de sa gloire. Mais ces constructions étaient faites dans des vues d'utilité générale et ont favorisé le développement du grand art. Ainsi, bien qu'il ait aimé « les bâtiments et la guerre, » ses prédilections ne furent point onéreuses à ses peuples, et contribuèrent au contraire à la prospérité universelle.

Mais les provinces qu'il avait conquises furent abandonnées, les lois qu'il avait fait rendre furent modifiées ou fondues dans les Codes de ses successeurs, les somptueux édifices qui portaient son nom tombèrent en ruines sous l'action du temps et la main des hommes. Sa gloire, pourtant, brilla de l'éclat le plus vif jusqu'à la fin de l'empire romain, et survécut longtemps à sa chute. Avec le cours des siècles, elle se transforma : le renom du grand capitaine s'affaiblit[1], et on continua de vanter les qualités privées du souverain. Toutes les espérances conçues au début du règne avaient été réalisées ; la toute-puissance n'avait altéré aucune des solides qualités d'esprit et de caractère du fils adoptif de Nerva. Sa modération dans l'exercice du pouvoir, la simplicité de ses manières, la sûreté de son commerce, l'aménité de son accueil, restèrent profondément empreintes dans le souvenir des peuples, car aucun de ses prédécesseurs n'avait déployé ces vertus au même degré ni avec

1. Sauf dans l'Orient européen, où l'histoire de ses conquêtes a pris un caractère légendaire, visible dans Nicolas Costin, dans Jean le Lydien et dans les chants valaques.

autant de suite, et les empereurs qui vinrent après lui en donnèrent rarement l'exemple[1]. Ainsi le nom d'*Optimus* que lui avait de bonne heure décerné la reconnaissance de ses sujets, et dont il ne toléra qu'au bout de quatorze ans l'addition officielle sur les monuments publics, servit d'expression au jugement de l'histoire. Tout concourut à perpétuer le souvenir de sa bonté. A chaque nouvel avénement, on souhaitait au prince d'être « plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan. » Sa bonté était prise pour terme de comparaison, soit pour flatter, soit pour décerner un éloge sincère[2]. La banalité même de ces louanges finirait par leur ôter du prix et laisserait planer des soupçons sur leur légitimité, mais nous pouvons nous rassurer à cet égard : c'est le plus implacable des polémistes, le plus amer contempteur des Césars, qui fait décerner à Trajan le prix de la clémence dans l'assemblée des Dieux[3].

Ce type d'un prince équitable et puissant, que l'esprit construit à l'aide de quelques grands faits bien constatés, ne saurait suffire à l'imagination populaire. Elle invente, ou elle emprunte ailleurs, des traits caractéristiques pour arrêter les contours indécis des figures qui se détachent sur le fond de l'histoire positive. Dès le troisième siècle, on saisit autour de la personne de Trajan les traces d'un semblable travail. Tous les traits un peu remarquables de *bonté* lui sont attribués. Alexandre Sevère tire d'un conspirateur une vengeance généreuse accompagnée dans l'exécution d'une certaine espièglerie[4] : on en fait honneur à Trajan. Lampride discute la version populaire et montre qu'elle n'est pas fondée, mais il ne se cache pas qu'il est trop tard pour ébranler une tradition déjà invétérée.

On relève un trait d'équité dans la vie d'Hadrien[5], on l'embellit, on lui donne une couleur chrétienne : alors il devient digne de Trajan, et Trajan à son tour peut prendre place au milieu des chrétiens. On racontait donc qu'au moment où, partant pour une expédition militaire, il allait quitter Rome et marchait à la tête

1. Marc-Aurèle pourrait seul être mis sur la même ligne que Trajan ; peut-être même éprouvait-il pour les hommes une sympathie plus tendre et plus vive; mais l'austérité philosophique écarte la familiarité de sa personne, et on ne trouve pas chez lui cette bonhomie qui s'alliait chez Trajan à la grandeur.

2. Eutrop., VIII, 5.

3. Julien, dans les *Césars*, c. 22.

4. Lamprid., *Sev. Alex.*, 48.

5. Dion, LXIX, 6.

de l'armée qui défilait sous les yeux d'un peuple immense, une femme se précipita à la tête de son cheval[1]. C'était une pauvre veuve dont le fils unique avait été tué, et les meurtriers n'étaient pas encore punis. Seigneur, criait-elle, venge mon fils. — A mon retour, dit l'empereur, continuant sa marche. — Et si tu meurs? — Mon successeur te fera justice. — Quel fruit tireras-tu de la vertu d'un autre? demanda la veuve. Trajan rentra en lui-même, reconnut son devoir, et, l'accomplissant aussitôt, fit procéder, toute affaire cessante, aux informations nécessaires, sans rougir de paraître céder aux injonctions d'une pauvre femme : il ne quitta Rome qu'après s'être assuré qu'il ne laissait derrière lui aucune partie de sa tâche. Cette simplicité loyale, cette liberté laissée au plus humble sujet d'arriver jusqu'au maître du monde, cet amour scrupuleux de la justice, ce sentiment profond et délicat des devoirs de la puissance envers la faiblesse sont des traits qui, réels ou inventés, devaient frapper les esprits dans des siècles de malheurs publics, d'anarchie et de violence. On dit que saint Grégoire, en pensant à ce trait de la vie de Trajan, se sentit ému au point de demander à Dieu de retirer des enfers l'âme du grand empereur, et sa prière, croyait-on, fut exaucée. Privé des monuments littéraires de l'antiquité, le Moyen Age n'a guère connu Trajan que par ce trait légendaire, devenu inséparable de son histoire depuis qu'il a été deux fois consacré par le génie[2].

1. Ed una vedovella gli era al freno
Di lagrime attegiata e di dolore.
Dintorno a lui parea calcato e pieno
Di cavalieri, e l'aquile dell'oro
Sovr'esso in vista al vento si movieno.
Dante (Purg., X, 77 et suiv.).

2. Dante et Eugène Delacroix (tableau du Musée de Rouen). Dante raconte qu'il a vu cette histoire sculptée sur un rocher de marbre blanc par la main divine. — Au moyen âge, les Romains montraient la place où la scène avait eu lieu : sunt praeterea alii arcus qui non sunt triumphales sed memoriales, ut est arcus Pietatis ante sanctam Mariam rotundam, ubi cum esset imperator paratus in curru ad eundum extra pugnaturus, quaedam paupercula vidua procidit ante pedes ejus, etc. *De Mirabilibus civitatis Romanæ*, dans Urlichs, *Codex Urbis Romæ topographicus*. Wirceburgi, 1871, p. 129. — Suivant M. de Rossi (*Bulletino di Corrisp. Arch.*, 1871, p. 6), le bas-relief décrit par Dante aurait été réellement sculpté sur l'arc de la Piété dont parle l'auteur des *Mirabilia*. « La sculpture qui décorait cet arc représentait certainement une nation « vaincue, suppliante, et demandant grâce à l'auguste triomphateur. « L'ignorante imagination des hommes du moyen âge y vit la fameuse « légende de Trajan, etc. » Le passage cité plus haut des *Mirabilia* ne me paraît pas impliquer absolument l'existence d'un tel bas-relief sur

l'arc en question. Jean Damascène, au VIII[e] siècle, est le premier qui ait parlé de l'intercession de Grégoire en faveur de Trajan, mais il ne cite pas le trait de justice qui aurait motivé cette intercession. (V. le passage dans Baronius, XI, p. 62, ed. Luc.) Ce trait est raconté par Jean le Diacre dans sa vie de Grégoire-le-Grand (II, 5), et en termes un peu différents par le biographe anonyme du même pape. Jean de Salisbury (*Policraticus*, V, 8), Vincent de Beauvais (*Specul. historiale*, X, 47, 48), Dante (*Purg.*, X, 73-93), l'ont pris dans Jean le Diacre. Ailleurs, le poète toscan compose avec l'âme de Trajan et celles d'Ezéchias, de Constantin, de Guillaume II roi de Sicile, et de Riphée, le sourcil de l'aigle merveilleux, symbole de l'empire universel, qui vole devant la planète de Jupiter (*Parad.*, XX, 43-45). Saint Thomas a touché deux fois à la question du salut de Trajan (*Quaestiones Disputatae*, VI, 6, 9, 4, et *ad libr. IV Sententiarum*, Distinct., XLV, 2, 9, 5). Dans le dernier passage, il l'explique en admettant que l'âme de Trajan, tirée de l'enfer, anima un nouveau corps dans lequel elle vécut chrétiennement et mérita le paradis. C'est la doctrine qu'a développée Dante (*Parad.*, XX, 100-117).

CHAPITRE XX.

Après avoir recueilli, dans les documents mutilés qui nous restent du second siècle, les éléments d'une histoire de Trajan et reconstitué de notre mieux cette histoire, nous arrivons, ce me semble, à nous faire de son gouvernement et de sa personne une idée peu différente de celle que les contemporains en avaient conçue : nous trouvons les mêmes raisons qu'eux pour aimer et pour admirer le fils adoptif de Nerva.

Au moment où il fut appelé à prendre possession du pouvoir suprême, le principat existait depuis plus d'un siècle : il avait supporté l'épreuve du temps et il était désormais assez universellement accepté des peuples, il était entré assez profondément dans leurs habitudes, pour n'avoir plus à redouter aucune opposition à Rome ou dans les provinces, au Sénat ou à l'armée[1]. Mais cette lente consolidation ne l'avait pu soustraire au double danger qui le menaça dès le premier jour, et qui ne fut jamais écarté jusqu'au moment où l'Empire romain fut dissous : aux frontières, l'invasion barbare; au dedans, la rupture des ressorts politiques tendus à l'extrême par une puissance absolue, à laquelle on n'avait donné aucun contrepoids.

Trajan a vaincu les barbares : il a exercé avec modération l'immense pouvoir que la constitution mettait dans ses mains. Tel est le double aspect sous lequel sa politique s'est offerte à notre étude. Dès lors, nous pouvons le ranger au nombre des

1. V. le beau livre de M. G. Boissier : *L'Opposition sous les Césars.*

meilleurs empereurs et des plus éminents promoteurs de la civilisation.

En caractérisant ainsi son règne, on trouvera peut-être que nous ne le distinguons pas assez nettement de ceux de Nerva, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, de Marc Aurèle, règnes pendant lesquels la sécurité fut aussi maintenue au dehors tandis que le régime intérieur recevait d'incessantes améliorations. Oui, il est vrai que tous les empereurs désignés par le nom collectif et peu exact, mais consacré, d'Antonins ont eu les mêmes vues et en ont poursuivi l'accomplissement avec un zèle égal pour le bien public; mais l'histoire peut décerner à tous de légitimes éloges sans que la gloire de Trajan en soit diminuée. Il aura du moins, par ses guerres heureusement conduites, par ses réformes commencées sur tous les points importants, facilité grandement la tâche de ses successeurs, et l'on éprouve une satisfaction véritable à se dire que le système habile et modéré, équitable et généreux dont nous avons étudié les premiers développements va se continuer après lui, et durer près d'un siècle pour le bonheur du monde. Si pourtant on veut absolument donner des rangs aux Antonins, Nerva est mis immédiatement hors de cause, la brièveté de son règne ne lui ayant pas permis de laisser dans l'histoire de Rome une trace profonde. Si maintenant nous comparons Trajan à Hadrien, je pense que le premier obtiendra aisément la préférence; esprit ouvert et cultivé, animé de vues larges et généreuses quand son intérêt personnel n'est pas en jeu, Hadrien décèle, au premier obstacle que ses passions rencontrent, un cœur méchant et une âme vindicative : le commencement et la fin de son règne sont tachés de sang. Antonin le Pieux a gouverné l'Empire comme un père de famille gouverne sa maison; il a fait preuve de droiture, de modération, de sagesse; il a montré qu'il possédait toutes les qualités de l'honnête homme. Mais il n'a pas eu de guerres à soutenir; y eût-il déployé le courage et la résolution de Trajan? on ne sait. Tel que nous le connaissons, il ne peut prétendre au même rang que celui qui a trouvé dans des victoires utiles à Rome et à la civilisation la partie la plus brillante de sa gloire. C'est donc à Marc Aurèle seul que Trajan doit être comparé : ici l'empereur philosophe aura certainement la première place. Egal à Trajan pour la bravoure, pour la bonté, pour l'attachement invariable à ses devoirs, il le domine de très-haut par son étendue d'esprit, par sa grandeur d'âme, par son amour tendre et profond de l'humanité. Pourtant, si nous quittons la philosophie pour descendre dans le domaine

politique, il sera peut-être permis de dire que les qualités moyennes de Trajan ont servi plus efficacement les intérêts romains que les dons supérieurs de Marc Aurèle. Sa prudence dans les innovations était moins dangereuse que l'amour impatient du bien dont Marc Aurèle était possédé ; sa bonté mieux réglée a fait aimer l'autorité sans la compromettre, tandis que la générosité de Marc Aurèle, poussée jusqu'à la faiblesse, a favorisé bien des désordres[1]. Quoiqu'il soit né loin de Rome, Trajan, dans ses qualités comme dans ses défauts, est essentiellement *romain*. C'est peut-être là ce qui lui a valu de la part de Montesquieu ce bel éloge :

« Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Ce fut un bonheur d'être né sous son règne ; il n'y en eut point de si heureux ni de si glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portait au bien, un esprit éclairé qui lui montrait le meilleur, une âme noble, grande, belle ; avec toutes les vertus n'étant extrême sur aucune ; enfin l'homme le plus propre à honorer la nature humaine, et à représenter la divine[2]. »

1. N. des Vergers : *Essai sur Marc-Aurèle*, p. 99.
2. *Grandeur des Romains*, chap. XV.

APPENDICES.

I.

Les auteurs et les monuments anciens donnent avec précision le jour et le mois de la naissance de Trajan, mais n'en font pas connaître aussi exactement l'année.

Dans le calendrier composé sous le règne de Constantin II, par Furius Philocalus[1], on lit, à la date du 18 septembre (XIV des calendes d'octobre) :
XIIII KAL N TRAIANI TRIVMPHALES. CM. XLVIII[2], et cette mention est répétée dans le petit tableau des *Natales Cæsarum*, extrait par Philocalus lui-même de son calendrier[3]. Deux passages de Pline confirment cette date[4].

Selon Eutrope[5], Trajan vécut 63 ans, 9 mois, 4 jours (obiit ætatis anno LXIII mense nono et die quarto) : les chiffres désignent bien les années, mois et jours *écoulés*, car l'indication de la durée du règne, qui est donnée d'autre part chez Xiphilin, est exprimée dans Eutrope sous la même forme « imperii XIX mense VI die XV. » De la date 11 août 117, jour où mourut Trajan, si nous retranchons 63 ans, 9 mois, 4 jours, nous arriverons au 7 novembre 53 : mais nous ne pouvons admettre cette date en face

1. *Corpus Inscriptionum Latinarum.*
2. *Ibid.*, p. 322.
3. *Ibid.*, p. 350.
4. *Ep. ad Traj.*, 17. *Panég.*, 92. Cf. Suét. *Domit.*, 17.
5. VIII, 5, ed. Dietsch, mais dans quelques manuscrits, on lit mense uno die quarto (*Bibl. nat.*, 5795), mense primo die quarto (*ibid.*, 7240), ce qui mettrait le jour de la naissance de Trajan au 7 juillet 54.

des indications si précises, du 18 septembre, que nous avons notées plus haut.

Dion dit que Trajan parvint à l'empire au cours de sa 42e année, δεύτερον καὶ τεσσαρακοστὸν ἔτος ἄγων ἦρξεν [1], et le chiffre est bien celui que donnait Dion, puisqu'on le retrouve dans Zonaras. (Suidas, au mot πονεῖσθαι, dit par erreur à 40 ans.) Le 27 octobre 97 Trajan, s'il était né le 18 septembre 53, avait 44 ans. Il faudrait donc faire descendre la date de sa naissance au 18 septembre 55, pour conserver le nombre donné par Dion, mais les indications des autres écrivains nous engagent à la déplacer dans un autre sens.

Saint Jérôme donne le même chiffre qu'Eutrope [2].

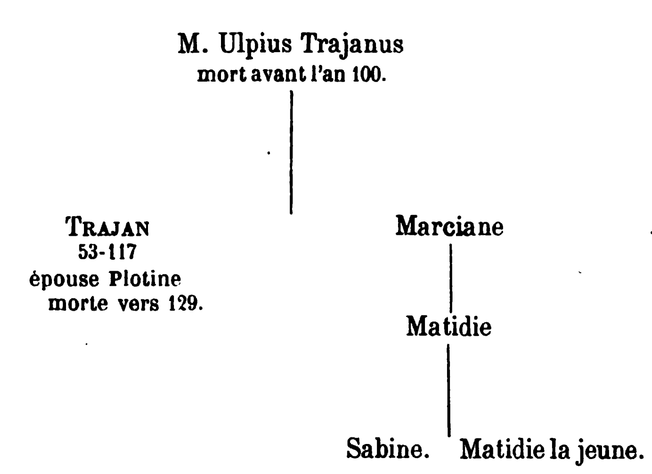
Le deuxième Aurélius Victor dit que Trajan vécut 64 ans [3], la chronique Paschale le fait mourir à 65 ans [4], Malalas à 66 [5].

M. Noël Desvergers (*Comptes-Rendus de l'Académie des inscriptions*, 1866, p. 74), et M. Dierauer (*Beitraege*, etc., p. 9), donnent l'an 53 comme date de la naissance de Trajan, préoccupés sans doute de s'écarter aussi peu que possible du chiffre qu'on lit dans la plupart des auteurs pour la durée de la vie de l'empereur. Mais si on fait naître Trajan en 53, il n'est pas possible de combiner ses dix ans de tribunat militaire, attestés par Pline, avec la durée légale des charges exercées avant 85, année de sa préture. Ces auteurs ont admis que dans le texte de Spartien *decimo anno* (au sujet d'Hadrien) signifiait l'an 86, bien qu'à traduire exactement, la *dixième année* d'Hadrien s'étende du 24 janvier 85 au 24 janvier 86; j'ai compris ces mots de la même manière parce que le biographe d'Hadrien dit, quelques lignes plus loin : « quinto decimo anno ad patriam redit ac *statim* militiam iniit. » Or cette entrée au service militaire suppose nécessairement au préalable la prise de la toge virile, et dans les deux premiers siècles, cette cérémonie avait lieu quand le jeune homme était âgé de *quinze ans accomplis* (V. Suétone, *Galba* 4, combiné avec Dion LVI, 29; Capitolin, *M. Ant. Phil.* 4, etc.).

1. LXVIII, 6.
2. *Chron.*, ed. Schoene, p. 165 : extinctus est anno aetatis LXIII mense nono die quarto.
3. *Epitom.*, 13. — Aurelius Victor, dans les *Césars* (ch. 13), dit seulement « grandæva ætate ».
4. Ed. Bonn, p. 473.
5. Ed. Bonn, p. 277.
6. *Hadr.*, c. I.
7. Dion, LII, 20, στρατηγείτωσαν τριακοῦνται γενόμενοι.

II.

FAMILLE DE TRAJAN.



TRAJAN PÈRE.

Les noms du père de Trajan (Marcus-Ulpius Trajanus) sont connus par une inscription trouvée à Cuicul[1], postérieure au sixième consulat de l'empereur, c'est-à-dire à l'an 112.

Le radical du *gentilicium* ULPIUS (vulpes, wolf), appartient très-visiblement aux langues indo-européennes et doit être ancien dans le latin, bien qu'on n'en connaisse pas d'exemple un peu antique vu l'obscurité dans laquelle resta longtemps cette famille.

La forme du *cognomen* TRAJANUS suppose un *gentilicium* TRAIUS qui, bien que fort rare, se rencontre effectivement dans une inscription de la Bétique[2].

Dans Gruter[3], on lit les noms de M. Ulpius Sulpic[ianus?] empreints, dit-on, sur un tuyau de plomb portant aussi les noms des consuls de l'an de Rome 681, mais ces derniers noms sont mal donnés, et l'inscription est fausse. Elle a été fabriquée d'après une inscription sur brique, actuellement conservée au musée de Naples, MVLPSVCCESS SVLPICIANI[4].

1. Auj. Djémilah. L. Renier, *Insc. rom. de l'Alg.*, 2524.
2. *Corp. Insc. Lat.*, n° 1065.
3. 182, 11.
4. Mommsen, *Insc. Nap.*, 6306, 156.

Trajan père commandait la légion X[a] Fretensis pendant la guerre de Judée, dirigée par Vespasien. Il se distingua au siége de Joppé[1] et de Taricheae[2]. Vespasien, pour récompenser le courage qu'il avait montré dans cette guerre et les services qu'il avait rendus, l'éleva au consulat vers 70 ou 71 (c'est un consulat subrogé).

Il fut ensuite légat propréteur de Syrie, comme le démontre une médaille d'Antioche savamment commentée par l'abbé Belley[3] :..... IMP : PON..... Tête laurée de Titus Rev. ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤ ΕΚΡ, le tout dans une couronne. L'an 125 d'Antioche commença à l'automne de 76 ap. J.-C. (829 de Rome). Trajan, pendant son gouvernement, préserva la province d'une invasion des Parthes[4] et reçut les ornements du triomphe[5], bien que ce succès paraisse dû à son habile politique plutôt qu'à des opérations militaires.

Plus tard, il devint proconsul d'Asie. Il est nommé, en cette qualité, sur une inscription de Laodicée, gravée en 79[6]. A Smyrne, deux autres inscriptions[7] mentionnent un aqueduc construit pendant son proconsulat et appelé Ὕδωρ Τραϊανόν. Renversé, probablement par un tremblement de terre, fléau habituel de ces contrées, cet ouvrage fut relevé vers 115 par un autre proconsul, Baebius Tullus, mais le nom de celui qui l'avait fait construire fut maintenu[8].

Trajan était mort vraisemblablement avant que son fils n'eût été élevé à l'empire : en tout cas il ne vivait plus en l'an 100 quand Pline prononça le Panégyrique[9]. Toutefois il ne reçut les honneurs de l'apothéose que sous Hadrien[10].

On a son effigie sur des médailles[11], sur un fragment de camée où sa tête est couronnée de lauriers en souvenir de son succès sur les Parthes[12], et sur un buste de marbre, autrefois dans la

1. Joseph., *B. Jud.*, III, 7, 31.
2. *Ibid.*, III, 9, 8 et 10, 3.
3. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, Anc. Sér., XXX, p. 271. Eckhel, VI, p. 434.
4. Aurel. Vict., *Caess.*, IX, 10, *Epitom.*, IX, 12.
5. Plin., *Panég.*, 9.
6. *C. I. Gr.*, 3935.
7. *Ibid.*, 3146, 3147.
8. Borghesi, I, p. 459 et suiv.
9. *Panég.*, 89.
10. *Rev. Numism.*, 1859, p. 140.
11. V. à ce sujet une discussion entre MM. Deville et A. de Longpérier, *Revue Numismatique*, 1859, pp. 124-147.
12. Chabouillet, *Catalogue des Camées de la Bibliothèque Nationale*, n° 239.

collection Behr, aujourd'hui au cabinet des Antiques[1]. Ses traits ont, avec ceux de l'empereur Trajan, une ressemblance marquée[2].

PLOTINE.

Plotine, que le deuxième Aurelius Victor appelle Pompeia Plotina[3], était fille d'un certain L. Pompeius dont nous ne connaissons d'ailleurs ni le *cognomen* ni l'histoire[4]. Tous les auteurs ont loué les vertus de Plotine et témoigné de la bonne intelligence dans laquelle elle vécut avec Trajan. Elle mourut vers 129[5]. Hadrien, qui lui devait l'empire, rendit de grands honneurs à sa mémoire et lui fit décerner l'apothéose[6].

MARCIANE.

Ulpia Marciana, née à une époque inconnue, épousa C. Matidius Patruinus, qui fit partie du collége des frères Arvales et mourut en 78 de notre ère[7]. Quand Pline prononça le panégyrique, Marciane, aussi bien que l'impératrice Plotine, avait refusé le titre d'*Augusta*[8] que leur avait déféré le Sénat : mais toutes deux le portent sur une inscription de Sarzane, gravée en l'an 105[9]. Cette même année commence à paraître sur les monnaies de Trajan la légende OPTIMVS PRINCEPS[10], et c'est sans doute au moment où l'empereur consentit à se parer publiquement de cette dénomination que sa sœur et sa femme prirent le titre d'*Augustae*.

Une médaille où elle porte ce titre d'*Augusta*, et qui a été frappée de son vivant, est datée du VI[e] consulat de Trajan, et le prince n'y porte pas le surnom d'*Optimus*[11] : elle est donc des

1. N° 4684.
2. V. sur Trajan le père, Waddington, *Fastes des provinces Asiatiques*, p. 152, 153.
3. *Epit.*, 42.
4. Borghesi, VIII, p. 494.
5. Dion, LXIX, 10.
6. Eckhel, *Doct. Num. Vet.*, VI, p. 466. Cf. Mongez, *Iconog. Rom.*, pl. XXXVII.
7. Marini *Arv.*, tav. XXII.
8. *Paneg.*, 84.
9. Orelli, 786.
10. Eckhel, *Doct. num. vet.*, VI, p. 418.
11. Cohen *Marciane*, n° 1.

années 112 ou 113. Une inscription d'Apamée Cibotos de Phrygie, où Marciane est qualifiée de Σεβαστή, fut gravée dans le même temps[1].

Mais cette princesse était morte en 115, lorsque fut érigé l'arc d'Ancône, et elle avait déjà reçu les honneurs de l'apothéose, puisqu'elle est appelée *diva* dans l'inscription encore subsistante sur ce monument, et que surmontait sa statue aujourd'hui détruite[2]. Une inscription de Lyttus de Crète[3] paraît de la même époque.

Plusieurs bustes[4] et la médaille que nous avons citée font connaître le visage de Marciane, qui ressemblait à l'empereur son frère.

MATIDIE.

Matidie, fille de C. Matidius Patruinus et de Marciane, épousa L. Vibius Sabinus[5]; de ce mariage naquirent Sabine, femme d'Hadrien, et Matidie la jeune.

Elle reçut le titre d'*Augusta* en même temps que sa mère, c'est-à-dire, comme nous l'avons supposé, vers 105. Ce titre est joint à son nom dans une inscription de Lyttus de l'an 107[6].

Matidie est nommée sur la médaille de Marciane frappée en 112 ou 113, dont nous avons parlé plus haut. Avec Plotine et Attianus, elle rapporta les cendres de Trajan de Sélinonte à Rome[7]. Elle mourut sous le règne d'Hadrien qui lui rendit de grands honneurs, prononça son oraison funèbre[8], et la fit mettre au rang des Divinités[9].

SABINE.

Sabine, fille de Matidie, née à une époque inconnue, épousa Hadrien vers l'an 100[10]. On sait que cette union, arrangée par

1. *C. I. G.*, 3958.
2. Orelli, 792.
3. *C. I. G.*, 2576.
4. Mongez, *Iconogr. Rom.*, pl. XXXVII.
5. Borghesi, III, p. 240 et suiv.
6. *C. I. G.*, 2577.
7. Spart., *Hadr.*, 5.
8. Quelques fragments de cet éloge funéraire sont venus jusqu'à nous : [Vixit marit|o carissima, post eum longissimo viduvio in eximio flo[re aetatis et] summa pulchritudine formae castissima, matri suae [obsequ]entissima, ipsa mater indulgentissima, cognata piis[sima, omnes ju]vans, nulli gravis, nemini tristis. (Mommsen, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1863, p. 485.)
9. Eckhel, *Doct. Num. Vet.*, VI, p. 471.
10. Spart., *Hadr.*, 10.

Plotine contre le gré de Trajan, ne fut pas heureuse. Tandis qu'Hadrien se plaignait du caractère acariâtre de Sabine, Sabine de son côté se vantait de n'avoir pas voulu, pour le bonheur du genre humain, qu'Hadrien fût père[1]. Elle mourut, volontairement ou empoisonnée, en 136 ou 137. Son mari la fit mettre au rang des Déesses.

MATIDIE JEUNE.

Matidie la jeune, sœur de Sabine, a laissé peu de traces dans l'histoire. Quelques inscriptions gravées en son honneur ont été trouvées à Suessa et à Minturnes[2]. Elle mourut, fort âgée, sous le règne de Marc-Aurèle. Faustine hérita de ses biens[3].

On connaît un C. Ulpius Fronto qui fut, sous Domitien, *viator* d'un questeur[4]. Il appartenait à une autre branche de la gens Ulpia, de laquelle sortirent également les Ulpii célèbres du second et du troisième siècle[5].

Cette gens avait voué un culte particulier à Hercule[6], ce qui a fourni à Pline un rapprochement délicat entre Trajan et Hercule d'une part, Domitien et Eurysthée de l'autre[7].

III.

C'était un principe bien arrêté du gouvernement impérial de changer le moins possible les cantonnements des légions, qu'on ne pouvait faire voyager qu'à grands frais, en compromettant la santé des hommes habitués à un climat déterminé, et en rompant, à leur grand déplaisir, les liens de parenté et les relations de tout

1. Aurel. Victor, *Epitome*, 14.
2. Mommsen, *I. N.* 4022, 4029, 4030, 4031, 4055.
3. Fronton, *Epist. ad M. Antonin.*, II, 12.
4. Gruter, 50, 3. L'inscription est de l'an 81.
5. Ulpius Marcellus, jurisconsulte, conseiller d'Antonin le Pieux; Ulpius Marcellus, son fils, légat propréteur de Bretagne, sous Commode; Ulpius Julianus, préfet du prétoire sous Macrin; Ulpius Crinitus, général sous Valérien, père adoptif d'Aurélien ; et d'autres moins célèbres.
6. Inscription de Gruter citée et une autre, 45, 10. *Herculi conservatori domus Ulpiorum sacrum.....*
7. *Panég.*, 14.

genre qu'ils entretenaient avec les habitants de la province[1]. Ainsi les auteurs et les monuments démontrent que la légion *III^a Augusta* resta en Numidie depuis Auguste jusqu'à la fin de l'empire; la *II^a Augusta* ne quitta pas la Bretagne depuis qu'elle y eut été envoyée par Claude. Cette règle, toutefois, pliait naturellement devant les nécessités militaires : les historiens qui racontent les guerres avec quelque détail indiquent les noms des corps qui y prirent part ; quand les textes manquent, les inscriptions peuvent souvent les remplacer, et pour le règne de Trajan elles seules nous permettent de dresser le tableau de la puissance militaire de Rome.

Tacite nous apprend que la neuvième année du règne de Tibère, il y avait sur la frontière du Rhin *huit* légions[2] dont il donne ainsi le détail :

Germanie inférieure : légions I^a (Germanica), V^a (Alaudae), XX^a (Valeria), XXI^a (Rapax)[3];

Germanie supérieure : Légions II^a (Augusta), XIII^a (Gemina), XIIII^a (Gemina), XVI^a (Gallica)[4].

Claude envoya en Bretagne les XX^a Valeria, II^a Augusta, XIIII^a Gemina qu'il remplaça par les XV^a Primigenia et XXII^a Primigenia qu'il créa, et par la IIII^a Macedonica qu'il fit venir d'Espagne[5]. A une époque et pour une cause inconnue, la XVI^a Gallica permuta avec la XXI^a Rapax. Un peu plus tard, Néron détacha de l'armée de Germanie supérieure la XIII^a Gemina en vue de l'expédition qu'il allait entreprendre contre les Albaniens quand il fut renversé[6] : c'est probablement pour la remplacer au bord du Rhin qu'il avait décrété la levée de la I^a Italica, en formation à Lyon au moment de sa mort. A ce moment donc, c'est-à-dire en l'an 68, les légions de Germanie, au nombre de sept, étaient :

Germanie inférieure : I^a Germanica, V^a Alaudae, XV^a Primigenia, XVI^a Gallica[7];

Germanie supérieure : IIII^a Macedonica, XXII^a Primigenia, XXI^a Rapax[8].

1. Tacit., *Hist.*, II, 80.
2. Tacit., *Annal.*, IV, 5.
3. *Ibid.*, I, 31.
4. *Ibid.*, I, 37.
5. Où elle était au commencement de l'empire. Eckhel, *Doct. Num. vet.*, I, p. 38.
6. Borghesi, IV, p. 234.
7. Tacit., *Hist.*, I, 55.
8. *Ibid.*, I, 55, 61, 67.

Toutes prirent parti pour Vitellius, et envoyèrent des détachements plus ou moins considérables au-delà des Alpes. La XXI[a] était même tout entière sous les ordres de Cecina [1]. Victorieuses des Othoniens, ces troupes furent écrasées à Crémone et à la deuxième bataille de Bédriac par les légions de Pannonie et de Mésie dévouées à Vespasien. Les dépôts laissés en Germanie furent défaits par Civilis et contraints de reconnaître l'empire gaulois.

Lorsqu'un corps avait démérité, ou péri dans des circonstances funestes, on ne le reconstituait pas afin de ne point laisser sur les contrôles de l'armée ces numéros qui rappelaient des souvenirs néfastes. C'est ainsi que les trois légions de Varus, la XVII[e], la XVIII[e] et la XIX[e], anéanties dans les défilés de Teutoburg, n'avaient pas été rétablies [2]. Vespasien laissa se perdre de même les I[a] Germanica, V[a] Alaudae, XV[a] Primigenia dont toute trace disparaît à dater de cette époque. Il reconstitua les IIII[a] et XVI[a], en leur donnant son nom (Flavia) et les envoya de suite sur le Danube et dans la Cappadoce où on les retrouve cantonnées plus tard [3]. Des légions tirées de toutes les parties de l'Occident furent mises sous les ordres de Cerealis : « Legiones victrices XI[a] [4] et « VIII[a], Vitellianarum XXI[a], e recens conscriptis II[a] [Adjutrix] « Poeninis Cottianisque Alpibus, pars monte Graio traducuntur. « XIIII[a] legio e Britannia, VI[a] [Victrix] et X[a] [Gemina] ex His- « pania accitae [5]. » Jointes à la XXII[a] Primigenia restée dans la province [6] et moins éprouvée que les autres, les sept légions énumérées par Tacite dans le passage que nous venons de citer reconstituaient l'armée normale du Rhin.

Le fin des *Histoires* de Tacite étant perdue, nous ignorons si ces corps restèrent dans le pays pendant toute la durée de la dynastie flavienne : on est disposé à le croire en présence des monuments nombreux qu'ils ont laissés en Germanie et qui supposent un séjour de quelque durée [7]. Si, comme l'a admis Borghesi, la

1. Tacit., *Hist.*, II, 43.
2. Borghesi, IV, p. 242 et suiv.
3. Grotefend, art. *Legiones* dans Pauly, *Real Encyclopaedie.*
4. Il faut lire XI[e] et non VI[a], v. Borghesi, IV, p. 227.
5. Tacit., *Hist.*, IV, 68.
6. *Id.* IV, 24.
7. V. Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum* à l'Index. Seule, la II[e] Adjutrix n'a pas laissé de monument et sans doute elle partit, peu de temps après la soumission de Civilis, pour la Bretagne où elle était cantonnée à la fin du règne de Domitien. (V. Borghesi, Œuvres, IV, p. 206, note 11.)

XXI^a Rapax fut complétement détruite par les Sarmates sous le règne de Domitien[1], c'est pour la remplacer que cet empereur créa la *I^a Minervia*[2], afin de maintenir au complet la défense du Rhin.

Au milieu du deuxième siècle, quand Ptolémée compose sa géographie, tout est changé, l'armée de Germanie est réduite à quatre légions : Οὐέτερα λεγίων λ' Οὐλπία[3] εἶτα 'Αγριππινησὶς, εἶτα Βόννα λεγίων α' 'Αθηναϊκή, εἶτα Τραϊάνη λεγίων[4], εἶτα Μοκοντιάκον[5].... 'Αργεντοράτον λεγίων η' Σεβαστή[6], et ce nombre restera le même jusqu'à la fin du quatrième siècle. Au contraire la frontière du Danube, que *six* légions suffisaient à garder au commencement du règne de Tibère[7], nous en offre *dix* échelonnées le long du fleuve :

I^a Adjutrix, à Bregentium (Comorn). Ptolém., II, 14.

I^a Italica, à Dorostorum (Silistrie). Ptolém., III, 10.

II^a Adjutrix, à Aquincum (Bude). Ptolém., II, 15.

IIII^a Flavia Felix, en Mésie-Supérieure. Orelli, n°s 3049, 3455.

V^a Macedonica, à Troesmis (Mésie-Inférieure). Notre n° 88. Cf. Renier, *Inscriptions de Troesmis*, p. 10.

VII^a Claudia, à Viminacium (Kastolatz). Notre n° 89. Ptolém., III, 9.

X^a Gemina, à Vindobona (Vienne). Ptolém., II, 14.

XI^a Claudia, en Mésie-Inférieure. Henzen, *Annal. Inst. Arch.*, 1854, p. 69.

XIII^a Gemina, notre n° 101. En Dacie depuis la conquête.

XIIII^a Gemina, à Carnuntum (Haimburg). Ptolém., II, 14.

Ce changement correspond à une modification essentielle dans les rapports de Rome avec les barbares et indique sur quels points, et dans quelle mesure, les besoins de la défense se faisaient alors sentir. J'ai attribué aux efforts de Trajan, ainsi qu'au choix judicieux des positions où il établit ses fortifications et ses redoutes, la

1. Œuvres, IV, p. 251.
2. Dion., LV, 24.
3. Ptolémée, *Géog.*, II, 9, § 14. (Ed. Nobbe, I, p. 108.)
4. Il y a ici une erreur évidente. La IIe *Trajana* ne quitta pas l'Egypte où elle fut formée. Il s'agit de la XXIIe *Primigenia*.
5. Ptol., *ibid.*, § 16.
6. *Id.*, *ibid.*, § 18.
7. Tacit., *Annal.*, IV, 5. Ripam Danubii legionum duae in Pannonia duae in Moesia attinebant : totidem apud Delmatiam locatis, quae positu regionis a tergo illis ac, si repentinum auxilium Italia posceret, haud procul accirentur.

pacification des pays du Rhin. C'est grâce à lui que Rome put ne laisser que *quatre* légions au lieu de *huit* sur cette frontière. Mais la réduction n'eut pas lieu tout d'un coup. Une inscription, trouvée dans les carrières de Brohl[1], prouve que pendant la guerre Dacique, il y avait encore *trois* légions dans la Germanie inférieure. La garnison de la province supérieure était sans doute égale au même moment, et la nouvelle répartition dut avoir lieu lorsque Trajan organisa la province de Dacie et le système de défense du Danube. Quoi qu'il en soit, ni Hadrien ni Antonin, sous le règne duquel écrivit Ptolémée, n'ont fait la guerre en Germanie, de sorte que l'état de sécurité, que marque la répartition des légions indiquée par Ptolémée, ne saurait être considéré comme le résultat d'opérations militaires postérieures à celle de Trajan, et il appartient réellement à la politique de ce prince.

1. Brambach, *Corp. Insc. Rhen.*, n° 662.

TABLE.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

P. 2, l. 39. *Au lieu d'*Ekchel *lisez* Eckhel.
P. 9, l. 25. *Au lieu de* CXVIII *lisez* LXVIII.
P. 11, l. 33 et 34 *lisez* che i figli dei Senatori, o prima o dopo etc.
P. 12, l. 21. *Au lieu de* Mœsie *lisez* Mésie.
Ibid. l. 28 et p. 13, l. 1. *Supprimez les mots* en Gaule.
P. 18, l. 35 *Au lieu de* Cod. Inst. *lisez* Cod. Just.
P. 20, l. 22. *Au lieu de* Malaga[5] *lisez* Malaga[6].
Ibid. l. 25. Supprimez le chiffre de note[6].
P. 25, l. 38. *Au lieu de* I. f *lisez* T. f.
Ibid. l. 44. *Au lieu de* Appolin *lisez* Apollin.
P. 27, l. 28. *Au lieu de* inducem *lisez* invicem.
P. 29, l. 3. Remplacer le sous-titre par *Origine des Daces.*
P. 30, l. 44. ὁμογλώττον τοῖς Ορᾳζιν ἔθνους *lisez* Θρᾳζιν ἔθνους.
P. 31, l. 3. *Au lieu de* Dyonisos *lisez* Dionysos.
Même page. Supprimer la première note, et diminuer d'une unité le chiffre de toutes les autres.
P. 32, l. 28. *Au lieu de* άθανατίζοντες *lisez* ἀθανατίζοντες.
P. 33, l. 8. Ajouter en sous-titre: *Rapports entre les Romains et les Daces jusqu'à Trajan.*
P. 40, l. 11. *Lisez* qui cessa, en 274, de faire partie de l'empire. Nous savons etc.
P. 42, l. 31. *Lisez* ne figurant pas dans l'inscription : on sait en effet etc.
Ibid. l. 41. *Au lieu de* πονηριᾳ *lisez* πονηρίᾳ.
P. 43, l. 18. *Au lieu de* Tubiscum, Barsobis *lisez* Tibiscum, Berzobis.
P. 49, l. 23. *Au lieu de* du fleuve de l'Aluta *lisez* du fleuve Aluta.
P. 52, l. 37. *Au lieu de* de Schyul *lisez* du Schyul.
P. 55, l. 10. *Au lieu de* § 4 *lisez* § 5.
P. 62, l. 18. *Au lieu de* § 5 *lisez* § 6.
P. 68, l. 15. *Au lieu de* § 6 *lisez* § 7.
P. 69, l. 28. *Au lieu de* touraniens *lisez* magyares.

P. 73, note 1. *Lisez* Waddington, *Comptes rendus etc.*

P. 81, l. 8. *Au lieu de* les astrologues *lisez* les sectateurs des cultes étrangers.

Ibid. l. 41. Au lieu de *Hist.* lisez *Ann.*

P. 112, l. 37. *Au lieu de* inscription Velleia *lisez* inscription de Velleia.

P. 113, l. 3. Au lieu de *ob tiberalitatem* lisez *ob liberalitatem.*

P. 114, l. 40. *Au lieu de* nous devons dire *lisez* nous devons dire, toutefois.

P. 122, l. 26. Au lieu de *vehiculorium* lisez *vehiculorum.*

P. 125, l. 43. *Au lieu de* Τραιανος *lisez* Τραϊανὸς.

P. 128, l. 6. *Au lieu de* des Sénateurs *lisez* les sénateurs.

P. 184, l. 3, ajoutez une virgule après encore.

Ibid. l. 24. *Au lieu de* § 6 *lisez* § 5.

P. 196, l. 20. Au mot pédantisme *ajoutez en note :* dès le temps de Néron, le *salon* littéraire de Pamphila était célèbre.

P. 208, l. 21. Supprimez le guillemet après rechercher.

Ibid. l. 22. Fermez le guillemet après absoudre.

P. 223, l. 9. *Au lieu de* compact *lisez* compacte.

P. 226, l. 41. Au lieu de *Detc.* lisez *Disc.*

P. 249, l. 2. *Remplacez : par ;*

P. 261, l. 41. *Au lieu de* δίοπτρας *lisez* διόπτρας.

P. 301, l. 6. *Au lieu de* 53-117 *lisez* 52-117.

P. 303, l. 1. Après des Antiques *ajoutez* et un buste de bronze au Musée de Belgrade. (A. de Longpérier. *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.* 1869, p. 167.)

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.



BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

TRENTE-DEUXIÈME FASCICULE

ESSAI SUR LE RÈGNE DE TRAJAN,

PAR C. DE LA BERGE.



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE RICHELIEU, 67

1877

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, publiée sous les auspices de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique.

1er fascicule : La Stratification du langage, par Max Müller, traduit par M. Havet, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. — La Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques, par G. Curtius, traduit par M. Bergaigne, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr.

2e fascicule : Etudes sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 1re part.: l'Astenois, le Boulonnais et le Ternois, av. 2 cartes. Epuisé.

3e fascicule : Notes critiques sur Colluthus, par Ed. Tournier, directeur d'études adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes. 1 fr. 50

4e fascicule. Nouvel Essai sur la formation du pluriel brisé en arabe, par Stanislas Guyard, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 2 fr.

5e fascicule : Anciens glossaires romans, corrigés et expliqués par F. Diez. Traduit par A. Bauer, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr. 75

6e fascicule : Des formes de la conjugaison en égyptien antique, en démotique et en copte, par G. Maspero, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 10 fr.

7e fascicule : la Vie de Saint Alexis, textes des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés par G. Paris, membre de l'Institut, et L. Pannier. Epuisé.

8e fascicule : Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes, et par les membres de la Conférence d'histoire. 6 fr.

9e fascicule : Le Bhâminî-Vilâsa, texte sanscrit, publié avec une traduction et des notes par Abel Bergaigne, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 8 fr.

10e fascicule : Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque, recueillis et rédigés par E. Tournier, directeur d'études adjoint. 10 fr.

11e fascicule : Etudes sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon. 2e partie : les Pagi du diocèse de Reims, avec 4 cartes. 7 fr. 50

12e fascicule : Du genre épistolaire chez les anciens Egyptiens de l'époque pharaonique, par G. Maspero, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 10 fr.

13e fascicule : La Procédure de la Lex Salica. Etude sur le droit Frank (la fidejussio dans la législation franke; — les Sacebarons; — la glosse malbergique), travaux de M. R. Sohm, professeur à l'Université de Strasbourg, traduits par M. Thévenin, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 7 fr.

14e fascicule : Itinéraire des Dix mille. Etude topographique par M. F. Robiou, professeur à la faculté des lettres de Rennes, avec 3 cartes. 6 fr.

15e fascicule : Etude sur Pline le jeune, par Th. Mommsen, traduit par M. C. Morel, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr.

16e fascicule : Du C dans les langues romanes, par M. Ch. Joret, ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes, professeur à la faculté des lettres d'Aix. 12 fr.

17e fascicule : Cicéron. Epistolæ ad Familiares. Notice sur un manuscrit du XIIe siècle par Charles Thurot, membre de l'Institut, directeur de la Conférence de philologie latine à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. 3 fr.

18e fascicule : Etude sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, par M. R. de Lasteyrie, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 5 fr.

19e fascicule : De la formation des mots composés en français, par M. A. Darmesteter, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 12 fr.

20e fascicule : Quintilien, institution oratoire, collation d'un manuscrit du Xe siècle, par Emile Châtelain et Jules Le Coultre, licenciés ès-lettres, élèves de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. 3 fr.

21e fascicule : Hymne à Ammon-Ra des papyrus égyptiens du musée de Boulaq, traduit et commenté par Eugène Grébaut, élève de l'Ecole des Hautes Etudes, avocat à la Cour d'appel de Paris. 22 fr.

22e fascicule : Pleurs de Philippe le Solitaire, poème en vers politiques publié dans le texte pour la première fois d'après six mss. de la Bibliothèque nationale par l'abbé Emmanuel Auvray, licencié ès-lettres, professeur au petit séminaire du Mont aux Malades. 3 fr. 75

23e fascicule : Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta, par James Darmesteter, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr.

24e fascicule : Précis de la Déclinaison latine, par M. F. Bücheler, traduit de l'allemand par M. L. Havet, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes, enrichi d'additions communiquées par l'auteur, avec une préface du traducteur. 8 fr.

25e fascicule : Anîs el-'Ochchâq. traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, par Cheref-eddîn Râmi, traduit du persan et annoté par Cl. Huart, élève de l'Ecole des Hautes Etudes et de l'Ecole des Langues orientales vivantes. 5 fr. 50

26e fascicule : Les Tables Eugubines. Texte, traduction et commentaire, avec une grammaire et une introduction historique, par M. Bréal, membre de l'Institut, professeur au Collége de France. Accompagné d'un album de 13 planches photogravées. 30 fr.

27e fascicule : Questions homériques, par F. Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes, ancien directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, avec 3 cartes. 6 fr.

28e fascicule : Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, par P. Regnaud, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 1re partie. 9 fr.
29e fascicule : Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire, par J. Darmesteter. 12 fr.
30e fascicule : Les métaux dans les inscriptions égyptiennes, par C. R. Lepsius, traduit par W. Berend, avec des additions de l'auteur et accompagné de 2 pl. 12 fr.
31e fascicule : Histoire de la ville de St-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle, par A. Giry, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 20 fr.
32e fascicule : Essai sur le règne de Trajan, par C. de la Berge, employé à la Bibliothèque nationale, ancien élève de l'École des Hautes Etudes. 12 fr.

CHABANEAU (C.). Histoire et théorie de la conjugaison française. In-8°. 4 fr.
COLLECTION PHILOLOGIQUE. Recueil de travaux originaux ou traduits, relatifs à la philologie et à l'histoire littéraire.
1er fascicule : La théorie de Darwin; de l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme, par A. Schleicher. In-8°. 2 fr.
2e fascicule : Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française, par A. Brachet. In-8°. 2 fr. 50
3e fascicule : De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes, par H. Weil. In-8°. 3 fr. 50
4e fascicule : Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française, par A. Brachet, Supplément. 50 c.
5e fascicule : Les noms de famille, par Eug. Ritter, prof. à l'Université de Genève. 3 fr. 50
6e fascicule : Etudes philologiques d'onomatologie normande. Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue, et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne, par H. Moisy. 1 vol. in-8°. 8 fr.
7e fascicule : Essai sur la langue basque, par F. Ribary, professeur à l'université de Pest. Traduit du hongrois avec des notes complémentaires et suivi d'une notice bibliographique, par J. Vinson. In-8°. 5 fr.
8e fascicule : De conjugatione verbi « dare », a James Darmesteter. In-8°. 1 fr. 50
9e fascicule : De Floovante vetustiore gallico poemate, et de Merovingo cyclo scripsit et adjecit nunc primum edita Olavianam Flovents Sagæ versionem et excerpta e parisiensi codice « il libro de Fioravante » A. Darmesteter. In-8°. 5 fr.
CONSTANS. Marie de Compiègne d'après l'Evangile aux femmes, texte publié pour la première fois dans son intégrité d'après les quatre manuscrits connus des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Gr. in-8°. 3 fr.
CONSTANTIN (A). La statistique aux prises avec les grammairiens, ou essai sur les moyens de simplifier l'étude du genre des substantifs et celle de la conjugaison. In-8°. 4 fr.
DARMESTETER (A.). De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Gr. In-8°. 10 fr.
—— De Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo scripsit et adjecit nunc primum edita Olavianam Flovents Sagæ versionem et excerpta e parisiensi codice « il libro de Fioravante ». In-8°. 5 fr.
DIEZ (F.). Grammaire des langues romanes. 3e édition refondue et augmentée. T. 1er traduit par A. Brachet et G. Paris. Tomes 2e et 3e, traduits par A. Morel-Fatio et G. Paris. Gr. in-8°. 36 fr.
Un volume complémentaire de M. G. Paris est en préparation.
FLAMENCA (le roman de), publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, avec introduction, sommaire, notes et glossaire, par M. P. Meyer. Gr. in-8°. 12 fr.
GEORGIAN (C. D.). Essai sur le vocalisme roumain, précédé d'une étude historique et critique sur le roumain. Gr. in-8°. 3 fr.
GRIMM (J.). De l'origine du langage, traduit de l'allemand par F. de Wegmann. In-8°. 2 fr.
GUESSARD (F.). Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymon Vidal de Besaudun, XIIIe siècle. 2e édit. In-8°. 5 fr.
HEINRICH (G.-A.). Histoire de la littérature allemande depuis les origines jusqu'à l'époque actuelle. 3 forts volumes in-8°. 24 fr.
HILLEBRAND (K.). Études historiques et littéraires. Tome premier : Etudes italiennes. In-18 jésus. 4 fr.
HUMBOLDT (G. de). De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées, traduit par A. Tonnellé. In-8°. 2 fr.
HUSSON (H.). La Chaîne traditionnelle. Contes et Légendes au point de vue mythique. 1 vol. petit in-8°. 4 fr.
JOLY. Benoit de Sainte-More et le roman de Troie, ou les Métamorphoses d'Homère et de l'Epopée gréco-latine au moyen âge. 2 vol. in-4°. 60 fr.
—— La Fosse du Soucy. Etude philologique. In-8°. 75 c.
JORET (C.). La littérature allemande au XVIIIe siècle dans ses rapports avec la littérature française et avec la littérature anglaise. Gr. in-8°. 1 fr. 50
—— De Rhotacismo in indoeuropaeis ac potissimum in germanicis linguis commentatio philologica. Gr. in-8°. 3 fr.

MÉMOIRES de la Société de linguistique de Paris. Tome 1er complet en 4 fascicules; T. 2e complet en 5 fascicules; T. 3e, 1er, 2e, 3e et 4e fascicules. 52 fr.

MEYER (P.). Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les Bibliothèques de la Grande-Bretagne. Première partie. Londres (Musée britannique), Durham, Edimbourg, Glasgow, Oxford (Bodléienne). 1 vol. in-8°. 6 fr.

—— Les derniers Troubadours de la Provence d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque nationale par M. C. Giraud. Gr. in-8°. 10 fr.

—— Manière (la) de langage qui enseigne à parler et à écrire le français. Modèles de conversation composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle, et publiés d'après le manuscrit du Musée britannique Harl. 3988. Gr. in-8°. 3 fr.

NISARD (C.) Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue, précédée d'un coup d'œil sur le commerce de la France au moyen âge, les chemins qu'il suivait et l'influence qu'il a dû avoir sur le langage. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

PARCIC (A.). Grammaire de la langue serbo-croate. Traduction à l'usage des Français contenant des améliorations suggérées par l'auteur, avec une introduction, par M. le Dr J. B. Feuvrier. Gr. in-8°. 10 fr.

PARIS (G.). Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française. In-8°. 4 fr.

—— Histoire poétique de Charlemagne. Gr. in-8°. 20 fr.

—— Dissertation critique sur le poème latin du Ligurinus attribué à Gunther. In-8°. 3 fr.

—— Le petit Poucet et la Grande-Ourse, 1 vol. in-16. 2 fr. 50.

—— Les contes orientaux dans la littérature française du moyen âge. In-8°. 1 fr.

PUYMAIGRE (Comte de). La Cour littéraire de Don Juan II, roi de Castille. 2 vol. petit in-8°. 7 fr.

QUICHERAT (J.). De la formation française des anciens noms de lieu, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents. Pet. in-8°. 4 fr.

RECUEIL d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires et publiés par P. Meyer. 1re partie : bas-latin, provençal. Gr. in-8°. 6 fr.

—— 2e partie : vieux français. Gr. in-8°. 6 fr.

ROLLAND (E.). Devinettes ou Enigmes populaires de la France, suivies de la réimpression d'un Recueil de 77 indovinelli publié à Trévise en 1628. Pet. in-8°. 4 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE, publiés sous les auspices de S. Excellence M. le ministre de l'Instruction publique, en exécution du décret impérial du 12 février 1854, et sous la direction de M. F. Guessard, in-12, cart., pap. vergé, caractères elzeviriens, t. I à X. — Volume II à VIII et X, le vol. 5 fr. — Volume IX, 7 fr. 50. — Sur papier fort vergé, vol. II à VIII et X, le vol. 10 fr. — Volume IX, 15 fr. — Sur papier de Chine, tiré à 10 exemplaires. Le vol. 20 fr. — Le premier volume ne se vend plus séparément dans aucun des papiers.

Volumes publiés : Guy de Bourgogne, publié par MM. F. Guessard et H. Michelant. Otinel, publié par MM. F. Guessard et H. Michelant. Floovant, publié par MM. F. Guessard et H. Michelant. — II. Doon de Maïence, publié par M. A. Pey. III. Gaufrey, publié par MM. F. Guessard et P. Chabaille. — IV. Fierabras, publié par MM. A. Kroeber et G. Servois. — Parise la Duchesse, publié par MM. F. Guessard et Larchey. — V. Huon de Bordeaux, publié par MM. F. Guessard et C. Grandmaison. — VI. Aye d'Avignon, publié par MM. F. Guessard et P. Meyer. Guy de Nanteuil, publié par P. Meyer. — VII. Gueydon, publié par MM. F. Guessard et S. Luce. — VIII. Hugues Capet, publié par M. le marquis de La Grange. — IX. Macaire, publié par M. F. Guessard. — X. Aliscans, publié par MM. F. Guessard et A. de Montaiglon.

En préparation : Nouvelle série, format in-8°, couronne. Chaque volume imprimé en caractères elzeviriens sera accompagné d'un glossaire spécial.

Sous presse : La Chanson de Garin de Montglane.

REVUE CELTIQUE, publiée, avec le concours des principaux savants français et étrangers, par M. H. Gaidoz. 4 livraisons d'environ 130 pages chacune. — Prix d'abonnement : Paris, 20 fr.; départements, 22 fr.; édition sur papier de Hollande : Paris, 40 fr.; départements, 44 fr.

Le troisième volume est en cours de publication.

ROMANIA, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par MM. Paul Meyer et Gaston Paris. Chaque numéro se compose de 160 pages qui forment à la fin de l'année 2 vol. gr. in-8° de 320 p. chacun. — Prix d'abonnement : Paris, 20 fr.; départements et pays d'Europe faisant partie de l'union postale, 22 fr.; édition sur papier de Hollande : Paris, 40 fr.; départements et pays d'Europe faisant partie de l'union postale, 44 fr.

La sixième année est en cours de publication.

Aucune livraison de ces deux recueils n'est vendue séparément.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.